This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1513
.210
.76
v.59

Library of

Princeton University.

GUSTAVE BORD
COLLECTION

REVUE DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Emile Grimaud, place du Commerce, 4.

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE

Directeur : **Arthur de la Borderie**
Secrétaire de la Rédaction : **Emile Grimaud**

TRENTIÈME ANNÉE

SIXIÈME SÉRIE. — TOME IX
(TOME LIX DE LA COLLECTION)

ANNÉE 1886. — PREMIER SEMESTRE.

NANTES
BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4

1886

VICTOR DE LAPRADE

ET LE COMTE DE CHAMBORD *

LES LETTRES A UN PRINCE EXILÉ

Le comte de Chambord et Victor de Laprade. M. de Chantelauze. Le pèlerinage de Lucerne. Mme la duchesse de Parme. M. de Circourt et le faux Barbier. *Lettres à un prince exilé.* Un portrait de Sainte-Beuve. Napoléon III et ses projets de candidature à l'Académie. Lamartine et l'élection de M. Littré.

I

J'ai parlé du retentissement de la pièce de Laprade [1], du triomphe et de la popularité qu'elle lui avait valus ; je n'ai pas dit encore la grande joie, la suprême récompense, qui fut pour lui la consécration et le couronnement de ce succès.

Royaliste de cœur et de raison, « royaliste, comme Berryer, parce qu'il était patriote, très bon patriote [2] », Victor de Laprade avait une affection profonde pour l'auguste exilé qui personnifiait, à ses yeux, avec les espérances de l'avenir, les majestés et les poésies du passé. Le comte de Chambord connaissait ses sentiments et, plus d'une fois déjà, lui avait écrit pour le féliciter du noble emploi qu'il faisait de son talent. Il pouvait lui écrire encore au lendemain de sa révocation, et lui donner ainsi un nouveau témoignage de son estime. Mais, dans une telle circonstance,

* La librairie académique Didier — Emile Perrin, successeur — se dispose à mettre en vente un nouveau livre de notre collaborateur et ami, M. Edmond Biré : — VICTOR DE LAPRADE. *Sa vie et ses œuvres.* — Ce chapitre suffirait à le recommander, s'il en était besoin. (*Note de la Rédaction.*)

1. *Les Muses d'État.*

2. Berryer, *Discours sur la Révision de la Constitution*, 16 juillet 1851. ŒUVRES DE BERRYER, *Discours parlementaires*, t. V, p. 167.

(RECAP)
1513
.210
.76
524899
V.59

une lettre suffisait-elle ? Pour récompenser Sainte-Beuve de ses services, l'empereur avait le Sénat. Le comte de Chambord fit mieux que nommer Victor de Laprade sénateur. Il chargea deux de ses amis, qui étaient aussi les amis du poète, M. de Belleval et M. de Barberey, de l'aller voir en son nom ; ils lui demandèrent, de sa part, de vouloir bien être son correspondant littéraire, de le renseigner, à ses heures et et toute ilberté, sur le mouvement intellectuel, sur les hommes en les œuvres. Un traitement, qui eût remplacé celui que Laprade venait de perdre, eût été attaché à ces fonctions. Faite avec une délicatesse digne du prince dont elle émanait, cette proposition fut accueillie, comme elle devait l'être, avec une vive gratitude ; mais l'idée de prendre une part des ressources de celui que la Révolution avait dépouillé ne pouvait entrer dans l'esprit de Victor de Laprade et surtout dans son cœur. Il accepta donc avec empressement et avec orgueil l'honneur de cette correspondance avec le roi, mais à la condition qu'il ne serait pas question d'argent. S'il avait pu hésiter un instant, n'aurait-il pas trouvé, dans ses plus chers souvenirs, un exemple qui lui imposait cette résolution ? Enfant, il avait joué sur les genoux de M. de Chantelauze, le plus intime ami de son père. Au sortir du collège, il était à la veille d'être placé auprès de lui, en qualité de secrétaire, lorsque éclata la révolution de 1830. M. de Chantelauze, garde des sceaux dans le dernier cabinet de la Restauration, fut condamné par la Cour des Pairs à la prison perpétuelle, pour la part qu'il avait prise aux ordonnances de Juillet. Il était père de famille et n'avait qu'une fortune extrêmement médiocre. Le roi Charles X, qui connaissait la situation du noble prisonnier, sachant d'ailleurs mieux que personne que celui-ci n'était entré au ministère qu'à son corps défendant et par pur dévouement royaliste, lui fit offrir une pension de 6,000 francs. M. de Chante-

1. M. de Chantelauze écrivait à son frère au moment de sa nomination :

« Paris, 18 mai 1830.

« Ma présence à Paris doit, mon cher ami, te causer quelque surprise. Tu en

lauze répondit : « Je resterai pauvre ; pour rien au monde, je ne voudrais diminuer les ressources de mon roi exilé. »

« Savez-vous bien, disais-je un jour à Victor de Laprade, que je ne m'engage pas à ne jamais révéler la proposition de M. le comte de Chambord et votre généreux refus ? » Le poète devint grave, et, après quelques instants de silence : « Je vous autorise à le faire, dit-il, mais à une condition, c'est que vous parlerez aussi du refus de M. de Chantelauze. L'honneur de cet excellent homme m'est aussi cher que le mien. »

Dès que le comte de Chambord eut été informé par MM. de Belleval et de Barberey du résultat de leur mission, il écrivit à Laprade la lettre suivante :

Venise, 2 avril 1862.

Vous venez, Monsieur, de me donner une nouvelle preuve de ce chaleureux dévouement, qui est chez vous un héritage paternel, en acceptant avec un zèle si empressé la proposition qui vous a été faite de ma part. J'en ai été d'autant plus touché que j'y attachais plus de prix. Aussi ai-je tenu à vous en témoigner ici moi-même toute ma gratitude.

Une correspondance qui présente le tableau fidèle de la littérature contemporaine, et par conséquent de la société dont elle est l'image, ne peut manquer d'être pleine de charme, d'utilité, d'intérêt, et nul n'est mieux posé que vous pour remplir cette tâche. Votre dernier ouvrage est la protestation d'un généreux esprit et d'un noble cœur contre le mécanisme qui, de nos jours, envahit tout au préjudice de cette liberté salutaire, dont les lettres et les arts ont besoin pour refleurir et prospérer.

éprouveras davantage demain, à la lecture du *Moniteur*, qui contiendra ma nomination de garde des sceaux. Je la regarde comme l'événement le plus malheureux de ma vie ; il n'est rien que je n'aie fait pour y échapper. Voilà bientôt un an que je résiste ; nommé ministre le 16 avril dernier, j'ai été assez heureux pour faire agréer mon refus. Pendant mon dernier séjour ici, j'ai également fait échouer de semblables tentatives à Grenoble ; c'est le 30 avril que j'ai reçu les ordres du roi. M. le Dauphin, à son passage, m'a vivement pressé ; j'ai été ferme dans mon refus et je croyais la chose finie à mon avantage ; mais le 12 de ce mois, une dépêche télégraphique m'a pressé de me rendre à Paris. Arrivé depuis trois jours, je n'ai pas perdu un instant pour empêcher un choix aussi peu convenable qu'utile. Mes excuses n'ont pas été goûtées, et je cède à des ordres qui ne permettent que l'obéissance. Ainsi, regarde-moi comme une victime à immoler, et plains-moi. »

Je suis heureux d'avoir cette bonne occasion de vous renouveler, avec mes sincères remerciements, l'assurance de ma constante affection.

HENRI.

Au mois de juin 1862, le comte de Chambord vint à Lucerne. S'entretenir avec lui, non seulement par correspondance, mais de vive voix, le voir de près en Suisse, dans ce cadre merveilleux, c'était pour le royaliste, pour le poète des Alpes, une tentation trop forte pour qu'il n'y cédât point. Victor de Laprade fut un des pèlerins de Lucerne, et il y resta tout le temps que le prince y passa. Celui-ci le combla des témoignages de sa bienveillance. Un petit fait montre en quelle estime le descendant de Louis XIV tenait les écrivains. Il recevait, chaque jour, à sa table, soir et matin, une centaine de personnes, ouvriers et paysans, nobles et bourgeois. La première fois que l'auteur des *Poèmes évangéliques* fut appelé à s'y asseoir, plusieurs gentilshommes porteurs des plus grands noms de la noblesse française, un duc, deux anciens pairs de France, étaient au nombre des convives : le poète fut mis à la place d'honneur. Il en fut de même, quelques jours après, pour M. Laurentie, directeur de l'*Union*.

Mme la duchesse de Parme était à Lucerne, auprès de son frère. La grâce de son enfance avait émerveillé Châteaubriand, qui écrivait, en 1833, au retour de son voyage à Prague : « Mademoiselle rappelle un peu son père : ses cheveux sont blonds ; ses yeux ont une expression fine... Toute sa personne est un mélange de l'enfant, de la jeune fille et de la princesse : elle regarde, baisse les yeux, sourit avec une coquetterie naïve mêlée d'art ; on ne sait si on doit lui dire des contes de fées ou lui parler avec respect comme à une reine. La princesse Louise joint aux talents d'agrément beaucoup d'instruction... » Tout ce charme avait grandi avec elle, et les Parmesans, dans l'enivrement des premiers jours, avaient pu la nommer la *bella*, la *dotta*, la *santa Francese*. Sa conversation était un mélange exquis d'aménité, de dignité, de vives et spirituelles saillies. Elle reçut plusieurs fois Victor de Laprade, et il lut dans

son salon quelques-unes de ses satires, notamment les *Démolisseurs* et *Ce gueux de Tacite*. Cette dernière pièce amusa beaucoup le comte de Chambord, qui riait, en l'écoutant, de son bon rire gaulois clair et sonore. Toutes les fois que le poète devait faire une lecture chez sa sœur, il s'échappait de ses audiences pour venir l'entendre.

J'extrais les détails suivants d'une lettre écrite par l'auteur des *Muses d'État* à Mme de Laprade :

Lucerne, jeudi 26 juin 1862.

Il est probable que je partirai de Lucerne après-demain. L'affluence est énorme. Il y sera venu quatre mille personnes, surtout beaucoup de jeunes gens, ce qui fait grand plaisir au roi. J'ai été comblé de marques de faveur. Au grand couvert de dimanche, où il y avait les plus grands noms de France, le roi m'a donné la place d'honneur; j'étais à la droite de la duchesse de Parme. Elle est pleine d'esprit et de gaieté; tous les deux ont le vrai caractère français de l'ancien temps. Madame m'a demandé de venir lui dire des vers. Le roi l'a su, et, quoique accablé de besogne (on lui présente six à huit cents personnes par jour), il s'est échappé de ses audiences pour venir m'entendre chez la duchesse. Le lendemain mardi, il m'a donné une audience particulière, où il m'a dit les plus belles et les plus nobles choses, et, comme je voulais lui baiser la main, qu'il me tendait au moment de sortir, il m'a pris dans ses bras et m'a donné une bonne et vigoureuse accolade. Il a vraiment la plus admirable tête que j'aie vue de ma vie; on le reconnaîtrait pour le roi entre cent mille; on ne prendrait pas un autre idéal pour peindre le type de la Loyauté, de l'Honneur et de toutes les vertus chevaleresques.

Je suis si bien traité par le prince, que cela me fait jouer le rôle d'une puissance à Lucerne. Ceux qui font bon marché de mes vers m'honorent pour les futures destinées qu'ils me supposent. Quant à moi, je m'occupe surtout, après le roi, du soleil qui ne vient pas et dont l'absence nous empêche de jouir de ces merveilleuses montagnes. Depuis quelques jours cependant le temps a été moins mauvais, et j'ai fait une promenade sur le lac, en suivant les traces de Guillaume Tell.

C'est vraiment un beau et touchant spectacle que présente Lucerne en ce moment : tout le monde s'aime, et il semble que nous soyons tous de vieilles connaissances. On s'abstient du reste de toute manifestation extérieure, pour ne rien attirer de désagréable, de la part de l'Empire, à ces bons Lucernois, qui sont de fort braves gens... Dans les présentations et les audiences, les trois quarts des gens ont les larmes aux yeux... Je

voudrais bien que tu sois ici pour prendre ta part de mes honneurs. Madame m'a beaucoup parlé de l'éducation de ses enfants; elle est, comme nous, une ennemie du luxe. Ces deux princes ont des habitudes de simplicité qui feraient sourire un banquier de Paris; et avec cela merveilleusement généreux. Je pense à chaque minute à la joie qu'aurait eue mon pauvre père de me voir ainsi reçu.

Un petit incident assez curieux se rattache à ce voyage de Lucerne.

Au moment de quitter Lyon pour se rendre en Suisse, Laprade avait reçu de Genève une lettre, où M. Petit-Senn, littérateur très estimable qu'il avait connu à la *Revue du Lyonnais*, lui disait : « Je viens d'avoir le plaisir de voir à Genève votre illustre ami Auguste Barbier. Il paraît qu'il avait été exilé et qu'il vient d'obtenir la permission de rentrer en France. Avant de partir il m'a emprunté 300 francs, promettant d'ailleurs de me les renvoyer aussitôt qu'il vous aurait vu à son passage à Lyon. » Victor de Laprade s'empressa d'écrire à M. Petit-Senn qu'il avait été dupe d'un escroc, que l'auteur des *Iambes* était à Paris, où lui, Laprade, l'avait laissé quelques jours auparavant, qu'Auguste Barbier, étant d'ailleurs fort riche, prêtait souvent et n'empruntait jamais.

Après avoir si bien réussi auprès de M. Petit-Senn, le faux Barbier avait cru devoir viser plus haut. Le comte de Chambord, avant de s'installer à Lucerne, avait passé quelques jours chez la duchesse de Parme, au château de Rasperwill. Le comte de Circourt, qui l'accompagnait, reçut la visite d'un personnage qui lui déclara être Auguste Barbier, l'auteur des *Iambes*, et demanda d'être présenté au prince. M. de Circourt, qui connaissait l'honorabilité du vrai Barbier, mais qui ne connaissait pas sa figure, s'empressa de transmettre la requête du soi-disant poète, lequel fut immédiatement introduit. Cet habile fripon faisait lui-même des vers; il récita deux ou trois pages des *Iambes*, en y mêlant quelques rimes de sa façon, qui se perdirent dans le nombre. Il fut accueilli à merveille, et, à la porte du château, il dit à M. de Circourt, qui le reconduisait : « Vous ne savez peut-être pas que je ne suis point

heureux. Vous me rendriez un grand service si vous pouviez parler de ma situation au prince qui est si généreux. » Homme d'infiniment d'esprit et qui savait son monde, M. de Circourt fut étrangement surpris et murmura : *Questa coda non è di questo gatto.* Il s'acquitta néanmoins de la commission, et le comte de Chambord ne crut pas pouvoir envoyer moins d'un billet de mille francs à un poète comme Auguste Barbier.

Le lendemain, Victor de Laprade arrivait à Lucerne. Le soir, à table d'hôte, il entendit un de ses voisins raconter qu'il venait de Rasperwill, où il avait rencontré le poète Barbier. « Quel dommage, ajoutait-il, qu'un homme de si grand talent ait des habitudes si crapuleuses! Il avait reçu un secours du roi et il exprimait sa reconnaissance dans tous les cabarets en se grisant abominablement! » Heureusement pour l'auteur des *Iambes*, l'auteur de *Psyché* put rétablir la vérité. L'histoire fut rapportée au comte de Chambord, qui en rit beaucoup. Le premier jour où Victor de Laprade lut des vers dans le salon de la duchesse de Parme, le prince avait autour de lui deux ou trois de ses officiers. Il dit gaiement à l'un d'eux : « Allez donc chercher Circourt, je veux lui prouver que je ne lui tiens pas rancune : il m'a fait entendre le faux Barbier, je vais lui faire entendre le vrai Laprade [1]. »

II

J'ai sous les yeux les lettres de Laprade au comte de Chambord. Elles vont du 18 avril 1862 au 21 octobre 1863. Cette correspon-

1. *Notes inédites.* — Le faux Barbier était un éclectique : après ses fructueuses visites à M. Petit-Senn, et au comte de Chambord, il en fit une à la princesse Mathilde, qui se trouvait alors à Belgirate, sur les bords du lac Majeur. Voy. Sainte-Beuve, *Lettres à la Princesse*, p. 13. — Cet incident du *faux Barbier* a été raconté avec infiniment d'esprit, mais non peut-être avec une suffisante exactitude, par un éminent académicien, M. Camille Rousset, dans sa réponse au discours de Mgr Perraud, successeur d'Auguste Barbier à l'Académie française. (Séance du 19 avril 1883.)

dance sera sans doute publiée un jour en entier, car le poète avait disposé lui-même son manuscrit pour l'impression, sous ce titre : *Lettres à un prince exilé.*

D'ordinaire, dans une correspondance de ce genre, celui qui tient la plume arrive bien vite, sous l'influence même des plus nobles et des plus plus généreux sentiments, à se faire le courtisan de l'exil, à caresser les illusions du prince malheureux et proscrit, à éviter tout ce qui pourrait contrarier ses idées, à se donner carrière aux dépens de ses ennemis.

Ici, rien de semblable, et cela, si je ne me trompe, n'est pas moins à l'honneur du comte de Chambord qu'à celui de Laprade. Le poète s'exprime en toute liberté et en toute franchise. Il ne craint pas de signaler les fautes des meilleurs amis du prince, les torts de ses plus dévoués partisans. Il indique comme une des causes principales de l'abaissement du goût « l'incurie du public élevé ». — « En Angleterre, écrit-il, tout gentleman rougirait d'emprunter un livre même à un ami ; on achète tout ce que l'on veut lire, et on n'achète que ce qui est honnête... En France, les classes riches n'achètent pas de livres [1]... — Les hautes classes ont laissé s'échapper de leurs mains le patronage et, par conséquent, la direction de la littérature; ici, c'est par une dévotion étroite et sans clairvoyance ; ailleurs et presque partout, c'est par un fol

1. Joseph Autran, plus désintéressé qu'un autre dans la question, car il était *le mieux renté de tous nos beaux esprits*, a écrit quelque part cette note ironique et vraie : « Le Français ne connaît guère ce plaisir délicat qui consiste à lire tout seul un beau livre de poésie, en hiver, au coin de son feu; en été, sous un arbre de son jardin. S'agit-il d'aller voir une tragédie au Théâtre-Français, dans un jour de grand opéra, il payera volontiers cent francs d'une stalle : il ne payera pas cent sous le poème mis en vente chez le libraire. Celui-là même qui, dans l'ordinaire de sa vie, donne dix francs d'un melon à son déjeuner ne donne pas trois francs d'une primeur littéraire. — J'ai ouï conter qu'un personnage opulent, dînant à côté d'un poète qu'il avait invité à sa table, lui disait sans vergogne : « Votre dernier livre fait le plus grand bruit; le précepteur de mon fils doit me le prêter. »... C'est toujours ainsi. Les livres en France sont achetés par les pauvres, qui les prêtent aux riches. Il arrive même que les riches ne les rendent pas. » *Lettres et notes de voyage*, par J. Autran, p. 272.

amour des futilités, des arts de bric-à-brac, du luxe, en un mot, par un vrai matérialisme. L'initiative en toute chose passant de la tête aux classes inférieures, voilà ce que nous retrouvons aujourd'hui à chaque pas[1]. »

Il s'élève, dans la même lettre, « contre ces abominables sucreries dévotes qui font aujourd'hui la nourriture d'un si grand nombre de catholiques. » — « Nous avons, dit-il, toute une littérature que je n'ose appeler chrétienne, tant elle rapetisse l'imagination et la raison, et tant elle pullule de petits bons livres, détestables aux yeux de la saine critique. Un grand nombre de familles, cultivées cependant et distinguées, ne connaissent pas autre chose et, dans leur prédilection pour le roman dévot, admettent à peine les écrits des grands et sérieux chrétiens. »

Lorsque Victor de Laprade est conduit à parler des écrivains dont les idées sont le plus éloignées des siennes, de celles du prince auquel il écrit, il le fait toujours avec impartialité, souvent avec bienveillance. Voici, par exemple, en quels termes il parle de M. Littré, à l'occasion de sa première candidature à l'Académie française :

Un autre fauteuil reste vide à l'Académie, celui du vénérable M. Biot : on n'y pourvoira pas, selon toute probabilité, avant l'hiver prochain. Les deux concurrents entre lesquels on se partage d'avance sont M. Littré, déjà membre de l'Académie des Inscriptions, et le P. Gratry, de l'Oratoire, très distingués tous les deux par le talent et le savoir ; indépendants, honorables tous les deux par le caractère, mais d'une valeur très inégale, aux yeux de ceux qui tiennent aux vrais principes religieux et sociaux. Les titres de chacun mériteraient une longue appréciation. M. Littré, philosophe positiviste de l'école d'Auguste Comte, si tant est que ce soit là une école, mène la vie tout édifiante d'un bénédictin. Je l'ai entendu définir, et assez justement : « Un saint qui ne croit pas en Dieu. » Il a, dit-on, beaucoup de chances. Plusieurs membres de la majorité, M. Guizot, par exemple, lui ont promis leurs voix parce qu'il est savant et indépendant, quoique matérialiste. M. Sainte-Beuve le prône, quoique indépendant, parce qu'il est athée[2].

1. Lettre du 14 août 1862.
2. Lettre du 18 avril 1862.

Placez en regard de ce passage ces lignes de Sainte-Beuve dans les *Lettres à la Princesse* : « L'Académie recueille ce qu'elle a semé, et il paraît qu'elle s'en félicite. *Ce* Gratry n'a pas même su nous donner une faible esquisse de ce pâle M. de Barante : il s'est jeté dans l'abstraction et dans le mystique, non sans se passer les attaques et les sournoiseries. Ce qui ne me révolte pas moins, c'est l'éloge que M. Vitet fait de ce faux savant et de cet esprit si peu juste. Nous voilà bien lotis avec ce nouveau confrère qui fait la paire avec *le* Dupanloup [1]. »

Sainte-Beuve refuse tout talent à ceux qui ne font pas partie du *Cénacle* de la rue de Courcelles ; Victor de Laprade fait état des qualités dramatiques et de la verve gauloise d'Emile Augier, dans le moment même où il lui faut parler d'une pièce qui le blesse cependant au plus intime de ses convictions et de ses délicatesses, *le Fils de Giboyer* [2]. Les *Misérables* lui sont une occasion de proclamer son admiration pour le génie de Victor Hugo [3]. Ni *Madame Bovary*, ni *Salammbô* n'étaient pour plaire beaucoup au chantre de *Psyché* ; il n'ira pas pour cela méconnaître la probité littéraire de l'auteur et son talent d'écrivain. Gustave Flaubert eût été bien étonné et sans doute agréablement surpris si on lui eût dit que son éloge, écrit par le plus spiritualiste de nos poètes, avait passé sous les yeux du comte de Chambord, et que celui-ci en avait, tout haut, donné lecture, un soir, dans le salon de Frohsdorff [4].

Il y a dans les *Lettres à un prince exilé* un portrait de Sainte-Beuve. Le peintre eût été, certes, excusable de le pousser un peu au noir ; il ne l'a point fait. S'il n'a pas flatté son modèle, s'il a indiqué ses défauts, il n'a laissé dans l'ombre aucune de ses qualités. Je donnerai ici, sans en rien retrancher, cette page remarquable :

1. Sainte-Beuve, *Lettres à la Princesse*, p. 331.
2. Lettre du 20 décembre 1862.
3. Lettre du 18 avril 1862.
4. Lettre du 20 décembre 1862.

L'Empire n'a fait encore qu'une grande conquête parmi les lettrés, et il faut avouer qu'il tient par elle une formidable position dans la critique. Je ne sais s'il comprend toute la valeur de M. Sainte-Beuve, car l'illustre écrivain n'est pas encore sénateur ; à tous égards cependant, il est digne de l'être. Il ne se fait pas faute de traiter sans ménagements ses anciens amis. Il est douloureux de voir un homme comme lui engagé dans cette croisade contre les honnêtes gens ; il attaque incessamment, de front ou par derrière, tout ce qui n'a pas accepté le joug, vivants ou morts, grands ou petits, depuis le cèdre jusqu'à l'hysope, depuis M. de Châteaubriand jusqu'au plus humble de ses confrères à l'Académie. Dans le *Moniteur* et dans le *Constitutionnel*, tour à tour, il a déployé, depuis douze ans, un talent de critique et d'écrivain qui n'avait jamais été plus fin, plus souple et plus incisif. M. Sainte-Beuve a traversé à peu près toutes les opinions politiques et religieuses, et, par un déplorable privilège, son talent n'a cessé de grandir à mesure qu'il s'éloignait de la vérité et de la justice. Poète très distingué, ses vers n'ont pas eu tout le succès qu'il en pouvait attendre; de là peut-être une des causes de l'aigreur et de la malveillance qui se sont emparées de lui depuis quelques années. Il a trouvé depuis longtemps dans la critique sa véritable vocation et une juste renommée. Après M. Villemain, si supérieur par l'éloquence et l'élévation morale, M. Sainte-Beuve, par la pénétration, la sagacité, par un sens poétique très délicat, est le premier critique de notre temps ; mais, pour faire de vrais chefs-d'œuvre, il lui a manqué deux choses : un caractère et des principes. Je n'ai pas à parler ici de son caractère. Ses principes, longtemps indécis et presque chrétiens, se sont avancés de proche en proche, à travers le scepticisme, jusqu'à l'athéisme et jusqu'au matérialisme les plus absolus et les plus ouvertement professés. Il ne s'en cache pas, même dans les séances de l'Académie. Du reste, le véritable esprit philosophique et le don de généraliser ont toujours manqué à M. Sainte-Beuve, même aux jours de ses meilleures tendances. Il disèque, il analyse avec une merveilleuse habileté ; il ne sait pas recomposer et résumer. Il nous montre admirablement les plus minces détails, les fibres les plus ténues d'un prosateur ou d'un poète ; mais il ne met jamais le doigt sur le point central, sur le grand ressort, sur ce qui est l'homme lui-même. Il est trop sceptique, trop mobile, trop soumis à ses impressions et aux mille injonctions de ses nerfs, trop curieux d'anomalies, pour bien comprendre et pour bien juger les hommes faits tout d'une pièce : il semble ne pas admettre qu'il y ait un principe fixe dans certains caractères ; un homme n'est composé pour lui que d'atomes et de molécules capricieusement agglomérés. C'est là du reste le point de vue du matérialisme : M. Sainte-Beuve s'inspirait à son insu de cette doctrine, avant de la professer ouvertement.

Malgré tous ces défauts, on pourrait dire tous ces vices, son talent a des séductions irrésistibles. Rien de plus attrayant, de plus piquant, de plus instructif que la plupart des *Causeries du lundi*. Si peu intéressé que nous soyons à leur succès, nous nous étonnons qu'il ne soit pas encore plus grand. Si le gouvernement impérial avait le moindre sentiment de la valeur et des services littéraires, M. Sainte-Beuve serait chamarré d'or sur toutes les coutures ; il est, dit-on, très sensible à cette broderie. Il a fait plus, à lui seul, que tous les autres écrivains officieux, pour donner une auréole à l'Empire, en tâchant d'éteindre tout ce qui brille en dehors du bonapartisme. Il n'écrit pas une page depuis quelques années, éloges ou moqueries, qui n'ait au fond un peu de virus impérialiste [1].

III

Sous le second Empire, les choix de l'Académie française et ses séances de réception étaient des événements. Autour d'elle et sous ses auspices avait lieu tout un mouvement littéraire élevé, sérieux, le seul capable, à ce moment, de maintenir dans les esprits quelque noblesse et quelque indépendance. Victor de Laprade avait donc bien soin, toutes les fois qu'un incident se produisait à l'Académie, de le signaler dans ses lettres au prince, et, lorsqu'un fauteuil était vacant, il ne manquait pas d'esquisser la physionomie des candidats, de discuter leurs titres, de noter les péripéties de la lutte. Sur les élections de ce temps-là, celles du prince Albert de Broglie, d'Octave Feuillet, de M. Dufaure, de M. de Carné, etc., on trouvera dans ses lettres plus d'un détail curieux et peu connu. Je reproduirai seulement ce que dit Laprade au sujet des velléités académiques de Napoléon III.

Le 23 avril 1863, M. Dufaure et M. de Carné furent nommés en remplacement du duc Pasquier et de M. Biot. Trois jours après, le poète écrivait au comte de Chambord :

La compagnie n'a jamais fait plus ouvertement acte d'hostilité que le jour où elle a élu M. Dufaure ; mais l'on s'explique maintenant pourquoi

1. Lettre du 20 octobre 1862.

l'Empire a épargné l'œuvre de Richelieu dans ses démolitions. Il est aujourd'hui prouvé que l'empereur veut faire partie de l'Académie. Ce bruit a mis le comble à l'agitation qui régnait autour du dernier scrutin. On allait jusqu'à annoncer qu'un aide de camp arriverait au commencement de la séance, demandant l'ajournement de l'élection au fauteuil du duc Pasquier. C'est, en effet, la succession qui conviendrait le mieux à l'auteur de cette *Vie de César*, qui n'est pas encore publiée [1]. Ceux qui ont étudié de plus près les procédés de ce grand acteur ne croyaient pas à ce coup de théâtre. Il est à peu près certain que si Louis Bonaparte donne suite à cette fantaisie, il voudra laisser à sa candidature toutes les apparences d'une candidature régulière ; il jouera avec les suffrages de l'Académie le même jeu qu'avec le suffrage universel; il voudra se faire donner ce qu'en réalité il aura pris. « Voyez quel respect pour l'égalité! » dira le gros public; « le souverain! un homme de tant de génie, l'auteur des *Idées napoléoniennes* et de la *Vie de César*, qui se soumet, comme un simple mortel, au jugement des Quarante! »

Malgré l'étonnement du plus grand nombre, les dénégations et l'opposition de quelques personnages officiels, il sera probablement donné suite à cette fantaisie impériale. Elle est ancienne déjà, et l'auguste personnage n'a jamais abandonné une seule de ses idées.

Après la mort de Châteaubriand, n'étant encore que simple représentant, Louis-Napoléon avait fait des démarches pour obtenir la succession académique du grand écrivain. Il avait, du reste, agi à ce moment en homme qui connaît bien mal son terrain; car il s'était adressé, par un intermédiaire, à la société de l'Abbaye-aux-Bois et particulièrement à M. Ampère, l'un des esprits les plus résolus et les plus fermes dans leur opposition qui honorent l'Académie.

Lancé depuis fort longtemps par la presse pour tâter l'opinion, comme il arrive de toutes les questions chères à l'empereur, ce projet ne peut plus être nié, depuis ces paroles du souverain adressées à M. Vitet, directeur de l'Académie, lors de la présentation de M. Octave Feuillet : « Je m'intéresse beaucoup à tout ce qui se fait à l'Académie, et je travaille moi-même en ce moment à me rendre digne d'elle. » Ira-t-il jusqu'au bout de son projet, malgré l'opposition de son Conseil? Il l'ajournera peut-être, il changera de route au besoin, il n'y renoncera pas. Seulement on assure que son entourage a obtenu de lui qu'il attendrait l'achèvement de sa *Vie de César*.

S'il se présente, l'avis de quelques membres de l'Académie, et c'est,

1. Le premier volume de la *Vie de César* a paru en 1865.

je crois, le parti le plus digne, serait d'enregistrer purement et simplement la demande de l'empereur comme un ordre, et de le déclarer membre de l'Académie *selon son bon plaisir*, sans passer au scrutin. On ôterait ainsi à l'occupation d'un fauteuil par celui qui peut les prendre tous l'apparence d'un acte légal et démocratique [1].

Je trouve, dans la même lettre, sur un autre épisode académique, la candidature de M. Littré au fauteuil de M. Biot et son échec à la suite de l'intervention de Mgr Dupanloup, des détails que j'aimerais aussi à citer. Je ne puis les donner, faute d'espace. Il en est un cependant que je me reprocherais de ne pas faire connaître.

M. de Carné avait obtenu, au troisième tour de scrutin, 19 voix contre 11 accordées à M. Littré, et 4 bulletins blancs. Après avoir indiqué ce résultat, Laprade ajoute :

M. Dupin était absent pour cause de maladie, comme dans toutes les circonstances difficiles. M. de Lamartine, ce noble génie, dont le sang est resté au fond royaliste et chrétien, a été fort sollicité par ses amis révolutionnaires à voter pour M. Littré : « Je suis trop vieux et trop près de paraître devant le bon Dieu pour aller voter contre lui ! » C'est la réponse que nous lui avons entendu faire. Elle nous a remis en mémoire une autre parole du grand poète, déjà ancienne de plusieurs années et qui nous fut bien douce à entendre : « Après tout ce qu'on a essayé sans succès, monarchie de Juillet, seconde République et second Empire, ce que la France a de mieux à faire, c'est de revenir à la monarchie traditionnelle et légitime [1]. »

Il faut finir ces extraits. On s'attarderait pourtant volontiers en telle compagnie, entre le comte de Chambord et Victor de Laprade, — entre l'auteur des *Symphonies*, le poète des sommets, comme ses amis se plaisaient à l'appeler, et le prince qui a été, lui aussi, et est resté jusqu'au bout l'homme des sommets.

EDMOND BIRÉ.

1. Lettre du 26 avril 1865.
2. *Ibid.*

XVI*

LE CARDINAL DE BOISGELIN

(1736-1802)

IV

L'Académie française. — Commentaires sur Montesquieu (1776-1787).

Boisgelin prononça son discours de réception académique le 19 février 1776, et fut reçu par Mgr de Roquelaure, évêque de Senlis. La situation était délicate, car l'abbé de Voisenon, poète léger fort médiocre, avait été un très mauvais prêtre. On connaît l'épitaphe que venait de lancer Voltaire :

Ci-gît ou plutôt frétille
Voisenon, bâtard de Chaulieu...

Je n'achève pas par respect pour mes lectrices. Toutes les chroniques et correspondances contemporaines témoignent de la curiosité avec laquelle on attendait la séance. On est bien impatient, écrivait Métra, de voir l'éloge du défunt, ce sera le triomphe de l'effronterie et du mensonge ; puis il citait cette épigramme composée pour la circonstance :

Où peut-on louer un tel homme?
Est-ce chez les gens sensés? Non.

* Voir la livraison de décembre 1885, pp. 461-466.

Chez les dévots, en cour de Rome?
On n'oserait citer son nom.
Au Parnasse? Oh! la calomnie
Indigneroit trop Apollon.
Où donc, pour combler l'infamie,
A cet excès mentira-t-on?...
Dans le Louvre, à l'Académie!

Boisgelin s'en tira en homme d'esprit. Au lieu de prononcer l'éloge de son prédécesseur, il consacra toute sa harangue à chanter l'amour des lettres et à vanter les avantages de toutes sortes dont leur sont redevables les particuliers et les gouvernements; puis en deux lignes il exécuta Voisenon et, au lieu de louer son esprit, il parla simplement de son cœur. Ce discours ne vaut pas ses oraisons funèbres. Il y a de bons passages, mais trop de vague dans les idées, des longueurs et souvent de l'obscurité. Voici comment il justifie, dès le début, ses travaux sur les poètes anciens :

« Messieurs, la littérature, dans une nation savante et policée, devient insensiblement le partage de tous les états. Il n'est personne aujourd'hui qui n'ait connu le prix de vos travaux, qui ne semble jaloux d'ajouter son suffrage à celui de son siècle. Quiconque sent avec force et pense avec justesse aime ou cultive l'art sublime, interprète de tous les autres, qui donne l'énergie à vos sentiments et la lumière à vos pensées: et l'amour des lettres est, dans tous les états, la douce et consolante passion des esprits sages et des cœurs vertueux.

Ce sentiment estimable n'est point étranger aux soins les plus graves et les plus imposans des emplois de tous les ordres. Je ne parle pas seulement du ministère auquel les évêques sont consacrés; dépositaires de la parole et de la loi, sans doute ils doivent chérir et cultiver les sciences et les lettres. C'est par elles qu'ils peuvent annoncer et défendre les vérités de la religion; c'est par elles qu'ils peuvent rendre plus sensibles les préceptes de cette morale toujours pure, qui ne subit point les changements des mœurs et des opinions, et que les vices ou les préjugés de chaque siècle ne corrompront jamais. Mais quel homme éclairé, quel citoyen, dans quelque rang qu'il soit placé, peut rejeter avec dédain des arts et des connaissances fondées sur l'amour même de la vérité, sur l'amour de la vertu: principe supérieur, qui préside à la vraie littérature, comme à

la vraie administration. Il donne un caractère au discours, un terme, un intérêt à l'action : il peut seul imprimer à la conduite, comme aux écrits, le sceau de la confiance publique, sans lequel il n'est rien de bon et de louable, ni dans l'empire des lettres, ni dans la science du gouvernement... »

Tout cela pouvait être dit plus simplement. Je ne suivrai pas Boisgelin dans l'histoire qu'il trace un peu longuement des progrès de la littérature en France. On remarqua un trait heureux sur Louis XIV, qui *rétracta en mourant la grande erreur de son règne...* et j'arrive au portrait qu'il trace de l'homme de lettres.

« Nous sommes loin d'honorer du nom de littérature toute oisive et frivole composition qui n'enseigne point aux hommes à devenir meilleurs et plus heureux. Si les esprits corrompus savent trouver des charmes dans le vice et se complaire dans le mensonge, la vérité seule et la vertu peuvent offrir une digne et convenable occupation aux esprits raisonnables. La vraie littérature est celle de tous les siècles. Elle n'admet point une célébrité qui passe; et l'homme qui persuade et qui doit guider dans tous les temps la raison perfectionnée est le seul dont le nom puisse être durable. Il vivra dans l'avenir aussi longtemps que la vertu sera respectée parmi les hommes.

Quel est le véritable homme de lettres? C'est celui qui sait considérer tous les rapports de l'objet qui l'occupe, qui connaît le prix des détails, qui les rassemble avec ardeur, et les observe avec inquiétude. Il ne donne rien aux sentiments exagérés, aux vaines conjectures. Il redoute comme un écueil le funeste et facile amas de réflexions étrangères ou superflues. Il suit la nature : il saisit l'expérience et craint de la contredire, plus soigneux de l'interroger que jaloux de la prévenir. Il cherche le vrai qui l'annonce, comme on étudie le bien que l'on veut faire; il veut tout voir et tout vérifier; et telle est aussi l'heureuse impression de la vérité connue, qu'elle se développe ensuite d'elle-même sans art et sans effort. Sa marche est libre et naturelle et pourtant involontaire. Elle semble égarer quelquefois celui qu'elle guide et ne le trompe jamais. Lui-même il était loin de prévoir les utiles écarts auxquels il faut qu'il s'abandonne. Lui-même il n'a pas su par quelle invisible puissance il devait être enlevé, pour ainsi dire, à l'objet qu'il devait suivre : et, transporté tout à coup hors de lui-même, il a parcouru sans erreur et sans obstacle la route infaillible qui l'y ramène... »

Ici encore, plus de clarté eût été désirable : mais le tour philosophique de la dissertation fit pardonner ce qu'elle pouvait avoir d'obscur. Et Voisenon?... Les définitions précédentes pouvaient déjà passer pour une sorte d'épigramme à son endroit. Mais il fallait bien l'aborder directement. Boisgelin le fit en ces termes :

« L'académicien auquel je succède n'a point eu l'avantage d'employer ses talents au bien de son pays : mais nous savons que son cœur ne se refusa jamais aux besoins des malheureux. Il jouissait d'une fortune modique, et sa mort a fait perdre deux mille livres de pension à des familles indigentes. On ignora longtemps qu'il avait consigné des fonds pour réparer des maisons incendiées dans une terre qu'il habitait. Les larmes de ceux dont il a soulagé la misère ont trahi ses bienfaits et nous ont fait connaître ses vertus. Il paraît que l'habitude de la littérature avait secondé l'aménité naturelle de son caractère et qu'elle a fait dans tous les temps son bonheur et sa consolation. Son exemple nous apprend quelle est la séduction des lettres, même au milieu des dangers, dont elles ne sont pas toujours exemptes, et quelles peuvent être aussi leurs ressources dans toutes les vicissitudes de la vie. »

On ne se contenterait pas de si peu aujourd'hui : mais alors on n'en exigeait pas davantage [1], et Roquelaure ne jugea pas à propos, dans sa réponse, de s'étendre beaucoup plus longuement sur le mérite littéraire du collaborateur et commensal des époux Favart : en revanche, il appuya avec une certaine insistance sur son repentir tardif et sur sa fin chrétienne : aussi les *Mémoires secrets* de Bachaumont déclaraient-ils que le défunt avait été fort maltraité par ses confrères. Il ne pouvait en être autrement.

Un des passages qui nous intéressent le plus dans la réponse de Roquelaure est celui dans lequel il fait allusion au discours du sacre :

« Vous aviez, dit-il à Boisgelin, pour solliciter en votre faveur, une adoption à laquelle vous vous montrez si sensible, cet amour des lettres

1. Voir, sur la réception de Boisgelin, les *Mém. sec. de Bachaumont*, IX, 90, 91 ; la *Corresp. sec. de Métra*, II, 307 ; la *Corresp. litt. de La Harpe*, I, 329, et un compte rendu satirique fort curieux dans l'*Observateur Anglais*, III (105-134).

dont vous êtes épris dès votre plus tendre jeunesse, cette raison éclairée et cet esprit de réflexion qui vous distinguent, cette éloquence touchante avec laquelle, en présence de la nation, vous n'avez rien dissimulé au souverain des engagemens qu'il prend avec son peuple, ni au peuple du tribut d'obéissance qu'il doit à son souverain. »

Puis il loue fort convenablement les oraisons funèbres de Madame la Dauphine et de Stanislas, et, passant aux talents incontestés de l'administrateur, il ajoute :

« Elevé sur un des plus beaux sièges de l'Eglise de France, vous avez prouvé, par votre conduite, que vous possédez l'art de manier les esprits et de concilier heureusement les intérêts du peuple avec ceux du souverain... »

Je retiens tout spécialement ces trois lignes, parce qu'elles dépeignent admirablement le caractère de l'administration de Boisgelin et doivent rester comme l'appréciation la plus exacte qui ait été donnée de sa patriotique carrière.

Le rôle de l'archevêque d'Aix à l'Académie fut tel qu'on devait l'attendre d'un prélat de son caractère ; et son successeur, Dureau de la Malle, l'a fort bien défini dans son discours de réception en 1804 : « Sans cesse aux prises avec les intérêts les plus divers, un exercice journalier lui avait fait acquérir l'habitude des ménagements et de la conciliation, art délicat que nul ne posséda au même degré que lui. Son inaltérable politesse et sa douce insinuation se jouaient autour de l'amour-propre d'autrui sans l'effleurer jamais, comme ces feux propices qui caressent mollement les corps auxquels ils s'attachent sans les blesser. Ce n'est pas que M. de Boisgelin n'eût un ferme attachement à ses idées, qui n'avaient pu être légèrement adoptées par un esprit tel que le sien, mais c'est qu'en gardant ses opinions, il éprouvait le besoin de les faire aimer des autres. En heurtant les opinions d'autrui, il les eût fait reculer devant la sienne, au lieu qu'elles s'en rapprochaient, naturellement attirées par la grâce séductrice de sa discussion, et le charme de cette séduction était d'autant plus irrésistible que c'était

l'émanation involontaire d'une âme affectueuse et douce. Il se faisait aimer, parce qu'il commençait par aimer lui-même [1]... »

Au mois de décembre 1779, une occasion se présenta de faire un acte public de cette conciliation. On sait que le règlement de l'Académie prescrivait de faire célébrer un service pour le repos de l'âme de chaque confrère défunt. De grandes discussions s'élevèrent quand il fallut décider si on ferait célébrer un service pour Voltaire. Boisgelin fit voter qu'on réformerait le règlement et qu'au lieu d'un service pour chaque défunt, on célébrerait à perpétuité un service annuel qui engloberait indistinctement tous les morts de la compagnie. On rapporte que le seul opposant fut le marquis de Paulmy qui déclara ne s'être fait recevoir dans l'Académie que dans l'espoir d'avoir un service pour lui seul [2].

Une circonstance académique fort intéressante à relever, c'est qu'en 1783, Boisgelin, se trouvant directeur, eut à prononcer le premier discours sur les *prix de vertu* de la fondation Montyon. Depuis cette époque, une centaine de harangues analogues ont été composées, et plus on va, plus il devient difficile d'y être original. La plus grande simplicité était alors de mise, et l'originalité résultait de la nouveauté même du sujet.

Dans cette même séance publique de 1783, Boisgelin prononça un autre discours qui fut très remarqué. Après avoir annoncé que le prix d'éloquence proposé pour le meilleur *éloge de Fontenelle* était remis à l'année suivante, parce que aucun des concurrents n'avait satisfait l'Académie, « le prélat, dit la chronique, partit de là pour donner des instructions aux candidats sur une nature de composition qui n'est pas aussi aisée qu'on le croirait d'abord. Il en a fait sentir les difficultés et le mérite conséquemment. Le point principal est de marier les faits avec les réflexions de manière à faire disparaître à la fois et la sécheresse de l'historien

1. Discours prononcés dans la séance publique tenue par la classe de la langue et de la littérature de l'Institut national, le II floréal de l'an XII, pour la réception de M. Dureau de la Malle. Paris, Baudoin, 1805, in-4°.

2. *Mém. sec.* de Bachaumont, XIV, 357.

trop austère et la redondance de l'orateur trop verbeux. Peu de panégyristes ont l'art de tenir ce juste milieu : les uns fatiguent à force de détails minutieux ; les autres ne sont que des discoureurs perdant continuellement de vue leur héros. Tels sont les deux extrêmes dans lesquels ont donné les concurrents et dont l'Académie désire qu'ils se préservent désormais. En général, ajoute la chronique, on a remarqué dans ce petit discours du directeur, que, plus habile à fournir le précepte que l'exemple, il l'avait fait meilleur que les autres connus de lui : d'où les malins ont conjecturé que, quoiqu'il le lût très bien, quoiqu'il parût même le savoir par cœur et n'avoir son papier à la main que par contenance, il n'en était pas l'auteur [1]... » Cela est évidemment pure méchanceté.

C'est ici le lieu de s'arrêter un instant pour examiner un ouvrage philosophique dont la valeur est considérable, mais qui passa malheureusement presque inaperçu, parce que Boisgelin ne le publia pas en temps opportun. *L'art de juger par l'analyse des idées* parut en 1789 [2], au moment de l'effervescence causée par la convocation des États généraux : le public avait alors des préoccupations de nature à le passionner beaucoup plus que la discussion de théories astronomiques. Ce livre est une réfutation très savante du système développé par Bailly dans ses *Lettres sur l'Atlantide* [3], et l'on ne sait ce que l'on doit le plus y admirer, ou l'étendue et la variété des connaissances de l'auteur ou le judicieux emploi qu'il en a fait. Il y a là des trésors d'érudition dépensés avec méthode, et Boisgelin a eu l'art d'éviter les calculs astronomiques sans né-

1. Voyez, sur cette séance, *Mém. sec. de Bachaumont*, XXIII (137-145), et *Corr. litt.* de La Harpe, IV, 141.

2. Paris, Moutard, 1789, in-8°. — Cet ouvrage a été réimprimé dans le volume des *Œuvres* de Boisgelin. Paris, Guitel, 1818, in-8°.

3. La *Biographie bretonne*, à la suite de Quérard, fait un ouvrage à part de la *Réfutation du système de Bailly* qui aurait paru pour la première fois dans les *Œuvres*. Si M. Levot avait mieux lu le titre de la réimpression de 1818, il aurait évité cette méprise et se serait aperçu que l'*Art de juger par l'analyse des idées* et la *Réfutation de Bailly* ne sont qu'un seul et même ouvrage.

gliger de faire tous ceux dont il avait besoin pour rendre ses démonstrations plus claires.

Le sujet est passablement ardu. Bailly avait avancé, dans ses *Lettres sur l'Atlantide*, que cette île aujourd'hui disparue et qui a donné son nom à l'Océan Atlantique, avait été le foyer des connaissances humaines : que de là étaient sortis les rayons lumineux qui avaient insensiblement éclairé les autres peuples, et que les sciences, indigènes pour les seuls Atlantes, étaient exotiques pour le reste du monde. Boisgelin démontre au contraire que les connaissances astronomiques des différents peuples de l'antiquité ont été partout le résultat de la simple observation ; que nulle part le concours des étrangers n'a été nécessaire pour les acquérir ; que des peuples agités des mêmes besoins, les Chinois, les Indiens, les Perses, ont dû, l'œil tourné vers le ciel, arriver aux mêmes découvertes ; qu'il est naturel que les astres aient été les premières divinités des peuples naissants, séparés de la tradition antique. Les astronomes rendirent des honneurs divins aux objets de leur contemplation et passèrent peut-être eux-mêmes pour des dieux : puis la vanité les remplaça par les conquérants, et de cette confusion du ciel avec la terre naquirent ces cosmogonies monstrueuses qui déshonorent les religions.

Boisgelin combat encore l'opinion de Bailly qui prétendait avoir découvert la trace d'une langue faite par les savants et consacrée exclusivement à leur usage : il ne veut pas que la superstition soit une vérité physique défigurée par des emblèmes, mais il admet que l'idée du déluge est commune à des peuples qui n'ont aucun rapport entre eux, sans qu'on puisse en conclure un enseignement commun. Un des chapitres les plus remarquables de cet ouvrage est l'histoire que l'auteur trace de l'arithmétique : nulle part on n'avait encore tracé avec autant de clarté la marche qu'avait suivie l'esprit humain pour arriver à exprimer tous les nombres. Mais je n'ai pas le loisir d'analyser en plus de détails cette magistrale étude qui devrait être plus connue et qu'on pourrait mettre en parallèle avec celle de Condorcet sur les progrès de l'esprit humain. Je

dirai seulement, avec un des éditeurs de Boisgelin, que Fénelon n'eût pas décrit avec plus de charme l'impression que produit sur l'homme le spectacle des phénomènes célestes, et que personne n'a fait un plus bel éloge de Galilée. Cet ouvrage est pour moi le maître livre de Boisgelin, celui qui donne le mieux la mesure de son esprit.

Les *Commentaires inédits sur Montesquieu* datent aussi de cette époque et portent le titre de *Réflexions sur l'Esprit des lois.* La copie que M. de Carné a eue entre les mains date de 1785 : elle forme trois gros volumes et présente une étendue égale sinon supérieure au grand travail de Montesquieu, travail auquel il correspond livre par livre et chapitre par chapitre avec des divisions et des titres identiques. Il résulte de cette disposition, remarque M. de Carné, que, pour donner à cette publication son intérêt complet, il faudrait la joindre à une édition nouvelle de *l'Esprit des lois,* entreprise qui tenterait probablement peu d'éditeurs de ce temps-ci et qu'interdirait d'ailleurs la volonté que paraît avoir manifestée le cardinal aux derniers temps de sa vie. Elle exigerait de plus des remaniements nombreux, l'auteur paraissant avoir entendu écrire surtout pour lui-même et s'étant beaucoup plus attaché à suivre et à rectifier Montesquieu, page par page, qu'à élever un monument contre un autre, prétention qu'il n'eut jamais et que sa modestie ne manquerait pas de désavouer [1].

Quoi qu'il en soit, et devant l'opposition faite par les héritiers du cardinal de laisser publier même une analyse de ce travail, nous devons nous contenter de savoir ce que M. de Carné a pu nous dire, c'est que ces réflexions portent l'empreinte de l'émotion universelle alors dans toutes les intelligences et qu'un évêque, toujours irréprochable dans sa foi comme dans ses mœurs, y dépasse fort souvent Montesquieu par la hardiesse de ses appréciations, et les physiocrates de son temps par l'audace de ses théories économiques. On sent dans cet écrit, au milieu de théories politiques

1. De Carné. *Correspondant* du 10 mai 1874, p. 462.

souvent très contestables, passer par anticipation le souffle généreux de la nuit du 4 Août, et tout y révèle l'approche de l'orage révolutionnaire, malgré la sérénité avec laquelle l'écrivain y suit le cours de sa pensée en interrogeant l'histoire.

Ceci nous amène, par une transition toute naturelle, au rôle considérable joué par l'archevêque d'Aix dans l'Assemblée des notables et aux États généraux.

V

L'ASSEMBLÉE DES NOTABLES ET LES ÉTATS-GÉNÉRAUX.

(1787-1791)

L'assemblée des notables se réunit à Paris le 22 février 1787. Boisgelin en faisait partie avec six autres archevêques, et voici la note qui lui est accolée dans la liste générale que publièrent les *Mémoires de Bachaumont* : « Grand métaphysicien, auteur des Mémoires en faveur du clergé contre le domaine : a beaucoup acquis de considération depuis ce temps : du reste prélat administrateur. » Cette note était évidemment rédigée pour faire opposition à celle de son collègue et compatriote Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux, de qui on disait : « A été agent général du clergé ; homme de beaucoup d'esprit, très fin, d'une faible santé..., homme de cour, sur lequel on ne peut pas beaucoup compter [1]. »

On comptait sur Boisgelin et sur son ancien grand vicaire, Mgr de Beausset, évêque d'Alais depuis 1784. Il fit partie du troisième bureau présidé par le duc d'Orléans. La chronique du temps nous apprend qu'on avait donné des noms de fantaisie aux sept comités d'étude. Celui de Monsieur s'appelait le *comité des sages*, parce qu'il se conduisait avec beaucoup de prudence ; celui du comte

1. *Mém. sec. de Bachaumont*, XXXIV, 177.

d'Artois, comité des *francs*, parce qu'il avait promis dans son discours au roi de parler avec franchise ; celui du duc d'Orléans, où siégeait Boisgelin, fut nommé comité des *ladres*, parce que ce prince n'avait pas de table à Versailles et rentrait tous les jours à Paris ; il y avait ensuite le comité des *faux*, celui des *ingénus*, celui des *nuls*, celui des *plats*. Je cite ces appellations pour montrer que les Français rient toujours. Il s'agissait cependant de choses sérieuses, et les grands jours de la Révolution approchaient. Malgré les protestations de Boisgelin qui consentait à tous les dons gratuits pourvu qu'on ne touchât point à l'immunité des principes, on décida que le clergé paierait l'impôt territorial comme tout le monde, mais sans attaquer sa propriété et sans préjudice des représentations de cet ordre sur les formes accoutumées de son administration. Le 15 mars, le duc d'Orléans s'étant fait donner un congé, parce qu'il était question d'un mémoire sur les traites qui lui retirait 400,000 livres de rente et qu'il ne pouvait être juge et partie, Boisgelin présida les délibérations et ce fut d'après son inspiration que le bureau prit; le 4 avril, une longue délibération contre une brochure qui circulait dans Paris sous le nom d'*Avertissement au peuple*. Cette protestation est remarquable, parce qu'elle constate que, d'après la brochure, il résulterait que l'intérêt des deux premiers ordres est opposé à celui du peuple, tandis qu'au contraire « dans la nation française les trois ordres ne sont qu'un seul peuple, tous leurs intérêts se confondent dans l'intérêt de l'État, comme les cœurs se réunissent dans une confiance sans mesure et un amour sans bornes pour leur souverain. » — « Il n'est aucun sacrifice, dit encore la protestation, que les bureaux n'aient offert pour diminuer le poids des impositions du peuple, et s'ils ont désiré de voir conserver aux deux premiers ordres de l'État les formes antiques qui les distinguent, ce n'est qu'en demandant que leur part dans les contributions fût égale à celle de tous les autres citoyens... »

Il serait trop long d'entrer ici dans le détail de tous les travaux de l'Assemblée, qui durèrent jusqu'à la fin de mai, compliqués

par la disgrâce de Calonne et par l'avènement aux affaires de Loménie de Brienne : nous verrions successivement défiler les assemblées provinciales, les gabelles, les traites, les corvées, la circulation des grains, toutes questions arrivées alors à cet état aigu qui présage les grandes crises. On sait que cet énorme travail n'aboutit point à des résultats pratiques et tout se termina encore une fois par des chansons. Celle qui eut le plus de succès avait vingt-cinq couplets sur l'air du cantique de saint Roch. Voici celui qui concerne l'archevêque d'Aix :

Mais écoutons cette petite mine.
Laissez, dit-il, vous allez m'admirer :
C'est Boisgelin ; à sa voix pateline,
A son ris niais, on peut s'en assurer :
Froide momie,
Plus que génie,
Esprit d'apprêt
Assez riche en caquet [1].

Boisgelin prouva que ce caquet n'était pas si méprisable en arrêtant net une émeute, à son retour en Provence. Mgr de Beausset a bien raconté cet épisode, et je lui emprunte son récit. C'était au moment de la crise des subsistances. Mirabeau était venu faire à Aix l'essai de ces insurrections populaires qu'il promena, quelques mois plus tard, dans toutes les parties de la France. A sa voix, les greniers publics avaient été pillés, les dépositaires de l'autorité outragés, le gouvernement méconnu : une populace furieuse menaçait le palais de l'archevêché :

« M. de Boisgelin, dans cette crise imprévue, se regarde comme investi de cette espèce d'autorité qui peut seule suppléer à la force par la confiance générale. Il convoque chez lui les magistrats de la ville, les citoyens les plus considérés, les négociants les plus accrédités : il leur parle avec tant de chaleur et d'onction, que ces hommes, découragés et

1. *Mém. sec. de Bachaumont*, XXXV, 198. — Il y a pour le dernier vers une variante beaucoup moins respectueuse.

encore effrayés par la présence du péril, se raniment à sa voix et lui promettent que tout le blé dont ils peuvent disposer arrivera à Aix dans le courant de la semaine. Assuré de leurs dispositions, il reprend la parole, mais ce n'est que pour ajouter ces mots : « *Si les fonds vous manquent, je m'engage pour cent mille francs.* » Ce trait de générosité achève d'exalter les esprits et d'échauffer tous les cœurs.

Le résultat de cette assemblée se répand en un moment dans la ville et rétablit le calme.

Mais M. de Boisgelin ne crut pas devoir se borner à prévenir de nouveaux malheurs : il voulut réparer le mal déjà commis. Il appelle la religion à son secours : on n'avait pas encore appris au peuple à secouer le joug de la religion ; il convoque, dès le lendemain, tous les curés de la ville à l'archevêché. Il leur dit : « *J'ai, autant que la prévoyance humaine le permet, assuré la quantité de blé nécessaire pour les besoins du moment ; mais il serait urgent de rendre aux greniers publics les grains qu'on en a enlevés : et c'est à vous à faire parler la religion. Allez remplir cette noble mission.* » Ils obéissent à la voix de leur évêque ; et quelques ecclésiastiques, avec les seules paroles de la piété et de la vertu, réparent en un jour tous les désordres que la force n'avait pu ni prévenir, ni arrêter.

Le peuple étonné et attendri de ce courage simple et tranquille reconnaît l'énormité de ses excès : et il rapporte en triomphe aux greniers publics ces mêmes blés qu'il avait conquis par la violence et la fureur.

M. l'archevêque d'Aix revenait en ce moment d'une communauté religieuse où il était allé remplir paisiblement les devoirs de son ministère. Il traverse les flots de cette populace qui s'était montrée si féroce quelques heures auparavant. Il ne reconnaît plus les mêmes hommes ; le peuple attendri environne sa voiture et le reconduit en son palais avec les acclamations de la joie, du respect et de l'amour.

Tous les habitants d'Aix, émus de ce changement inespéré, accourent à l'archevêché : ils supplient leur prélat de sceller ce retour à la paix publique par un acte solennel de religion. Il cède avec joie à leur empressement : il annonce sur-le-champ qu'il se rendra à la métropole, pour y célébrer des actions de grâces, et il invite tous les corps de la ville à s'y trouver. Quelques heures lui suffirent pour préparer un discours approprié aux événements qui venaient de se succéder avec tant de rapidité. On conçoit facilement que M. de Boisgelin n'avait pas besoin du talent de la parole dont il avait un si long usage, pour s'élever à toute la hauteur de son sujet. Il est des occasions où les hommes les moins éloquents se sentent inspirés par toutes les circonstances dont ils sont environnés ; mais il n'en est pas moins vrai qu'en ce moment il parut au-

dessus de lui-même. Lorsque du haut de la chaire pastorale il déplora les crimes et le repentir du peuple qui l'écoutait, la sainteté du lieu ne put arrêter les transports de douleur, de respect et d'admiration qui se firent entendre de toutes les parties du temple et du sanctuaire [1]... »

Ceci se passait au mois de mars 1789.

RENÉ KERVILER.

(*La suite prochainement.*)

1. *Œuvres de Boisgelin.* Notice préliminaire par Mgr de Beausset, pp. LV à LXIX.

POÉSIE

—

LA LANGUE CELTIQUE

A M. VINCENT AUDREN DE KERDREL

Directeur de l'Association bretonne.

Me drouc'ho ma zeod em beck
Kent diziski ar brezonek.
BRIZEUX.

Ils veulent la tuer, notre langue celtique,
Fille de l'Orient, sœur de la langue attique,
Exilée au Couchant ;
Dans les enclos glacés de l'école nouvelle,
Quiconque ose parler la langue maternelle
Est puni sur-le-champ.

Pourquoi donc ces combats, ces luttes insensées
Contre ce monument des époques passées ?
Pourquoi ces longs efforts ?
Pourquoi ces durs mépris et ces cruels outrages,
Et ces noms répétés de langue de sauvages
Ou de langue des morts ?

Vous demandez pourquoi ? Nul ne pourrait le dire :
Nul d'entre eux ne le sait, mais tous veulent détruire
Ce legs de nos aïeux ;
Et, follement épris de nos langues modernes,
Ils mettent en sonnets le jargon des casernes
Et des quartiers douteux !

Ont-ils donc oublié que la langue actuelle,
Reste impur du latin, conserve et nous rappelle
Un honteux souvenir ?
Et ne savent-ils plus qu'elle fut imposée,
Avec le joug lui-même, à la Gaule brisée
Pour mieux l'assujettir ?

Et moi, je l'aime aussi cette langue facile :
Quand le mot étranger, sur ma lèvre indocile
Arrête en hésitant,
C'est elle qui revient secourir ma pensée,
Comme en me reprochant de l'avoir délaissée
Et raillée un instant.

Cependant je ne puis oublier cette tache
Qui marqua son berceau, qui demeure et s'attache
Comme une ombre à son front.
Patois des vétérans et des vieilles armées
Sous lesquelles tombaient nos tribus décimées,
Tu caches un affront !

Mais toi, langue sonore, ô langue des ancêtres,
Langue du beau pays des chênes et des hêtres
Assis sur le granit ;
Langue des peuples forts et des rudes cohortes
Qui firent trembler Rome et franchirent ses portes,
Toi, rien ne te ternit !

Gloire à ces légions, qui, partant de l'Asie,
Passaient comme un torrent sur l'Europe, saisie
De crainte et de stupeur ;
Aux géants qui peuplaient de menhirs notre plage !
Quand j'entends retentir leur mâle et fier langage,
Je sens battre mon cœur.

Langue des anciens jours, oui, moi je te vénère !
Toi, tu n'as pas fléchi sous le joug sanguinaire
Du vainqueur exécré !
Quand César des vaincus faisait tomber les têtes,
Les mères enseignaient aux enfants des Vénètes
L'idiome sacré.

Les lâches cruautés, les odieux supplices
Inventés par un peuple esclave de ses vices,
Sensuel et vieilli,
Les jeux devant l'autel d'une impudique idole
Ne t'entamaient pas plus que les maîtres d'école
De ce siècle avili.

Quel génie inconnu te protège et te garde !
Tu triomphes toujours, et la langue bâtarde
Qu'on nomma le roman,
Et le joug sous lequel la Bretagne annexée
Ploya, non sans douleur, ne t'ont pas terrassée,
O langue de Gwench'lan !

Si les fils des Gaulois, au lieu de te combattre,
T'avaient écrite, hélas ! sur l'airain et l'albâtre
Avec un soin pieux,
Rayonnante aujourd'hui, belle, claire et complète,
Du Rhin à l'Océan, tu dresserais la tête
Sur le sol des aïeux.

Mais non ! ils t'ont honnie, et, toujours méprisée,
Comme ta sœur d'Argos par le Turc écrasée,
A peine tu survis ;
Abandonnée, en vain tu leur demandes grâce ;
Ils sont sourds à ta voix ; seul, l'étranger qui passe
S'aperçoit que tu vis.

Eh ! qu'importe ! tu vis ; par un prodige étrange,
Tu vis et tu tiens tête à leur lâche phalange
De pédants soudoyés.
Destructeurs, à quoi bon vous acharner contre elle ?
Que de langues, raillant cette langue éternelle,
Sont mortes à ses pieds !

Nul d'entre vous ne sait quelle est sa destinée,
Tyrans : dix mille enfants l'apprennent chaque année
Sur le sein maternel ;
Et d'illustres savants sur la terre voisine
Ont retrouvé ses lois, son antique origine
Et son nom immortel.

Toi, de tes défenseurs vois les riches conquêtes :
L'un recueille en tremblant les chants de tes poètes
Comme autant de trésors ;
L'autre écoute en marchant la douceur infinie
De tes vieilles chansons, en note l'harmonie,
En fixe les accords.

Tu renais : on t'écrit, on commence à te lire :
Vois, des bardes nouveaux ont relevé la lyre
Des doux chantres d'Arthur.
Entends-tu ce concert dont les notes plaintives
Du Scorf et du Léta charment déjà les rives
De leur accent si pur ?

Moi-même j'ai voulu te connaître et t'apprendre.
Hélas ! Celte énervé, j'ai peine à te comprendre :
Tu te caches à moi.
Mais j'aime ce qui souffre et j'aime ce qui lutte ;
J'aime tout ce qui pleure et que l'on persécute,
Et je pleure avec toi.

J'aime tout ce qui touche à notre grande histoire,
Ce qui des temps lointains rappelle la mémoire
Et parle de l'Armor ;
Voilà pourquoi je t'aime et te trouve si belle ;
Quand tu frappes en vain mon oreille rebelle,
Pourquoi j'écoute encor.

Voilà pourquoi souvent dans les forêts bretonnes,
Sur des lèvres d'enfants, le soir, quand tu résonnes,
Je m'arrête en passant ;
Pourquoi, dans les blés mûrs, lorsque les jeunes filles
Chantent, en aiguisant leurs pesantes faucilles,
J'écoute en frémissant.

J'écoute, comme si, dans la brise étouffée,
J'entendais les soupirs d'une charmante fée
Exhalant ses douleurs ;
Comme si je voyais l'ombre de la Bretagne,
A travers le ciel bleu, passer sur la campagne,
En essuyant ses pleurs.

ALCIDE LEROUX.

LES GRAVEURS DU XIXe SIÈCLE

UN DICTIONNAIRE ICONOGRAPHIQUE DES PARISIENS

DEUXIÈME LETTRE A M***, ICONOPHILE BRETON.

Vous avez, mon cher ami, goûté la lettre que je vous écrivis dernièrement au sujet du précieux ouvrage de M. Bourcard sur *Les Estampes du XVIIIe siècle* [1]; vous vous êtes empressé, je le sais, d'aller le quérir chez le libraire Dentu, et chaque jour, si j'en crois encore ce que vous m'écrivez, vous en retirez le plus grand fruit pour vos intéressantes recherches artistiques.

Voilà donc qui est bien et fort bien; mais ce qui l'est moins, c'est que vous voudriez que dorénavant je vous tinsse au courant de tout ce qui se publiera sur la gravure et ses produits. Tâche longue et redoutable que celle-là, mon très cher, labeur incessant! Jamais, — l'ignoriez-vous donc? — jamais l'iconographie n'a été plus à l'ordre du jour, jamais autant de travailleurs n'y ont consacré leurs veilles, et jamais un plus grand nombre d'ouvrages n'ont été publiés à son sujet. Il faut aujourd'hui s'occuper d'iconographie, c'est la loi, c'est la mode, iconographie *for ever!*... Comment avez-vous compté que je pusse suffire à cette tâche?...

Toutefois, puisque vous le désirez, il faut que je vous signale,

1. Voyez le n° de mai 1885 de cette Revue.

parmi les nouveautés, deux ouvrages, bien dignes, quoique à des titres différents, de fixer l'attention d'un amateur tel que vous.

Je commencerai par M. Beraldi : son nom vous est connu, il est déjà classique en iconographie. Ses débuts, une complète étude sur Étienne Gaucher, l'un des burins les plus souples et les plus délicats du dernier siècle, rédigée en collaboration avec le baron Portalis [1], révélèrent d'abord l'étendue de ses connaissances techniques et la maturité de son sens artistique ; depuis lors, le grand ouvrage sur les « Graveurs du XVIIIe siècle », si magistralement mené à bonne fin avec le concours du même collaborateur [2], mit le sceau à son renom d'iconographe consommé, et voilà que, aujourd'hui, ses « Graveurs du XIXe siècle », publication dont l'entreprise eût pu faire reculer toute une société de savants auteurs et qu'il a commencée à lui seul, va le mettre absolument hors de pair [3].

Avez-vous jamais, cher iconophile, en classant les précieux et multiples spécimens de l'art contemporain renfermés dans vos cartons, avez-vous réfléchi à ce que pourrait être une énumération méthodique et raisonnée de toutes ces estampes, ces vignettes, ces portraits, ces ex-libris exécutés chaque jour par les graveurs et les *graveuses* au burin, par les eau-fortistes, les *tailleurs d'images* en bois ou les lithographes, par tous ceux enfin qui, à l'aide de l'un ou l'autre procédé, pratiquent l'art de la gravure ? Ces pièces se comptent par centaines, par milliers, que sais-je, peut-être par des chiffres plus gros encore !... *Rudis indigestaque moles !* eût dit avec raison l'auteur des *Métamorphoses*. Hé bien ! mon très cher, M. Beraldi n'a pas craint, lui,

1. *Charles-Étienne Gaucher, graveur.* Notice biographique et catalogue de son œuvre, par le baron Roger Portalis et Henri Draibel (lisez : Beraldi). Paris, Damascène Morgand et Charles Fatout, 1878. In-8°.

2. *Les Graveurs du dix-huitième siècle*, par les mêmes. — Les mêmes éditeurs, 1880-82. 3 forts vol. In-8°.

3. *Les Graveurs du XIXe siècle.* Guide de l'amateur d'estampes modernes, par Henri Beraldi. *Paris, Conquet*, 1885. In-8°. Les trois premiers fascicules, *Abbema-Bracquemond*, sont en vente.

de se placer en face de ce chaos, de l'aborder de front, comme ce rude bouvier qui prend le taureau par les cornes dans la prairie, il s'est mis à le débrouiller cet *indébrouillable* chaos, à le démêler ; il y a fait pénétrer une chaude et vivifiante lumière, et met ainsi en relief nos artistes contemporains et leurs œuvres. En un mot, il s'est constitué le Bartsch des graveurs du XIXe siècle.

« Biographies très succinctes, appréciations sobres, listes d'estampes aussi complètes que possible, telle sera la méthode adoptée. Catalogues détaillés, mais brefs, et permettant toujours de saisir d'un rapide coup d'œil l'ensemble d'un œuvre, ce qui est l'essentiel, » voilà, en quelques lignes découpées dans la Préface de l'auteur, le plan de son vaste inventaire.

Ajoutez à cela, ce que cette Préface ne peut pas dire, que M. Beraldi a su, dans des notes délicieuses, véritables petites perles à enchâsser, répandre à chaque instant sur l'aridité inévitable de son catalogue le sel attique le plus pur, et vous comprendrez qu'un tel livre, dans lequel l'agréable se joint ainsi à l'utile, a sa place marquée dans les bibliothèques des travailleurs, des hommes de goût et des amateurs.

Et puis, pour vous, Breton, pour vous, mon très cher, qui poussez si loin le culte des choses bretonnes, qui colligez avec tant d'amour les œuvres des enfants de la vieille Armorique, quel avantage d'avoir entre les mains ce guide aimable et sûr!...

Mais je n'insiste pas davantage, car je le sens, je le vois, la cause est entendue, et je passe, sans autre transition, au *Dictionnaire iconographique des Parisiens*, de M. Ambroise Tardieu [1].

Vous aimez et collectionnez le portrait, mon cher ami ; ainsi

1. Dictionnaire iconographique des Parisiens, c'est-à-dire, liste générale des personnes nées à Paris dont il existe des portraits gravés et lithographiés, avec une biographie de chaque nom cité (environ 3.000)..., par Ambroise Tardieu, historiographe de l'Auvergne. *Chez l'auteur à Herment* (Puy-de-Dôme), 1885. In-8°, fig.

que nombre de bons esprits, vous y voyez un puissant auxiliaire de l'histoire, et même vous estimez qu'une effigie bien exécutée en apprend souvent plus sur un personnage, sur son caractère, ses goûts et ses passions, que vingt pages de biographie ou de mémoires. Il vous plaît à vous, psychologue habile, d'étudier les traits d'un grand homme ou d'un criminel fameux, de celui, quel qu'il soit, qui eut un jour son heure de succès ou de célébrité, d'interroger, de scruter curieusement « cette âme extérieure » dont parle Buffon, qui réside dans les yeux. Ainsi, vous surprenez les rapports étroits du physique et du moral, ainsi vous trouvez dans une physionomie le reflet fidèle et précis de l'homme intérieur. Qui pourrait donc vous en savoir mauvais gré ? Ce ne serait pas assurément ce publiciste breton qui a jeté dernièrement, dans un grand journal parisien, cette pensée pleine d'humour et de fantaisie : « Plus j'écris, plus je comprends que les biographies sont vaines et que seuls les portraits sont utiles. Les discours et les idées d'un homme changent, — son nez et sa bouche restent [1] ! »

Aussi, avec quelle ardeur, avec quelle passion fiévreuse ne les recherchez-vous pas, toutes ces *portraitures*, grandes ou petites, anciennes ou modernes ! Les unes, artistement montées sur onglet, prennent place dans vos cartons ; les autres, — non des moins précieuses, — vous les mettez sous verre, afin d'en orner votre cabinet de travail, cette retraite où de temps en temps vous allez, comme Montaigne, vous faire la cour à vous-même ; enfin, à celles-ci vous assignez un rôle différent, supérieur peut-être, car vous les mettez dans vos livres, et c'est ainsi qu'elles commentent ou complètent le récit de l'historien ou du mémorialiste que vous aimez, qu'elles illustrent les œuvres de vos poètes favoris.

Cependant, comment arriver à connaître tous ces portraits, que

1. Le *Figaro* du 7 juin 1883. Article « Le Petit Gambetta » (*id est* Waldeck-Rousseau), par *Ignotus* (le baron Platel).

les artistes demandent à l'envi à la pointe ou au burin? Difficulté constante, insurmontable pour le collectionneur !

Or c'est pour rendre possible et facile une partie de ces recherches, que M. Ambroise Tardieu a rédigé son *Dictionnaire iconographique*. Convaincu qu'il serait utile à tous les Français, il a borné ses investigations à Paris, — ce cœur de la France, — et, dans un excellent catalogue alphabétique, a pu classer, sous trois mille noms environ, près de douze mille portraits de Parisiens et de Parisiennes [1].

1. Nous ne ferons qu'une petite critique de détail à M. Tardieu, ce sera au sujet de Mme Dorval, la Champmeslé du théâtre contemporain, laquelle n'a véritablement aucun droit à figurer dans un *Dictionnaire iconographique de personnages nés à Paris*. La célèbre actrice est, en effet, née en Bretagne, à Lorient, le 6 janvier 1798, et non point à Paris, en 1801, comme il l'annonce, ou à Caen, en 1798, comme il croit devoir ajouter avec un point d'interrogation.

Bien que l'article consacré par Le Jean (de Morlaix) à Mme Allan-Dorval, dans l'excellente *Biographie bretonne* de Levot, ne permît d'avoir aucun doute à ce sujet, nous avons voulu posséder les preuves authentiques de ce fait et les mettre sous les yeux de nos lecteurs.

Nous reproduisons donc ici l'acte de l'état civil conservé à la mairie de Lorient. Cet acte, que nous avons tout lieu de croire inédit, viendra, du reste, parfaitement à point pour fixer la nature de la naissance de la fameuse comédienne, qui ne fut point aussi régulière que le soutient M. Le Jean dans son article susvisé :

« Le dix-neuf nivôse, an VI de la République française, nous, Antoine-Philippe Prouleau, administrateur municipal en l'absence de l'officier public, certifions qu'il nous a été présenté par Louis Cayeux, officier de santé et accoucheur, une fille à laquelle il a donné les prénoms de Marie-Thomase-Amélie, née hors mariage, rue de la Comédie, le jour d'hier, à huit heures du soir, de Marie Bourdais, artiste dramatique, âgée de dix-sept ans neuf mois, née en la ci-devant paroisse de Saint-Pierre et Saint-Saturnin de la commune de Lyon, département de Rhône-et-Loire, du mariage d'Antoine Bourdais et de Françoise Barrière. Témoins ont été Jacques-Vincent Kerlero, juge de paix, âgé de quarante-deux ans, et Antoinette-Thomase Boucher-Desforges, âgée de trente ans, épouse d'Isaac Valz, commissaire hollandais. En l'endroit, Joseph-Charles Delaunay, artiste dramatique, âgé de vingt-sept ans, né en la ci-devant paroisse Notre-Dame-de-la-Ronde, de la commune de Rouen, département de la Seine-Inférieure, du mariage de Joseph-Charles Delaunay et de Marie Deshayes, présent, a déclaré que l'enfant ci-dessus a été procréé par ses œuvres, de laquelle déclaration il a requis acte pour valoir à ladite Marie-Thomase-Amélie de reconnaissance de paternité. Tous les comparants et la mère de l'enfant domiciliés en cette commune. De tout quoi avons rapporté le présent acte, sous notre

C'était, vous en conviendrez, une rude et ingrate besogne, mais le savant historiographe de l'Auvergne était de taille à s'en acquitter.

En consultant cet important ouvrage, vous vous prendrez, mon cher ami, à regretter que toutes nos provinces de France n'aient pas, ainsi que la capitale, un inventaire des portraits des personnages appartenant à leur histoire. Patience, vous dirais-je, patience, cher iconophile, l'époque n'est plus éloignée où votre vœu patriotique se trouvera réalisé, sinon dans toute son étendue, au moins dans une notable proportion.

Déjà, un iconographe, graveur lui-même, mort récemment, M. Soliman Lieutaud, a publié des catalogues semblables sur la Champagne [1], la Lorraine, le pays Messin [2] et le département de l'Aisne [3]. D'autre part, on m'a cité un travailleur qui avait entrepris les mêmes recherches sur la Brie ; on en nomme un autre qui, lui, s'occupe de la Provence, sous le ciel de laquelle il est né ; un troisième, séduit sans doute par le récit des fastes sans nombre de la guerre des *géants*, recherche et décrit tous les portraits des Vendéens et des Vendéennes, et Dieu sait s'il en est d'intéressants ; enfin, j'en sais un autre, moi qui vous parle, qui,

seing et ceux de Cayeux, des témoins et de Delaunay. » Signé au Registre : « Delaunay; Boucher-Desforges; Valz; Kerlero, juge de paix; Cayeux, officier de santé; Prouleau, ad. m^el. » (Reg. de l'état civil de la ville de Lorient, année 1798, au nom Bourdais (Marie-Thomase-Amélie.)

Comme on le voit, Mme Dorval a les meilleurs droits pour figurer dans une *Iconographie bretonne*. Aussi l'y trouvera-t-on à son rang alphabétique, où l'on verra d'ailleurs l'indication de plusieurs de ses portraits restés inconnus à M. Tardieu.

1. Recherches sur les personnages nés en Champagne dont il existe des portraits dessinés, gravés ou lithographiés. Liste des portraits, noms des artistes dont ils sont l'œuvre, indication du format, précédés d'une courte notice biographique, par Soliman Lieutaud. *Paris, Rapilly, juin* 1856. In-8°.

2. Liste alphabétique de portraits dessinés, gravés et lithographiés, de personnages nés en Lorraine, pays Messin, et de ceux qui appartiennent à l'histoire de ces deux provinces... 2e édition, par le même. *Paris, Rapilly, juillet* 1862. In-8°.

3. Liste alphabétique de personnages nés dans le département de l'Aisne et de ceux qui appartiennent à l'histoire de ce département, par le même. S. l. n. d. In-8°.

s'occupant depuis plusieurs années de cette noble Bretagne, que vous aimez tant, donne en ce moment les derniers soins à une complète *Iconographie bretonne.*

Le livre que M. Tardieu vient de publier a été enlevé rapidement ; il sera bientôt épuisé et introuvable, comme le sont aujourd'hui les ouvrages de feu Soliman Lieutaud ; et, sachez-le, il en sera ainsi de toutes ces publications que je viens de vous annoncer, tant est grand le nombre des archéologues, des peintres, des statuaires, des graveurs même, des artistes de tout genre, des historiens et des amateurs qui les attendent.

« Qui sera l'endroict, mon cher ami, — pour clore cette lettre par une formule chère à Christophe Plantin, le célèbre imprimeur anversois, qui eut à sa solde tant de grands peintres et de graveurs consommés en leur art, — qui sera l'endroict où, me recommandant à vostre bonne grâce, je prie Dieu vous maintenir et augmemter la sienne. »

LE Mis DE GRANGES DE SURGÈRES.

LA DERNIÈRE TENUE

DES

ÉTATS DE BRETAGNE*

II

« Messieurs et très honorés confrères,

« Depuis la lettre que nous avons eu l'honneur de vous écrire, nous nous sommes occupés à rechercher les députés des différentes villes qui sont ici et à conférer avec eux de nos intérêts communs, et, d'après les différentes conversations que nous avons eu tant avec les députés qu'avec différents citoiens de la ville, il paroît nécessaire que vous nous donniez une nouvelle procuration.

« En effet, dans les charges que vous nous avez données, celle de voter aux Etats par tête et non par ordre est la principale. Nous avons pensé sur cela à Pontivy comme beaucoup d'autres villes, et il paroît que nous avons condamné à tort l'arrêté de Rennes en ce qu'il étoit contraire à notre façon de penser ; nous ignorions alors les raisons qui portoient cette municipalité à cet

* Voir la livraison de décembre 1885, pp. 435-446.

avis, et, quelles qu'elles soient, elle a peut-être agi très sagement de ne pas les déduire dans un écrit destiné à devenir public. Enfin l'avis général paroît être de voter par ordre et non par tête pour ce qui concerne seulement les demandes du gouvernement aux Etats [1], mais de voter par tête pour tout ce qui concerne l'administration générale de la province et la répartition des impôts. Voici, Messieurs, les observations qu'on fait à cet égard.

« En votant par tête, on réduit l'ordre de la noblesse à un petit nombre de représentans, ce qui laisse au gouvernement plus de facilités à la séduction et ouvriroit l'entrée au despotisme. On ne peut aussi, sans injustice, disconvenir que la résistance de la noblesse a souvent empêché l'entrée de divers impôts dans la province par son grand nombre.

« Nous nous rendons à ce moment à l'assemblée indiquée à l'hôtel-de-ville. Si le temps nous le permet, nous vous rendrons compte de son résultat.

« Nous sortons de l'assemblée, où il n'a été question que de nommer des commissaires pour faire le tableau des charges des différentes municipalités et corporations. Les commissaires sont : MM. les députés de Morlaix, de Guingamp, Saint-Malo, Tréguier, Quimperlé et M. le maire de Rennes [2], à qui on a unanimement accordé la présidence dans les assemblées qui se tiendront jusqu'aux Etats.

« Nous sommes très respectueusement, Messieurs et très honorés confrères, vos très humbles et très obéissants serviteurs,

« JAN DE LA GILLARDAIE.

« BOURDONNAY DUCLESIO.

« JACQUES VIOLARD.

« A Rennes, le 22 décembre 1788.

1. L'article 1er des nouvelles charges donnait satisfaction à cette réclamation relativement au don gratuit.

2. MM. Mazurié de Pennanech et Diot, jurat, de Morlaix ; Le Normand de Kergrée,

« Il a été convenu dans l'assemblée que les députés qui n'ont que des ordres délimités en demanderoient de généraux, attendu que dans leurs charges il pourra y avoir des modifications ou changemens, et, comme la procuration que vous nous avez donnée est très restreinte, nous vous prions de nous en envoyer une plus générale par le premier courier.

« JAN DE LA GILLARDAIE.

« JACQUES VIOLARD. BOURDONNAY DUCLESIO.

« Notre adresse est chez Monsieur Pontalier de Lourme, haut des Lices [1]. »

III

« Rennes, le mercredy 24 décembre 1788, à 4 heures précises.

« Messieurs et très honnorés confrères,

« Je sors en ce moment de l'assemblée, qui se tient à l'hôtel de ville ; nous y sommes depuis huit heures et demie du matin ; les discussions y sont on ne peut plus fortes par le grand nombre de mauvais citoyens ; comme le courier a été retardé jusqu'à ce moment, je ne peux entrer dans un grand détail, et MM. La Gilardais et Duclesio sont demeurés dans la salle, ne pouvant tous quitter pour vous écrire. Je me borne à vous dire qu'enfin le premier article a passé en faveur des bons patriotes ; les voix ont été de 26 contre 14, parce que Saint-Brieux et Carhaix ne sont pas représentés. Ainsy il est arrêté que le nombre des députés du tiers sera égal en nombre à celuy du clergé et de la noblesse réunis pour les États de 1788 et pour toujours. On ne peut se former une idée du nombre des mauvais patriotes et de tous leurs so-

de Guingamp ; Sébire et de Jallobert, de Saint-Malo ; de Launay du Portal, de Tréguier ; Frogeray, de Quimperlé ; Tréhu de Monthierry, maire de Rennes.

1. — Cette lettre a été écrite par M. Bourdonnay du Clesio.

phismes pour tâcher de gagner du monde. On va dîner pour reprendre de suitte l'article second : sçavoir si l'on votera par tête ou par ordre. Nous nous règlerons sur le parti qui sera le plus sage ; mais je crois que la balance sera en faveur de voter par tête. Je ne puis vous en dire d'avantage.

« Je suis avec respect, Messieurs et très honnorés confrères, votre très obéissant serviteur,

« JACQUES VIOLARD.

« Nous ne comptons pas désemparer que les trois articles ne soient arrêtés. »

Reçu le 25 décembre 1788 dans le paquet de Mme Violard. (Note du comité de correspondance.)

A Messieurs, Messieurs les Echevins de Pontivy.

IV

« Messieurs et très honorés confrères,

« Nous avons reçu la lettre que vous nous avez écrite le 22 de ce mois ; nous sommes très surpris que vous n'ayez pas reçu celle que nous vous écrivions le même jour que Mme Marie a écrit à Mme Violard. Cependant M. Violard alla lui-même la porter. Nous pensons que vous l'avez reçue depuis, également que deux autres que nous vous avons écrites dimanche et hier.

« Sur cette dernière, nous vous marquions que nous nous étions assemblé le matin et qu'il avoit été arrêté :

« 1° Qu'il n'y auroit que les quarante deux villes qui ont droit de députer aux États qui auroient voix délibératives, sauf aux différentes corporations qui se trouvoient à l'assemblée à se réunir à leurs municipalités pour ne former ensemble qu'un même vœu qui seroit déterminé par le plus grand nombre de voix ;

« 2° Que, dans tous les cas, les députés de l'ordre du Tiers aux États seroient, même dès la tenue prochaine, égaux en nombre à ceux des deux autres réunis.

« Cette dernière question ayant souffert beaucoup de difficultés, il s'en alloit près de trois heures, l'assemblée se sépara pour aller dîner.

« S'étant rassemblés environ quatre heures, il fut arrêté :

« 1° Qu'à commencer dès la prochaine tenue, il seroit voté aux États sur toutes matières quelconques et dans tous les cas par tête et non par ordre ;

« 2° Que, dorénavant, tous les impôts quelconques, tant réels que personnels, seroient suportés d'une manière égale et proportionnelle par les trois ordres ;

« 3° Que le president du Tiers seroit éligible par son ordre seul, dès la prochaine tenue, et qu'il ne pourroit être ni noble, ni anobli, ni privilégié ; que quand il recueillera les voix, il sera accompagné d'un commis du greffe pour faire note des voix et de deux évangélistes de l'ordre du Tiers, afin de former l'avis qui sera écrit pour être ensuite lu au théâtre ;

« 4° De refuser aux députés tout pouvoir sur toutes demandes quelconques avant qu'ils aient obtenu justice sur la représentation plus parfaite de l'ordre du Tiers aux États et sur la répartition égale et proportionnelle, entre les trois ordres, de tous impôts tant réels que personnels, parce que, néanmoins, ils pourront accorder le don gratuit et consentir la régie momentanée des fermes des devoirs de la province ;

« 5° De demander que les recteurs des villes et des campagnes soient admis aux États, par députés, dans l'ordre de l'Église, qu'ils soient élus par les recteurs, qu'ils soient nés bretons et qu'ils aient dix ans de sacerdoce.

« La séance se termina environ huit heures du soir, et l'assemblée fut renvoyée à 8 heures du matin pour le lendemain. Toutes les communautés et corporations s'étant assemblées, il fut arrêté :

« 1° Que les ordres ne réclameront pas les uns vers les autres les sommes prises jusqu'à ce jour pour les etablissements faits dans les ordres respectifs, mais qu'il ne sera désormais, à compter dès la tenue de 1788, consenti aucuns fonds pour l'entretien des-

dits établissements et que si, pour conserver les pensions, dons et gratifications, faites en faveur des membres des ordres, il est nécessaire de faire des nouveaux fonds, il n'y sera pas consenti par l'ordre du Tiers, sauf aux ordres à faire face respectivement aux dons, pensions et gratifications qu'ils pourront voter en faveur de leurs membres;

« 2° Que le Tiers État sera composé dans une proportion d'un député sur environ dix mille habitants, donnant deux cents députés pour l'ordre du Tiers;

« 3° Que, dès la prochaine tenue, les députés du Tiers ne seront ni nobles, ni anoblis, ni subdélégués;

« 4° Que les juges des seigneurs, les procureurs fiscaux, les officiers, receveurs et autres agens des seigneurs et les gens tenant aux fermes du roi et de la province seront dès la prochaine tenue, 1788, exclus de toutes députations et voix aux États de la province.

« Cette dernière question a souffert de grandes difficultés. D'abord, le matin, pour sçavoir si on devoit y comprendre les juges royaux; les partisans des juges seigneuriaux soutenoient que les juges royaux étoient autant dans la dépendance du gouvernement que les juges seigneuriaux en celle des seigneurs, et que, demandant que tous les impôts fussent communs, les droits des seigneurs devenoient les mêmes que ceux du Tiers État, que conséquemment il y avoit moins à craindre d'eux que du gouvernement. Après débats sur débats, il a été pris un premier arrêté par lequel il a été dit qu'on joindroit à la motion les juges royaux, et, à la faveur des juges royaux, tout l'article a passé; ainsi, d'après cela, il n'y avoit d'exclus des députations des États que les nobles, anoblis et subdélégués. L'avis a été énoncé par le président et l'on croyoit le tout terminé. Mais, après dîné, on a remis la question sur le tapis, et plusieurs ont dit que l'arrêté du matin avoit été surpris, que, ne se trouvant que deux ou trois communautés qui demandoient l'exclusion des juges royaux, on ne devoit pas les comprendre dans l'article, et que cela avoit été

fait exprès pour faire passer l'article des juges des seigneurs, procureurs fiscaux, receveurs, etc., de façon qu'on est parvenu à tirer de l'article les juges royaux et, étant allé aux voix, les juges des seigneurs, procureurs fiscaux, etc., ont été exclus des députations des États.

« Du 26 décembre 1788, à 8 heures du matin.

« 1° Il a été arrêté d'une voix unanimement que dans toutes les commissions et députations quelquonque, les membres du tiers soient en nombre égal aux deux autres ordres réunis et que les voix y seront comptées par teste.

« 2° Que le président et des députés en cour et à la chambre des comptes ayent les mêmes honneurs, prérogatives, que ceux des deux autres ordres et, dans tous les cas, les mêmes traitemens et émoluments.

« 3° Que, dès la tenue prochaine 1788, il soit pourvu à l'une des places de procureur général sindic en faveur d'un membre du tiers et quel soit désormais attachée à cet ordre.

« Qu'en cas de décès ou vacation de la place de greffier en chef des estats, sa nomination soit faite en faveur d'un membre du tiers et qu'à l'avenir elle soit affectée aux deux ordres.

« L'arrivée en ce moment-cy de l'intendant [1] a fait dissoudre l'assemblée ; elle reprendra à deux heures la continuation de ses arrests.

« Pardon, Messieurs et très honorés confrères, de l'espèce de chiffon que nous vous envoyons ; mais, comme on est assemblé depuis huit heures du matin jusqu'à neuf du soir, nous n'avons pas eu le tems de recopier notre lettre.

« Nous sommes avec respect, Messieurs et très honorés confrères, vos très humbles et très obéissants serviteurs,

« JAN DE LA GILLARDAIE.

« A Rennes, le 26 décembre 1788.

« JACQUES VIOLARD.

« BOURDONAYE DU CLÉSIO. »

1. M. Dufaure de Rochefort.

V

« Messieurs et très honorés confrères,

« Nous avons encore été assemblé aujourd'huy jusqu'à midy. Nous avons tous été en corps présenter notre mémoire ou, pour mieux dire, les résultats de toutes nos délibérations à Monsieur de Thiarre, [1] commandant. Je suis ensuite allé avec plusieurs autres députés faire les visites ordinaires, et je viens de prendre chez le libraire des imprimés du résultat de nos délibérations, dont je vous envois cy joint un exemplaire. On n'a délivré les imprimés qu'environ midy.

« Comme il est fort tard, je n'ai pas, Messieurs et honorés confrères, le tems de vous écrire plus au long. MM. d'Haucour et Boullé sont arrivés ici hier en bonne santé.

« Je suis avec le plus profond respect, Messieurs et honorés confrères, votre très humble et très obéissant serviteur,

« JAN DE LA GILLARDAIE.

« A Rennes, le 29 décembre 1788. »

VI

« 30 décembre 1788.

« Messieurs et très honorés confrères,

« L'ouverture des États se fit hier, à quatre heures après midy, par l'entrée des commissaires du Roy [2], les compliments et les autres formalités ordinaires. Il y avoit une si grande affluence de monde qu'on étouffoit pour ainsi dire dans la salle. Le tumulte qui est presque inséparable de ces grandes assemblées, fit qu'on ne put presque rien entendre des complimens et, jusqu'à ce moment, ils ne sont pas répendus dans le public, et, s'ils paraissent,

1. M. le comte de Thiard, lieutenant-général, commandant en chef en Bretagne,
2. MM. le comte de Thiard, du Merdy de Catuélan, premier président du Parlement, de Caradeuc de la Chalotais, procureur général, Loz de Beaucours, avocat général.

je vous les ferai passer. Ce matin, après la messe du Saint-Esprit, qui a été célébrée par l'évêque de Dol, [1] les trois ordres s'étant rendus au théâtre, ils ont député vers les commissaires du Roy, et Monsieur l'Intendant, après son compliment, a fait la demande du don gratuit, et, les commissaires s'étant retirés, M. le président de l'Église [2] dit qu'il étoit d'usage, lorsque les États n'ouvroient que sur la fin de l'année, d'autoriser la régie pendant une trêve, et il a été arrêté de l'autoriser. Les ordres s'étant ensuite retirés aux chambres pour délibérer sur la demande du don gratuit, ils ont accordé unanimement le don gratuit de deux millions. D'après cela, on a nommé les commissaires de la liste. M. le président de l'Eglise a de plus représenté qu'il étoit d'usage, le second jour des Etats, d'autoriser les commissaires intermédiaires à continuer leurs opérations. M. le président du tiers [3], ayant recueilli les voix, a dit que, d'après les charges qui avoient été données aux députés du tiers, ils ne pouvoient plus délibérer sur aucune question quelconque avant d'avoir donné connoissance aux États du cahier des réclamations de l'ordre et même jusqu'à ce qu'on y auroit fait droit, et, comme il étoit près de quatre heures après midy, on a renvoyé la séance à demain matin, où, sans doute, il y aura de grands débats.

« Vous devez avoir reçu aujourd'huy un exemplaire des délibérations prises par l'assemblée préliminaire du tiers, que j'eus l'honneur de vous envoyer hier, mais il y a plusieurs députés, codéputés et agrégés, qui ont fait entr'eux un arrêté particulier par lequel ils déclarent que dans l'arrêté général qu'ils ont signé il se trouve plusieurs articles qui n'ont passé que par la majorité de quelques voix, entr'autres celui par lequel on demande à voter par tête et non par ordre, mais que le vœu des communautés de

1. M. Pocquet (*Les derniers États de Bretagne*, p. 160), analysant le procès-verbal, dit que la messe fut célébrée par Mgr Le Mintier, évêque de Tréguier. L'évêque de Dol était Mgr de Hercé.

2. Mgr Bareau de Girac, évêque de Rennes.

3. M. Borie, sénéchal de Rennes.

partie d'eux étant de conserver les anciennes constitutions et de voter par ordre, ils se croyoient obligés, pour se justifier aux yeux de leurs concitoyens, de faire connoître par une déclaration formelle que leur avis étoit de voter par ordre et non par tête, et qu'au surplus ils approuvoient entièrement tous les autres articles, mais plusieurs d'entr'eux ont protesté contre leurs charges. Hier au soir ils n'étoient que douze, et actuellement ils sont au nombre de vingt-quatre.

« Nous étant tous assemblés ce soir à l'hôtel de ville, ainsi que nous sommes convenus de le faire tous les jours, il a été question de cette protestation, et, craignant que la contagion ne gagnât peu à peu, il a été arrêté de faire imprimer la liste des protestans. Si je puis demain matin m'en procurer un exemplaire, je vous le ferai passer cy joint.

« Je suis avec un respectueux attachement, Messieurs et très honorés confrères, votre très humble et très obéissant serviteur,

« JAN DE LA GILLARDAIE.

« A Rennes, le 30 octobre 1788.

« J'eus désiré me procurer la liste des rétractants que l'on doit avoir fait imprimé aujourd'huy pour vous la faire passé, mais il ne m'a pas esté possible. Dans le résultat des réclamations du tiers, tous les noms qui suivent ceux de MM. Boulé et d'Haucourd sont les protestants. M. Drouin, de Rennes, et M. Malherbe ont aussi protesté, mais ce dernier vient d'estre désaprouvé par un agrégé de Concarneau qui vient d'arriver avec une procuration formel qui lui enjoint de donner sa voix par tête et non par ordre.

« J'ai l'honneur d'estre avec respect, Messieurs et très honnorés confrères, votre très humble et très obéissant serviteur,

« DUCLESIO. »

A Messieurs || Messieurs les officiers || municipaux de la ville || de Pontivy || à Pontivy.

Reçue le jeudy 1er janvier 1789 (Note du comité de correspondance).

VII

« Messieurs et très honorés confrères,

« Hier, 31 décembre, les Etats étant rentrés, M. le président de l'Eglise remit en délibération la question de savoir si l'on autoriseroit les commissaires intermédiaires à continuer pendant les États leurs opérations : il représenta tous les inconvénients qui résulteroient du défaut d'autorisation des commissaires, tant par rapport au gouvernement que par rapport à la province ; néanmoins le tiers persista à refuser d'autoriser les commissaires intermédiaires, en alléguant comme il l'avoit fait la veille que, d'après ses charges, il ne pouvoit délibérer sur aucune question, qu'au préalable il n'eût donné lecture de ces charges et que les États n'y eussent fait droit ; mais l'ordre de la Noblesse et de l'Eglise ayant été d'avis de les autoriser, le président de l'Eglise énonça que les États autorisoient les commissaires intermédiaires à continuer leurs opérations. Il en fut de même des commissaires de la navigation. Il fut mis une 3e question en délibération, qui consistoit à sçavoir si l'on nommeroit les commissaires de la chiffrature [1] ainsi qu'il est d'usage. Pareil refus de la part du tiers. L'ordre de la Noblesse et celui de l'Église ayant été d'avis de nommer des commissaires et les ayant en conséquence nommés, ils dirent que, suivant le dernier règlement des États [2], deux ordres étant d'avis de nommer, l'autre étoit obligé de le faire ; mais, malgré cela, le tiers ayant persisté à ne point nommer, on donna connoissance de la situation de l'assemblée aux commissaires du Roy, qui envoyèrent, par un des procureurs généraux syndics des États [3], un ordre du Roy [4] pour ordonner au tiers de

1. La Commission de la chiffrature était chargée de chiffrer et millésimer, par premier et dernier feuillet, la minute des délibérations.

2. Règlement des États, art. 6, chap. V.

3. M. du Boberil.

4. L'ordre portait la signature du commandant, de l'intendant et du premier président du Parlement.

nommer en conséquence du règlement. Le tiers, malgré cet ordre, ayant persisté, le président de l'Église énonça que les Etats avoient nommé pour commissaires de la chiffrature les deux nommés par l'Église et les deux nommés par la Noblesse, et qu'ils refusoient à l'ordre du tiers l'acte qu'il avoit demandé des motifs de son refus, et les États furent renvoyés à 9 heures du matin. Les États étant rentrés ce matin, le président du tiers a demandé à donner lecture du cahier des réclamations de son ordre. On lui a répondu que la dernière délibération du jour d'hier n'étant pas consommée on ne pouvoit passer à une seconde question. Le président du tiers a répondu qu'elle l'étoit par le refus de son ordre, dans lequel refus il persistoit encore. M. de Thiard ayant fait sçavoir à l'ordre du tiers que, s'il persistoit dans son refus, il alloit envoyer un courier en cour pour instruire Sa Majesté de la situation de l'assemblée, et le tiers tenant toujours à son système, M. de Thiard a fait partir le courier. Voilà où nous en sommes et où nous resterons jusqu'au retour du courier.

« Si M. du Clezio peut avoir avant le départ du courier la déclaration dont j'ai eu l'honneur de vous parler par ma dernière lettre, il vous la fera passer cy joint.

« Je suis avec les sentimens les plus respectueux, Messieurs et très honorés confrères, votre très humble et très obéissant serviteur,

« JAN DE LA GILLARDAIE.

« Rennes, le 8 janvier 1789. »

A Messieurs || Messieurs les officiers || municipaux de la ville || et c. || à Pontivy.

Rennes.

Reçu le mardy 3 janvier 1789.

VIII

« Messieurs et très honorés confrères,

« Craignant que Monsieur de la Gillardaie n'ait oublié que ce ne soit aujourd'huy le jour où l'on doit vous faire passer le travail des estats, je vais vous en faire le relevé sur le journal qu'il en tient.

« Du samedy 3 janvier. Les Estats s'assemblèrent; il n'y fut question que de sçavoir si M. Le Chapellier père, dont on vint annoncer la mort, seroit enterré aux frais des États. Le tiers se servit encore du cahier de ses charges pour refuser de délibérer, et il ne fut point fait de fonds à ce sujet.

« M. l'abbé de la Briochais [1] représenta aux États que MM. les commissaires de l'église et de la noblesse s'étoient assemblés le vendredy à la commission, mais que ceux du tiers ne s'y étoient pas trouvé, qu'on les avoit envoyé chercher et qu'ils avoient refusé de s'y rendre ; que cependant il étoit très intéressant de ne pas interrompre le cour des affaires ; qu'on avoit un grand nombre de lettres et d'expéditions à envoyer et qu'il ne s'agissoit plus que de signer ; mais que devant estre signées, suivant le règlement des États, par les commissaires des trois ordres, ils n'avoient pu les expédier ; qu'on avoit aussi reçu un grand nombre de paquets qu'on n'avoit pas pu ouvrir pour la même raison ; qu'ainsi l'on prioit MM. du tiers à ne point s'opposer à ce que ses commissaires eussent continué le travail de la commission. Le tiers ne délibéra pas sur ce sujet.

« M. le président de l'Eglise annonça que l'on se réuniroit à 5 heures le lendemain. Tous les ordres réunis, M. le président renvoya la séance à aujourd'huy. Je crois que cette séance de 5 heures étoit pour tâcher d'engager MM. du tiers à faire les fonds pour le convoi de M. le Chapellier. Comme il s'étoit expliqué la veille, M. le président renvoya à aujourd'huy.

1. Messire de la Biochaye, abbé de Bon-Repos.

« Nous nous sommes présenté ce matin chez M. l'intendant et nous n'y avons pas été reçu. Nous espérons estre plus heureux demain.

« J'ai l'honneur d'être avec respect, Messieurs et très honorés confrères, votre très humble et très obéissant serviteur,

« BOURDONNAY DU CLESIO. »

A Messieurs || Messieurs les officiers || municipeaux de la ville || de Pontivy || à Pontivy.

Reçu le jeudy 8 janvier 1789.

IX

« Messieurs et très honorés confrères,

« Il eût été à désirer que les députés extraordinaires de toutes les villes et communes qui se sont rendues à Rennes huit jours avant l'entrée des États eussent eu des pouvoirs relativement à la manière de voter et que l'on eut donné un ordre expresse à tous ces députés de se conformer à l'avis du plus grand nombre. Nous sommes très persuadés, s'il en avoit été ainsi, que le diférent qui existe dans l'ordre du tiers n'auroit point éclaté; mais, comme il y avoit vingt-trois villes qui avoit la charge expresse de voter par tête dans tous les cas, et la réduction de la noblesse, celles qui ne l'avoient pas formellement ont fait une cabale qui pensa désunir l'assemblée, et, pour prouver à leurs villes qu'ils avoient donné leur avis suivant leurs arrêtés, ils se sont décidés à faire imprimer la Déclaration que vous trouvoirez cy joint.

« Nous ne croyons pas que ce nuage mette le moindre obstacle aux justes réclamations du tiers. Vous devez en avoir la preuve par les opérations que nous vous avons fait passer tous les jours de couriers. Mais nous ne vous dissimulerons pas cependant que nous craignons que nos représentant ne faillissent, parce que, dès le premier ordre que M. de Thiard envoya au théâtre pour

ordonner au tiers de nommer ses commissaires de la chiffrature, quatorze de nos membres furent d'avis d'obéir.

« Nous avons conféré, diférentes fois, avec des messieurs de la noblesse qui nous ont parut admettre votre sistesme, par lequel il fut permis à tous membres du tiers d'avoir voix délibérative aux Etats ; mais ils ne font pas la distinction comme vous autres, Messieurs, pour les demandes du Roy, ils soutiennent qu'ils ne viendront plus aux États si on les réduit, et, pour nous servir de leur grand cheval de bataille, si malheureusement les Estats sont rompus, disent-ils, avant trois ans nous aurons la gabelle en Bretagne.

« Suivant nous, il y auroit un moyen qui pourroit réconcilier les deux ordres en accordant à la noblesse qu'il lui fût permis de venir aux États en nombre illimité, comme cela se pratique depuis la Ligue. Alors on voteroit par ordre pour les demandes du Roy. Mais, quant il s'agiroit des opérations de la province par district, ils auroient un nombre de voix. Toute la noblesse de ce canton y voteroit, et le président du district énonceroit au président de la noblesse l'avis de son district. Par ce moyen, ces messieurs ne se trouveroient pas exclus des États, et la plus grande difficulté se trouveroit levée. Mais nous croyons qu'il ne seroit pas prudent de leur faire sçavoir nos intentions, si tout le tiers approuvoit ce moyen consiliatoire, avant qu'ils ne nous eussent accordé toutes nos autres demandes.

« Dans nos délibérations, il fut agité comment les campagnes eussent pu se représenter, étant, comme vous nous faites l'honneur de nous le marquer, très peu instruit des affaires publiques. Le grand nombre furent d'avis qu'ils auroient députés 2 ou 4 de leurs membres dans la ville la plus voisine et que là, concurremment avec les officiers municipeaux, ils eussent élus 1 ou plusieurs représentans, suivant la quantité qu'il auroit été permis au district d'envoyer aux États ; d'autres, que les villes qui étoit en droit de députer aux États y eussent nommé leur représentant et qu'après ils auroient concouru avec les députés des paroisses pour choisir

les représentans des campagnes. M. le Chapellier ayant fait un discours et ayant divisé la question en 3 ou 4 chefs, entr'autres, si les villes qui n'auroient point eu une population de dix mil auroit le droit d'envoyer aux Etats, cette question ne plut pas. On nomma cependant des commissaires pour examiner les 3 ou quatre chefs. Mais les commissaires n'ont point voulus travailler, et la délibération n'a pas eu lieu.

« Nous ne vous avons jamais parlé dans nos précédentes lettres de la délibération dont vous nous fîtes passer l'extrait, où vous nous marquiez que vous l'aviez envoyé à MM. d'Haucour et Boullé pour les prier de solliciter auprès de Mgr le duc de Penthièvre des lettres d'aggrégation pour MM. Violard et du Clesio. Nous avons cru qu'il étoit nécessaire que nous eussions su le résultat de ces messieurs avant de vous en remercier. Nous nous sommes présentés chez M. de Thiard, mais il nous a répondu qu'il ne pouvoit pas nous accorder les aggrégations ; que, puisque notre communauté s'étoit adressée à M. le gouverneur, il faloit que nous attendissions sa réponse. Nous ne l'avons pas encore reçue.

« Dans nos délibérations, l'on y a agité que les questions qui ont parut les plus nécessaires parce que l'on étoit persuadés que si l'on avoit voulus discuter tous les articles de charges de toutes les villes, il eût été impossible de former un cahier de charge et le faire imprimer avant la tenue des États.

Dès que ces charges ont été dressées, il fut arrêté que l'on se réuniroit tous les jours à cinq heures pour former un cahier de charges additionnelles, mais malheureusement la déclaration de plusieurs villes a mis le trouble dans nos assemblées, et l'on ne s'est occupé que de motion relative à cette déclaration. L'on arresta que l'on écriroit à toutes les villes qui avoient des représentants qui avoient signé cette déclaration, ce qui a été exécuté.

« Hier dernier, il fut décidé que l'on envoyeroit à toutes les paroisses l'arresté pris le 22, 24, 25, 26 et 27 décembre.

« Quelqu'un proposa que l'on limita l'espace de tems que les

commissaires de la commission intermédiaire eût pu estre continué. L'on répondi que c'eût été dans le cayer des charges additionnelles que cette article eût été agité ainsi que celle où nous désirions que les commissaires fussent choisis dans les différents districts de chaque évêché.

« Dans l'article de charge où l'on engage les États à solliciter auprès Sa Majesté la suppression des milices, nous ne pouvons vous répondre parce que dans la question il ne fut proposé que la suppression de la corvée qui passa unanimement. Mais les commissaires, en rédigeant l'article, y ajoutèrent les milices, le casernement, et, après l'avoir rédigé, ils la lurent, et cette article fut généralement applaudie.

« L'on n'a pas voulu rien toucher à ce qui conserne les États généraux parce que plusieurs et surtout ceux qui avoit les meilleurs poumons s'écrièrent qu'il ne s'agit dans cette assemblée que des États de la province et non des États généraux.

« Quant aux fouages extraordinaires, comme le remboursement parut qu'il devoit occasionner beaucoup de dificultés, on fut d'avis de ne le pas exiger parce que l'on ne seroit pas tenu par la suite à payer les lods et ventes des contrats de change.

« Les États continuent à ne rien faire. Le courier que l'on avoit fait partir arriva hier au soir. On comptoit que les commissaires du Roy auroit entré aujourd'huy aux États pour leur notifier les ordres de Sa Majesté, mais il n'en a rien été, et l'on dit que c'est à cause d'une feste que M. de Thiard donne ce soir aux dames qu'ils ont retardé à demain de notifier les ordres du Roy à l'assemblée. On assure que ces ordres consistent à renvoyer les Etats au six février prochain pour que les députés puissent, pendant ce tems, se pourvoir vers leurs communautés pour avoir des procurations non motivées.

« Quelques personnes prétendent que si les États se séparent, il est à présumer qu'il n'y en aura désormais plus.

« Le courier a, dit-on, apporté au commandant l'édit pour la convocation des États généraux qui seront composés de cinq cents

personnes du tiers, deux cent cinquante de la Noblesse et de deux cent cinquante de l'Église. Cette nouvelle, que nous ne vous annonçons pas comme certaine, fit réveiller tous les jeunes gens, qui s'amusèrent à faire des feux de joie.

« Nous sommes avec respect, Messieurs et très honorés confrères, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

« BOURDONNAY DU CLESIO.

« Rennes, le 6 janvier 1789.

« JAN DE LA GILLARDAIE. »

X

« Messieurs et très honorés confrères,

« Je sors à l'instant de la tribune des États. L'on a renvoyé MM. les députés de Redon [1] et Quimper pour se pourvoir auprès de leur communauté pour avoir de nouvelle procuration, la leur étant contre le règlement des États. La lecture faite, MM. les commissaires des États ont fait passer un paquet que l'on a renvoyé en répondant que les États ne décachetoient jamais les paquets. M. de Thiard a fait demander les p. g. sindics qui, avant de sortir, ont demandé des instructions aux ordres, qui ne les ont point accordées. Ils viennent de rentrer. M. de Cherville a pris la parole et a dit que les commissaires des États ont voulu les charger d'un arrêt du conseil qui surseoit la tenue des États. Ils n'ont pas voulu se charger de cette commission parce qu'elle est inconstitutionnelle suivant le règlement des États. Comme il est deux heures et demie et que je craignois ne pouvoir pas vous instruire, je me suis échappé de la tribune. M. de la Gillardaie vous marquera par le prochain courier le résultat de la journée.

1. MM. Mauriès, de Redon, et Le Gendre, de Quimper

« J'ai l'honneur d'estre avec respect, Messieurs et très honorés confrères, votre très humble et très obéissant serviteur,

« Du Clesio.

« A Rennes, à 2 heures 1/2, le 7 janvier 1789.

« Je crois que MM. les commissaires vont entrer pour faire la lecture de l'édit du conseil. »

A Messieurs || Messieurs les officiers || municipaux de la ville || de Pontivy || à Pontivy.

Reçu le jeudy 8 janvier 1789. (Note du comité de correspondance.)

Timbre de Rennes.

XI

Reçu le jeudy 8 janvier 1789 dans une lettre à Mme Violard. (Note du comité de la Correspondance.)

« Rennes, le mercredy à 4 heures 1/2 du soir.

« Messieurs et chers confrères,

« M. La Gilardais va dîner. En ce moment, il ne peut vous donner le détail de la journée. Le voicy :

« A 11 heures 1/2, l'évêque de Rennes a annoncé que M. le commandant prioit MM. les procureurs-sindics des États de passer chez luy. M. de Cherville a dit à l'assemblée : « je vais me rendre chez M. de Thiard, mais je n'y feray rien de contraire aux intérêts de la province. » Il a parti sur le champ et n'est revenu qu'à 1 heure 10 minutes et a annoncé l'arrivée prochaine du commandant. Celuy-cy, venu vers 2 h. 1/4, a donné les ordres du Roy qui sont que les États sont remis au 6 février prochain et que les députés du tiers demanderont de nouveaux ordres à leurs commettants.

« M. de Cherville a voulu commencer un discours au comman-

dant qui, sans luy donner le tems de le dire, luy a fait la révérence et s'est retiré.

« L'affluence est si grande dans le cloître et aux environs qu'on ne pouvoit approcher ; les ordres de l'Église et de la Noblesse ont dit qu'ils ne quitteroient pas ; les bons cytoyens du tiers ont voulu obtempérer aux ordres du Roy ; mais les 16 IF[1] se sont conduits d'après la noblesse. Les choses sont demeurées en dispute jusqu'à ce moment. Enfin M. Borie a pris les voix pour sçavoir dans le tiers si on se retireroit, les chambres tenantes, pour reprendre la séance demain à 9 heures. Il y a eu 25 voix pour et 16 qui ne le vouloient pas. Les États se sont levés, et le grand jour sera demain.

« On va assembler la communauté et les communes à 5 h. 1/2 ce soir ; et tous les députés et communes de la province à 6 h. 1/2, pour assurer la fermeté des députés aux États.

« La jeunesse a peine à être retenue ; je connois quelqu'un qui a pris assez d'empire sur elle pour la contenir et sur les moindres signaux duquel elle se porteroit aux plus grandes extrémités.

« Je suis, avec le plus respectueux attachement, Messieurs et chers confrères, votre très humble et très obéissant serviteur,

« JACQUES VIOLARD.

« Excusez l'irrégularité de ma lettre ; mais, si je n'étois pas directeur des postes, je ne pourrois pas vous écrire à cette heure. »

ALBERT MACÉ.

(*La fin prochainement.*)

1. IF, JF ou Ifs. « On sait, dit M. Pocquet (*Le Parlement de Bretagne en* 1788, p. 218), ce que veulent dire ces initiales, qui ne signifient pas du tout Jean-François. Le rébus des *Ifs* ou des JF était resté populaire en Bretagne depuis qu'il avait servi à désigner les douze magistrats non démissionnaires lors des querelles du Parlement avec le duc d'Aiguillon, en 1765. »

UN TRAIT DE LA VIE DE M. ORAIN

Parmi les ecclésiastiques qui, pendant la Révolution, se distinguèrent par la constance de la doctrine, l'ardeur du zèle apostolique et le mépris de la mort, l'un des plus vaillants fut à coup sûr M. Orain, du diocèse de Nantes. Vicaire à Fégréac de 1782 à 1807, il ne déserta pas son poste un seul jour. Le Concordat venu, il fut nommé curé à Derval, où il mourut en 1830, âgé de soixante-quatorze ans.

Dans les cantons de Saint-Nicolas-de-Redon, de Guémené-Penfao et de Derval, le nom de M. Orain est maintenant encore aussi justement vénéré que celui du sans-culotte Pissemil, le plus acharné de ses persécuteurs, est maudit. Les traditions locales ont entouré d'une double auréole la figure du prêtre et celle du patriote; mais le nuage sanglant au travers duquel grimacent les traits odieux du bourreau est devenu, pour la victime, le nimbe de lumière qui rayonne autour du calme sourire des élus. Impitoyable ou généreuse avec excès, la légende s'est emparée de ces deux hommes : en Pissemil elle a vu un monstre, de M. Orain elle a fait un ange.

Au cours d'une étude récente [1], j'ai essayé de restituer au patriote de Guémené son véritable caractère et de montrer dans cette nature brutale le don de la bravoure et la notion de la reconnaissance à côté de la soif instinctive du sang. Je tenais, du reste, à

1. *Pissemil. Episodes de la Révolution dans la Loire-Inférieure.* — Revue de Bretagne et de Vendée, novembre et décembre 1884.

fixer aussi rigoureusement que possible, alors qu'il en était temps encore, une physionomie curieuse à plus d'un titre. A ce second point de vue, la tâche est accomplie pour M. Orain : sa vie a été écrite par M. l'abbé Cahour [1], et je ne saurais avoir la présomption de toucher à un profil si laborieusement dessiné. Je me propose seulement, aujourd'hui, d'approfondir, sans parti pris d'aucune sorte, un épisode de l'existence du saint prêtre, et d'examiner, à ce sujet, si son biographe a échappé à la tentation d'introduire dans le domaine de l'histoire une variante qui ne laisse pas de faire honneur à l'imagination des gens du pays.

I

Il n'est personne qui n'ait pu lire ou entendre raconter l'histoire de ce prêtre qui, pendant la Révolution, fuyant des soldats acharnés à sa poursuite et voyant l'un d'eux sur le point de périr dans des eaux profondes, vola à son secours et lui sauva la vie.

Ce prêtre est M. Orain ; et ce trait est un échantillon de mille autres qui remplirent sa longue et héroïque carrière [2].

Ainsi débute la préface du livre de M. l'abbé Cahour. Le cas du dragon, — car on va voir tout à l'heure qu'il ne s'agit ni plus ni moins que d'un dragon embourbé, — le cas du dragon sert, pour ainsi dire, d'enseigne à l'auteur, qui, satisfait sans doute de la sonorité de cette corde, la fait vibrer à tout propos dans la suite de son panégyrique. A défaut des mille autres traits annoncés, je me contenterais de celui-là. Mais encore faudrait-il qu'il soit nettement établi. C'est à quoi M. l'abbé Cahour a consacré treize pages de son opuscule [3].

Avant d'aborder la discussion des moyens produits à l'appui de

1. Nantes. Mazeau, 1861.
2. *Vie de M. Orain*, p. 7.
3. *Vie de M. Orain*, p. 83 à 95.

cette thèse, il importe de mettre sous les yeux du lecteur la déclaration de M. Orain lui-même :

En 1798, après Pâques, dit-il dans ses Mémoires [1], j'eus une vive alerte dans le bourg (de Fégréac). C'était le matin : j'étais occupé à confesser dans l'église, en attendant l'heure de la messe. Mes sentinelles me prévinrent qu'un détachement de soldats était parti de Redon et qu'il venait de nos côtés Je les fis observer, et l'on vint me dire qu'ils prenaient une autre direction ; je me rassurai et je restai à confesser. Un instant après, on m'avertit qu'une autre troupe arrivait du côté de Broussay, par les villages ; puis un autre m'annonce qu'ils étaient près d'entrer dans le bourg. Je quitte aussitôt le confessionnal, je mets ordre à tout, et, sortant par la grande porte, je m'enfuis par le chemin de la Donaterie, avec l'intention de faire le tour du Tertre Mais, dans ma fuite, je me souviens que je n'ai point demandé à Dieu quelle route je devais suivre pour me soustraire aux bleus Je supplée à cette omission par une fervente élévation de cœur à Dieu. Aussitôt j'aperçois mon Timothée, M. Rosier, qui, après être descendu par la fontaine du bourg, courait vers la digue. Pensant que je pouvais avoir besoin de lui, je change de direction pour le rejoindre. Ce fut fort à propos; car, un instant après, je rencontrai le nommé Guiho, de Trouhel, qui me dit, en passant près de moi : — « Sauvez vous, voilà les bleus qui vous suivent. » Je me détournai, et, en effet, deux cavaliers galopaient après moi, en criant : — « Arrête ! Arrête ! » Ils venaient précisément du lieu par où, d'abord, je voulais m'enfuir. Je ne pus m'empêcher de reconnaître là encore la sollicitude de la Providence à mon égard, et de lui en témoigner une vive reconnaissance.

Tout en fuyant, je calculai le temps qui m'était nécessaire pour me rendre à la digue, et celui qu'il fallait aux cavaliers pour me rejoindre. Je vis que j'avais une avance suffisante, et que même mieux valait ne pas courir si fort, afin de pouvoir courir plus longtemps. J'arrivai au premier pont de la digue, qui était une planche fort étroite et très incommode, placée sur une douve large et profonde. Je la franchis, et, à l'instant même, les cavaliers arrivent et veulent en faire autant ; mais leurs chevaux s'y refusent. Voyant alors, à gauche, une belle verdure qui couvrait la surface de l'eau, et croyant que c'était de la terre ferme, l'un d'eux y lance son cheval, qui s'y enfonce jusqu'au cou et étend son ca-

1. Ibid., p. 63 et s. — Malgré la longueur des citations, je considère comme indispensable, pour la clarté et pour la loyauté de la discussion, de transcrire intégralement les pièces capitales du procès.

valier dans le bourbier. *C'est, je pense, dans cette circonstance qu'on m'a supposé plus de charité que je n'en avais, et assez de générosité pour aller au secours du cavalier et l'empêcher de se noyer. Le fait est que cela ne fut pas nécessaire ; son camarade lui aida à se retirer ; et, d'ailleurs, il n'y avait pas assez d'eau pour s'y noyer*[1].

Tandis que je parcourais péniblement cette digue embarrassée par les personnes qui venaient à la messe, j'aperçus le second cavalier qui me poursuivait, à pied, le sabre à la main, et criant sans cesse : — « Arrête ! arrête ! » et il reprochait aux bonnes gens de ne le pas faire. Ceux-ci ne répondaient rien, tant ils étaient effrayés. Enfin, j'arrivai au bout de cette méchante digue, et j'y trouvai deux bons vieillards, Joseph Bourgneuf de Ravilly, et Michel Mesnager, ils se tenaient au coin d'une haie, spectateurs de ce qui se passait.

Voici maintenant le récit de M. l'abbé Cahour[2] :

M. Orain, disent les témoins, avant de célébrer la messe, non à la chapelle de la cure, mais dans une maison du village, dit à Pierre Jouan et à son frère François, qui travaillaient dans un champ, de veiller et de l'avertir au besoin. Bientôt après, trois bleus paraissent, se dirigeant vers Barisset. Aussitôt l'un des jeunes gens quitte le champ et va avertir M. Orain, qui ne peut prendre la fuite que quelques minutes avant l'arrivée des soldats. Dans sa course, il traverse les champs, se jette dans le marais de l'Etrie, qui était coupé, dans toute sa longueur, par une douve large et profonde. Il franchit lestement cet obstacle et se jette dans le bois de la Câté. Pendant ce temps, les bleus étaient entrés dans le village ; mais l'un deux, s'étant détaché pour en faire le tour du côté du marais, aperçut M. Orain qui le traversait et se mit à sa poursuite, en suivant le même chemin que lui. Mais, arrivé à la douve, soit qu'il ne l'eût point remarquée, couverte qu'elle pouvait être par les eaux que déversait l'Isac ; soit qu'il n'ait pu la franchir, il y tombe sans pouvoir s'en retirer et appelant au secours. Averti par les cris perçants qu'il poussait, M. Orain, qui n'avait pas encore quitté le bois, observe ce qui se passe, et aperçoit le pauvre soldat faisant de vains efforts pour atteindre le bord. N'écoutant alors que son grand cœur, il rentre aussitôt dans le marais, et vole au secours de celui qui voulait lui arracher la vie, lui tend une

1. Le passage en italiques est imprimé en caractères ordinaires dans l'ouvrage de M. l'abbé Cahour.

2. Vie de M. Orain, p. 89 et s.

branche d'arbre, puis la main, le tire de l'eau, au moment où il allait périr et, après lui avoir adressé quelques paroles bienveillantes, il rentre dans le bois de la Câté. Quant au soldat, ses compagnons, qui arrivaient sur l'autre rive, ne tardèrent pas à le rejoindre, et ils l'emmenèrent avec eux.

« Mon père, ajouta Julienne Jouan, s'était avancé, pendant ce temps-là, « jusque sur le bord du marais, d'où, abrité par une haie, il fut témoin de « toutes les circonstances du sauvetage, et vit parfaitement M. Orain re- « venir vers le soldat et le retirer de la douve. »

De son côté, Joseph Mercerais, présent, lorsque Julienne Jouan répéta sa déposition, ajouta : « Ce même bleu que M. Orain eut la générosité de « sauver a été, m'a assuré votre père Pierre, gendarme à Derval, lors- « qu'après la Révolution, M. Orain y fut nommé curé. »

Joseph Mercerais n'est pas le seul à déposer de cette dernière circonstance, car un autre témoin, Joseph Bocquel, âgé de quarante ans, *a déclaré qu'étant fort jeune à Derval, il avait appris d'un très honnête homme de la localité qu'il avait connu ce gendarme, et qu'il l'avait entendu raconter comment il avait été sauvé par M. Orain* [1].

En dehors de ces témoignages, M. l'abbé Cahour invoque la relation à peu près conforme du vicomte Walsh [2] et la tradition populaire.

Non seulement donc il est hors de doute, conclut-il [3], que le digne prêtre de Fégréac a sauvé la vie à l'un de ses ennemis, qui le poursuivait pour lui donner la mort; mais il est incontestable que cet événement s'est accompli dans le marais et la douve de l'Etrie. De là découlent deux conséquences faciles à déduire : la première est l'héroïque charité du saint prêtre, la seconde est son humilité non moins admirable.

Il est impossible, en effet, de voir dans l'observation qu'il a insérée dans son Mémoire autre chose qu'une réticence sur un événement dont le mérite et l'éclat effrayaient sa modestie, et un effort pour le confondre avec un autre moins flatteur pour lui [4]. « Je *pense*, dit-il en ra-

1. Le passage en italiques est imprimé en caractères ordinaires dans l'ouvrage de M. l'abbé Cahour.

2. *Lettres Vendéennes*, XLII.

3. *Vie de M. Orain*, p. 93. et s.

4. Le passage en italiques est imprimé en caractères ordinaires, dans l'ouvrage de M. l'abbé Cahour.

« contant le fait du Motais, que c'est dans cette circonstance qu'on a eu « occasion de me prêter plus de charité que je n'en avais. » Il pouvait le penser, en effet, puisqu'on l'avait dit et écrit. Mais cela ne prouve pas que le fait en lui-même soit faux et qu'il ne se soit pas accompli ailleurs. Il ajoute dans un autre endroit de son Mémoire, faisant évidemment allusion au récit des *Lettres Vendéennes* : « Je vois que ce qu'on a dit de « moi dans certaines circonstances n'a pas toujours été *bien exact*. Les « faits que l'on m'a attribués ont été *quelquefois amplifiés un peu* pour y « mettre du *merveilleux* et me donner apparemment un encens que je ne « demande ni ne mérite. » Mais là où l'on n'a pas toujours été *bien exact*, où l'on a *quelquefois amplifié un peu*, pour y mettre du *merveilleux*, évidemment il y a un fond de vérité ; et quelle est ici la vérité, si ce n'est le fait plus simple, mais non moins héroïque en soi, raconté d'une manière si authentique et si précise par Julienne Jouan et Joseph Mercerais ? Cette observation trouve sa confirmation dans la conduite constamment tenue par M. Orain relativement à cet événement, et que constatent les diverses notices manuscrites que nous avons sous les yeux. « Il n'aimait pas, di- « sent-elles, qu'on le questionnât sur cette histoire. Quand on se hasardait « à lui en parler, si on faisait allusion au récit de M. Walsh, il n'hésitait « pas à reproduire la réponse de son Mémoire. Mais si on l'interrogeait sur « le fait en lui-même, ou bien il gardait le silence, ou bien ses réponses « étaient évasives et de nature à couper court à toute résistance indis- « crète. Jamais nous ne l'avons entendu nier ou repousser ce fait d'une « manière absolue. »

II

La réfutation du système de M. l'abbé Cahour résulterait suffisamment du seul exposé qui précède. On a beau entasser subtilités sur subtilités : entre M. Orain et les témoins entendus, le choix est facile. Nous n'avons pas ici un accusé vulgaire opposant à de sérieux griefs une dénégation suspecte : tout autre est la position de M. Orain, prévenu d'héroïsme. Il se trouve, de la part des fidèles qu'il évangélise, comme il a évangélisé leurs pères, avec un admirable et ininterrompu dévouement, l'objet d'un amour et d'un respect manifestés par une sorte de culte ; on l'a toujours connu si bon et si charitable, si avancé dans la perfection, qu'on se plaît à le

parer de vertus quasi surhumaines. Dans cette région à peine remise du bouleversement de la Terreur et des tressaillements de 1815, on se découvre sur son passage, on se répète sa vie intimement liée à celle de ses paroissiens ; et, le soir, à la veillée, quand les conteurs retracent ses aventures, ils les embellissent encore, sachant que s'il n'a peut-être pas accompli tous les exploits sacerdotaux qu'on lui prête, il aurait eu, à l'occasion, le cœur assez large pour n'y point faillir. C'est ainsi que la légende se forme et que le dragon est sauvé. L'histoire fait fortune et chacun la redit. M. Orain en est informé, que dis-je ! inondé sans rémission ; la lourde et emphatique narration du vicomte Walsh en consacre la teneur ; et, en 1828, M. de la Haye-Jousselin ne manque pas de servir le trait à la duchesse de Berry, devant M. Orain en personne [1]. Que fait le saint prêtre ? Il s'épuise vainement à tâcher d'endiguer le torrent qui déborde ; puis il se tait, s'en référant au démenti consigné dans ses Mémoires et consigné avec des termes si généraux, des détails si précis et un tel accent de sincérité qu'on a véritablement mauvaise grâce à faire du vicaire de Fégréac un sauveteur malgré lui.

Entre la déposition des témoins cités par M. l'abbé Cahour et la narration de M. Orain, il n'existe, d'ailleurs, sans parler de la question de date entièrement négligée par le premier, qu'une divergence sérieuse ; mais elle porte malheureusement sur le point capital du débat, sur la façon dont le sauvetage a été opéré. Les autres circonstances sont, au contraire, relatées avec toute la similitude désirable. Dans les deux récits, le prêtre dit la messe en Fégréac ; dans les deux récits, des guetteurs apostés l'avertissent qu'il va être arrêté ; dans les deux récits, il s'enfuit ; dans les deux récits, il passe un cours d'eau ; dans les deux récits, des cavaliers apparaissent ; dans les deux récits, l'un de ces cavaliers lance son cheval à la douve ; dans les deux récits, l'animal y tombe ; dans les deux récits, des spectateurs cachés derrière une haie suivent les péri-

1. *Vie de M. Orain*, p. 354 et s.

péties du drame ; dans les deux récits, le cavalier est sauvé. Après cela, M. l'abbé Cahour, pour concilier la version de ses témoins avec celle de M. Orain, vient soutenir qu'il ne s'agit pas, dans les deux cas, du même marais. C'est trop compter sur la crédulité du lecteur. Des faits comme celui-là ne se passent qu'une fois, et sauf le mode de sauvetage, le bleu de Julienne Jouan et de Joseph Mercerais est bien évidemment le même que le soldat de M. Orain.

Que sont, du reste, ce Joseph Mercerais et cette Julienne Jouan pour que leur déclaration vienne infirmer celle de leur curé ? Deux paysans, âgés, l'un de soixante-quatre ans, et l'autre, de soixante-deux, au moment où ils déposent ! Encore n'ont-ils pas assisté à la scène : Julienne Jouan est la fille, et Mercerais, l'ancien domestique d'un certain Pierre Jouan qui, plus de soixante ans auparavant, c'est-à-dire peu de temps après leur naissance à tous deux, aurait assisté à la poursuite. Voilà les témoins qu'on préconise ! Au moins, M. l'abbé Cahour les a-t-il entendus lui-même ? Nullement : il s'est reposé de ce soin sur un vicaire de Fégréac, M. l'abbé Vrignaud, qui a procédé, deux mois durant, à une enquête sur la vie de M. Orain et s'est trouvé, pendant ce temps, « comme embaumé par le récit des suaves vertus du saint prêtre[1]. » En résumé, des faits anciens et controuvés ; des témoins vieux et illettrés ; pour enquêteur, un jeune ecclésiastique à peine sorti, sans doute, du séminaire : voilà les autorités sur lesquelles s'appuie toute l'argumentation de M. l'abbé Cahour.

J'en oublie une, cependant. Le vicomte Walsh rapporte le fait dans ses *Lettres Vendéennes*. Mais de qui le tient-il ? D'un passant rencontré sur la route de Nantes à Vannes et qui, en 1823, environ vingt-cinq ans après, lui a raconté l'anecdote. Si l'on songe à l'exagération royaliste du ton général de l'ouvrage et à la déplorable manie qu'avait le solennel vicomte de tout narrer en ce style d'oracle qui, grâce à Dieu, ne lui a pas survécu ; si l'on considère,

1. *Vie de M. Orain*, p. 86.

en outre, que les *Lettres Vendéennes*, écrites avec une partialité hautement revendiquée par l'auteur [1], tiennent du roman plutôt que de la science, que reste-t il du fatras dont on se recommande ? Rien assurément de démonstratif.

Mais il y a plus. A l'affirmation du vicomte Walsh il est aisé de répliquer par un silence autrement important. La marquise de la Rochejaquelein, cette femme si naturelle, si touchante et si véridique, se garde bien de faire allusion à l'historiette du sauvetage. Elle connaissait M Orain pourtant, elle qui en trace en quatre lignes un éloge si mérité [2] ; elle l'avait vu à l'œuvre pendant ces longs mois de séjour au Dréneuf, auxquels st consacré le chapitre XXIII des *Mémoires*. On est donc fondé à conclure que, si la poursuite dirigée contre M. Orain avait eu un épilogue héroïque, la célèbre marquise en aurait été informée et qu'elle se serait empressée d'en noter fidèlement le souvenir.

III

On verra, par la simplicité de nos récits, la sobriété de nos réflexions et le nombre considérable de nos citations, fait observer M. l'abbé Cahour dans la préface de son livre [3], que nous avons voulu faire, avant tout, une œuvre consciencieuse. Rassembler tous les documents et les compléter les uns par les autres ; étudier, juger, et, au besoin, rectifier les faits, tel est le travail de l'histoire. Nos lecteurs ne s'étonneront donc pas si nous racontons quelques circonstances autrement que ne le font aujourd'hui les récits populaires. L'époque de M. Orain commence à s'éloigner de nous, et, en passant de bouche en bouche, ses actes ont pu s'altérer en quelques points.

Je ne puis qu'applaudir à des idées si justes et si clairement exprimées. Mon but, dans cette étude critique, a été aussi d'arriver

1. *Lettre du 1er décembre 1828 au Constitutionnel.*
2. *Mémoires*, p. 361. In-8°, Ed. Plon, 1857.
3. *Vie de M. Orain*, p. 11.

à la vérité, abstraction faite de tout esprit systématique de dénigrement. En m'efforçant de dégager des broussailles de la légende un trait de la vie de M. Orain, je n'ai pas cru m'exposer au reproche d'avoir tenté de rapetisser cette grande figure. Qu'il ait ou non sauvé un dragon, c'est vraiment peu de chose en présence d'un demi-siècle d'abnégation et de sacrifice : M. Orain n'en demeurera pas moins l'un des types les plus élevés de l'intégrité sacerdotale, du courage évangélique, de la charité militante, de toutes les vertus professionnelles simplement et noblement pratiquées.

HENRI FINISTÈRE.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

—

EXIL ! par M. du Campfranc. — Blériot-Gautier, Paris. Prix : 3 fr.

Jusqu'à ce jour nous avions cru que, fidèle à sa renommée européenne, la librairie Blériot ne publiait que des drames populaires, toujours honnêtes, parfois chrétiens, et nécessairement tissus d'aventures merveilleuses, comme les *Héritiers de Juda* ou les *Chevaliers de la Croix Blanche* ; tableaux à grand effet, peints à coups de brosse pour un public qui aime à être ébloui, effrayé, frappé par l'énergie exagérée du trait ou la crudité de la couleur.

Or voici que, sous l'estampille Blériot et la couverture jaune, il nous arrive aujourd'hui un livre délicat et exquis. Nous n'avons point l'honneur de connaître l'auteur, qui signe M. du Campfranc, et l'éloge que nous faisons de son œuvre n'est point une réclame.

Exil ! est l'histoire trempée de larmes d'une noble famille polonaise exilée en Sibérie. Sur le fond sombre des massacres et des lentes tortures se détache, seul, un groupe de figures ravissantes ; les unes, héroïques comme Stani et Serge, les autres, tendres et suaves comme Marie et Nadèje, sublimes de dévouement comme Géraldine, fières et généreuses comme Olga ; toutes offrant des types idéals, trop parfaits pour être vrais, mais si beaux, si touchants, si sympathiques, qu'ils captivent et rendent le livre intéressant de la première à la dernière page.

Le récit a la forme d'une autobiographie. Nadèje, la fille du patriote martyr, tient la plume, et note, au jour le jour, les étapes terribles de sa jeunesse. On a tant usé du journal, depuis l'incomparable Eugénie de Guérin, que ce genre de littérature a perdu son charme original, mais il est d'un usage si commode pour les romanciers, qu'ils ne l'abandonneront pas de sitôt. Dans *Exil !* les

effusions d'une âme pieuse et ardente sont rendues de telle sorte qu'elles trouveront un écho dans toutes les âmes qui se nourrissent de sentiments purs et élevés.

Il y a bien, au cours de l'action, quelques invraisemblances, un certain nombre de répétitions. La conclusion est un peu banale ; car quel roman ne finit pas par un mariage agrémenté de la richesse ? Toutefois le caractère de l'œuvre est assez remarquable pour la défendre de la vulgarité. Enfin, souvent le style rappelle par des néologismes, des tropes bizarres, le *faire* des chroniqueurs du *Gaulois* et du *Figaro*, perfectionné sans doute, mais j'ai la faiblesse de croire qu'il ne vaut pas l'ancienne manière, celle des maîtres, si vieillotte qu'on la dise. Le talent de M. du Campfranc n'avait pas besoin de sacrifier au goût du jour pour se faire agréer. Quelques lecteurs regretteront aussi l'absence totale de la note gaie. Elle eût sonné faux entre la plainte et la prière... Pour reposer la sensibilité excitée par tant de souffrances trop réelles, il y a des descriptions bien venues et fort curieuses de mœurs et de pays. La Sibérie est peu connue, quoique depuis quelque temps la Russie soit en faveur dans le monde et dans le roman. L'auteur d'*Exil !* a pris ses héros parmi les opprimés de l'empire immense. Il a rappelé cette effroyable persécution déjà séculaire qui égale en rigueurs celle des Néron et des Dioclétien ! C'est la Pologne, voilée d'un suaire sanglant, les fers aux pieds, les mains brisées, toujours vaincue, jamais soumise, mère féconde d'un peuple de martyrs, c'est elle qu'il acclame avec des accents enthousiastes où semble vibrer l'amour filial.

E. DES BUTTES.

ESSAI DE MONOGRAPHIE ÉLECTORALE PENDANT LES ANNÉES 1790, 1791, 1792. — Extrait des Mémoires de la Société académique de Brest, octobre 1885.

Ce petit écrit, qui rappelle les débuts de notre système électoral, est dû à un souvenir filial rendu à son père par M. Paul du Châtellier, dont ici chacun connaît et apprécie les travaux. Trouvé par

lui parmi les papiers laissés par son père, il a pensé, avec raison, que ce travail ne devait pas être perdu et pouvait être utile à ses contemporains. Les premiers fonctionnements du régime électoral en Bretagne sont peu connus. et il y a un réel intérêt à étudier ces origines d'une organisation si largement pratiquée à notre époque où les élections se succèdent avec une périodicité quelque peu fatigante et dont les multiples abstentions qui se produisent donnent peut-être la note exacte.

Chacune des trois années indiquées plus haut fournit un article fort instructif qui initie le lecteur au mécanisme du nouveau gouvernement, et démontre que l'enthousiasme avec lequel on se porta aux premiers scrutins diminua singulièrement dès 1791, où Saint-Pol-de-Léon, par exemple, « petite ville de 8.000 âmes, ne compta au mois de novembre que 133 électeurs. »

En 1792, l'auteur passe en revue, d'après les procès-verbaux et les documents authentiques, les élections des membres des Districts, des magistrats, des évêques constitutionnels, etc. Citons, pour terminer, la fin de la dernière page, qui se rattache étroitement à l'histoire de Nantes :

« Quant au pauvre président Coustard (Coustard de Massy, président de l'élection de Minée), accusé, avec Baco, l'ancien maire de Nantes, d'avoir eu des relations avec les Girondins réfugiés à Caen, il ne tarda pas à avoir tous les limiers de Carrier à ses trousses, et son sort fut de tomber sous les accusations répétées des clubs de Nantes et de l'administration départementale, présidée par Julien Minée, qu'il avait en quelque sorte pris par la main pour le présenter aux électeurs de la Loire-Inférieure.

« Etrange fatalité de l'histoire des partis et des révolutions politiques, où on trouve, à des dates si rapprochées, des hommes qui s'égorgent, quand ils se touchaient la main quelques jours auparavant.

« A quels douloureux souvenirs le président Coustard ne dut-il pas, en effet, être ramené, en se voyant ainsi poursuivi par ceux-là mêmes qu'il avait dirigés dans l'élection qui, suivant lui, devait

faire le bonheur de ses compatriotes ! Ni Carrier, ni Minée, qu'il avait porté au siège épiscopal et qui le remplaçait au fauteuil présidentiel du département, n'eurent garde de le perdre de vue. Traduit par eux au tribunal révolutionnaire de Paris, il n'en sortit que pour marcher à l'échafaud, en compagnie du chef de la maison d'Orléans, auquel, ainsi qu'on l'a souvent répété, il céda le pas, en lui disant : *A tout seigneur tout honneur !* triste reminiscence d'un régime qui s'abîmait sous le couperet de l'exécuteur public.

« Mais en s'arrêtant ici, pour se replacer un instant au point de vue des élections de 1790 et de leur naïve expression, qui aurait pu penser quelles conséquences et quelles suites elles devaient avoir ?... »

RAYMOND DU PRA.

CHRONIQUE

—

SOMMAIRE. — Nos morts : M. Lorois, député du Morbihan. — M. Jean Salaün. — Le fils du général de Charette. — M. le comte de Falloux. — Paul Baudry.

La Mort ne prend point de vacances, écrivait naguère un chroniqueur; elle fauche sans relâche de nouvelles victimes. Cette funèbre réflexion est l'épigraphe naturelle de ces pages, qui seront trop courtes pour enregistrer toutes les pertes que nous venons de subir coup sur coup.

Le 18 décembre, M. Lorois, député et conseiller général du Morbihan, expirait, à Paris, où ses obsèques ont été célébrées solennellement à la Madeleine. L'inhumation a eu lieu le 23, dans la sépulture de famille, à la suite d'un service religieux dans l'église d'Arzal. Mgr l'évêque de Vannes avait bien voulu honorer de sa présence cette cérémonie, à la fin de laquelle il est monté en chaire, et, dans des paroles émues, qui ont profondément touché l'assistance, a adressé les derniers adieux à cet homme de bien, qui, tout dévoué aux intérêts de son pays et de son département, a voulu rester sur la brèche jusqu'à la dernière minute de sa vie, bravant, pour faire son devoir, les souffrances les plus cruelles. Nul plus que lui n'eut à cœur l'accomplissement de ses fonctions publiques et nul ne les remplit avec plus d'autorité, de discernement et d'impartialité.

— « Un homme de grand cœur et de foi vaillante, écrivait l'*Océan*, M. Jean Salaün, libraire à Quimper, vient d'être enlevé subitement (le 30 décembre), à l'affection des siens et de ses nombreux amis.

« Cette mort est une perte immense pour sa famille qui était toute sa joie, et pour le parti conservateur qu'il soutenait avec zèle et talent. Homme de convictions robustes, il ne pouvait voir attaquer tout ce qui est beau, respectable et divin, sans se sentir vivement ému; et son émotion se traduisait par des articles aux journaux ou des cantiques bretons ou français, dont plusieurs resteront. Il a beaucoup écrit, mais ses adversaires, — car d'ennemis il n'en eut jamais, — avouaient eux-mêmes qu'on ne pouvait lui en vouloir, tant il était convaincu et bon au fond sous une forme gauloise et railleuse. Il croyait faire son devoir, et il le faisait de son mieux sous les noms de *Vieux Job*, de *Rusticus*, de *Candide*, etc. Personne n'oubliera le charme de ses relations privées : on le

trouvait dans son petit magasin, toujours gai, toujours affable, toujours prêt à colorer quelque dernière nouvelle qu'il racontait avec un naturel parfait.

« M. Salaün s'était fait ce qu'il était : ses débuts avaient été pénibles ; il aimait à rappeler ses beaux jours d'enfant de chœur à Lambézellec, ses rudes et ingrats travaux comme ouvrier relieur peu rétribué, et les difficultés par lesquelles il avait dû passer avant d'arriver à la situation si honorable à laquelle il était enfin parvenu à Quimper. »

— Après le Finistère, les Côtes-du-Nord, après Quimper, la Basse-Motte.

« Une profonde douleur, à laquelle s'associeront tous les fidèles de la Monarchie, vient de frapper le général de Charette, écrivait dans la *Gazette de France* un ancien zouave pontifical : il vient de perdre son fils aîné, Athanase !

« Une fièvre typhoïde l'a enlevé mardi matin (29 décembre). Il y a huitjours qu'il avait été ramené de Tours chez son père, déjà gravement atteint. Il a expiré à l'âge de 20 ans.

« Ce franc et droit garçon, si sympathique et si simple, était profondément cher à cette innombrable famille si affectueusement unie qui s'est nommée, qui se nommera longtemps encore : le régiment des zouaves pontificaux.

« En 1864, à Rome, les zouaves saluaient la naissance de ce fils que Charette alors commandant, avait ardemment appelé. A ces joies se mêlèrent presque aussitôt les larmes d'un deuil bien profond : la mère d'Athanase, née Antoinette de Fitz-James, mourut en lui donnant le jour.

« L'enfant a grandi, tantôt aux côtés de son père, tantôt auprès de sa grand' mère, la vénérable duchesse de Fitz-James, mêlé aux réunions du régiment, prenant part à tous les sentiments, à toutes les émotions, à toutes les espérances et à toutes les douleurs des zouaves. Nous l'aimions tous comme un jeune frère, comme le premier des zouaves de l'avenir, comme l'aîné de la génération qui recueillera nos traditions et nos devoirs...

« Il s'était récemment engagé dans les dragons, à Tours ; c'est là que l'a surpris le mal dont il meurt.

« De ce charmant trio si tendre que formait la jeune famille du général et qu'ont vu si riant les habitués du cottage breton, il ne reste à cette heure que la grande sœur, Mlle Henriette, et le tout petit frère, fils du second mariage.

« Cette année, qui fut témoin des belles fêtes du régiment à la Basse-

Motte, emporte, en s'envolant, celui que notre affection ne séparait pas de notre général. En frères nous partageons, unis, la douleur de cet hiver comme nous avions, ensemble, senti la joie si large de cet été ! »

Pas un Français, pas un catholique qui n'ait compati de toute son âme au coup si cruel qui frappait ainsi le héros de Patay et qui n'ait suivi, par le cœur, — quand il n'avait pas le bonheur de pouvoir l'accompagner de sa personne, — à Châteauneuf et à Couffé, la dépouille mortelle de ce noble jeune homme.

Mgr le comte de Paris, qui s'était fait représenter à la cérémonie funèbre, a écrit une lettre des plus touchantes au général de Charette, et Léon XIII lui a fait adresser la dépêche suivante : « Sa Sainteté a appris avec douleur la triste nouvelle de la mort de votre fils; Elle vous en adresse ses plus sincères compliments de condoléance. Elle prie Dieu pour le repos de cette âme et lui demande de vous soutenir dans votre affliction. Le Très Saint-Père envoie de tout cœur à votre famille sa bénédiction apostolique. »

— Huit jours après, le mercredi 6 janvier, mourait, presque subitement, tout près de nous, à Angers, un vieillard illustre et dont le nom ne saurait périr, M. le comte Alfred de Falloux, de l'Académie française. *L'Union de l'Ouest* paraissait encadrée de deuil et le *Journal de Maine-et-Loire* annonçait ainsi la triste nouvelle :

« Une grande personnalité vient de s'éteindre. Avant-hier soir, le bruit se répandait en ville que M. le comte de Falloux était atteint d'une congestion cérébrale et que son médecin avait perdu tout espoir. Mgr Freppel était accouru à la triste nouvelle et avait donné au malade, qui n'avait pu reprendre connaissance, la suprême bénédiction. Hier soir, nous apprenions avec émotion que tout était fini et que l'illustre Angevin avait rendu son âme à Dieu entre midi et une heure.

« M. le comte de Falloux était né à Angers le 11 mai 1811; il était, par conséquent, dans sa 75e année.

« Le moment n'est pas venu de retracer la vie de celui qui n'a pas encore gagné sa dernière demeure. En présence d'un cercueil on ne peut que se taire et prier; mais la prière est d'autant plus confiante que celui pour qui on prie fut un plus grand chrétien. Or nous ne pouvons oublier que M. le comte de Falloux a eu le mérite de doter les catholiques de la liberté de l'enseignement et que Léon XIII l'a proclamé « *un grand et fidèle serviteur de l'Église.* »

M. de Falloux a été enseveli au bourg d'Iré, le lundi 11 janvier, *sans discours quelconque, et comme un métayer angevin*, selon le désir qu'il en avait formellement exprimé.

La publication des *Mémoires* de l'éminent homme d'État nous fournira l'occasion de lui rendre un plus complet et plus particulier hommage.

— Du moins, M. de Falloux avait-il rempli sa carrière; mais il n'en était point ainsi pour le grand artiste dont la Vendée est si fière : Paul Baudry est mort, le dimanche 17 janvier, à l'âge de 58 ans, après avoir été administré en pleine connaissance.

Jacques-Paul-Aimé Baudry est né à la Roche-sur-Yon, le 7 novembre 1828. Il était le second de treize enfants. Six de ces treize enfants ont survécu, et, parmi ceux-là, Ambroise, l'architecte du Caire.

Grâce au Conseil général de la Vendée, Paul Baudry put venir à Paris en 1844. En 1845, il était reçu le premier à l'École des Beaux-Arts; en 1848, il obtenait le second grand prix de Rome, et, en 1850, le premier, avec une *Zénobie trouvée sur les bords de l'Araxe*.

De Rome il envoya, en 1855, une copie de la *Jurisprudence*, de Raphaël, une saisissante esquisse d'un sujet très original montrant César mort au pied de la statue de Pompée, et une autre esquisse, *Primavera*. En 1857, il eut au Salon le *Supplice d'une Vestale* et *La Fortune et le Jeune enfant ;* puis *Léda, Saint Jean-Baptiste* et un portrait de Beulé. Citons encore, en 1859, *Madeleine pénitente* (au Musée de Nantes), *La Toilette de Vénus*; en 1861, *Charlotte Corday venant de tuer Marat*, qui eut un grand retentissement et qui mit son auteur hors de pair. Ce véhément tableau (que possède aussi le Musée de Nantes), était accompagné de deux morceaux décoratifs, *Cybèle et Amphitrite*, pour l'hôtel de Mme de Nadaillac. Vinrent ensuite les portraits de Guizot, de Ch. Dupin, de Madeleine Brohan.

De 1863 datent la *Perle* et la *Vague*, le portrait d'Eugène Giraud, etc... *Diane* est de 1865.

A cette époque, Paul Baudry déserte les Expositions ; il va se recueillir et s'absorber jusqu'à 1874 dans ce projet majestueux de la décoration de l'Opéra.

Cependant, en 1869, il donna ce fier portrait d'Edmond About, qui est un chef d'œuvre. En 1883, il achève un *Saint Hubert*, destiné à la salle à manger du château de Chantilly.

Le duc d'Aumale possède encore plusieurs toiles du maître ; il a fait transporter dans sa demeure princière tous les sujets décoratifs qui ornaient l'hôtel Fould : ces sujets sont consacrés aux douze grands Dieux de l'Olympe.

On lui doit , plus récemment, la *Loi* (plafond de la cour de cassation), une *Psyché*, qui fut exposée au Salon triennal ; un plafond pour M. Van-

derbilt. Cette dernière œuvre a été exposée à l'orangerie des Tuileries et, enfin, le beau dessin du billet de Banque de cent francs.

Paul Baudry a obtenu une première médaille en 1857, un rappel en 1861, la décoration de la Légion d'honneur le 3 juillet 1861, celle d'officier en 1869, celle de commandeur en 1875. Il avait été élu membre de l'Institut (Académie des beaux-arts), le 24 mai 1870, en remplacement de M. Schnetz.

Dans son atelier, se trouve une *Madone* inachevée, commencée depuis quinze ans, et qui est une des meilleures inspirations du peintre ; l'esquisse d'une Hérodiade ; plusieurs portraits, un grand tableau d'histoire : *César à Rimini, haranguant ses légions ;* et, enfin, *la Vie de Jeanne d'Arc,* — son grand rêve, — dont il laisse une superbe ébauche.

Si la mort de Paul Baudry est une grande perte pour l'art, elle est un grand deuil pour la Vendée et pour sa ville natale ; aussi ne nous étonnons-nous point que la municipalité de la Roche-sur-Yon songe à l'érection d'un monument à sa mémoire : une statue, dont l'exécution serait tout naturellement confiée au ciseau d'un autre de ses fils, l'habile sculpteur Gaston Guiton, ami de jeunesse du glorieux défunt.

LOUIS DE KERJEAN.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

—

APOSTOLICITÉ (L') DE L'ÉGLISE DE NANTES. Réponse à M. de la Borderie, par M. l'abbé Cahour, chanoine de Nantes et d'Autun, etc. — In-8°, 94 p. Nantes, librairie Lanoë et Métayer, rue Saint-Pierre, 2.

BOMBARDEMENT (LE) ET LA MACHINE INFERNALE DES ANGLAIS CONTRE SAINT-MALO EN 1693. Récits contemporains en vers et en prose avec figures. — In-4°, XI 98 p., titres rouge et noir, tiré à 350 ex. papier vergé, pour les membres de la Société des Bibliophiles bretons. — Le même, in 8°, 150 ex. pour être mis en vente. Nantes, Vincent Forest et Émile Grimaud, imprimeurs de la Société des Bibliophiles bretons.

BUCOLIQUES (LES) DE VIRGILE, suivies de l'*Hymne à l'Éternel*, de Thompson, traduites en vers français, par le comte Amédée de Francheville. — Pet. in-18, 161 p. Vannes, Eugène Lafolye, libr.-édit... 1 fr.

BRETAGNE (LA) A L'ACADÉMIE FRANÇAISE. Seconde série : le XVIIIe siècle. Études biographiques et littéraires, par René Kerviler, lauréat de l'Académie française. — In-8°, 625 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*. Tiré à 25 ex.

CARDINAL (LE) DE RICHELIEU. Étude biographique, par L. Dussieux. — In-8°, XI-383 p. Paris, Victor Lecoffre.

CONFIDENCES DE LA MENNAIS. Lettres inédites de 1821 à 1848, publiées avec une introduction et des notes, par Arthur du Bois de la Villerabel, président de la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord. — In-18, 327 p. Nantes, Émile Grimaud, imprimeur-éditeur..... 3 fr. 50

DÉBRIS (LES) DE QUIBERON. Souvenirs du désastre de 1795, suivis de la liste des victimes, par Eugène de la Gournerie. 2e édition. — In-18, 295 p. et planches. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud. Librairie catholique Libaros..... 3 fr.

ÉTUDE SUR LA LÉGENDE LITURGIQUE DE SAINT CLAIR, PREMIER ÉVÊQUE DE NANTES, par Mgr Richard, archevêque de Larisse, coadjuteur de S. E. le cardinal-archevêque de Paris. — In-8°, 155 p. Nantes, imp. de l'Ouest.

Extrait de *la Semaine religieuse* du diocèse de Nantes.

HISTOIRE GÉNÉALOGIQUE DE LA MAISON DE CHABOT, par L. Sandret. — In-4°, X-379 p., titres rouge et noir, blasons. Tiré à 90 ex. papier teinté et 10 ex. japon. Ne se vend pas. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

HISTOIRE GÉNÉALOGIQUE DE LA MAISON DE KERSAUSON, par J. de Kersauson de Pennendreff, membre honoraire du Conseil héraldique de France. — In-4° carré, VIII-347 p., nombreuses planches de blasons, titres rouge et noir. 50 ex. papier vergé, à 70 fr; 50, papier mécanique, à 30 fr. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

OMBRES (LES) CHINOISES DE MON PÈRE, par Paul Eudel. — In-4°, X-307 p., illustrations et musique. Paris, Edouard Rouveyre, rue Jacob, 45. 15 fr.

———

NOTES INÉDITES

SUR

LA DÉFAITE DU MARÉCHAL DE CONFLANS

A Belle-Ile-en-Mer

En 1759, comme on le sait, le gouvernement français fit un grand effort maritime pour écraser l'Angleterre, en tentant de l'envahir avec une armée de 40,000 hommes. Un premier désastre vint contrecarrer cette vaste expédition : la flotte de Toulon, commandée par M. de la Clue, fut dispersée par une tempête au passage du détroit de Gibraltar : les vaisseaux qui y échappèrent furent battus, le 17 août, à la hauteur de Lagos, par une escadre anglaise très supérieure en nombre. Cependant le maréchal de Conflans avait rassemblé à Brest les escadres de Rochefort et de Lorient ; une flotte anglaise, également plus forte, commandée par l'amiral Howke, le surveillait. Conflans voulut sortir quand même : il rencontra les ennemis près de Belle-Ile et recula pour essayer de les entraîner sur les rescifs des côtes de Bretagne, très dangereuses en ces parages. Mais l'avant-garde anglaise engagea le combat avec l'arrière-garde française. La lutte, très inégale, se termina par la destruction ou la capture de six de nos navires : l'avant-garde put se réfugier sous les canons de l'île d'Aix : le centre en partie périt sur les rochers, en partie se réfugia dans la Vilaine, d'où les vaisseaux ne purent jamais sortir. Conflans fit échouer et brûler le navire qu'il montait.

Le comte de Boisgelin commandait le régiment de Saintonge dans cette armée, et nous possédons quelques papiers de lui qui

fournissent certains détails assez intéressants à recueillir au sujet de cette malheureuse affaire.

D'abord, l'état exact de la flotte de Brest, réunie sous le commandement du maréchal de Conflans :

Le *Soleil-Royal,* monté par le maréchal ; 80 canons, — 450 matelots, 295 soldats de marine, 219 hommes du régiment de Saintonge.

Le *Tonnant,* capitaine le chev. de Baufremont ; 80 c., — 400 m., 150 s. de mar., 268 grenadiers royaux.

Le *Formidable,* c. du Verger ; 80 c., — 400 m., 60 s. de mar., 219 h. de Saintonge, 142 gardes-côtes.

L'*Orient,* c. de Guébriant ; 80 c., — 400 m., 60 s. de mar., 162 grenad.

L'*Intrépide,* c. de Chateloger ; 74 c., — 380 m., 80 s. de mar., 55 grenad., 142 g.-côtes.

Le *Magnifique,* c. de Moroguen ; 74 c. — 380 m., 50 s. de mar., 42 h. de Saint., 142 g.-côtes.

Le *Héros,* c. de Sansay ; 74 c.
Le *Robuste,* c. de Viennes ; id.
Le *Glorieux,* c. de la Brosse ; id.
Le *Thésée,* c. de Kersaint ; id.
} Mêmes effectifs.

Le *Juste,* c. de Saint-Alouarn ; 70 c., — 370 m., 80 s. d. mar., 42 h. de Saint., 142 g.-côtes.

Le *Superbe,* c. de Montalais, id.
Le *Dauphin-Royal,* c. d'Urtubie ; id.
Le *Northumberland,* c. de Bellingan ; id.
} Idem.

L'*Inflexible,* c. le chev. de Caumont ; 64 c., — 240 m., 28 s. de mar., 62 grenad., 124 g.-côtes.

Le *Dragon,* c. de la Touche ; id.

Le *Sphinx,* c. de Coutance ; id.

L'*Eveillé,* c. de la Prevallais ; id.

Le *Brillant,* c. de Boischâteau ; id.

Le *Solitaire,* c. de Langle ; id.

Le *Bizarre,* c. le chev. de Rohan ; id.

M. de Boisgelin, colonel de Saintonge, était sur le *Soleil ;* M. de Beaumanoir, lieutenant-colonel, sur le *Formidable ;* le chevalier d'Ally, colonel aux Grenadiers Royaux, sur le *Tonnant ;* le marquis d'Etampes, colonel aux Grenadiers de France, sur l'*Orient ;* et M. d'Hauteville, lieutenant-colonel des Grenadiers Royaux, sur l'*Intrépide.*

Trois cent cinq gardes-côtes avaient été laissés à terre pour l'armement des frégates l'*Aigrette* et la *Malicieuse*, qui devaient rejoindre la flotte comme mouches d'escadre.

La flotte anglaise comprenait : avant-garde, sir Charles Hardy, vice-amiral, 2 vaisseaux de 90 canons, 2 de 74, un de 70 et 3 de 60 ; contre-amiral, sir Édouard Howke, un vaisseau de 100, 2 de 74, 3 de 70, un de 64 ; arrière-garde, chef d'escadre Young, un de 90, 3 de 74, un de 70, un de 64 et 2 de 60 ; plus 4 vaisseaux de 50 canons et 4 frégates à Quiberon.

M. de Boisgelin, de Brest, où il vint s'établir bien avant l'embarquement, tenait le maréchal de Bellisle au courant des préparatifs de la flotte et montra d'abord les meilleures espérances. Le 19 octobre, il semblait déjà assez peu confiant dans l'avenir : on peut le juger, du reste, en cherchant le sens véritable de cette lettre :

« On travaille à mettre l'escadre de M. le maréchal de Conflans en état de sortir aussi promptement qu'il sera possible ; et, dès qu'elle sera assurée seulement d'avoir des vivres pour deux mois et assez de matelots pour compléter les équipages, M. le maréchal s'en contentera. Comme il n'y a pas d'apparence que l'on puisse recevoir les frégates du Perthuis, on a ordonné d'armer les deux frégates qui sont dans le port pour les joindre aux deux qui sont dans la rade : elles pourront être prêtes dans quinze jours. On se passera de brûlots, malgré l'utilité dont il sont toutes les fois que l'on combat en escadre avec l'avantage du vent. Par tous les arrangemens que l'on prend, j'espère que l'on sera en état de sortir dans trois semaines. M. le maréchal de Contades ne s'est pas encore fixé de temps précis ; mais les assurances qu'il donne qu'il n'y aura plus de longs retards à ces opérations, et l'espérance que

l'on a de faire quelque chose d'utile et de glorieux pour les armes du roy causent généralement une joie qui est de bon augure. Les officiers de la marine ont de la confiance dans M. le maréchal de Conflans : il nous en marque de son côté, et nous chercherons par tous les moyens possibles, soit par la persuasion, soit par l'exemple, à contribuer au succès de ses opérations. L'exercice des équipages au feu de l'artillerie sur les vaisseaux me sembloit mériter une grande attention : l'avance que vous vouliez bien faire de huit milliers de poudre uniquement destinés au canon étoit un secours réel ; mais, comme il auroit fallu que la marine en eût fourni une plus grande quantité pour y joindre, et comme il n'y a pas d'espérance d'obtenir une seule livre d'elle à cause de la disette des munitions, on ne peut pas se flatter que ces exercices aient lieu. Il eût été nécessaire d'exercer chaque vaisseau deux fois. Nous avons dans l'escadre 1490 canons, sans les deux frégates du port : il faut presque 4 milliers de poudre par chaque décharge générale d'un seul bord, en réduisant la charge de chaque canon au quart du poids du boulet : dans les combats, les officiers de marine règlent la quantité de poudre de façon qu'elle fasse la moitié du poids du boulet, et, dans les exercices, le tiers. Si la marine se plaint à présent de la disette des munitions, vous jugerez quels seroient les embarras si, après un combat opiniâtre, il falloit en demander. »

On avouera que les préparatifs laissaient bien à désirer, et les observations de M. de Boisgelin étaient singulièrement fondées. Le 29 octobre, il écrit de nouveau au maréchal de Bellisle :

« On travaille à finir les arrangemens nécessaires pour mettre l'escadre de M. le maréchal de Conflans en état de sortir, et il y a lieu de compter que sous trois ou quatre jours au plus elle sera prête. M. le maréchal de Conflans assure si positivement qu'il sortira que je crois qu'il pense à ceux que l'inaction prudente faisait douter des opérations prochaines. La flotte de Port-Louis a essayé, à la suite d'un coup de vent, de venir icy ; mais les vents contraires l'obligèrent à y rentrer, et les Anglois l'observent exactement depuis ce temps-là. M. le maréchal de Conflans paraît assez décidé à se

porter d'abord sur cette direction afin d'accoutumer ses équipages par degré ; cependant cela dépendra des facilités qu'il trouvera et de la liberté que les vents lui laisseront, étant décidé à profiter du temps autant qu'il pourra. Nous sortirons avec 21 vaisseaux de ligne et 4 frégates. Nous avons des vivres jusqu'au 15 janvier, mais vous pouvez compter que, si l'escadre du Port-Louis n'arrivoit pas, on seroit obligé de désarmer l'escadre avant le 1er février

« Votre bonne ou mauvaise santé augmente ou diminue tellement la confiance qu'on a dans les opérations présentes, que nous croyons devoir vous prier d'y apporter beaucoup d'attention : de là dépend le concert et le nerf qu'on doit y mettre, parce que on envisage que c'est en vous seul que reposent tous les moyens et les ressources pour cette grande entreprise [1]. »

Le 11 novembre, la flotte n'était pas encore partie, bien que les troupes fussent embarquées. M. de Boisgelin écrit à cette date au maréchal de Bellisle :

« M. le maréchal de Conflans a fait prendre avant hier 500 des meilleurs matelots ou soldats de la marine dans l'escadre de M. de Bompart, pour compléter les équipages de la sienne. Cette opération faite, il a déclaré qu'il appareilleroit au premier moment où les vents seroient favorables. Depuis avant-hier matin, les vents sont très violents et très contraires. Je ne sais pas combien de temps ils dureront, mais nous avons tous grande impatience qu'ils nous permettent de sortir, et M. le maréchal de Conflans est décidé à ne plus écouter aucune représentation qui puisse le retarder, les

1. Le maréchal répond ainsi à cette lettre : « Versailles, le 10 novembre. — Votre lettre du 29 m'arrive, et le temps qu'il a fait depuis me laisse beaucoup d'espérance que vous ne serez plus à la rade de Brest quand celle-cy pourra y arriver. Je le souhaitte bien vivement, et que le succès de M. le maréchal de Conflans, avec le concours des vents, puisse également débarrasser M. le duc d'Aiguillon de l'escadre ennemie, qui, malgré les vents, s'obstine à tenir sa croisière vis-à-vis de luy, et combattre successivement l'amiral Howke. Vous me faites grand plaisir de m'informer de tous les détails du concert qu'il y a entre M. le maréchal de Conflans et M. le duc d'Aiguillon, ainsy que de l'arrivée successive des provisions de Port-Louis destinées pour la flotte. Vous connaissez, Monsieur, les sentiments, etc. »

vents forcés que nous essuyons nous donnant beaucoup d'espérance d'arriver à Quiberon avant l'amiral Howke et de pouvoir combattre les deux escadres ennemies séparément. C'est ce qu'on peut envisager de plus heureux, et nous retrouverions, dans ce moment, les avantages que nous eussions eus il y a six semaines par un pareil temps.

« C'est par l'impression que votre maladie et votre convalescence ont faite sur l'armée que je pris la liberté de vous dire que, dans le peu de temps que nous en avons eu des allarmes sur vous, les esprits se refroidissoient jusqu'à l'incrédulité sur l'expédition, quoique rien ne manquât. Je crois difficile de finir les armements de Rochefort et d'icy, si vous ne fournissez de nouveaux secours comme vous en avez donné pour cette escadre. Je vous en préviens de bonne heure, car on vous en parlera peut-être tard, et tout ira mal s'il n'y a de concert. Il ne faut aussi négliger aucun des moyens qu'on a pour bien agir dans la suite, et il ne faut pas perdre de temps à remettre en état la plus grande partie des vaisseaux et frégates qui viennent d'arriver. Il faut pareillement, dès que la flotte du Port-Louis aura amené ici ce dont elle est chargée, qu'on la renvoye aussitôt à Bourdeaux et à Rochefort reprendre de nouvelles provisions et munitions, sans quoy la marine tombera dans le même inconvénient où nous sommes depuis quatre mois, qui est de manquer toujours de quelque chose d'essentiel, vin, ouvriers de toutes sortes, vivres, apparaux, secours de matelots et soldats, argent et crédit : voilà la liste de ce qui manque à Brest pour remettre à la mer onze vaisseaux de ligne et quatre frégates, qui sont dans ce port. S'ils étaient joints à 4 ou 5 vaisseaux qui sont à Rochefort, autant à Toulon, six à Cadix sans les frégates, nous pourrions nous relever des pertes que nous avons faites depuis un an. La marine d'aujourd'huy, depuis ses malheurs, a tellement perdu l'esprit des grandes entreprises qu'elle s'arrêtera sans cesse aux obstacles, si elle n'est remuée et guidée par quelqu'un qui ait sa confiance et qu'elle croye capable d'imaginer et de conduire un projet jusqu'à sa parfaite exécution. »

Nous trouvons dans nos papiers l'ordre de la bataille de la flotte française à sa sortie de Brest le 20 novembre : Avant-garde : l'Intrépide, l'Éveillé, le Superbe, le Tonnant, le Northumberland, le Brillant, le Thésée ; — centre : le Robuste, le Dragon, le Glorieux, le Soleil, l'Orient, le Solitaire, le Dauphin ; — arrière-garde : le Juste, le Départ, l'Inflexible, le Formidable, le Héros, le Sphinx, le Magnifique. Plus les frégates : l'*Hébé*, capitaine de Mezedern ; la *Vestale*, de Montfiquet ; l'*Aigrette*, de Longueville ; le *Calypso*, de Bois-Berthelot ; le *Prince-Noir*, de Kergariou.

On sait le résultat de cette triste journée. M. de Boisgelin écrivit, de Vannes, le 29 novembre, au maréchal de Bellisle : « Je n'ai pas pu être assez promptement instruit de l'état du régiment de Saintonge pour vous en rendre compte. Cinq compagnies ont été prises sur le *Formidable*, M. le duc d'Aiguillon vient de convenir avec l'amiral Howke qu'il les rendra selon le quartel après-demain. Deux compagnies ont été noyées dans le *Thésée* et le *Juste :* de ce dernier, il ne s'est sauvé que le lieutenant et quelques soldats : je ne sais pas s'il s'en est sauvé un seul du *Thésée*. Dans le *Héros*, qui s'est échoué au Croisic, il y avoit une compagnie qui a été aussi très maltraitée dans le combat. Les cinq compagnies qui étoient sur le *Soleil-Royal*, faisant avec celle dont je viens de parler le nombre de treize, ont perdu fusils, bayonnettes, gibernes et ceinturons et leurs hardes de toute espèce ; les officiers, pareillement n'ont conservé que ce qu'ils avoient sur eux. Il reste deux compagnies dans la Vilaine sur le *Glorieux* et sur le *Robuste*, et deux autres compagnies à Rochefort sur le *Northumberland* et sur le *Magnifique*. Ce régiment sera cependant en état de servir au printemps, si vous voulez bien lui accorder des secours proportionnés aux malheurs qu'il vient d'essuyer, et dans lesquels il a soutenu la réputation qu'il s'était acquise en servant sous vos ordres..... Je suis bien touché, en vous parlant du rôle de ses officiers, d'avoir à vous représenter la perte que le régiment a faite tant par le naufrage que dans le combat : cinq capitaines et trois lieutenants ont été tués ou noyés ; cinq autres officiers, y compris M. de Beau-

manoir, lieutenant-colonel, y ont été blessés, et, au sujet de celui-ci, je dois vous dire que sa conduite distinguée dans le combat du *Formidable* a tellement enlevé les suffrages de tous ceux qui étoient avec luy qu'il mérite quelque récompense d'éclat, telle que d'être élevé au grade de brigadier. »

A la suite de ce désastre et à l'occasion du renvoi des prisonniers par les Anglais, il se produisit des incidents assez fâcheux, ce semble, qui provoquèrent cette lettre de l'amiral Howke, écrite à bord du *Royal-Georges,* le 12 décembre 1759, au duc d'Aiguillon :

« J'ai reçu la lettre de Votre Grâce en date du 11 de ce mois, en réponse de laquelle je la supplie de me permettre de lui dire que le capitaine Dury a agi entièrement par mon ordre et que j'approuve ce qu'il a fait. Son manifeste, dont Votre Grâce m'a envoyé une copie, est une preuve suffisante de son humanité et de la clémence ou douceur de mes ordres, qui étoient de ne pas tirer, à moins qu'on ne fît feu sur luy.

« Sans rappeller les choses de plus loin, il me suffit d'avoir recours à la lettre que j'ay écrite à Votre Grâce par milord Howe, le 29 novembre, au sujet du vaisseau le *Héros*, dont voicy les propres termes : — Je réclame par conséquent ces officiers et cet épuipage comme prisonniers, et j'attends de la réputation d'honneur de Votre Grâce qu'ils me soient remis immédiatement. — Le corps du vaisseau et les canons n'y étoient pas mentionnés : pour le premier, j'y avois mis le feu, et, quant aux autres, je les ay toujours regardés comme étant en mon pouvoir de m'en rendre maître. Je supplie Votre Grâce de jetter encore les yeux sur la convention qu'elle a signée avec le lord Howe : y est-il seulement fait mention de l'artillerie ? Non. J'en ai rempli exactement chaque article : j'ay échangé les matelots, relâché les officiers, les soldats et la milice aux termes du cartel, et renvoyé les gardes de la marine à terre sur leur parole. Je n'ay pu m'empêcher d'être surpris qu'on n'ait pas fait la moindre mention, dans cette convention, de ma demande des officiers et de l'équipage du *Héros,* et qu'on se soit contenté de me répondre que cette affaire appartenoit à un autre département et

non à Votre Grâce, ce qui est cause que je luy en ay encore écrit. Je n'ajouterais rien de plus sur cet article à Votre Grâce, sinon que si un capitaine de vaisseau de guerre anglois à mes ordres avoit demandé quartier et s'étoit rendu aux François, et qu'ensuite il se fût enfui avec son vaisseau, violant par là toutes les lois de la guerre, j'aurois livré sur le champ le vaisseau avec son commandant, pour qu'il fût traité de la manière qu'il auroit mérité pour avoir manqué à son honneur. J'en auray attendu autant du duc d'Aiguillon, si je ne l'avois considéré comme le sujet d'un État dans lequel la volonté du monarque fait de tout ce qui est juste ou injuste. J'assure Votre Grâce, sur mon honneur, que je n'ay jamais eu connoissance d'aucun mémoire présenté à l'amirauté d'Angletetre, laquelle ne se mêle point des affaires de cette espèce. Les gens de mer, en Angleterre, sont autorisés par la bonté de leur roy dans la possession de tout ce qui se rend à eux et de ce qu'ils prennent à l'ennemi en temps de guerre ; et c'est en leur nom et pour leurs avantages que je feray mes efforts pour recouvrer les canons du *Héros*, de même que ceux du *Soleil-Royal*, qui ont été abandonnés et laissés à notre mercy. La restitution des officiers et de l'équipage est tout ce qui dépend à présent de l'honneur de votre cour : l'artillerie est à notre portée, et nos efforts pour nous en rendre les maîtres étant justifiables, j'espérois qu'ils ne seroient pas interrompus. Mais, puisque Votre Grâce et M. le Marquis de Broc ont jugé à propos de tirer sur mes vaisseaux, j'en prendray la vengeance la plus sévère que je pourray sur toute votre côte, dès que j'auray reçu des renforts d'Angleterre. J'en suis party il y a huit mois, et je ne m'étois préparé que pour décider le sort des deux nations en pleine mer avec M. de Conflans. Mais, puisque le jour que nous nous sommes rencontrés, il a préféré de ne me pas attendre, il a par conséquent changé la nature de mes opérations militaires, et m'a réduit à la nécessité, quoique contraire à mon intention, de porter le fer et le feu dans le même païs d'où Votre Grâce, avec 40 bataillons à ses ordres, par les instructions bien authentiques du maréchal de Bellisle, devoit porter les calammités les

plus terribles de la guerre dans la Grande-Bretagne et dans l'Irlande. Je ne puis me persuader que Votre Grâce parle sérieusement en traitant mes entreprises d'irrégulières : c'est sûrement une plaisanterie, et je ne serai point à l'avenir surpris si, dans la même gaieté de cour, l'on m'accuse d'avoir irrégulièrement agi pour avoir attaqué M. de Conflans après une chasse de 20 lieues en pleine mer, au milieu de vos isles et sur votre côte, et pour avoir mis le feu au *Soleil Royal.*

« En tant que particulier, je respecte et j'honore M. le duc d'Aiguillon ; comme commandant d'une escadre anglaise et contre un ennemi déclaré, j'obéis exactement aux ordres du grand roy mon maître, ne suivant mes propres lumières que suivant le changement des circonstances. J'ai l'honneur d'être, etc. »

Cte E. DE BARTHÉLEMY.

LA DERNIÈRE TENUE

DES

ÉTATS DE BRETAGNE*

XII

« Messieurs et très honorés confrères,

« Vous avez dû recevoir de Monsieur Violard une lettre et une autre de Monsieur du Clezio et moy, par lesquelles on vous marque tout ce qui s'est passé jusqu'à mercredy, et même Monsieur Violard m'a dit vous avoir marqué tout ce qui s'étoit passé le mercredy au sujet de l'entrée de Monsieur de Thiard aux Etats. Il entra environ deux heures après midy, il fit un petit compliment par lequel il dit qu'il étoit bien fâché que la discussion qui régnoit dans l'assemblée eût nécessité la démarche qu'il faisoit, d'après quoy il fit donner lecture de l'arrêt du Conseil qui surseoit les Etats jusqu'au 3e février prochain et renvoie les députés chez eux pour se munir de nouvelles procurations conformes aux règlements des Etats. Quand M. de Thiard fut sorti, M. de Botherel fit un fort beau discours pour prouver que l'assemblée des Etats ne pouvoit être séparée par un arrêt du Conseil, que cette démarche du Gouvernement alloit contre la constitution de la Bretagne : que tous les ordres devoient dans ce moment se réunir pour demander le retrait de l'arrêt du Conseil. La Noblesse et l'Église furent d'avis de se pourvoir pour demander le retrait de l'arrêt. Le président du tiers prit les voix dans son ordre, et le

* Voir la livraison de janvier 1886, pp. 45-64.

tiers fut d'avis d'obtempérer à l'arrêt du Conseil et de se retirer ; mais la séance fut continuée au lendemain, par convention. Hier, il y eut différents discours tant de la part de la Noblesse que du Clergé, par lesquels on fit voir que si le tiers ne se réunissoit pas à l'Eglise et à la Noblesse, on alloit faire casser les Etats, et que la province alloit désormais être sous la domination de l'Intendant; qu'il y avoit un moyen de réunir les ordres: qu'il falloit se retirer aux chambres, qu'on auroit proposé des moyens d'accord ; et l'évêque de Rennes ajouta même que peut-être on s'accorderoit en un quart-d'heure, mais le tiers persiste toujours à obtempérer à l'arrêt du Conseil. L'Eglise et la Noblesse furent d'avis de se pourvoir pour demander le retrait de l'arrêt du Conseil, et que les Etats tiendroient sans interruption : ce qui a été ainsi énoncé par le président de l'Église. En conséquence, les Etats sont toujours tenans. On a passé là nuit, et, actuellement qu'il est midy, nous sommes à délibérer si nous allons nous retirer sans protestation ou avec protestation. Définitivement nous nous retirons sans protestation, mais nous ne sçavons pas encore quel arrêté nous prendrons entre nous avant de nous séparer. M. Violard vient de m'annoncer que l'assemblée des communes vient de le nommer pour aller à Paris [1], avec deux autres députés des communes. M. du Clezio et moy partirons probablement lundy pour Pontivy [2].

« Je suis avec le plus profond respect, Messieurs et honorés confrères, votre très humble et très obéissant serviteur,

« JAN DE LA GILLARDAIE.

« Rennes, le 9 janvier 1788 [9]. »

A Messieurs || Messieurs les officiers || municipaux de Pontivy || à Pontivy.

Reçu le samedy 10 janvier 1789. (Note du comité de correspondance.) Timbre de Rennes.

1. M. Violard revint à Rennes le 2 février.

2. MM. Jan de la Gillardaie et Bourdonnay du Clesio revinrent à Pontivy le 11 janvier.

Le 16 janvier, la communauté de ville, ayant reçu l'arrêt du Conseil qui suspendait les séances des Etats jusqu'au 3 février, renouvela les pouvoirs donnés le 14 décembre à MM. Violard et Bourdonnay du Clésio. Quelques jours plus tard, elle élut député M. Boullé, en remplacement de M. Jan de la Gillardaie, que des raisons personnelles empêchaient de se rendre à Rennes pour la suite de la tenue des Etats. Elle approuva le cahier des charges arrêté les 22, 24, 25, 26 et 27 décembre 1788 et recommanda à ses représentants de se trouver à Rennes quatre jours avant le 3 février, pour assister aux assemblées extraordinaires que pourraient tenir de nouveau les députés du tiers. En leur prescrivant de rester fidèles aux dispositions approuvées par elle, la communauté renouvelle « l'expression de son dévouement et de son amour pour la personne sacrée du Souverain » et déclare qu'elle sera toujours disposée à se soumettre à tous les sacrifices qu'exigeront les besoins de l'Etat. En conséquence, elle autorise « tant son député aux Etats que ses députés ex-« traordinaires, à se réunir sur ce point aux autres députés, « à souscrire en son nom toutes les soumissions du tiers état de « la province, qui seront arrestées en commun et à concou-« rir à toutes les opérations et les démarches qui seront jugées « convenables pour obvier aux inconvénients qui pourroient ré-« sulter du défaut de concession des impositions dans les formes « ordinaires. »

Avant le départ de ses députés, la communauté de ville tint encore deux séances : l'une le 28, l'autre le 29 janvier. Dans la première, elle protesta contre les usages et règlements nommés « Constitution bretonne, » en déclarant qu'on ne pouvait les comprendre dans les droits, franchises, libertés, immunités, exemptions et privilèges, garantis par le Roi de France à la province de Bretagne, expressions dont le bien général et commun est évidemment l'objet. Dans le second, elle s'occupa des troubles du Champ-Montmorin, dont le détail venait de lui être transmis. Les événements du 26 et du 27 janvier 1789 sont trop connus pour

qu'il soit nécessaire d'en refaire ici le récit [1]. La communauté de ville donna mandat spécial à ses représentants « de se concerter « avec les députés des autres villes, communes, corps et corpo- « rations assemblés à Rennes, pour demander, par un mémoire « adressé au Roi, vengeance et réparation des divers attentats « commis contre les citoyens de diverses classes qui composent « l'ordre du tiers. »

Les députés arrivés à Rennes s'empressèrent de profiter de l'autorisation de s'assembler à l'Hôtel-de-Ville, accordée par le Roi à la date du 20 janvier ; les lettres suivantes, adressées aux officiers municipaux de Pontivy, font connaître les résultats de ces assemblées extraordinaires et la conclusion des Etats.

XIII

« Messieurs et très honorés confrères,

« Je vous écris de l'hôtel de ville, où nous étions convoqués ce matin pour neuf heures, et, comme l'assemblée se forme en ce moment, il ne me sera possible de vous donner beaucoup de détails sur notre situation actuelle. La sûreté de la ville paroît s'assurer de plus en plus, mais la foule ne cesse d'augmenter. Il est arrivé encore cette nuit deux cents hommes de troupes, qui se trouvent portées maintenant à seize cents hommes au moins. Les jeunes gens de Nantes commencèrent à entrer samedi au soir, malgré les instances et même les ordres de M. Thiard, qui les a néanmoins bien reçus ensuite, moyennant leur parole qu'ils n'attaqueroient point, parole qu'ils ont donnée facilement, parce qu'ils ne venoient que pour défendre leurs frères. Ces jeunes gens montrent, comme ceux de Rennes, autant de prudence que de courage. Ils se sont enrégimentés avant de partir, sous les ordres

1. Dans un récent ouvrage déjà cité, M. Barthélemy Pocquet a publié une excellente relation des événements des 26 et 27 janvier 1789.

de plusieurs commissaires commandant chacun vingt hommes : ils étoient suivis d'un chariot chargé d'armes et de munitions de guerre et de bouche. Accueillis partout, ils logeoient chez les habitans des lieux où ils s'arrêtoient, et l'appel se faisoit exactement tous les soirs. Ils entrèrent d'abord au nombre de quatre cents ou quatre cent cinquante ; mais il en est arrivé depuis plusieurs troupes, et ils sont maintenant plus de six cents. Une troupe nombreuse de Saint-Malo a retourné à la réception des ordres de M. de Thiard, mais il en est entré beaucoup de cette ville séparément et sans ordre. On a reçu hier des nouvelles des étudiants en droit et en médecine d'Angers, et des étudiants en droit de Potier (Poitiers), déjà rendus à Nantes ; mais les jeunes gens eux-mêmes ont dépêché vers eux pour les prévenir que les circonstances n'exigeoient plus leurs secours, qu'ils verroient cependant avec joie quelques-uns de ceux qui ne seroient point rappellés par leurs affaires, afin de leur témoigner leur reconnoissance. Tout le monde se prête à loger ici du mieux possible ces braves concitoyens.— Hier au soir, M. Borie, invité à se rendre à l'hôtel de ville, donna lecture à l'Assemblée d'un ordre de M. de Thiard qui venoit de lui être notifié, ainsi qu'aux présidens de l'Eglise et de la Noblesse. Cet ordre porte qu'à raison de la fermentation qui règne dans les esprits et des malheurs qui menacent la province, il défend, en vertu de l'autorité du Roi qui lui est confiée, la réunion des ordres au théâtre. Cette suspension, qui est illimitée, vient, dit-on, d'être confirmée par un ordre émané immédiatement de l'autorité royale et apporté par un courrier qui arriva hier au soir ; mais je n'ai encore aucune certitude de cette nouvelle.

« Les avocats entrèrent l'autre jour au Parlement sans se faire annoncer, suivant l'usage, pour éviter un refus qu'ils prévoyoient. Ils firent les plus fortes remontrances pour porter le Parlement à retirer les défenses faites à la police et au présidial, à rapporter les arrêts qui les contiennent et à s'abstenir de retenir plus longtems, contre les dispositions des ordonnances, la connoissance

des délits qui ont occasionné les affaires de lundi et de mardi dernier. On a répondu aux avocats que leur démarche étoit illégale et inconsidérée, que la Cour avoit prévu d'avance, dans sa sagesse, ce qu'elle avoit à faire. L'ordre des avocats rassemblé sur cette réponse et député en cour MM. Glezen, Le Chapelier, Lanjuinais et Varin, chargés de présenter un mémoire au Roi, dont un des chefs doit, m'a-t-on dit, avoir pour objet la réformation prompte et actuelle d'un tribunal auquel on ne peut plus laisser le droit terrible de juger les citoyens. — La matière est immense, Messieurs, mais le tems me force d'abréger : nous sommes d'ailleurs, en ce moment, dans un état de suspension et d'incertitude qui ne me fournit pas d'autres faits positifs et certains à vous annoncer. Je profiterai de tous les momens libres pour vous instruire de notre situation dans des circonstances aussi intéressantes. Je suis, avec un respectueux attachement, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur,

BOULLÉ.

« Pontivy (Rennes), le 2 février 1789.

« Communiquez, je vous en conjure, cette lettre chez nous, afin qu'on sache que nous nous portons bien et qu'on soit tranquille sur notre compte. »

A Messieurs || Messieurs les officiers municipaux || de la ville et communauté de Pontivy || à Pontivy.

XIV

« Pontivy [Rennes], le 6 février 1789.

« Messieurs et très honorés confrères,

« La confusion qui a d'abord régné dans nos idées, le tumulte de nos premières séances, l'état d'incertitude et de suspension où nous ont placés les circonstances, nous ont mis jusqu'à ce moment hors d'état de vous annoncer rien de positif par rapport à l'as-

semblée où nous sommes chargés de vous représenter. Cette assemblée, avant même de s'occuper de sa formation, arrêta, comme nous vous l'avons déjà marqué, de députer vers le Souverain, principalement au sujet des désastres de la semaine précédente et, par suite, pour le redressement déjà tant sollicité de nos griefs. Nous remîsmes à cette députation composée de six, parmi lesquels se trouvent MM. Frot, Chaillou, Gohier, l'expédition de la délibération que vous aviez prise extraordinairement la veille de notre départ, pour en faire l'usage qu'elle croira convenable. Elle avoit été précédée par une députation de l'ordre des avocats, mécontent de la réponse qu'il avoit reçu du Parlement, qu'il avoit été en corps supplier de ne pas s'obstiner à connoître d'une affaire que mille raisons doivent l'empêcher de retenir. On n'a pu encore recevoir aucunes réponses de ces députations ; mais M. Thiard, en vertu des ordres qu'il reçut il y a deux jours, a fait notifier au Parlement celui de cesser toutes poursuites et au Présidial de continuer celles dont il s'est, dès le principe, occupé sans aucune interruption. Ces nouvelles ont éte reçues avec joie et ont fait concevoir beaucoup d'espérance.

« Après le départ de la députation, l'assemblée de l'hôtel de ville a nommé une commission pour l'examen des procurations des différens députés des villes, sauf à examiner ensuite si les dispositions de l'arrêt du Conseil du 20 janvier auroient pu permettre de continuer d'admettre aux délibérations les députés des communes, qui s'y trouvoient en grand nombre. Cette difficulté, sur laquelle M. de Thiard s'expliqua, en faisant dire à l'assemblée qu'elle ne devoit être composée que des seuls députés autorisés par l'article premier de l'arrêt du Conseil, n'étoit pas la seule que cet arrêt faisoit naître. Déjà M. l'Intendant avoit été forcé de rétracter son premier commentaire sur le nombre des députés ; la même chose est arrivée par rapport aux élections, les Nantois ayant fait juger qu'en conformité de ces termes de l'article premier, *les habitans... choisiront librement*, elles devoient se faire pour les nouveaux députés à adjoindre aux députés ordinaires des munici-

palités, par les communes des villes, convoquées par les municipalités et réunies avec elles. Trois villes seulement, y compris la nôtre, avoient suivi cette forme ou une forme équivalente. Il en résultoit que les autres procurations pouvoient être regardées comme insuffisantes et que le tiers n'avoit même pas une représentation aussi étendue qu'elle lui étoit accordée. Cependant M. de Thiard faisoit dire qu'indépendamment de cette difficulté, l'assemblée seroit légalement constituée, après la retraite des autres députés des communes et des campagnes, et qu'il attendoit ce moment pour notifier à l'assemblée les ordres du Roi. Les deux ordres de l'église et de la noblesse avoient déclaré, en se retirant, qu'ils consentoient à l'impôt dans les formes ordinaires, pourvu que le tiers y eût de sa part consenti ; on craignoit donc que ces arrêtés ne fussent présentés à l'assemblée afin d'en obtenir un semblable consentement et que les ordres du Roi ne fissent qu'augmenter l'embarras de sa position. Il fut donc question de les prévenir en déclarant qu'après l'examen des procurations, l'assemblée ne se trouvoit pas valablement constituée aux termes de l'article premier de l'arrêt du Conseil, qu'elle ne pouvait conséquamment représenter le tiers état de la province et qu'elle alloit se séparer en suppliant Sa Majesté de vouloir bien faire cesser, par un autre arrêt interprétatif de celui du 20 janvier, toutes les incertitudes que faisoit naître sa rédaction. Mais on observa dans la discussion qu'on se verroit exposé à être en peu convoqué de nouveau séparément. On écarta donc ce premier moyen et on en adopta un autre plus péremptoire fondé sur l'article 2 de l'arrêt du Conseil, et qui devoit prévenir l'inconvénient de voir proposer hors des Etats les demandes du Roi et le danger d'affaiblir nos réclamations. On se borna donc à souscrire hier une adhésion pure et simple aux charges arrêtées au mois de décembre en arrêtant que, l'assemblée n'ayant été convoquée que relativement aux demandes qui devoient être formées aux Etats de la part du tiers, elle alloit se séparer comme étant désormais sans objet. Cet arrêté fut signé par tous les députés des villes et

ensuite, pour adhésion, par les députés des communes et campagnes qui se présentoient, et, comme M. de Thiard avoit écrit le matin à l'assemblée pour s'informer de sa situation, une députation fut chargée de lui faire part, en réponse, de l'arrêté qu'on venoit de prendre et de la séparation de l'assemblée. Ces députés eurent hier au soir une longue audience dans laquelle M. de Thiard leur répèta l'assurance qu'il avoit déjà donnée que le Roi étoit décidé à accorder au tiers état une grande partie de ses demandes, mais que le jugement définitif en devoit être renvoyé aux Etats généraux. Il leur dit, au reste, qu'il venoit d'expédier un courier pour informer le gouvernement des résolutions de l'assemblée. Le retour de ces députés à l'hôtel de ville, où beaucoup de monde s'étoit rassemblé pour entendre leur rapport, fut immédiatement suivi d'un ordre apporté par un officier des gardes qui retient ici tous les députés des villes en faisant défense aux cent quarante et un députés nommés en conformité de l'arrêt du Conseil de désemparer sous peine de désobéissance. Ainsi nous voilà ici sans travail, dans une plus grande incertitude que jamais et privés, sans savoir jusqu'à quand, du plaisir de revoir nos concitoyens, plaisir que la retraite des deux autres ordres nous faisoit regarder comme prochain. Le nombre de cent quarante et un exprimé dans l'ordre n'est point complet, les villes ayant diversement interprété l'arrêt et y en ayant même quelques-unes qui n'ont qu'un député. Pour nous, nous nous trouvons maintenant dans ses vrais termes. M. Violard arriva hier au soir de Paris, heureusement et en bonne santé, et il est venu se mettre ici en arrivant sous le coup de la défense : il n'a, comme quelques autres de ses codéputés arrivés depuis peu, apporté que des espérances, nous pensons qu'il vous en fera part avec quelques détails. Au reste, tout est maintenant ici dans la plus grande tranquillité : la noblesse est partie, et les jeunes gens s'en retournent eux-mêmes depuis trois jours sans avoir causé ici le moindre tumulte. Quelle sera l'issue de tout ceci ? Les Etats seront-ils rassemblés, les circonstances forceront-elles enfin de prononcer le jugement qu'on réclame ? Voilà ce que

nous ne pouvons prévoir. Nous sommes avec un respectueux attachement,

« Messieurs, vos très humbles et très obéissants serviteurs,

« BOULLÉ, DU CLESIO. »

XV

Rennes, le 10 février 1789.

Messieurs et très honorés confrères,

Les trois jours qui se sont écoulés depuis notre dernière lettre n'ont apporté aucun changement à notre situation, et nous nous trouvons toujours dans la même incertitude. On nous assura cependant hier au soir que M. de Thiard avoit successivement reçu depuis samedi deux couriers, mais il ne nous a pas fait instruire de l'objet de leurs dépêches, et ce ne sera sans doute qu'au retour du courier qu'il fit partir à l'instant où il nous faisoit notifier la défense de quitter Rennes, sous peine de désobéissance au Roi, qu'il nous communiquera les intentions et les ordres du gouvernement. Ce courier n'arrivera vraisemblablement que mercredi. En attendant, nous ne sommes pas sans inquiétude sur ce qui suivra son retour. Nous vous avons marqué par notre dernière lettre que les ordres de l'église et de la noblesse, en prenant le parti de se retirer sur un simple ordre de M. de Thiard, après avoir précédamment refusé d'obtempérer à un arrêt du Conseil, avoient pris un arrêté par lequel, protestant contre l'entrée des troupes, et persistant dans leurs déclarations précédentes, ils votent et consentent la levée des impôts pour un an dans la forme ordinaire, ainsi que la continuation des pouvoirs des commissions intermédiaires, autorisant même le trésorier des Etats à faire un emprunt jusqu'à concurrence de 4s pour livre sur la capitation, parce que l'ordre du tiers consentira à tout, faute de quoi ils chargent les procureurs généraux syndics de s'opposer à toute perception ; on craint que cet arrêté ne soit présenté à l'as-

semblée du tiers si elle se forme de nouveau et qu'on ne la presse de le sanctionner par un consentement pur et simple. Beaucoup de membres de l'assemblée nous ont paru craindre d'aigrir par une plus longue résistance le gouvernement, qui a paru jusqu'à présent décidé à ne rien statuer sur nos principales réclamations d'ici aux États généraux. Nous pensons, nous, et c'est aussi le sentiment de plusieurs des plus instruits et des mieux intentionnés avec lesquels nous avons conféré à cet égard, qu'il ne nous est guères possible de donner, dans l'état, aucun consentement qui puisse lier toute la province ; s'il est modifié, s'il contient des restrictions, l'église et la noblesse le considèreront comme non avenu ; s'il est pur et simple, il déroge à toutes nos réclamations, les élude encore d'ici aux prochains États et nous renvoie pour les former de nouveau à un tems sur lequel nous n'avons pas tous droit de compter, parce que mille évennemens, que nous ne saurions prévoir, peuvent changer les circonstances et les dispositions. D'ailleurs, avons-nous qualité pour donner ce consentement ; notre assemblée n'est-elle pas au contraire incompétente, soit à raison de la nomination de la plupart des députés qui la composent, nomination dans laquelle on n'a pas même suivi l'esprit et la lettre de l'arrêt du Conseil du 20 janvier, soit à raison de son esprit absolument borné par l'article 2 du même arrêt qui a servi de base à notre dernier arrêté, soit enfin à raison des charges expresses que la plupart des députés ont reçues de leurs commettants. D'ailleurs, depuis le commencement de cette affaire, on a mille fois invoqué la constitution lorsqu'il n'étoit question que de vaines formes certes bien étrangères à son essence : mais ne seroit-ce pas la violer dans ce qu'elle a de plus essentiel que de représenter comme un octroi valable le consentement qu'on voudroit nous extorquer ; il est de l'essence de la constitution que les impôts ne soient consentis que par une délibération libre des Etats. Or dans un moment où ils sont suspendus, pourroit-on prétendre y suppléer par les avis de ces trois ordres séparés, et la réunion de ces avis isolés pourroit-elle jamais former cette déli-

bération nécessaire ? Enfin, lorsque nous sommes sous le coup d'ordres du gouvernement et prisonniers d'Etat en quelque sorte, avons-nous toute la liberté nécessaire et ne seroit-ce pas un nouveau motif pour refuser d'y consentir. Pourquoi le gouvernement ne lève-t-il pas tous les embarras en nous jugeant, ou que ne se présente-t-il quelques moyens extraordinaires de suppléer pour le moment à l'impôt ; mais on ne voit de toutes parts que difficultés, et on assure même que le gouvernement a déclaré qu'il ne pouvoit recevoir les soumissions proposées par la ville de Nantes et quelques autres. Nous désirerions bien avoir de nouveau vos avis sur notre position, mais nous craignons que le tems ne vous permette pas de nous les faire parvenir : nous pensons que vous continueriez d'adopter les motifs de notre opinion et que vous ne feriez que les confirmer. Ces motifs font penser ici à bien des personnes qu'on se portera à rassembler les Etats, mais c'est ce que nous ignorons parfaitement. Nous sommes ici depuis quelques jours dans une grande disette de nouvelles, et il seroit possible que les villes qui ont une correspondance directe avec Paris fussent maintenant plus instruites que nous. Le régiment de Forest partit hier, et il n'y a plus ici que Penthièvre et les dragons d'Orléans ; on parle de les faire remplacer en peu par deux autres régiments d'infanterie qui prendront ici leurs garnisons. M. de Canguon est arrivé ici depuis quelques jours, sans doute pour commander ces troupes ; car nous ne croyons pas, quoiqu'on l'ait annoncé, que M. de Thiard quitte Rennes avant que le gouvernement se soit déterminé sur le parti qu'il doit prendre. Nous avions omis dans notre dernière lettre de vous marquer que l'assemblée de l'hôtel de ville avoit en se séparant fait partir aussi un courier chargé de remettre son dernier arrêté aux députés en cour et de les instruire de la situation des affaires. Le retour de ce courier et de celui de M. de Thiard nous mettront vraisemblablement en état de vous marquer par notre première lettre quelque chose de plus positif.

« On nous a dit qu'il se formoit en différentes villes, et entre

autres à Vannes et à Monfort, des assemblées de noblesse ; nous ignorons si elles ont réellement lieu et quel en est l'objet. Il n'est pas vérifié, comme nous vous l'avions marqué sur le bruit public, que le Parlement ait eu une défense de continuer l'instruction de l'affaire des 26 et 27 janvier, mais il est toujours certain que le Présidial a été autorisé à la continuer de sa part et qu'on entend tous les jours une multitude de témoins ; comme nous savons, en attendant, que des nobles, maintenant répandus dans la province, s'appliquent à dénaturer une affaire qu'il faut aussi instruire au tribunal de l'opinion, nous avons vu que vous recevriez avec plaisir une relation de ces malheureuses journées, qui n'a commencé à paroître que depuis hier au soir, et nous croyons que vous ne sauriez trop la faire circuler dans la ville. Nous y joignons aussi une copie manuscrite et faite à la hâte du pacte d'union formé entre les jeunes gens de la province, parce qu'on ne le rendra tout à fait public que quand il aura été souscrit dans toutes les différentes villes.

« Nous sommes, avec un respectueux attachement, Messieurs et très honorés confrères, vos très humbles et très obéissants serviteurs,

« BOULLÉ. DUCLESIO. »

POÉSIE

—

LE MOULIN DU DIABLE

LÉGENDE BRETONNE

Nédélec était un meunier modèle.
Son moulin tournait avec tant de zèle,
Du matin au soir, si vite et si bien,
Qu'il tournait encore en ne moulant rien.
Nédélec était un meunier modèle.

Comment se peut-il que l'on aille ailleurs ?
Où trouverait-on des meuniers meilleurs,
Qui sachent, lançant à point la machine,
Faire moins de son et plus de farine !
Comment se peut-il que l'on aille ailleurs ?

Il ne le sait pas. C'était sa détresse.
L'aile agile en vain s'essouffle sans cesse,
La ruine approche implacablement.
Comment attirer seigle, orge et froment ?
Il ne le sait pas. C'était sa détresse.

Son moulin est-il donc ensorcelé ?
Il est prêt à tout pour avoir du blé.
En secret, le soir, à genoux il veille,
Ni sainte, ni saint ne prête l'oreille.
Son moulin est-il donc ensorcelé ?

Lors Satan se dit : « C'est une âme à prendre. »
Aussitôt qu'une âme est prête à se vendre,
Quelqu'un est toujours prêt à l'acheter.
Voyant Nédélec à bout de lutter,
Lors Satan se dit : « C'est une âme à prendre. »

Le pacte entre eux deux vite se conclut.
Satan accorda tout ce qu'on voulut,
Et le meunier, bien qu'il tînt à son âme,
Signa sans broncher le grimoire infâme.
Le pacte entre eux deux vite se conclut.

Satan, tout joyeux de cette victoire,
Mit l'écrit au fond de sa poche noire,
Sans y regarder après Nédélec.
Quel joli damné comptait faire avec
Satan, tout joyeux de cette victoire !

Le moulin moulait seigle, orge et froment,
Autant à lui seul que douze vraiment.
Notre Nédélec, prenant barbe grise,
Rangeait les écus par pile à sa guise.
Le moulin moulait seigle, orge et froment.

Tromper le démon, c'est chose permise
Par les saints canons de la sainte Église.
De plus, en Bretagne on est très malin.
Le meunier riait dans son bon moulin.
Tromper le démon, c'est chose permise.

Il n'avait signé — qu'avec une croix.
Lorsque Satan vint réclamer ses droits,
Nédélec lui dit : « Ce n'est pas payable,
« Jamais une croix ne dut rien au Diable. »
Il n'avait signé qu'avec une croix.

Satan était pris : la chose était claire.
Il s'enfuit si fort, hurlant de colère,
Qu'il laissa tomber le noir parchemin ;
Mon rusé dessus mit vite la main.
Satan était pris : la chose était claire.

Nédélec n'a plus besoin de Satan.
Son vaillant moulin, qui s'essoufflait tant,
Aussitôt s'arrête et reprend haleine ;
Mais l'or emplissait le vieux bas de laine.
Nédélec n'a plus besoin de Satan.

Le meunier, tenant à Dieu ses promesses,
Fit par son recteur dire les cent messes
Qu'il devait au ciel pour un tour si bon.
Il avait volé son âme au Démon,
Le meunier, tenant à Dieu ses promesses.

Le moulin du Diable est debout encor
Sur un vert coteau, dans les genêts d'or,
Près du bourg de Ker... Ah ! pauvre mémoire !
Mais le nom du lieu n'importe à l'histoire ;
Le moulin du Diable est debout encor.

Dieu soit avec vous, gens de l'Armorique !
Croyez-moi, malgré ce fait véridique,
N'ayez pas affaire au Démon puissant ;
Pour un qui le trompe, il en trompe cent.
Dieu soit avec vous, gens de l'Armorique !

SOPHIE HUE.

LA CLOCHE DU BOUFFAY

La neige tombe à flots sur la ville endormie.
La tour de Sainte-Croix dans le ciel ténébreux
Dresse au-dessus des toits son cadran lumineux.
Le fleuve entre ses quais roule une onde assombrie.

Au milieu du silence, un joyeux carillon
Chante dans le beffroi, qu'entourent des statues
Elevant leurs clairons inertes vers les nues;
Puis pour marquer minuit tonne le gros bourdon.

Tout le quartier prochain tremble au bruit du colosse ;
Un passant attardé s'arrête en écoutant.
Il songe au temps passé, quand ce bourdon tonnant
Sonnait pour annoncer quelque supplice atroce.

Tout près de là, jadis, au sommet d'un donjon,
Il vibrait, aux grands jours de terreur ou de fête :
Il sonna, quand Chalais courba sa jeune tête,
Quand Pontcallec mourut pour le peuple breton.

Vieille tour du Bouffay, fantôme de l'histoire,
Qui vis Conan-le-Tort, Louis Treize et Carrier,
Le passant, regardant la neige tournoyer,
Regrettait dans le ciel ta silhouette noire !

Nantes.

A CONCARNEAU

Debout au bord de l'eau, sous un rempart gothique,
Parmi les mâts penchés des barques de pêcheurs,
Une jeune Bretonne, en son costume antique,
D'une exquise beauté, plus fraîche que les fleurs,
Regarde l'Océan avec des yeux rêveurs.

Ses cheveux blonds charmants, aussi fins que la soie,
Voltigent sur son front au vent frais du matin.
A l'entour de son cou largement se déploie
Sa blanche collerette, et la blancheur du lin
Fait briller ses yeux bleus et l'éclat de son teint.

Elle attend les pêcheurs, mais je vois autour d'elle
Quelques jeunes soldats qui rôdent sur les tours,
Ainsi que des milans guettant une hirondelle.
Dans cet ilot de pierre, ils sont bien longs les jours !
Prends garde, blonde enfant, prends garde à leurs amours !

CRÉPUSCULE D'HIVER

A l'horizon rosé le croissant d'or s'élève ;
La neige sur la plaine étend son linceul blanc.
Dans le ciel de cristal où les poursuit mon rêve,
Des courlis accouplés passent en gémissant.

Les bateaux des pêcheurs sont couchés sur la grève ;
La mer semble dormir, calme comme un étang ;
A peine sur ses bords une vague soulève
Avec un bruit léger quelques franges d'argent.

Seul debout au sommet de la côte rocheuse,
Le gardien du vieux phare attend la fin du jour
Pour allumer sa lampe au faîte de la tour.

Beau soir limpide et froid, dans mon âme fiévreuse
Apaise la pensée et son tourment amer;
Calme ses flots, troublés comme ceux de la mer !

LE PASSEUR

Le châtaignier superbe a pris ses teintes d'or;
Les frênes ont rougi; le sapin toujours sombre,
Isolé dans les bois, se dresse comme une ombre.
L'automne a déployé son plus riche décor.

L'horizon est tendu de vapeur violette,
La bruyère est encor rose sur les coteaux;
Ces brillantes couleurs, que le fleuve reflète,
Se fondent doucement et tremblent dans ses eaux.

Il coule avec lenteur, le grand fleuve aux eaux grises,
Calme et silencieux entre ses bords déserts.
Seul, dans son bac assis, parmi les roseaux verts,
Le vieux passeur attend, le front nu sous les brises.

Ses cheveux ont blanchi sur ce fleuve. Au matin,
Il passe les bergers qui s'en vont dans les îles;
Le soir, il les ramène, et, comme le Destin,
Il voit les pleurs, la joie avec des yeux tranquilles.

Impassible témoin, son cœur semble glacé.
C'est un ancien soldat, sans enfants ni compagne.
Son chien gémira seul à travers la campagne,
Quand à son tour la Mort un jour l'aura passé.

JOSEPH ROUSSE.

LA MENNAIS PEINT PAR LUI-MÊME*

La vie et les œuvres de La Mennais fournissent un intéressant et douloureux sujet d'analyse morale : elles vous attirent et vous éloignent tout ensemble, vous laissant plein d'admiration pour l'écrivain qui a parlé une langue merveilleuse et révélé à la prose française des trésors inconnus, plein de pitié pour le philosophe tour à tour apologiste et sectaire, reniant une à une ses chères croyances, et dépensant à ce triste travail un âpre acharnement, un effort gigantesque, qui font ressouvenir de l'antique fable des Titans précipités de l'Olympe. Qu'il y ait eu chez La Mennais, à côté de ses colères et de ses révoltes, des effusions de sensibilité, des familiarités affectueuses, c'est ce que comprendront malaisément les lecteurs des *Paroles d'un croyant;* pourtant cette littérature de combat n'a pu leur révéler qu'une des faces, une face purement extérieure, de cette âme hautaine et ulcérée. La vie intime de La Mennais, qui commente, qui éclaire, qui explique quelquefois sa vie intellectuelle et publique, nous sera aujourd'hui mieux connue; déjà nous l'avions entrevue au travers de certaines lettres ou confidences de Maurice et d'Eugénie de Guérin, d'Hippolyte de la Morvonnais, d'Edouard Turquety; nous étions devenus, grâce à un petit livre de M. J.-M. Peigné, presque des hôtes de la Chênaie, et une correspondance échangée avec Mgr Bruté avait été pieusement recueillie par MM. H. de Courcy et E. de la Gournerie.

Les lettres que l'on publie aujourd'hui ont plus de prix encore ;

* *Confidences de La Mennais.* Lettres inédites de 1821 à 1848, publiées avec une introduction et des notes par Arthur du Bois de la Villerabel, président de la Société archéologique des Côtes-du-Nord, délégué de la Société des Bibliophiles bretons, etc. — Un vol. in-18 jésus, 317 p. Paris, Emile Perrin ; Nantes, Emile Grimaud, place du Commerce, 4. — Prix : 3 fr. 50.

adressées par La Mennais au plus dévoué de ses amis, elles ne nous laissent rien ignorer sur ce qu'il a pensé ou écrit durant ses plus mémorables années, de 1821 à 1848. Ces lettres se peuvent bien appeler *Confidences*, *Confessions* aussi, plus voisines de Jean-Jacques Rousseau que de saint Augustin ; elles présentent les contradictions, les fluctuations inhérentes à la nature humaine, les tâtonnements d'un esprit inquiet et sourdement mécontent de lui-même, de brusques échappées vers un passé qu'une fausse honte empêche seule de regretter, des utopies philanthropiques et des illusions volontaires, enfin et surtout toutes les formes de l'orgueil, y compris la plus dangereuse, l'affectation d'humilité. A lire ces pages inédites d'un grand écrivain, on éprouve plus et mieux qu'un plaisir littéraire ; car le prosateur, le philosophe même s'effacent devant l'homme. Des juges comme M. le duc de Broglie, Mgr l'évêque de Saint-Brieuc et M. Arthur du Bois de la Villerabel, en sa très éloquente préface, ont signalé le haut intérêt de cette autobiographie et la leçon morale qui en ressort.

Le correspondant de La Mennais, M. Marion, était un de ces Malouins à l'âme vigoureuse, qui ont porté si loin la réputation de leur rocher natal ; quoique son mérite l'eût mis en évidence et que Chateaubriand eût cherché à l'attirer à Paris, il ne quitta jamais sa terre de Mordreux, aux bords de la Rance, et c'est de ce manoir, voisin de la Chênaie, qu'il entretint avec son illustre ami un long commerce épistolaire. Au moment où s'ouvre la correspondance, peu après la publication du second volume de l'*Essai sur l'Indifférence*, La Mennais est sur le chemin qui le conduira à la fondation du journal l'*Avenir*, et déjà, d'âpres revendications, un parti pris de haine contre tous les gouvernements établis, une fiction généreusement imprudente de liberté religieuse, donnent de vagues inquiétudes à son entourage. Les lettres qui, rares au début, se font bientôt plus fréquentes, résument admirablement cet état moral qui est déjà la révolte en germe : elles contiennent l'aveu anticipé du désenchantement amer qui se traduira pleinement au retour de Rome (1833). La Mennais ne fera plus désormais que de courtes

stations à la Chênaie ; mais de Paris, où le riveront des exigences et des obligations de toute nature, il aura de continuels élans vers ce calme séjour, vers ce paradis perdu. « Oh ! si vous saviez com-« bien je regrette la Chênaie et ces bonnes soirées que nous y au-« rions passées ensemble ! C'était mon seul asile sur la terre, et « on me l'a ôté. Je ne songe plus qu'à y faire rapporter mes os. « N'oubliez pas cette petite place que je vous ai montrée et que « j'ai choisie pour ma sépulture, au pied d'un rocher, sous le « chêne qui l'ombrage ; je n'aurai de paix que là en ce monde. » Hélas ! le grand penseur, semblable au cardinal Wolsey dans *Henri VIII* de Shakespeare, était « à la merci d'un courant brutal « qui devait l'engloutir », une force inconsciente, complice de son orgueil démesuré, le précipitait à sa perte. Il lance coup sur coup ces libelles enfiévrés où des chimères grandioses sont revêtues de toutes les magies du style, ces pamphlets retentissants qui battent en brèche vérités et abus et que reprendront en sous-ordre tous les politiciens révolutionnaires. Confiant dans une amitié demeurée inaltérable et profitant des lassitudes qui succèdent à des cris d'enthousiasme ou de menace, M. Marion tente encore de le faire revenir en Bretagne, de l'y soigner, de l'y guérir. Mais la situation fausse que lui créerait, dans son pays, ce qu'il appelle « le renoncement à toute fonction ecclésiastique » est un obstacle insurmontable à ce retour ; il s'obstine, s'affranchit de toutes les règles, s'érige en pontife d'une doctrine nouvelle et attire sur sa tête coupable les foudres de l'Église.

Ce serait ici le lieu de disserter, avec preuves à l'appui, sur l'esprit de La Mennais, sur les causes naturelles et le concours de circonstances qui l'ont développé et transformé. Aucune synthèse ne serait plus intéressante que celle de cet esprit. On verrait l'enfant privé de l'influence maternelle, se complaisant dans la solitude et fatiguant ses yeux à contempler la mer, puisant une instruction précoce et développant ses prodigieuses facultés intellectuelles dans des lectures métaphysiques, le plus souvent inaccessibles à son âge; on découvrirait à l'état latent chez le jeune

homme la misanthropie, le dégoût de la foule, et aussi ce mal funeste, l'ennui, fléau qui lui a été commun avec son compatriote Chateaubriand, et qui n'est pas l'énervement des blasés, mais l'amertume des incompris. A ces ferments de doute et de désespoir qu'une volonté puissante contiendra d'abord, mais qui gronderont sourdement au fond de cette nature, viendront s'ajouter les froissements de la vie, ces petites misères qui ont tant de prise sur une âme sensible et tourmentée, ce que le biographe qualifie d'un terme énergique et vrai, *le guignon*. A mesure que décline sa foi religieuse grandit sa foi chimérique dans l'esprit humain, le progrès social ; glissant sur une pente où il ne s'arrêtera plus, il rêve les innovations les plus audacieuses, il a la vision d'une révolution pacifique qui doit guérir les souffrances du peuple et réaliser les améliorations nécessaires. Mais il sort épuisé de ces luttes incessantes, de ces furieux coups d'épaule qu'il donne à la vieille société; devant l'indifférence railleuse ou l'hostilité déclarée il redouble d'invectives acerbes, il flagelle nation et sujets, et jamais l'axiome « les peuples ont le gouvernement qu'ils méritent » n'a été paraphrasé avec un aussi mordant relief : « Aucune nation « ne saurait être admise à rejeter sa dégradation sur son gouver- « nement. Qui le soutient, si ce n'est-elle ? Vivrait-il un jour, un « seul jour, si elle ne lui prêtait son appui volontaire ? Tais-toi, « malheureuse, et bois ta honte, elle est bien tienne. Quand on « n'accepte pas la coupe d'ignominie, on la brise. » Le procès que ces violences lui attirèrent, sa condamnation, son emprisonnement à Sainte-Pélagie portèrent au paroxysme son exaltation obstinée; il se crut victime d'une cause sainte, martyr du devoir. La réclusion ne l'exaspéra pas, elle fit plus, elle l'endurcit. Aux paroles d'apaisement que lui prodiguait alors M. Marion, il répondait affectueusement, mais avec un parti pris de lutte irréconciliable : « Le repos m'est interdit... Je suis comme nos pauvres marins sur « les pontons anglais, je me console dans la pensée qu'une fois « libre je recommencerai la guerre, et certes elle sera bonne, ou « les forces me manqueront. » C'était bien fini, le schisme était

irrémédiable : séparé de la religion, mis hors la loi, le malheureux homme de génie allait user misérablement les années qui lui restaient à vivre.

On connaît assez bien La Mennais âpre et violent, *bourreau de lui-même*, comme le personnage de la comédie antique ; on l'ignore ami aimant, peintre ému de la nature bretonne. La correspondance nouvelle nous le montre, en traits rapides, sous ces aspects imprévus ; échappées au prisonnier sur qui sa servitude volontaire pesait plus lourdement que la grille de Sainte-Pélagie, ces confidences ont un charme exquis; c'est comme un cercle de l'Enfer du Dante, qui s'éclairerait soudain d'une lumière céleste. Après Cicéron et Montaigne, admirons cette analyse du plus délicat des sentiments, l'amitié : « Je ne saurais assez vous dire, très cher ami, « combien votre affection si vraie, si tendre, si à l'abri du temps et de « l'absence, m'est douce et bonne. Chacune de vos paroles me fait « du bien, parce que j'y trouve ce que je ne trouve au même degré « dans aucune autre, l'accent du cœur, ce je ne sais quoi de profond, « d'invariable, qui tranquillise pour toute la vie... » Est-ce La Mennais-Tertullien qui se figure son ami « se promenant dans les allées « de son joli jardin, regardant les arbres qui fleurissent, les lé- « gumes qui poussent, les lilas qui parfument l'air? » Les souvenirs du pays, si vivaces dans un cœur breton, viennent aussi l'assaillir ; c'est le vieux Saint-Malo, la grève, « les ponts qui la coupaient, les charrettes à la basse marée, » ce sont les bateaux qui descendent et remontent la Rance : c'est une paraphrase éloquente du *Super flumina Babylonis*. « Mon cœur ne s'acclimate point « hors de la Bretagne : partout ailleurs je me sens étranger. Au « reste n'est-ce pas là l'histoire de toutes les créatures? Elles sont « toutes sur les bords du temps, *gementes et flentes*, en attendant « qu'elles entrent dans leur vraie patrie. » Ces dernières paroles sont du La Mennais d'avant la révolte, du La Mennais de 1821, il n'en ressaisissait plus la pénétrante mélancolie à l'époque où il s'écriait douloureusement : « C'est demain qui tue l'homme, et il ne sait pas s'il verra ce lendemain ! » Après s'y être longuement

préparé, il fit un voyage en Bretagne, à petites journées, au mois de février 1842 ; mais il avait tari les sources vives où s'était alimentée la foi de sa jeunesse et, au lieu de rapporter des émotions fraîches et saines, il se hâta d'aller retrouver à Paris des décisions fébriles et de nouvelles désillusions.

Un des derniers faits notables de la correspondance fut une protestation de l'amitié alarmée contre ces *réflexions*, pleines de rêves dangereux, dont La Mennais fit suivre sa traduction des *Évangiles* ; M. Marion insistant avec tristesse sur le caractère si différent de ces *réflexions* et de celles sur l'*Imitation* de Jésus-Christ, La Mennais lui répondit par une distinction subtile entre l'homme contemplatif et solitaire, tel que l'a dépeint l'*Imitation*, et l'homme vivant en société, tel que l'a représenté l'*Évangile*. M. Marion se tut ; il se borna désormais, comme le lui avait conseillé l'abbé Jean, le frère du révolté, à prier pour la *résurrection de ce mort*. Il précéda de six années dans la tombe celui qu'il avait tant aimé ; il n'eut pas le poignant spectacle de cette fin qu'exploitèrent des flatteries tardives et des liaisons compromettantes ; il n'était plus là pour voir couler sur le visage amaigri du moribond cette larme suprême, nouvelle larme de Satan que l'ange de la légende recueille dans une coupe de diamant et porte à Celui qui est tout miséricorde. M. Marion avait choisi la meilleure part : il était resté fidèle et modeste jusqu'au bout. La remarquable publication de M. du Bois de la Villerabel nous donne seulement les lettres qu'il recevait de son illustre ami, les siennes ont été perdues, et cet homme supérieur, ce grand homme de bien, s'est dérobé aux regards de la postérité.

OLIVIER DE GOURCUFF.

LE POÈTE SAINT-AMANT

SES ORIGINES

Nous venons de lire les *Portraits du grand siècle* tout récemment publiés par M. Ch. Livet. C'est un recueil d'études de diverses dates qu'il serait aujourd'hui fort difficile de retrouver. Remercions donc l'auteur de les avoir réunies : leur ensemble forme un tableau instructif de la littérature et des mœurs au XVIIe siècle [1].

C'est pour la seconde fois que M. Livet met ordre à ses affaires littéraires. Une première série d'articles sur la même époque de notre histoire, *Précieux et précieuses*, témoignait d'un travail non moins sérieux et d'une connaissance déjà très approfondie de la société polie au temps de Louis XIV. La nouvelle série ne lui cède en rien et la complète fort heureusement.

Nous nous permettrons une seule critique qui s'applique à presque tous ces recueils, sauf à ceux de Sainte-Beuve. Des écrivains recommandables, en liquidant ainsi leur passé, ne se mettent pas assez en frais pour le public. Lorsque leurs articles arrivent à fournir la matière d'un volume, ils se contentent de les reproduire, sans beaucoup se soucier de les améliorer, ne fût-ce que par

1. Parmi les figures que M. Livet passe en revue, signalons l'évêque de Nantes, Philippe Cospeau ou Cospéan. L'étude très fouillée qu'il lui consacre avait été insérée en 1853 dans le premier volume de la *Revue des provinces de l'Ouest*, éditée par M. Armand Guéraud. On rencontre de loin en loin le tirage à part de ce travail, qui est devenu fort rare. (Paris, Alvarès, 1854, in-18 angl.)

quelques notes. En dix, quinze ou vingt ans, de nombreuses découvertes enrichissent le domaine de l'histoire et de la biographie. Les mémoires des sociétés savantes de Paris et des départements élucident des points obscurs ou débattus : d'excellents livres apportent des renseignements nouveaux puisés aux sources authentiques. Ce serait le cas de profiter de tous ces secours, lorsqu'on recueille, pour les réimprimer, des travaux sur lesquels, du premier coup, on ne dit jamais le dernier mot.

M. Livet, si bien outillé pour cette besogne de révision, pourrait s'y employer mieux qu'un autre. Nous constatons avec regret que, sous ce rapport, son livre laisse à désirer, spécialement dans la notice, très remarquable d'ailleurs, qu'il a écrite sur le poète Saint-Amant.

Ce travail date de 1855 : il a servi d'introduction à l'édition des œuvres de ce poète publiée dans la Bibliothèque elzévirienne de M. Jannet. Sainte-Beuve l'a approuvé, avec éloges : c'est assez dire ce qu'il vaut[1]. Mais il en est resté à ce qu'on savait, il y a trente ans, sur l'auteur de *Moïse sauvé*. Depuis, on en a appris davantage.

Ainsi M. Livet admet la noblesse de Saint-Amant, conteste qu'il soit né huguenot et que son père ait géré une verrerie, donne à ce dernier la haute situation de commandant d'une escadre anglaise et le nom de *de Gérard*. Tout cela est du roman : nous sommes à même de rétablir la vérité sur ces points de biographie.

Il y avait à Rouen, à la fin du XVIe siècle, un bourgeois huguenot, Antoine Gérard ou Girard, qui demeurait et tenait boutique dans la paroisse Saint-Vincent. La fortune qu'il avait acquise dans le commerce et la considération dont il jouissait lui assignaient un rang distingué parmi ses coreligionnaires. Dans plusieurs actes on le voit qualifié de *dyacre en ceste église* ou *ancien en l'église*. Sa femme, Anne Hatif, lui donna plusieurs enfants, au nombre desquels nous trouvons celui qui a pris place dans la procession poétique du XVIIe siècle. Voici textuellement l'acte de baptême de Saint-

1. *Causeries du lundi*, t. XII, p. 145.

Amant, il a été copié dans l'un des registres protestants de Queville [1] :

Du dernier septembre 1594 a esté baptisé le fils d'Antoine Gérard et de Anne Hatif, présenté par Guillaume Le Cœur et nommé *Anthoine*.

Plus tard, Antoine Gérard alla demeurer rue du Pré, faubourg et paroisse Saint-Sever. Il y était déjà fixé en 1619 lorsque arrivèrent à Rouen deux gentilshommes verriers du diocèse d'Uzès, Jean et Pierre d'Azémar, qui achetèrent les droits et le matériel d'un sieur Garsonnet, établi dans ce quartier [2]. La cession fut sanctionnée par lettres patentes du 23 avril 1619.

Peu riches d'argent et voulant s'assurer le capital nécessaire à la marche de leurs opérations, ils s'associèrent A. Gérard qui, après avoir marié sa fille Anne à Pierre d'Azémar, prit l'engagement d'approprier à ses frais son habitation pour y installer leur industrie. C'est à la suite de cet établissement que la rue du Pré reçut le nom de *rue de la Verrerie*. On y fabriquait principalement le cristal, au moyen du charbon de terre. Il est bon de remarquer que le bourgeois huguenot ne se transforma pas en gentilhomme verrier, par le fait seul du contrat d'association : il resta un simple roturier, bailleur de fonds et participant en cette qualité aux bénéfices de l'entreprise. La fabrication du verre en Normandie, avant

1. Greffe du tribunal civil de Rouen.

2. La famille d'Azémar, qui a encore aujourd'hui des représentants, n'est qu'un rameau de l'illustre maison d'Adhémar à laquelle appartenaient les Monteil et les Grignan. C'est par corruption que le nom d'*Adhémar* s'est transformé en *Azémar*. Le nom ancien a été rétabli avec son orthographe primitive, au profit de M. le comte Roger d'Azémar, en vertu d'un jugement du tribunal civil d'Alais du 26 mai 1841.

Cette branche, fixée à Saint-Maurice-de-Cazevielh, près de Vézenobre, est restée fidèle à la religion réformée. On trouve sa généalogie depuis 1536 jusqu'à nos jours dans la *France protestante* (t. I, p. 38 et suiv.). Jean et Pierre d'Azémar, que nous voyons arriver à Rouen en 1619, étaient enfants de Thibaud d'Azémar qui vivait encore le 31 mars 1612, date de son testament, passé à Uzès, où il déclarait vouloir être inhumé suivant les rites calvinistes. Jacques, son fils aîné, a continué la postérité.

l'arrivée de MM. d'Azémar, était aux mains de quelques familles — de Caqueray, de Brossard, Le Vaillant, etc., — qui justifiaient d'une antique noblesse. Les nouveaux venus, verriers de père en fils depuis plus de deux cent cinquante ans, produisaient des titres tout aussi respectables.

Gérard mourut le 18 novembre 1624, à l'âge de soixante-treize ans. Ses associés continuèrent à exploiter l'industrie commune et firent renouveler leur privilège par lettres patentes du 15 mai 1627. Lorsqu'ils voulurent faire enregistrer ces lettres, ils trouvèrent une opposition formée par *Antoine Gérard, s^r de Saint-Amant*, qui avait obtenu la concession de la verrerie par brevet du roi du 10 juin 1627. On plaida, et par deux arrêts des 6 et 23 septembre 1627, le privilège des frères d'Azémar fut maintenu, à l'exclusion de l'opposant.

Le poète ne pouvait donc pas prétendre, sans usurpation, à la noblesse d'origine. En 1625, il acceptait encore d'être le fils d'un bourgeois, ainsi qu'on le voit par une transaction du 8 janvier, entre Anne Hatif, veuve de Antoine Girard et *le s^r Anthoine Girard*, son fils aîné, commissaire ordinaire de l'artillerie de France, Pierre d'Azémar et damoiselle Anne Girard, son épouse. En revanche, un acte notarié du 25 avril 1634 nous présente *écuyer Marc-Antoine de Gérard*, et l'un de ses frères cadet, *écuyer Salomon de Gérard, cornette-colonel d'un régiment de cavalerie en Allemagne.*

Antoine Gérard réussit, malgré sa naissance roturière, à se faufiler dans les rangs privilégiés de la noblesse : né huguenot, il s'est donné les dehors d'un catholique et a été inhumé avec les honneurs de la sépulture ecclésiastique. Mais ce qu'il a essayé de cacher à ses contemporains, ce qu'il a pu faire oublier, s'est découvert dans de malencontreux papiers qui ont bravé la dent du temps et celle des rats. On sait aujourd'hui ce qu'était ce gentilhomme poète : cela n'enlève rien à son mérite littéraire. Seulement, quand on écrira la vie de Saint-Amant, il faudra bien désormais substituer les renseignements précis et impitoyables qui

précèdent aux fables qui avaient cours de son vivant et qu'on acceptait encore, il y a trente ans.

Et maintenant rendons à qui de droit ce qui lui appartient : la matière de cette note est empruntée à un ouvrage trop peu connu, *Les Verreries de la Normandie, les gentilshommes et artistes verriers normands*, où l'auteur, M. Le Vaillant de la Fieffe, descendant d'une des nobles familles de verriers, a accumulé les résultats de longues et patientes recherches [1]. C'était pour notre propre instruction que nous relevions, il y a quelques années, les passages relatifs à Saint-Amant : nous ne nous doutions pas alors que M. Livet nous donnerait l'occasion de parler de lui et du poète rouennais aux lecteurs de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*

F. SAULNIER.

1. Rouen, Lanctin, 1873, in-8o, p. 279 et suiv. — Ce livre devait avoir une seconde partie remplie par l'histoire généalogique des familles de verriers normands; M. Le Vaillant est mort avant d'avoir pu mettre ce projet à exécution.

CRITIQUE LITTÉRAIRE

ANNALES DE BRETAGNE *

I

Je lisais ces jours-ci un remarquable et précieux volume, intitulé : *Promenades historiques à travers les rues de Nancy*, par M. Charles Courbe [1]. C'est un de ces livres consciencieux et modestes, que la renommée ne couronne point, mais qui méritent et obtiennent ce suffrage silencieux des esprits d'élite, préférable cent fois aux suffrages bruyants des lecteurs vulgaires. Il serait vivement à souhaiter que chacune de nos villes, grandes ou petites, trouvât ainsi un annaliste, qui réunirait et sauverait de l'oubli les souvenirs de toute nature qui se rattachent aux rues, aux places de la cité, aux maisons particulières, au foyer domestique. Montaigne a dit excellemment : « La veuë des places que nous sçavons avoir esté « hantées et habitées par personnes desquelles la mémoire nous « est en recommandation émeut aucunement plus qu'ouïr le récit « de leur faicts ou lire leurs escrits [2]. »

L'ouvrage de M. Charles Courbe est plein de détails sur la société de Nancy au XVIIIe siècle, et nous y voyons que cette ville était alors le centre d'un mouvement littéraire très important. Nombreux étaient les salons où l'on s'occupait de poésie, de philosophie et de science, et il était tel de ces salons que Paris même eût pu lui envier ; celui de Mme Mandel, par exemple, dans lequel on remarquait, parmi les habitués, le poète Gilbert, Pierre Lacretelle et François de Neufchâteau, destinés l'un et l'autre à devenir

* Annales de Bretagne, publiées par la Faculté des lettres de Rennes. — Premier trimestre 1886. Un volume in-8o. — En vente à la Faculté des lettres, et chez MM. Plihon et Hervé, libraires à Rennes.

1. Un volume in-8o, Nancy, 1883.

2. *Essais*, liv. III, ch. 9.

membres de l'Académie française, et l'abbé Bexon, l'historien de la Lorraine et le collaborateur de Buffon.

N'allez pas croire que Nancy fût alors une exception. Presque toutes les villes de province où siégeait un Parlement renfermaient en grand nombre des hommes animés de l'amour des lettres et les cultivant avec succès, quelquefois même avec éclat. A Dijon, le président de Brosses, l'auteur des *Lettres sur l'Italie* et de tant d'autres ouvrages remarquables, trouve autour de lui des hommes dignes de lui donner la réplique et avec lesquels il se console facilement de n'être pas académicien. Même dans des villes relativement peu importantes, règne une activité intellectuelle dont nous n'avons plus aucune idée. Châlons-sur-Saône comptait à peine 8 à 10,000 habitants. Eh bien! lisez l'*Histoire de son académie*, récemment publiée, et qui forme un volume de 500 pages, vous y verrez la preuve qu'au siècle dernier il y avait, dans ce tout petit évêché de Bourgogne, plus de lettrés, plus d'écrivains qne vous n'en trouveriez aujourd'hui dans la plus grande ville de France, Paris excepté. J'ai sous les yeux un petit opuscule : *Mes rêveries, pensées de Mlle de Beauchamp*, et j'y relève ce fait qu'à Vesoul, où vivait Mlle de Beauchamp, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, il n'était pas de bourgeois exerçant une profession libérale ou vivant noblement, c'est-à-dire de ses maigres rentes, qui n'eût une bibliothèque et qui ne consacrât au moins une heure ou deux à la lecture ; plusieurs même se livraient à l'étude avec une ardeur extraordinaire; un simple huissier de Luxeuil, toute petite ville voisine de Vesoul, arrivait à réunir dix mille pièces dans son médaillier. Je ne conteste pas le *progrès*, le ciel m'en préserve! Je ne dirai point, avec certain satirique, que les choses de notre temps n'avaient pas le don d'éblouir,

> Moi, devant tout cela, bien souvent je regrette
> Et la chaise à porteurs et l'humble vinaigrette,
> Seuls moyens de transport connus de nos aïeux,
> Qui n'allaient pas si vite et n'en marchaient que mieux [1].

1. *Colères*, satires, par Amédée Pommier.

Non, je ne suivrai pas jusque-là cet excellent Amédée Pommier, l'auteur de *Paris* et de l'*Enfer ;* mais il me sera bien permis de dire que nos pères n'étaient point tant sots qui ne lisaient pas de journaux et qui lisaient des livres, qui ne connaissaient point la fièvre des affaires et qui avaient le goût des choses de l'esprit. Talleyrand n'exagérait-il pas un peu lorsqu'il disait : « Qui n'a pas vécu pendant les dernières années du règne de Louis XVI n'a pas connu la douceur de vivre ! » Je ne sais ; ce que je sais bien, c'est qu'au point de vue intellectuel, les hommes de ce temps étaient très supérieurs à ceux de l'époque actuelle, et à qui essaierait de le contester je me bornerai à dire : « Lisez les discussions de l'Assemblée constituante de 1789 ; lisez ensuite (si vous en avez le courage) les discussions de la Chambre des députés de 1886, et comparez !»

II

Mon *dada* m'a entraîné, cette fois encore. Je voulais simplement dire qu'on ne saurait trop encourager les hommes de cœur et de talent, qui, aujourd'hui, dans quelques-unes de nos villes de province, restent fidèles au culte des Lettres. Rennes est de ce nombre, et sa Faculté maintient avec honneur ses glorieuses traditions. Il y a quelque vingt ans, on y pouvait entendre, dans la même semaine, Charles Labitte, Xavier Marmier, M. Varin et M. Le Huërou. Charles Labitte, mort à 29 ans, a laissé des travaux de premier ordre : les études sur *les Prédicateurs de la Ligue* et sur *la Divine Comédie avant Dante*, les commentaires sur la *Satire Ménippée* et de remarquables fragments sur la littérature pendant la Révolution et la période de l'Empire. Son ami Sainte-Beuve a dit de lui : « Il s'était perfectionné, depuis les trois dernières années, de la manière la plus sensible... Le jugement, qu'il avait toujours eu net et prompt, s'affermissait... Il avait acquis la solidité sous l'abondance, et cette solidité même, qui eût amené la sobriété, tournait à l'agrément[1]. » M. Xavier Marmier, l'un de nos meilleurs

1. Sainte-Beuve, *Portraits littéraires*, t. III.

académiciens d'aujourd'hui, et l'un des plus aimables, n'était pas pour se fixer longtemps en Bretagne, où il a laissé du moins de son trop rapide passage les plus vivants et agréables souvenirs. Force lui était de visiter la Norvége et l'Islande, la Russie et l'Égypte, l'Asie-Mineure et l'Amérique. Comme le bon La Fontaine, il a pris le plus long pour arriver à l'Académie. M. Varin, doyen de la Faculté, dont la parole savante et piquante, pleine d'esprit et de grâce, attira pendant quelques années autour de la chaire d'histoire une foule compacte et charmée, est l'auteur d'un livre de l'érudition la plus piquante, *la Vérité sur les Arnauld*. Son successeur, J.-M. Le Huërou, dont le nom semblait promis à la gloire et qu'une mort prématurée enleva aux lettres et à la France, avait en lui l'étoffe d'un grand historien et d'un grand orateur. Il a vécu assez cependant pour écrire son *Histoire des Institutions mérovingiennes* et celle des *Institutions carlovingiennes et du gouvernement des Carlovingiens*, qui lui assurent une place un peu au-dessous des Augustin Thierry et des Guizot[1].

Ce fut là sans doute l'âge d'or de notre Faculté bretonne, qui n'a pas cessé depuis de compter des hommes éminents. N'avait-elle pas pour doyen, il y a peu d'années encore, un philosophe chrétien à qui ses savants ouvrages avaient valu d'être deux fois membre de l'Institut, M. Thomas-Henri Martin, qui faisait partie de l'Académie des sciences morales et politiques et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ? Ses *Études sur le* Timée *de Platon*, son *Histoire des sciences physiques dans l'antiquité*, son mémoire sur *la Vie future*, pour ne parler que de quelques-uns de ses travaux, témoignent d'une érudition étendue et variée, mise au service de la plus saine philosophie. Ses successeurs actuels sont dignes d'un tel maître. M. Félix Robiou est peut-être l'homme de France qui connaît le mieux l'histoire des anciens peuples de l'Orient ; nombreuses sont ses publications, dont chacune a porté la lumière sur

1. Voyez, en tête de l'*Histoire de la Constitution anglaise*, par J.-M. Le Huërou, la belle notice que lui a consacrée M. Arthur de la Borderie.

des questions de chronologie et d'histoire restées jusqu'alors dans une complète obscurité. Il est membre correspondant de l'Institut. Un de ses collègues, M. Antoine Dupuy, a obtenu le grand prix Gobert pour son *Histoire de la réunion de la Bretagne à la France*[1]. Un autre professeur de la Faculté de Rennes, M. J. Loth, a été couronné également par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, récompense qui ne saurait manquer bientôt à M. Delaunay pour l'important ouvrage qu'il vient de publier, en collaboration avec M. Robiou, sur *les Institutions de l'ancienne Rome*[2]. M. Julien Duchesne, à qui nous devions déjà de remarquables traductions en vers du *Chant de la cloche*, de Schiller, et de *la Construction du vaisseau*, de Longfellow, nous donnait, hier encore, d'après le grand poète américain, une traduction des *Sept poèmes sur l'esclavage*. Nous ne saurions oublier non plus son *Étude sur Brizeux*, œuvre exquise où sous le prosateur on sent le poète.

III

Avec de tels rédacteurs et le concours des autres professeurs de la Faculté des lettres, les *Annales de Bretagne* ne sauraient manquer d'avoir une réelle valeur, de présenter un vif intérêt. Nous en pouvons juger déjà par la première livraison. Elle débute par une Etude de M. Antoine Dupuy sur *la Bretagne au XVIIIe siècle*. Ce travail, puisé aux sources, écrit avec la science et la probité historiques qui ont déjà valu à son auteur la plus haute des récompenses dont dispose l'Institut, est un chapitre de l'histoire des constitutions municipales, dans la seconde partie du dernier siècle; sujet entièrement neuf et pour lequel M. Dupuy a consulté nos dépôts d'archives, les registres de paroisses et papiers de familles. On s'aperçoit bien vite, en le lisant, qu'il est peu d'érudits, peu

1. Deux volumes in-8°. — Paris, 1880, Hachette et Cie, éditeurs.
2. Trois volumes in-18, 1884-1886. — Paris, Emile Perrin, éditeur, quai des Grands-Augustins, 35.

de chercheurs auxquels puisse mieux s'appliquer le vers de Lucain :

Nil actum credens quum quid superesset agendum [1].

De l'importance des études de linguistique celtique au point de vue historique : sous ce titre, M. Loth donne une dissertation dont je ne suis point en mesure d'apprécier la valeur scientifique, mais que mon ignorance ne m'a pas empêché de trouver fort agréable. Est-ce parce que M. Loth y remet à sa place M. Topinard, le disciple favori du docteur Broca, et l'un de nos principaux *anthropologues?* Le savant et spirituel professeur de Rennes proteste, en fort bons termes, contre les prétentions de l'école *anthropologique* (!!), qui veut régenter l'histoire et la linguistique sans se donner la peine de les étudier l'une et l'autre. C'est égal, M. Topinard ne sera pas content, et je doute qu'il envoie sa carte à son courtois et brillant contradicteur, qui en sera certainement marri, car enfin ce doit être chose fort agréable de pouvoir mettre sur sa cheminée, au coin de sa glace, une carte où sont gravés ces mots :

M. TOPINARD,

Anthropologue.

Le troisième article de cette livraison des *Annales de Bretagne* ne le cède pas aux deux premiers. Il est consacré à *M. de Keranflec'h, philosophe breton du* 18e *siècle.* Charles-Hercule de Keranflec'h avait cette originalité, à une époque où le sensualisme régnait en psychologie et le matérialisme en métaphysique, de défendre les doctrines spiritualistes. C'est un disciple de Descartes, dont la manière large et naturelle rappelle en plus d'un point celle de Malebranche. C'est un penseur, et c'est aussi un écrivain, et M. L. Robert a été heureusement inspiré en faisant revivre la physionomie oubliée d'un homme qui fait honneur à la Bretagne. Tous ses ouvrages ont été publiés à Rennes : l'*Hypothèse des petits*

1. Livre II, vers 657.

tourbillons justifiée par ses usages, en 1761 ; l'*Essai sur la raison ou nouvelle manière de résoudre une des plus belles et des plus difficiles questions de la philosophie moderne*, en 1765 ; l'*Explication historique du livre de l'Apocalypse*, en 1782 ; enfin, l'*Idée de l'ordre surnaturel*, en 1785.

Dans les pages que nous avons sous les yeux, M. Robert analyse l'*Hypothèse des petits tourbillons justifiée par ses usages*, commentaire et complément de la grande théorie de Descartes. Or c'est précisément lorsque le *maître de philosophie* du Bourgeois gentilhomme veut lui expliquer la théorie des *tourbillons*, que M. Jourdain s'écrie : « Il y a trop de tintamarre là-dedans, trop de brouillamini. » Rien de pareil, grâce à Dieu, avec la belle et lumineuse analyse de M. Robert. La netteté, la clarté, l'élégance, font de ce travail un modèle d'exposition philosophique. Il sera continué dans les livraisons suivantes. En ma qualité de biographe, je me permettrai de demander à l'éminent doyen de la Faculté des lettres de Rennes de ne se point borner à nous faire connaître les systèmes et les idées de M. de Keranflec'h ; qu'il nous fasse aussi connaître l'homme, qu'il nous en donne une biographie complète.

Il nous sera permis, en terminant, de formuler un autre vœu. Les *Annales de Bretagne* viennent de donner des gages sérieux et brillants à l'histoire, à la linguistique et à la philosophie. Qu'elles fassent aussi une place, et une large place, à l'histoire littéraire proprement dite ; qu'elles nous fournissent des documents, des notes, des études sur quelques-uns des écrivains qui ont illustré la Bretagne. Notre *Revue* sera heureuse d'applaudir à tout ce que fera la Revue nouvelle pour ajouter à l'honneur de notre chère province. Dans les savants écrivains de la Faculté de Rennes, nous n'avons garde de voir des concurrents et des rivaux. Nous voyons en eux des amis, et c'est de tout cœur, avec une loyale et vive sympathie, que nous souhaitons la bienvenue à leur Recueil et que nous leur tendons la main.

EDMOND BIRÉ.

—

XVI*

LE CARDINAL DE BOISGELIN

(1736-1802)

Le *Mandement* de l'archevêque ordonnant des prières pour le rétablissement de la tranquillité publique a été conservé dans le volume de ses *Œuvres* [1]. C'est un témoignage vivant de l'authenticité du récit qui précède, un monument précieux de l'éloquence entraînante du généreux prélat. Quelques jours après la publication de cette pièce, Boisgelin fut élu député du clergé d'Aix aux États généraux : mais son élection fut due, peut-être encore davantage, à la publication de la *Lettre circulaire* qu'il avait adressée, le 20 mars, *au clergé régulier et séculier de son diocèse* [2]. Partisan, comme tous les esprits à larges vues de l'époque, du doublement du Tiers et de l'égale application de l'impôt à toutes les propriétés, il avait, dans

* Voir la livraison de janvier 1886, pp. 19-32.

1. *Ibid.*, pp. 196 à 204. — Il est daté du 27 mars.

2. S. l., 1789, in-8°, 22 pages. — Je dois signaler de cette époque un curieux document intitulé : *Lettre de Monseigneur l'archevêque d'Aix à Mgr l'archevêque de Narbonne* (Aix, 1789, in-8°, 26 p.) qu'il faudrait bien se garder, comme le font la *Biog. Bret.* et M. Fisquet, d'attribuer à Boisgelin, malgré le titre et la signature de la dernière page : *Jean de Dieu Raymond*. C'est un pamphlet de l'abbé Rive dirigé contre son archevêque. Les habitants d'Aix y sont qualifiés de nation saltimbanque, de peuple de singes qui gambade au son des tambourins !

cette lettre, exposé un plan pour arriver à une exacte proportionnalité de l'impôt par un cadastre spécial et une sorte d'estimation de tous les biens de l'Église. Lié par de communes espérances, remarque M. de Carné, à cette minorité de la noblesse française à laquelle est réservée une si grande page dans l'histoire de la liberté, il avait dès le début le projet bien arrêté de poursuivre avec elle une réorganisation constitutionnelle de la monarchie [1] : « Son sens droit entendait la fonder sur ce double principe qu'une royauté héréditaire ne peut être contenue que par des pouvoirs d'une origine différente, et que, dans les temps modernes, toute monarchie reste sans racines si elle n'est fondée, comme en Angleterre, sur la doctrine d'un pouvoir consenti. » Mais ses idées novatrices n'allaient pas au delà d'une limite qui pût franchir les droits sacrés de l'Eglise et les intérêts de la catholicité, dont il se trouva bientôt le champion le plus énergique et le plus courageux [2].

La force des choses l'amena par elle-même à se placer à la tête

1. Voir en particulier son *Discours à l'assemblée de l'ordre du clergé de la sénéchaussée d'Aix.* — *Aix*, P. S. Calmon, 1789, in-4°.

2. La *Galerie des états généraux* publia, en 1789, un long portrait de Boisgelin, sous le nom de *Guelbosin* : mais ce portrait n'est établi que sur des apparences et les apparences sont trompeuses. Il débute ainsi :

« Les formes les plus douces et les plus aimables distinguent Guelbosin. Il redoute les orages des révolutions, il porte tous ses vœux à la paix : la France est pour lui dans le meilleur état possible. Comment peut-on se plaindre d'un pays qui donne, avec de la gloire et des honneurs, trois cent mille livres de rentes ? Que peut-on mettre à la place qui puisse équivaloir à un si bel ordre de choses ? On vit à Paris au sein du luxe et de l'amitié ; on le quitte un instant pour aller recevoir les vœux et les hommages d'une province ; on y revient avec des affaires qui mettent dans la douce nécessité de jouer un rôle à la cour, et l'on exposerait une si douce existence aux troubles des guerres civiles ? Non ! A quoi servirait-il d'avoir plus d'esprit que les autres, si ce n'est pour poser sa félicité sur des bases plus durables, et pour l'étendre aussi loin que possible ?... »

Boisgelin prouva au contraire qu'il ne trouvait pas tout parfait et qu'il comprenait les aspirations de son temps, mais où le satirique se trompe encore davantage c'est dans ce passage :

« Guelbosin sera plutôt utile qu'indifférent dans l'Assemblée nationale ; il inspirera des idées heureuses, *mais il ne les défendra pas avec courage ;* il éclairera ce qui est douteux dans les comités particuliers, *mais il n'ouvrira pas une marche nouvelle.* Il ne se vendra jamais à la cour, mais il s'efforcera de concilier ses intérêts

des 44 évêques qui faisaient partie de la représentation nationale[1] et à devenir dans les moments les plus critiques, en particulier au moment de l'établissement schismatique de la constitution civile du clergé, leur porte-parole. Et cependant ni la nature de son talent ni celle de son caractère ne l'appelait au rôle de chef de parti. Sa parole diserte et mesurée, dit M. de Carné qui a fort bien apprécié son rôle à l'Assemblée nationale, avait besoin, pour être goûtée, ou du respect d'un auditoire chrétien, ou de la délicatesse d'un auditoire académique. « Il avait trop de sens et trop peu de passion pour occuper avec éclat la tribune à l'époque agitée où l'éloquence un peu fanfaronne de l'abbé Maury pouvait seule affronter l'éloquence cyclopéenne de Mirabeau. D'ailleurs, l'archevêque était à peine entré dans la fournaise où fermentaient tant de colères et d'ambitions, qu'il avait vu s'évanouir la plupart des conceptions si longtemps poursuivies durant la sérénité d'une vie d'études et de prières. Si l'on arrivait jamais à retrouver le journal qu'au dire d'un de ses biographes, il aurait tenu au courant de tous les événements survenus jusqu'à son émigration, on y contemplerait sans nul doute le dramatique tableau des douleurs d'un noble citoyen qui voit, sous la pression d'une orageuse atmosphère, baisser d'heure en heure le thermomètre de ses espérances. Aussi, quoique appelé deux fois à l'honneur de présider l'Assemblée[2], M. de Boisgelin renonça-t-il très promptement à y prendre la parole dans les débats purement politiques, se réservant tout entier pour le seul intérêt qu'il eût la certitude de voir survivre à tant de chutes et à

avec ceux des peuples et s'aveuglera au point de croire cela possible; il proposera des sacrifices pécuniaires momentanés, mais il ne renoncera pas à des privilèges usurpés et destructeurs de l'ordre social; il déploiera les vertus d'un homme probe, *mais non les qualités d'un citoyen martyr de la patrie...*»

J'ai souligné les passages au sujet desquels Boisgelin donna formellement tort au prophète : et le mot martyr n'est pas de trop, puisqu'il dut s'exiler pour n'avoir pas voulu prêter le serment schismatique.

1. Voir *Discours sur les principes des droits des ordres dans les états généraux*, Paris, 1789, in-8°, — et sa *Défense de la protestation de l'ordre du clergé dans l'assemblée des trois ordres réunis* le 2e juillet 1789. *Paris*, 1789, in-8°.

2. Pour la première fois le 23 novembre 1789.

tant d'essais aventureux. Il dirigea avec une parfaite sûreté de vue les évêques ses collègues dans la voie patriotique des sacrifices, concédant en matière d'innovation tout ce que la difficulté des temps pouvait réclamer, mais repoussant avec une calme obstination tous les projets qui touchaient ou à l'intégrité du dogme ou aux droits du siège apostolique, seul rempart de la liberté des consciences contre l'oppression des sectaires et des tyrans [1]... »

Deux phases principales marquèrent cette lutte acharnée dont nous ne pourrions donner ici une idée suffisante qu'en analysant les trois volumes consacrés par M. Sciout à l'*Histoire de la Constitution civile du clergé*. C'est là qu'il faut suivre pas à pas toutes les péripéties de l'attaque et de la défense. Les gallicans, les jansénistes et les voltairiens, qui avaient uni leurs forces pour détruire l'unité catholique, commencèrent le siège par les projets de spoliation des propriétés du clergé. C'est le premier acte du drame. Quand on l'eut dépouillé, on voulut l'asservir et le séparer de l'union romaine. Ce fut le second acte.

On sait que l'Assemblée recula longtemps devant la confiscation avouée et qu'elle décida que les biens du clergé seraient mis à la disposition de la nation sous la condition expresse de pourvoir, conformément à l'intention des premiers donateurs, aux dépenses du culte, au traitement du clergé et à l'assistance des pauvres. En vain l'archevêque d'Aix, réduit aux derniers expédients devant la coalition formidable des ennemis de l'Église [2], présenta-t-il un plan d'extinction de la dette publique moyennant une somme de *400 millions* à prendre par le clergé lui-même sur la valeur de ses propriétés immobilières. On eût ainsi évité le vol et la banqueroute, les

1. De Carné. *Loc. cit.*

2. Voir son *Discours sur la propriété des biens ecclésiastiques*, Paris. 5. Desprez, 1789, in-4°, et le *Discours de M. l'archevêque d'Aix sur la vente des biens du clergé* (12 avril 1790). Paris, Rose, 1790, in-8°. Il faut ajouter aux opuscules politiques de Boisgelin pendant cette période la *lettre à lord Stanhope*, président de la société révolutionnaire de Londres, insérée au *Moniteur* du 7 décembre 1789, et le *Mémoire et réponse à la demande des députés de Marseille*, concernant la division des départements de la Provence. — Aix, J. Calmon, 1790, in-8°. — Voir, du reste, les *Tables du Moniteur*.

propriétés n'eussent pas été dépréciées comme elles le furent avec les assignats, et, au moyen d'une banque hypothécaire, on eût pu facilement couvrir le déficit du trésor et l'insuffisance des allocations budgétaires pour les divers services publics. Mais le clergé eût ainsi sauvé l'État, et ce projet qui eût provoqué, avant l'ouverture des États généraux, une explosion de la reconnaissance publique, ne fut pas même discuté, parce qu'il fallait, avant tout, *écraser l'infâme.* L'adoption du projet de Boisgelin eût été le salut. L'aveuglement des sectaires lui préféra une spoliation qui conduisit à la ruine.

Le second acte fut plus dramatique encore : les nombreux discours et mémoires de Boisgelin prouvent qu'il se tint constamment sur la brèche pour opposer une barrière aux projets schismatiques [1] : mais là encore son courage et ses efforts ne furent point couronnés de succès et, malgré sa magistrale *Exposition des principes* de l'Église de France sur la Constitution du clergé, qui réduisit à néant tous les sophismes du comité ecclésiastique et à laquelle on n'a jamais répondu, l'Assemblée vota le schisme, puis exigea le serment schismatique de tous les prêtres, dits fonctionnaires, c'est-à-dire salariés depuis la spoliation des biens.

1. Je citerai en particulier :

Discours de M. l'archevêque d'Aix sur le rapport du comité ecclésiastique, concernant la Constitution civile du clergé, prononcé le 29 mai 1790. — Paris, 1790, in-8° de 44-16 pp.

Observations sur l'opinion de MM. Camus et Treilhard. — Paris, 1790, in-8°.

Opinion sur la suppression des ordres monastiques. — Aix, P.-J. Calmon, 1790, in-8°.

Exposition des principes sur la Constitution du clergé, par les évêques députés à l'Assemblée nationale. — Paris, 1791, in-8°. Il y en a eu plusieurs éditions, l'une de l'impr. de la veuve Hérissant.

Observations sur le serment prescrit aux ecclésiastiques et sur le décret du 16 novembre qui l'ordonne. Seconde édition, *Paris,* Guerbart, 1791. In-8°, 60 pp. — Cette brochure est très remarquable et débute ainsi : « Le serment prescrit aux ecclésiastiques est contraire aux principes de l'Église. — Le décret qui l'ordonne est contraire aux principes de la Constitution... » On n'est pas plus crâne.

Il faut ajouter à ces documents :

Opinion de M. l'archevêque d'Aix sur la suppression et le remplacement de la gabelle. — Paris, Baudouin, 1790. In-8°, 32 pp.

Observations sur l'établissement du papier monnaie. Ibid.

Opinion sur le droit de faire la paix et la guerre (21 mai). *Ibid.*, etc.

Je ne dois pas oublier que, pendant qu'il éclairait par son *Exposition* la conscience publique, Boisgelin, « fidèle à sa méthode d'atteindre, de prime abord, le terme extrême des concessions, mais en laissant voir qu'on ne le dépassera jamais, » devenait l'inspirateur d'une correspondance avec le Saint-Siège, pour amener une entente directe entre Pie VI et Louis XVI au sujet de la réduction du nombre des sièges épiscopaux et de l'acceptation des circonscriptions nouvelles proposées par le Comité ecclésiastique. Le chef de l'Eglise pouvait seul sanctionner de tels changements de juridiction spirituelle, et le moyen imaginé par l'archevêque d'Aix était la démission spontanée offerte par tous les évêques de France au pape, qui les aurait ensuite replacés sur les nouveaux sièges. Mais le projet de ce sacrifice fut encore inutile, car l'Assemblée nationale prétendait se passer du pape. Infatuée de son infaillibilité, elle s'érigea en Conseil œcuménique et passa outre. Rome n'était rien pour elle. L'idée de Boisgelin était pourtant pratique, car son application sauva seule la situation, dix ans plus tard, au moment du Concordat.

En reconnaissance des services éminents qu'il avait rendus à la cause de l'Eglise, le pape Pie VII le nomma personnellement dans le bref du 10 mars 1791 qu'il adressa « à S. E. M. le cardinal de la Rochefoucauld, M. l'archevêque d'Aix et les autres archevêques et évêques de l'Assemblée nationale de France, au sujet de la Constitution civile du clergé, décrétée par l'Assemblée nationale [1]. » Ce fut encore Boisgelin qui rédigea la *Lettre des évêques députés à l'Assemblée nationale* en réponse au bref du pape [2], et les *Considérations sur la paix publique adressées aux chefs de la Révolution* [3], mais rien ne devait plus arrêter le torrent révolutionnaire, et cette néfaste Constitution civile du clergé qui devait ramener le catholicisme à la pureté des premiers siècles, fut brutalement appliquée par la force sur tous les points du territoire et déchaîna

1. S. l. n. d, in-8°, 94 pp.
2. Paris, 1791, in-8°.
3. Paris, *les Marchands de Nouveautés*, 1791, in-8°. — Ces considérations fort énergiques ont été réimprimées en 1818 dans le volume des *Œuvres* de Boisgelin

bientôt toutes les horreurs de la guerre civile, amenant à leur suite le hideux cortège de la Terreur. Un évêque intrus, Charles-Benoît Roux, vint audacieusement s'asseoir à Aix en 1791, sur le siège pontifical de saint Maximin et de saint Sidoine, et Boisgelin fut contraint d'abandonner son programme et de s'expatrier.

On pense bien que toutes ces luttes ne s'étaient point passées sans que Boisgelin ne reçût en pleine poitrine les dards envenimés des pamphlets dits patriotiques. Il n'entre pas dans le cadre de cette étude d'en passer ici la revue complète : je me contenterai, pour donner une idée de l'esprit du temps et du courage qu'il fallait pour résister à de pareilles attaques, de citer deux de ces pamphlets. L'un, intitulé : *Arrêt de la Cour nationale du Palais-Royal de Paris,* à l'occasion de la déclaration d'une partie de l'Assemblée nationale sur le décret du 10 avril 1790 *concernant la religion,* déclare *faux et écervelés* les nommés Maury, Cazalès, Virieux, les évêques ou archevêques de Nancy, Clermont, Aix,... « ordonne qu'ils auront la tête lavée et rafraîchie dans le bassin du Palais-Royal, qu'il leur sera donné à chacun trois douches sur l'occiput pendant trois jours consécutifs, et qu'ils seront préalablement saignés, purgés et médicamentés, et ensuite reclus et enfermés jusqu'à la clôture de la Constitution... » L'autre a pour titre : « *Messe au Saint-Esprit à l'occasion du Pacte fédératif, célébrée par l'archevêque d'Aix et chantée par l'abbé Maury,* grand chantre du parti aristocratique, suivie d'oraisons sur le même sujet faites par saint Louis XVI, ci-devant roi de France [1], et par sa femme Marie-Antoinette [2]. » Voici ce qu'on fait dire à Boisgelin, au *Gloria in excelsis,* dans cette parodie sacrilège :

« Gloire à vous, ô roi de France, si vous parvenez à détruire les projets désastreux des ennemis de la religion, du trône et de l'ordre; gloire aux hommes de bonne volonté qui, pour ramener la paix, *massacreront* les confédérés qui, dans leur ivresse insolente, vont jurer d'être nos ennemis [3]. Nous vous louons, nous vous bénissons, si, au lieu d'admettre

1. Remarquez ce *ci-devant* en 1790, car telle est bien la date du pamphlet.
2. S. l., 1790, in-8°, 32 pp.
3. Il s'agit de la fête de la Fédération au Champ de Mars, le 14 juillet 1790.

auprès de vous le scélérat Necker, ministre infâme, auteur de tous nos maux et l'ennemi d'un peuple sur lequel vous devez régner en père, qu'il a plongé dans la plus affreuse misère; que ses agents étourdissent par des fêtes ruineuses; nous vous glorifions, si vous lui faites éprouver le juste châtiment dû à ses crimes répétés. Si vous le livrez à la vengeance des lois qui punissent le parricide, nous vous rendrons grâce d'être sorti de la léthargie dans laquelle cet odieux personnage vous avait plongé. Roi d'un grand peuple, petit-fils de Henri IV, de Louis XIV, ô vous qui pouvez tout, si vous voulez vous joindre à votre noblesse, à vos parents, à d'Artois, Conti, Condé et Bourbon, pour effacer de dessus la terre fortunée qui est votre héritage les ambitieux qui veulent se l'approprier sous le titre insidieux de *défenseurs de la liberté*, frappez les d'Orléans, les Sillery et tous leurs amis du glaive que Dieu a mis dans vos mains pour punir les scélérats qui osent braver et les rois et l'Eglise; écoutez les sages conseils de l'Epouse charmante que le ciel vous a donnée; car vous êtes le seul puissant, le seul fort, et avec vous est la gloire des nations... »

Est-ce assez odieux ? Eh bien ! la scène de l'offertoire l'est plus encore avec les prières pour la bénédiction des poignards. L'archevêque d'Aix, après avoir béni et consacré un grand nombre de poignards et les avoir distribués aux assistants, dit :

« Que ces poignards, consacrés pour venger notre injure et celle de notre auguste monarque, deviennent dans nos mains les instruments de notre gloire et de notre splendeur; que le sang impur qu'ils feront répandre cause une telle épouvante à toutes les nations, qu'elles redoutent notre puissance et nous révèrent à jamais. Ainsi soit-il. »

Je m'arrête et n'aborderai pas le lavement des mains. Écœuré par ces turpitudes [1], je préfère, avec Boisgelin, me réfugier en Angleterre.

RENÉ KERVILER.

(*La fin prochainement.*)

1. On pourrait signaler encore la brochure intitulée : *Le gardien des Capucins* ou l'Apôtre de la liberté, s. l. n. d. (Paris, J. Grand, 1790, in-8°, 16 pp.), dont les deux sous-titres sont intitulés : Brouillerie de l'abbé Maury avec 45 aristocrates, — Dispute de MM. le curé Dillon et l'archevêque d'Aix. — Ici la satire est de meilleur ton, mais l'intention est déplorable et dénature à plaisir la situation.

DOCUMENTS INÉDITS

VIE DE SAINT YVES

EN FRANÇAIS

Écrite au XIVe siècle [1].

CY APRES S'ENSUIT LA LEGENDE MONSEIGNEUR SAINT YVES DE BRETAINGNE.

Monseigneur saint Yves[2]... fut en son premier aage de tres bonne enfance, frequentoit humblement et deuotement les eglises en escoutant ententivement les messes et les sermons, moult de son temps mettoit en estudiant les Saintes Lettres, et en lisant moult curieusement les Vies des Sains, s'efforçoit de tout son pouoir de les ensuiuir. Lequel par succession de temps fut adourné de grant sageece et renommé de grant science en droit ciuil et en droit canon, et en theologie tres bien lettré, si comme il apparut depuis tant en jugement contencieux comme en conseillant les ames ou fait de conscience. Car depuis qu'il ot exercé moult saintement le fait d'auocacie en la court l'euesque de Triguier, en plaidoiant tousiours sans riens prendre et sans salairè les causes des poures et des miserables personnes, en soy exposant de son bon gré, non pas requis, pour les defendre, en la parfin fu esleu pour estre official, premierement en la court l'arcediacre de Resnes, et apres en

1. Bibliothèque nationale, ms. fr., 416, fol. 270 v° à 275. Cette Vie, composée d'après l'Enquête de canonisation de saint Yves, semble écrite vers la fin du XIVe siècle. Nous la croyons inédite. — A. DE LA BORDERIE.

2. Ici et plus loin, les points indiquent une lacune de trois ou quatre lignes, provenant de la mutilation d'un feuillet du manuscrit.

la court l'euesque de Triguier. Lequel[1] accomplissoit moult loyaument et diligemment toutes les choses qui appartenoient à sondit office, en nettoiant le pays de mauvaises gens, en secourant aux opprimez, en rendant à chacun son droit sans nulle accepcion de personne, en abregeant les plaidoieries et en mettant paix et concorde entre les parties aduerses. Lequel, appellé au gouvernement des ames, portoit tousiours auecques lui sa Bible et son breuiaire, et depuis, prestre ordonné, celebroit aussi comme chascun jour et oioit moult humblement et diligemment les confessions de ses parrochiens. Il visitoit les malades sans difference, il les reconfortoit sagement en les enseignant et en les adreçant au salut de leurs ames, leur administroit moult deuotement le corps Nostre Seigneur; et pour certain, en toutes choses appartenant à la cure du peuple Nostre Seigneur à lui commise, il accomplissoit par tout deuement et dignement son ministere[2]. Il proufitoit tousiours de mieulx en mieulx en alant assiduelment de vertu en vertu, et plaisoit tant à Dieu comme aux hommes, en tant que à paine se pouoient le gens departir de son parler et de sa compaignie, et par grant esbaïssement s'esbahissoient ceulx qui le véoient, pour sa maniere aimable et admirable saintteté.

Quele merueille! il estoit de merueilleuse humilité, laquele il demonstroit par tout, en habit, en fait, en paroles, en alant et en maniere de viure et en compaignie, car il parloit tousiours à tous moult doulcement et humblement, et aloit les yeux abaissiez et le chief enclin, le chapperon deuant le visaige, en eschiuant d'estre loé et honnouré de gens. Et par XV ans auant son trespassement, sa vie du tout en tout muée, il auoit pour toute vesteure cotte et chapperon et housse de drap gris ou blanc, groz, du quel seulent[3] user les laboureurs.

En cellui pays il donnoit de l'eaue à lauer les mains aux poures

1. Saint Yves.
2. Le ms. porte « mistere », faute.
3. Pour « soulent », ont coutume, du latin *solent*.

auant mengier, et en mengeant leur admenistroit de ses propres mains les viandes qu'ilz deuoient mengier, et lui meismes séant à terre auec eulx mengeoit d'icelles viandes, c'est assauoir, de gros pain et aucune foiz du potaige, et entre ceulx qui auec lui mengeoient n'auoit nulle prerogatiue, ainçois les plus difformez et miserables personnes asséoit plus pres de lui.....

Deuant la celebracion de sa messe, auant quil vestist les vestemens de prestre, le chief enclin la face couuerte de son chaperon, les mains jointes, en deuostz souspirs et gemissemens, se mettoit à genoulz en oroison deuant ou de costé l'autel auquel il deuoit celebrer, et sa messe accomplie, de rechief il faisoit par semblable maniere prolixe oroison, et en celebrant sa messe souuentefoiz lui decouroient lermes moult plantureuses. Duquel l'umilité en montant au saint autel plut bien a la maiesté diuine, si comme Dieu le demonstra en l'eglise de Triguier, parce que une colombe de merueilleuse resplendeur fut veue tres manifestement voler du lieu ouquel saint Yues estoit jusques au grant autel de ladicte eglise, en donnant admirable lumiere qui resplendissoit tout enuiron ladicte eglise de tres grant clarté.

Adecertes il fut de grant pacience es choses aduerses et en soustenant reproches, car quant les hommes le souloient mocquer pour la petitesse de viure et la vilté de sa vesteure et le desdaignoient en l'appellant coquin, il ne respondoit riens, mais lui esleuant la pensée à Dieu les soustenoit paciemment et à liée chiere [1]. Il estoit homme de grant transquillité et tres debonnaire et appaisié en couraige, ne oncques n'estoit meu à murmure ou indignacion ou yre, ne, pour quelconque aspretée que on lui deist ou feist, il ne parloit par paroles tumultueuses, contumelieuses, ou quelconques autres paroles desordonnées.

Tousiours estoit en lui vne léesse de voult [2], vne constance de pensée que nulle aduersité ne brisoit, ne liesce ne esuanouissoit

1. « Liée chière, » mine joyeuse.
2. Liesse, *lætitia*; voult, *vultus* : joie peinte sur le visage.

ne resoluoit plainement. Il estoit ameur[1] et curieulx des droiz de l'eglise, et des libertez des eglises defenseur non paoureux. De quoy il aduint que, comme vn sergent du roy eust prins et menast auecques soy le cheual de l'euesque de Triguier pour l'occasion du centiesme et du cinquantiesme des biens du deuanddit euesque, saint Yues, lors estant official, osta le deuantdit cheual vertueusement des mains dudit sergent et ramena ycellui cheual à la maison de l'euesque ; et jasoit ce que vroysemblablement l'en doubtast ou cuidast que grant mal ou dommaige deust pour ce venir de ce meisme fait tant audit saint comme à ladicte eglise, le deuantdit sergent ce procurant, toutefoies pour ce depuis nul dommage ne fut fait audit saint ne à ladicte eglise: laquele chose fut reputée à miracle par tous ceulx du pays et non pas sans cause attribuée aux merites du deuantdit saint.

Il est creu et affermé[2] auoir esté chaste en char et en pensée tout le temps de sa vie, et chaaste en paroles et en yeux, et vesqui tousiours si honnestement et si chastement que oncques nul signe d'enuoisure[3] ou de notable legiereté n'appercut on en lui; ainçois toutes il abhominoit et maudisoit tousiours, et reputoit le pechié de luxure tres grant et tres hort,[4] et accoustumeement, preschant contre ycellui pechié, retraçoit pluseurs de ces ordures et les ramenoit à netteté de vie. Il ne fut onques veu ne trouué oyseux, mais tousiours intentif à oroison ou predicacion ou à l'estude des diuines Escriptures, et accoustumé aux œuures de charité et de pitié, tousiours s'occupoit en bien et jouxte la doctrine de l'apostre, il se offroit à Dieu en toutes choses prouuable et sans nulle confusion de ses œuures, traitant à droit la parole de verité, eschiuant tousjours tout vain parler, et parloit petit et à paine ne onques fors les paroles de Dieu, admenoit les ouyans à compunccion de cuer et en oultre jusques aux lermes.

1. « Ameur, » du latin *amator*, amateur, partisan.
2. Affirmé.
3. « Envoisure, » badinage.
4. « Tres hort » ou « ord, » très sale.

Et en soy excercitant en ceste sainte euure par tout là où il pouoit sans lasser la licence des euesques et des diocesains, alant tousiours à pié, preeschoit aucune foiz en vn jour en IIII eglises loingtaines l'une de l'autre, quoyqu'il ne entrelaissast la coustume de son abstinence. Il retournoit tout jeun en sa maison apres yceulx labours, et ne se vouloit accorder à mengier auec personne qui le priast. Il auoit l'esprit de prophecie, et prophetisa vn reclus aparoir par vice de conuoitise, laquele chose s'ensuiui, le meschant (non pas longuement apres) departant soy du tout en tout devoye de penitance et de salut et alant dampnablement voies non pas bonnes, mais apres ses pechiez. Jusques en la fin labourant tout partout à apaisier discordes à tout son pouoir, et les gens qu'il ne pouoit accorder par ses persuasions et admonnestemens rappelloit tantost à concorde son oroison faicte à Dieu.

L'on ne pourroit racompter, ne onques ne fut veu en nostre temps la grant charité, pitié et misericorde qu'il auoit enuers les poures souffraiteux, femmes vefues et orphelins, tout le temps de sa vie. Tout ce qu'il receuoit ou pouoit auoir, tant des biens de sainte Eglise comme de son patremoine, il donnoit aux dessusdiz sans nulle difference.

Quant il demeuroit à Resnes, lui estant official de l'arcediacre, et aussi ains qu'il muast sa vie, il faisoit aux grans festes solennelles appareillier viandes, et à heure de disner, la grant porte de son hostel ouuerte, il faisoit venir les poures pour mengier et leur administroit de ses propres mains, et apres il mengeoit auecques deux poures enfans, lesquelz, pour l'amour de Dieu, il soustenoit à l'escole si comme il pouoit. Des poures enfans orphelins estoit il tousiours tres curieux, et ainsi comme leur père les enuoioit à l'escole, les soustenoit de son propre, paioit aussi les salaires de leurs maistres.

Il vestoit moult curieusement les poures nuz de Nostre Sire [1]. Il aduint vne foiz que vne cotte et vn chaperon de drap tout vn,

1. Les pauvres de Notre-Seigneur.

lesquelz il auoit fait faire pour soy, il les donna à vn poure, en aiant greigneur cure des poures nuz que de son propre corps. Il tenoit hospitalité indifferemment aux poures et aux pelerins en vne maison, laquele auoit à ce fait faire, et leur admenistroit à mengier, lit et feu à eulx chauffer en temps d'yuer.

En quelconque lieu que il alast, les souffraiteux et les poures accourans à lui de toutes pars le suiuoient, car leur estoit quanqu'il auoit [1]. Il donnoit suaires aux poures trespassez et les portoit ou sarqueulx auec les autres, et de ses propres mains les mettoit en terre.

Vn poure homme, vne foiz, lui venoit à l'encontre, et comme il n'eust riens que prestement lui peust donner, si lui donna son chaperon et tout nu demoura le col et la teste. Il estoit de tres aspre vie à son corps, car il estoit si accoustumé d'estre en oroisons et en estude que le plus des foiz il passoit la nuit sans dormir. Mais ainçois à paine ou nulle foiz ne dormoit, feust jour ou nuit, s'il n'estoit mieulx greué ou traueillé de labour, d'estude ou d'oroisons ou de cheminer. Et quant dormir le conuenoit, il dormoit à la terre, comme dessus est dit, tout vestu, et pou ou néant se deschaussoit, et mettoit soubz sa teste en lieu d'orillier aucune foiz son liure, aucune foiz vne pierre. Il portoit continuelment la hayre emprès sa char, et vestoit par-dessus vne chemise d'estoupes pour mucier la hayre.

En dementiers[2] qu'il estoit encores official de la cité de Triguier, il vsoit seulement de pain gros et de potaige commun aux laboureurs pour toute viande, et pour son boire vsoit d'eaue froide. Et d'illec par XI années jusques à sa mort, il jeuna XI Karesmes en pain et en eaue, et semblablement par chascun Aduent de Nostre Seigneur, et de la feste de l'Ascencion jusques à la Penthecouste et en toutes les jeunes des IIII Temps et en toutes les vigilles de Nostre Dame et des Apostres, et aussi es autres jeunes establies

1. Car tout ce qu'il avait était à eux.
2. Pendant.

par l'eglise jeunoit il en pain et en eaue, excepté que en vn Karesme, deuant vn poure malade et moult feible, menga vn pou de potaige pour atraire ledit malade à prendre viande, afin que par faulte de nourricement, pour la foiblesce de son corps, il ne mourust.

Et auecques ce, par lesdiz XI ans, il jeunoit en pain et en eaue le vendredi et le samedi, et es autres jours ne mengoit il que vne foiz seulement et vsoit de pain et potaige et des viandes que s'ensuiuent, exceptez les dymenches, jour de Noel, Pasques, Penthecouste et de Toussains, esquelz il mengoit deux foiz. Et estoit son pain gros et rustical, de seigle, auoine, orge, de bran ou de mousture. Son potaige estoit de gros choux ou d'autres herbes, ou de feues ou de rabes, le plus souuent affaitiez au sel sans autre saueur, et aucune foyz y mettoit vn pou de farine ou de burre, et le jour de Pasques il mengoit, oultre sa viande accoustumée, vn ou deux œufs. Il ne gousta onques de vin par XV ans deuant sa mort, fors seulement en la messe apres qu'il auoit prins le corps et le sang Nostre Seigneur, ou aucune foiz à la table de l'euesque quant il mengeoit auec lui, et lors auec son eaue mettoit il I. pou de vin, seulement pour la coulourer. Il jeuna vne foiz par XII jours continuelz, tousiours estant sain, haitié[1] et lie, sans boire ne sans mengier.

Le dessusdit saint Yues vesquit L ans ou enuiron tant seulement, et en sa derreniere maladie ne cessoit d'enseigner ceulx qui enuiron lui estoient et preeschoit leur salut. Et lui paruenant beneuréement à ses derrains jours, prins les sacremens humblement du corps Nostre Seigneur et de derreniere Vncoion en son noble lit dessusdit, adiousté touteuoie à grant instance de ses amis vn pou de pailles par III jours auant sa mort, et son chaperon en lieu de cueurechief estendu sur son chief, vestu de sadicte cotte et couuert de sa housse, refusant auoir autre chose en disant qu'il n'estoit digne d'auoir plus, vestu de la hayre emprès la char, le

1. Bien portant.

pur et net issant de ce monde, l'an de grace mil CCC et trois, le XIX jour de may, qui fut le dymenche après l'Ascension Nostre Seigneur Jhesu Crist, s'en ala nettement tout droit au ciel, et aussi comme s'il feust endormi, sans nulle apparence ou signifiance de quelconque douleur, prinst le tres beneuré repos de mort.

Et qui pourroit tout racompter, comme il ne soit à nul possible fors tant seulement à cellui qui nombre la multitude des estoilles et impose à chacune leurs noms. Mais pour ce que tres grant inconuenient et deshonneur seroit par peresce soy taire des choses qui appartiennent à la louenge de Nostre Seigneur, meesmement ou euidemment seroit tres grant planté et habondance de sa louenge, jasoit ce qu'ilz soient infiniz miracles, nous en reciterons aucuns, et ne fault pas que nous regardons à tenir entr'eulx ordre, comme nous n'en puissions racompter que bien pou.

Adoncques, si comme on recorde ou liure pieça compilé de sa vie et de ses vertus [1], l'en list qu'à son inuocacion, par veux et prieres à Dieu et à lui par pluseurs deuotement faiz, furent en diuers lieux XIIII mors ressuscitez, comptez touteuoies en ce nombre deux enfans vifs ou ventre de leurs meres, mors ains leur naissement, qui depuis receurent vie.

Et à l'inuocation de cestui saint furent X forsenez ou demoniaques deliurez de leur forsenerie et du mal esperit; XIII contraiz ou paralitiques furent restorez, III aueugles enluminez et pluseurs garis de la maille et de diuers maulx des yeulx, pluseurs hommes auecques leurs choses, en X lieux, furent sauuez en grant peril de mer et de grant peril d'estre noiez.

Vn parfaitement ydropique fut entierement curé [2]. Vn qui auoit la pierre grosse comme œf et enflez les genitoires à la grosseur de la teste d'un homme, fut restitué à santé. Vn condempné à estre pendu, chut par trois foiz des fourches tout sain et entier, fut deliuré et

1. Il s'agit ici de l'Enquête de canonisation ou du Rapport officiel des cardinaux sur cette enquête.
2. Guéri.

laissié aler. A vne femme qui auoit la mamelle tarie fut son lect restitué ; les choses perdues de diuerses personnes et en diuers lieux furent par miracle retrouuées. A deux mués et à autres qui auoient perdu l'usage de la langue fut la parole restituée. Trois ou quatre femmes grosses avec le fruit de leur ventre furent deliurées du péril de mort. Le feu esprins en trois lieux fut estaint, et les hommes, les maisons et les biens qui dedens estoient, deliurez de celle arsure [1] sans nul dommaige.

Vne femme malade de griefue fieure, prins vn petit de pain moillié par auant en l'eaue par la main dudit saint, recouura plaine santé. Lui meisme donnant largement des aumosnes, le blé se multiplioit aucune foiz en la huche et le pain entre ses mains.

Pluseurs malades furent gueris de diuerses maladies et de diuerses douleurs, seulement pour atouchier le chapperon qui auoit esté à ycellui saint. L'eaue d'un fleuue courant de haux lieux, laquele decouroit par grant embrasement, en la roe d'un moulin s'arresta, ainsi que vn homme, lequel ladicte roe auoit tourné rauissablement, en appellant ledit saint fut sauué et d'illec extrait, sans ce qu'il sentist ou eust sentu aucune douleur ne lesion.

Vne foiz, comme ledit saint celebrant la messe leuast le corps Nostre Seigneur, vne grande resplendeur apparut enuiron ycellui corps de Nostre Seigneur, qui tantost apres la leuacion parfaite et acomplie se desapparut. Du temps d'une grant inondacion, laquele couroit les voies, le signe de la croix fait par la sainte main d'icellui, l'eaue s'arresta et demoura deuisée de çà et de là jusques à tant que lui et son varlet fussent passez.

Le chaperon que ycellui saint auoit donné au poure, si comme il est dit dessus, lui demourant tout nu dessus par deuers le col, Dieu, qui lui meisme auoit receu en fourme de poure ledit chaperon, si comme il pot estre creu, lui transmist ledit chaperon : de quoy ce fut grant miracle.

1. Brûlure, incendie.

Vne foiz, comme il eust donné tout son pain aux poures, pains lui sont aportez à la suffisance de lui et de ceulx qui disnerent auec lui par vne femme mescongneue, laquele, les pains presentez, onques puis ne fut veue.

Vne autre foiz, comme il eust receu vn poure en aparence tres vil et difforme et trop ort en vesteure, et il l'eust fait mengier auec soy en vne meisme escuelle, le poure departant soy et disant : *Dieu soit auec vous*, sa robe qui deuant estoit orde et tres vile, si comme il est deuant dit, fut si blanche et si resplendissant, et ycellui poure apparut si bel, que toute la maison en resplendi de tres grant clarté.

L'arceuesque de Narbonne, esprins de tres grant griefue maladie de fieure agüe, languissant par la foiblesse de sa nature, reputé pour mort de tous ceulx qui enuiron lui estoient, car il auoit les yeulx cloz en semblance d'omme mort, à l'inuocacion de saint Yues faite pour le salut d'icellui par ses amis, ô grans lermes, veux et deuocions, pour la priere dudit saint fut restitué à la vie et santé par la grace d'icellui et par sa vertu, dont il est escript qu'il enlumine les yeulx, donne vie, santé et beneicion. Beneicion et clarté, sapience et graces soient à ycellui Dieu createur, enluminеur et nostre sauueur par tout le siecle des siecles. Amen.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

—

MÉLODIES POPULAIRES DE LA BASSE-BRETAGNE, recueillies et harmonisées par M. A. Bourgault-Ducoudray; traduction française en vers par M. François Coppée. — Paris, 1885. Lemoine et fils éditeurs.

Les lecteurs de cette Revue n'ont pu oublier le très intéressant travail de M. Bourgault-Ducoudray sur la musique populaire bretonne publié ici, il y a trois ou quatre ans, et qui n'était d'ailleurs que la reproduction d'une leçon précédemment faite par le savant professeur d'histoire générale de la musique au Conservatoire de Paris. Cette leçon était déjà comme la préface du recueil qu'il nous promettait alors et qu'il nous offre aujourd'hui. L'introduction dont il l'a fait précéder reproduit, en l'amplifiant, le fond, sinon la forme, de l'article-préface.

Tout d'abord, M. Bourgault nous raconte, dans un style plein d'humour, ses courses, parfois laborieuses, parfois aussi couronnées d'un facile succès, à la recherche des mélodies et des chanteurs capables de les faire valoir. Notre missionnaire musical s'en va ainsi, au mois d'août 1881, de Rennes à Lamballe, de Saint-Brieuc à Guingamp, à Belle-Isle-en-Terre, à Quimper, Carhaix, Morlaix, Saint-Pol-de-Léon, Roscoff, Le Faouet, Quimperlé et autres lieux, en s'arrêtant, chemin faisant, dans les bourgs et bourgades. A Pédernec, un village perdu, la collecte fut particulièrement abondante : pendant neuf heures d'horloge, chanteurs et chanteuses, convoqués d'avance par l'instituteur, s'égosillèrent à l'envi, épuisant leur répertoire; encore plus d'un de ces rustiques rhapsodes dut-il s'en retourner sans avoir eu l'honneur d'être entendu par le *Monsieur de Paris*. A Guingamp, nouvelle bonne fortune : une certaine Mme Le Goas charme les oreilles, fort susceptibles et difficiles pourtant, de notre chasseur de mélodies, par la pureté et la douceur

de son chant, par son art tout naturel de virtuose inconsciente. Malheureusement toutes les chanteuses étaient loin d'égaler cette Carvalho sans le savoir. M. Bourgault avoue avoir essuyé « bien des averses de fausses notes, bien des avalanches de voix colleuses et nasillardes! » Il remarque, à ce propos, que, si les Bretons ont, comme les Orientaux, le talent d'allier harmonieusement les couleurs les plus vives dans leurs costumes et les broderies dont ils les ornent, ils partagent également avec les peuples du Levant ce goût bizarre et moins heureux pour le *nasillement*, les notes élevées, les longues tenues et les fioritures.

Autre rapprochement bien autrement intéressant et sur lequel M. Bourgault avait déjà insisté dans l'article auquel nous avons fait allusion en commençant : outre les modes majeur et mineur classiques, les sept modes diatoniques grecs anciens se retrouvent dans les chants populaires bretons, à l'exception peut-être du *lydien*, presque inconnu aujourd'hui même en Grèce, et du *mixo-lydien*. Ainsi, telle mélodie armoricaine transcrite par notre musicologue appartient au mode dorien ou hypodorien ; telle autre au phrygien ou à l'hypophrygien. Rapprochement singulier, qui se reproduit d'ailleurs chez la plupart des peuples d'origine indo-européenne, dans les chants populaires ayant conservé leur saveur et leur tonalité natives, notamment dans ceux des Slaves, la branche de la commune famille regardée comme la dernière venue de la grande migration âryenne. Ce phénomène musical aurait-il pour cause une communauté d'origine et de traditions, et serait-il une preuve de plus ajoutée à toutes celles que la philologie et l'ethnologie comparées apportent à l'appui de cette thèse ? Un *sône* ou un *gwerz* chanté sans art par un paysan de la Cornouailles ou du pays de Vannes, se verrait ainsi élevé à la dignité d'un document historique, dont la science aurait à tenir compte. Ou bien cette identité de modes et de rythmes musicaux, conservée à travers l'espace et les siècles, proviendrait-elle plutôt d'une similitude d'instincts commune à certains peuples primitifs ? Mais cette similitude elle-même n'accuserait-elle pas une parenté originelle entre ces peuples ?

Quoi qu'il en soit, le rapprochement est des plus curieux, et M. Bourgault aura eu le mérite de le mettre plus en lumière encore en l'étendant jusqu'à nos extrêmes régions occidentales.

En Bretagne, également, l'alliance antique du chant, de la poésie et de la danse, ces trois arts *musiques* des Grecs, se retrouve toujours, pour les deux premiers, inséparables l'un de l'autre, et souvent pour les trois ensemble : lointain et inconscient écho du chant orchestique des drames d'Eschyle et de Sophocle.

M. Bourgault remarque que, contrairement à l'opinion commune, les chants populaires bretons sont loin d'être tous empreints de tristesse et de mélancolie. Il en est beaucoup qui se distinguent au contraire par leur vivacité et la franche gaieté de leur accent. Notre sagace musicien a constaté d'ailleurs que le caractère modal et rythmique de ces chants varie suivant l'aspect physique du pays et le tempérament moral du peuple qui l'habite. C'est ainsi que, dans la Cornouailles, où la nature est plus gaie et la population plus nerveuse et plus passionnée, les chants, plus vifs, sont le plus souvent composés dans le joyeux mode hypophrygien, que les anciens appelaient *mode de Bacchus;* tandis que, dans les Côtes-du-Nord, où pays et habitants sont plus mélancoliques et plus froids, on chante communément dans le mode hypodorien, plus serein, plus austère, le *mode d'Apollon.*

M. Bourgault a tenu à nous donner, dans le choix de mélodies dont il a composé son recueil, une idée exacte du génie musical de notre Basse-Bretagne, un spécimen des divers genres dans lesquels il s'exerce depuis des siècles. Mentionnons les principaux de ces échantillons, choisis parmi beaucoup d'autres pour leur originalité ou leur valeur mélodique : *Ma douce Annette,* sorte de rustique romance, d'un charme exquis, d'une pénétrante sérénité ; le *Semeur*, solo et chœur, pastorale d'un ample et large accent ; *le Sabotier*, chanson de danse, du rythme le plus entraînant ; *le Chapelet*, cantique d'un sentiment si religieux ; *le Pont de Tréguier*, où la tristesse du sujet contraste si étrangement avec la gaieté de l'air ; *Complainte d'une méchante,* empreinte d'une véritable gran-

deur, faisant un piquant contraste avec sa voisine, la joyeuse et interminable chanson de *la Soupe au lait*, si populaire en Basse-Bretagne, accompagnement obligé de la burlesque cérémonie de la soupe offerte, le soir des noces, aux nouveaux mariés ; *le Paradis*, cantique si pur et si beau dans sa simplicité ; *Dimanche à l'aube*, d'une si charmante originalité ; *la Prière des Arzonnais* à sainte Anne, patronne des Bretons en général et des marins en particulier ; *le Départ de l'âme*, d'une si religieuse tristesse ; *le Clerc de Trémélo*, d'une si poignante mélancolie ; *l'Angelus*, naïf et joli cantique mi-parti breton et latin ; *le Soleil monte*, mélodie champêtre d'une saveur tout agreste et du plus heureux tour mélodique; *Mona*, complainte, que M. Bourgault déclare, à bon droit, admirable ; *Non, le tailleur n'est pas un homme !* chanson satirique, aussi gaie d'air que de paroles ; *les Commandements de Dieu*, sorte de mélopée mnémotechnique populaire en Bretagne, intéressant exemple de la première destination de la poésie chantée chez les peuples primitifs, suivant la juste remarque de M. Bourgault ; etc., etc.

On le voit, tous les genres, le triste et le gai, le sérieux et le plaisant, le profane et le sacré, se coudoient dans ce recueil et contrastent entre eux par leur variété.

Non content de reproduire chaque mélodie avec son mode et son rythme spéciaux, M. Bourgault l'a enrichie d'un accompagnement approprié, avec la pureté de goût et la science harmonique d'un musicien consommé.

Le texte est dû, et c'est tout dire, à M. François Coppée, qui a traduit plus ou moins librement l'original breton de chaque morceau, en s'attachant à lui conserver sa naïveté et sa saveur populaire.

Une telle collaboration de deux maîtres en musique et en poésie ne pouvait produire qu'un ensemble des plus remarquables.

Ces *Trente mélodies populaires bretonnes* vont faire le digne pendant des *Trente mélodies populaires de Grèce et d'Orient*, précédemment publiées, chez le même éditeur, par notre savant mu-

sicologue nantais. Elles n'ont rien à redouter d'un tel voisinage, ni pour l'originalité de l'inspiration, ni pour la variété des rythmes, et ne peuvent manquer d'égaler, sinon de surpasser encore, le succès de leurs rivales du Levant, avec lesquelles elles présentent, du reste, ainsi que nous l'avons dit, une si remarquable parenté modale.

LUCIEN DUBOIS.

ÉLOGE DE A. MAUFRAS DU CHATELLIER, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE DU MORBIHAN, MEMBRE CORRESPONDANT DE L'INSTITUT, par le docteur G. de Closmadeuc. — Broch. in-8o.

Cet éloge, lu à la séance du 26 mai 1885 de la Société polymathique, fait connaître et apprécier la vie si bien remplie de M. du Châtellier, né à Quimper le 7 avril 1797, décédé à son château de Kernuz (Pont-Labbé, Finistère), le 27 avril 1885, à l'âge de 88 ans.

Habile et patient collectionneur, il eut l'heureuse chance de recueillir et de former sur l'époque révolutionnaire un fonds de documents des plus riches et des plus variés, dont beaucoup provenaient de l'ancien conventionnel Guesno. « Lire, bouquiner, dessiner, peindre, chasser, lui paraissait le comble de ses espérances », disait-il à vingt-six ans. Avec de tels goûts, il devait prendre part à la renaissance de l'archéologie, et fut-il bientôt l'ami intime de M. de Caumont, le vulgarisateur de cette science en France. « Comment, dit le biographe, oublierait-on les services que ces deux savants, de Caumont et du Châtellier, ont rendus à la science ! Combien d'hommes plus jeunes, stimulés par eux, ont continué à cultiver le vaste champ dans lequel ces deux maîtres avaient jeté la première semence. »

C'est à l'initiative de M. du Châtellier qu'est due la fondation de l'*Association bretonne,* réunie pour la première fois à Vannes en 1843, et dont il fut secrétaire général pendant douze ans.

Retiré dans son château de Kernuz, après le coup d'État, c'est là que M. du Châtellier composait ses intéressantes notices, au nombre

de plus de 60, et dont la simple bibliographie prendrait au moins trois pages. Citons seulement les principales : *Histoire des évêques de Cornouailles et de Léon*, 1855. — *La Tour d'Auvergne*, 1856. — *Ce que devint la représentation provinciale après l'union de cette province à la France*, 1857. — *La baronnie de Pont-l'Abbé*, 1858. — *Brest et le Finistère sous la Terreur*, 1858. — *Deux familles bretonnes, les Fréron et les Royou*, 1861. — *De quelques modes de propriétés en Bretagne...*, 1861. — *L'agriculture et les classes agricoles en Bretagne*, 1863. — *Les Britanni...*, 1863. — *Hoche, sa vie et sa correspondance*, 1873. — *M. de Caumont*, 1873. — *Le Finistère il y a 80 ans*, 1873. — *La réformation de la noblesse sous Louis XIV*, 1875. — *Correspondance du général Watrin*, 1875. — *Correspondance du général Travot*, 1876. — *Le Finistère et la persécution religieuse*, 1882. — *Après le 18 fructidor an V.* — *Un député à la Convention. Guermeur*, 1884. — *Etude sur quelques couvents de Bretagne*, 1884. — *Les Laënnec, sous le nouveau régime*, 1885.

De nombreuses distinctions honorifiques ont été décernées à M. du Châtellier, dans le cours de sa longue carrière. Elles ne furent que la faible récompense de services rendus à la patrie et à la science. Lauréat d'un prix Montyon ; membre et président de plusieurs sociétés ; correspondant de l'Institut depuis 1858 ; conseiller municipal et d'arrondissement ; maire de sa commune, etc., etc., il suffit, continue son biographe, qu'un homme s'en soit rendu digne par sa capacité, son caractère, ses travaux, pour que sa mémoire n'ait rien à craindre de la postérité, qui jugera au contraire sévèrement les médiocrités ambitieuses, qui, sans les avoir mérités, auront demandé des honneurs et des rubans à l'intrigue ou à la politique du jour.

RAYMOND DU PRA.

DISCOURS ET RÉQUISITOIRES DE M. E. DUPRÉ-LASALE. — Paris, Arthur Rousseau, 1886.

Un des plus illustres représentants de la magistrature française,

un de ceux qui voient encore dans « le respect du passé la première vertu de l'avenir, » M. E. Dupré-Lasale, conseiller à la Cour de cassation, a réuni sous un titre modeste des pages d'éloquence judiciaire et de saine littérature, étapes d'une carrière glorieusement parcourue. Le premier de ces discours, un éloge de Gerson, couronné par l'Académie, remonte à 1838; le dernier, une notice sur un procureur général, M. Léon Dupré, est de juillet 1882. Pendant cet intervalle de quarante-cinq années, l'homme n'a jamais démenti sa droiture, sa haute raison, ses fermes croyances, et les a fait rayonner autour de lui, par la voix de l'orateur et la plume de l'écrivain. Occupant le siège du ministère public, il plaide éloquemment, dans une affaire criminelle, la cause de l'intérêt social, ou bien il proteste, au nom du bon sens outragé, contre les folles prétentions des héritiers Naundorff. Descendant de ces hauteurs, il démasque un fabricant de décorations, un joueur trop heureux, ou élucide spirituellement une question de propriété littéraire. Faisant de la saine économie (nous n'osons dire, tant cette alliance de mots est en discrédit, de l'économie politique), il dégage des dangereuses utopies, des périls où le désordre et l'erreur entraînent l'humanité, le véritable *droit au bonheur*. Des études plus reposées, les éloges de Gerson et de Cochin, de belles notices sur les frères Glandaz, l'un président de la chambre des avoués, l'autre conseiller honoraire, nous rappellent l'attachement que M. Dupré-Lasale témoigne aux anciens magistrats, ses travaux, signalés ou analysés par nous, sur Michel de l'Hospital et Jacques Bouju. Ce penchant s'explique aisément : par son attachement à la religion et à la justice, non moins que par l'étendue de ses connaissances et son abord souriant, M. Dupré-Lasale est bien de la famille de ceux qu'il a qualifiés ainsi : « Ils recevaient de leurs tranquilles vertus un caractère de grandeur que nous poursuivons vainement à travers les agitations de la société. »

OLIVIER DE GOURCUFF.

RÉPERTOIRE GÉNÉRAL DE BIO-BIBLIOGRAPHIE BRETONNE, par M. René Kerviler. — Rennes, Plihon, in-8o.

On annonce pour le mois prochain la publication du premier fascicule de la *Bio-bibliographie bretonne*, dont notre collaborateur M. René Kerviler avait lancé l'an dernier le spécimen, et dont il veut bien nous communiquer la Préface. Nos lecteurs en auront ainsi la primeur [1].

Depuis vingt ans que je m'occupe de travaux sur la biographie bretonne, j'ai été bien souvent arrêté tout net par l'absence d'indications qui me permissent de pousser mes recherches dans une direction déterminée. Les recueils de biographie générale ou locale se sont bornés à quelques personnages principaux et ont passé sous silence une foule de noms qui méritaient autant et plus d'attention que ceux qui y recevaient asile. Si des personnages isolés on passe aux familles, on ne rencontre que des nobiliaires et des armoriaux, c'est-à-dire une catégorie de notices exclusive et fermée, d'où la simple bourgeoisie est absente : celle qui prit officiellement des armes y est seule représentée. C'est pourquoi, tout en notant, dans les divers ouvrages que je parcourais, les documents nécessaires à la biographie des Bretons qui faisaient l'objet spécial de mes études, je relevais en même temps tous ceux qui pouvaient concerner des Bretons quelconques, dans l'espoir qu'ils m'éviteraient plus tard de nouvelles recherches.

J'ai réuni de cette façon un nombre très respectable de milliers de fiches et j'ai résolu d'en faire profiter mes compatriotes pour épargner aux travailleurs toute la peine que je me suis donnée.

Le programme que j'ai exposé au mois de juillet 1885 dans une feuille spécimen de cette publication est bien simple. Étant donné, disais-je, le nom d'un Breton ou d'une famille bretonne, on doit trouver dans ce répertoire l'indication de toutes les publications qui ont parlé de lui ou d'elle : et si ce Breton a écrit quoi que ce

1. On souscrit chez MM. Plihon et Hervé, libraires, 5, rue Motte-Fablet, à Rennes. Le prix de 5 francs le fascicule ne sera réservé que pour les 200 premiers souscripteurs. Pour les autres, il sera élevé à 8 francs.

soit, on doit de plus trouver la bibliographie aussi complète que possible de tous ses écrits.

Malgré son ampleur, ce programme est très abordable, et la grande quantité de lettres d'encouragement que j'ai reçues depuis la publication de ce spécimen m'a démontré que le projet de bio-bibliographie tel que je le concevais, répond à un besoin réel.

Je sollicitais en même temps des critiques et des conseils. Ils ne m'ont pas fait défaut et je profiterai des critiques comme des conseils : on s'en apercevra en comparant de près les deux premières feuilles définitives avec les deux feuilles de spécimen. Ce qui suit est plus important.

Tout vaste que soit le programme indiqué, il n'a pas paru encore assez large à la majorité des souscripteurs. On m'a fait remarquer qu'il ne comprend ni les ouvrages anonymes ou collectifs sur la Bretagne, ni ceux d'auteurs non bretons. Autrement dit, on me demande une bibliographie générale de l'Histoire de Bretagne. J'en ai depuis longtemps esquissé le projet et j'ai promis de le réaliser un jour. Devant les instances qui me sont faites, je m'exécute ; mais une bibliographie de ce genre n'a de sens que par ordre de matières et non par ordre alphabétique. D'autre part, il avait toujours été dans le plan de ma bio-bibliographie de la terminer par une table en ordre de matières des ouvrages cités. C'est cette table que j'élargirai en y introduisant les anonymes et les ouvrages d'auteurs non bretons. Elle deviendra par conséquent la seconde partie de cet ouvrage, qui sera ainsi divisé en deux parties distinctes :

La première, sous le titre LES BRETONS, comprendra par *ordre alphabétique* les noms et les articles concernant les Bretons *qui ont écrit* ou *dont on a écrit*. Cela est net et clair.

La seconde, sous le titre LA BRETAGNE, comprendra par *ordre de matières* la bibliographie de tous les ouvrages écrits sur la Bretagne, soit par des Bretons (rappel de ceux de la première partie en autre ordre), soit par des non Bretons, soit sous le couvert de l'anonymat.

Nous commençons aujourd'hui la publication du premier fascicule par la lettre A des Bretons.

Qu'on n'y cherche donc pas des ouvrages tels que : AFFAIRE *Jégado*, ou ACTIONS mémorables de la comtesse de *Montfort*, ou ACTA des conciles de la province de Tours, etc., qu'on trouve à la lettre A dans certains recueils : — *L'affaire Jégado* ne peut servir qu'à la biographie d'Hélène Jégado et se trouvera au *J* : de même pour les *Actions* de la comtesse de *Montfort* qui se trouveront à la fois à l'*M* et au nom de l'auteur. — Enfin, pour les *Acta*, ils ne pourront se chercher que dans la seconde partie, au chapitre de l'histoire ecclésiastique.

Il faut de l'ordre et je ne conçois pas d'autre manière de procéder.

Quelques-uns ont été effrayés de l'ampleur de l'entreprise, du nombre des volumes et du temps qu'il faudra pour les publier. Si l'on s'effrayait ainsi, on n'entreprendrait jamais rien. Je suis de race bretonne et la tenacité fait partie de notre caractère national. Je marche donc en avant, parce que je vois clair devant moi et parce que l'éditeur et l'imprimeur, dont je ne saurais trop mettre en relief ici le patriotique dévouement, partagent ma confiance. Quant à dire combien la publication aura de volumes et combien il faudra d'années pour l'accomplir, je ne le dirai pas ; d'abord parce que je n'en sais rien, et ensuite parce que les prévisions de ce genre sont toujours dépassées. Faudra-t-il dix, quinze, ou vingt volumes?... Je préfère réserver sur ce sujet mon appréciation personnelle et répondre par le dicton populaire : *Qui m'aime me suive !*

Je ferai remarquer seulement à ceux qui s'étonnent trop souvent des résultats auxquels aboutit un travail modeste, mais continu : qu'une seule heure par jour produit 365 heures en un an, 3,650 heures en dix ans, 7,200 heures en vingt ans. Or 7,200 heures représentent 720 journées complètes de 10 heures, c'est-à-dire deux années entières uniquement consacrées au même travail.

Telle est la puissance des chiffres. Quand on réfléchit à cela, on n'a plus le droit de s'étonner de rien.

Et maintenant, chers souscripteurs, je vous remercie d'avoir répondu à mon appel et je vous jette le cri du marin qui va commencer sa manœuvre : *A Dieu vat !*

René Kerviler.

Tous nos vœux accompagnent notre collaborateur, à qui nous souhaitons vivement de réussir dans sa gigantesque entreprise.

MA TANTE GIRON, par René Bazin. 1 vol. in-18 jésus. Paris, Bray et Retaux, 82, rue Bonaparte. — Prix : 2 fr.

Cette œuvre nouvelle, publiée d'abord dans le *Correspondant*, présente le même charme de style et d'honnêteté que n'ont point oublié les lecteurs de *Stéphanette*, de la *Légende de Sainte-Béga* et de *La Fille du Sardinier*.

Elle aura de plus, croyons-nous, pour les lecteurs curieux d'impressions et d'observations vraies, le mérite de peindre, dans ses mœurs et dans ses paysages, une de nos provinces françaises dont la physionomie n'a jamais été, que nous sachions, si complètement et si finement observée : le Craonnais.

VICTOR DE LAPRADE. Sa vie et ses œuvres, par Edmond Biré. Un vol. in-18, de 402 p. Paris, Emile Perrin, 35, quai des Grands-Augustins. — Prix : 3 fr. 50.

Je ne viens point, aujourd'hui, faire une étude en règle de ce beau et bon livre ; je viens, en quelques mots, avertir qu'il a paru ; un autre de nos collaborateurs l'examinera bientôt à fond.

Ce que je tiens à dire, par exemple, c'est que j'éprouve une vive joie en pensant que cette histoire d'une des plus nobles et des meilleures âmes de notre temps n'aurait peut-être jamais vu le jour sans la *Revue de Bretagne et de Vendée*. En se plaisant à y écrire, Victor de Laprade s'y est fait des amis *à la vie, à la mort*, et j'estime qu'il a été très heureux pour sa renommée qu'Edmond Biré ait été naturellement amené à peindre ce portrait, qui fait admirablement connaître l'homme autant que le poète.

Émile Grimaud.

CHRONIQUE

—

Sommaire. — M. le comte Auguste de Cornulier, sénateur. — La Béatification du P. Grignon de Montfort. — Hommages à Paul Baudry. — L'achèvement de *Poitou et Vendée*. — Les prochaines expositions de Nantes.

La mort vient de faire encore un vide cruel dans la représentation de la Vendée. M. le comte Auguste de Cornulier, sénateur, conseiller général du canton de Montaigu, maire de Saint-Hilaire-de-Loulay, est mort, à Paris, le 13 février, des suites d'une grave maladie qui, depuis quelque temps déjà, était l'objet des inquiétudes de sa famille et de ses amis.

La mort de M. le comte de Cornulier est une perte sensible pour les assemblées dont il faisait partie et où son impartialité, sa longue expérience, sa connaissance approfondie des affaires, étaient grandement appréciées, comme aussi pour le parti monarchique conservateur qui l'avait choisi, naguère, pour président de son Comité.

Notre regretté sénateur avait fait d'excellentes études et il en avait gardé un goût marqué pour les lettres, qui se révéla plus d'une fois dans ses paroles et dans ses écrits. Fidèle aux traditions de sa famille, il se sentait cependant plus particulièrement attiré par la carrière des armes ; c'est ainsi qu'il entra comme élève à l'École des pages de S. M. le Roi Charles X ; il y resta jusqu'en 1830, époque à laquelle l'École fut supprimée, et où il rentra dans la vie civile.

M. Auguste de Cornulier est mort comme il avait vécu, c'est-à-dire en chrétien, et c'est en pleine connaissance qu'il a reçu les suprêmes consolations de la Religion. Les habitants de l'excellente commune de Saint-Hilaire-de-Loulay n'oublieront pas les bons exemples que le châtelain de la Lande leur a donnés pendant de longues années, et la reconnaissance de tous entourera la mémoire de celui qui fut leur conseil, leur bienfaiteur, leur ami. (*Publicateur de la Vendée.*)

M. le comte de Cornulier était né à Nantes en 1812.

Ses obsèques ont eu lieu, le jeudi 18 février, dans l'église de Saint-Hilaire-de-Loulay, au milieu d'une affluence des plus considérables. Des

discours ont été prononcés par MM. Gaudineau et Halgan, sénateurs, Bourgeois, député de la Vendée, et Lefeuvre, adjoint de la commune.

— Dernièrement, on annonçait de Rome que le 21 février, dimanche de la Septuagésime, le Souverain Pontife promulguerait le décret de béatification du vénérable Grignon de Montfort, fondateur des Missionnaires de la Société de Marie et des Filles de la Sagesse, au diocèse de Luçon. La cérémonie de béatification aura lieu en 1887, à l'occasion des fêtes qui se célèbreront pour le Jubilé sacerdotal de Léon XIII, et Mgr l'évêque de Luçon se proposerait, paraît-il, d'organiser, pour ce moment-là, un pèlerinage de la Vendée à Rome.

Ce sera une joie pour la Bretagne, la Vendée et les provinces voisines de voir monter sur les autels le grand serviteur de Dieu, le saint missionnaire qui les a fécondées de ses sueurs. Ses monuments subsistent encore sur notre sol, où le souvenir de ses miracles passés est rajeuni par ses miracles nouveaux.

Fêtons joyeusement la béatification de l'apôtre de nos provinces de l'Ouest, du grand bâtisseur de calvaires, de celui qui prêchait avec des cantiques naïfs, à l'onction pénétrante ; de celui qui, à travers les fortunes les plus diverses, à travers les honneurs et les affronts, *per ignominiam et bonam famam*, parcourait, évangélisait nos villes et surtout nos villages : ils lui durent le renouvellement de leur foi et ressentent encore son influence salutaire. C'est peut-être à lui que la Vendée, l'Anjou et la Bretagne durent cette ferveur religieuse et vraiment patriotique, cette ardeur de foi que ni les doctrines perverses, ni les armes fratricides de la Révolution ne purent entamer.

— Le 30 janvier, le Conseil municipal de la Roche-sur-Yon a adopté une proposition ayant pour but de donner le nom de Paul Baudry à la rue de la Cathédrale. Le Conseil a décidé, en outre, qu'une plaque de marbre serait placée sur la façade de la maison où est né Paul Baudry et que l'on y graverait cette inscription :

Dans cette maison est né Paul Baudry, *peintre d'histoire, membre de l'Institut, commandeur de la Légion d'honneur, le 7 novembre* 1828.

Nous espérons bien que l'on n'en restera pas là et que la statue dont nous parlions le mois dernier complètera l'hommage dû à notre éminent artiste.

En attendant, une grande exposition de ses œuvres, organisée par les soins de la Société des artistes peintres, sculpteurs, graveurs, architectes et dessinateurs, dont M. Bouguereau est actuellement le président, aura lieu le 1er avril prochain, dans la grande salle du premier étage de l'École

nationale des Beaux-Arts, quai Malaquais. Cette brillante exposition comprendra les belles compositions du maître regretté, ses portraits et ses admirables dessins.

— Une bonne nouvelle pour tous ceux qui avaient souscrit à *Poitou et Vendée*, de MM. Benjamin Fillon et Octave de Rochebrune, et qui déploraient, depuis de trop longues années, l'inachèvement de cette publication. L'éditeur, M. L. Clouzot, de Niort, nous a écrit à ce sujet:

« *Poitou et Vendée* est bien, en effet, à l'impression. Nous donnerons environ 19 feuilles au public, ce qui complètera les 80 feuilles annoncées, et nous ajouterons aux gravures déjà tirées, qui n'avaient pas de texte, une eau-forte pour Saint-Michel-en-l'Herm, et peut-être deux portraits de B. Fillon et de M. de Rochebrune. Pour le texte, nous donnerons un travail de B. Fillon, l'*Église réformée de Fontenay le Comte*, plein d'aperçus nouveaux et intéressants sur le séjour de Rabelais en Poitou et sur les partisans des idées nouvelles ; — une monographie du château de Nicolas Rapin, — les *Plaisirs du gentilhomme champêtre*, qui sont devenus aujourd'hui très rares ; — enfin, les tables du texte et des gravures. »

Nos plus sincères félicitations à l'éditeur et à l'auteur survivant, qui ont fait tous leurs efforts pour que l'on cesse de dire de cet intéressant ouvrage : *Pendent opera interrupta.*

— L'Exposition projetée à Paris pour 1889 sera-t-elle universelle ou simplement nationale? *Adhuc sub judice lis est.* Aura-t-elle même lieu? Nous l'ignorons ; mais ce dont nous sommes sûr, c'est que l'administration municipale de notre bonne ville de Nantes vient de décider qu'en la présente année, plusieurs expositions se tiendront sur le cours Saint-André, savoir : en mai : Concours de Tir. Expositions d'Horticulture, des industries se rattachant à l'horticulture, à la décoration et à l'ameublement des jardins. — 13 et 14 juin : Concours de Gymnastique. — Du 15 juin au 15 août : Exposition de Géographie commerciale. Exposition d'Archéologie. Exposition de Photographie. — Du 15 septembre au 31 octobre : Exposition d'Art ancien. Exposition d'Art moderne. Exposition de Pomologie.

On voit qu'il y en aura pour tous les goûts, et que ce ne sera point la matière qui fera défaut au chroniqueur, lequel serait tenté de s'écrier :

Nante, expose un peu moins, ou je cesse d'écrire !

LOUIS DE KERJEAN.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

—

ESSAI DE MONOGRAPHIE ÉLECTORALE POUR LES ANNÉES 1790, 91 ET 92, par A. du Chatellier, correspondant de l'Institut. — In-8°, 46 p. Brest, imp. de *l'Océan*.

Extrait du *Bulletin de la Société académique de Brest*, octobre 1885.

FAMILLE (UNE) DE PAYSANS NANTAIS PENDANT LA TERREUR. — LES BOUET, par Francis Lefeuvre. — In-8°, 16 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*, tiré à 200 ex.

FONDATIONS PIEUSES A NANTES (1549-1691). — *Sainte-Croix*. — *Les Jacobins*. — *La chapelle de Miséricorde*. — *Le Sanitat*. — Titres égarés, retrouvés et mis au jour par le marquis de Granges de Surgères, vice-président de la Société archéologique de Nantes. — Gr. in-8°, tiré à 25 ex. numérotés sur papier vergé, et à 100 sur papier vélin teinté. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

HOTEL (L') DROUOT ET LA CURIOSITÉ en 1884-1885, avec une préface par Philippe Burty. — Edition ornée d'un portrait de l'auteur par Worms et de nombreuses illustrations. 5e année. — In-18, XXIII-456. — Paris, G. Charpentier et Cie, 13, rue de Grenelle..... 5 fr.

M. L'ABBÉ MATHURIN AUDO, par Robert Oheix. — In-8°, 8 p. Saint-Brieuc, imp. Prud'homme.

Extrait du *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*. Congrès de Lannion.

PÈLERINAGES (LES) AU CHAMP DES MARTYRS EN L'AN V, par Albert Macé, rédacteur en chef du *Petit Breton*. — Broch. in-8°, Vannes, 1885. Vannes, Lafolye; Rennes, Plihon; Nantes, Libaros. Prix 0,15, par la poste 0,20 c.

PRIMEVÈRE, nouvelle, par Mme Alexandre Moreau (Marie Orieux). Ouvrage honoré d'une médaille d'or au concours de la Société académique de Nantes, le 15 novembre 1885. Pet. in-12, 107 p. — Nantes, imp. Mellinet.

ROSE. Scènes rustiques, par le vicomte de Lorgeril. — In-12, 111 p. Paris, Librairie académique Emile Perrin.

SÉANCE DE RENTRÉE DE L'ÉCOLE DE PLEIN EXERCICE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE ET DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DES SCIENCES ET DES LETTRES DE NANTES. (Novembre 1885). — In-8°, 46 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

TROIS POÈMES, par Thomas Maisonneuve. Gr. in-8°, 67 p. Tiré à 100 ex., titre rouge et noir. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

VICTOR DE LAPRADE. *Sa vie et ses œuvres*, par Edmond Biré. — In-18 jésus, 402 p Paris, Perrin et Cie, 35, quai des Grands-Augustins. 3 fr. 50.

LE VANDALISME CONTEMPORAIN

EN BRETAGNE

A la fin de la Révolution, avant l'Empire et pendant le Consulat, il est bon de se faire une idée de ce qu'était l'ancienne province de Bretagne.

Dans les villes, les églises avaient été dévastées ; mais, à bien peu d'exceptions près, toutes étaient debout ; dans les campagnes, au moins la plupart du temps, il eût suffi d'un coup de balai et de plumeau, pour que les cérémonies du culte pussent être reprises comme si de rien n'était. Dans un bien petit nombre d'entre elles, les sépultures avaient été violées, et encore quelques-unes seulement des plus marquantes : partout ailleurs, les fondateurs, les bienfaiteurs, les personnages pieux ou notables qui reposaient sous les dalles du pavé n'avaient pas vu troubler leur suprême repos. Les cimetières entouraient les églises avec leurs vieux ifs et leurs ossuaires. — Les collégiales, les abbayes, les monastères, détournés de leur destination dans les villes, mais seulement fermés dans les campagnes, auraient pu revenir presque tels quels à leur première et récente destination : bien rares étaient ceux qui avaient été irrémédiablement dévastés. — La forêt de chapelles qui couvrait la Bretagne d'un bout à l'autre avait été respectée ; les fontaines, les statues, les croix elles-mêmes (celles-ci fréquemment abattues néanmoins) voyaient revenir en foule les pieux visiteurs qui, pour bien dire, ne les avaient jamais abandonnées, et on rencontrait dans chaque paroisse, dans chaque sanctuaire, si humble qu'il fût, une fois

par an ou chaque jour, les innombrables pèlerins qui avaient appris de leurs pères les Celtes une dévotion dont le Christianisme avait eu peine à changer l'objet.

A chaque pas, on retrouvait, abandonnés pour la plupart mais encore réparables, les châteaux et les manoirs, entourés de leurs arbres séculaires, noyés dans une masse verdoyante de chênes et de hêtres énormes. Les petites villes avaient gardé leurs ceintures de pierre, leurs vieux hôtels, leurs maisons de bois, leurs rues tortueuses et montantes, leurs portes, enfin leur physionomie. Les mœurs n'avaient guère changé, les costumes non plus, les usages encore moins ;

Les chansons d'autrefois, toujours nous les chantons !

pouvait-on dire en devançant le poète, et certes, au sortir d'un cataclysme sans nom, on chantait avec ivresse, on respirait, comme soulagé, l'air paciflé et devenu calme. Le luxe n'avait chassé des maisons ni les vieux meubles, massifs mais admirablement sculptés, ni les vieilles tentures passées et poudreuses, ni la simplicité patriarcale qui rendait tout cela souriant et même commode. Les églises, dépouillées de leurs richesses, avaient gardé beaucoup de leurs anciens ornements ; leur mobilier se reconstituait peu à peu, là où il avait été enlevé[1] : tout, dans une atmosphère rajeunie, avait gardé le charme et la grâce des choses du temps passé...

Voilà ce qu'il faut avoir dans la mémoire et dans l'esprit, quand on veut comprendre ce que le progrès, la mode, le confortable, l'amour du neuf et le mauvais goût ont commis depuis quatre-vingts ans, depuis vingt-cinq ou trente ans surtout, dans notre pauvre pays. Ce que la terreur de la guerre civile n'avait pas fait, des gens qui certes se croient éclairés l'ont osé faire.

1. Presque toutes les églises furent dépouillées de leurs cloches et de leurs croix, crucifix, ostensoirs, ciboires, calices et autres objets en métal précieux, — mais non de leurs ornements sacerdotaux (invendables alors), non de leurs vitraux, sculptures, statuettes, dont quelques-unes seulement eurent la tête cassée.

*
* *

Dans les derniers Congrès de l'Association Bretonne, j'ai requis, avec toute l'énergie dont je suis capable, contre les Vandales qui depuis trop d'années désolent par leurs exploits le sol de la Bretagne, l'application des peines les plus sévères inscrites au code de l'opinion publique.

M. le président de Kerdrel, parlant de la garde armée et vigilante que je monte autour de nos monuments, m'a fait l'honneur de me comparer aux vaillants dogues, aux célèbres *chiens du guet* que Saint-Malo entretint jusqu'en 1770 autour de ses remparts et qui furent supprimés pour avoir obéi, avec un zèle exagéré peut-être, à la consigne.

Cette comparaison n'est pas pour me déplaire, — crocs compris. Mais, je dois l'avouer, si les chiens du guet assurèrent pendant des siècles la sécurité des Malouins, moins heureux qu'eux, j'ai perdu jusqu'ici mon temps et ma peine.

Chaque jour que Dieu nous donne est marqué par des destructions et des mutilations nouvelles. Plus de *mille* églises ont été, en Bretagne, depuis moins de quatre-vingts ans et surtout dans ces dernières années, victimes de ce qu'on a nommé la *manie des églises neuves*. Ce n'est plus une manie, aujourd'hui, c'est une véritable maladie, aiguë à la fois et chronique, qui menace tout ce qui nous reste d'églises anciennes, sans qu'aucune considération les puisse sauver, sans qu'aucun souvenir les préserve. Pour quelques-unes restaurées avec zèle et intelligence, cinquante tombent chaque année sous des pioches impitoyables.

Les chapelles qui couvraient autrefois notre pays, fondées par nos premiers apôtres ; élevées sur leur oratoire, leur ermitage ou leur tombeau ; substituées aux sanctuaires païens pour détourner vers l'Éternelle Vérité les hommages qui s'adressaient aux idoles ; érigées pour commémorer un fait d'armes, un miracle ou une pénitence, — ces chapelles sont abandonnées, démolies, déshonorées : plus de *cinq mille* couvrent la terre de

leurs débris ou bien ont disparu sans laisser aucune trace. Les années dernières ont vu des destructions que l'on a, à bon droit, qualifiées de « scandaleuses. »

Faut-il, après cela, s'étonner que des pèlerins, demeurés fidèles aux anciennes fontaines sacrées, aux vieilles statues, aient donné à la superstition des hommages que la religion purifiait autrefois ? On a rendu la place libre aux idoles expulsées, il est facile de constater ce que la foi et les mœurs y ont gagné.

A mesure que la religion (il serait puéril de le nier) perd du terrain, on détruit ce qui la rappelait à chaque pas : on bâtit de vastes églises où les fidèles deviennent plus rares, et il ne faut pas faire honneur de ces entreprises si fréquemment malheureuses à un prétendu élan qui n'est presque jamais ni réel, ni volontaire, ni spontané ; l'amour-propre, l'envie de faire mieux ou plus que le voisin : voilà trop souvent les vrais mobiles.

***

Avec nos églises et nos chapelles, consacrées par des siècles de prières, de souvenirs, de cérémonies, disparaissent les tombeaux où les bienfaiteurs de ces églises avaient légitimement espéré dormir en paix leur dernier sommeil, à l'abri des temples que l'on considérait jadis comme sacrés. C'est à chaque reconstruction nouvelle qu'on voit jeter dans les fondements des nouveaux édifices les débris des cercueils trouvés dans les démolitions, ou vendre comme auges les tombeaux profanés. Les cercueils des saints n'ont pas toujours échappé à cette ignominie, que les lois antiques punissaient.

Quant aux ossements, ils vont, avec les terres des cimetières, engraisser les prés et les champs. Jamais le mépris des restes humains, mépris inconnu à tous les siècles, ne s'est étalé comme de nos jours. Nouvelle preuve de la hauteur morale à laquelle nous avons su nous élever !

Les ossuaires, somptueux *reliquaires* préparés aux ossements des pauvres et qu'aucun autre pays ne connaissait, ont presque

tous disparu, ou bien ils ont reçu une destination pire que la destruction elle-même.

Les calvaires s'en vont ; les croix disparaissent, même celles des époques mérovingienne et carlovingienne, véritables jalons plantés aux premiers siècles par la conquête chrétienne sur le granit de l'Armorique païenne.

Que reste-t-il des églises, vénérables entre toutes, dont l'admirable mouvement populaire du XIe siècle, aussi grand en vérité quoique moins célébré que celui des Croisades, avait couvert la Bretagne ? Ce qui reste (et encore tout au plus) des collégiales, des abbayes, des monastères que fondaient en même temps les seigneurs. La Réforme n'a pas entassé en Angleterre autant de ruines que les cinquante dernières années l'ont fait parmi nous.

Les journaux flétrissent, et avec raison, les profanations, les usurpations sacrilèges dont une bande de voleurs se rend depuis quinze ans coupable, à Rome, sur les plus anciens et les plus chers sanctuaires. Mais il ne faut pas blâmer en Italie ce que des mains chrétiennes auront bientôt accompli dans chaque paroisse de Bretagne. Ce serait renouveler l'histoire de la paille et de la poutre.

***

Entrons dans les églises. C'est pis encore peut-être. Les vitraux où se déployait autrefois la naïve légende de nos saints, ils disparaissent, ils sont mutilés, ou bien ils sont victimes de restaurations qu'on ne saurait assez maudire. Les plus célèbres ne sont pas à l'abri. — Les peintures, si rares, ces peintures « qui sont le livre des ignorants, » comme disait le synode d'Arras en 1205, il n'en reste plus ; celles qu'on citait il y a vingt ans ne sont plus qu'un souvenir, et celles qui ont survécu, par miracle, on les cite aussi. Rien n'a échappé, pas même les tableaux de Michel Le Nobletz, améliorés par le P. Maunoir et qui parlaient si haut dans les *Adorations* et les *Missions :* adorations et missions qui, après

avoir fait aux XVIe et XVIIe siècles la Bretagne d'il y a cent ans, ont perdu, comme tout le reste et depuis bien peu de temps, leur sens et leur flamme, pour ne plus être que d'insignifiantes formalités.

Les fonts baptismaux anciens, les bénitiers, les rétables, les sacraires, sont mutilés ou jetés à la porte. Les sculptures sont barbouillées, badigeonnées, taillées sans pitié ou jetées au feu. Des chaires nouvelles et de mauvais goût, des meubles sans aucun caractère, des autels où le sens chrétien fait totalement défaut, le tout dans un style lourd, prétentieux, bâtard, vrai *gothique de pâtissier,* tout cela remplace dans mainte église des chaires, des meubles, des autels qui avaient la plupart du temps l'unique tort de n'être pas tout neufs.

Les autels déplacés et disposés « à la romaine », — pourquoi « à la romaine » ? — ont défiguré les églises et les autels eux-mêmes, avec l'unique avantage d'offrir aux enfants de chœur un utile paravent pour cacher leurs farces ordinaires. Les stalles anciennes, vendues ou brûlées, ont disparu. Les jubés, démolis à coups de hache, n'ont subsisté çà et là que pour devenir l'objet de grotesques *peinturelurages.*

Et les statues ! De beaux plâtres sans nom et sans valeur ont remplacé les vénérables et naïves images qui parlaient au cœur et aux yeux. Les *caractéristiques* sont disparu ; on peut écrire n'importe quel nom au bas de ces banales statues coulées dans le même moule, et c'est toute une page, page immense, de notre histoire religieuse et nationale, qui s'est effacée de la sorte.

Les vieux saints qui ont fait la Bretagne ne sont plus à la mode ! On a honte d'eux et de leur obscurité. Ils sont expulsés de partout, reniés, remplacés par des saints bien grands assurément, mais enfin qui ne sont plus là chez eux. On rit avec raison, mais il faudra bientôt en pleurer, de ces changements de patrons et de vocables qui font la joie des mauvais plaisants, auxquels on arrive quelquefois par un calembour, souvent par un grossier à peu près. Saint Pierre n'est-il pas devenu, par la seule grâce du P, patron

de la plupart des églises dont le nom commence par cette lettre ?

A l'origine, le Jansénisme a eu quelque part, je le suppose, à ces incroyables changements ; mais le Jansénisme a bon dos, et, si nous en croyons ce que nos yeux voient, il serait plus vivant que jamais, tout mort et bien mort qu'il soit théologiquement parlant.

*
* *

Ce n'est pas le Jansénisme, du moins, qui fait vendre aux brocanteurs (et ils assaillent les sacristies), les ornements anciens, les vieilles soies, les damas superbes dont nos aïeules avaient rempli les vestiaires. Où vont ces précieux souvenirs, que d'abominables oripeaux, fragiles imitations d'or, clinquant vite sali et usé, remplacent partout ? Les ateliers des peintres en sont pleins ; des magasins de Paris en offrent dans leurs catalogues comme étoffes d'ameublement ; une actrice berlinoise était récemment en train de se faire meubler un boudoir avec un des premiers ornements brodés en l'honneur du Sacré-Cœur, et brodé par des mains royales !...

Les bannières, anciens gonfanons des paroisses, ne sont plus à la mode, au moins dans plusieurs diocèses. On leur substitue comme la monnaie de ces anciens étendards dont la signification était si haute et qui avaient traversé des jours mauvais ; c'est maintenant une multitude de petites bannières qu'il faut, bannières de groupes, bannières de confréries, au lieu de ces glorieuses enseignes que les jeunes gens de chaque localité se faisaient (et se font encore dans quelques régions) honneur de porter en tête des processions.

Les anciens livres liturgiques ont partout été mis au rebut et si bien anéantis, qu'en beaucoup de lieux ceux du dernier siècle eux-mêmes sont devenus des raretés bibliographiques.

Et les vases sacrés qui ne sont pas à la dernière mode ! et les reliquaires anciens ! Que de bonnes affaires nos juifs français font avec ces spécimens de l'ancienne orfèvrerie ! Tous ceux qui

sont au Musée de Cluny n'ont pas été volés pendant la Révolution ; beaucoup ont été très librement aliénés dans ces derniers temps, et les reliques (on peut s'en assurer) ont parfois été vendues avec les reliquaires.

Au reste, faut-il le dire ? les reliques n'ont pas meilleure fortune que le reste. Les pille souvent qui veut ; les authentiques et autres pièces qui concernent leur histoire s'égarent comme les reliques elles-mêmes. J'en connais dont le nom s'est perdu dans les dernières années ; j'en connais qu'on a mieux aimé porter au cimetière que d'en faire la vérification, (elle eût été un peu laborieuse) ; j'en connais qui gisent sans honneur, munies de leurs sceaux, dans le comble des églises ; j'en connais qui encombrent les secrétariats des évêchés parce qu'on n'a pas pris la peine de conserver ou de chercher ce qui assurait leur valeur...

Et par quelles reliques les remplace-t-on ? Il en vient de Rome, qui sont très authentiques ; mais que penser de la plupart de celles qui ont pris la place des reliques bretonnes, en ces derniers temps, quand on sait à quelles conclusions M. de Rossi est arrivé sur la signification de la *phiala cruenta* et quand on a lu la Circulaire que le Cardinal-Vicaire a cru devoir écrire, le 17 janvier 1881, à tous les évêques catholiques, au sujet des reliques soi-disant romaines dont le monde entier est inondé ?

*
* *

Comment s'étonner, après cela, que le vent d'indifférence et d'amour de la nouveauté qui tourne toutes les têtes ait rasé les vieux logis qui faisaient la physionomie de nos villes et que celles-ci, « fort *embellies* » dit-on, soient devenues depuis trente ans les vulgaires petits trous, banals et profondément communs, que nous avons sous les yeux ? Chacune d'elles n'a eu de repos que lorsqu'elle a eu fait disparaître les monuments pittoresques qui constituaient son originalité. Pignons sur rues, maisons aux poutres saillantes et à encorbellements, remparts, douves, tours, portes, tout a disparu ; et s'il y avait quelque part de vieux

arbres centenaires, aucun n'aura été épargné. Tout arbre, aujourd'hui, pour être toléré, doit avoir moins de vingt-cinq ans.

Pauvres arbres chenus qui pariez si bien le sol de notre Bretagne !

D'étranges bûcherons dans nos bois sont venus [1]...

La hache utilitaire a tout emporté, dans nos campagnes comme autour de nos villes. Les uns ont démoli les hôtels à mine imposante pour élever à la place des maisons de rapport, bien alignées et bien insignifiantes ; les autres ont abattu les avenues de grands arbres, les *rabines* qui faisaient si beau cadre aux manoirs des ancêtres, et les forêts elles-mêmes n'ont trouvé grâce devant personne. Les campagnes dévastées n'ont plus leur aspect et leur charme : on vend les chênes ; on loge des fermiers sous le toit des aïeux... quitte à admirer les vers qui peignent *la mort d'un chêne* et les discours qui tonnent contre le dépeuplement des campagnes. Logique à la dernière mode !

*
* *

Les alignements de Carnac ne devaient pas, à l'origine, comprendre moins de vingt mille pierres ; le chanoine Mahé en comptait encore douze à quinze mille. La dévastation a été telle depuis le commencement du siècle, qu'à peine en reste-t-il aujourd'hui un millier encore debout, dont on cherche (il est bien temps !) à assurer la conservation, sans être bien certain de réussir. Partout ailleurs c'est la même chose : les mégalithes ont servi, sur tous les points de la Bretagne, à empierrer les routes, à bâtir des maisons, sans souci des problèmes qui s'attachaient et s'attachent encore aux énigmatiques témoins d'un passé inconnu.

Combien ont disparu, qui auraient servi efficacement peut-être à déterminer l'âge et l'origine de ces mégalithes, la race qui les

1. V. de Laprade.

a élevés, le moyen employé pour les ériger, — moyen toujours cherché, quoi qu'en dise un docteur hygiéniste. L'Armorique était un point unique au monde pour l'étude comparée de ces monuments, puisque nulle part ailleurs ils n'étaient réunis en aussi grand nombre... Qu'importe ?

*
* *

Rien de ce que j'avance ici n'est nouveau, non seulement pour ceux que le passé intéresse, mais pour quiconque veut regarder autour de soi. Il n'est pas une société savante qui n'ait retenti, depuis quarante ans, et ne retentisse chaque jour de plaintes énergiques sur la multiplicité et la continuation des actes de vandalisme. Il n'est pas un *Répertoire Archéologique,* pas un simple *Guide*, pas un livre écrit sur la Bretagne, qui n'exprime à chaque page de vifs regrets sur les monuments disparus ; pas un qui ne parle avec désolation des monuments menacés.

C'est partout une guerre « stupide » (le mot n'est pas de moi, mais je l'adopte), à tout ce qui rappelle le passé : aux chefs-d'œuvre de l'art, aux trésors créés par ceux qui nous ont précédés, à tout ce qui rappelle une histoire glorieuse entre les plus glorieuses. « Mes frères, Dieu vous garde votre couronne ! » disaient, en concluant, les Pères d'un concile du Ve siècle. Notre couronne monumentale a perdu une grande partie de ses plus beaux fleurons, et ce qui reste disparaît de jour en jour, avec les vertus héréditaires et nationales, dont ces vénérables débris n'étaient que les signes, après tout, les fruits et peut-être la sauvegarde. « Hélas ! les ruines déshonorées des monuments que nous regrettons ne sont trop souvent que la fidèle image des ruines de la conscience et de l'âme [1] ! »

Les vieilles mœurs, les traditions, les usages s'en vont avec les chants naïfs et les poétiques légendes, avec les cérémonies symboliques et les costumes traditionnels. Ne pouvions-nous prendre ce qu'il y a de bon en notre temps et garder ce que

1. Montalembert, *Moines d'Occident*, Introd. CCXIV.

l'ancien avait de meilleur ? La *mode* ne le veut point, et la *mode,* n'est-ce pas la maîtresse absolue devant laquelle on baisse humblement le front ?

***

Je m'emporte ; j'ai tort, car cela n'avance rien. Je dois me borner à signaler la grandeur du mal et à en chercher les remèdes, s'il y en a.

Quant à la grandeur du mal, je viens de l'indiquer suffisamment ; je ne puis donner ici une énumération qui me mènerait beaucoup trop loin et où, d'ailleurs, le choix serait difficile. On ne peut citer un fait sans songer immédiatement à cent autres du même ordre, tous aussi graves. Pour un seul département, mon enquête (elle est loin d'être terminée) a déjà relevé plus de *huit cents* actes de vandalisme, tous parfaitement caractérisés : j'irai à mille [1] ; et pour chacun des autres départements bretons, il ne s'en faudra guère.

Le mal étant ce qu'il est, comment essayer d'y mettre une digue, une digue efficace ?

Comme toujours, en France, on avait d'abord songé à demander l'appui du bras séculier. Une main, qui avait certes la prétention d'être chrétienne et française, avait écrit au fronton d'un arc de triomphe élevé à Loudéac, en 1858, lors du passage de Napoléon III : « *Spes in Cæsare tantum.* » C'est en César seul aussi que beaucoup avaient voulu voir d'abord le salut des monuments menacés. Voilà quarante ans qu'on avait même obtenu, dans certains départements, des arrêtés préfectoraux interdisant toute restauration ou démolition sans autorisation préalable. On voit à quoi cela a servi.

Dans les évêchés, ou du moins dans presque tous, on est animé des meilleures intentions ; on a toujours promis, aux sociétés qui

1. Dans ces huit cents actes ne sont pas compris *mille à douze cents* démolitions ou abandons de chapelles rurales. Pour ce seul département il doit y avoir en tout environ 1500 chapelles détruites. J'en donnerai en temps et lieu la liste exacte.

le demandaient, de protéger les édifices et le mobilier religieux contre les modernes vandales. Même résultat [1].

Les préfets, comme les évêques, ne peuvent pas tout savoir, ne peuvent à peu près rien empêcher, et d'ailleurs sont presque toujours prévenus trop tard, — quand ils le sont. On a vu des cas, (cela se trouve imprimé partout), où l'autorité religieuse et l'autorité civile réunies sont restées impuissantes. Ne trouve-t-on pas toujours un architecte pour conclure à une destruction? Et quand on n'en trouve pas, on s'en passe, on jette une église à bas. Cela s'est vu, je le répète ; je pourrais citer les faits, les lieux, les témoins.

Dans quelques diocèses, on a pris des mesures excellentes : on se fait donner un état descriptif des édifices, un inventaire minutieux des objets mobiliers et des archives (pauvres archives !). C'est très important pour constater au moins ce qui disparaîtra, mais où sera la sanction? qui sera rendu responsable ?

Le meilleur remède, si remède il y a, c'est encore la publicité. C'est de crier haut et ferme à chaque acte commis ; c'est de signaler à tous les échos les faits et les coupables ; c'est de créer un courant d'opinion tellement irrésistible, qu'il rende impossible la continuation de ce que nous voyons se produire partout autour de nous.

La parole n'y suffit pas : *verba volant ;* il y faut le livre qui demeure : *scripta manent*. Il faut donner un aperçu général de ce qui s'est passé en Bretagne depuis la Révolution (et cet aperçu général sera déjà terrifiant), puis une enquête *minutieuse, fidèle, exacte,* sur ce qui s'est passé dans chaque département durant la même période.

Je fais appel pour cela à tous les hommes qui, de près ou de

1. Il y a même des évêchés (nous ne disons pas que ce soit en Bretagne) où tandis que l'évêque promet aux sociétés archéologiques d'intervenir pour sauver les vieilles églises, le vicaire général excite les curés à les démolir et à en bâtir de neuves — ou réciproquement.

loin, s'intéressent au passé de notre pays, à ses luttes, à ses gloires, à sa religion, à ses souvenirs. Que chacun contribue de son côté à cette vaste enquête — je répète avec intention le mot — qui doit être avant tout, pour avoir autorité, *exacte* et *fidèle,* et qui ne saurait l'être qu'à la condition de pouvoir compter sur toutes les bonnes volontés. Ce ne sera pas trop d'une armée d'anti-vandales pour combattre les innombrables vandales contemporains, résolus, entêtés et nombreux comme ils le sont.

Je demande qu'on me fournisse des données sûres, précises, sur les actes coupables qui se produisent chaque jour, sur ceux qui ont été accumulés dans les dernières années. Beaucoup ont été recueillis et publiés, la plupart ont échappé. Or, avec *tous* ces actes je voudrais dresser contre les vandales contemporains, nos ennemis communs, un acte d'accusation dont j'ai les éléments essentiels, mais qu'il faut rendre (si possible) formidable et écrasant, en le faisant, je le répète, exact et complet. Sa force lui viendra surtout de cette rigoureuse exactitude à laquelle un travailleur isolé (incapable, malgré son zèle, de tout voir par lui-même) ne saurait atteindre sans le concours éclairé des témoins qui couvrent le pays.

Malgré tout, il y aura encore des omissions et même des erreurs : elles sont inévitables dans un sujet aussi vaste et aussi plein de détails ; mais elles seront rares et l'on saura qu'elles n'ont rien de volontaire. Les meilleurs en commettent : M. G. du Mottay, si consciencieux et si précis, avait bien placé à Saint-Gilles, près Goarec, la tombe de l'évêque constitutionnel Audrein, fusillé par les royalistes ! J'ai eu le tort de répéter cela après lui ; on me l'a amicalement reproché, et je saisis — avec ou sans à-propos — la première occasion qui se présente de rectifier mon erreur. Audrein est enterré à Quimper. Que celui d'entre vous, mes frères, qui est sans péché, me jette la première pierre !

*
* *

Autre question grave : — Faut-il nommer les *coupables ?*

Pourquoi non ? Si on ne le fait pas, on s'expose à laisser peser sur des innocents des responsabilités fâcheuses ; si on ne le fait pas, le but que l'on veut atteindre est manqué. Chacun doit trouver juste que des actes, publics de leur nature, soient publiquement imputés à qui les a commis.

Sans doute, souvent les coupables se trouveront dans une classe de nos concitoyens à laquelle personne plus que moi ne porte affection et respect ; pourtant ce ne seront pas toujours « nos pasteurs spirituels », comme dit M. Pol de Courcy, qui seront sur la sellette, et souvent il y aura en leur faveur des circonstances atténuantes. Plus souvent encore, surtout plus inexcusables, on y verra figurer ces terribles architectes acharnés à faire du neuf, et — pour épargner à ce *neuf* une fâcheuse comparaison — obstinés à repousser sous les plus futiles prétextes, dans les travaux dont ils sont chargés, le maintien des parties intéressantes des édifices anciens.

On m'objectera : « Toute vérité n'est pas bonne à dire. » — Je n'en crois rien ; peut-être « toute vérité n'est-elle pas *agréable* à entendre », considération qui me touche peu, quand il s'agit, en froissant quelques amours-propres et quelques vanités, de sauver ce qui reste de monuments anciens en Bretagne. Et il doit y avoir des absolutions sans réserve pour ceux qui flagellent les vandales, quand on a vu mettre en coupe réglée, sans ombre de prétexte ou d'excuse, les types les plus rares du style roman, depuis le roman primitif jusqu'au roman de la fin du XIIe siècle, et ceux du style ogival, depuis les églises du XIIIe siècle — le siècle héroïque de la société chrétienne — jusqu'aux bijoux où s'épanouissait toute la fantaisie du XVIe, jusqu'aux chefs-d'œuvre de la Renaissance. Il y aurait crime à signaler ces criminels ? Il y a là plutôt des indulgences à gagner, dont je veux avoir ma part.

Mais ce ne sera pas sans recevoir, par compensation, quelques égratignures.

Il suffit d'avoir une seule fois touché à ces questions pour apprendre, à ses dépens, ce qu'il en revient d'aveugles inimitiés. Si

je ne le savais largement par moi-même, il me suffirait d'avoir vu ce que cela a valu à d'autres, au respectable abbé Audo, par exemple, pendant sa vie et après sa mort. Le moins qui puisse arriver en pareil cas, c'est d'être accusé d'aller prendre au cabaret ses inspirations et ses critiques. *Qui habet aures audiendi audiat.*

Il ne manquera pas de gens pour nous rappeler à la charité, — de ceux-là surtout qui ont plus souci de la prêcher que d'en donner l'exemple et leur nom est *légion.* Mais la charité ne consiste point à taire le mal; elle consiste au contraire à le dénoncer, si c'est là, comme nous le croyons, le seul moyen d'en empêcher le retour.

Oui, je suis d'avis qu'il faut dire la vérité, toute la vérité, sans oublier toutefois que *ce n'est pas la vérité qui blesse, mais ceux qui nous la disent*, (ce qui rend nécessaire l'emploi des précautions oratoires) et qu'il faut toujours parler des gens comme si on leur parlait. Sous ces réserves, *sus aux vandales,* quoi qu'il en puisse arriver !

*
* *

Nous exciterons — c'est inévitable — le sourire de la suffisance ignorante qui ricane de ce qu'elle appelle notre enfantine manie. Se moquer des *archéologues* est bientôt fait, et d'autant plus facile qu'on est soi-même ou moins instruit, ou moins accessible aux sentiments généreux, élevés, qui font trouver un grand prix aux vénérables souvenirs du passé. On ne saurait à quel point, si on ne le voyait, un savant, un simple archéologue, est un animal grotesque aux yeux des vandales de ce temps-ci. — Je ne suis pour ma part, et je le regrette, ni l'un ni l'autre. En ignorance archéologique, j'ai fait mes preuves. Je distingue un arc en plein cintre d'un arc ogival, mais il serait dangereux pour mon amour-propre de m'en demander davantage. Je ne m'en vante pas : seulement, je l'avoue parce qu'il me serait difficile de le cacher longtemps, et aussi pour ne pas m'exposer, au début

d'une périlleuse entreprise, à des plaisanteries et des représailles inévitables.

Si je fais ici (et de bonne grâce, ce me semble) les honneurs de mon ignorance, je ne m'en crois pas moins autorisé à pourchasser les vandales. Il n'est pas nécessaire, pour cela, d'avoir la science de feu Didron qui, en matière de vandalisme, se vantait de « ne connaître ni père ni mère » ; c'est moins une question de science qu'une question de sentiment. Tant pis pour ceux qui ne veulent ou ne peuvent pas le comprendre.

*
* *

En faisant appel à tous les amis de l'art qui honorent actuellement la Bretagne, et en implorant leur concours (leur sympathie est acquise d'avance à notre cause), je devais, ce me semble, expliquer dans quel esprit et par quels moyens serait menée la campagne que je leur propose d'ouvrir contre le vandalisme contemporain, — sans faiblesse, — mais sans violence, — surtout sans mélancolie.

Sans faiblesse, cela va sans dire, autrement il serait inutile d'entrer en lice.

Sans violence, à coup sûr : la violence perd les meilleures causes. Trop d'hommes, par le temps qui court, font honneur à l'ardeur de leurs convictions des emportements de leur humeur et de l'inégalité de leur caractère.

Sans mélancolie : car le sujet est assez monotone par lui-même, et l'immense énumération des faits, le dépouillement d'une enquête minutieuse sera moins récréatif assurément qu'un conte de Voltaire. J.-J. Rousseau était dans son bon sens le jour où il a remarqué qu'une « oie grasse ne vole pas comme une hirondelle ». Mais si l'œuvre, chargée comme elle le sera, est ennuyeuse, elle ne sera pas lue ; or l'essentiel, c'est d'être lu. Donc, il ne faudra pas reculer devant l'anecdote :

On peut être sérieux sans rester toujours grave.

Les faits de vandalisme sont parfois si drôles, disons le mot : si bêtes, que le rire désarme, quoi qu'on en ait. Pourquoi se refuserait-on à rire de ces bonnes gens, coupables souvent sans le savoir ?

Comme avec irrévérence
Parle des dieux ce... *dévot*[1] !

Irrévérence si vous voulez ; la crainte du ridicule retiendra peut-être plus d'hommes prêts à détruire un chef-d'œuvre que la crainte d'un beau discours plein d'indignation et de larmes, et l'essentiel, c'est de sauver ce qui nous reste. Si j'avais le bonheur d'assurer la conservation d'un seul monument ancien, j'en serais aussi fier que si j'avais donné la plus complète et la plus savante description de l'édifice sauvé.

***

En voilà trop.

Pourtant je veux demander encore la protection des archéologues de profession : c'est une corporation forte, puissante et surtout tenace. Je n'ai pas l'honneur d'en être, mais je l'apprécie. Qu'ils daignent m'accorder leur appui !

Je me mets aussi, moi que tous les vandales vont lapider et qui le veux bien, qui le recherche même, sous la protection des vieux et innombrables saints de Bretagne. Les vandales vont détruisant chaque jour leur culte avec leurs chapelles et leurs fontaines ; leurs noms périssent, le souvenir de tant de pieux ancêtres disparaît. Ils s'en vont sans que l'antiquité de leurs sanctuaires et de leurs statues, leur obscurité et leurs vertus puissent les sauver. Ils s'en vont, parce qu'ils sont vieux, parce qu'ils sont démodés, ces saints qui ont défriché nos forêts et les âmes de nos pères ! C'est à eux surtout que je demande aide et protection ; leurs ennemis seront mes ennemis, et c'est leur cause que je plaide.

1. Je ne tiens pas à la variante : *maraud* ou *dévot*, comme on voudra.

Vous souvenez-vous de la légende qui peint un vieux mendiant breton, mourant de froid et de faim, couché dans un fossé pour y mourir et invoquant tous les saints dont il se rappelle le nom, dont il a visité durant une vie longue et errante les modestes chapelles? Tous descendent du ciel à sa voix, et c'est au milieu de leur phalange rayonnante que l'âme de ce pauvre, laissant le corps exténué dans la boue glacée du fossé, entre glorieuse dans les cieux.

Puisse-t-il m'arriver même fortune, avec même secours! et, comme le mendiant commençant sa litanie, je répète la devise des seigneurs du Quélénec : « En Dieu m'attends ! »

Et maintenant, encore une fois : *Sus aux vandales !*

ROBERT OHEIX.

LA DERNIÈRE TENUE

DES

ÉTATS DE BRETAGNE*

XVI

« 13 février 1789.

« Messieurs et très honorés confrères,

« Nous nous trouvons toujours dans la position dont nous vous avons fait part par notre dernière lettre, et nos embarras ne font qu'augmenter à chaque instant ; mercredi, il se répandit parmi nous que tous les députés étoient mandés chez M. le comte de Thiard, entre six et sept heures. On convint en conséquence qu'on se rendroit dans l'après-dîné à l'hôtel de ville pour vérifier ce bruit et aviser au parti qu'il y avoit à prendre. Il se trouva qu'un petit nombre de députés seulement avoit été invité à se trouver chez M. de Thiard; ils s'y rendirent, après qu'on leur eut observé qu'ils ne pouvoient y paroître que comme particuliers, et non comme députés d'une assemblée qui étoit censée séparée, et qu'ainsi ils devoient se garder d'entrer en son nom dans aucune discussion. Il rapportèrent peu après que leur conférence s'étoit bornée à la lecture de deux lettres ministérielles qui chargeoient les commissaires du Roi d'engager fortement l'assemblée du tiers à consentir pour l'année, comme les deux autres

* Voir la livraison de février 1886, pp. 95-107.

ordres, aux impositions ordinaires, en observant qu'il n'y avoit plus que son refus de le faire qui retardoit des opérations qui avoient pour objet le bien de tout le royaume. Hier au soir, nous fûmes prévenus qu'on se rassembloit encore à l'hôtel de ville, pour entendre le rapport de deux des derniers députés en cour, MM. Frot et Chaillou, revenus à la hâte : ils nous annoncèrent que l'affaire du 26 et 27 janvier seroit renvoyée au Parlement de Bordeaux, tribunal d'évocation de celui de Bretagne, qu'on jugeoit enfin n'en pouvoir connaître ; mais que l'objet de leur prompt retour étoit de nous engager à consentir à l'imposition et à rétablir, provisoirement et jusqu'après les États généraux, le cours ordinaire de l'administration de la province. Ils nous dirent que les ministres, et même M. Neker, avoient employé les reproches, les plaintes, tous les moyens enfin pour leur en faire sentir la nécessité, que c'étoit là l'avis de tous leurs codéputés, et nous voyons, en effet, que tous ceux qui arrivent successivement de Paris font les plus grandes instances pour qu'on se détermine à ce parti. Ces instances ont fait beaucoup d'impression sur une grande partie du public et de ceux qui se trouvent à nos assemblées ; mais nous ne saurions, malgré tout cela, nous dissimuler que rien ne seroit plus irrégulier qu'un consentement extorqué à une assemblée isolée telle que la nôtre, qui n'est pas même bien constituée et où a régné jusqu'à présent le plus grand tumulte. Aux raisons que contient notre dernière lettre, nous pouvons d'ailleurs ajouter qu'on ne semble considérer l'affaire que par rapport au gouvernement et non par rapport à nos commettants, dont nous éluderions en ce moment les réclamations, résultat effrayant d'après ce qui s'est passé aux précédentes tenues pour l'affaire des fouages extraordinaires, dans laquelle les commissaires du Roi faisaient des promesses et des postulations à peu près semblables à celles qu'on en reçoit aujourd'hui. Enfin, ce qui met le comble à notre embarras, c'est que le cas où nous nous trouvons n'étoit point prévu quand on nous a donné nos procurations et que nous ne savons si elles suffiroient pour

nous autoriser à adhérer à des délibérations qui seroient prises, si l'espoir de voir discuter l'affaire dans les États généraux, pour être ensuite jugée par le Roi, et la crainte de retarder ou de gêner l'exécution des vues générales du gouvernement, ou d'attirer de sa part un coup d'autorité, portoit la pluralité à consentir à la provision qu'il propose. Voilà sur quoi nous aurions bien désiré connoître les intentions de nos commettants, mais nous ne savons si nous pouvons espérer de recevoir à tems votre réponse.

« Nous sommes, avec un respectueux attachement, Messieurs et très honorés confrères, vos très humbles et très obéissants serviteurs,

« BOULLÉ.

« Rennes, le 13 février 1789.

« Je vous prie de faire dire à ma femme que je me porte bien et qu'elle recevra dimanche une lettre de moi par Mmes Violard et du Clesio, qui partent demain matin. »

A Messieurs || Messieurs les officiers || municipaux || à Pontivy.

Timbre de Rennes.

XVII

« Rennes, le 16 février 1789.

« Messieurs et très honorés confrères,

« Nous vous avons fait part par nos précédentes lettres de l'embarras où nous nous trouvions ; un instant, un cri ont tranché le nœud. Samedi matin, de très bonne heure, les gardes de M. de Thiard remirent aux différents députés des villes un ordre, daté de Versailles le 11 de ce mois, signé Louis et Laurent de Villedeuil, de se rendre à neuf heures dans la chambre ordinaire de l'ordre du tiers, au couvent des Cordeliers, pour y recevoir les ordres de Sa Majesté, qui leur seroient notifiés par le sr comte de Thiard, son premier commissaire. Au pied de cet ordre, dont on exigeoit

un reçu, se trouvoit une invitation à chaque député d'en donner connoissance à ses codéputés. Rendus en conséquence aux Cordeliers, nous y trouvâmes la garde ordinaire de la maréchaussée, le héraut et tout le cérémonial des États : il ne nous manquoit que les procureurs généraux sindics et... plus de liberté. M. le sénéchal de Rennes se trouva dans la chambre pour présider l'assemblée qui commença par se former en appelant et inscrivant successivement et par villes tous les députés et codéputés. On fit ensuite prévenir M. de Thiard qu'on étoit réuni et il parut seul l'instant d'après. Il donna lui-même lecture d'un ordre du Roi qu'il remit ensuite au président portant qu'il étoit chargé de la part du Roi de déclarer à l'ordre du tiers que l'intention de S. M. étoit qu'il s'occupât des demandes relatives aux impôts ordinaires et qu'elle autorisoit ledit ordre à les consentir pour l'année 1789 seulement, sans distinction, *sans aucun changement quelconque, ni dans leur nature, ni dans leur qualité, ni dans leur forme de perception, ni dans leur emploi* ; que Sa Majesté ne doutoit pas que les membres du tiers n'eussent saisi avec empressement cette occasion de lui donner de nouveaux témoignages de leur amour pour sa personne et de leur confiance dans sa justice ; qu'elle recevroit les réclamations que le tiers jugeroit à propos de lui faire, autorisant ledit ordre à les exposer dans un cahier de charges séparé et à les lui faire parvenir par des députés ou autrement, aussitôt qu'il auroit donné son adhésion aux délibérations prises le premier février par les ordres de l'eglise et de la noblesse. M. de Thiard nous parla ensuite avec un air de franchise et de sensibilité : il nous dit que, dans un moment où le gouvernement étoit occupé de la grande affaire de la régénération prochaine de tout le royaume, il n'étoit pas juste de le distraire par les affaires de Bretagne, qui auroient seules demandé toute son attention ; qu'il pouvoit nous assurer que nos demandes étoient prises en considération et qu'il étoit autorisé à nous garantir qu'après qu'elles auroient été discutées par la nation entière, le Roi ne différeroit plus d'y prononcer, et qu'il étoit certain

que la Bretagne ne seroit point exceptée de la régénération générale. Il nous donna de nouveau lecture d'une lettre de M. de Villedeuil qu'il nous avoit déjà fait communiquer quelques jours auparavant, et d'une lettre de M. Neker, quoique non ostensible et de correspondance secrète, lettre qui étoit effectivement plutôt d'un philosophe et d'un ami que d'un ministre. Elles tendoient l'une et l'autre à engager le tiers état de Bretagne à ne pas mettre obstacle aux vues bienfaisantes de S. M. et à ne pas retarder par obstination une révolution qui avoit pour but le bonheur de toute la France. Ce dénouement étoit sans doute préparé, car M. de Thiard nous observa en finissant que nous pouvions admettre parmi nous et faire concourir à nos délibérations les personnes qui avoient été ci-devant députées en cour, quoiqu'elles ne fussent pas du nombre des 141 convoqués par l'arrêt du Conseil du 20 janvier, ces personnes pouvant contribuer à nous mieux instruire des dispositions et des vues du gouvernement. Au même instant, M. Chaillou, arrivé de Paris avec M. Frot depuis quelques jours, proposa les demandes du Roi par acclamation. Il y avoit sûrement encore quelque diversité d'avis dans l'assemblée, mais la pluralité paroissoit probablement acquise; personne n'osa donc s'élever en présence du commandant contre la motion qu'on venoit de faire, et l'acclamation eut lieu. Ce mouvement arracha des larmes à M. le comte de Thiard, que toute l'assemblée reconduisit ensuite et qui rentra chez lui aux cris de Vive le Roi! vive M. le comte de Thiard! De retour dans la chambre du tiers, on nomma six commissaires pour rédiger la délibération qui fut hier adoptée et souscrite, remise ensuite à M. de Thiard qui l'aura sans doute fait partir sur-le-champ par un courrier, et avec laquelle enfin MM. Frot et Chaillou, les deux députés qui nous avoient été renvoyés par le ministère, repartent aujourd'hui. Cette délibération va être imprimée, et vous en aurez des exemplaires : elle est trop longue pour que nous puissions vous l'envoyer aujourd'hui. Nous ne pouvons que vous dire qu'elle consent la levée des impositions pour 1789 de la même manière

et aux mêmes conditions qu'elles le furent pour les années 1787 et 1788 à la dernière assise des Etats, que le gouvernement s'étant trouvé dans la circonstance favorable pour lui de l'expiration de l'abonnement pour dix ans des 4s p. lre sur la capitation, on a consenti, comme l'église et la noblesse, à l'emprunt de 4 millions pour le renouvellement de cet abonnement, parce qu'après plusieurs délais fondés sur ce que, les demandes n'étant formées que pour un an et étant à la veille d'un nouvel ordre de choses, on auroit dû se borner à consentir une partie proportionnelle de cet emprunt ou à laisser imposer, il fut vérifié que l'emprunt entier étoit au nombre des demandes du Roi et tomboit ainsi dans l'acclamation. On autorise le trésorier des États à payer les arrérages des rentes constituées sur les États, les gages de leurs officiers et les appointements des commis de leurs administrations, lui refusant toute autorisation pour le surplus, *sous le bon plaisir de S. M.* (mots que beaucoup de membres de l'assemblée vouloient faire rayer) qu'on supplie d'ordonner que ce surplus soit employé au paiement des arrérages de l'emprunt de 4 millions ou à la décharge de la corvée. On répète, on réserve d'ailleurs toutes les réclamations du tiers état, en déclarant que si l'état actuel des choses ne lui permet pas de faire établir dès ce moment une égale répartition pour l'année 1789, il réserve expressément le droit et la faculté de répéter à la prochaine tenue les sommes qui seront trouvées avoir excédé sa juste contribution aux impôts. C'est ainsi que s'est provisoirement terminée l'affaire importante qui nous occupe tous depuis si longtemps : est-ce un bien, est-ce un mal? Ce qu'il y a de certain, c'est que tous les députés en cour des différens cantons de la province s'accordoient à faire, soit par eux-mêmes en arrivant ici, soit par les lettres qu'ils adressoient à leurs correspondans, les plus vives, les plus pressantes instances pour qu'on eût accordé l'impôt et qu'on n'eût pas persisté plus long-tems dans un refus qui pouvoit perdre et le tiers de Bretagne et le ministre qui le protège, et qu'un négotiant étranger nouvellement arrivé de Paris, et que

nous avons eu occasion de voir, nous a assuré que cette obstination dans les circonstances précieuses où l'on se trouve n'auroit pu que nous aliéner non seulement le gouvernement, mais toute la nation. On dit encore que la noblesse nous avoit tendu un piège et qu'il se referme sur elle ; que c'est elle qui a violé la première ces formes, cette constitution à laquelle elle marquoit tant de dévouement ; que c'est elle qui a nécessité la manière insolite dont l'impôt vient d'être octroyé ; qu'en le consentant d'abord séparément, contre l'usage, elle a autorisé par son exemple de nouveaux changemens et que, quels qu'ils soient, ils ne peuvent que lui être désavantageux. Nous ne pouvons étendre plus loin notre récit et nos réflexions, nous allons nous rendre à la salle du tiers où il s'agira aujourd'hui des pouvoirs de la commission intermédiaire et des mémoires et instructions à adresser aux députés en cour, soit relativement à nos griefs particuliers, soit par rapport aux États généraux. »

XVIII

« Rennes, le 20 février 1789.

« Messieurs et très honnorés confrères,

« Je vais vous donner un précis peu estre peu exacte des délibérations que l'ordre du tiers a été obligé de prendre par ordre du Roy.

« Le samedi l'on accorda les demandes du Roy par acclamation. Le soir l'on nomma des commissaires pour rédiger la délibération. Le lundy, je vous fis passer la délibération, et vous devez avoir eu de la peine à suivre la délibération parce que je n'avois pas pu la copier de suite. Le lundy au soir, l'on proposa de nommer la commission intermédiaire ou de continuer les mesmes commissaires. Comme il étoit tard, l'on renvoya la séance au lendemain. Le lendemain, l'on procéda à l'élection des commissaires : l'on nomma 12 commissaires pour Rennes et 6 pour les autres commissions,

avec charge aux trois premiers d'entrer à la commission et chargé ces députés en cour de solliciter Sa Majesté qu'elle autorise les trois autres commissaires à entrer à la commission et leur donner voix délibérative. Le mercredy, l'on fit une motion pour obliger les MM. qui avoient été nommés commissaires la veille qui auroient quelqu'exclusion suivant le cayer des charges arresté le 22 et 28 décembre dernier à l'hôtel de ville de Rennes. Sur cette motion, tous ces Messieurs se démirent, et ils furent remplacés par les MM. qui avoient eu plus de voix dans le scutin de la veille. L'on lut un procès-verbal que M. de Sevezan avoit dressé contre M. Suas de Kervegan, tous les deux membres de la commission des canaux, qui prouvoit que M. Suas, voulant passer à la commission l'avis qu'il avoit pris d'exempter l'adjudicataire de se charger des matériaux que la province avoit fait tiré en 1785, obligation qu'il avoit pris par son marché. Ce M. Suas s'emporta si violemment qu'il couru à son épée et en voulut traverser M. Sevezan, il ne fut retenu que par un abbé, qui se mit entre les deux adverses. Le soir, l'on se rassembla, et la motion qui avoit passé la veille, qui est que les commissaires n'auroient aucun émolument, fut remise sur le tapis. L'on se retira après avoir été aux voix pour scavoir si ces messieurs les commissaires auroient leurs frais de voyage, ce qui fut accordé. Le lendemain, MM. les commissaires-rédacteurs proposèrent que l'on accorda aux deux commissaires du casernement les 1500^{tt} d'apointement accordé par les Etats à ces Messieurs. Le président demanda s'il falloit aler aux voix, ce qui fut consenti, et joigni à cette proposition si les messieurs de la commission auroient leurs débours. L'avis de faire tout *pro Deo* passa à la pluralité de 36 voix contre 6. Plusieurs des commissaires réclamèrent enfin hier au soir. On annula ces trois délibérations et l'on consentit que ces Messieurs auroient la rétribution ordinaire.

« L'on fit la motion pour envoyer ou continuer les députés de l'ordre du tiers actuellement en Cour et sur le nombre que l'on vouloit y laisser. L'on proposa aussi de pourvoir au rembourse-

ment des députés. Il fut arresté qu'ils remettroient leurs mémoires à la commission de Rennes, que celle-cy écriroit à toutes les communautés pour leur annoncer la dépense des députés. En réponse, la communauté feroit passer la note de ses revenus à la commission, et là, cette assemblée règleroit au marc la livre la contribution que chaque ville devra payer [1].

« L'on trouva que la grande quantité de députés que l'ordre du tiers avoit actuellement eût été trop onéreuse à cette ordre. Il fut arresté que l'on en auroit que six. L'on procéda à leur élection. Le choix tomba sur M. Kervelegan, Champou, Varsart (?) Frot (?) Chalon, Blin.

« Vendredi nous n'avons rien décidé. L'on fait actuellement une lettre que l'on veut écrire à toutes les villes et paroisses de la province où l'on rapporte tout ce qui s'est passé depuis le premier novembre dernier et notamment le 26 et 27 janvier dernier, ce qui remplira le désir que vous avez témoigné de voir répandre partout le détaille de ces deux journées.

« Messieurs et très honnorés confrères, votre très humble et très obéissant serviteur,

« Du Clezio. »

A Messieurs || Messieurs les || officiers || municipaux || Pontivy.

1. Le 7 mai 1789, sur la proposition de M. Jan de la Gillardaie, maire, la communauté fixa comme suit l'état des dépenses dont le remboursement était dû aux députés:

A M. Jan de la Gillardaie, pour port de lettres, paquet, frais de voyage, de bureau et d'impression, tant des délibérations de la municipalité que de celles de la commune et du rapport des députés en cour	867 ℔ 7 s 9 d
A MM. Boullé et d'Haucour, députés en cour	1209 ℔ 12 s
A M. Boullé, député aux États de la province	200 ℔
A M. Violard, député adjoint	200 ℔
A M. Violard, comme député du Tiers en cour	511 ℔ 15 s
Au même, comme député adjoint	200 ℔
A M. du Clezio, codéputé de M. de la Gillardaie et Boullé	400 ℔

Telle fut la fin de la dernière session des États de Bretagne. Quelques semaines après ces événements, les villes et paroisses rédigeaient les cahiers de leurs charges, plaintes, doléances et remontrances. Bientôt les États généraux s'ouvraient à Versailles et, dans la nuit du 4 août 1789, les membres de l'Assemblée nationale supprimaient les privilèges dont la Bretagne avait obtenu le maintien lors de sa réunion définitive à la France et pour la défense desquels le tiers, le clergé et la noblesse avaient si fréquemment et si courageusement combattu [1].

ALBERT MACÉ.

1. Les lettres de Jan de la Gillardaie, Bourdonnay du Clésio, Violard et Boullé furent découvertes, il y a quelques années, par M. Rosenzweig, archiviste du Morbihan, qui les déposa aux Archives du département. La relation de Boullé et d'Hancour et les charges des députés en cour et des députés aux États de Bretagne font partie des Archives de la ville de Pontivy.

POÉSIE

L'UN ET L'AUTRE

DIALOGUE

Ante alios quantùm Pegasus ibat equos!
(OVIDE.)

L'UN

Pourquoi faire des vers, lorsqu'il n'est pas de chose
Qui ne se puisse dire et beaucoup mieux en prose,
A la langue ordinaire et sans prétention
Préférer un *jargon* tout de convention ?
Au second plan pourquoi reléguer la pensée,
L'asservir à la règle étroite et compassée,
Garotter son esprit, emprisonner sa voix,
Chasser le naturel? — Casse-tête chinois,
Passe-temps bysantin, incroyable hérésie,
De courtiser encor la vieille poésie !
Qu'un peuple dans l'enfance, à ce jeu puéril
Se livre, je l'admets ; mais un peuple viril,
Ayant derrière lui plus d'un millier d'années,
Doit-il subir le joug de formes surannées ?
Il lui faut un langage à la fois clair et fort
Qui, disant tout sans voile, est compris sans effort,
La prose enfin. — Voyez cet étalon de race,
Arabe du désert, plein de feu, plein de grâce,
Sans bride, sans harnais, fougueux, en liberté,
Ce cheval qu'aucun homme encore n'a dompté.

De sa haute encolure il domine la plaine,
Il s'ébat follement, ou court à perdre haleine ;
Ses muscles, en réseaux, font ressortir la chair,
Ses crins flottent au vent, ses yeux dardent l'éclair,
Chacun de ses naseaux semble un brasier qui fume,
Sa lèvre frémissante et que blanchit l'écume
En répand les flocons sur son large poitrail,
Sa queue autour des flancs s'agite en éventail.
Voilà que tout à coup son oreille se dresse.
Qu'est-ce donc ? un obstacle. En est-il pour l'adresse,
En est-il pour la force ? Il l'a vu, mesuré,
Et soudain l'a franchi d'un jarret assuré ;
Puis, vainqueur, il s'arrête et se cabre sur place ;
Mais c'est pour humer l'air et mieux fendre l'espace.
Oh ! qu'il est noble et beau dans tous ses mouvements,
Lançant, comme un défi, ses fiers hennissements !

Supposez ce cheval au cirque, en un manège,
Consacré par la mode et que la foule assiège ;
Grâce au fouet, grâce au sucre, il deviendra bientôt
Plus savant, plus subtil que le chien Munito [1] :
Au son de la musique, en mesure, en cadence,
Il exécutera des pas de contredanse,
Sur ses pieds de derrière il se tiendra debout,
Il jouera l'écarté, reconnaîtra l'atout,
A table s'asseoira, paré d'une serviette,
Comme un simple monsieur, mangeant dans une assiette ;
Bref, pour être un phénix, un prodige complet,
Tirera, sans broncher, des coups de pistolet.

Le vulgaire, que prend la plus grossière amorce,
Applaudit, bouche ouverte, à tous ces tours de force;

1. Chien savant qui fit fureur vers 1830.

Mais un homme de goût, un homme de bon sens,
Préférera toujours, sur ses membres puissants,
L'animal que Dieu fit souple, fort et superbe,
Qu'il marche, qu'il galope ou se roule dans l'herbe.

L'AUTRE

Et vous en concluez qu'un esprit de travers
Peut seul perdre son temps à composer des vers ?

L'UN

Dans la prose, je vois le cheval fier et libre ;
Dans le cheval savant, le rimeur, le *félibre*.

L'AUTRE

Sophisme ingénieux, mais la comparaison,
Le proverbe le dit, n'est pas toujours raison.
Vous faites de la prose un animal sauvage
Qui, ne connaissant rien que la steppe ou l'herbage,
N'aurait jamais senti ni le mors ni le fouet ;
Sauvage donc Pascal, sauvage Bossuet !
Comme les vers, la prose a des lois qui l'obligent,
Et le succès échappe à ceux qui les négligent.
La prose, ce n'est pas le cheval indompté,
C'est le cheval conquis par l'homme et bien monté,
Qui, soumis à la bride et même à la parole,
Ainsi que l'écrivain, fait de la haute école.
Pour les vers, il est vrai, plus rigide est le frein,
Mais la phrase obéit comme l'alexandrin.
De quoi nous parlent-ils, d'ailleurs, vos parallèles ?
De muscles, de jarrets ; or Pégase a des ailes.
Le poète, de près, entend la voix des cieux
Et le *jargon* qu'il parle est la langue des Dieux.

N'est-ce rien, dites-moi, la grâce, l'harmonie,
Qui naissent de la rime à la mesure unie,
Rien un style imagé, rien de brillants tableaux,
Inconnus à la prose, en ses jours les plus beaux
Et faut-il dédaigner ces fleurs, ces arabesques,
Aux reliefs vigoureux, aux lignes pittoresques,
Qui me rappelleraient, à moi, Benveuto,
Alors que vous osez songer à Munito ?
La règle tyrannique, avec ses mille entraves,
Des poètes feraient, d'après vous, des esclaves ;
Et quand donc ? de nos jours ou dans l'antiquité ?

La poésie en Grèce, à Rome, eut sa beauté ;
Quel est le prosateur plus libre et plus agile
Qu'un Homère, un Pindare, un Horace, un Virgile ?
Corneille aussi, Racine, ont fait d'assez bons vers ;
Ont-ils paru gênés par le poids de leurs fers ?
Pour eux, la règle fut la pression puissante
Qui change une eau tranquille en onde jaillissante,
Le merveilleux tremplin, le magique ressort
Qui stimula leur verve et doubla leur essor.

La prose a sa grandeur, la prose a pour domaine
L'histoire, le roman, toute science humaine.
Quand, parfois, atteignant sa suprême hauteur,
On la nomme éloquence, elle fait l'orateur.
Elle règne au forum, au barreau, dans la chaire,
Où notre aigle de Meaux avait bâti son aire ;
Sur le théâtre même, Odéon ou Français,
On applaudit encor Dumas et Beaumarchais.
Assurément la prose a le droit d'être fière
Des noms qu'elle a produits : Sévigné, La Bruyère,
Descartes, Montesquieu, Chateaubriand, Buffon ;
Chez les anciens, César, Tacite, Xénophon,

Cicéron, Thucydide, Eschine, Démosthènes.
Elle fut grande à Rome et grande dans Athènes.
Mais le plus vaste empire est-il illimité ?
La prose vit surtout de la réalité.
La fiction, le rêve ailé, la fantaisie,
L'enthousiasme enfin, veulent la poésie.
Si la prose, en tout temps, raconta les héros,
Le poète les chante, et lorsque les échos
Répondent à sa voix, ô prodige ! ô mystère !
Un nom déjà fameux deviendra légendaire ;
Le poète est artiste encor plus qu'écrivain,
Et l'idéal jaillit à son souffle divin.

VINCENT AUDREN DE KERDREL.

LE CALVAIRE

Au général de Charette

Dans sa glorieuse retraite,
Dans son parc où gémit le vent,
A cette heure que fait Charette ?...
— Il verse des larmes souvent !

Le front incliné vers la terre,
Tel qu'un homme par l'âge usé,
A pas lents il va, solitaire,
D'un poids invisible écrasé.

Sont-ce là ces yeux d'où les flammes
Jaillissaient en éclairs si beaux ?...
Moins mornes sont les yeux des femmes
Que l'on sculpte aux coins des tombeaux.

Parfois son front devient plus pâle,
Ses mains se prennent à trembler,
Et puis sur cette face mâle
Des pleurs se mettent à couler.

Mais quand la douleur, trop maîtresse,
Est près de vaincre sa raison,
La foi du héros se redresse...
Il rentre vite à la maison.

Devant votre image, ô Marie,
Le grand chrétien tombe à genoux,
Et du fond de l'âme il s'écrie :
« Vierge ! aidez-moi ! Vierge ! aidez-nous !

« Mère de Dieu que je révère,
« Faites que je sache souffrir !...
« Ah ! je comprends votre Calvaire,
« Puisque j'ai vu mon fils mourir ! »

ÉMILE GRIMAUD.

Nantes, 17 février 1886.

AR VAG MILLIGET

LA BARQUE MAUDITE

LÉGENDE DE LA MER

Pa gredin pez a leveret
Ar c'habon-man devo kanet.

Avant que je croie ce que vous dites, ce chapon-ci aura chanté. — BARZAZ-BREIZ, I, 80.

I

— Vrai comme nous sommes deux bons Bretons, Fainchic, elle est entrée cette nuit, au coup de minuit, dans le port. C'était bien elle, j'en répondrais sur ma tête !

En achevant ces mots, le pêcheur reposa bruyamment sur la table de la taverne la cruche de terre vide dont il venait de verser les dernières gouttes dans son gobelet de faïence.

— Par tous les saints du Paradis, tu me donnes le frisson, Per-Iann ! Mais bah ! je ne te crois qu'à moitié. Je veux bien qu'il soit entré cette nuit, dans le port, une chaloupe de mauvaise mine ; mais qui t'a dit à toi que c'était la *barque maudite ?*

— Qui me l'a dit ? fit Per-Iann d'un ton rogue, en arrêtant à mi-chemin le vase plein d'un cidre doré et pétillant qui était sur le point de toucher ses lèvres. Qui me l'a dit ?

Cette chaloupe-là, vois-tu, je l'ai toujours devant les yeux, depuis le jour — que Dieu le confonde ! — où je l'aperçus dans le Raz-de-Sein, sortant de derrière l'île et filant vingt nœuds à l'heure sans qu'il y eût plus de brise à la mer qu'il n'y en a dans cette chambre au moment où je te parle.

Le père Gueltas, le patron de la *Jeannette*, où j'étais embarqué pour la saison de pêche — tu sais, c'était un vieux loup de mer, Gueltas, — se mit à geindre, à se tordre les mains, à s'arracher les cheveux, quand il vit la *barque maudite* arriver sur nous par babord. « Perdus, perdus, mes gars, se mit-il à crier, nous voilà perdus ! Qui voit cela sur l'eau est sûr de rencontrer malheur ! Faisons nos prières et que Dieu nous pardonne; car, pour sûr, avant qu'il soit nuit, quelqu'un de nous paraîtra à son jugement ! » Le temps de dire un Pater, Fainchic, et la barque était sur nous. Son bout-dehors frisa le nôtre. Nous vîmes distinctement, aussi distinctement que je te vois, deux vilains hommes noirs qui faisaient la manœuvre. A la barre — que sainte Anne nous protège ! — nous crûmes tous reconnaître Malo Thégonnec, le mari de Maharite Salaün. Oui, Malo Thégonnec, qui n'a pas reparu depuis je ne sais combien d'années à Audierne, et qui est porté comme disparu en mer sur les registres de l'Inscription.

— Et vous arriva-t-il malheur ?

— Laisse-moi avaler un coup de cidre, camarade ; j'ai la gorge aussi sèche qu'un baril de rogue défoncé en plein soleil.

Ecoute sans m'interrompre, maintenant.

Alerte comme un goëland, la *barque maudite* vira de bord. Il en sortit un gémissement plaintif plus lugubre que la plainte des *crierien*[1] à la baie des Trépassés, puis des éclats de rire qui nous glacèrent le sang dans les veines.

Personne n'osait souffler mot à bord de la *Jeannette*. Tous les yeux restaient fixés dans la direction où avait disparu l'embarcation de malheur.

— Per-Iann, mon ami, cette histoire-là ne me passe pas le nœud de la gorge. Moris koz[2], une autre cruche de cidre, car j'étrangle, moi aussi.

En fin de compte, tu en as été quitte pour la peur, pas vrai ?

1. Ames des naufragés.
2. Litt. : vieux Maurice.

— Encore une fois, bavard, laisse-moi filer mon câble jusqu'au bout, tu feras tes réflexions après.

A peine la *barque maudite* fut-elle hors de vue, que le patron — il était blanc comme une voile neuve — fit mettre le cap sur Audierne. Comme il ne ventait toujours pas plus que dans un four, tout le monde se mit aux avirons. Pas un de nous n'osait parler le premier.

— Par saint Mathieu, s'en vint dire tout à coup le gros Lecorre qui était à la barre, nous sommes tous fous, compères ! C'est-il pas honteux, pour des hommes de notre âge, de nous laisser interloquer comme ça ? Par quoi ? Par une manière de chaloupe qui me fait l'effet d'avoir plus peur de nous que nous n'avons peur d'elle, à en juger par le train dont elle tire sa bordée à filer au large.

Hardis là ! les gars, vive la joie quand même et au diable la *barque maudite* avec son équipage de sorciers !

Comme le gros Lecorre achevait de parler, une brume épaisse comme toutes les fumées de l'enfer accourut du *sur-ouâ,* flottant sur l'eau comme un nuage et arrivant droit à nous, poussée par une brise carabinée.

Nos voiles claquèrent, prirent le vent tout à coup, si bien que la *Jeannette* faillit en chavirer. Nous larguâmes les écoutes pour la relever. Une bouffée enleva le chapeau du patron...

Le vieux Moris, qui venait de déposer entre les deux buveurs la cruche remplie à nouveau du meilleur cidre de son cellier, était resté debout derrière le narrateur, la bouche ouverte, les yeux écarquillés, comme un homme qui écoute avec autant de terreur que d'avidité.

— Belle chose que la curiosité, père, fit le marin en s'interrompant pour se retourner vers son nouvel auditeur, tandis que Fainchic, d'une main mal assurée, remplissait les deux gobelets, qui se couronnèrent d'une mousse pétillante.

— Parlais-tu pas du jour où le bateau de Gueltas vint à la côte à l'entrée du Raz-de-Sein ? demanda le cabaretier d'une voix cassée et chevrotante.

— Justement, mon vieux, répondit le loup de mer, en portant à ses lèvres le gobelet prêt à déborder. Tu t'en souviens, pas vrai ? On en parla assez longtemps dans Audierne.

— Et quand le chapeau du patron fut parti ? hasarda Fainchic qui venait d'absorber une copieuse rasade et faisait claquer ses lèvres en signe de satisfaction du goût et du parfum du liquide.

— Quand le chapeau du patron fut parti, ma foi, on vit un beau jeu. Par sainte Anne d'Auray, nous crûmes tous ce soir-là aller souper chez les poissons.

Une fois la brume sur nous, plus moyen de trouver sa route. L'homme à la barre ne voyait plus le nez du bateau.

Voilà la mer qui s'enrudit, voilà le courant qui nous empoigne et qui nous drosse comme un bouchon de liège. En un rien de temps, voilà la *Jeannette* à cheval sur un caillou. Un paquet de mer arrive par tribord et v'lan, le bateau chavire, pour de bon cette fois-là. Nous voilà tous quatre dans le royaume des marsouins.

Le mousse ne savait pas nager, il coula comme un plomb de sonde, sans dire ouf.

Pour nous autres, vieux phoques que nous étions, nous nous débrouillâmes de notre mieux avec les vagues et nous tînmes cramponnés aux espars ou aux avirons qui flottaient, jusqu'à ce que la brume se fût enlevée.

Alors, voyant la côte à quelques encâblures, nous tirâmes des brasses comme nous pûmes, jusqu'à ce que les lames, qui déferlaient dans une baie de sable, nous eussent échoués tous trois sur la grève, engourdis de froid, à demi-morts de fatigue et de faim.

Des gens qui brûlaient du goëmon tout près de là, pour faire de la soude, nous ramassèrent charitablement. Nous étions trempés comme des caniches. Nous nous réchauffâmes d'abord à leurs feux, puis nous gagnâmes les maisons de l'île, où l'on eut vraiment bon soin de nous. Pas moins vrai que la *Jeannette* était au fond de l'eau, le mousse noyé et le patron Gueltas fou à lier pour le reste de ses jours.

— Et c'était la *barque maudite* qui en était cause? demanda Fainchic tout blême de terreur.

— Et c'était sûrement la *barque maudite* qui en était cause, répéta le narrateur en se redressant d'un air solennel.

— Dieu me bénisse, Per-Iann, fit le vieux Moris en frappant sur l'épaule du marin, ils disent qu'elle est venue cette nuit même dans le port. Faut-il croire ça, tout de bon?

— Il faut le croire, Moris koz, car moi qui te parle, je l'ai vue de mes deux yeux. Mais vous ne savez pas ce que je pense, vous autres?

— Non, firent à la fois les deux hommes en se rapprochant plus près du marin, comme s'ils eussent craint que ses paroles n'échapassent à leur avide curiosité.

— Vous savez comme moi que Maharite Thégonnec a été administrée hier. On pense qu'elle ne s'en relèvera pas. Eh! bien, la *barque maudite* est venue cette nuit juste devant sa maison. C'était facile à voir, car sa maison se trouvait la seule sur le quai, à l'heure de minuit, dont la fenêtre fût éclairée. Une veilleuse probablement.

La barque est restée quelques instants sans bouger, le bout-dehors pointé droit dans la direction de la croisée. J'ai entendu à bord une plainte étouffée, puis un éclat de rire diabolique, tout comme le jour où se perdit la *Jeannette*.

Sitôt après, la chaloupe de malheur a viré comme une toupie; ses voiles ont eu l'air de prendre le vent, bien qu'il n'y eût pas un brin de brise dans le port; puis, sa grande flamme noire traînant dans l'air par derrière elle, elle a filé le long de la jetée et s'est mise hors de vue en un clin d'œil, dans l'obscurité qui régnait au large.

— Et cela veut dire? hasarda le vieux Moris en s'asseyant à côté de Per-Iann, le coude sur la table, ses petits yeux clignotants fixés sur le visage impassible du marin.

— Cela veut dire, Moris koz, cela veut dire, Fainchic, que Maharite Thégonnec va mourir.

J'en suis sûr comme de mon Credo, c'est son mari qui mène la *barque maudite* avec deux démons pour équipage. C'est un avertissement qu'il est venu donner à sa femme !...

Un coup de poing qui fit trembler la table et sauter la cruche et les gobelets, souligna la prophétie du Breton.

— Brr ! fit Fainchic en se levant brusquement de son banc, j'en ai assez pour ce soir de tous ces contes-là ! C'est à ne plus oser prendre le large, de peur de se trouver nez à nez avec la soi-disant *barque maudite*.

Quant à croire que c'est Thégonnec qui navigue là-dedans, par exemple, on ne me fera jamais avaler celle-là. Malo était trop bon chrétien de son vivant pour courir la mer après sa mort, dans la société des damnés. Moris koz empoche ceci, vieux ladre, c'est moi qui paye ce soir. Ma foi, ton cidre est vigoureux, on y reviendra. *Kenavó*, *kenavó* [1]. Je veux être pendu si je ferme l'œil cette nuit avec toutes ces niaiseries-là. *Kenavó*.

Jetant quelques sous vert-de-grisés sur la table souillée du cidre répandu, le Breton ne fit qu'une enjambée jusqu'à la porte, l'ouvrit précipitamment et disparut dans les ténèbres.

— Le camarade n'est pas brave, paraît-il, ricana Per-Iann en se levant à son tour, après s'être soigneusement versé les dernières gouttes restées au fond de la cruche de terre ; si jamais il trouve cette barque-là sur son chemin, il est sûr d'en raidir de peur.

— Par la sainte Croix, je ne sais si je n'en ferais pas autant, Per-Iann. Mais nous verrons bien si Maharite sera demain dans l'autre monde.

— Maharite ?... Aussi vrai que tu te nommes Moris Trehantec, son fils n'aura plus de mère avant le premier chant du coq !...

Bonsoir, père, et bonne nuit. Je pars à la marée, sur les cinq heures ; j'entrerai en passant. Tiens-moi prêts deux doigts d'eau-de-vie, cela me donnera du cœur à manier l'aviron ; car, si le vent

1. Bonsoir.

reste où il est ce soir, nous l'aurons debout et il faudra nager jusqu'en dehors des pointes. De la vieille, tu sais.

— Sois tranquille, mon gars, Moris koz n'a jamais trompé un vrai Breton. Bonsoir et à demain.

Per-Iann disparut à son tour dans l'obscurité qui régnait sur le quai.

Le cabaretier resta quelques instants sur sa porte, écoutant les pas de son client se perdre dans le silence ; puis il rentra et tira soigneusement les verrous, tout en branlant la tête et murmurant entre ses dents :

— On ne sait que penser de ces histoires-là. Je serais curieux de savoir ce qu'en dirait le recteur. Quoi qu'il en soit, demain, en me levant, j'irai voir ce qui se passe chez Maharite, pour en avoir le cœur net.

II

Ma den paour petra zo digouet ?
.....
Pa 'zhoc'h ker glaz evit rejin,
Ma denik paour leveret d'in ;
Pa 'zhoc'h ker glaz hag ar maro ;
Petra zo digouet war ho tro.

Mon pauvre homme, qu'est-il arrivé,
Que vous revenez si consterné,
Que vous êtes vert comme du raisin ?
Mon pauvre homme, dites-moi,
Que vous êtes pâle comme la mort ;
Que vous est-il arrivé ?

(Barzaz-Breiz, II, 134.)

La maison de Malo Thégonnec n'était certes point la plus méprisable d'Audierne. Elle avait une chambre basse, où l'on marchait sur une terre bien battue et dure comme du ciment ; une chambre haute, où l'on se hissait par un escalier de bois muni d'une corde à nœuds pour parer aux inconvénients de sa roideur ; par derrière, une cour de quelques mètres carrés, dallée en granit, encombrée de baquets à lessive et d'engins de pêche. Elle avait

sur le quai, à gauche de la porte d'entrée, une plate-bande de bonne terre protégée par un mur à hauteur d'appui, de laquelle s'échappait le cep de vigne dont s'encadraient les fenêtres. Quelques œillets y mêlaient en été leur parfum à celui de quelques résédas et de quelques blanches touffes de basilic.

Les quatre carreaux de la croisée d'en bas, comme les six de celle d'en haut, permettaient à l'œil d'apercevoir le port et de suivre tous les mouvements des bateaux rentrant, sortant, s'amarrant aux quais ou s'ancrant dans le chenal.

La femme de Thégonnec, la douce et vertueuse Maharite, avait coutume, quand les soins du ménage ne l'absorbaient pas, de s'asseoir près de la fenêtre du rez-de-chaussée, pour filer sa quenouille ou repriser des vêtements endommagés par l'usure. Elle tournait son fuseau ou tirait son aiguille en chantant quelque mélancolique complainte ou quelque pieux cantique breton.

A l'heure où le flot faisait rentrer dans le port les barques dispersées sur la mer, ses yeux interrogeaient à chaque instant l'horizon et son cœur battait plus fort lorsqu'elle reconnaissait, entre cent autres, les deux voiles rouges qui ramenaient vers son foyer l'homme à qui Dieu l'avait unie.

Pendant dix années, le ménage de Malo Thégonnec avait été le plus heureux de tout Audierne. On se montrait, non sans une pointe de jalousie, l'habitation, soigneusement blanchie au dehors, reluisante de propreté au dedans, où vivait ce couple fortuné, dans la bénédiction de Dieu, l'honneur des hommes et la satisfaction de ses modestes désirs.

Les bateaux des autres pêcheurs rentraient-ils vides, après avoir jeté sans succès leurs filets, celui de Malo déversait toujours sur le quai une satisfaisante capture. La tempête forçait-elle la flottille d'Audierne à fuir devant le vent et à s'aller abriter dans les ports voisins, à la grande anxiété des pauvres femmes qui attendaient en vain le retour de leurs hommes, Malo semblait avoir fait un pacte avec l'Océan. Sa chaloupe, habilement dirigée, volant ainsi qu'un oiseau de mer sur les vagues moutonnantes, revenait, comme de

coutume, s'amarrer à l'anneau de fer scellé dans le mur du quai, vis-à-vis de la fenêtre où l'attendait Maharite.

Malo avait ardemment désiré un fils pour en faire un marin comme lui. Dieu l'avait exaucé ; son Urvoan, objet de joie et d'orgueil pour son père, grandissait à vue d'œil, sain de corps, vif d'esprit, aimant et droit de cœur.

Au catéchisme, à l'école, au jeu, Urvoan Thégonnec distançait ses camarades, qui se soumettaient instinctivement à sa supériorité.

Que manquait-il à Malo pour être un homme heureux ?

Cela ne laissait pas que d'intriguer les gens d'Audierne. Pourquoi, se disait-on à la ronde dans les veillées d'hiver, pourquoi l'homme de Maharite Salaün est-il le plns chanceux de tous nos gars ?

Et chacun de placer son mot. Il est plus habile marin, disait l'un ; il est plus roué pêcheur, disait l'autre ; il a une meilleure conduite, opinait un troisième.

N'est-il pas un peu sorcier ? hasardait une commère en branlant la tête d'un certain air mystérieux.

— Oh ! pour ça, non, répondait en chœur l'auditoire, Malo est trop bon chrétien pour trafiquer avec le diable.

— Voulez-vous que je vous dise le fin mot ? glapit Guenolé le bossu, vieux tailleur octogénaire réputé au loin pour sa sagesse et consulté comme un oracle.

— Dites, dites, père, répondirent tous ensemble les membres de l'assistance, dites-nous votre avis, tout le monde vous écoute.

Eh ! bien, voici le vrai. Malo a fait un vœu. Tant qu'il tiendra son vœu, il sera ce qu'il est, le plus chanceux et le plus heureux du pays; mais dam ! s'il manque un beau jour à la promesse qu'il a faite à Dieu, vous verrez ce qui lui arrivera. Je ne vous dis que ça.

L'oracle avait parlé. Sa sentence mystérieuse se redit de bouche en bouche et tout Audierne tint pour sûr que c'était le vœu inconnu de Malo Thégonnec qui était le secret de son bonheur.

Une nuit, la tourmente faisait rage au dehors. Malo, inquiet de sa chaloupe que le vent furieux secouait durement, malgré ses

amarres, et qu'il lui semblait entendre heurter de son bordage les murailles du quai, se leva à la hâte pour aller s'assurer de l'état de l'embarcation.

Maharite attendit son retour bien des heures, bien des jours, bien des mois, bien des années. Ni Malo ni sa barque de pêche ne reparaissaient dans le port d'Audierne.

A partir de cette nuit fatale, on vit dépérir insensiblement la femme du marin. En vain les caresses de l'affectueux Urvoan cherchaient-elles à l'arracher à sa mélancolie ; elle y répondait par des baisers mêlés de larmes, où la tristesse de la veuve dominait, hélas! l'amour de la mère.

Qui eût pu douter, en effet, que Maharite ne fût veuve? Pour la dixième fois, l'anniversaire de la disparition de Malo était venu briser son cœur. A coup sûr, Malo avait été enseveli dans les flots; mais pourquoi la mer n'avait-elle rejeté sur le rivage ni sa dépouille mortelle, ni la moindre épave de sa chaloupe?

Pourquoi, depuis la nuit fatale où Thégonnec avait quitté sa demeure pour n'y plus rentrer, était-il question d'une embarcation étrange qui, de temps à autre, était aperçue par quelques pêcheurs, tantôt volant sur les flots sans un lambeau de toile à ses mâts, tantôt portant toute sa voilure par la plus affreuse tempête, sans paraître s'incliner le plus légèrement sous l'effort de la bourrasque?

La vue de cette barque — on la reconnaissait à sa longue flamme noire — présageait toujours quelque malheur. Venait-elle à croiser la route d'une chaloupe en marche de manière à en friser l'avant, il était inouï que celle-ci rentrât au port.

Les marins l'avaient baptisée *la barque maudite*. Sûrement, les anciens n'avaient rien rencontré de pareil sur la mer. Son apparition coïncidait singulièrement avec l'absence de Malo Thégonnec. Bien plus, comme nous l'avons vu, plus d'un pêcheur d'Audierne certifiait avoir aperçu distinctement le mari de Maharite Salaün assis à la barre de la barque maudite, ou immobile, les bras croisés, au pied de la misaine.

Tous ces bruits étaient plus d'une fois parvenus à l'oreille de la pauvre veuve, mais elle avait cherché à repousser loin de son esprit ces superstitieuses rumeurs.

Maharite était intelligente et fort solidement instruite pour une fille de Basse-Bretagne.

Elle savait au milieu de quel peuple elle vivait : peuple ami des légendes, crédule à tous les contes de revenants, de poulpiquets et de sorciers.

Lorsque le jeune Urvoan, qui faisait son apprentissage du dur métier de marin sur la chaloupe pontée de l'un de ses oncles, lui rapportait quelque *dit-on* du bord au sujet de la *barque maudite*, sa mère le reprenait sévèrement et lui reprochait de prêter attention à des fables de matelots.

Une nuit — c'était le onzième anniversaire de la disparition du marin — Urvoan était en mer ; Maharite, seule près de son foyer, plongée dans ses tristes réflexions, ne s'apercevait pas que les souches d'ajonc achevaient de se consumer dans l'âtre et que le flambeau de résine fixé au manteau de la cheminée allait bientôt jeter ses dernières lueurs.

Au dehors, la tempête rugissait. On entendait au loin le grondement des vagues se roulant frénétiquement sur les grèves ou battant les falaises de leurs masses écumantes. Le vent d'ouest sifflait lugubre dans les agrès des navires ancrés le long du port. Il semblait vouloir soulever les toitures, enfoncer portes et croisées. De temps à autre, une tuile ou une ardoise, arrachée d'un toit par la tourmente, volait en éclats sur la chaussée. Une pluie torrentielle, chassée par les grains, fouettait sans merci les vitres ruisselantes.

Le douzième son de minuit vient de retentir à l'horloge du clocher, sinistre comme le coup de canon d'un navire en détresse.

En même temps, une rafale, plus violente que les précédentes, ébranle la maison où veille Maharite. Comme si elle cédait à l'effort, la porte s'ouvre toute grande. La massive serrure n'a-t-elle point été soigneusement fermée la veille au soir, comme de coutume ?

Une forme humaine qui semble glisser, portée par le vent, sur le sol, franchit l'ouverture et vient se placer devant la Bretonne épouvantée.

D'elle-même, la porte s'est refermée sur l'étrange apparition.

L'arrivant est revêtu de l'accoutrement que les marins portent à la mer. Ses vêtements de toile goudronnée laissent ruisseler l'eau de tous leurs plis. La barbe inculte qui hérisse son visage livide ruisselle également. Il est malaisé de distinguer, à la faible lueur du flambeau de résine, les traits de cet homme sous son large chapeau, goudronné comme ses habits. Pourtant un seul regard de Maharite a suffi pour reconnaître les traits de celui qu'elle a tant pleuré.

— Malo !... s'écrie-t-elle en jetant un cri perçant, et, se précipitant vers le marin, elle cherche à entourer son cou de ses bras. Elle ne saisit que le vide, et pourtant la forme humaine est toujours là, immobile devant elle !...

— Maharite, dit le pêcheur d'une voix sourde, qui semble sortir des profondeurs d'un tombeau, ne sois pas effrayée de moi. La miséricorde divine me permet de passer quelques instants avec toi ; je n'ai pas de temps à perdre, écoute.

La veuve est retombée sur sa chaise. Ses yeux effarés sont fixés sur le visage du marin.

— Maharite, continue celui-ci, j'ai rompu mon vœu, j'ai violé ma promesse. Dieu me punit ; il est juste, mais je suis bien malheureux !

Le jour de nos fiançailles, te le rappelles-tu, Maharite ?

Nous étions dans la ferme de tes parents, dans la grande chambre basse, entourés de nos familles. Je venais de passer à ton doigt l'anneau béni par le recteur, gage de notre mutuelle foi. Je suspendis à ton cou cette croix précieuse que j'y vois encore, Dieu soit loué ! C'est un bijou, car elle est d'or pur et ses quatre branches portent chacune une pierre merveilleuse, qui brille à la lumière comme un charbon ardent. C'est un reliquaire, car elle contient un morceau de la Croix sur laquelle le Sauveur a répandu

son sang divin. Un prêtre de ma famille me l'avait léguée en mourant comme le plus précieux des héritages.

— Maharite, te dis-je, jurez-moi par tout ce qu'il y a de plus saint au ciel et sur la terre, que vous ne quitterez jamais ce bijou sacré que je vous confie et que, de toutes les filles d'Audierne, vous êtes la plus digne de porter sur votre poitrine. C'est le symbole de l'amour de Dieu et le gage du mien.

— Malo, me répondis-tu, je garderai l'anneau béni et le précieux bijou que vous m'offrez ; je vous ferai la promesse que vous demandez de moi, mais, en retour, j'en exige une de vous.

Nos marins ont la coupable habitude de blasphémer le saint nom du Dieu tout-puissant. Cela me fait horreur, et attire, je le sais, sur les ménages, la colère et la malédiction d'en haut. Si vous ne vous sentez pas la force de me jurer qu'à partir de ce jour vous ne prononcerez jamais en vain le nom de Dieu, reprenez cet anneau, reprenez aussi cette croix : jamais Marguerite Salaün ne sera la femme de Malo Thégonnec.

Tout d'abord, t'en souvient-il, je ne répondis pas. Je connaissais la force de l'habitude, j'hésitais à faire un serment aussi solennel ; je craignais de ne pouvoir le tenir. Mais l'amour que je portais à ma fiancée fit taire tous mes scrupules et me donna une force qui me sembla devoir surmonter toutes les tentations. Je jurai sur la sainte relique de ne jamais à l'avenir prononcer en vain le nom redoutable du Dieu vivant.

— J'en fais sur la sainte Croix la promesse solennelle, m'écriai-je. Si jamais je suis infidèle à mon vœu, que Dieu qui m'entend me punisse à l'instant même ! Qu'il fasse de moi le Juif-Errant de la mer ! Qu'il me condamne à tirer des bordées au large sans jamais revenir embrasser ma Maharite, jusqu'au jour du jugement dernier !

Horreur !... A peine avais-je prononcé ces derniers mots, qu'une voix moqueuse les répéta au dehors en les accompagnant d'un éclat de rire infernal !... « *Jusqu'au jour du jugement dernier !...* »

L'épouvante me glaça le cœur et fit pâlir toute l'assistance.

Je courus à la porte, l'ouvris précipitamment et regardai de tout côté.

Je ne vis rien, que la lande qui s'étendait à perte de vue et les moutons de ton père, qui paissaient tranquillement parmi les ajoncs aux fleurs d'or.

— Malo, Malo, me dis-tu avec une sorte de désespoir, oh ! pourquoi vous ai-je demandé cette promesse ? Imprudente que je suis, ne vous ai-je pas exposé à quelque affreux malheur, si vous veniez quelque jour à y manquer par faiblesse ?

— Non, non, ma Maharite, te répondis-je hardiment, je me sens assez fort, assez sûr de moi, pour me moquer de l'Enfer et braver ses puissances. Je renouvelle mon vœu, je le tiendrai, fût-ce à la face de Satan !

Six mois après je te conduisais à l'autel. Combien nous fûmes heureux pendant de longues années, tu le sais, Maharite, mais notre bonheur ne devait pas durer toujours. Je devais te plonger dans le chagrin et me trouver moi-même enveloppé dans la malédiction que j'ai appelée sur moi.

Une nuit...

— Avant d'aller plus loin, dites-moi, oh ! dites-moi si vous êtes réellement Malo Thégonnec, mon mari ; si vous êtes un être vivant, ou si j'ai devant moi un esprit de l'autre monde, qui se joue de la douleur d'une veuve !

— Ecoute-moi sans m'interrompre. Tu le sauras tout à l'heure.

Une nuit — qu'elle soit maudite entre toutes les nuits ! — la tempête rageait comme elle le fait en ce moment. Inquiet pour ma chaloupe amarrée devant la maison, je me levai et sortis pour m'assurer si tout y était en ordre. Non, l'homme qui avait le soin de serrer les voiles à l'arrivée l'avait fait négligemment la veille au soir. Elles s'étaient en partie déployées. Elles claquaient au vent prêtes à être emportées ou déchirées en lambeaux.

Après de pénibles efforts, je parvins, malgré la tempête, à ferler la misaine ; mais la grande voile résista à toutes mes tentatives.

La sueur baignait mon front ; je sentais mes forces s'épuiser avec ma patience. A peine avais-je réussi à rouler cette voile contre les espars, qu'un coup de vent me l'arrachait des mains et la déployait de nouveau sur ma tête.

Depuis une heure, je me fatiguais à ce travail, lorsqu'une rafale plus terrible m'enleva avec la toile à laquelle je me cramponnais de toute ma force et me rejeta si violemment le long du bordage, que je crus avoir un membre brisé.

Ma patience était à bout. Oh ! malheur, j'oubliai ma promesse ! Un horrible jurement sortit de mes lèvres, mêlant le nom sacré du Créateur à une imprécation impie !...

Aussitôt retentit à mes oreilles la même voix que nous avions entendue le jour de nos fiançailles. Elle disait encore au milieu d'un rire moqueur : « *Jusqu'au jour du jugement dernier !* »

En même temps, deux matelots inconnus, à la figure hideuse, noire comme celle des sauvages d'Afrique, sautèrent dans ma chaloupe, larguèrent malgré moi les amarres, hissèrent les voiles et, en un clin d'œil, je me trouvai balancé sur les vagues furieuses, bien au large de la baie d'Audierne.

Depuis cette nuit fatale, je cours la mer, de nuit et de jour, par le calme et par la tempête, sans pouvoir trouver le repos.

J'appelle la mort, la vraie mort, à grands cris ; elle ne vient pas m'arracher à mon châtiment.

Je ne suis pas damné, Maharite, car mon âme n'est pas complètement séparée de mon corps, mais je le serai au jour du jugement, si quelqu'un ne me délivre par pitié, avant cette heure redoutable.

Un seul être humain, un seul, a ce pouvoir : c'est notre fils Urvoan.

Voici une lettre qu'il ne devra ouvrir qu'après t'avoir fermé les yeux. Elle lui apprendra comment il peut sauver son père. Alors seulement il doit le savoir.

Tes jours sont comptés, ma bien-aimée Maharite. Ton âme innocente, sanctifiée par la douleur, ne tardera pas à entrer dans la

joie éternelle. Lorsque ma barque sera revue dans le port, ce sera le signe que ta délivrance est proche.

Avant de mourir, tu révèleras à notre fils le terrible secret que je viens de te confier, mais qu'il se souvienne que c'est un secret inviolable, que nul autre ne doit connaître ; s'il en était autrement, ma libération deviendrait impossible.

A ce moment, au milieu d'un redoublement de la tourmente, qui fit trembler la maison jusque dans ses fondements, on entendit trois coups distinctement frappés à la porte.

— Adieu, Maharite, adieu, s'écria le marin d'une voix déchirante, c'est le signal, nous ne nous reverrons plus en ce monde !

— Malo, Malo, exclama la pauvre femme en se précipitant pour la seconde fois les bras étendus vers l'apparition, pour l'amour de Dieu, un instant encore !...

Mais l'étreinte désespérée de Maharite n'atteignait toujours que le vide...

La porte s'est ouverte de nouveau, comme par la furie de l'ouragan. L'étrange visiteur a disparu dans les ténèbres du dehors.

En même temps le flambeau de résine a jeté sa dernière lueur avec son dernier pétillement, plongeant la chambre dans une obscurité sinistre.

Maharite s'est élancée sur les pas de son mari, mais elle s'est heurtée violemment à la porte qui, à sa grande surprise, est restée close. Elle l'ouvre en un clin d'œil et se trouve sur le quai.

Dans le lointain, il lui semble entendre une voix moqueuse articuler ces mots : « *Jusqu'au jour du jugement dernier !* »

Puis un éclat de rire satanique, qui glace le sang dans les veines de la Bretonne.

Les quais sont déserts. Les lougres et les chaloupes de pêche fatiguent leurs amarres et se heurtent les uns contre les autres. La plainte de l'Océan retentit assourdissante au près, grave et lugubre au loin.

Soudain la lune, momentanément dévoilée par les nuées errantes, jette sur les flots une pâle traînée de lumière. A sa faveur,

Maharite aperçoit une barque, toutes voiles dehors, malgré la violence du vent. Elle semble voler sur la mer démontée qui blanchit autour d'elle. Une longue flamme voltige au plus haut mât.

En un clin d'œil, la barque a disparu.

Maharite jette un cri perçant, et s'affaisse comme inanimée sur la chaussée.

ABBÉ J. DOMINIQUE.

(*La suite prochainement.*)

ÉTUDES LITTÉRAIRES

—

VICTOR DE LAPRADE

ET SON BIOGRAPHE *

Victor de Laprade est du petit nombre de ces écrivains privilégiés qui ont aimé et servi les plus nobles causes, qui ont vu, dans la poésie, plus et mieux qu'un ingénieux divertissement, dans la critique, autre chose qu'un spirituel examen de détail ; qui ont été inébranlablement fidèles au but poursuivi dès l'origine ; qui ont donné un perpétuel et éloquent commentaire au divin *Sursùm corda.* Il faut chercher le secret de cette élévation constante, de cette dignité littéraire qui n'a subi ni hésitations ni défaillances, dans la vie du poète, non moins que dans ses œuvres : Laprade n'a eu qu'à regarder dans le passé et dans le présent de sa famille, avant lui, autour de lui, en lui-même, pour y puiser ces sentiments d'honneur, de loyauté, de piété, qu'il a revêtus d'un magnifique langage ; pareille à la neige qui couvre ses Alpes chéries, cette pureté immaculée et, si je puis ainsi parler, cette blancheur morale qui l'environnait de toutes parts, se sont reflétées dans son esprit, et ses ouvrages en ont été le miroir fidèle. La plupart des poètes nos contemporains ont eu des phases de lumière et d'ombre, des chutes, des relèvements, un déclin douloureux dont ils ont été les spectateurs attristés ou aveuglés. Laprade ne nous présente rien de tel, la suprématie de sa pensée s'est affirmée avec son perfectionnement moral ; les années et les malheurs ont attisé la flamme intérieure qui réchauffait son âme, et, par une heureuse rencontre,

* *Victor de Laprade, sa vie et ses œuvres,* par Edmond Biré. — Paris, Emile Perrin 1886.

parce que son inspiration se retrempait et que son expression s'épurait à des sources plus qu'humaines, ses plus parfaits poèmes ont été tracés par la main débile du vieillard. Cette vie de poète et de juste, également exemplaire, est un superbe enseignement : elle est unie comme la surface d'un beau lac, et le souffle des passions mauvaises, qu'elle a traversées sans s'y mêler, n'en a jamais terni l'harmonieuse limpidité ; elle n'a été pourtant ni impersonnelle ni égoïste ; elle a quitté, quand il l'a fallu, les hauteurs aimées de Sunium pour la montée du Calvaire, les profondeurs sereines de la cathédrale gothique pour la tribune ou le champ de bataille ; elle a su flétrir et honorer tour à tour, et rien de ce qui touche les affections de la famille, les intérêts de la patrie, ne lui est demeuré étranger. Une connaissance approfondie de la vie littéraire de Laprade, une sympathie mêlée de juste admiration pour ses ouvrages, ne constituaient pas des titres suffisants à son biographe ; il fallait l'avoir vu de près, l'avoir aimé, être capable de nous le faire aimer. Dans de précédents livres, M. Edmond Biré avait fait preuve de sagacité exceptionnelle, il avait mis une langue excellente au service de la plus fine pénétration, et, recueillant une des meilleures parts dans l'héritage de Sainte-Beuve, mérité de s'inscrire parmi les maîtres de la jeune école critique, les Brunetière, les Jules Lemaître, les Bourget. Il s'est surpassé aujourd'hui : à mesure qu'elle se faisait émue, admirative, sans abdiquer jamais le droit de juger, sa critique devenait plus large, plus compréhensive ; son style aussi, sans rien perdre de son élégante précision, acquérait plus d'ampleur et de fermeté ; en parcourant, à sa suite, la biographie de Laprade, hommage digne du poète qui fut son ami, j'aurai mainte occasion de le trouver à la hauteur d'un tel sujet, *tanto argumento par.* (C'est la qualité que Tacite demande à l'historien.)

Pierre-Marin-Victor Richard de Laprade naquit à Montbrison, le 13 janvier 1812. Ce pays montagneux et boisé produit des hommes vaillants et forts : des deux aïeuls du poète, l'un s'illustra par un fait d'armes un peu analogue au classique dévouement du

chevalier d'Assas, l'autre périt sous la Terreur, martyr de l'amitié. Les compagnes de ces héros bercèrent l'enfance de leur petit-fils de ces glorieux souvenirs, et l'une d'elles garda sur son cœur, jusqu'à sa mort, une lettre admirable de son mari : « testament de Louis XVI d'un bourgeois forézien. » Le père de Laprade n'était pas indigne d'une telle lignée ; ce chimiste distingué, qui avait pris des leçons de Fourcroy, ce médecin habile et charitable revit sous les traits du bon docteur de *Pernette*. Placé par lui au collège de Lyon, le jeune Victor n'y trouva que dans l'enseignement spiritualiste de l'abbé Noirot une compensation à d'invincibles répugnances. Au sortir de ce qu'il eût volontiers, comme Montaigne, appelé une *geôle*, une brillante perspective s'offrit à son ambition naissante : il allait être nommé secrétaire d'un ami de sa famille, M. de Chantelauze, garde des sceaux, mais la Révolution de 1830 mit ce beau projet à vau-l'eau. Il alla faire son droit à Aix. Des amitiés qui devaient s'affirmer plus tard, l'éveil de ses sympathies pour la Pologne persécutée, qui, dans la faveur des jeunes gens, avait remplacé la Grèce, le reposèrent des platitudes de la procédure et il fut reçu avocat. De retour à Lyon, il plaida quelquefois — très mal, selon lui — au conseil de guerre ; il se passionna pour les *nouveaux saints*, pour cette église de l'*Avenir* dont La Mennais était le grand prêtre, mais son bon sens le préserva toujours, au fond et dans la forme, des écarts funestes à tant d'esprits distingués. Un voyage en Suisse, qu'il fit à petites journées pendant les vacances de 1838, éveilla tout à fait sa vocation poétique. Concurremment avec des chroniques théâtrales, il publia, dans la *Revue du Lyonnais*, des poésies pleines de brillantes promesses. Le succès d'une conférence sur les *habitudes intellectuelles de l'avocat*, les encouragements d'un magistrat qui voulait faire de lui un substitut, étaient désormais impuissants à lui donner le change sur ses goûts ; grâce à l'appui d'Edgar Quinet, alors professeur à la faculté de Lyon, il fit insérer le poème d'*Eleusis* dans la *Revue des Deux Mondes*. Bientôt après, imbu des idées de son compatriote Ballanche, le mystique grec et chrétien tout ensemble,

le *doux théosophe* (comme l'a qualifié Sainte-Beuve), il traita un sujet merveilleusement approprié à ses tendances, un sujet où la mythologie antique servait de voile aux idées modernes, et il donna au public sa première œuvre, *Psyché* (1841). Le succès qui salua ces trois chants d'une grâce suave et que consacrèrent Sainte-Beuve, Victor Cousin, Béranger, créa à l'auteur de flatteuses amitiés. Une des meilleures et des plus fidèles fut celle de George Sand. Le groupe que dirigeait l'illustre romancière ayant fondé un recueil périodique, la *Revue Indépendante*, n'eut pas de peine à s'assurer la collaboration de Laprade. Dans la Revue nouvelle parurent un bon nombre des pièces qui devaient composer les *Odes et Poèmes*, publiés au mois de décembre 1843. Un enthousiasme pour la création, se traduisant par de véritables hymnes à la nature et ayant sa souveraine expression dans l'apostrophe « A la terre, » dans les stances, « A un grand arbre » ou « La mort d'un chêne », tel était le côté le plus saillant du livre. Mais, si le poète avait perçu l'âme des choses, s'il avait presque tenté de la symboliser dans *Hermia*, il avait toujours placé à côté des séductions du monde extérieur les devoirs sublimes, les austères consolations du monde intérieur ; il avait écrit, à la gloire du plus pur des sentiments, de l'amitié, trois pièces impérissables qui suffiraient à immortaliser, si des travaux personnels ne le défendaient déjà contre l'oubli, le nom de Barthélemy Tisseur. Le don d'exprimer l'amour a été injustement refusé à Laprade, mais il a chanté avec prédilection l'amitié : le couronnement, et, si l'on peut ainsi parler, l'apothéose de ce sentiment a inspiré ce chef-d'œuvre des *Poèmes évangéliques*, la *Résurrection de Lazare*, ces vers d'une ineffable douceur :

Amitié, joug divin qu'on porte librement,
Chaîne où l'on s'est lié sans foi aveuglement,
Qu'aucun hasard fatal n'aggrave ou ne dénoue,
Election du cœur que la raison avoue !
Amitié, notre appui quand tout autre s'abat,
Sagesse qui prévoit et force qui combat,

Acier fidèle, armure et lame bien trempée,
Je te serre à mon flanc, comme on serre une épée !

Dans la paraphrase poétique de l'Évangile, paraphrase toujours éloquente et belle, et d'une onction comparable aux fresques de Flandrin, cet hymne magnifique éclate comme une profession de foi.

Entre les *Odes et Poèmes* et les *Poèmes évangéliques*, il s'écoula neuf années et bien des événements dans la vie de Laprade. Il eut une mission du gouvernement en Italie, où il s'occupa moins de traiter le sujet historique indiqué par M. Mignet, que de visiter la cathédrale de Milan, les musées de Florence et les antiquités de Rome ; il entra en relations avec un littérateur trop tôt moissonné, Charles Labitte, et fit par lui sa rentrée à la *Revue des Deux Mondes*. S'étant vu, dans un concours académique, où il avait tenté de faire exprimer à sa muse des sommets les conquêtes de la science moderne, préférer le paradoxal Amédée Pommier, il reçut comme compensation la croix de la Légion d'honneur, le même jour que les Bretons Brizeux et La Villemarqué ; il ferma les yeux à son maître Ballanche et trouva de dignes accents pour le louer ; enfin, il fut nommé par M. de Salvandy, en 1847, professeur suppléant à la faculté des lettres de Lyon. La Révolution de 1848, qui lui parut au début un essai généreux de libéralisme chrétien, tenta de l'enlever à sa chaire et de faire de lui un député : il fut si indifférent à son échec dans le Rhône, qu'il passa, cette année même, ses examens de doctorat ès-lettres. Etranger aux petites intrigues qui se trament dans les bureaux du ministère, il eut besoin de l'intervention directe de M. de Falloux pour changer son titre de suppléant en celui de professeur titulaire. La nature élevée de son enseignement public, les hautes leçons de philosophie qu'il tirait de l'étude de la littérature, pénétraient ses auditeurs de respect et d'admiration ; M. Biré a trouvé chez l'un d'eux ce souvenir encore vivant et vibrant ; c'était, pour le poète, la plus éloquente préparation aux œuvres de sa maturité.

Les *Poèmes évangéliques* ajoutaient de belles pages à cette poésie de l'Ancien et du Nouveau Testament, qui, de J.-B. Rousseau à Klopstock, du merveilleux *Moïse* d'Alfred de Vigny aux ardentes effusions d'Édouard Turquety, a porté bonheur à ses interprètes. L'Académie, qui avait été sévère pour Laprade, fit acte de justice en couronnant le recueil. Trois ans après, elle accordait une plus haute récompense à un nouveau livre, non moins élevé mais plus humain, ensemble musical des voix de la nature, d'une nature accessible et qui fait à l'homme un cadre idéalement grand. Par la bouche de son secrétaire perpétuel, M. Villemain, l'Académie décernait aux *Symphonies* de magnifiques éloges; à deux ans de là, elle appelait l'auteur au fauteuil vacant par la mort d'Alfred de Musset. Laprade était à l'apogée de son talent, de sa gloire : tout ce que la France comptait d'esprits éminents, Lamartine en tête, saluait l'entrée à l'Institut de cette grave et noble muse.

Le nouvel académicien ne s'endormit pas sur ses lauriers, il paya sa bienvenue en publiant, dans l'intervalle de sa nomination et de sa réception, une suite des *Symphonies*, les *Idylles héroïques*, où brillent trois poèmes : *Frantz*, symbole du travail réparateur, *Herman*, digne pendant de l'*Excelsior* de Longfellow, et *Rosa mystica*, légende d'une virginale pureté. Il voulut voir surtout dans son prédécesseur, Alfred de Musset, l'auteur désabusé et repentant de l'*Espoir en Dieu*, celui qui avait dit aux rhéteurs et aux maîtres de la science :

Croyez-moi, la prière est un cri d'espérance.

Il s'abstint d'ailleurs, dans son discours, de ces épigrammes faciles dont ses confrères étaient prodigues contre le gouvernement Ce n'étaient pas des flèches légères, mais de tranchants épieux, qu'il aiguisait dans son arsenal contre un régime détesté. Il se proposait pour modèle, non Martial ou Voltaire, mais Juvénal : bientôt il entamait la lutte, visière levée ; il faisait insérer dans le *Correspondant* les *Muses d'État*, brûlantes satires qui mirent le feu aux poudres,

qui provoquèrent, avec l'animosité de Sainte-Beuve, les sympathies de la jeunesse des écoles et de tous les ennemis du pouvoir, qu'ils s'appelassent Gambetta ou le Père Captier, et qui amenèrent sa destitution de professeur. Il s'opposa énergiquement à d'amicales démarches qui auraient pu le réintégrer ou le placer plus haut; dans des satires dialoguées, que les revues de l'opposition publièrent partiellement, il continua à être mordant, virulent même, mais évita toujours les invectives personnelles qui compromettent la dignité de l'écrivain. Ce n'est pas, au reste, à cette poésie de combat qu'il confiait le soin de sa renommée; il revint à sa moisson lyrique par les *Voix du silence*, un beau livre discret et solennel comme son titre, plein de pièces tour à tour gracieuses et mâles, dont les plus saillantes sont un *Entretien* tout cornélien avec Corneille, et la *Tour d'ivoire*, composition mystique qui transporte la justice et l'honneur dans les régions éthérées de la *Reine des fées* de Spencer et des romans de chevalerie.

Entre temps, Victor de Laprade maniait l'utile prose. Il réunit d'anciens et nouveaux articles sous le titre : *Questions d'art et de morale;* il publia un grand ouvrage en deux volumes, *le Sentiment de la nature avant le Christianisme* et *le Sentiment de la nature chez les Modernes*, où il retraçait, avec beaucoup de largeur et d'indépendance, l'empreinte que la nature, entendue au sens le plus vaste et le plus élevé, a donnée aux lettres et aux arts, d'Homère à Châteaubriand, de la cathédrale gothique à Victor Hugo; il écrivit l'*Education homicide*, violente protestation contre les dangers et les misères de l'internat. Après des stances sur *le Jardin du Luxembourg*, que son ami Saint-René Taillandier lisait à son cours devant des auditeurs enthousiasmés, il livra au public, en 1868, un poème de longue haleine, son œuvre la mieux connue, la plus justement populaire, *Pernette*.

De nombreuses éditions, une édition illustrée, n'ont pas épuisé le succès de *Pernette* : c'est, avec *Jocelyn*, le chef-d'œuvre du poème français, un chef-d'œuvre comparable à l'*Hermann et Dorothée* de Gœthe; ce réfractaire qui devient un héros, sa veuve qui

ne faiblit pas sous l'immense douleur, ont une place d'honneur dans le cycle de l'épopée familière. Le poète avait le don de seconde vue du *vates* antique ; intitulant un de ses chapitres l'*Invasion,* il entendait au delà du Rhin hennir les chevaux tudesques ; il sentait le danger imminent, n'était pas dupe de la fiction de l'empire libéral et refusait doucement le rectorat de Grenoble ou d'Aix en mettant la dernière main à sa tragédie peu césarienne d'*Harmodius.* Les foudroyantes catastrophes de 1870 l'accablèrent d'abord ; affaibli par l'âge et plus encore par la maladie, gémissant de ne pouvoir imiter Pierre le franc-chasseur et courir sus à l'envahisseur, il se bornait à prier et à pleurer, quand une voix amie, celle de M. Émile Grimaud, sut tirer d'admirables accents de cette lyre muette ; les pièces : *Aux soldats et aux poètes bretons*, *A la France*, *Aux Hellènes qui sont venus combattre pour la France*, égalent les plus belles inspirations de Tyrtée et de Kœrner : jamais la poésie patriotique, vengeresse, éclairée par cette flamme d'en haut qui guidait les Machabées au combat, n'a parlé un plus fier langage : « Tout le sang de la patrie mutilée, » dit M. de Pontmartin cité par M. Biré, « toute l'horreur de la patrie envahie, tout le cœur de la patrie vaincue, débordaient dans ces strophes inoubliables, immortelles. »

Malgré son éloignement pour les fonctions publiques, Laprade ne put décliner l'honneur que lui fit la ville de Lyon, aux élections de février 1871 ; mais, atteint d'un découragement invincible qu'exaspérait la douleur physique, voyant le présent et l'avenir sous les plus sombres couleurs, il résigna, aussitôt qu'il le put, les premiers devoirs remplis, son mandat de député. Pendant cinq années, du mois de décembre 1871, où il avait réédité la brochure de Châteaubriand sur *Buonaparte et les Bourbons* , au mois de décembre 1876, il ne sortit pas de sa retraite ; mais, à cette dernière date, il publia un volume qu'il regarda comme son testament littéraire, *Le livre d'un père*, rempli jusqu'au bout d'une sensibilité et d'une onction charmantes et où il y a beaucoup de ses meilleures poésies. Sur ces entrefaites, un grand changement se fit

dans sa position: la fortune lui donna les richesses mondaines qu'il avait toujours méprisées, il put acquérir le domaine du Perrey, d'où son regard dominait les scènes de son enfance et de *Pernette*; mais la maladie, qui lui avait laissé quelque trêve, s'établit à son chevet pour ne plus le quitter. Il continua pourtant d'écrire ou de dicter, faisant imprimer, de 1880 à 1882, trois volumes de prose : *Contre la musique*, suite d'une polémique amicale avec M. de Falloux; *Essais de critique idéaliste*, belle application de la synthèse à la critique, et *Prolégomènes de l'histoire du sentiment de la nature*. Quand, à l'instigation d'un ami toujours empressé, M. Emile Grimaud, l'éditeur Alphonse Lemerre s'offrit à publier ses œuvres complètes, il glissa, comme appendice aux *Voix du silence*, deux recueils inédits: *Varia* et le *Livre des adieux*, qui étincellent de beautés et sont, au vrai, les plus magnifiques adieux que poète ait faits à la Muse. Il vit venir sa fin, le terme de ses souffrances, avec une sérénité que j'appellerais stoïque si elle n'était pas avant tout chrétienne, si une piété fervente ne l'avait pas illuminée de ses rayons. Il rendit sa belle âme à Dieu, le 13 décembre 1883; celui qui avait été tout honneur, tout vertu, allait recevoir la suprême récompense. Il faut lire les détails de cette fin dans l'ouvrage de M. Biré; peu de lectures sont aussi édifiantes : c'est le *Phédon* transfiguré par l'Evangile.

Si l'on a bien voulu me suivre dans l'exposé d'une vie et d'une œuvre sans tache, je dois cette faveur à Victor de Laprade et aussi à son biographe. Celui-ci, donnant à des lettres inédites le précieux appoint de ses impressions personnelles, a érigé à son illustre ami, dans notre chère Bretagne, *le solide cénotaphe* qu'il réclamait et méritait : ce cénotaphe est taillé en plein granit et le temps n'y mordra pas. Et, puisque j'ai parlé de la Bretagne, combien j'aurais voulu insister sur la sympathie toujours croissante de l'auteur de *Pernette* pour la terre des Beaumanoir et des du Guesclin ; combien j'aurais voulu le peindre se proclamant « Celte comme nous, » admirateur de Châteaubriand, de Brizeux, de toutes nos gloires ! Des revues, des sociétés bretonnes ont eu l'honneur de le compter

au nombre de leurs collaborateurs et de leurs membres : il a conservé parmi nous d'inébranlables amitiés et la suprême consécration de son talent lui vient de l'un des nôtres. Si puissant que soit le charme de ces souvenirs, j'aime mieux encore, en fermant ce beau livre plein de lui, citer une phrase d'un poète, son successeur à l'Académie française, François Coppée : « Il revit sa patrie adop-« tive, cette ville de Lyon qu'il préférait au tumultueux Paris, cette « ville de Lyon, grandiose et triste et que domine l'autel aérien de « Notre-Dame-de-Fourvières, ainsi que l'œuvre de M. de Laprade « est dominée par l'idée de Dieu. » Il n'y a pas de plus splendide éloge du poète de l'âme et des hauteurs sereines : tout ce qu'il a écrit est un élan vers Dieu.

OLIVIER DE GOURCUFF.

VARIÉTÉS HISTORIQUES BRETONNES

I

Consultation d'un avocat breton au XIVe siècle *

(1366, 12 septembre).

C'est l'avis Guillaume Lotodé [1].

Si il est ainxin que en la terre de Briacé [2] eust quatre effenz, c'est assavoir un filz et trais filles, lequel filz morit, et demourèrent trais filles, dom il fut une mariée et ot certaines chouses, et dempuis est morte senz heir de sa char. Et ainxin demoura. Si demande la joveignore, vers l'ainznée ou son heir, son partage.

La chouse sera jugée soubz le nombre de dous. Quar touzjourz depuis la mort dou père la terre est demourée entière sans estre partie ne entamée, ne requis ne demandée par court, sauff ce qu'il fut baillé à la fille qui fut mariée, qui tornera à l'ainznée.

Arch. de la Loire-Inférieure, Trésor des chartes de Bretagne, armoire V, cassette B, n° 25 (ancienne cote).

1. « Lotodé, s' de Cherville, paroisse de Moigné, — de la Vizeulle, par. de St-Grégoire, — de l'Espinay. — Réformations de 1427 à 1513. — Coupé : au 1, d'argent au lion morné de sable ; au 2, d'or au limier aussi de sable. — Fondu en 1629 dans du Boberil. » (Courcy, *Nobiliaire de Bretagne*), 2e édit.

2. Ancienne terre noble, aujourd'hui village en la commune du Loroux-Botereau, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Nantes, Loire-Inférieure.

Et ne doubtez : c'est la coustume de Bretaigne si c'est fé noble, selonc mon petit avis.

Donné soubz mon seau, le XIIe jour de septembre, l'an mil III^c soixant et seix.

(Original, parchemin, était scellé.)

II

Le droit de bris sur la côte de Dinard au XVe siècle.

Une sentence par la court de Plancoët, à instance du procureur, ontre Lucas Le Breton, touchant le bris d'un navire avenu à Dinard, du port d'environ XXXV tonneaux, grant partie duquel fut brullée et les marchandises *.

(1474, 26 mai.)

Sur ce que Jehan Bouan procureur de ceste court [1] et en procedant de son office disoit huy vers et à l'encontre Lucas Le Breton, cytain de Saint Mallou, que puix le temps d'un an est advenu que ou port et havre de Dinart, entre le bec et rochier de Monpoul et le rochier nommé vullegallement le rochier de la Roche Pellée, y a eu une neff appellée *le Busart*, de laquelle estoit mestre marchant ledit Lucas, en laquelle neff y avoit plusseurs marchandies savoir, vins en pippes à l'estimacion de cent pippes de vin, et fer à l'estimacion de vingt milliers ou dedens, et plusseurs aultres biens et marchandies, laquelle neff fut par fortunne de feu advanturée et en partie brullée et brissée, et que à mes seignour et damme de ceste court [2], par le droit d'icelle damme et à cause de

* Les pièces relatives à l'exercice du droit de bris, surtout par les seigneuries particulières, sont extrêmement rares. Celle-ci est des plus curieuses. L'original fait partie de ma collection. Le titre en italique est inscrit au dos. — A. de la B.

1. La juridiction de la seigneurie de Plancoët.

2. La seigneurie de Plancoët appartenait alors à la célèbre Françoise de Dinan et par elle, à son mari Gui XIV, comte de Laval et baron du Vitré.

ceste seignourie de Plancouet, appartient les bris et advantures de mer qui sont faictz oudit port et ès costes d'icelluy entre lesdictes mectes, et que à la fois que le cas avient de teulx et paroilz cas mesdiz seignour et damme en ont joui et en sont en pocession. Et incontinant après ledit bris et ce que est advenu, par le sergent de ceste court et aultres fut fait savoir oudit Le Breton et aultres ses complices et adherez se portans pour luy, et ou nom de luy, que ce que estoit demouré dudit navire, apparoilz d'iceluy, les vins, fers et aultres marchandies, estoint arestez et furent arestez deffait à instance de mondit seignour à la conservacion de ses droictz, et que pour y proceder avoit esté terme mis à ceste court, et que dempuix ce ilz avoint en ce defailly et par les deffailles ensuis ledit arest avoit esté jugé tenir et avoir estat ; et que dempuix ledit arest et non obstant yceluy, et sans auoir esguard audit droit de pocession de mesd. seigneur et damme, ledit Lucas et aultres ses complices et adherez de par luy ont prins, ammené et desplacé lesd. chousses des lieulx où ilz estoint et tourné à leur pocession, et desdictes chousses en ont esté confessans : et enquerant ledit procureur de chascun de ses advoulz à en trover et prover à luy suffire, concluant affin, ce congneu ou trouvé, que ledit Lucas avoit fait tort et qu'il fust et soit condempné remplir ledit arest, meptre à premier et deu estat, l'amender, et ledit arest ramplir, qu'il pouoit et debvoit yceluy soustenir, ou prejudice que mondit seigneur deust, puisse et doye jouir du parsur de ladicte neff et apparoilz et chouses dessurdictes, avanturées comme dit est, et desdommaiger à l'esgart de la court. Lequel Lucas congneut bien que, puix ledit temps et par avant ledit arrest, entre lesdictes mectes y auoit [eu] vng navire nommé *le Bussart,* oudit port et havre de Dinart, quel en yceluy port fut ars et brullé en partie et par la fortune du feu, et les chousses et biens avanturées en ycelluy et ès costes entre lesdictes mectes à mesditz seigneur et damme appartenans par cause de ladicte damme, par reson et cause de leurs terre et seigneurie de Plancouet, et les bris qui estoint et advenoint audit port et havre entre lesdictes mectes qu'ilz estoint

en pocession *ab antiquo* d'en jouir, et que ledit arest luy avoit esté fait savoir par Jouhan Bassin, sergent de ceste court, et que dempuix ledit arest, comme les biens et marchandies commanczoint à aller à perdicion, aulcunes personnes en favour de luy avoint prins et recoupvré partie d'icelles chousses, savoir ce que estoit demouré dudit navire et des vins, fers et apparoilz dudit navire, et desplacé des lieulx où ilz estoint au temps dudit arest, non pas à l'instance dudit procureur. Et sur sa confession fut jugé et descleré qu'il avoit fait tort et qu'il debvoit remplir ledit arest, restituer lesdiz biens, en fere amande et desdommaige civillement A quoy dist ledit Le Breton le voulloir et ne avoir que debatre de ce fere, restituer et randre oudit arest ce que en pourra estre mené et porté qui soit en espece, et le parsur, par espece ou vallour, randre en la main de mondit seigneur ou ses repceveurs, procureurs, sergens, pour d'iceulx fere leur plesir. Et fut jugé ce debvoir estre, et pour voirs fere ladicte restitucion et ramplissement dudit arest et fere ce que appartient fut commis mestre Guillaume de la Vallée, o congnouessance de cause. Et fut mis terme et assigné audit Lucas pour enterinez lesdictes chousses à d'huy en ouyt. jours, à comparoir au port de Dinart.

Fait aux plez generaulx de Plancouet, le vingt seixiesme jour de May l'an mill IIII^c saexante et quatorze.

(*Signé*) B. Galesnel. E. Basille.

Et dempuix, en procedant à la commission cy dessus appointée dauant ledit mestre Guillaume de la Valée, commis que dessur, et en fournissant à la restitucion desdiz biens et au remplissement dudit arrest et obeissant à la sentence dessur desclerée ou prouceix cy dessur, daté du vingt seixiesme jour de may derroin, ledit Lucas, en la ville et cité de Sainct Malo, en la maison d'iceluy, a baillé et rendu à Jehan Chappin, recepveur de ladicte court de Plancouet, ouyt pipes de vin des parties de la Rochelle et quantité de fer estimé à ugn millier, quelles choses furent prinses et accep-

tées dudit recepveur et par iceluy vandues à Jocelin Lambert, comme au plus donnant, vingt-cinq livres monnoye, en presence dudit Lucas et de son assentement. Et dempuix, hors de ladicte ville, ou port et havre de Sainct Malo, fut dudit Lucas baillé et rendu audit recepveur pluseurs apparoilz dudit navire, avecques la quielle (1) et autre partie dudit navire, et cinq pippes de vin desdictes parties, qui paroillement avecques les ancres et partie du cordaige dudit navire ont esté par ledit recepveur vendues audit Jocelin pour autres vignt cinq livres, qu'est pour lesdictes dous vendicions cinquante livres. Et oultre ledit Lucas promist en ce jour conduire et mener partie desdictes choses, les rendre et bailler ou port et havre de Dignart. Et d'icelles cinquante livres monnaie ledit Jocelin promist et s'est obligé faire poiesment audit recepveur à sa volunté et requeste, et ad ce faire a submis et obligé touz ses biens meubles et heritaiges à y avoir toute deue excecucion permise par la coustume, comme de debte non poiée. Et d'icelles choses et sommes que dessur s'est tenu contant et en a quicté ledit recepveur. Et tout ce que dessur les dessusditz et chascun pour tant que à chascun en touche ont juré par leurs sermens tenir, et nous, de leurs assentemens, par nostre court de Plancouet, les y auons condempnez et condampnons, etc...

Donné tesmoign de ce le seau establi aux contraz de nostredicte court mis à maere fermeté. Fait esdiz lieux que dessur davant ledit commissaire, ad ce presens le prieur de Dignart, Guillaume de Sainct Bria, Rolland de Taillefer et autres, le segond jour de juign l'an mill quatre cens saexante quatorze. Et dempuix, oudit port et havre de Dignart, fut par ledit Lucas et autres avecques luy rendu cinq pipes de vin et ladicte quielle dudit navire, ledit Lucas confeissant les esploiz et choses dessurdictes. Et fut fait savoir par ban que lesdiz biens estoint venduz ledit numbre de cinquante livres audit Jocelin par lesdictes parcelles, sauff droit d'enchiere, presens ad ce les dessurdiz, mestre Pierres Coues-

1. La quille.

pelle priour de Plelan, mestre Guillaume du Malle, frere Charlles Marquier, frere Guillaume Boutier, Guillaume Le Dos, Jehan Retaillé, Jehan Lescoche, Guillaume de la Court, Thomas Odie, Guillaume Rouxel, Olivier Pinczart, Charlles Péan, Olivier Buot et autres. Fait èsdiz lieu, jour et an que dessur.

(*Signé*) G. DE LA VALLÉE. B. GALESNEL.

(*Orig. parch. scellé sur simple queue, sceau tombé.*)

III

COMPLOT DES HUGUENOTS CONTRE NANTES *.

(1569, septembre.)

Enuiron ce moys (septembre 1569), comm'vn quidam eut donné aduertissement à l'Amiral (de Coligny) des grandes richesses qui estoient à Nantes et des moyens aisez à la surprendre au profit et auancement de tout le parti, depescha Pomenic auec cinq autres soldats pour voir si les moyens estoient aussi aisez qu'on les disoit et l'en auertir aussi tost. Car des richesses il n'en doutoit point, ains les estimoit plus grandes qu'il ne les eust peut estre trouué, encor que tout ce païs n'ait esté couru en aucuns troubles comme a esté tout le reste de la France : vn seul cartier de laquelle, fors cetuyla, ne s'est peu exempter de la licence et desbordement des soldats : voire qu'outre les richesses naturelles du païs, les estrangers de vint lieues de là et de plus outre y ont tousjours retiré le plus beau et meilleur de tous leurs meubles : occasion qu'on luy donne aujourduy le nom du Perou.

* Extrait de La Popelinière, *L'Histoire de France depuis 1550 jusques à ces temps.* Par l'Imprimerie Abraham H., 1581 — tome I, livre XVIII, f. 125. — Ce complot contre la ville de Nantes, formé en pleine paix et qui caractérise si bien l'attitude des protestants en Bretagne, est resté ignoré des historiens de Nantes et de tous les historiens bretons. — Nous reproduisons exactement l'orthographe de La Popelinière.

Bien que les Protestans se persuadoient que ceste ville, qui en est capitale, reduite à leur deuotion, leur seroit vne assés grande ouuerture pour courir à leur aise et sans danger tant la haute que basse Bretagne, laquelle pour les occasions que dessus on nomme aujourd'huy Perou des François : aiant Pomenic considéré l'estat et remarqué les auenuës tant de la ville que du château, asseure l'Amiral par lettres qu'estant toutes choses disposées comm'il les sçauroit souhaiter, ne reste qu'vn chef pour prendre auec main forte possession de la ville et château, qu'il luy metroit entre mains. Teligny eut la charge de s'en saisiner auec 300 cheuaux et 500 harquebuziers, dont 50 conduits par La Garde deuoient entrer les premiers par la poterne que Pomenic, le château pris, lui deuoit ouurir, au singnal d'vn drapeau rouge qui du château deuoit paroistre, haut esleué, aux troupes de Teligny.

La ville est forte, bien fossoiée, entournée de bonnes murailles, deffenduë de leurs tours assez percées : pour plus asseurée garde de laquelle y auoit deux compagnies d'harquebuziers entretenuës. Outre ce, le chasteau fort esleué luy commande et la tient en bride, pour si peu de garnison qui sera dedans. Bouillé estoit gouuerneur de la ville, et Sanzay le pere, du chasteau : auquel, fors 15 mortepayes, n'y auoit pour lors gens de defence qui feussent pour descouurir ne s'asseurer de la menée qu'on brassoit. La riuière de Loyre, telle que je vous ay descrit cy dessus, y passe et audelà de la Fosse (petite bourgade, riche neantmoins pour le sejour des marchans mesmement Espagnols et autres estrangers qui s'y sont habituez pour la commodité du trafic marin) se pert en la grande mer. Les bateaux estoient prests pour passer toutes les troupes, si que la difficulté estoit plus en la resolution de Pomenic et ses partisans qu'en autres qui feust. Il auoit neantmoins asseuré qu'aussitost que Sanzay seroit allé à la messe auec ses gardes, de tuer le reste et se saisir de la place, en laquelle il auoit libre entrée par l'accez que luy en donnoit l'vn des plus familiers et ordinaires du gouuerneur.

Mais, le jour venu de la redition, comme siz d'entr'eux se lauoient pour desjeuner, Pomenic, estoné que son aneau s'estoit

de soy mesme, et sans qu'aucun y touchast, rompu en trois : prenant cela en mauuais presage, quelques raisons que les autres qui s'en moquèrent lui missent deuant les yeux, leur dit que ceste entreprinse ne pourroit jamais estre heureusement executée et que, crainte que tout le mal tombast sur luy, il s'en deportoit : ce qui descouragea si fort les marchans[1] que, se fourrans parmi les autres qui à la descouuerte des Protestans crioient : *Arme ! arme !* de tous costez, ils furent tenus comme les plus affectionnez Catholiques de toute la ville, sous les compagnies de laquelle les soldats qui entroient de jour à autre furent par ce moien forcez de s'enroler, pour se couurir pour vn temps d'vn habit croisé, à la faveur duquel puis apres ils esuadèrent, et retournèrent rendre raison à l'Amiral de la faute des entrepreneurs.

1. Ceux qui avaient ourdi ce complot et vendu par avance, Nantes à Coligni.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

—

HISTOIRE GÉNÉALOGIQUE DE LA MAISON DE KERSAUSON, par J. de Kersauson, membre honoraire du conseil héraldique de France. — In-4°, Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud, 1886.

« S'il est un culte, après celui que l'on doit à Dieu, qui mérite tous nos hommages, c'est le culte des aïeux !

« Dans tous les temps, dans tous les lieux, il a été en honneur. »

Ainsi débute, dans la préface du magnifique et substantiel volume que nous sommes heureux de présenter aux lecteurs de la *Revue*, M. de Kersauson ; et il est complètement dans le vrai.

En effet, plus la démocratie semble gagner du terrain dans la société nouvelle, en anéantissant les liens de famille, plus il semble utile et nécessaire de démontrer la puissante organisation de cette même famille dans l'ancienne société, la solidarité existant entre tous ses membres, et la perpétuité des traditions, qui constituaient alors les mœurs politiques.

Si parfois une généalogie, écrite par une personne intéressée, peut devenir un peu suspecte de partialité, ici ce n'est pas le cas. La vieille maison de Kersauson est au-dessus de semblable soupçon et elle est trop connue pour qu'il soit besoin de recourir à de pareils moyens à son égard. Fidèle au programme exprimé dans sa première ligne, l'auteur rend un hommage sérieux et véridique à la mémoire de ses ancêtres ; c'est une œuvre de patientes recherches et de travail soutenu qu'il leur dédie ; un monument de respect filial, appuyé sur une critique loyale et raisonnée, qu'il leur

élève. C'est aussi un véritable armorial dont il a doté la noblesse bretonne, un modèle à imiter pour beaucoup, un puissant jalon dans une voie que nous voudrions voir largement suivie, pour l'avantage certain de l'histoire de notre province.

La maison de Kersauson, l'une des plus anciennes de Bretagne, est originaire d'Angleterre. D'après la tradition et les vieux écrivains, le *Clan Kersauson*, *Ker* ville, *saozon* des Saxons ou Anglais, serait venu s'établir en Armorique lors des émigrations insulaires des IVe, Ve ou VIe siècle.

Son blason, qui figure à la salle des Croisades du Musée de Versailles, de *gueules à la boucle* ou fermail *d'argent*, est des plus simples et, par conséquent, des plus primitifs.

La devise, en vieux dialecte du Léon ou celtique, PRED EW, PRED AW KERSAOSON, signifie : PRÊT, TOUJOURS PRÊT KERSAUSON ; et la suite des générations démontre sans réplique que chacun de ces vaillants hommes d'armes était *toujours* prêt à répondre à l'appel des Ducs et des Rois pour le service de la Patrie.

Pierre, sire de Kersauson, le plus ancien dont l'histoire ait conservé le nom, est cité avec la qualité de chevalier vers le milieu du XIe siècle.

Robert accompagna le duc Pierre Mauclerec à la septième Croisade. Ses armes figurent au Musée de Versailles, en vertu d'une charte datée de Chypre, par laquelle il charge Hervé, marinier de Nantes, d'assurer son passage de Lymisso à Damiette.

Au XVe siècle, la descendance de Pierre était si nombreuse, qu'elle donna lieu à ce dicton :

Frappez sur un buisson,
Il en sortira un Kersauson.

Toutefois, une difficulté se présentait pour classer dans leur rang de primogéniture les diverses branches alors existantes. L'auteur a parfaitement exposé son hésitation à l'égard des deux rameaux de Vieux-Chastel et de Penhoet-Pennendreff. « Présomption n'est pas

preuve (dit-il, p. 27), et nous n'avons nullement la prétention de trancher définitivement la question, nous contentant seulement d'*affirmer la fraternité de Guillaume et de Paul.* »

Impossible d'agir avec plus de réserve, de franchise et de bonne foi ; et M. de Kersauson, pour ne donner lieu à aucune marque de préférence, évite même de numéroter les branches de sa famille, indiquant toutes les preuves qui militent en faveur de l'aîné, aujourd'hui chef de nom et d'armes.

La nomenclature de la succession chronologique des divers degrès de ces nombreuses branches, si souvent sèche et aride dans les œuvres du même genre, disparaît ici, agréablement encadrée par d'intéressantes notices sur les maisons dans lesquelles les Kersauson prenaient leurs alliances. Les terres et seigneuries n'y sont point oubliées et attirent l'attention du lecteur et de l'historien.

Des tableaux, fort bien compris, exposent la filiation de chaque branche, et sont complétés par un dernier, qui comprend l'ensemble de la famille dans toutes ses ramifications depuis le milieu du XIe siècle.

Quelques mots sur les principales seigneuries et terres titrées de la maison de Kersauson terminent la première partie. Ils nous apprennent que la seigneurie de Kersauson, paroisse de Guiclan, ancien évêché de Léon, était, bien avant 1057, le principal domaine féodal. Elle n'est sortie de la famille qu'en 1788, pour entrer dans celle de Tinténiac, par l'alliance de la fille aînée du marquis de Kersauson avec le fils du marquis de Tinténiac. Ainsi, pendant plus de sept siècles, — et ces faits n'étaient pas rares en Bretagne, — les générations se succédaient sous le même toit religieusement transmis, tandis qu'à notre époque, au contraire, les propriétés d'une commune changent de maître en moins d'une cinquantaine d'années.

La deuxième partie renferme les *Pièces justificatives*. L'auteur a renvoyé à ce chapitre la *Polémique à propos de Hervé Ier et Hervé II de Kersauson,* ayant pour but de démontrer l'erreur dans laquelle est tombé Pol de Courcy, qui soutient, dans son *Armorial*

la thèse de la prétendue chute en quenouille de la maison de Kersauson au XVe siècle. Cette réfutation, divisée en deux paragraphes, est bien étudiée. Les documents qui viennent la confirmer démontrent, d'une manière concluante, la continuation de la filiation, surtout les preuves de Malte, dont on connaît la valeur et l'importance, résultant des soins et des enquêtes minutieuses qui présidaient à leur rédaction.

Puis viennent ensuite une excellente *étude sur les bannerets de Léon ;* les preuves de Malte de René-Pierre de Kersauson en 1650; les mémoires remarquables présentés aux États de Bretagne en 1746 et 1765, par le comte François-Joseph de Kersauson, que nous regrettons de ne pas voir reproduits dans leur entier.

L'ouvrage, qui compte XII et 344 pages in-4°, sort des presses de MM. Vincent Forest et Emile Grimaud, dont l'éloge n'est plus à faire depuis longtemps. C'est dire que la typographie en est des plus soignées, et que ce beau volume, avec les clichés dont il est orné, est digne de figurer dans les bibliothèques les mieux choisies des hommes de goût et d'études.

Tiré à cinquante exemplaires sur papier vergé et cinquante sur papier mécanique, ce chiffre restreint en augmente considérablement l'importance bibliographique, car l'édition en sera bientôt épuisée.

L'auteur nous permettra d'appeler son attention sur la charte, dite d'Eudon, datée de 1057, document dont l'authenticité est, avec raison, mise en doute. Signalons aussi quelques légères observations de détails, surtout au sujet du manuscrit de Bayeux, trop souvent invoqué pour les premières croisades, et qui n'est, en réalité, qu'un armorial du XIVe siècle, comme le démontrent les noms inscrits sur cette liste et les brisures indiquées pour les blasons des juveigneurs ; brisures appartenant à l'art héraldique appliqué dans toutes ses règles. Ces restrictions, on le voit, n'enlèvent rien à la valeur incontestable de l'ouvrage.

Enfin, pour terminer cet exposé rapide et trop sommaire, donnons l'appréciation du Président du Conseil héraldique de France,

vicomte Oscar de Poli, dont la haute compétence n'échappe à personne, et qui s'exprime ainsi, dans une lettre à M. de Kersauson :
« Je viens d'achever la lecture de votre belle histoire généalo-
« gique, et, au nom de notre Société, en mon nom personnel, j'ai
« l'honneur de vous adresser les plus vifs remerciements et les
« félicitations les plus sincères. C'est un noble orgueil, et des
« plus légitimes, que de se faire l'historien de sa race, lorsque
« son histoire est un acte public de piété filiale, une juste glori-
« fication, un splendide enseignement, un fécond exemple. C'est
« une chose excellente, a dit Cicéron, que d'avoir les monuments
« de ses Ancêtres. Votre livre, écrit avec science et conscience, est
« un monument lui-même. Il honore votre vieil honneur, et sa de-
« vise pourrait être : DECUS DECORIS. »

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO,

Membre honoraire du Conseil héraldique de France.

LES DÉBRIS DE QUIBERON. *Souvenirs du désastre de 1795*, par Eugène de la Gournerie. — Seconde édition. — Nantes, Libaros.

Ce livre n'est point un inconnu pour les lecteurs de la *Revue*. Ils en eurent, en effet, la primeur dans les années 1874 et 1875, lorsque M. de la Gournerie publia, pour la première fois, le résultat de ses patientes et pieuses recherches. Depuis lors, ce travail, tiré à part, devint un livre qui est maintenant introuvable. L'auteur, cédant à de vives sollicitations, a consenti à en faire une édition nouvelle. C'est un service de plus rendu par lui aux nobles et saintes causes qu'il a si généreusement soutenues pendant toute sa vie.

On se tromperait cependant si l'on croyait que ce volume est simplement une reproduction de celui qui parut en 1876. De même que ce dernier renfermait plusieurs détails qui ne furent pas publiés primitivement dans la *Revue*, de même celui-ci présente des additions qui lui donnent une valeur spéciale. C'est ainsi qu'il

contient deux gravures, dont l'une reproduit un ancien dessin du combat de Quiberon, et dont l'autre représente le monument de la Chartreuse d'Auray. De plus, il renferme une réponse de M. de la Gournerie au journal *la République française*, qui avait prétendu établir que les jeunes gens au-dessous de seize ans et les domestiques d'émigrés ne furent point compris dans les massacres, et qui, en même temps, avait essayé de révoquer en doute l'héroïque dévouement de Gesril du Papeu, se jetant à la mer, tout blessé qu'il fût, pour faire cesser le feu de l'escadre anglaise, et venant, malgré toutes les représentations et toutes les prières, reprendre sa place parmi ses compagnons. Aux preuves apportées, à la discussion qui s'appuie sur elles, il n'est pas possible de répliquer désormais.

A la première page du volume se présente un hommage à la mémoire du comte de Talhouët-Grationnaye, chevalier de Saint-Louis, l'une des victimes du terrible drame. Cette dédicace est un cri du cœur adressé par un petit-fils à son aïeul vénéré. M. de la Gournerie est, en effet, le petit-fils de M. de Talhouët. « Ma mère, dit-il lui-même, avait perdu son père, son frère, un cousin germain et un oncle à la mode de Bretagne dans cette épouvantable catastrophe. » On comprend dès lors le soin et l'intérêt qu'il a mis à écrire ces pages, qui étaient à ses yeux l'expression la plus pure de la piété filiale. Mais qu'on n'aille pas croire que le sentiment seul les ait dictées. C'est, au contraire, au travail le plus consciencieux qu'elles sont dues. M. de la Gournerie a voulu dire le dernier mot sur cette expédition si lamentablement terminée, et montrer, pièces en mains, que rien n'y surpasse la chevaleresque générosité des victimes, rien sinon la lâcheté ou la mauvaise foi des bourreaux. Il ne raconte pas l'histoire de la campagne même. C'est seulement après le combat et la capitulation qu'il apparaît. Son principal but est de donner la liste exacte des victimes. Il la dresse, mais il la fait précéder de détails navrants sur les principaux épisodes de l'emprisonnement et des procès, en rectifiant les assertions fausses de l'histoire républicaine. Son but a certai-

nement été atteint. Il n'est plus possible à un écrivain soucieux de la vérité de faire l'histoire de la Révolution sans tenir un compte sérieux de ce travail.

Les journaux républicains ont essayé de réfuter ce livre, lorsque parut la première édition. Leur tentative a été vaine. On n'affaiblit pas des preuves en criant à la mauvaise foi : il faut apporter d'autres preuves qui détruisent la force de celles qu'on attaque. De toutes leurs accusations, il en est une que l'auteur n'a pu entendre sans protester. Ils lui ont reproché d'avoir de la rancune et du fiel. Certes, si cela pouvait être permis, ce serait bien au petit-fils et au neveu de leurs victimes. Mais il a pour cela l'âme trop haute et trop chrétienne. S'il a pris la plume, ç'a été dans le désir de défendre la vérité et dans l'espoir d'amener quelque esprit, abusé jusqu'ici par le mensonge et l'erreur, à rendre justice aux saintes causes, si indignement calomniées de nos jours. Ceux qui sont au courant de la presse contemporaine savent dans quelle large mesure M. de la Gournerie a consacré ses efforts à cette noble tâche. Nombreux sont les livres d'histoire et de littérature où son âme s'est épanchée, ayant toujours à son service l'érudition la plus sûre et la plume la mieux exercée. Pourquoi faut-il que cette source si limpide et si abondante ne puisse plus se répandre au dehors? Pourquoi plaît-il à Dieu, lorsqu'il semble avoir si grand besoin d'athlètes pour combattre le grand combat de la vérité, de condamner à une cruelle impuissance celui qu'il avait doué si merveilleusement? Nous n'avons pas à lui demander la raison de ses actes; mais nous pouvons le prier de récompenser dès maintenant celui qui a si bien travaillé pour sa cause. Qu'il lui donne la conviction profonde que ses efforts n'ont point été inutiles, et que si l'infirmité le réduit au silence, ses écrits d'autrefois, comme celui-ci, ne cessent de parler, en faisant tout le bien qu'il s'est proposé d'obtenir.

ABBÉ P. TEULÉ.

—

LE CARDINAL DE RICHELIEU. Etude biographique, par L. Dussieux. — In-8°, Paris, librairie Victor Lecoffre.

Depuis deux siècles et demi, il a été dit et écrit tant et tant de belles périodes pour et contre le grand Cardinal ; on a publié tant et tant de papiers, de billets, de lettres, de fragments, de testaments politiques et autres, que le besoin d'un ouvrage complémentaire ne m'apparaissait pas imminent. Cette disposition d'esprit, que j'appellerai négative, rend d'autant plus délicate la mission qui m'incombe de rendre compte de l'*Etude biographique* que vient de publier M. L. Dussieux.

Je dois avouer pourtant que le titre de son livre a excité chez moi cette curiosité instinctive dont la nature nous a dotés, dans l'intérêt des auteurs de biographies. Nous ne connaissions que le *grand homme*, me disais-je, et voici que Richelieu va paraître à nos yeux tel que l'a connu son valet de chambre ! Nous allons entendre ce propos familier, cette boutade qui a traduit, un certain jour, d'un trait rapide et imagé, cette pensée profonde que le langage des cours ou de la diplomatie enveloppait de réticences. Nous saurons comment se révélait, dans l'intimité, cette intuition, cette sagacité prodigieuse de l'homme d'État et aussi cette ambition, cet orgueil, ce mépris des hommes et des principes, cette fixité du but qui assurent et trop souvent déshonorent les succès de la politique. Eh bien, non. — Soit que la haute personnalité du Cardinal ne se prête pas à ce dédoublement, soit que l'auteur n'ait pas été mis en possession de nouveaux documents intimes, soit qu'il ait volontairement restreint le champ de ses investigations ou celui de ses confidences, toujours est-il que Richelieu demeure devant nous tel que le présente l'histoire, tel aussi qu'elle le juge, et son jugement n'est pas exempt de blâme.

Pour ne pas offrir le genre d'intérêt un peu spécial que j'avais probablement tort de souhaiter, le livre de M. Dussieux n'en est sans doute que plus utile. Au lieu d'une simple biographie, plus ou moins agrémentée d'anecdotes suspectes, il nous fait le récit de

la vie du Cardinal, de sa vie au grand jour, l'histoire succincte des événements par lui dirigés ou prévus. Il mentionne avec les détails nécessaires les créations diverses auxquelles son nom est attaché. Que l'une de ces institutions fameuses reçoive ici mes hommages désintéressés. Puisse l'Académie, fondée par Richelieu, continuer, fidèle à ses traditions, de défendre contre le trivial langage des rues et contre l'envahissement des baragouins internationaux cette belle et noble langue française qui sait tout dire clairement et poliment, sans rien prendre à l'égout ni à l'importation étrangère.

AUGUSTE FOULON.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE. Vol. 6e de la 6e série, 1885. In-8o, 198 p. — Nantes, imp. L. Mellinet.

ANNUAIRE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE LA VENDÉE, 32e année. 1885. 3e série, vol. 5. In-8o, XXX-245 p. — La Roche-sur-Yon, imp. D. Servant.

CADEAU (UN) DE NOCES DU DUC PIERRE II, par le comte R. de l'Estourbeillon. Gr. in-8o, 3 p.— Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.
Extrait de la *Revue historique de l'Ouest.*

COMTE (LE) DE FALLOUX, par André Joûbert. — Gr. in-8o, 15 p.
Extrait de la *Revue de l'Anjou.*

CHRONIQUES DE BAS-POITOU (1885), précédées d'une introduction par M. J.-L. de la Marsonnière, président de la Société des Antiquaires de l'Ouest. — Petit in-4o, tiré à 100 ex., dont 80 seulement mis en vente. — Paris, Lechevallier, 29, quai des Grands-Augustins; Fontenay-le-Comte, Gouraud.

FANTAISIE AUTOUR DE MACHECOUL, vendue au profit des petits enfants pauvres. — In-8o, 57 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud. En vente aux librairies Veloppé, quai de la Fosse, et Morel, rue Crébillon..... 1 fr.

GAI-SAVOIR (LE). Œuvres poétiques. Février 1886, no I. In-8o raisin, 8 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud. Librairie Vier, passage Pommeraye. Les abonnements à ce journal mensuel sont : un an, 6 fr.; 6 mois, 3 fr.; 3 mois, 1 fr. 50. Le numéro, 0 50.

ILE (L') DE BOUIN. Etymologie de ce nom, par Aug. Simoneau. Gr. in-8o, 9 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.
Extrait de la *Revue historique de l'Ouest.*

LOUISE DE KEROUALLE, DUCHESSE DE PORTSMOUTH (1649-1734), par H. Forneron. Avec un portrait et un fac-similé d'autographe. In-18, 279 p. Paris, lib. Plon, rue Garancière..... 3 fr. 50

MARSEILLAISE (LA) OBLIGATOIRE ET LA SAINTE GUILLOTINE AUX SABLES-D'OLONNE, par R. V. In-8o, 14 p. — Fontenay-le-Comte, imp. Gouraud. — Nantes, chez les libraires..... 0 10.

MONDE (LE) DES COTES DE NOIRMOUTIER (VENDÉE). Catalogue des oiseaux de rivage, poissons, crustacés, etc. Souvenir de recherches et d'études, par François Boucheron. Gr. in-8o, 79 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

NOCES D'ARGENT DU RÉGIMENT DES ZOUAVES PONTIFICAUX (1860-1885). — Un beau vol. in-4o, 213 p., titre rouge et noir et planches. — Typ. Oberthur, Rennes-Paris..... 5 fr.

PIERRE SCULPTÉE RECOUVRANT UNE SÉPULTURE SOUS-TUMULUS A TRÉOGAT (FINIS TÈRE), par Paul du Châtellier. — In-8o, 7 p. Paris, Reinwald.
Extrait de la *Revue des Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme.*

XVI*

LE CARDINAL DE BOISGELIN

(1736-1802)

VI

L'ÉMIGRATION.

(1791-1801.)

Boisgelin passa dix ans d'exil à Londres, de 1791 à 1801, et devint pendant ce temps le centre de ce « petit monde de proscrits qui, du milieu des ruines de la patrie, n'avaient, comme les compagnons d'Énée, emporté que leurs dieux [2]. »

Bien qu'il eût été dépouillé d'une fortune considérable, à peine paraissait-il se souvenir de ce qu'il avait été et de ce qu'il avait perdu. « Sa douceur, son égalité, son enjouement dans la société et dans sa famille n'avaient pas éprouvé la plus légère altération. On aurait pu se persuader, si l'on s'en rapporte au témoignage de ceux qui vécurent avec lui pendant son exil, qu'il ne regardait son existence passée que comme un de ces rêves agréables qui laissent quelques faibles traces dans la mémoire, sans avoir le pouvoir d'influer sur le bonheur ou le malheur de la vie [3]... »

Tous ses loisirs y furent consacrés à l'étude. L'activité naturelle de son imagination et son extrême facilité ne me permettent pas de douter, écrivait plus tard Mgr de Beausset, « qu'il n'ait employé ces dix années à des travaux intéressants sur une multitude d'objets et

* Voir la livraison de février 1886, pp. 132-139.

2. De Carné.

3. De Beausset.

nous sommes persuadés que si un choix prudent et éclairé préside à la rédaction de ses manuscrits, sa mémoire y trouvera de nombreux titres à l'intérêt de ses amis, à l'estime des hommes éclairés et à la reconnaissance du clergé... » Malheureusement, l'accès de ces manuscrits a été rendu fort difficile par les dernières volontés du prélat, et nous devons nous borner à connaître ceux qu'il a lui-même livrés à l'impression, c'est-à-dire un certain nombre d'allocutions prononcées à Londres en diverses circonstances [1], et la traduction en vers du *Psalmiste*, publiée en 1799, pour venir en aide à ses compagnons d'exil [2]. Delille, qui se trouvait alors en Angleterre, présenta lui-même cette traduction aux amateurs de bonne littérature dans un journal de Londres. On lui a reproché d'avoir été trop élogieux. Est-ce pour avoir vanté la description de l'orage du psaume *Diligam te Domine :*

Le Seigneur a jeté le cri de sa colère
Et la voix du Très-Haut a tonné sur la terre :
La terre a ressenti de longs ébranlements,
Les monts en ont tremblé jusqu'en leurs fondements.
Le regard de ses yeux est la foudre allumée
Versant du haut des airs sa vapeur enflammée.....

ou pour avoir comparé à celles de Rousseau ces strophes du *Cœli enarrant gloriam Dei :*

1. La *Biog. Bret.* cite en particulier :

Discours pour la bénédiction de la chapelle de King-Street. — Londres, 1799, in-8°.

Discours pour la première communion à la chapelle de King-Street, Porthman-Square. — Londres, 1799, in-8°.

Discours pour la rénovation des vœux du baptême. — Londres, 1799, in-8°.

Discours pour une association de prières et de charité. — Londres, 1800, in-8°.

Le 24 mai 1801, Boisgelin écrivait à sa belle-sœur, réfugiée en Moravie : « Je me suis amusé à faire *deux ou trois grands ouvrages*. Qu'en ferai-je? Je n'en sais rien. Je satisfais mon goût ou même mon besoin; je passe mes moments dans des rêves agréables. La jeunesse et la vieillesse ont quelque chose de commun : l'une et l'autre ne jouissent que du présent. Il n'y a d'avenir que pour l'âge mûr. Ces ouvrages auront doucement occupé mes loisirs... » (*Biog. Bret.*)

2. *Londres*, Dulau, 1799, in-8°, 120 pp. — Réimprimé en 1818 dans les *Œuvres*, p. 371 à 467. — D'après Brunet, il y aurait une première édition de 1798, in-12, tirée à très petit nombre.

Les cieux consacrent la mémoire
De Celui qui créa les cieux.
De ces ouvrages merveilleux,
Les astres annoncent la gloire :
Le jour révèle au jour, la nuit dit à la nuit,
Tout célèbre le Dieu par qui tout est produit...

Le soleil est le plus beau temple
Du Dieu brillant qui l'a formé ;
Il reluit dans l'astre enflammé
Quand l'œil du marin le contemple.
C'est l'époux radieux qui sort de son repos,
Des nuages brûlants il traverse les flots :
Comme un géant superbe il poursuit sa carrière
Sur les hauteurs des cieux, sur les mondes errants,
Et des sources de la lumière,
Dans sa splendeur immense, il verse les torrents...

Est-ce pour avoir signalé l'harmonie pompeuse de ces vers qui représentent le peuple de Dieu sous l'image d'une vigne féconde :

Viens voir la vigne de tes mains
Des rivages du Nil par toi-même apportée !
Toi-même, enseignant les chemins,
Transmis sous un ciel doux ta vigne transplantée.
La sève d'un sol généreux
Étendait sa racine ainsi que son feuillage,
Et de ses rameaux vigoureux
Sur le cèdre des monts elle épanchait l'ombrage.
Sa tige, en ses retours divers,
Du fleuve nourricier accompagnait les ondes,
Et jusqu'au bord lointain des mers
Propageait les trésors de ses branches fécondes...

Cependant, si Delille a cru devoir mettre en relief les meilleurs passages de la traduction de son confrère à la ci-devant Académie, il ajoutait, laissant lire entre les lignes : « On ne peut pas faire un crime à M. l'archevêque d'Aix de *l'uniformité* qui se trouve dans une petite partie de son recueil : elle appartient au sujet ; tel est l'ensemble des psaumes que les idées et les sentiments sont presque

toujours les mêmes : c'est presque toujours l'innocence persécutée appelant à son secours le Dieu protecteur de la vertu malheureuse. Ces idées et ces sentiments paraissent communs, parce qu'ils ont été souvent répétés. Pour les rajeunir, il aurait fallu altérer la belle et touchante simplicité de l'original, ou peut-être entremêler les psaumes des morceaux les plus sublimes des saints prophètes. C'est là que l'esprit divin se montre tout entier avec les caractères les plus frappants de l'inspiration divine, que les figures hardies, les mouvements passionnés sont répandus avec profusion... » Ce reproche de monotonie n'est pas le seul que j'aurais à faire à la traduction de Boisgelin : elle est en général trop sèche et manque même parfois de clarté. Sous ce rapport, je la comparerais volontiers au discours de réception à l'Académie ; les mots n'y sont pas assez les fidèles serviteurs de l'idée. J'aurais pensé, par exemple, que la situation particulière de l'auteur eût dû lui inspirer ses plus beaux mouvements dans le *Super flumina Babylonis*, et, bien qu'il n'ait pas traduit les trois derniers versets parce que « ceux qui proscrivent leurs concitoyens pour abolir le culte et la religion n'ont rien de commun avec ceux qui redemandaient les saints cantiques, » j'imaginais rencontrer dans les premiers versets les traces d'une émotion vigoureuse. Les voici :

Sur les bords que l'Euphrate arrose de ses eaux,
De l'antique Sion rappelant la mémoire,
La harpe suspendue, assis sur les roseaux,
Nous pleurons en silence et sa honte et sa gloire.

Ils nous demandent, ceux dont les superbes lois
Ont traîné dans l'exil nos tribus confondues,
Ils demandent des chants à nos plaintives voix
Et les concerts divins aux cordes détendues.

De Sion, disent-ils, répétez les concerts.
Comment loin de ton temple et de tes saints portiques,
Dans les lieux étrangers à ce Dieu que tu sers,
Pouvons-nous, ô Sion, répéter tes cantiques ?

Sion, puissé-je, avant d'oublier tes malheurs,
Mettre en oubli la main de mon bras arrachée!
Puisse, si tu n'es plus l'objet de mes douleurs,
Mourir dans son palais ma langue desséchée !

Ou si, plein de l'espoir du bien qui t'est promis,
Je puis avant le temps goûter une autre joie,
O Dieu ! veille sur nous et sur nos ennemis,
Et mets un terme aux maux dont nous sommes la proie.

C'est tout. Franchement, je préfère les vieilles paraphrases d'Antoine Godeau, et même celles de l'abbé de Cérisy. Elles ont plus de couleur, et je me range à l'avis de François de Neufchâteau, l'un des ennemis les plus féroces de toute religion révélée, qui, forcé de faire l'éloge de Boisgelin en répondant à Dureau de la Malle, exécutait ainsi le *Psalmiste* [1] : « M. de Boisgelin, réduit à fuir en Angleterre, y conserva un cœur français. Dans son exil, il prit la plume, non pas pour regretter son rang et sa fortune, non pour maudire son pays, non pour exaspérer encore nos implacables adversaires ; mais son intention était pieuse et pure. Il voulait consoler les compagnons de son malheur ; il essayait pour eux de traduire les psaumes. Quel que puisse être cet ouvrage, le dessein en est si louable qu'il doit obtenir grâce pour l'exécution. »

Un événement imprévu vint bientôt changer la situation de Boisgelin et le rappeler en France, où devaient l'attendre à la fois de

1. *Le Psalmiste.* Edition de 1799, pp. 77-78. — Dans l'édition de 1818, qui a été établie sur les corrections mêmes de Boisgelin, un seul vers de cette pièce a été changé : c'est le premier de la dernière strophe, qui devient :

Ou si, songeant aux biens qui te furent promis.

Dans un passage de la lettre à la comtesse de Boisgelin, dont j'ai déjà cité plus haut un fragment, l'archevêque d'Aix disait à propos du *Psalmiste* : « Vous avez donc été contente de mon envoi poétique. C'est le goût de mon enfance, de ma jeunesse, de ma vie entière. Ce ne fut jamais un travail pour moi. *S'il fallait travailler des vers, je n'en ferais jamais...* » (*Biog. Bret.*) Le principal défaut des vers de Boisgelin est, en effet, une trop grande facilité de facture. Il se rend bien justice à lui-même

grands honneurs et de grandes tribulations. Le premier consul avait compris qu'il ne pourrait relever la France de son abaissement moral sans lui rendre l'union religieuse avec la catholicité, et pour directeur des affaires ecclésiastiques il avait choisi un ancien avocat de Provence, Portalis, longtemps proscrit par le gouvernement anarchique et pénétré comme lui de la nécessité d'un retour à l'orthodoxie religieuse. Portalis avait su apprécier jadis aux états de Provence le caractère élevé de Boisgelin et les hasards des affaires publiques avaient amené entre eux des relations plus intimes de goût, de confiance, d'estime et d'amitié. Dès que le projet d'un concordat avec le pape fut arrêté dans l'esprit de Bonaparte, Portalis se hâta d'écrire à Boisgelin et de faire appel à son dévouement pour l'aider à accomplir cette œuvre patriotique, œuvre d'autant plus délicate que le premier consul était résolu à donner une part notable, dans l'épiscopat nouveau, aux évêques constitutionnels qui adhéreraient au concordat.

Si dévoué que Boisgelin demeurât à d'augustes infortunes, il ne voulut voir dans cet événement inespéré que le salut et la restauration de la religion : il écarta toute considération étrangère, espérant que sa voix serait écoutée de ses anciens confrères et que son expérience, sa réputation de sagesse et de modération le mettraient à même de donner des conseils utiles : et, sans hésiter, il vint se mettre à la disposition du premier consul, pour lui démontrer l'urgente nécessité de la démission collective des évêques, qu'il avait proposée en 1791 à titre d'habile combinaison politique et qui s'imposait en 1801, pour permettre à la papauté de reconstituer sur de nouvelles bases les juridictions épiscopales de l'Eglise de France. L'Assemblée constituante, ayant voulu remanier ces juridictions sans recourir au pape, avait créé le schisme : il fallait faire table rase pour tout reprendre à nouveau. Mais il y avait péril à exiger cette démission collective par ordre absolu, car il y avait à craindre la résistance désespérée de quelques hommes égarés par la passion, et le bref du pape, daté du 15 août 1811, se borna à demander cette démission. On sait que 13 prélats la refusèrent et

déterminèrent ainsi un nouveau schisme connu sous le nom de *petite Eglise.*

Boisgelin avait publié, pour justifier cette grave démarche du Saint-Père, une *lettre en réponse au bref de S. S. Pie VII en date du 15 août 1801* [1]. Ce fut contre lui que s'acharnèrent tous les partisans de la résistance. Une foule de libelles s'abattirent sur lui de tous côtés et l'abreuvèrent de dégoût. On ne lui pardonnait pas d'avoir séparé la cause de la royauté de celle de la religion et c'est alors qu'on lui reprocha le plus vivement des essais poétiques qu'il aurait dû garder autrefois dans ses cartons. Je citerai seulement les *Réflexions sur la lettre de Mgr l'archevêque d'Aix* [2] signées d'Osoir, prêtre, et les *Eclaircissements demandés à Mgr l'archevêque d'Aix par un prêtre catholique français* [3], qui signait D. C. G, initiales de l'abbé de Châteaugiron. Dans ce dernier pamphlet on accusait Boisgelin, entre autres choses énormes, d'avoir *appelé la foule à juger* des motifs de tous les évêques soit démissionnaires, soit résistants, en écrivant sa lettre à Pie VII en français et non pas en latin ! Comme si la célèbre *Exposition des principes*, adressée au pape en 1791 par les trente évêques députés à l'Assemblée nationale, n'avait pas été écrite en français aux applaudissements sans réserve de ceux mêmes qui critiquaient la lettre de 1801 !... Mais je n'ai pas le loisir de relever ici toutes les attaques passionnées qui se pressaient sous la plume des pamphlétaires de la *petite Eglise.* Qu'il me suffise de dire que Boisgelin ne les laissa pas sans réponse [4] et qu'il fut aidé dans cette tâche par Mgr du Barrel, évêque de Troyes [5], qui devait lui suc-

1. *Londres*, 1801, in-8°.
2. *Londres*, A. Duleau, 1801, in-8°, 17 pp.
3. *Ibid.*, 1801, in-8°, 96 pp.
4. Il publia : « *Observations d'un Français fidèle à son roi sur un point historique de sa réponse à un écrit intitulé* Éclaircissements demandés à Mgr l'archevêque d'Aix *et sur quelques autres ouvrages du même genre.* — Londres, L. Nardini, 1802, in-8°, 35 p.
5. Voici le titre de sa brochure anonyme : *Réponse à un écrit intitulé :* Eclaircissements, etc. — Londres, L. L'homme, 1802, in-8°, 118 pp.

L'abbé de Châteaugiron répliqua par *Examen impartial et paisible des objections proposées à l'auteur des Eclaircissements.* — Londres, 1802, in-8°.

céder plus tard sur le siège archiépiscopal de Tours. Je remarque dans la brochure de Mgr du Barrel ce passage important qui met les choses bien au point :

« Lorsqu'en 1791, l'église gallicane presque tout entière offrit au S. Siège la démission de ses évêques, c'était afin que le pape, qu'elle reconnut comme arbitre et comme *juge*, ne rencontrât plus d'opposition à toutes les voies qu'il pourrait prendre pour rétablir la paix dans le sein de l'Eglise et détruire le germe d'un schisme dangereux. C'était pour éclairer les esprits aveugles, pour *fléchir les volontés* par l'exemple de la condescendance et du désintéressement, pour *diriger* la force et le vœu de la nation par l'*Exposition des principes ;* en un mot pour *faire autoriser*, par la puissance spirituelle du S. Siège, tout ce qui serait conforme aux règles canoniques, et faire renoncer la puissance civile à des entreprises proscrites par les lois de l'Eglise et par la religion catholique.

Aujourd'hui, loin de repousser, comme en 1791, l'intervention du chef de l'Eglise, le gouvernement de France réclame son autorité et cherche à la relever aux yeux des peuples et des nations qui l'observent. Dieu seul est sans doute le juge des motifs qui dirigent ce gouvernement, et l'Eglise jugera, quand il en sera temps, les détails d'un concordat qui nous est encore inconnu. Mais la réception d'un légat et la demande même des démissions sont autant d'hommages rendus aux principes et de témoignages irrécusables de la renonciation aux maximes antichrétiennes que les évêques combattaient il y a dix ans avec un courage inébranlable. Et de plus, nous sommes assurés, sans l'ombre même d'un doute, que si l'on trace une nouvelle démarcation des diocèses en France, cette opération n'aura lieu qu'avec le concours de la puissance spirituelle. N'était-ce pas là un des principaux objets des réclamations contre la Constitution civile, et n'a-t-on pas avoué qu'à l'aide de cette puissance, les nouvelles circonscriptions seraient légitimes et valides !...

L'Eglise a donc remporté la victoire sur les deux principaux points de la contestation qui s'était élevée entre elle et la puissance civile : et le gouvernement adopte enfin cette voie simple, facile et conforme aux libertés de l'Eglise gallicane, comme à la pratique de l'Eglise universelle, le recours au Saint-Siège, recours que les évêques proposaient sans cesse et qui, jusqu'à présent, avait été rejeté avec hauteur et dédain... »

Le Concordat fut signé, malgré la résistance des gens plus catholiques que le pape. Joignant l'exemple au précepte, Boisgelin

donna sa démission de l'archevêché d'Aix et, le 16 avril 1802, il fut nommé à l'archevêché de Tours.

VII

L'Archevêché de Tours. — Le Cardinalat. — Conclusion.

(1802-1804.)

Nommé le 9 avril 1802, par le premier consul, archevêque de Tours, Boisgelin reçut aussitôt l'institution canonique du cardinal Caprara, légat du Saint-Siège, et, le 18 avril, jour de Pâques, il était appelé à porter la parole à Notre-Dame devant le pacificateur de la France pendant cette imposante cérémonie de la restauration du culte catholique, à laquelle un impérissable souvenir reste attaché. *Benedictus Dominus qui dedit requiem populo suo*, s'écria l'orateur avec le livre des Rois [1], et, commentant ce cantique d'actions de grâces en face de l'homme extraordinaire qui venait de signer le traité d'Amiens en même temps que le traité avec le pape, il osa indiquer à l'élu de Dieu ce que Dieu attendait de lui. Ecoutez ces nobles paroles :

« Quand le Seigneur envoie dans l'esprit de l'homme une de ces grandes idées, germe fécond de l'avenir, ni la politique resserrée dans les intérêts d'un moment, ni cette même politique emportée par l'essor ambitieux de ses rêves ne peuvent arrêter ou suspendre le grand dessein déposé par la Providence dans l'esprit de cet homme. Il faut qu'il obéisse

1. *Discours sur le rétablissement de la religion*, prononcé dans l'église métropolitaine de Notre-Dame, le jour de Pâques 1802. — Paris, Leclerc, 1802, in-8°, 16 p. Réimprimé dans les *Œuvres* en 1818, p. 205 à 217, et dans l'*Encyclopédie religieuse*. La *Biog. Bret.* et Quérard, dans la *France littéraire*, distinguent ce discours d'un autre qui aurait été publié aussi en 1802, sous le titre de : *Discours à la cérémonie de la prestation du serment des archevêques et évêques* (Paris, 1802, in-8°). — La prestation de serment eut lieu à Notre-Dame, le jour de Pâques, avant l'Evangile. Je suis persuadé qu'il s'agit du même discours publié sous deux titres différents.

à l'invisible main. Il ne peut plus se ralentir dans sa course nouvelle. Il y a en lui quelque chose de plus fort que lui-même: il lui est interdit de perdre de vue un moment l'œuvre qu'il a commencée. Il médite, il persuade, il décide; au dedans, il aplanit ou détruit les obstacles; au dehors il ne se sert de ses victoires que pour offrir la paix et rétablir l'heureux équilibre qui peut seul maintenir l'Europe dans son repos. Rien ne pourra plus réveiller les désirs de la guerre dans une âme que la main même du Dieu des armées entraîne à la paix, et l'éclat de cette paix universelle le protègera contre toutes les illusions dangereuses. C'est la même voix qui désigne Alexandre pour la victoire et qui suscite Cyrus pour rebâtir le temple et celui qui veille au rétablissement de son culte prépare, dans le silence des partis, l'heureux concours des circonstances et des hommes. »

Le chevalier Aude, en entendant cette allocution, ne put contenir les flots de poésie qui débordaient de son cœur et il publia, sous le nom d'*Offrande à la religion catholique et à la paix*, une ode enthousiaste qui commençait et finissait par cette strophe :

Bossuet! Fénelon! je vous revois encore!
La paix a dans nos murs ramené Boisgelin.
Lévites! revenez en longs habits de lin;
Apportez des parfums au temple qu'il décore;
De la paix saluez l'aurore
Et chantez le culte divin [1].

1. *Offrande à la religion catholique et à la paix*, vers faits à Notre-Dame, le jour de Pâques, après le discours de M. de Boisgelin, archevêque de Tours, avec des notes particulières sur ce prélat et sur ses œuvres, par G. Aude. — Paris, Capelle, an X (1802), in-8°, 8 pp.

Le chevalier Aude est l'auteur d'une vie de Buffon et l'inventeur... de Mme Angot. Il déclare que ses trois bienfaiteurs ont été Buffon, le vice-roi de Sicile et Boisgelin, et il cite en note le fragment d'un poème inédit consacré à l'archevêque d'Aix :

O toi! l'ami des arts et l'ornement du temple :
Appui de l'infortune, orateur dont la voix
De Stanislas mourant offrit l'exemple aux rois,
Mon Mécène! Permets à la reconnaissance
L'aveu de tes bienfaits versés dans le silence.
Consoler, secourir mon funeste abandon,
Sauver mon existence est ton plus faible don.
Riche de tes conseils, la raison qui m'éclaire,
Même au sein des revers m'enseignant à me plaire,
Sans doute est un rayon de la tienne émané.....

Bonaparte, voulant récompenser les services que Boisgelin venait de lui rendre en prenant une part active à la restauration religieuse, exprima au Souverain-Pontife son désir de le voir revêtu de la pourpre romaine et Pie VII le comprit, le 13 janvier 1803, dans la promotion de cardinaux qu'il fit pour la France. Le prince Justiniani, garde noble de Sa Sainteté, vint porter à Tours les lettres pontificales au nouveau prince de l'Eglise, et la barette, confiée à Mgr Doria, ablégat du pape, lui fut remise le 27 mars, par le premier Consul, dans la chapelle des Tuileries.

La situation du diocèse de Tours était singulièrement difficile, lorsque Boisgelin accepta la mission d'y relever les ruines de la religion et du culte. La plus grande partie de la génération virile était devenue comme étrangère aux traditions chrétiennes, et il fallait faire rentrer dans l'obéissance canonique un vieux clergé constitutionnel fort entêté dans son erreur, en présence d'un préfet, le général de Pommereul, le plus enragé Voltairien qu'eût enfanté l'*Encyclopédie*. Par son affabilité, sa modération et son indulgence, Boisgelin parvint à se concilier tous les cœurs et à surmonter ces trois ordres de difficultés principales.

Ce fut surtout par ses visites pastorales qu'il triompha du premier [1], et c'est là qu'il put jouir avec douceur de l'expression naïve et sincère de la reconnaissance publique. Les peuples des campagnes, dit Mgr de Beausset, voyaient avec attendrissement un homme de son âge et de sa dignité monter en chaire dans leurs temples rustiques qui ne présentaient même plus les restes de leur antique et grossière magnificence, pour leur parler dans un langage simple et affectueux des bienfaits de cette religion qui fait tout pardonner.

A Tours même, dans une ville plus entraînée que toute autre hors des voies chrétiennes par le torrent révolutionnaire, on s'honorait de l'avoir pour évêque et on lui prodiguait les plus touchants

1. Je note de cette époque un *Sermon pour la dédicace de l'église paroissiale de Saint-Martin dans l'église métropolitaine de Tours*. S. d. (1803), in-8°.

témoignages d'une vénération sans réserve. Pendant la mission qu'il donna pour le jubilé, il voulut présider lui-même, à la cathédrale, la première communion générale des enfants de toutes les paroisses de la ville et il prononça à cette occasion, devant un auditoire ému et recueilli, l'une de ses plus éloquentes allocutions. Le lendemain, comme il avait invité à dîner tout le clergé qui l'avait assisté dans cette cérémonie, on vint l'avertir que tous les enfants, accompagnés de leurs parents, remplissaient la cour de l'archevêché et demandaient à lui exprimer leur reconnaissance. Il se leva pour aller les recevoir, et dès qu'il parut, toute cette multitude se prosterna, demandant sa bénédiction. Attendri jusqu'aux larmes, il ne put que prononcer quelques paroles qui augmentèrent encore, tellement elles partaient du cœur, la gratitude d'une population qui se sentait renaître à la vie chrétienne.

Avec le clergé constitutionnel endurci, un caractère moins conciliant que celui du cardinal de Boisgelin, se fût heurté à d'inextricables épines. Un des moyens employés à cette époque pour agiter les esprits était de rendre publiques, par la voie de l'impression, les conversations, qu'il est toujours si facile de tronquer. On ne s'en fit pas faute [1] et dans une petite brochure qui parut à Tours, sans nom d'auteur ni d'imprimeur, sous le titre de *Dialogue entre un prêtre assermenté et le grand vicaire de... après avoir signé l'adhésion au concordat* [2], on s'efforça de réveiller les anciennes disputes. Mais l'auteur de cette attaque ne put réussir dans son projet. Boisgelin, après avoir verbalement expliqué à tous les ecclésiastiques du diocèse les principes du Concordat, reçut leur adhésion sincère et replaça la plupart des prêtres dans les paroisses qu'ils avaient jusqu'alors desservies. Deux anciens constitutionnels, retournés au giron orthodoxe, furent même placés dans la cathédrale, et la paix religieuse fut obtenue complète par

1. Voy. Fisquet, *la France pontificale*. Métropole d'Aix, I, 234.
2. Le *Dictionnaire des anonymes*, de Barbier, n'en dévoile point l'auteur.

la prudence, mêlée de douceur et de fermeté, de l'apostolique prélat.

Les relations de l'archevêque avec le préfet Pommereul furent d'abord très tendues. Des croix ayant été rétablies dans le diocèse, hors des édifices consacrés au culte, le préfet adressa une circulaire à tous les maires des départements pour leur faire observer qu'aucun de ces signes extérieurs de la religion n'aurait dû être rétabli sans son autorisation expresse, et pour leur enjoindre de s'opposer dorénavant à toute nouvelle érection de croix. Cette circulaire produisit un grand mécontentement dans le peuple des campagnes. Boisgelin en référa à Portalis, et le gouvernement donna tort à Pommereul, en lui recommandant de ne point gêner à cet égard la piété des fidèles [1].

Il y eut encore bien d'autres démêlés dont les plus vifs furent causés par la publication d'un calendrier qui avait paru avec l'approbation de la préfecture et dans lequel les noms des saints étaient remplacés par ceux des philosophes du paganisme et par les figures emblématiques de leurs systèmes [2]! On a même ajouté que c'est à Pommereul que le prélat aurait dû son inscription inqualifiable dans le *Dictionnaire des athées*, de Sylvain Maréchal et Lalande, dictionnaire dans lequel Pommereul se serait fait gloire de figurer; mais on n'a pas réfléchi que le *Dictionnaire des athées* avait paru en 1800, deux ans avant qu'aucun rapport ne fût établi entre Pommereul et Boisgelin. Cette seule supposition suffit pour caractériser la situation fort délicate qne dut subir, devant un tel administrateur, le doux et pacifique Boisgelin. Malgré cette attitude provoquante, le préfet fut cependant obligé de reconnaître que l'archevêque lui était supérieur en politesse, en égards et en usage du monde. Tous les deux avaient, du reste, des points de contact. Tous les deux étaient Bretons, et si l'un, né à Rennes, avait traduit Ovide en vers français, l'autre, né à Fougères, usait du

1. Fisquet, *la France pontificale*. Aix, I, 234.
2. *Biog. Bret.*, article Pommereul.

même procédé à l'égard de Martial et de Catulle. On se réconcilia sur les sommets du Parnasse.

Boisgelin ne put pas jouir longtemps de la paix qu'il avait enfin réussi à établir sur tous les points de son diocèse. Nommé membre de la Légion d'honneur le 2 octobre 1803, puis grand officier de l'ordre le 14 juin 1804, et désigné par les électeurs des Bouches-du-Rhône comme candidat au sénat conservateur [1], il mourut brusquement à Angervilliers, près Paris, le 22 août 1804, à l'âge de 72 ans, d'une fièvre maligne inflammatoire, dans des sentiments admirables de piété, de courage et de résignation.

Mgr Charrier de la Roche, premier évêque de Versailles, prononça, le 12 septembre suivant, son oraison funèbre ; et le cardinal de Beausset, qui avait été son grand-vicaire, lui consacra aussitôt une *notice historique* [2], qui a été réimprimée plus tard en tête des *Œuvres* du cardinal. Dureau de la Malle et François de Neufchâteau prononcèrent son éloge à l'Institut [3], où il était entré lors de la reconstitution de l'Académie française en 1803.

Je n'ai pas besoin, pour conclure, d'entrer dans de longs développements. La belle figure de Boisgelin ressort nettement du cadre où je viens de la placer. Administrateur habile, homme d'État capable de trouver des solutions à la hauteur des événements, orateur touchant et sympathique, arrivant à subjuguer son auditoire par l'attendrissement plutôt que par la force, littérateur judicieux, exerçant son activité aussi bien sur les matières épineuses de la philosophie, de l'érudition, ou de l'économie politique, que sur les délicatesses de la poésie, esprit fin, délicat et brillant ; caractère doux, conciliant, modéré ; de mœurs pures et d'un attachement inébranlable à l'orthodoxie religieuse, Boisgelin

1. Voy. *Lettre à MM. les électeurs* du département des Bouches-du-Rhône. S. d. in-8°.

2. 1802, in-12.

3. Voy. *Discours* prononcés dans la séance publique tenue par la classe de la langue et de la littérature française de l'Institut National, le 11 floréal de l'an XIII, pour la réception de M. Dureau de la Malle. — Paris, Baudouin, 1805, in-4°.

fut, à proprement parler, un charmeur, et il charma tous ceux qui l'approchèrent. La Provence et la Touraine se rappelleront toujours les vingt ans de son administration civile dans la première et les deux ans de son épiscopat dans la seconde. Il ne tint pas à lui que le clergé ne devînt le sauveur de la France en 1790 et la haine antireligieuse empêcha seule de prendre en considération des projets qui apportèrent dix ans plus tard le salut. Que pourrais-je ajouter à ce portrait de Boisgelin ? Je me contenterai de rapporter un trait qui achèvera de le peindre. Son activité était extraordinaire et tous les jours il travaillait depuis six heures du matin jusqu'au dîner, puis il reprenait son travail une heure après, grâce à une extrême sobriété, d'autant plus remarquable qu'elle avait à résister aux séductions d'une table splendide imposée par la représentation. Un de ses amis lui témoignait un jour son étonnement de ce qu'il pût soutenir ses forces en mangeant si peu : — Je vis, dit-il, de ce que je ne mange pas [1].

On n'a des idées justes que par comparaison, répétait-il souvent : pour comparer il faut savoir, et pour savoir, il faut lire [2].

Je ne puis mieux terminer que par cet appel au travail incessant. C'est le secret de tous les grands esprits.

RENÉ KERVILER.

1. Discours de Dureau de la Malle.
2. Notes du chevalier Aude.

FIN DE LA SÉRIE DU XVIIIe SIÈCLE

AR VAG MILLIGET

LA BARQUE MAUDITE*

LÉGENDE DE LA MER

III

. . . . *d'in leveret,*
Na petra zo ama skrivet?
. . . . . .
Digoret-han, hag e welfet.

. . . . dites-moi,
Qu'y a-t-il d'écrit ici ?
. . . . . .
Ouvrez la lettre et vous verrez.
BARZAZ-BREIZ, II, 6.

La conversation que nous avons entendue au commencement de ce récit, dans la taverne du père Moris, se tenait un an jour pour jour après l'apparition de Malo Thegonnec à Maharite.

Cette année-là tout entière, la pauvre femme l'a passée sur son lit. Une maladie de langueur, causée par le chagrin et par les étranges émotions qui ébranlèrent son organisme délicat et impressionnable, l'a immobilisée dès le lendemain du mystérieux événement raconté dans le précédent chapitre. Sa faiblesse augmente graduellement et rapidement. Le médecin a déclaré que les sources de la vie sont atteintes et qu'il faut renoncer à l'espoir de la guérison.

* Voir la livraison de mars 1886, pp. 200-216.

Le recteur vient souvent visiter la malade et lui porter les consolations sans prix de la foi. Maharite lui a raconté la scène nocturne qui a frappé son imagination d'une manière si fatale. Le bon prêtre a pris à tâche de lui persuader qu'elle a été le jouet d'une hallucination causée par son état maladif et par la surexcitation de son cerveau affaibli. Il lui a conseillé de repousser de sa mémoire ces fatigants souvenirs, de considérer l'apparition de son mari et la conversation qu'il aurait eue avec elle comme un pur cauchemar.

La Bretonne ne se sent pas convaincue, car la lettre que lui a remise le marin est bien réellement là, dans le tiroir soigneusement fermé à clef de la grande armoire, comme une preuve palpable de la réalité de sa vision.

Toutefois, elle n'a pas osé enfreindre la défense de son mari et révéler, même à l'homme de Dieu, l'existence de ce document. Malo ne lui a-t-il pas affirmé que si quelque autre qu'elle et son fils venait à connaître le secret renfermé dans ce pli, sa libération deviendrait impossible et son étrange châtiment durerait jusqu'à la fin du monde ?

A la vérité, elle se dit parfois, la pieuse Bretonne, que le prêtre n'est point un homme comme les autres ; que ce qui est avoué au confesseur est avoué à Dieu seul. Cependant elle se décide toujours à garder son secret, même vis-à-vis du guide de sa conscience ; car, pense-t-elle, le fait de garder cette lettre ne viole aucun des commandements de Dieu, aucun des préceptes de l'Eglise. Il ne saurait donc engager ma conscience. D'autre part ne serais-je pas gravement coupable d'empêcher l'âme de mon cher Malo d'entrer enfin dans le repos éternel?

Un jour néanmoins, plus troublée que de coutume, Maharite ouvrit la bouche pour questionner sur ce sujet le digne recteur; mais celui-ci, persuadé qu'il fallait à tout prix écarter de l'esprit de la malade ce qu'il croyait être une idée fixe, propre à fatiguer son cerveau, haussa les épaules, l'arrêta tout court et lui interdit avec autorité de jamais revenir avec lui sur ces folies.

La malade se le tint pour dit. Elle se crut libre dès lors de

remplir fidèlement les volontés de l'infortuné Malo ; elle instruisit Urvoan du châtiment lamentable qui torturait son père ; elle lui apprit où il trouverait, lorsqu'elle aurait rendu le dernier soupir, un papier contenant les instructions secrètes du malheureux marin et le moyen de le délivrer de la peine horrible qu'il subissait.

Le vieil aubergiste, comme nous l'avons vu, s'était promis, en se jetant sur son dur matelas de varech, dans le réduit obscur qui lui servait en même temps de cellier, d'aller, dès son réveil, frapper à la porte de la malade pour avoir de ses nouvelles.

Il dormit peu et mal. Des rêves agités et pénibles tourmentèrent son repos. Il se voyait dans une frêle barque emportée à l'aventure par le vent sur les vagues mugissantes. Soudain la *barque maudite* apparaissait à l'horizon ! Elle approchait, approchait encore. Elle venait heurter le bordage de son embarcation. Celle-ci frémissait sous le choc fatal, la mer s'engouffrait par son flanc entr'ouvert. Moris se sentait enfoncer peu à peu sous les flots, avec la barque qui le portait. Il se réveillait en sursaut, le front couvert d'une sueur froide, en poussant un cri de désespoir.

Se rendormait-il, il voyait un spectre voilé d'un blanc linceul s'approcher de sa couche et se tenir immobile devant elle. Par un mouvement convulsif, le fantôme rejetait en arrière, de sa main décharnée, le drap qui recouvrait sa face livide. Dans ces traits décomposés par la mort, le songeur reconnaissait avec épouvante les traits de Malo Thégonnec, le soi-disant patron de la *barque maudite.*

Dès que le jour qui pénétrait par quatre vitres verdâtres dans le bouge humide où l'aubergiste passait les nuits, dès que le bruit graduellement croissant qui annonçait le réveil de l'activité du port lui indiquèrent l'heure propice, Moris s'habilla, tira les verrous de la porte donnant sur le quai, la referma à clef derrière lui et se dirigea vers la maison de Maharite, située à une centaine de pas seulement de son auberge.

Un groupe de commères, malgré l'heure matinale, chuchotaient devant cette maison. La porte, entr'ouverte, laissait apercevoir, à

la lumière blafarde et vacillante de deux cierges, une forme blanche immobile sur un lit, comme une statue de marbre couchée sur un tombeau. Au pied du lit, un jeune homme agenouillé, la tête entre ses mains, semblait absorbé par sa douleur.

Le cabaretier n'en voulut pas voir davantage. Il retourna sur ses pas en proie à un malaise qui ressemblait fort à de la peur.

Il trouva Per-Iann heurtant à coups redoublés la porte de la taverne, pour réclamer sa ration de cordial.

— Moris koz, vieux fripon, lui cria le pêcheur du plus loin qu'il l'aperçut, crois-tu que j'aie le temps de t'attendre une heure ici? Tu manques à ta parole. D'où viens-tu par hasard de te promener si matin?

— Dieu me pardonne, mon bon Per-Iann, fit le vieillard en cherchant dans toutes ses poches la grosse clef, que son trouble l'empêchait de sentir, bien que dix fois il eût mis la main sur elle, Maharite Thégonnec a rendu son âme cette nuit. Tu avais raison; la venue de la *barque maudite* était bien un avertissement.

— Ah! çà, est-ce que tu en doutais, bonhomme, après ce que je t'ai dit hier au soir? fit le marin en se regorgeant d'un air de suffisance. Mais dépêche-toi d'ouvrir ta porte et de me verser ce que j'attends. La marée est au plein et les camarades sont rendus à bord.

La serrure s'ouvrit enfin en grinçant et les deux hommes descendirent dans la salle basse où les clients de Moris étaient habituellement reçus.

Après avoir versé d'abondantes larmes sur la dépouille mortelle à peine refroidie de sa mère, Urvoan Thégonnec se leva de la place où il s'était tenu longtemps, bien longtemps agenouillé, et se dirigea vers la grande armoire de noyer, suivant les recommandations de la défunte.

Il ouvrit le vieux meuble de famille avec une sorte de respect. Les énormes volets s'écartèrent, laissant voir des piles d'un linge blanc comme la neige, qui faisaient plier les planches sous leur poids. Hélas! c'était là naguère le trésor et l'orgueil de Maharite!

Soulevant quelques draps de solide toile qui occupaient le côté

gauche du rayon supérieur, Urvoan glissa la main comme pour chercher un objet qu'il retira aussitôt. C'était une clef de moindre dimension que celle dont il s'était servi pour ouvrir l'énorme meuble. Il s'assura qu'elle s'adaptait à la serrure de l'unique tiroir qui en occupait le milieu et la fit jouer d'une main tremblante d'émotion. Il attira le tiroir vers lui. Quelques pièces d'argent et quantité de gros sous de cuivre s'offrirent à sa vue. Il n'y prit pas garde. Il y avait aussi des broderies, des rouleaux de dentelle, un nécessaire de travaux de couture, des livres de dévotion à tranche dorée et à fermoir de métal, des bijoux bretons que portait Maharite aux jours de grande fête. Il y prit moins garde encore.

Tout au fond du tiroir, une lettre portant pour suscription ces quelques mots : *A mon fils Urvoan*, tracés d'une main mal assurée, avec une encre rouge, peut-être avec du sang, attira son regard. Il la saisit avec empressement, la considéra quelques secondes, la porta à ses lèvres, puis la plaça précieusement sur son cœur, sous sa vareuse de marin.

Il referma le meuble, s'agenouilla de nouveau quelques instants au pied du lit de la morte; puis, la laissant à la garde de deux voisines qui priaient au chevet, le jeune homme quitta la maison et se dirigea vers la plage.

Tout était joie dans la nature. Pas une vapeur n'obscurcissait l'azur de la mer, pas un nuage ne faisait tache sur l'azur du ciel. Le soleil, déjà élevé sur l'horizon, versait à flots la lumière et la vie. Les transparentes vagues du reflux, se jouant sur le sable doré avec un murmure de plaisir, semblaient prodiguer leurs baisers à la grève, avant de la quitter, pour se retirer jusqu'au soir dans le sein de la grande mer profonde.

Lorsque l'homme est en proie à la douleur, la joie de la nature lui fait mal. Loin d'adoucir sa peine, elle l'aggrave comme une ironie. Il voudrait, instinctif égoïste, que tout ce qui l'entoure prît avec lui le deuil de ceux qui lui sont chers, lorsque la mort vient à les lui ravir.

Urvoan marcha quelque temps le long du rivage, en proie à ses

sombres préoccupations, puis il se retourna pour s'assurer qu'il était bien seul. Retirant de son sein la lettre mystérieuse, il en brisa le cachet et la dévora des yeux.

Elle contenait ce qui suit :

« Mon cher Urvoan,

« Lorsque tu ouvriras cette lettre, ta mère ne sera plus de ce monde. Je ne doute pas qu'avant d'expirer elle ne t'ait confié, selon ma recommandation, le terrible secret de mon malheur.

« Tu connais l'affreux châtiment que ton père est condamné à subir jusqu'à la fin du monde, pour affronter ensuite le redoutable jugement de Dieu. Toi seul, mon fils, a le pouvoir de me délivrer de mes étranges tortures, de lever la malédiction qui pèse sur moi et de donner à ma pauvre âme le repos éternel.

« Tu le sais, Urvoan, le vœu auquel j'eus le malheur d'être infidèle, je le prononçai sur la Sainte Relique de la Croix du Sauveur, que ta mère me jura en même temps de porter sur sa poitrine, sans la quitter jamais, jusqu'à son dernier soupir.

« Et cependant mon épreuve ne peut se terminer qu'à l'heure où, sur ma barque trop réellement maudite, au milieu de l'océan, je presserai ce bijou sacré sur mes lèvres, en demandant à Dieu pardon de ma faute.

« Tant que ta mère a vécu, je n'ai pu lui demander de violer à son tour son serment, en se séparant de la relique vénérée.

« Je n'ai pu la supplier de chercher à me faire tenir de ta main le talisman qui doit être mon salut.

« A l'heure qu'il est, Dieu a rappelé à lui ta vertueuse mère, ma fidèle Maharite.

« Je t'en conjure, mon fils, aie pitié de ton père et viens à son secours !

« Pour cela, détache, comme c'est ton droit, du cou de la morte, la croix précieuse que j'y suspendis jadis; puis, dès que tu rencontreras sur la mer la *barque maudite,* oh ! ne la fuis pas, au nom du ciel, ne la fuis pas ! Lorsque tu la verras assez rapprochée de

ta propre embarcation, place dans la main que j'étendrai vers toi le talisman vénéré, mais songe bien que si un autre que mon fils vient à connaître le secret de ma délivrance, elle deviendra à jamais impossible, et ton malheureux père, objet d'horreur pour tous, sera traîné sans merci sur les flots jusqu'à la fin des temps, comme le Juif-errant de la mer !

« Pitié pour lui, mon Urvoan, mon fils ! Tu es maintenant un homme, engage-toi sans tarder pour la saison de la pêche et remplis courageusement la mission qui s'impose à ta pitié filiale.

« Ton infortuné père,

« MALO THEGONNEC. »

Par trois fois le jeune marin relut l'étrange missive. Son cœur battait à rompre sa poitrine. Le sang refluait à ses joues et les abandonnait tour à tour. Il se promena pendant quelques instants le long de la plage, tout livré à son trouble, puis il relut de nouveau les lignes mystérieuses, avec plus d'attention encore.

Cette fois sa décision était prise.

— Mon père, s'écria-t-il, étendant les bras vers le large, comme s'il y eût aperçu l'être chéri auquel il s'adressait, mon père, prenez courage, ayez confiance! Avec l'aide de Dieu et de ses saints, votre Urvoan vous sauvera !

Il voulut replier la lettre pour la replacer précieusement sur son cœur, mais ses doigts s'agitèrent dans le vide !

Il crut que la brise qui fraîchissait avait enlevé, sans qu'il s'en aperçût, le papier mystérieux. En vain il regarda à droite, à gauche, par devant, par derrière; en vain il interrogea les airs au-dessus de sa tête ; en vain il promena son regard sur les flots, la lettre de son père avait disparu.

Plus troublé encore par cet événement inexplicable, le fils de Thegonnec reprit en toute hâte le chemin d'Audierne, marchant à grands pas le long de la grève ensoleillée, sur laquelle les vaguelettes folâtres jetaient toujours, en se poursuivant l'une l'autre, leurs nappes limpides et leur babil incessant.

IV

Pa vinn ket klasket, vinn kavet ;
Ha pa'z onn klasket ne'z onn ket.

Quand on ne me cherche pas, on me trouve,
Et quand on me cherche, on ne me trouve pas.

BARZAZ-BREIZ, I, 30.

A peine Urvoan eut-il rendu les derniers devoirs à sa mère, qu'il se fit inscrire au rôle de la chaloupe de son cousin Zantig, qui fréquentait habituellement les parages de Sein, parages où la *barque maudite* avait coutume de se montrer à de longs intervalles.

Le jeune marin était méconnaissable depuis la mort de Maharite. Une tristesse secrète avait ravagé ses traits mâles et ouverts. Il parlait peu, ne riait plus jamais. Il évitait avec soin la bruyante société de ses amis d'enfance.

On attribuait généralement ce changement au chagrin qu'il ressentait de la mort de sa mère et de son douloureux isolement.

Deux longs mois se passèrent. Chaque jour, Urvoan interrogeait l'horizon avec anxiété sans y découvrir l'embarcation mystérieuse qu'il désirait si vivement rencontrer.

Un soir, l'orage grondait au loin. La *Thérèse*, que montait le patron Zantig avec trois hommes d'équipage, venait de serrer ses engins de pêche et de tourner l'avant vers la côte, pour chercher abri contre la tempête imminente.

Plusieurs voiles apparaissaient sur l'immensité de la mer, fuyant devant l'orage, presque couchées sur les vagues.

Une de ces chaloupes, celle qui semblait le plus en retard, se dessinait au loin avec sa voilure rouge sur les sombres nuées. Malgré la violence du vent, elle avait toute sa toile dehors, jusqu'à ses bonnettes. On la voyait courir avec une étrange rapidité sur les flots, sans paraître plus fatiguer sous l'effort de la tempête que si elle eût fendu les ondes du lac le plus paisible.

— Que Dieu et sa sainte Mère nous protègent! fit tout à coup le marin qui se tenait à la barre et qui n'était autre que Per-Iann, notre vieille connaissance ; voilà une voile là-bas qui ne me dit rien

de bon. Regardez-moi ça, patron, et dites-moi que vous en semble.

— Par sainte Anne, répondit celui-ci, étendant sa large main sur ses yeux pour mieux observer l'objet en question, voilà une singulière manière de se tenir au vent. Il n'y a que la *barque maudite* qui puisse naviguer de cette allure-là.

— La barque maudite ?... répéta Fainchic, l'autre matelot, en jetant un regard effaré vers la voile suspecte.

— C'est elle ! c'est elle !... s'écria Per-Iann en se signant; pour sûr ce ne peut être qu'elle ! Voyez-vous pas, maintenant, la flamme noire qui bat l'air à son grand mât? Comme elle approche, grand Dieu !... Malheur à nous ! Nous verrons du nouveau avant qu'il soit longtemps !

— Mettons de la toile, mes gars, commanda le patron, courons grand largue, arrive que pourra. Filons à Audierne, devrions-nous passer sous l'eau, avant que ces sorciers-là ne nous attrappent ! Du nerf à la barre, Per-Iann, et l'œil aux lames !

Les poulies grincent, les voiles remontent le long des mâts. La brise s'y engouffre, elle les gonfle, elle les distend à tout rompre. La *Thérèse* se penche brusquement, son bordage de tribord disparaît sous les vagues. D'un coup de barre intelligent et ferme le pilote la relève. L'avant de la chaloupe plonge dans une montagne liquide qui s'avance obliquement à sa rencontre. Il la fend en deux gerbes d'écume. Celles-ci, jaillissant jusqu'à mi-mât, balayent et inondent le pont, du bout-dehors au gouvernail.

La *barque maudite* se rapproche à vue d'œil. Elle glisse sur les vagues, sans le plus léger balancement. La voici à moins d'une encâblure de la *Thérèse*. Quelques instants encore, et, rapide comme une flèche, elle va raser celle-ci, croisant sa route avec la sienne.

Urvoan sent son cœur battre à briser sa poitrine. Il touche au moment de remplir sa mission, de délivrer son père de son châtiment.

Debout à l'avant de la *Thérèse,* sans souci des embruns qui le frappent au visage, il tient dans sa main crispée le talisman béni, prêt à le tendre à son père, ou à le lancer dans sa barque, si celle-ci ne se rapproche pas assez.

Il distingue clairement Malo Thégonnec, debout comme lui a

pied de la misaine, la tête penchée sur la poitrine. Soudain il le voit tressaillir, jeter un cri et tendre les bras vers lui.

Malo a vu briller la croix d'or dans la main d'Urvoan. Il a reconnu son fils.

La *barque maudite* va raser le bout-dehors de la *Thérèse*. C'est le moment propice. Urvoan se couche le long du mât qui s'incline sur l'abîme. Sa main va toucher la main de son père; elle va y déposer le gage de son salut.

Tout à coup le pilote noir change brusquement la direction de la barre. La *barque maudite* vire de bord avec la rapidité de l'éclair pour s'éloigner à tire d'ailes de la *Thérèse*.

Urvoan s'aperçoit de cette manœuvre. Il lance la Sainte Relique vers son père, espérant qu'elle tombera à ses pieds dans son bateau.

Malédiction ! Celui-ci est déjà loin. L'objet sacré heurte le bordage et disparaît dans le mouvant abîme.

Au même instant, une plainte déchirante part de la barque mystérieuse. Elle est suivie, cette fois encore, d'un éclat de rire moqueur, qui glace le sang au cœur des marins de la *Thérèse*.

Urvoan, atteré, considère d'un œil fixe la chaloupe de son père, fuyant loin de lui sur ces vagues qui viennent d'engloutir le talisman auquel est attachée la délivrance de l'infortuné marin.

La *Thérèse* ne rentra pas ce soir-là à Audierne. Elle n'y rentra jamais; car, drossée par l'orage sur les récifs, elle se brisa en mille pièces, et le lendemain ses épaves jonchaient les grèves de la côte.

L'équipage parvint à se sauver à la nage, à l'exception toutefois du malheureux Fainchic, qui, presque paralysé par la peur, fut abandonné de ses forces et de sa présence d'esprit. Ne fallait-il pas toujours que quelque victime payât de sa vie la rencontre de la *barque maudite?*

A partir de ce jour, les rapports d'Urvoan Thegonnec avec cette embarcation de malheur devinrent de notoriété publique à Audierne et aux alentours. Nul patron ne voulut plus consentir à le recevoir à son bord.

ABBÉ J. DOMINIQUE.

(La fin prochainement.)

L'ÉDUCATION DES GARÇONS

AU TEMPS PASSÉ

Je m'amusais un jour à récapituler les innombrables tyrannies sous lesquelles nous sommes forcés de courber la tête. Il n'était guère de coin de l'horizon où je n'en aperçusse quelques-unes, en haut comme en bas, du côté de la politique comme du côté de l'usage, quand l'une d'elles (et ce n'est pas la moindre) surgit à ma pensée : celle des enfants. — « Quoi ! des tyrans, ces charmants petits êtres, si gracieux et si coquets, qui provoquent et semblent attendre les caresses ? »

— Hélas ! oui ! Est-ce parce qu'ils sont réellement délicieux, ou parce que les mœurs se sont généralement amollies, que les parents, sous prétexte de développer les sentiments affectueux des enfants, se font un devoir de ne réprimer aucun de leurs caprices ? Un père est-il tenté de reprendre un peu de cette autorité que lui a confiée la Providence, il est à peu près certain d'être contrecarré par son aimable moitié, sinon par la bonne elle-même, qui gâte sournoisement le bambin..., quand elle ne le néglige pas absolument. Quoi d'étonnant alors que ces pauvres petits, habitués à être adulés depuis leur plus jeune âge, soient de bonne heure les tyrans de leur famille, sans parler de ce qu'ils pourront devenir par la suite ? Ah ! que je comprends bien la boutade de ce brave célibataire auquel on voulait faire admirer les marmots d'une maison où il était invité à dîner : — « Charmants ! Charmants ! dit-il en grimaçant un sourire, mais à quelle heure les couche-t-on ? »

Au risque d'étonner la génération actuelle, trop disposée à dater la création du monde du jour de sa propre naissance, je

dirai qu'il n'en était pas de même au temps passé ; et non seulement chez nous, mais chez tous les peuples de la terre. Le seul régime suivi dans l'éducation de l'enfance était celui de la fermeté, et cette fermeté n'excluait pas, bien au contraire, l'usage de la correction corporelle, en vigueur encore aujourd'hui dans toutes les classes sociales de l'Angleterre et de l'Allemagne.

— « Frapper nos enfants ! Quelle horreur ! me diront à peu près toutes les mamans. Nous préférons bien les *prendre par le raisonnement.* » Tant mieux pour celles d'entre vous, mes chères dames, qui ont la chance de faire pénétrer la raison dans des cervelles qui, comme le disait un éducateur distingué, ne sont pas encore ouvertes pour la recevoir. Que leur demander alors, sinon l'obéissance ? Le grand Colbert, lui, n'entendait pas les choses de la même oreille que vous. Les mémoires contemporains nous apprennent que, pour je ne sais plus quelle faute, il corrigea *à coups de canne*, dans son cabinet, Seignelay, son fils, déjà premier commis de Ministère.

— Dans des temps un peu plus rapprochés de nous, je n'ai, sur ce sujet, qu'à fouiller dans ma mémoire pour recueillir une ample moisson de faits, qui m'ont été appris par des parents ou de vieux amis. Je me bornerai à en citer un seul. Une de mes bisaïeules fut souffletée par sa mère, à laquelle elle demandait (ce n'était pourtant pas trop d'exigence) un pauvre maître d'orthographe.

— « Je t'apprendrai, petite effrontée, lui fut-il répondu, à vouloir devenir plus savante que ta mère ! »

Si cette rigueur s'explique par la tradition séculaire, il faut dire aussi que l'enfant, jusqu'à ce qu'il fût grand, comptait pour *bien peu*, sinon pour *rien*, dans la famille, durant ses premières années. Généralement, même dans les classes aisées, sitôt après son baptême, on l'emmenait en nourrice à la campagne, et on ne l'en retirait que fort tard. Je tiens d'un vieil oncle breton que, quand on vint le chercher pour le réintégrer dans la maison paternelle, on le trouva, quoique âgé presque de six ans ! encore pouillé

d'une grosse robe de bure, jurant comme un charretier et poursuivant avec un grand fouet les canards de la ferme à travers *des lacs de purin*. — Un jour, je demandais à une bonne dame bisaïeule combien elle avait eu d'enfants.

— « Attendez, me répondit-elle, en comptant sur ses doigts. J'en ai eu un en élevage à Saint-Sébastien, un autre à Rezé, un troisième à... à... Ma foi, il y a si longtemps, que j'en ai oublié le nombre! » — Mais j'ai gardé le trait suivant pour le bouquet: un père et une mère avaient perdu à la ville cinq de leurs enfants, quand le sixième fut atteint de la maladie qui avait enlevé tous ses frères et sœurs. *Pour ne pas le voir mourir* (je cite textuellement les termes dans lesquels le fait m'a été raconté), on l'emmena à la campagne. C'était pendant les vendanges et l'enfant, qui couchait *seul* dans un cellier, tourmenté d'une fièvre ardente, se leva au milieu de la nuit pour aller boire à même de la *boisson* ou *boëte* qu'on fait avec le marc du raisin. Par une chance inouïe, cet insolite médicament lui fit l'effet d'une bienfaisante purgation, qui le remit sur pieds en quelques jours. *Au bout de trois semaines* pourtant, les parents, *qui croyaient leur enfant mort*, se décidèrent à venir savoir ce qu'il était advenu de lui et, à leur grande *satisfaction* (*bonheur* serait beaucoup trop dire), ils le trouvèrent gaillard et dispos, comme s'il n'eût jamais été malade.

Je n'assurerais pas qu'au point de vue de l'affection mutuelle entre enfants et parents, ce mode d'éducation n'eût quelques inconvénients ; mais, pour arriver un peu tardivement, l'affection ne s'en développait pas moins. En définitive, qui oserait affirmer que le nombre des bons fils est plus considérable aujourd'hui qu'il ne l'était au temps passé ?

A quelle époque commencèrent à s'amollir ces mœurs trop rudes ? A coup sûr, pas à celle de la Révolution ni de l'Empire, dont les habitudes militaires se seraient mal accommodées d'un relâchement de discipline, quel qu'il fût. Leur adoucissement doit dater, comme beaucoup d'autres bonnes choses, de la Restauration, sous laquelle j'ai eu le bonheur de naître, et la meilleure preuve en est... que je n'ai connu aucun de mes cama-

rades *mis*, ou plutôt *abandonné*, en nourrice jusqu'à l'âge de six ans.

Ma première éducation a donc été l'éducation de tous les enfants d'alors ; elle fut ferme, mais d'une fermeté aussi exempte de dureté que le permettaient les mœurs du temps. (Je dois bien cet aveu à la mémoire de mes parents, qui s'occupaient beaucoup plus de leurs enfants que ne le comportait la coutume.) Cet adoucissement relatif n'allait pas toutefois jusqu'à la suppression de la correction manuelle, complément obligatoire de nos punitions ordinaires. Si, après nous être bruyamment chamaillés, mes frères et moi, nous finissions, et ce n'était pas rare, par nous prendre aux cheveux, une double taloche tombait impartialement sur la joue des deux combattants et mettait fin au débat. — Nous laissions-nous aller à mettre les deux coudes sur la table, ou, ce qui était plus inconvenant, à nous y endormir, un petit coup sec de manche de couteau sur les doigts, après un rappel à l'ordre resté sans effet, nous faisait reprendre une meilleure tenue. — Le *fouet* ou la *fessée* ne nous étaient pas non plus épargnés, mais cette grande punition était réservée pour les grosses fautes, et, Dieu merci ! elles étaient rares.

Malheureusement, la coutume ne réservait pas aux parents seuls le *plein exercice* de l'autorité paternelle. Cette autorité se déléguait à tous ceux qui s'occupaient de l'enfance et, de nos pères et mères, elle passait tout naturellement à nos *bonnes*. Il faut le dire, les nôtres justifiaient assez généralement ce beau nom de *bonnes*. Moins à cheval sur leurs droits et plus ferrées sur leurs devoirs que celles d'aujourd'hui, elles s'attachaient souvent jusqu'à la mort à la famille dans laquelle elles étaient entrées, et un usage, glorieux pour elles, leur en décernait même le nom au bout d'un certain nombre d'années. D'autres fois, et ce n'était pas moins honorable, après de longs ans de service, elles trouvaient sur leur route un *douanier*, cette Providence *des filles mûres*, qui, épris de leurs vertus (peut-être un peu de leur bourse), venait leur offrir sa main et son cœur. A la différence d'aujourd'hui, c'était elles qui nous tutoyaient, quand nous leur

disions respectueusement *Vous* et, comme elles nous aimaient réellement, les grands abus d'autorité de leur part étaient rares. Il me souvient pourtant d'une certaine fessée... et avec une poignée d'orties, qui mieux est, qu'en l'absence de mes parents et pour un bien petit délit, me donna une bonne... un peu vive. Il m'en cuit encore, rien qu'en en parlant. Bah ! « qui aime bien châtie bien, » dit l'Ecriture ; j'ai toujours pensé que ce châtiment n'était que l'expression de la trop grande dose d'amitié que cette excellente fille avait pour moi ; je le lui ai donc pardonné de bon cœur.

Si j'étais conséquent, je devrais, sans transition, passer de nos bonnes aux maîtres chargés de notre instruction, dépositaires à leur tour de l'autorité paternelle ; mais flaneur je suis né et flaneur, je le crains, je mourrai. Que mon lecteur veuille donc me pardonner si je me laisse aller à mon péché mignon, car j'ai vraiment besoin de mettre quelque intervalle entre ma fessée aux orties et les férules que me réservait l'avenir.

Donc, avant que nous ne fussions mis, mon frère cadet et moi, à l'école, puis à la grande pension, on nous envoyait chaque jour prendre nos ébats sur quelque promenade publique, comme les Cours Saint-Pierre, Saint-André, le Cours Cambronnne, dit alors le Terrain des Capucins ou simplement *le Terrain,* la Fosse, la Bourse, la Petite-Hollande. Toutes étaient plantées de beaux et vieux ormeaux. Comme nous n'avions pas alors le bonheur de vivre sous un gouvernement tolérant, même pour la licence, ces promenades n'étaient pas encore le rendez-vous d'une foule de *voyous,* dont les ignobles propos en chassent aujourd'hui la gracieuse population enfantine. Alors que les tout petits s'amusaient à danser en rond ou à faire des pâtés avec du sable mouillé, nous autres, plus grands, profitions des précieuses cachettes que nous offraient les gros troncs d'arbres pour nos parties de *cutte* [1] ou de *viste.* Nous jouions aux *marbres*, non

1. Que mes lecteurs étrangers, si j'ai la bonne fortune d'en avoir, veuillent bien me pardonner cette nomenclature toute nantaise de jeux connus ailleurs sous d'autres noms,

sans *moigner* un peu, à la *mère aux pots,* que sais-je encore ? Nos aînés, eux, plus lestes et plus adroits que nous, s'exerçaient au saut de *fion*, aux *barres,* et, ce qui excitait notre suprême envie, ils se juchaient sur de hautes échasses ; les *échasses,* ce jeu favori de l'humanité, qui, jeune ou vieille, au moral comme au physique, veut toujours paraître plus grande qu'elle ne l'est en réalité !

Mais il n'était pas bon que les petites filles, souvent les propres sœurs de nos camarades, voulussent se mêler à nos jeux. Il fallait voir la galanterie avec laquelle nous les éconduisions ! Il est vrai que, quelques années plus tard, nous leur faisions bien amende honorable ; mais, pour l'instant, nous leur montrions crûment que

« Du côté de la barbe est la toute-puissance, »

la barbe fût-elle encore à pousser.

L'appellation de *fille* était, du reste, l'injure la plus sanglante que nous pussions donner à des camarades moins turbulents que nous ne l'étions.

Sur le coup de deux heures, nos bonnes venaient nous arracher à ces attrayantes parties. Nous nous rangions alors en groupes autour de leurs petits paniers de provisions. Tout d'abord, elles en exhibaient la bouteille en osier clissé, remplie d'eau et de vin mêlés, puis, proprement enveloppées dans des serviettes, d'épaisses tartines de pain qui, recouvertes soit d'une *très légère* couche de beurre soit d'une *acide* confiture de groseilles, n'en portaient pas moins le nom de *beurrées.* Dans les grands jours, les mamans leur avaient remis un sou par tête d'enfant, sou avec lequel elles nous achetaient le fameux *guillaré,* cette indigeste pâtisserie du crû, qui tient le milieu entre le pain et le gâteau. De ces guillarés, on n'en fait plus de si gros aujourd'hui, même pour un prix double ou quadruple de celui des anciens jours. Le comble de notre bonheur était, quand nous en avions licence, d'employer ce bienheureux sou à l'emplette d'un *plaisir !* Je ne sais à quel signe la brave femme qui débitait

cette fine friandise devinait que nous avions la disposition de ce magnifique capital ; mais, dès notre entrée sur la promenade, elle arrivait à nous, souriante. Après un mot gracieux échangé avec nos bonnes, elle écartait le fin linge blanc qui enveloppait sa grande corbeille en forme de berceau et nous découvrait les appétissants trésors qui y étaient amoncelés. Nous pratiquions déjà d'instinct, mes frères et moi, les principes de la légitimité, car nous ne reconnaissions le droit de vendre ce bonbon à aucune autre qu'à la *Mère Plaisir,* seul nom sous lequel cette digne femme était connue. C'est un droit du reste qu'elle a glorieusement exercé pendant plus de cinquante ans sur nos promenades publiques.

Mais j'allais oublier la vieille mère Paitel, ses excellents bâtons de miel, dits du *Voyageur,* et ses fameux caramels, *à quatre pour un sou,* encadrés dans de crasseuses cartes de corps de garde : le bon goût le voulait ainsi. (Aujourd'hui on n'en donne que *trois* pour le même prix et *encore* les cartes sont-elles propres !) C'est pendant près d'un siècle que cette brave bonne femme, d'après une chronique dont je n'ai pas été à même de constater la véracité, a exercé son industrie. Pour mieux attirer la pratique, elle faisait sonner hien haut qu'elle avait pour associé le curé de Saint-Nicolas, M. Fournier, mort depuis évêque de Nantes. Elle n'oubliait qu'une chose, la pauvre vieille, c'était de dire que si le digne pasteur lui fournissait l'argent nécessaire à l'achat de sa mélasse, il avait toujours négligé de prendre sa part dans les bénéfices réalisés.

Une classe d'habitués de nos promenades, notamment de la Bourse, était celle d'hommes encore jeunes, à l'air fier, quoique souvent attristé. La tenue qu'ils avaient adoptée rappelait un peu l'uniforme : longue redingote bleue boutonnée jusqu'au menton, et chapeau de forme basse, à ailes larges, crânement retroussées. A leur poitrine était cousu souvent un bout de ruban rouge, et beaucoup d'entre eux étaient amputés, soit d'un bras, soit d'une jambe. On nous disait qu'ils avaient perdu ces membres

à la guerre et nous n'en demandions pas plus long, légers enfants que nous étions.

De toutes ces promenades, pourtant celle qui avait le plus d'attraits pour nous était la *Tenue Bruneau.* C'était un vaste jardin de pépinières et de cultures maraîchères qui occupait tout l'espace compris entre les rues Marceau, Deshoulières et Harroüys, sur lequel ont été construits la prison et le palais de justice actuels. Cette tenue, dont les propriétaires abandonnaient gracieusement aux enfants les allées et les pelouses herbeuses, nous paraissaient absolument sans bornes. Pour nous, c'était le paradis terrestre, et je n'étais même pas certain que le *vrai,* celui dont ma mère nous entretenait en nous enseignant l'Écriture sainte, fût plus beau que la Tenue Bruneau, avec sa verdure, ses arbres tout blancs au printemps, ses fleurs brillantes, ses papillons diaprés et ses doux oiseaux chanteurs. Rien ne manquait à la ressemblance, pas même le fruit défendu. Si nous étions admis dans cet éden, nous autres enfants, il va de soi que c'était sous l'engagement tacite de ne toucher ni à fleurs ni à fruits. Par un comble d'inconséquence, pendant que nos bonnes nous rappelaient cet engagement, sous les plus terribles menaces (et je savais si elles les mettaient à exécution !) nouvelles Eves, elles ne craignaient pas d'aller furtivement elles-mêmes dérober des tiges de petits oignons verts ! Qui pis est, elles nous plaçaient en sentinelles, pendant qu'elles accomplissaient ce larcin ! C'était, disaient-elles comme excuse, uniquement pour relever l'insipidité de nos éternelles tartines de beurre. Ah ! si mon père, austère magistrat, avait été témoin de notre faute, nul doute que, plein de colère, il ne fût tombé sur les délinquants. Comme l'Ange du Seigneur, il les eût d'abord, eux et leurs indignes bonnes, chassés du *paradis terrestre,* sans préjudice de la verte semonce, sinon de la maîtresse fessée, qu'il nous eût infligée à la rentrée au logis.

FRANCIS LEFEUVRE.

(La fin prochainement.)

POÉSIE

DOM LOBINEAU, HISTORIEN DE LA BRETAGNE *

A M. Arthur de la Borderie

Dans ce cloître où la mer, au milieu du silence,
Fait entendre sa grande voix,
Un vieux moine, lassé de son labeur immense,
Vint se reposer autrefois.

Préférant à la paix, préférant à la gloire
La Bretagne et la Vérité,
Sa plume avait chassé les ombres de l'Histoire ;
Il avait souffert et lutté.

Il mourut, et bientôt dans l'humble cimetière
L'herbe couvrit ses ossements.
Son nom ne fut pas même écrit sur une pierre :
Ses ennemis étaient puissants !

* Le 3 mai prochain, à Saint-Jacut de la Mer, aura lieu l'inauguration du monument érigé à la mémoire de Dom Lobineau, par les soins de Mgr l'Evêque de Saint-Brieuc et Tréguier, avec le concours de la Société des Bibliophiles bretons et des Sociétés d'archéologie d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord.

« Ce monument, lit-on dans le compte rendu de la dernière séance de la Société des Bibliophiles bretons, se composera d'une croix de style antique, surmontant un *lec'h* ou menhir élevé dant le cimetière, à l'endroit où ont été jetés les ossements de l'illustre bénédictin, et, dans l'église, d'une table de marbre avec inscription commémorative. Aprés le service solennel pour l'âme de Dom Lobineau, présidé par Mgr l'Evêque de Saint-Brieuc, l'éloge du grand historien sera prononcé, en face du monument élevé à sa mémoire dans le cimetière, par M. Arthur de la Borderie. »

Il avait défendu les droits de l'Armorique;
On voulait les faire oublier;
Mais son œuvre était là, comme un granit celtique
Qu'aucun marteau ne peut plier.

La Bretagne aujourd'hui, fidèle à sa mémoire,
Dresse un menhir sur son tombeau,
Et met, — le couronnant d'une tardive gloire, —
Un nimbe au front de Lobineau.

L'OBÉLISQUE DE MI-VOIE

L'aurore se lève empourprée,
La voûte du ciel est dorée,
Les coqs chantent dans les hameaux.
Sur la route silencieuse,
Tinte, sautillante et joyeuse,
La sonnette de nos chevaux.

Le postillon sur la colline
Me montre un bois qui la domine,
Sombres mélèzes, noirs sapins.
C'est là que, dans une clairière,
S'élève une aiguille de pierre,
Gardant des souvenirs lointains.

Là sont gravés les noms des *Trente*,
Dont la gloire est encor vivante,
Quand tant d'autres sont oubliés!
Le passant s'arrête à les lire.
Enfant ou vieillard, il admire
Beaumanoir et ses chevaliers.

Nous descendons dans la clairière.
Devant l'obélisque de pierre
Est un bouquet de fleurs des champs.
Qui vint déposer cet hommage ?
Peut-être un poète en voyage,
Ou quelque fils de paysans.

A ROBERT BURNS

Vaillant Burns, pauvre âme brisée,
Triste et gai, toujours amoureux,
Sur tes vers perle la rosée,
Comme les larmes dans tes yeux.

J'aime ta Muse aux chants alertes,
Dont la graine rouge du houx,
Brillant parmi les feuilles vertes,
Couronne le front jeune et doux.

Ton livre sent la violette,
La fraise et les fleurs des ruisseaux.
On y voit passer l'alouette
Et le mauvis dans les bouleaux.

J'y trouve, presque à chaque page,
En suivant de jolis sentiers,
Quelque nouvelle et fraîche image,
Comme un nid dans les noisetiers.

Quand, aux jours sombres de l'automne,
Tu rencontrais la Pauvreté,
Pauvre, tu lui faisais l'aumône
De tes chants et de ta gaîté.

La vieille Ecosse t'était chère,
Et ta voix disait aux échos,
Sur les monts fleuris de bruyère,
La gloire des anciens héros.

LA CATHÉDRALE DE NANTES

A Marie Jenna

Depuis quatre cents ans, ô vaste cathédrale,
Les générations ont versé des flots d'or,
Pour dresser dans les cieux ta voûte colossale;
Et l'heure du repos n'est pas venue encor.

Il approche pourtant, le jour où la lumière
Inondera tes nefs à travers les vitraux,
Et fera resplendir dans leur beauté sévère
Les figures de marbre autour de tes tombeaux.

Bientôt il croulera, le dôme lourd et sombre,
Débris resté debout entre tes larges bras,
Sous qui se sont assis des évêques sans nombre,
Et que les siècles seuls n'ont pu jeter à bas.

O cathédrale, immense ainsi qu'une montagne,
Il nous fallait un temple aussi vaste que toi,
Pour garder le tombeau de la vieille Bretagne,
Symbole merveilleux de noblesse et de foi !

Vous veillez près de lui, sublimes sentinelles,
En portant dans vos mains le glaive et le compas,
Le fanal et la tour, ô Vertus immortelles :
Vos pieds de marbre blanc ne se lasseront pas !

Joseph Rousse.

PENSÉES

Il y a des hommes amoindris par l'habitude de regarder toujours en bas : pour eux, les petits plaisirs et les petits chagrins. Il y en a d'autres qui portent l'immensité dans leur sein ; leurs joies et leurs douleurs ont trempé dans cet infini.

⁂

Comme on aime tout ce qui s'élève, tout ce qui monte : les arbres, les montagnes, les oiseaux, et comme cela prouve que nous sommes faits pour monter, nous aussi !

⁂

C'est quand on a des joies véritables qu'on peut le mieux se passer de plaisirs.

⁂

Les incertitudes de la volonté tiennent souvent aux délicatesses du cœur.

⁂

C'est effrayant, l'immensité d'une âme, lorsqu'on la mesure par la possibilité de la souffrance.

⁂

Est-il étonnant que le laid nous offusque, nous qui sommes destinés à voir éternellement de belles choses?

⁂

Il y a deux choses qui me sont presque aussi difficiles à supporter : c'est d'entendre dire du mal des hommes de bien ou du bien des hommes de mal.

Lorsqu'on a été touché une fois par une vive impression de l'infini, on a beau écrire, écrire, on n'a jamais achevé ce qu'on a dans le cœur; à peine a-t-on commencé : au fond, il reste toujours l'infini.

⁂

Les épreuves de notre foi sont terribles, mais les fondements qui la soutiennent sont inébranlables.

⁂

Je t'admire, ô pauvre humanité, lorsque, accablée sous le poids de tes maux, tu vas, répétant de siècle en siècle ta sublime affirmation : Dieu est infiniment bon.

⁂

Aimer autrement, pleurer d'autres larmes, qu'importe ? C'est tout d'avoir aimé, c'est tout d'avoir souffert : cela suffit à comprendre et à compatir.

⁂

Une peine de cœur, comme cela prend tout ! comme le point sombre envahit le reste ! Alors il n'y a plus de vivant en nous que le côté qui souffre.

⁂

Ce qu'il y a de meilleur pour entretenir le feu sacré dans l'âme du poète et de l'artiste, c'est cette demi célébrité qui est faite surtout de sympathie, qui échauffe le cœur plus que l'imagination, qui soutient l'enthousiasme sans l'exalter dans l'orgueil ; qui, tout en éclairant les œuvres, laisse à l'auteur un peu d'ombre et beaucoup de liberté.

⁂

La foi vive est une possession permanente : le passé et l'avenir entrent dans le présent comme ils entrent dans l'éternité de Dieu.

MARIE JENNA.

LA RETRAITE ET SES FONDATEURS*

Mlle Marguerite Marquer de Kerderf fut la première et la plus illustre compagne de Catherine. Dans tout l'éclat de la jeunesse et de la beauté, elle s'était arrachée aux séductions du monde et avait rompu, non sans peine, des liens déjà chers, pour se consacrer uniquement au service de Dieu. A la veille d'épouser le fiancé de son choix, assistant aux noces d'une parente et se livrant avec délices aux joies profanes de la fête, elle fut témoin d'une scène de jalousie et de colère qui troubla étrangement son bonheur. Il n'en fallut pas davantage pour opérer en elle une conversion complète. Elle renonce aux vains plaisirs qui la passionnaient, elle se dépouille des parures mondaines, hier l'objet de son orgueil, elle dit adieu à son futur époux, se retire chez deux pieuses tantes et passe ses jours dans l'oraison et l'exercice des bonnes œuvres. A vingt ans, elle devient la servante des pauvres, plutôt que de s'exposer à être l'esclave d'un homme (1663).

Depuis lors on la vit souvent à l'Hôtel-Dieu d'Hennebont, sa ville natale, remplir les fonctions d'une sœur de charité ou prier à l'église avec la ferveur d'une religieuse. Etonnées de sa dévotion ineffable et désirant la partager, quelques petites filles la suivirent

* Voir la livraison d'octobre 1885, pp. 298-303. Il s'est glissé dans cette livraison une faute d'impression trop grave pour ne pas être relevée. A propos du P. Fulgen de Sainte-Barbe, directeur des retraites à *Vannes*, nous lisons, p. 302, qu' « après avoir passé toute la journée au confessionnal, on le voyait s'en retourner « le soir à *Bordeaux* !!! » Pour effectuer un pareil voyage, il eût fallu au Révérend Père les bottes de sept lieues. — Au lieu de *Bordeaux*, lisez *Bondon*. Le Bondon était le monastère des Carmes à Vannes.

un jour à sa visite au Saint-Sacrement. Elles se disaient naïvement les unes aux autres : « Baissons nos voiles, joignons les « mains et faisons oraison comme Mlle de Kerderf. » A l'instant même où ces enfants s'agenouillaient auprès d'elle, comme si une vertu mystérieuse fût sortie de sa robe, elles se sentirent pénétrées d'une piété inaccoutumée. Elles renouvelèrent plusieurs fois, et avec le même succès, leur innocente pratique. Ce trait fut bientôt populaire ; mais on ne faisait que soupçonner les austérités monastiques qui expiaient le luxe et la délicatesse passés de la jeune fille.

Telle était cette Marguerite, cette perle du trésor céleste, lorsqu'elle fut appelée à devenir le plus bel ornement de la Retraite. Louis de Kerlivio fut encore ici l'instrument de la Providence. Sa parenté avec Mlle de Kerderf lui fournit l'occasion de connaître cette âme privilégiée qui, dans l'ombre et le recueillement de sa vie, semblait attendre l'ordre de Dieu. Elle éprouvait pour le saint prêtre une profonde vénération ; elle le consultait volontiers sur sa direction intérieure et lui obéissait comme à un envoyé du ciel.

« Si M. de Kerlivio lui eût commandé, disait-elle, d'aller au Japon et que la chose eût été possible, elle serait partie sur-le-champ, parce qu'elle regardait ses avis comme l'expression de la volonté divine à son égard. »

Aussi, lorsque, après s'être entendu là-dessus avec Catherine de Francheville, il lui demanda de venir travailler à l'œuvre des retraites, n'eut-elle pas un instant la pensée de résister à son appel, malgré les répugnances qu'elle sentait à échanger son existence paisible et obscure contre une carrière publique, inconnue, difficile, d'où l'éloignaient encore naturellement sa santé délicate et sa timidité : enfin, il lui coûtait beaucoup de quitter sa famille. Elle surmonta toutes les raisons humaines et accourut à Vannes, prête à remplir sa vocation (1674).

Ses débuts répondirent à sa bonne volonté, mais elle tomba dangereusement malade, après la première retraite. En vain essaya-t-on divers remèdes : le mal fit des progrès rapides. Cathe-

rine, qui considérait déjà Marguerite de Kerderf comme sa fille et son héritière spirituelle, ne pouvait se résigner à une perte si imprévue. Agenouillée près du chevet de la mourante, l'âme inquiète mais pleine de confiance en Dieu, elle priait le Seigneur avec larmes de laisser cet appui à sa faiblesse et de ne pas ôter à la maison de retraite l'aide précieuse que lui-même lui avait donnée.

Cependant la chère malade ne pouvait prendre aucune nourriture : elle était presque à l'agonie, quand le P. Huby, son directeur, étant venu la voir et la trouvant dans cet état, fut tout à coup saisi d'une pieuse inspiration. Il fait tremper dans un bouillon une de ces petites croix qu'il distribuait aux retraites et offre ensuite à sa pénitente l'aliment sanctifié par sa foi : celle-ci accepte à contre-cœur et par esprit d'obéissance ; mais, ô surprise, elle avale aisément et sent ses forces revenir. C'est ainsi qu'elle fut miraculeusement guérie [1].

Une pareille grâce devait, ce semble, l'attacher pour toujours à l'œuvre des retraites, mais les médecins lui conseillèrent d'aller respirer l'air natal pendant quelque temps : certaines affaires domestiques l'appelaient chez elle, et les instances contraires de Catherine de Francheville et de Louis de Kerlivio ne suffirent pas à la retenir. Elle ne prévoyait pas assurément la tentation cachée qui l'attendait, à Hennebont, avec des souvenirs trop purs et trop récents pour ne pas la séduire.

A peine arrivée, en effet, elle y retrouva ses chères tantes, sa famille de pauvres, ses bonnes œuvres accoutumées et, se laissant aller au cours tranquille d'une vie plus conforme à ses goûts et d'ailleurs édifiante, elle oublia la maison de retraite. Déguisé en ange de lumière, le démon lui persuade qu'elle est bien dans sa vocation et qu'elle doit y rester. Néanmoins certains doutes troublaient parfois le calme perfide dont elle jouissait. Elle en fit part à

1. Jusqu'à l'époque de la Révolution, on a conservé aux archives de la Retraite un procès-verbal de ce miracle, portant les signatures vénérables de Mlle de Kerderf, de M. de Kerlivio, de Mlle de Francheville et du P. Huby.

son parent Louis de Kerlivio, qui la mit aussitôt en garde contre les pièges de l'ennemi, lui suggéra qu'elle pouvait être dans l'illusion et l'engagea très fortement à prier Dieu et à consulter son directeur, le P. Huby. Il revint plusieurs fois à la charge, lui exposant les différents motifs qui devaient la déterminer à reprendre le joug du Seigneur. Etonné de sa résistance inattendue, il eut recours à saint Vincent Ferrier pour la vaincre et dit la messe à son tombeau. Il notifia ensuite à Marguerite l'ordre de Dieu en deux mots péremptoires qui firent plus d'effet que tous ses précédents raisonnements. Au bout d'un an d'incertitude, elle connut enfin clairement la volonté du Maître et résolut de rentrer à la retraite.

Catherine de Francheville accueillit la nouvelle avec une joie égale au chagrin qu'elle avait ressenti, à la pensée d'une séparation si pénible. Elle écrivit à sa chère fille plusieurs lettres imprégnées d'onction chrétienne et de tendresse : « Si je suis votre chère mère, lui disait-elle, vous êtes aussi sans doute ma chère fille, et vous savez que la tendresse des mères l'emporte toujours sur celle des enfants, particulièrement quand ils ont les avantages de la nature et de la grâce dont Dieu vous a favorisée. J'ai fait part de ma joie au P. Huby... Il est ravi, aussi bien que moi, des grâces que Dieu me fait en votre personne. Quelle consolation pour moi de passer avec vous le reste de mes jours, comme je l'espère de la bonté divine ! »

Elle prend un soin touchant de sa santé : « Je préfère votre santé et la bonne disposition que vous avez pour notre institut à tous les autres avantages que votre présence pourra me procurer. Je vous regarde comme ma coadjutrice et celle qui maintiendra cette bonne œuvre après ma mort. C'est pourquoi je vous conjure de vous bien conserver et de ne diminuer en rien vos forces ; car le démon, ennemi juré de nos retraites, ne manquera pas de vous inspirer toutes sortes de mortifications pour ruiner votre santé. Vous avez trop soin de la mienne, et je vous assure que la vôtre m'est plus chère parce qu'elle est plus nécessaire. »

Elle la presse de hâter son retour, mais elle lui recommande en même temps de ne pas le faire au détriment de ses intérêts :

« Il faut vaquer à vos affaires sans précipitation ni inquiétude, car votre absence, avec l'espoir de vous revoir, m'est plus douce et plus aisée à supporter que ne serait une seconde séparation. Ainsi, prenez tout votre temps pour cela, afin que vous ne soyez point obligée de retourner et que nous ne pensions à rien, ni les uns ni les autres, qu'à bien aimer et servir Dieu et le prochain.

« Vous ne sauriez douter sans injustice, lui écrit-elle encore, combien je serai contente, lorsque j'aurai le bonheur de vous posséder. J'ai été un peu triste et incommodée ces temps-ci. Mes parents font tout ce qu'ils peuvent pour m'obliger à me divertir chez eux, et puis tout cela ne me soulage point : mon cœur est si pressé qu'il ne peut plus l'être davantage. Il n'y a que la seule espérance de vous revoir qui le puisse soulager.... Revenez donc, je vous prie, au plus tôt, j'ai une infinité de choses à vous dire que je ne puis écrire... Votre retour ne sera jamais aussi tôt que je le désire. Soyez persuadée que vous serez reçue à bras ouverts et avec toute la joie possible. »

Sa santé, toujours chancelante, laissait à Marguerite de Kerderf un dernier reste d'hésitation : enfin le départ est fixé et le cœur de Catherine de Francheville semble courir à sa rencontre. « Venez, ma chère Demoiselle, avec une grande confiance que si vous n'êtes pas entièrement guérie, saint Vincent Ferrier obtiendra cette grâce. J'ai souvent dit à M. de Kerlivio que j'aurais voulu que vous eussiez fait quelque vœu : notre dessein mérite bien que vous obteniez une parfaite santé ; ainsi j'espère que Dieu vous la donnera ; c'est ce que je souhaite de tout mon cœur. »

Ces désirs empressés et ces tendres appels font pressentir la sainte joie d'une réunion si impatiemment attendue et nous prouve que la religion, en purifiant notre cœur, n'y détruit point les affections naturelles. Mais, hélas ! à peine arrivée (octobre 1675), Marguerite retombe malade, sous les yeux de sa chère supérieure et amie. Dieu ne l'avait-il donc ramenée à la Retraite que

pour imposer à toutes deux une nouvelle et dernière séparation? N'avait-il montré ce trésor que pour le dérober l'instant d'après, et le faire regretter davantage? Catherine de Francheville ne pouvait le croire, fallût-il même compter sur un nouveau miracle. Aussi, en dépit des médecins qui annonçaient une mort prochaine, elle persévérait dans la prière et l'espérance. Elle invoqua encore le puissant thaumaturge de Vannes, saint Vincent Ferrier, et pria M. de Kerlivio de dire une messe à son tombeau, comme il l'avait déjà fait efficacement pour une intention différente, mais presque aussi désespérée, nous l'avons vu. Le saint prêtre monta donc à l'autel avec confiance : au moment de l'élévation, la malade se sentit guérie.

Suprême anneau d'un enchaînement de faits providentiels, ce dernier miracle devait l'attacher pour jamais à l'œuvre de la Retraite. Marguerite de Kerderf s'appliqua désormais de toute son âme et sans arrière-pensée à la direction des exercices spirituels. La grâce aidant, elle y progressa rapidement. Sa vertu éprouvée, son élocution vive et touchante, son esprit pratique, lui gagnèrent bientôt l'estime des retraitantes.

Vte H. Le Gouvello.

DESSEIN ET PROIECT

DE

L'HISTOIRE GENEALOGIQVE

DE BRETAGNE[1]

A RENNES

De l'Imprimerie de IVLLIEN HERBERT demeurant en la ruë S. Germain à l'Image S. IVLIEN

M. DC. LV.

ADVERTISSEMENT[2],

AMY LECTEVR,

Ie vous faits voir dans ce petit Crayon le dessein d'vn grand païsage, et en vne fueille le project de plusieurs volumes. Ouurage à la verité penible et hardy ! Mais neantmoins que i'espere dans peu de moys rendre accomply et

1. Gui Autret de Missirien, sieur de Missirien et de Lezergué, en la paroisse d'Ergué-Gabéric près Quimper, né vers la fin du XVIe siècle, mort en 1660, continua les *Vies des Saints de Bretagne* d'Albert Legrand, dont il donna une nouvelle édition en 1659. Il consacra la plus grande partie de sa vie à des travaux sur l'histoire de Bretagne restés pour la plupart inédits, pour la plupart aujourd'hui perdus. Rien ne peut mieux faire comprendre l'étendue de cette perte et celle des recherches accomplies par cet auteur que le *Projet de l'histoire généalogique de Bretagne* publié ci-dessous, et qui avait été imprimé deux fois en 1642 et en 1655, la première fois sans lieu ni date, mais probablement à Rennes. Ce curieux prospectus d'un ouvrage qui n'a jamais vu le jour est devenu lui-même introuvable. Nous le reproduisons ici d'après le seul exemplaire connu de nous, qui est à la Bibliothèque nationale. — A. DE LA B.

2. Cet « Advertissement » est tout entier imprimé en italique.

en sa derniere perfection. Le long vsage continué depuis trente ans par vne assiduité extraordinaire m'a enfin acquis vne si grande facilité de trauailler au genre d'escrire que i'entreprends, que ie promets satisfaction à tous ceux qui ayment l'Antiquité, l'Histoire et la Genealogie. L'on ne s'estonnera pas d'vne entreprise de si longue haleine, quand on sçaura que ie suis sans charge et sans aucune occupation ciuile, que ie possede en repos la pluspart de mon loisir et ma solitude sans solicitude ; Que ma vie se passe dans vn calme continuel sans auoir iamais esté agitée que par quelques procez, qui n'ont pas esté contraires à mes desseins, puis qu'ils ont seruy de pretexte à mes voyages de Paris, de Rennes et de Nantes, où i'ay formé des habitudes et des correspondances auec plusieurs personnes curieuses, extraict vne infinité de titres, et enrichy mes memoires d'vn grand nombre d'agreables recherches.

Encor qu'il me fust facile de couler doucement ma vie dans les plaisirs et les exercices qui sont bien-sceans aux Gentilshommes de ma naissance et de ma condition : neantmoins ie m'en suis voulu priuer, afin de m'occuper plus vtilement, et de consacrer mes estudes à la gloire de ma nation et de ma patrie. Il ne m'a pas esté difficile de prendre cette resolution, d'autant que ie suis naturellement ennemy de l'oisiueté languissante et de la secte épicurienne. Ie ne suis pas de l'opinion de celuy qui a dit *qu'il vaudroit mieux faire du mal que de ne rien faire.* Mais certe ma complexion est si actiue que ie chasserois plustost aux mouches comme Domitian, que de demeurer sans mouuement. Et ie me suis imprimé fortement cette maxime, *que l'oisiueté fait sur les ames le mesme effect que la Cangrene dans les corps, et la roüille sur les armes.*

Entre toutes les estudes, i'ay heureusement fait election de celle de l'Histoire, comme la plus conuenable à ma profession et à mes inclinations ; I'ay crû que la recherche des Antiquitez estoit incomparablement plus vtile que celle des Tulipes et des Peintures, qui ne flatent et ne contentent que les yeux et les sens, au lieu que l'Histoire est vn solide aliment de l'esprit qui entretient et delecte si agreablement ceux qui l'ont vne fois sauourée, qu'ils s'y attachent apres par delices, auec des affections et des rauissemens incroyables.

Souuent on tire aduantage de ses propres disgraces ; la difficulté que i'ay rencontré pour l'impression de mon manuscrit m'a donné le temps de polir plusieurs endroits de mon Ouurage, qui ne se pouuoient excuser de quelques deffauts : Cette longueur me donne encore le temps de recouurer tous les iours les titres de plusieurs bonnes maisons, desquelles (*sic*) ie n'auois que des fracmants, et que i'aurois esté obligé de traitter fort legerement : car ie continuë en ma forte et constante resolution de ne rien aduancer sur la foy des memoires s'ils ne sont confrontez aux titres. Ie ne suis pas mercenaire ny de condition de l'estre, aucune consideration n'est capable de me resoudre à vne telle complaisance, ou plustost lascheté, que d'estre l'autheur d'vn mensonge, ou l'inuenteur d'vne narration fabuleuse. Ce n'est pas que ie ne cherisse la matiere et l'occasion de donner des esloges aux Princes et aux Grands qui le meritent, puis que leur satisfaction fait vne partie de la mienne, mais ce sera tousiours à condition que mon honneur sera hors de compromis, et que l'on me dispense des affectations et dissimulations qui sont les vices, ou plustost les crimes ordinaires des Historiens.

L'esperance de la faueur de ceux qui se trouueront bien marquez dans mon Histoire, ou de rencontrer vne meilleure fortune que celle que ie possede, ne m'ont aucunement porté au trauail qui m'occupe : Ie suis d'vne humeur si extraordinaire, que ie ne me trouue non plus esmeu des caresses d'vn grand que le fut Solon par les richesses de Cresus, ou le senateur Fabricius par les offres du Roy des Epirotes.

Mon contentement particulier et la gloire de mon Païs sont mes premiers et principaux motifs, et asseurément i'auray atteint le comble de mes souhaits, si ie puis iustifier (comme ie le pretens) qu'il n'y a Prouince en France, en laquelle on puisse rencontrer si grand nombre d'anciennes familles ny d'Hommes Illustres en toutes professions, comme en celle de Bretagne.

Ie ne mets point en doute que quelques satyriques ne s'attaquent à mes escrits, aussi ne dois-ie pas presumer que mes productions puissent ressembler le miel de Crette, auquel les mouches ne touchent jamais, mais cette crainte n'est pas capable d'attiedir ma resolution ; L'or n'auroit jamais sorty des Indes si nos Pilotes auoient apprehendé les orages, et les fromens ne seroient jamais semez si les Laboureurs ne mesprisoient les chenilles.

Ce n'est pas que mes sentiments ne soient fort esloignez de toute presomption, et i'aduouëray tres-ingenuëment qu'il y a beaucoup de choses à desirer dans mes Ouurages et particulierement dans le style et dans l'elocution ; ie reconnois mes deffauts, et souuent i'ay plus de peine à me satisfaire moy-mesme qu'à contenter les autres : Mais si cette pensée estoit capable de donner du degoust à ceux qui veulent faire Imprimer, le public seroit priué du trauail

de plusieurs bons Autheurs, et les sciences mesmes deuiendroient muettes. Je sçay fort bien que quand ie passerois le reste de ma vie sur les Liures auec autant d'attention qu'Archimède sur les Figures Geometriques, il ne me seroit pas encore possible d'acquerir vne perfection si entiere qu'elle puisse estre receuë auec vne approbation vniuerselle ; mais à tout le moins ceux qui marcheront sur mes pas auront l'aduantage de pouuoir adjouster aux choses trouuées, et peut-estre s'ils ont des sentimens raisonnables, auront-ils sujet de donner quelque estime à celuy qui aura defriché les espines, ouuert les passages, et rompu les glaces à tous ceux qui feront dessein de suiure vne si penible curiosité.

[[1] Par mes premiers projects imprimés l'an 1640, j'auois proposé d'escrire les Genealogies des plus grandes et principales maisons, selon l'ancien ordre des Barons et Banerets : mais sçachant qu'ils ne conuiennent pas encore de leurs rangs apres tant de siecles, i'ay pris resolution de suiure l'ordre de l'alphabet pour éuiter tout blasme et jalousie.]

Enfin, ie fais vne derniere sommation pour contumacer nos Gentils-hommes : Ie les conuie et supplie de me vouloir communiquer les Titres de leurs Maisons, Contracts de Mariages, Actes de Partages, Testamens, Lettres de Concessions de Charges, d'Offices, ou de quelques Priuileges ; L'on me peut enuoyer les Actes par les Ordinaires qui se rendent presque de tous les endroits de la Prouince à Quimpercorentin, d'où ma maison de Lesergué, en laquelle ie reside, n'est esloignée que d'vne lieuë ; Ie feray

1. Le paragraphe compris ici entre crochets n'existe pas dans l'édition de 1642.

mes efforts d'en faire si promptement mes extraicts, que ie pourray renuoyer les Actes par le mesme Messager à celuy qui m'en aura faict l'adresse : Ceux qui mespriseront mes aduis pourront quelque iour se repentir de leur negligence.

HISTOIRE GENEALOGIQVE

des Roys, Ducs, Comtes et Princes de Bretagne, Diuisée en 24. Liures.

Par Messire Gvy Avtret Cheualier de l'Ordre du Roy, sieur de Missirien et de Lesergué.

Le Liure premier contiendra neuf Chapitres, à sçauoir :

1. De l'origine des Bretons. 2. Quand et par qui la Prouince de Bretagne fut habitée. 3. L'estat de la Bretagne auparauant la conqueste de Jules Cesar. 4. D'où cette Prouince est appellée Bretagne, et pourquoy Armorique. 5. De la religion et mœurs des Bretons auparauant la conqueste de Cesar. 6. Remarques curieuses sur la Langue Bretonne, et qu'elle est primitiue et la plus ancienne de l'Europe, ayant sa prononciation, Idiome et Caracteres tous particuliers. 7. L'estat de la Bretagne sous l'Empire Romain. 8. Le sousleuement des Bretons contre l'Empire. 9. Les anciennes armes, types, enseignes, banderoles, deuises, cry de guerre, et monnoye de Bretagne.

Le Liure second contiendra vnze Chapitres.

1. Vn traité curieux de la Noblesse et de son origine. 2. Les qualitez et attributs de la Noblesse, et sa grande difference de la roture. 3. En combien de façons on peut acquerir la Noblesse, et par combien de moyens la perdre ou y deroger. 4. Les degrez de Noblesse, et si elle reçoit le plus et le moins.

5. Les anciennes qualitez reelles de Bretagne, Comtes, Barons, Vicomtes, Banerets, Chastelains, leurs qualitez et prerogatiues. 6. Vn traité sur le partage des anciens Comtes et Barons. 7. Du nombre des anciens Barons et qu'il y en a vnze, contre l'opinion commune qui n'en admet que neuf. 8. De la sceance des Barons et des Euesques aux Estats. 9. Du nombre des Banerets, leur institution, droits et sceances. 10. Des droits de haute Iustice, fief de Haubert, Jurisdictions, congé de Menée. 11. Des preeminences et droits honorifiques dans les Eglises, et que le Prince peut conceder.

Le Liure troisiesme contiendra dix Chapitres.

1. Qu'en Bretagne les qualitez personnelles cedent aux reelles aux sceances des Estats. 2. Que la Cheualerie estoit anciennement l'vne des plus hautes qualitez personnelles des Gentilshommes. 3. Des Bacheliers, nobles Homs, Escuyers, Coustilleurs, valets et gentilastres. 4. Que le Mareschal de Bretagne possédoit la premiere charge en la Milice, noms et armes de tous les Marechaux de Bretagne. 5. Des grands Maistres de Bretagne, leurs noms et armes. 6. Des Admiraux de Bretagne, leurs noms et armes; du droit d'Amirauté, de Briz, de Brieux, et de sauf-conduit. 7. Les grands Chambellans de Bretagne, leurs noms et armes. 8. Les Chanceliers et Vichanceliers de Bretagne, leurs noms et armes. 9. Des Tresoriers generaux et de l'ordre tant ancien que moderne tenu en Bretagne pour la leuée des deniers et la distribution des finences (*sic*). 10. Des Presidents et Iuges vniuersels, leurs noms et armes, et de l'ancienne pratique judiciaire de Bretagne.

Liure quatriesme contiendra dix Chapitres traitans

Des Roys de Bretagne, depuis Conan Meriadec jusques à Alain 2. inclusivement, leurs mariages, fondations et nombre d'Enfans.

Liure cinquiesme contiendra quinze Chapitres traitans

De la diuision d'entre les Princes de Bretagne ; De la conqueste de Charlemagne et Louis le Debonnaire. La Genealogie de Riualon Marmusson jusques à Hoel fils d'Alain Caignart. Genealogie des Comtes de Vennes, de Rennes, de Nantes, de Porhoët, et des Barons de Fougères.

Liure sixiesme contiendra douze Chapitres.

Genealogie des Comtes de Cornuaille jusques à Alain Caignart, et des Ducs de Bretagne sortis dudit Caignart, jusques à Alix femme de Pierre de Dreux.

Liure septiesme contiendra vingt Chapitres.

Genealogie des Ducs de Bretagne sortis de la Maison de France depuis Pierre de Dreux jusques à Francois 2. Pere de la Reyne Anne de Bretagne.

Liure huictiesme contiendra dixhuict Chapitres.

L'Histoire de la Reyne Anne, et des Roys Charles 8. et Louis 12. ses maris. l'Histoire des Roys François 1. Henry 2. François 2. Charles 9. et Henry 3. les noms et les armes de tous les Gouuerneurs et des Lieutenans generaux et particuliers de Bretagne, depuis l'an 1500 jusques à present. Vn discours sommaire de leurs vies, et particulierement de celles de M. le Cardinal Duc de Richelieu, et de Monsieur le Mareschal et Duc de la Meilleraye.

Liure neufiesme contiendra quarante Chapitres.

Vn abregé de l'Histoire du Roy Henry le Grand, l'Histoire de la Ligue en Bretagne ,en 30. Chapitres qui contiendront tout ce qui s'y est passé de memorable en Batailles, rencontres et sieges de places, et les noms de la pluspart des Gentilshommes et Capitaines qui se sont signalez en diuerses occasions. l'Histoire du Roy Louis le Iuste et du Roy Louis Dieudonné jusques à ce iour en tout ce qui regarde la Bretagne.

Liure dixiesme contiendra dix Chapitres.

1. De l'ancienne forme des Estats. 2. A quelle fin establis et quel soulagement le peuple en tire. 3. Que nos Estats ont décheu de leur ancienne authorité. 4. Recueil sommaire des principales deliberations des Estats jusques à present, sur tout ce qui regarde les priuileges de Bretagne. 5. Extraict de plusieurs Contracts passez en diuers temps auec les commissaires des Roys. 6. Que le Parlement supplée au defaut des Estats qui estoient l'ancien Parlement. 7. Erection du Parlement de Bretagne, et la liste de tous ses Officiers depuis son establissement jusques à present. 8. L'Esloge des Hommes Illustres dudit Parlement. 9. Qu'il n'y a point de Parlement en France où la Iustice se rend avec plus d'équité qu'en celuy de Bretagne. 10. Que la pluspart des charges dudit Parlement sont remplies par Gentils-hommes de tres anciennes noblesses.

Liure onziesme.

Contiendra quelques remarques sur l'Histoire Ecclesiastique de Bretagne, les noms, armes et éloges des Cardinaux Bretons, les catalogues, noms et armes des Euesques, les fondations des Abbayes, et les catalogues, noms et armes de la pluspart des Abbez.

Liure douziesme.

Les genealogies des maisons de Bretagne selon l'ordre alphabétique, et particulierement des Gentils-hommes portans les noms de *Abraham* à *Buzic* [21 à l'A, 235 au B.]

Liure treziesme.

Cacé à *Cycauday*. [217 au C.]

Liure quatorziesme.

Dallier à *Guinot*. [40 au D, 16 à l'E, 50 à l'F, 119 au G.]

Liure quinziesme.

Hac à *Iumeliere*. [69 à l'H, 23 à l'I.]

Liure saiziesme.

Keinmerch à *Kerusas.* [243 au K.]

Liure dix-septiesme.

Labé à *Loz.* [151 à l'L.]

Liure dix-huict.

Machecoul à *Musuillac.* [166 à l'M.]

Liure dixneuf.

Neiscaouuen à *Oudon.* [22 à l'N, XI à l'O.]

Liure vingtiesme.

Pacé à *du Puy.* [197 au P.]

Liure vingt-vniesme.

Quastreuaux à *Rymou.* [30 au Q, 81 à l'R.]

Liure vingt-deuxiesme.

Sacé à *le Stifel.* [125 à l'S.]

Liure vingt-troisiesme.

Taden à *Turpin.* [188 au T.]

Liure vingt-quatriesme.

La Vache à *Vust* ou *d'Vst.* [110 au V.]

Le Lecteur sera aduerty qu'il y a plusieurs autres maisons Nobles en Bretagne, desquelles i'espere faire mention, et que parmy les Nobles anciens i'ay nommez quelques Anoblis.

[Il y a en tout 2111 maisons icy nommées[1].]

1. Les chiffres et les notes placés entre crochets depuis le sommaire du *Livre 12e* sont inscrits en marge d'une écriture contemporaine, peut-être de celle de l'auteur. Toutefois ces sommes des noms de famille énumérés dans la liste de Missirien ne sont pas partout exactes ; pour le K, par exemple, on n'indique ici que 243 noms et, vérification faite, il y en a 248. — A. DE LA B.

UN AMIRAL NANTAIS

« L'amiral de Cornulier-Lucinière était une des personnifications « les plus pures de la Marine française. Sa mort laisse chez tous « ceux qui ont eu le rare bonheur de le connaître et de l'apprécier « les plus vifs regrets. »

Tels sont les termes employés par M. le Ministre de la Marine et des Colonies, pour remercier M. le comte de Cornulier-Lucinière de la lettre dans laquelle ce dernier lui fait part de la mort de son père, le contre-amiral Alphonse-Jean-Claude-René-Théodore comte de Cornulier-Lucinière, grand-officier de la Légion d'honneur, ancien maire de Nantes, endormi dans la paix du Seigneur, en sa demeure, rue d'Argentré, 4, le 23 mars, à six heures du soir, âgé de 74 ans. L'amiral Aube, officier distingué, est un juge compétent, et son appréciation est aussi juste que bien méritée.

Elle s'applique surtout aux qualités exceptionnelles de l'officier, à son caractère élevé, qui ne lui permit jamais de briguer une faveur ; à la fermeté avec laquelle il avait refusé, au détriment de sa carrière, des complaisances demandées de haut ; à la délicatesse exquise qui lui faisait considérer les émoluments d'une fonction comme appartenant, non au titulaire, mais à l'emploi lui-même. Il eut surtout l'occasion d'appliquer cette maxime dans son gouvernement largement rétribué de la Cochinchine ; il y avait établi la représentation sur un pied tel qu'on eut de la peine à lui trouver un successeur, là où il n'y avait plus que périls à courir, sans profit personnel à réaliser. Il avait, suivant l'expression vulgaire, gâté le métier.

M. de Cornulier, dit l'*Espérance du Peuple* du 25 mars, « laisse

« dans la Marine française un des noms les plus purs et les plus « honorés. Personne ne portait plus haut que lui le sentiment de la « Patrie; aussi toute sa fierté était de voir ses quatre fils unis dans « un même amour pour la servir. La mort est venue le frapper au « milieu d'eux. Il n'est pas nécessaire de dire qu'il la voyait « approcher depuis longtemps, avec la fermeté du soldat qui l'avait « bravée toute sa vie, avec la sérénité du chrétien armé pour « l'attendre... »

Aussi, l'assistance nombreuse et émue formant le cortège, la foule qui se pressait sur son passage remarquait, derrière le char funèbre surchargé de couronnes, les fils du vénéré défunt : le comte de Cornulier-Lucinière, lieutenant-colonel ; le jeune Alfred, âgé de 14 ans à peine, un petit-fils de du Couëdic par sa mère, représentant son père, Paul de Cornulier-Lucinière, capitaine de frégate, commandant le *Limier*, à Madagascar, absent pour le service de la France ; le capitaine adjudant-major Camille, proposé depuis longtemps pour le grade de chef de bataillon ; Gustave, lieutenant au 3e cuirassiers ; M. Perez, capitaine commandant au 6e hussards, époux de la plus jeune des filles de l'amiral. L'aînée, religieuse de Notre-Dame de la Retraite du Cénacle, fait monter du fond de son monastère le parfum de ses prières vers le ciel.

Deux frères aînés, deux marins aussi, manquaient : le comte Ernest, retenu à Orléans, qui « s'enorgueillissait d'avoir guidé les premiers pas du jeune élève de la marine » ; le comte Hippolyte de Cornulier-Lucinière, sénateur, gravement malade, et qui débuta dans la marine à l'Ecole navale d'Angoulême, en 1827.

Au bas du catafalque, recouvrant un instant la dépouille mortelle de celui dont les ancêtres reposaient jadis sous ces mêmes voûtes, dans leur enfeu de l'ancienne chapelle de saint Clair, était posé un carreau constellé de décorations marquantes et recherchées. Ces brillantes insignes de *courage* et *loyauté*, justes récompenses de la vertu modeste et de l'honneur, recevaient parfois les gouttelettes de l'eau sainte, suprême adieu de l'amitié, hommage de pieux et respectueux souvenir.

Pour la dernière fois, si nous ne nous trompons, c'était en 1875, Nantes les vit sur la noble poitrine du défunt, lorsqu'il suivait, accompagné de son fils Camille, la marche triomphale du « *Corpus Domini* » dans les rues et les carrefours de la vieille cité, déployant pour cette fête chrétienne les plus somptueuses parures. Empruntons au comte Ernest le récit des actions d'éclat de son jeune frère. Ce soin appartient, en effet, au sympathique historien de la famille, et nul ne saurait mieux dire, car il a laissé parler son cœur.

Appartenant à une de ces vieilles familles bretonnes qui ne se sont jamais cru le droit d'être inutiles et dont les générations se comptent depuis longtemps par leurs services, René de Cornulier naquit au château de Lucinière, le 16 avril 1811. Troisième fils du comte de Cornulier-Lucinière, chevalier de Saint-Louis, et de Mademoiselle d'Oilliamson, fille elle-même d'un lieutenant-général grand-croix de Saint-Louis, il entra au service le 16 octobre 1827, comme élève de seconde classe, à bord du vaisseau école *Orion*, en rade de Brest. Admis à la première classe de son grade, le 1er juillet 1830, il assista, en 1831, à la brillante entrée de l'escadre française dans le Tage, sous le contre-amiral Hamelin.

En 1832, embarqué sur la goëlette la *Béarnaise*, il prenait part, sous les ordres des capitaines d'Armandy et Jusuf, à l'entreprise audacieuse qui nous donna la ville de Bone. Il joua même le principal rôle dans un épisode où il s'agissait d'aller saisir le fils d'Ibrahim Bey et son escorte, qui venait de débarquer d'un chebec arabe. « Cette petite expédition en pays ennemi, dit M. d'Arman-« dy dans ses Mémoires, ne laissait pas que d'être hasardeuse, car « le débarquement se faisait à cinq kilomètres de la Casbah ; elle « fut conduite par M. de Cornulier, à la tête de 27 marins seule-« ment, avec une rapidité, un aplomb et un courage, qui lui firent « beaucoup d'honneur[1]. »

1. Sur la *Béarnaise* était un autre Nantais, Charles-Raoul du Couëdic de Kergoualer, alors enseigne de vaisseau. M. du Couëdic, capitaine de corvette, chevalier

Le 10 mai 1832, *il reçut la croix de la Légion d'honneur pour sa participation à la prise de Bône,* fait qui impressionna vivement tous les militaires. Le général d'Uzer, en venant prendre possession de cette conquête importante, rendit hommage à la poignée de braves qui l'avait effectuée; il ordonna que le drapeau français s'inclinât devant eux par reconnaissance du fleuron de gloire qu'ils venaient d'y ajouter, et voulut que les rues de Bône transmissent leurs noms à la postérité.

Voilà pourquoi il y a dans cette ville une rue DE CORNULIER.

Comme enseigne et lieutenant de vaisseau, l'activité et les services du jeune officier furent toujours à la hauteur de son patriotisme. En 1847, il commandait l'aviso à vapeur l'*Anacréon*, seul bâtiment de guerre français à la station de Portugal qui pût se joindre aux escadres anglaise, espagnole et portugaise, pour aller réduire les insurgés renfermés dans la ville de Setuval. Il n'y eut pas de combat, mais l'attitude résolue du capitaine de l'*Anacréon* lui valut les félicitations du commandant en chef, le vice-amiral sir William Parker. René de Cornulier signa de pair avec ses collègues les amiraux la capitulation réclamée par les insurgés. *Il fut, à cette occasion, nommé officier de l'Ordre portugais de la Tour et l'Épée.*

L'*Anacréon* reçut l'ordre de se rendre à la Guyane. Là, le vapeur l'*Éridan* s'était perdu dans la rivière d'Oyapoc sur un rocher sous-marin. Les chaudières en cuivre de cet aviso avaient une grande valeur, et le Ministre avait ordonné de les rapporter en France; mais une commission de la colonie avait déclaré qu'il était impossible d'opérer ce sauvetage. Le capitaine de Cornulier en jugea autrement, il offrit de se charger de l'opération. Après dix-sept jours de travaux herculéens, opérés par une température de feu, sous des pluies torrentielles et malgré les fièvres qui en étaient la conséquence, il rapporta à Cayenne ces pièces tant dé-

de la Légion d'honneur et du Saint-Sépulcre, fut enlevé, à l'âge de 37 ans, le 12 janvier 1844. Son corps repose dans le cimetière de la Bouteillerie.

Bône possède aussi la rue DU COUEDIC.

sirées. Cette victoire sans éclat est peut-être celle qui le flatta davantage.

Promu capitaine de frégate, au choix, le 2 décembre 1852, il commanda en second la frégate à vapeur le *Sané*, et prit une part très active au renflouage du vaisseau à trois ponts le *Friedland*, échoué près des Dardanelles; *c'est pour ce fait qu'il fut promu officier de la Légion d'honneur, le 12 août 1854.*

Nommé au commandement de la batterie flottante la *Lave*, premier essai de nos grands cuirassés d'aujourd'hui, il la conduisit en Crimée. Le Ministre de la Marine avait écrit de sa main sur sa lettre de nomination : *Je compte sur vous.* Le 7 octobre 1855, la *Lave*, la *Dévastation* et la *Tourmente*, attaquaient à 400 mètres la forteresse russe de Kinburn, et elle succombait sous leur puissante artillerie. « On peut, disait l'amiral Bruat, dans son rapport, tout attendre de ces formidables machines de guerre quand elles sont conduites au feu par des officiers aussi distingués que ceux auxquels l'Empereur en avait confié le commandement. » A la suite de cette affaire, le comte René de Cornulier fut promu capitaine de vaisseau et obtint la croix d'*officier de l'Ordre turc du Medjidié.*

En repassant à Kamiech, il remplit un pieux devoir en faisant ériger un tombeau à son frère Alfred, tué à l'assaut de Sébastopol. C'est en mémoire de ce brave et malheureux commandant qu'il existe à Nantes une rue DE CORNULIER.

A la suite de la belle campagne de la corvette la *Galathée*, aux îles de la Société et aux Sandwich, et de la noble et fière attitude de son commandant sur la rade d'Acapulco, celui-ci était nommé *commandeur de la Légion d'honneur*, le 10 août 1861.

Il appartenait à l'officier qui venait de visiter la Polynésie de prendre la défense des malheureux Canaques, nos protégés, dont les Péruviens avaient imaginé de substituer la traite à celle des nègres de la côte d'Afrique. Voici comment M. de Villeneuve raconte ce beau trait d'humanité dans le *Correspondant* (livraison du 10 septembre 1878) : « Deux Français, gens de cœur, jugèrent qu'ils devaient s'interposer. Mais comment agir en pays étranger?

Le cas était délicat, mais la noblesse de la cause avait séduit deux cœurs généreux, deux hommes d'honneur, qui représentaient, au Pérou, les forces et le gouvernement de France. L'un, capitaine de vaisseau, tenait à la valeureuse Bretagne, à notre vieille noblesse : c'était le commandant *de Cornulier*; l'autre, notre chargé d'affaires, portait un nom illustré dans les Echelles du Levant : c'était un *Lesseps*. Alliés, ces deux hommes se sentirent forts; ils se firent concéder le droit de visiter les exploitations qui avaient acquis des engagés et de libérer tout Polynésien qui serait reconnu comme provenant des îles soumises à notre protectorat.

« Munis de cette autorisation, ils pénètrent bon gré mal gré dans les haciendas péruviennes, examinant un à un ce qui restait encore d'engagés, et pouvant dire à celui qui se réclamait du gouvernement français et dont l'origine était vérifiée : *Tu es libre; tu reverras ta terre natale; la France va te rapatrier*. Et tous, hommes et femmes, sont dirigés vers le Callao, où un transport les attend. En arrivant dans ce port des *voleurs d'hommes*, comme ils le nomment, ils rencontrent le commandant de la *Galathée*; ils s'agenouillent devant leur sauveur, baisent les pans de l'uniforme du brave officier et les arrosent de leurs larmes de reconnaissance. »

C'est à l'occasion des services rendus aux missions catholiques de l'Océanie que le commandant de Cornulier reçut plus tard du Pape la *grand-croix de Saint-Grégoire-le-Grand*.

Rentré en France, il fut appelé au Conseil d'amirauté, puis au commandement du vaisseau-école le *Borda*, et, en 1867, prit le commandement du cuirassé l'*Invincible*, dans l'escadre de la Méditerranée. Il fit partie de l'expédition de Civita-Vecchia, lors du combat de Mentana, et fut nommé *commandeur de l'Ordre de Pie IX*.

Nommé contre-amiral le 4 mars 1868, après diverses missions accomplies avec la rare intelligence qui le caractérise, M. de Cornulier reçoit l'ordre d'aller prendre l'important gouvernement de la Cochinchine; il se hâte de gagner Saïgon. Là, il eut d'abord à conclure un traité de délimitation de frontières entre le royaume de Siam et le royaume du Cambodge, placé sous la protection de

la France. Il le fit à la satisfaction des deux parties, qui lui conférèrent, le premier, *la grande plaque de l'Éléphant-Blanc*, le second, *le grade de grand officier de son Ordre.*

Tombé gravement malade par l'effet du climat, et plus encore par le chagrin qu'il éprouvait de ne pouvoir participer à la défense nationale, il demanda, lorsque la paix fut signée, à rentrer en France, où il arriva au mois de mai 1871. Aussitôt son retour, il fut élevé à *la dignité de grand officier de la Légion d'honneur.*

Sa longue convalescence l'empêcha de reprendre du service actif avant que l'application de la loi sur la limite d'âge le fît passer dans le cadre de réserve, le 15 avril 1873. Le 4 juin suivant, le ministre de la Marine le nommait pour six années son délégué au Conseil supérieur de l'Instruction publique, ce qui lui valut, en 1875, *les palmes d'officier de l'Instruction publique.*

« Au Conseil supérieur de l'Instruction publique, où j'ai siégé « avec lui pendant cinq ans, écrit Mgr l'Évêque d'Angers, il m'a « été donné d'apprécier les qualités de l'esprit si juste et si péné- « trant de l'amiral. Plus tard, il m'a rendu de grands services « comme président du comité de Nantes pour la protection de « l'Université catholique d'Angers. Toutes les belles et saintes « causes trouvaient en lui un défenseur aussi intelligent que zélé. « C'était un véritable homme de bien, qui laisse une mémoire en- « tourée de tous les respects et des exemples qui guideront ses « enfants dans leurs carrières. »

En 1874, M. de Cornulier accepta les fonctions de maire de la ville de Nantes, auxquelles il fut nommé par décret du 26 février. En procédant à l'installation de l'administration, où, pour la troisième fois, un Cornulier s'asseyait au fauteuil municipal, le premier magistrat du département prononçait ce magnifique hommage rendu à une carrière si bien remplie, que répétait, le 25 mars 1886, l'*Espérance du Peuple*, et que le ministre de la Marine redisait à cette date funèbre, en le sanctionnant par sa parole autorisée : « .x. Votre cité, dont la richesse et l'avenir se lient d'une manière si étroite aux progrès de la navigation, aime à saluer dans

son premier magistrat *un des hommes qui honorent le plus la marine française,* et dont l'exceptionnelle compétence assure un précieux secours au développement de ses intérêts. — Vous serez le pilote expérimenté de ce vaisseau légendaire qui flotte dans les armes de la Ville, et à qui la fortune est promise s'il est conduit d'une main active et vigilante.

« Votre caractère, où la fermeté s'unit à la modération que donnent la pratique des affaires et le contact des hommes, votre longue habitude de l'ordre et de la discipline, garantissent le maintien de la tranquillité dans cette grande et laborieuse agglomération qui a tant besoin de sécurité pour son commerce et ses entreprises... »

Aux élections municipales du 20 novembre 1874, les adjoints de M. de Cornulier n'ayant pas été réélus, il dut donner sa démission de maire, en restant simple membre du Conseil. Il emportait d'ailleurs dans sa retraite l'estime de ses adversaires comme celle de ses amis, tous s'accordant à louer son urbanité, sa droiture impartiale et son dévouement éclairé aux intérêts de la ville.

Tout entier aux nombreuses préoccupations de sa laborieuse carrière et de l'instruction de ses fils, le comte de Cornulier ne négligeait pas cependant l'étude de l'histoire et des beaux-arts. Il dessinait fort bien, et nous connaissons plusieurs copies de tableaux exécutées avec une grande sûreté de pinceau.

Membre fondateur de la Société Archéologique de Nantes, au retour de son expédition sur le *Sané*, M. de Cornulier lut une lettre datée de Besica, le 26 juin 1851, dans laquelle il expose le récit de son exploration du sol de l'ancienne Troade. S'aidant des précieuses indications d'un voyageur moderne, qui paraît avoir décrit fort exactement ces lieux, il a procédé minutieusement à cette recherche, et reconnu lui-même *le champ où fut Troie.* Cette lecture ayant beaucoup intéressé les membres qui l'avaient entendu, Armand Guéraud obtint, à l'insu de l'auteur, une communication

qui lui permit de l'insérer dans le premier numéro de la *Revue des provinces de l'Ouest*, p. 37.

Il a publié : *les Effets de la perspective expliqués par l'échelle*, petit in-f° de 56 pages de texte avec 23 planches comprenant 56 figures, Nantes 1882. C'est un traité élémentaire de perspective linéaire mis à la portée de tous les dessinateurs, qu'appréciait ainsi Octave de Rochebrune : « J'ai étudié avec soin votre excellent *Traité de perspective ;* votre travail, très concis, très pratique, peut prendre le meilleur rang parmi vos illustres devanciers dans la même question, tels qu'Albert Durer, Ducerceau, Wrière, Abraham Bosse, etc. Son avantage incontestable est surtout d'y trouver promptement et facilement ce que l'on cherche, tandis que les anciens auteurs enveloppent parfois leur pensée au milieu d'un tel déluge de science et de subtilités qu'il faut un certain effort d'imagination pour saisir avec suite leurs trop longues démonstrations. »

La *Revue de Bretagne et de Vendée* a inséré aussi, en 1882, un Extrait des Mémoires du général d'Armandy, sur la prise de Bône, en 1832, dont il a été fait un tirage à part.

Parmi les manuscrits laissés à ses enfants, se trouvent des Mémoires où il leur raconte toute sa vie.

Il appartenait certainement à une plume plus autorisée que la nôtre de retracer ici les grandes étapes d'une existence si noblement dépensée, dans toutes les parties du globe, au service de la France et pour la faire respecter. *Courage et loyauté*, avons-nous dit déjà. Ces mots sont la devise de la maison de la Tour-du-Pin, à laquelle appartient Mme l'amirale comtesse de Cornulier-Lucinière. L'éminent marin a su la faire sienne, se l'approprier et en relever encore l'enseignement si beau par l'honneur, mobile de tous ses actes.

Les absences prolongées que nécessitait sa carrière ne permettaient guère à M. de Cornulier d'imprimer avec suite à ses enfants la direction qu'il désirait leur voir prendre. La providence lui avait

donné, pour le suppléer, une compagne sérieuse, dévouée, à la hauteur de cette tâche ardue. C'est la main dans la main de cette coadjutrice aimée, entouré de rejetons dont il avait le droit d'être fier, que ce chef d'une famille modèle a pris congé des siens pour aller avec confiance rendre compte à Dieu de la mission qu'il lui avait donnée sur la terre.

Sur cette tombe de l'un des plus dignes enfants de la cité, en même temps que du plus modeste peut-être, son nom seul, buriné en bronze, suffit, comme résumant dans sa simple concision la vie honnête et loyale du parfait homme de bien que regrettent tous ceux qui connaissaient, c'est-à-dire qui aimaient le digne

AMIRAL DE CORNULIER-LUCINIÈRE.

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

LE LITTORAL DE LA FRANCE, par Ch.-F. Aubert (V. Vattier d'Ambroyse), lauréat de l'Académie française, officier d'Académie, etc. — Paris, Palmé. 1883 à 1886, 3 vol. in-4° de 650 p., avec de nombreuses gravures dans le texte et hors texte.

J'ai d'autant plus de plaisir à présenter aux lecteurs de la *Revue de Bretagne et de Vendée* cette magnifique publication, dont les deux premiers volumes ont été couronnés l'année dernière par l'Académie française, que le second et le troisième volume sont à peu près exclusivement consacrés à la Bretagne, et que l'auteur, dont le nom inscrit au premier volume était un pseudonyme, a été décidé par le succès à se faire connaître : c'est une de nos compatriotes, une Brestoise, collaboratrice, et des meilleures, de la *Revue du Monde catholique*, en sorte que la ville de Brest nous offre aujourd'hui une trinité de femmes auteurs qu'il faut saluer avec une respectueuse sympathie : un poète, Mme Penquer; une romancière, Mme Maryan; et une étonnante monographiste, Mme Vattier. Je dis étonnante, car il faut qu'elle possède une merveilleuse aptitude de l'esprit à s'assimiler les questions techniques les plus diverses, pour avoir entrepris et mené à bien la riche encyclopédie pittoresque et maritime que la librairie Palmé a publiée avec un luxe de gravures et de lithographies extraordinaire.

L'idée de décrire tout le littoral de la France, avec ses ports, ses havres, ses baies, ses rochers, ses flottes, ses falaises, ses populations, ses curiosités naturelles ou artistiques jusqu'à l'extrémité d'un rayon fort étendu à l'intérieur, devait germer dans l'esprit d'une enfant du Finistère, ce département de falaises et de marins le plus riche de France en côtes et en découpures maritimes :

mais, pour exécuter une pareille conception, que d'études diverses, archéologiques, historiques, ethnographiques, économiques, topographiques, hydrographiques, etc., etc. Voici, par exemple, le port de Saint-Nazaire, avec la description de ses bassins et de ses machines, avec le détail de ses immenses constructions et de ses navires géants, la *Bretagne* ou le *Milan*. Voici Nantes avec ses négriers de jadis, ses gloires de toutes sortes, Meschinot, Cassard, Duchaffault, Mellier, Cambronne, Élisa Mercœur, Mélanie Waldor, Théodore Ritter, et un aperçu sur son avenir commercial étudié à l'aide d'une discussion sur l'ensablement de la Loire et les projets de son amélioration. Voici Pornic et ses bains de mer, les îles de Houat et d'Hœdic avec leur originale constitution civile, Rhuys et sa vieille abbaye, et le Blavet, et le Scorff, et Josselin avec les souvenirs du combat des Trente, et Carnac avec les discussions sur les mégalithes et les *Carn* : et partout des navires, des yachts de tous les types, des chaloupes de toutes voilures, des mers de tous les aspects : monuments fidèlement reproduits : vues de villes, de villages, de fontaines, de rochers, de costumes bretons, de phares ou de ruines, portraits d'hommes célèbres, engins de navigation ou de pêche, produisant une variété d'illustrations encore inconnue dans les ouvrages de ce genre et qui chasse toute monotonie : les unes imprimées en noir, les autres en couleur, celles-ci coloriées à la main, celles-là en chromolithographie, et toutes dues au burin ou au crayon des meilleurs artistes : aussi ne faut-il pas s'étonner d'apprendre que la Société libre d'Instruction et d'Éducation et le yacht-club de France aient attribué à cet ouvrage, comme l'Académie française, leurs meilleures couronnes : car tout cela, texte et croquis, est pris sur le vif; les renseignements sont puisés aux sources les meilleures et les plus sûres, les discussions sont menées jusqu'au point le plus avancé de la science; tout est bien à point, représentant au vrai l'état actuel, et ne ressemble nullement à une compilation de seconde main. C'est franc, alerte et original.

Trois volumes ont paru jusqu'à présent : le premier va de Dun-

kerque au mont Saint-Michel : le second du mont Saint-Michel à Lorient ; le troisième de Lorient à la Rochelle : un quatrième paraîtra cette année, allant de la Rochelle à la Bidassoa, et un cinquième comprendra plus tard le littoral méditerranéen. Le premier volume, qui épuise sa troisième édition, porte le titre de côtes *normandes*; le second, sur sa seconde édition, porte celui de côtes *bretonnes*. Je reproche au troisième de porter exclusivement le titre de côtes *vendéennes*, car les cinq sixièmes du volume sont consacrés à la Bretagne, et le chapitre *Premiers pas en Vendée* ne commence qu'à la page 560. Je donnerais aussi volontiers quelques conseils pour une nouvelle édition de ce troisième volume : à la page 37, le viaduc d'Hennebont, qui est une pièce magistrale, doit avoir ses arches en plein cintre et non pas en anse de panier. A la page 145, il faut absolument séparer les deux dessins qui ont été joints et qui semblent faire croire qu'à Sainte-Anne d'Auray, il y a deux basiliques l'une derrière l'autre. Dans la feuille des armoiries des chevaliers bretons du combat des Trente, on n'a figuré les couleurs que des émaux; l'or et l'argent restent en blanc et ne peuvent être distingués : qu'on laisse l'argent en blanc, c'est bien ; mais si on ne veut pas figurer l'or en jaune, il importe de l'indiquer par un pointillé sur le blanc : il est inutile de connaître les émaux, si on ne peut distinguer les métaux. A la page 535, il faut lire: statue de l'amiral Le Ray et non Le Roy, à Pornic. Enfin, j'approuve pour Saint-Nazaire le luxe qu'on a déployé de coupes en tous sens des paquebots transatlantiques, mais ce luxe même me fait regretter qu'on n'ait donné aucune vue pittoresque du port, quand on en a été si prodigue pour les moindres havres. Mes desiderata, on le voit, se réduisent à bien peu de chose. Si je les ai formulés, c'est que ce livre est de ceux dont les rééditions sont certaines et qui doivent tendre, par conséquent, à la forme la plus parfaite.

RENÉ KERVILER.

—

REVUE DU MOUVEMENT HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE EN BRETAGNE, DE 1880 A 1882 ET DE 1882 A 1884, par René Kerviler. — ESSAI D'UNE BIBLIOGRAPHIE DES PUBLICATIONS PÉRIODIQUES DE LA BRETAGNE, par le même.

D'égales aptitudes pour les sciences et les lettres, qu'on ne retrouve au même degré que chez quelques esprits d'élite, comme Pascal et Littré, une ardeur au travail qui lasse la fatigue et se joue des obstacles, une admirable persévérance dans la recherche et la défense de la vérité, tels sont les exemples, les modèles que nous donne, depuis quinze années, notre compatriote M. René Kerviler. Notre Bretagne, qu'il a conduite et qui le conduira, nous le comptons bien, à l'*Académie française*, salue le vaillant fils dont les pieuses et fortes mains lui préparent un monument « ære perennius, » cette *Bio-Bibliographie*, œuvre qu'il est seul capable de mener à bonne fin, *encyclopédie armoricaine* dont il sera le Diderot chrétien.

Entre temps, M. Kerviler écrit, pour les sociétés savantes et les revues, des études critiques et bibliographiques complètes, définitives, toujours attrayantes. La *Revue historique de l'Ouest* exhume les biographies des représentants bretons de 1789, qui replacent dans le grand jour de l'histoire des physionomies oubliées, très souvent intéressantes (comme cela n'a pas échappé à un critique du *Figaro*); la *Revue de Bretagne et de Vendée* s'ouvre aux académiciens bretons du XVIIIe siècle, tout à fait dignes de leurs aînés. M. Kerviler a réuni en brochures les discours si appréciés qu'il a prononcés aux congrès de Châteaubriant et de Lannion sur le *Mouvement historique et littéraire en Bretagne* pendant ces dernières années. Les lecteurs de ces excellents résumés, qui ne laissent aucun point obscur et se peuvent comparer, pour l'agrément, au rapport officiel de Théophile Gautier sur les poètes modernes de 1867, se réjouiront de la promesse de l'auteur de nous offrir une semblable *revue* tous les deux ans et ils attendront le prochain congrès de l'Association bretonne, à Pontivy, où doit se réaliser cette promesse.

On ne saurait croire ce qu'un département, et qui ne passe pas

pour le plus littéraire de la Bretagne, les Côtes-du-Nord, a vu éclore, en moins de quatre-vingts ans, de publications périodiques ; dans leur simple énumération, accompagnée de courtes notes, M. Kerviler a trouvé les éléments d'un travail de cinquante pages. Il est vrai qu'il ne néglige ni les *palmarès*, ni les programmes de courses ou de comices agricoles ; il cite même, à la grande joie des bibliophiles, le prospectus d'une tragédie — *La Mort de César*, de Voltaire — représentée, en 1767, au collège des jésuites de Saint-Brieuc. De ces menus faits, patiemment enregistrés et classés, se compose l'histoire d'un département ; M. Kerviler, appliquant aux Côtes-du-Nord le même procédé d'inventaire qu'il avait appliqué déjà au Morbihan, ajoute un chapitre aux archives de la presse française : les Hatin futurs lui en sauront gré.

OLIVIER DE GOURCUFF.

CLUBS ET CLUBISTES DU MORBIHAN, DE 1790 A 1795. Etude de mœurs révolutionnaires, par Philippe Muller.— Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud, 1886.

Fondé à la fin de 1789, le *Club Breton*, qui allait devenir le *Club des Jacobins*, eut de nombreuses ramifications dans notre vieille province : en même temps que le mot s'implantait dans notre langage, la chose s'implantait dans nos mœurs, et le seul département du Morbihan vit naître et se développer plusieurs de ces sociétés, réceptacles de la tyrannie populaire. Un intéressant travail de M. Ph. Muller, publié dans la *Revue de la Révolution*, et aujourd'hui réédité, nous initie aux folies et aux crimes des clubs de Vannes et de Lorient. L'auteur forme, avec MM. René Kerviler et Locpéran de Keriver, un trio de savants les plus versés dans l'étude de la Révolution en Bretagne ; il fait de nombreuses citations d'un poème héroï-comique, un peu poissard même et de provenance lorientaise, la *Gigantojacobinomachie*, que doit publier un de ses deux amis ; il glisse, en appendice, de curieux extraits des *Mémoires* inédits du greffier nantais Blanchard, un révolution-

naire naïf qui s'en prend à la *faction nobiliaire* de tous les excès commis. Notre époque est de plus en plus avide de ces révélations appuyées sur des faits ; l'emphase des historiens lyriques s'évanouit en fumée : le document détruit la légende.

O. DE G.

RIMES D'AMOUR ET DE HASARD, par M. Olivier de Gourcuff. — Petit in-8°. Paris, Léon Vanier, éditeur.

Parmi les jeunes littérateurs bretons, M. Olivier de Gourcuff est un des plus distingués. Ses nombreux articles de critique littéraire et la part considérable qu'il a prise à la publication de l'*Anthologie des poètes bretons du XVIIe siècle*, ont montré l'étendue de son savoir et l'agrément de son style.

Il vient de donner une nouvelle preuve de la souplesse de son talent, en faisant imprimer un petit volume de vers, intitulé *Rimes d'amour et de hasard*. Ainsi que l'indique ce titre, beaucoup de ces poésies sont des pièces de circonstance, des ballades, des rondeaux, dont le fond est un peu léger et dont le mérite consiste surtout dans une forme habile et spirituelle. Mais d'autres, plus étudiées et plus sérieuses, témoignent d'un vrai sentiment poétique. Parmi ces dernières, nous avons remarqué *A Ronsard, Chatterton* et *le Matelot*, pièce à laquelle nous empruntons les vers suivants :

La mer, toujours la mer ! Je regarde l'espace
En grondant,
Tandis que sur mon front le blanc goëland passe
En criant.
Le vent siffle et le ciel sous les sombres nuages
Se noircit,
Et mon cœur, comme lui battu par les orages,
S'obscurcit.
Nuages qui passez, légers comme la flamme,
Dites-moi,

Allez-vous au pays qui cause de mon âme
Tout l'émoi?
Verrez-vous en passant ma rustique Bretagne,
Mon clocher,
Et les foins où j'aimais le soir, dans la campagne,
Me coucher?

Nous citerons encore le sonnet *A la Grande Chartreuse* :

La cellule, le jeûne et le lugubre office,
Des visages tout blancs, des crânes sans cheveux,
Nul contraste apparent entre jeûnes et vieux,
C'est ce qui frappe en ce temple du sacrifice.

Et pourtant, les chartreux, héroïque milice,
Aimant le cloître et ses détours silencieux,
Ne mettent pas d'entrave à leur zèle pieux;
Sans le trouver amer, ils vident ce calice.

Oh! pour ces bienheureux le ciel s'est entr'ouvert;
Ils ont part, dès ce monde, au mystique concert
Qu'entendait, à genoux, le peintre de Fiésole;

Sûrs de voler à Dieu sans qu'il en manque un seul,
Quand la mort espérée ourdira leur linceul,
Leur pâle front sera nimbé d'une auréole.

Cette peinture sévère fait un contraste assez piquant avec la plupart des tableaux renfermés dans ce volume, qui, il faut le dire, n'est destiné ni aux jeunes filles, ni aux habitants des cloîtres.

JOSEPH ROUSSE.

CHRONIQUE

—

Sommaire. — Madame la comtesse de Chambord. — M. Le Provost de Launay père, sénateur des Côtes-du-Nord. — M. Charles Le Roux. — M. Édouard Vaumort. — M. le comte Hippolyte de Cornulier, sénateur de la Loire-Inférieure. — Décret relatif à la béatification du P. Montfort. — La cathédrale de Vannes basilique mineure. — La *Correspondance de Buffon*. — *Les Origines de la Révolution en Bretagne*. — Session à Nantes du Congrès archéologique de France. — Un don de M. Krafft. — Exposition des œuvres de Paul Baudry.

Madame la comtesse de Chambord est décédée à Goritz, le 25 mars. Parmi tous les hommages qui lui ont été rendus, nous avons remarqué cette page émue de l'*Avenir de l'Aude :*

« La mort de Madame la comtesse de Chambord est un deuil bien cruel pour les royalistes. Depuis la catastrophe du 24 août, en effet, nos cœurs n'avaient cessé de demeurer attachés sur cette grande figure qui vient de disparaître, et en qui Dieu semblait avoir versé tous les trésors de sa grâce, comme pour mieux faire comprendre au monde ce que devait être la première femme de France!

« Par son esprit, ses talents, sa vertu, sa charité, elle était bien le plus riche ornement de la Maison Royale, et jamais épouse ne fut plus digne de porter le nom glorieux de Reine !

« Comme les chevaliers de Pise qui rapportèrent en Toscane du sable de la Judée, Henri et Marie-Thérèse avaient transporté à Frohsdorff la terre sacrée de la Patrie. Ils y avaient planté les lis de France et ils les arrosaient chaque jour des larmes de leur cœur.

« Les chroniqueurs des temps futurs, ceux qui ont approché de cette royale chrétienne, raconteront les secrets de sa foi, de son amour, alors qu'il n'y avait plus d'espérance.

« Que de fois, agenouillée aux pieds de l'autel, n'a-t-elle pas offert à Dieu sa vie pour le bonheur du Roi et de la France ! Mais la Providence lui réservait d'autres épreuves pour son cœur d'épouse. Un jour l'heure de la séparation sonna. Soit que la France ne fût pas digne de son Roi, soit que la Maison de Bourbon eût d'autres expiations à subir, comme un tonnerre éclata cette nouvelle : « Monseigneur demande à la France des prières ! » C'était le cri de saint Louis à Damiette : « Oh ! mes féaux, priez pour moi ! » Alors un duel de tendresse et d'héroïsme s'engagea entre les deux époux. Henri tenait de ses aïeux le secret des morts immortelles. Il avait la science des Calvaires. Comme saint Louis, il préluda à sa sépulture en héros, en martyr.

« Quant à la sœur de charité des Rois, elle qui avait bravé le typhus à Brünn au chevet de son frère, elle qui avait soigné la duchesse d'Angoulême et assisté Louise de France à ses derniers moments, elle se redressa de toute la hauteur de son courage : personne n'aurait pu la remplacer au chevet de Henri le bien-aimé !

« Et le Roi mourut cependant!... Mais l'adversité demeura impuissante devant l'énergie sublime de la veuve, et Marie-Thérèse n'apparut plus dès lors à la France que comme une Reine couronnée de la double auréole des vertus et des douleurs. »

— M. Le Provost de Launay père, sénateur des Côtes-du-Nord, est mort le 1er avril, des suites d'une fluxion de poitrine, dans son château de Chef-du-Bois, commune de Pommerit-Jaudy. C'est une perte considérable pour la Bretagne. « M. Le Provost de Launay, écrit l'*Union malouine*, était une nature d'élite; l'étendue de ses connaissances administratives, sa haute expérience, son jugement sûr, étaient depuis longtemps appréciés, et sa voix autorisée était toujours écoutée avec respect.

« La carrière de M. Le Provost de Launay fut brillamment remplie.

« M. Augustin-Pierre-Marie Le Provost de Launay, né à Saint-Brieuc, le 25 janvier 1823, fut nommé sous-préfet d'Argentière en 1845. Il donna sa démission en 1848. Il rentra dans l'administration en 1850 comme sous-préfet de Libourne, puis devint sous-préfet du Havre en 1851; préfet des Hautes-Alpes en 1852, et successivement préfet du Tarn-et-Garonne, de l'Isère, du Loiret, du Calvados et de la Haute-Garonne.

« Il était commandeur de la Légion d'honneur et de Saint-Grégoire le-Grand et officier de l'Instruction publique.

« Les électeurs des Côtes-du-Nord le choisirent comme conseiller général en 1871; il fut élu à l'Assemblée nationale en 1871; député de Bayeux en 1877 et enfin sénateur des Côtes-du-Nord en 1885.

« Il se distingua dans tous ces postes par l'élévation de ses sentiments et son patriotisme. »

— Presque en même temps que M. Le Provost de Launay, mourait le directeur du *Journal de Lannion*, M. Charles Le Roux, « homme de bien, dit l'*Indépendance bretonne*, qui jouissait à Lannion de l'estime et de l'affection générales. Sa charité inépuisable, son exquise urbanité, la fermeté de ses convictions conservatrices et catholiques jointe à une modération et à une bienveillance excessives, l'avaient rendu aussi populaire que redoutable pour ses adversaires politiques. »

— Le lundi 5 avril ont été célébrées, en l'église Toussaints de Rennes, les obsèques de M. Edouard Vaumort, conservateur du Musée de cette ville.

M. Vaumort avait acquis une certaine notoriété par ses illustrations dans le *Magasin Pittoresque*. Il possédait, en outre, un réel talent de peintre sur faïence, et la vaisselle bretonne qui porte sa signature est fort appréciée des amateurs.

M. Edouard Vaumort avait restauré avec succès plusieurs tableaux du Musée de Rennes. C'était un travailleur infatigable, dont la perte sera vivement ressentie.

— Le 23 mars, mourait l'amiral de Cornulier, dont nous avons parlé

plus haut, et, le 16 avril, son frère le sénateur le rejoignait dans une vie meilleure.

Albert-Hippolyte-Henri de Cornulier-Lucinière, né à Lucinière, le 17 juillet 1809 ; admis dans la marine comme élève de troisième classe à l'École navale d'Angoulême, le 20 octobre 1827 ; puis, comme élève de deuxième classe, sur le vaisseau-école l'*Orion*, en rade de Brest. Il fut obligé, après une première campagne, de quitter la marine, parce qu'il ne pouvait se faire à la mer. Il venait d'être nommé garde du corps du roi Charles X, lorsque éclata la révolution de 1830. Il prit part aux événements de 1832 dans la Vendée, puis fut enrôlé, comme lieutenant, dans l'armée du roi Don Miguel de Portugal, commandée par le maréchal de Bourmont en 1833. Il s'y rendait, quand, arrivé à Madrid, il apprit la dissolution de cette armée.

Le comte Hippolyte de Cornulier, revenu en Bretagne, a été membre du Conseil général de la Loire-Inférieure, pour le canton de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, de 1848 à 1852, et du conseil municipal de Nantes, de 1865 à 1870. Le 8 février 1871, il fut élu, dans le département de la Loire-Inférieure, député à l'Assemblée nationale, par 63, 938 voix, et nommé sénateur à vie le 11 décembre 1875.

Le comte Hippolyte de Cornulier-Lucinière a été nommé commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, par un bref du pape du mois de juin 1883, pour les services qu'il a rendus à l'Eglise de Nantes. Il avait épousé, le 12 mai 1839, Mlle de Couëtus, née dans notre ville, petite-fille de M. de Couëtus, successivement page de la Reine, officier au régiment de Royal-Etranger, chevalier de Saint-Louis, et général commandant en second l'armée de Charette, fusillé à Challans en 1796.

— Le 9 mars, le Souverain Pontife a ordonné de publier le décret relatif à la béatification et à la canonisation du vénérable serviteur de Dieu Louis-Marie Grignon, de Montfort, sur l'authenticité et la nature des miracles qui se rapportent à cette cause. Nous nous empressons d'en reproduire l'exposé :

« En un temps où, dans le royaume florissant de la France, tout était *concupiscence de la chair et concupiscence des yeux, et orgueil de la vie, chose qui vient non pas du Père, mais du monde* (1 ép. de S. Jean, 2), Dieu opposa au siècle un homme chéri de son cœur, le Vénérable Louis-Marie Grignon, né dans une bourgade de la Bretagne qu'on appelle Montfort, pour reproduire dans ses mœurs et dans sa vie tout entière la folie de la Croix. Il le fit prêtre et il le remplit du zèle apostolique, afin que, *non par l'élévation du langage ou de la sagesse humaine, mais par les effets sensibles de l'esprit et de la vertu de Dieu* (1 Cor. 2), annon-

çant la parole sainte aux peuples, il les ramenât des fantômes fugitifs des choses de ce monde à la pensée de la vie éternelle et à l'humble pratique de la loi évangélique.

« Ne faut-il pas en effet regarder comme une merveille de la vertu divine les travaux de ses saintes missions, et tout ce qu'il entreprit pour exciter la ferveur de la foi et de la charité dans toute la France occidentale, pour dissiper les erreurs si subtiles de l'hérésie janséniste par l'éclat de la vérité catholique, pour propager partout la piété envers les augustes mystères de la Passion de Notre-Seigneur, et envers la Vierge Immaculée, Mère de Dieu, surtout pour la récitation habituelle du Rosaire de Marie ? Dans cette dévotion, il ne le cède à aucun des vaillants disciples du patriarche Gusman Dominique, et c'est à bon droit qu'on le regarde comme l'égal de Bernard.

« Il fonda deux Congrégations, celle des Missionnaires du Saint-Esprit, et celle des pieuses Filles de la divine Sagesse.

« Au milieu de ces œuvres, si nombreuses et si grandes, entreprises pour la gloire de Dieu, tandis qu'il exerçait les fonctions de son ministère apostolique à Saint-Laurent-sur-Sèvre, bourg qui était autrefois du diocèse de la Rochelle et qui appartient maintenant au diocèse de Luçon, alors qu'il venait d'entrer dans sa quarante-quatrième année, il finit sa vie mortelle par une très sainte mort, le quatrième jour des Calendes de mai, en l'année 1716.

« La confiance des fidèles dans le bien-aimé Père de Montfort s'affermit de jour en jour, grâce à une quantité de guérisons éclatantes par lesquelles la Toute Puissance divine rendit son tombeaux glorieux jusqu'à ces derniers temps. C'est pourquoi l'héroïcité des vertus du Vénérable Serviteur de Dieu ayant été établie par un décret de Pie IX, pape de sainte mémoire, en date du troisième jour des Calendes d'octobre de l'année 1869, parmi les miracles obtenus par son intercession, on put en distinguer quatre, recherchés spécialement pour cette cause. »

— Un bref de N. T. S. P. le Pape vient d'élever la cathédrale de Vannes au rang de Basilique mineure.

Pour obtenir cet insigne privilège, écrivait au R. P. Brichet, le 12 février, Mgr Menello Massarenti, secrétaire de la Grande-Aumônerie du Saint-Père, Mgr Mocenni, substitut de la secrétairerie d'Etat, a fait valoir auprès du Saint-Père les raisons suivantes : « Son Excellence a rappelé le dévouement et le zèle de l'Evêque de Vannes, son énergie à défendre les droits et les intérêts de son vaillant clergé, et son attachement inébranlable au Saint-Siège. — L'éminent prélat a parlé ensuite de l'apôtre

des Bretons, le grand saint Vincent Ferrier, dont le corps repose dans la cathédrale de Vannes. — Il n'a pas oublié les services rendus par le R. P. Brichet à la cause romaine et aux religieux italiens.

— Voilà bientôt trois mois, dit l'*Union Malouine et Dinannaise* qu'a paru *la Correspondance de Buffon*, nouvelle édition formée par son arrière-petit-neveu, M. Nadault de Buffon, président-fondateur de la Société des Hospitaliers Sauveteurs Bretons.

Les deux volumes que vient d'éditer la maison Abel Pilon sont une œuvre considérable qui n'a pas seulement le mérite de faire connaître le Pline français dans l'intimité de son caractère, de sa vie, de ses relations, de ses préoccupations : ils contiennent en outre une multitude innombrable de notes formant une sorte de glossaire scientifique, littéraire, critique et mondain du XVIIIe siècle et représentant à elles seules une somme inouïe de science et de patientes recherches.

A ceux qui ne veulent voir du siècle qui va de la fin du règne de Louis XIV à la Révolution que le côté frivole et libertin, *la Correspondance de Buffon* et les notes qui l'accompagnent apprendront quelle richesse d'intelligence et d'esprit dépensa la pléiade des chercheurs, des novateurs et des écrivains ouvrant au XIXe siècle la tranchée profonde où celui-ci a établi si fortement le domaine de la science et du progrès.

L'Académie française a accueilli avec bonheur cette publication, et, dans sa séance du 13 avril, elle a décerné à son auteur un prix de 1.500 fr.

Tous ceux que s'intéressent à la science et aux lettres s'associeront à l'hommage qui vient de rendre l'Académie au philanthrope éminent, à l'orateur, à l'écrivain, au patriote et à l'homme de grand cœur dont la prodigieuse activité est un problème pour ceux même qui ignorent son affreuse cécité.

Nous envoyons à M. Nadault de Buffon, lauréat de l'Académie française, nos respectueuses sympathies et bien sincères félicitations.

— Nos lecteurs n'ont certainement pas oublié le remarquable travail publié ici par M. Barthélemy Pocquet, en 1882-1883, sous ce titre : *Le Parlement de Bretagne en 1788*. C'était le premier des deux volumes d'un ouvrage que son auteur faisait paraître deux ans plus tard : *Les Origines de la Révolution en Bretagne*, et dont nous avons rendu compte avec empressement. Ce livre vient d'être l'objet d'une haute distinction, et voici comment le *Journal de Rennes*, dont M. B. Pocquet est collaborateur, annonce cette heureuse nouvelle. Inutile d'ajouter que nous partageons entièrement sa joie :

« Jeudi dernier (29 mars), il y avait séance à l'Académie française,

présidée par M. le duc de Broglie. Le compte rendu de cette séance nous offre un sujet de vive satisfaction.

« C'était M. Taine, l'éminent historien des annales de la Révolution de 1789, qui était chargé du rapport sur les ouvrages présentés au concours, et il s'agissait de répartir les prix Gobert, Thérouanne et Thiers entre les concurrents jugés les plus dignes.

« L'Académie a décerné le prix Thiers à notre excellent ami et distingué collaborateur M. Barthélemy Pocquet, pour ses *Origines de la Révolution en Bretagne*.

« Le prix Thiers a été fondé « pour l'encouragement de la littérature et des travaux historiques, et doit être attribué au meilleur ouvrage d'histoire publié dans les trois années précédentes. »

« Cette flatteuse décision est loin de nous surprendre. L'œuvre de M. B. Pocquet a été, on le sait, ici comme dans toute la presse sérieuse, l'objet des appréciations les plus favorables, émanées d'hommes très compétents.

« Le prix décerné par l'Académie à notre ami est donc la juste récompense d'un travail dont le mérite et le talent de l'auteur ont assuré le succès. Il est rare, en effet, de joindre au charme et à l'intérêt du récit une plus exacte application à réunir, à condenser et à mettre en œuvre les matériaux divers indispensables en pareille matière et dispersés jusqu'ici.

« L'auteur des *Origines de la Révolution en Bretagne* a su faire un choix judicieux auquel ont présidé un tact exquis, une critique loyale et éclairée, l'intelligence et l'érudition des dépôts et des sources où il avait à puiser ses renseignements ; aussi son livre est-il d'une haute valeur et digne de la complète réussite qui l'accueille. »

L'Académie française vient aussi de décerner à M. Decrue, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Rennes, le second prix Gobert, pour son ouvrage intitulé : *Anne de Montmorency, grand maître et connétable de France, à la cour, aux armées et au conseil de François Ier*, 1885. (Plon, éditeur.)

— *Le Congrès archéologique de France*, sous la direction de la Société française d'Archéologie, tiendra cette année sa 53e session à Nantes, le jeudi 1er juillet. Le défaut d'espace nous force de remettre au prochain numéro la publication du programme de cet important congrès.

— M. Hugues Krafft, héritier par son père de la succession artistique de Brascassat, le célèbre peintre d'animaux, vient de donner au Louvre, à l'Ecole des Beaux-Arts et à nos vingt principaux musées de province une

partie considérable des dessins et études peintes qui forment cette collection. Tous les amis des arts se réjouiront de cet acte généreux. Trois dessins ont été attribués au Musée de Nantes et deux à celui de Rennes.

— Le Conseil municipal de la Roche-sur-Yon, réuni le 6 mars en séance extraordinaire, a décidé l'érection d'un monument à la mémoire de Paul Baudry. Il y sera pourvu au moyen d'une souscription, sur laquelle la ville s'est inscrite pour mille francs.

On sait que, depuis le 1er avril jusqu'au 31 mai, une exposition des œuvres de notre illustre compatriote est ouverte au palais de l'École des Beaux-Arts, à Paris. Nous espérons pouvoir lui consacrer bientôt un article spécial. Voici, en attendant, les réflexions qu'a suggérées au critique d'art de la *Gazette de France* cette exhibition si intéressante :

« Il faut grandement féliciter ceux qui ont eu la pensée de réunir les œuvres de Paul Baudry et de montrer au public cet ensemble merveilleux d'où ressort triomphante la gloire de l'artiste sur sa tombe à peine fermée. C'est en quelque sorte la prise de possession de l'histoire, car c'est un grand procès sur la vie de l'homme, sur son génie, sur ses vertus artistiques, — il en est et non des plus faciles, — sur ses rêves et ses ambitions. Procès gagné d'avance, il est vrai, mais procès toujours utile, car il en est de cela comme de certaines décorations militaires qu'on ne peut obtenir que pour actions d'éclat et après jugement d'un conseil de guerre.

« Il faut également féliciter M. Eugène Guillaume, l'éminent professeur de sculpture à l'École des Beaux-Arts. Il a écrit en préface du catalogue de très belles pages, qui nous font estimer le critique autant que l'artiste et nous montrent la délicatesse de sentiments, l'amitié pieuse et la hauteur des sympathies que suscitent et qui relient les âmes tournées vers l'idéal. Sur la tombe de Baudry comme sur celle d'Henry Regnault, emporté plus jeune encore mais digne d'autant de regrets, nous avons vu monter l'accord des louanges et grandir sa renommée avec quelque chose de pur et de délié dans les hommages de tous.

« Ici point de réclame, point d'affaire, point d'embaumement factice, point d'encens frelaté : il semble que le grand désintéressement de Baudry ait eu quelque chose de communicatif, même après sa mort, et que l'homme ait autant que l'artiste inspiré le respect. »

LOUIS DE KERJEAN.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

—

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE. — Vol. 6e de la 6e série. 1885, 2e semestre. — In-8o, p. 200 à 366. — Nantes, imp. Mellinet.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE. — Tome 24e, année 1885, 2e semestre. In-8o raisin, 114 p.

DERNIÈRE (LA) TENUE DES ÉTATS DE BRETAGNE, par Albert Macé. — In-8o, 57 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*. Tiré à 100 ex.

DIALOGUE DES MORTS, par Ernest Renan. — In-8o, 16 p. Paris, C. Lévy..... 1 fr.

Représenté à la Comédie française, le 26 février 1886, jour anniversaire de la naissance de Victor Hugo.

EXERCICES DU CHEMIN DE LA CROIX POUR LES SIX SEMAINES DU CARÊME, par M. l'abbé Dalin. — 1 vol. pet. in-18. Luçon, Bideaux. 1 f.; franco, 1 f. 15.

INDUSTRIE (L') NANTAISE, paraissant le 15 de chaque mois. Directeur-gérant : Félix Libeaudière, ingénieur E. C. P., rue Bertrand-Geslin, 1, à Nantes. — 4 p. in-4o jésus. Imp. de l'Ouest.

MISSEL DE NOTRE-DAME DE FRANCE. Paroissien complet illustré, avec une notice explicative, par l'abbé H. Rivalland, du diocèse de Luçon. — In-16 carré. Paris, Laplace et Sanchez, rue Séguier, 3.

PIETER VANDAEL, par Mme J. Colomb. 2e éd. In-18 jésus, 192 p. et grav. Paris, Hachette..... 1 fr.

POÉSIES, par Joseph Rousse. — In-8o, 4 p. Nantes, imp. Mellinet.

Extrait des *Annales de la Société académique de Nantes*.

RENTRÉE SOLENNELLE DES FACULTÉS DE DROIT, DES SCIENCES ET DES LETTRES ET DE L'ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE RENNES, le 14 novembre 1885. — In-8o, 114 p. Rennes, Oberthur.

UN (L') ET L'AUTRE. Dialogue, par Vincent Audren de Kerdrel. — In-8o, 5 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*. Tiré à 100 ex.

LETTRES DE PAUL BAUDRY

Je possédais, depuis plusieurs années, une petite collection de lettres que Paul Baudry avait adressées, dans les premiers temps de son séjour en Italie, à l'un de ses camarades d'atelier, mon ami M. Gustave Marquerie, qui avait eu l'obligeance de me les copier. Je les trouvais fort intéressantes, fort remarquables même, et je les conservais précieusement, avec quelques autres de la même main qui m'étaient personnelles.

Quand la mort vint nous enlever si prématurément notre illustre compatriote, le désir me prit de mettre cette correspondance sous les yeux de nos lecteurs, estimant que la meilleure manière d'honorer sa mémoire consistait à laisser Paul Baudry *se peindre lui-même* avec sa plume, et montrer qu'il était non seulement une grande intelligence, mais encore un grand cœur.

Avant de réaliser mon idée, j'eus l'heureuse inspiration de m'en ouvrir à un vieil ami de collège, M. Gaston Gauja, conseiller à la Cour d'appel d'Agen. Je ne doutais pas qu'il ne mît à ma disposition les lettres qu'avait reçues son père, notre excellent ancien préfet de la Vendée et de la Loire-Inférieure, qui avait puissamment aidé Paul Baudry à entrer dans la carrière artistique. Gaston Gauja s'empressa, en effet, de me fournir le moyen de me procurer le petit trésor épistolaire que gardait sa famille, et il répondit avec une parfaite bonne grâce aux diverses questions que je lui avais posées, relativement à notre glorieux peintre. Je ne saurais mieux faire que de lui laisser la parole ; mais, auparavant, je voudrais dire quelques mots de mes propres relations avec Paul Baudry.

Quand j'entrai, en 1845, au lycée royal de Bourbon-Vendée, il n'était bruit, parmi les élèves de toutes les tailles et de toutes les cours, que du jeune prodige découvert par notre digne maître de dessin, M. Sartoris,

Il me souvient que, pendant une récréation, l'un de nous, — heureux mortel ! — nous montra une mine de plomb, de dimension réduite, qu'il s'était procurée je ne sais comment, et qui représentait un cheval. C'était à nos yeux, un véritable chef-d'œuvre.

Un de mes camarades, qui m'avait précédé de quelques années au collège, M. Joseph Martineau, se rappelle avoir vu Paul Baudry, à peine âgé de quatorze à quinze ans, suppléer parfois, à la classe de dessin, M. Sartoris, empêché par une absence ou par une maladie.

Nous ne jurions donc tous que par Paul Baudry et tous nous le croyions appelé aux plus hautes destinées. Aussi, je fus comme le porte-parole de mes condisciples, lorsqu'en 1857, j'adressai à notre pensionnaire de Rome des stances que, vu l'à-propos, l'on me pardonnera sans doute de faire revivre ici ; car elles dorment, depuis cette époque, dans le tome IV du *Bulletin de la Société d'émulation de la Vendée :*

LE PREMIER RAYON DE GLOIRE

A M. Paul Baudry[1].

Oui, la gloire t'attend.
Lamartine.

Au Louvre, l'autre jour, la foule était immense :
On y récompensait et peintres et sculpteurs :
Les noms retentissaient au milieu du silence,
Puis étaient salués de bruits approbateurs.

L'émotion surtout fut grande en l'assemblée,
Lorsqu'au second appel on proclama le tien ;
Elle se souleva comme une mer troublée :
La foule voulait voir ton âge et ton maintien.

Tu passais, le cœur plein d'un orgueil légitime,
Qui venait d'allumer deux éclairs dans tes yeux,
Et tu ne savais pas, en cet instant sublime,
Si tu marchais sur terre ou marchais dans les cieux !

Tu sentais frissonner ta longue chevelure,
Tu tremblais de bonheur au doux chant des bravos,

1. M. Paul Baudry, l'auteur du *Supplice d'une Vestale* et d'autres toiles qui promettent un maître, venait de remporter une première médaille, le 15 août 1857.

Un rayon de génie embrasait ta figure :
Ce moment te payait tes quinze ans de travaux !

Et chacun s'écriait, applaudissant encore :
— « La gloire a-t-elle lui sur un plus jeune front ?
« Quel brillant avenir présage cette aurore !
« Sans doute sous ces mains des chefs-d'œuvre écloront ! »

Ainsi te saluait l'élite de la France ;
Car c'est pour la patrie un jour bien fortuné,
Le jour où l'on acclame une belle espérance,
Le jour où l'on peut dire : — Un grand artiste est né !

Mais ce bruit triomphant qui s'élève et qui passe,
Pour venir jusqu'à nous, tes frères, tes amis,
Ces applaudissements ont traversé l'espace,
Par les échos du Louvre à la brise transmis.

Ah ! de quelle allégresse elle fut inondée,
Cette terre, ô Baudry, qui t'aime, tu le sais ;
Pas un cœur généreux, dans toute la Vendée,
Qui n'ait bondi de joie à ce premier succès !

— O terre de Géants, quel éclat t'environne !
Le monde entier connaît tes vaillants étendards ;
Mais il manque un fleuron à ta fière couronne :
Celui qu'y poserait la Muse des beaux-arts.

L'horrible guerre, hélas ! t'aurait-elle épuisée ?
Rien ne trouble à présent ta bienfaisante paix ;
Le ciel sur tes moissons fait pleuvoir sa rosée,
Et bénit tes vallons, tes prés, tes bois épais.

Une épouse inféconde, en maudissant ses charmes,
Frappe, frappe ce sein qui lui refuse un fils,
Prie au pied des autels, pleure toutes ses larmes,
Et parfois Dieu l'entend. — Voilà ce que tu fis.

Eh bien ! réjouis-toi, mère à jamais illustre,
Tourne vers ce jeune homme un regard attendri :
C'est lui qui des beaux-arts te donnera le lustre,
En rendant immortel le nom de Paul Baudry

Le jeune peintre vendéen, je dois le dire, fut très sensible à cet hommage — il n'était pas encore blasé sur la louange — et c'est à partir de

ce moment que s'établirent entre nous des relations, que la mort seule a brisées.

Je me souviendrai toujours qu'ayant rencontré Paul Baudry, un matin, sur la place Royale, au bureau de la voiture qui faisait le service de Nantes aux Sables-d'Olonne, — le chemin de fer de la Vendée était encore dans les limbes : — « D'où venez-vous? lui dis-je. — De Paris et je vais dans ma famille. — A quelle œuvre travaillez-vous actuellement? — A un grand tableau, *la Mort de Marat*, qui m'a donné beaucoup de mal, parce que je cherchais en vain, depuis longtemps, la figure de Charlotte Corday ; mais, grâce à Dieu, cette nuit même, en chemin de fer, elle m'est apparue... *et elle est très belle !* »

Chacun sait qu'en cela le jeune maître n'exprimait que l'exacte vérité : son héroïne est admirable. Qui donc, l'ayant vue une fois, pourrait jamais l'oublier ?

Après le siège de Paris, Paul Baudry s'était réfugié, en même temps que son ami Gustave Marquerie, dans notre ville de Nantes, où ils occupaient leurs loisirs forcés à peindre des portraits. Je les avais réunis, un jour, à dîner, avec quelques autres personnes. Le repas fut loin d'être gai, et j'ai toujours devant les yeux la physionomie navrée du pauvre Baudry : c'était véritablement l'image du Désespoir. Il souffrait comme Français : la Commune sévissait alors dans toute son horreur ; il souffrait comme artiste : n'avait-il pas tout lieu de craindre que son travail gigantesque de l'Opéra ne fût devenu ou ne devînt bientôt la proie des flammes !... L'architecte Charles Garnier avait bien caché ses peintures dans un coin soigneusement muré de ce monument, mais, si tous deux avaient craint, vers la fin du siège, les déprédations de l'étranger, aucun n'avait prévu l'incendie allumé par des mains françaises. — Heureusement pour nous, pour la postérité, pour notre malheureux ami, qui en aurait perdu la raison, les pétroleurs ont oublié de le *flamber*.

Je n'ai pas cessé de regretter, je l'avoue, qu'au lieu de s'inspirer du paganisme et de la mythologie, ce merveilleux pinceau ne se soit pas consacré tout entier à nos gloires vendéennes. La main à qui l'on doit les plafonds du foyer de l'Opéra, était sans contredit assez puissante pour traduire dignement l'héroïsme des Géants du Bocage.

Pourquoi, du moins, avant de se reposer dans la tombe, n'a-t-elle pas eu le temps de retracer, sur les murs du Panthéon, l'incomparable épopée

de Jeanne d'Arc!... Pour l'Art et pour la France, c'est là une de ces pertes qui ne se réparent point.

Et maintenant, voici les pages, si naturelles, si alertes, de Gaston Gauja. Je n'y change pas un seul mot. « Je t'envoie tout cela sans ordre, m'écrivait-il; lime, retranche, arrange... » J'en serais bien fâché, et le lecteur aussi, j'en suis certain d'avance.

EMILE GRIMAUD.

« Agen, villa Sainte-Foy, 7 février 1886.

« Mon cher ami,

« Aussitôt ta lettre reçue, j'ai fouillé mes vieux papiers; j'y ai trouvé une charmante lettre de notre illustre ami, dont je t'envoie une copie : fais en ce que tu voudras.

« Paul Baudry avait cinq ans de plus que moi; j'étais encore en rhétorique, quand il eut son grand prix de Rome; c'est-à-dire un enfant en face d'un homme déjà. Aussi notre liaison ne date-t-elle que de sa rentrée en France. — Il me savait à Aix, attaché au parquet du procureur général, et le jour de son débarquement à Marseille, sans m'avoir averti, il vint m'y surprendre, me disant qu'il avait voulu que sa première visite fût pour un Gauja. Je fus si touché, que je le gardai quelques jours, pendant lesquels nous nous liâmes d'une amitié qui ne s'est jamais démentie. En me quittant, — c'était vers la fin juin 1856, — il toucha barre à Paris et partit pour la Vendée en passant par Nantes à l'aller (29 juin) et au retour (6 juillet). Il m'écrivit de Paris, le 24 juillet, la lettre que je t'envoie[1]. Depuis, je n'ai jamais reçu de lui que de petits mots très courts, dans les grandes occasions. Nous étions tous deux aussi paresseux l'un que l'autre pour la correspondance. Nous nous rattrapions, lorsque j'allais à Paris, où, jusqu'en 1870, je passais quelque temps, chaque année.

« A présent je réponds à tes questions.

« *Part de mon père à la réussite de la souscription qui envoya Paul Baudry à Paris.* — Tu as connu mon père; il ne parlait pas volontiers de ce qu'il faisait pour autrui, et, d'ailleurs, il s'estimait honoré d'avoir

1. Elle sera donnée à sa date.

su deviner Baudry, qu'il aimait comme un fils et qui le lui rendait. Je crois me rappeler que la souscription eut pour cause un premier refus du Conseil général, fatigué d'entretenir à Paris X***, qui n'y réussissait pas à grand'chose. Les procès-verbaux de 1845 à 1846 éclaireraient la question. Parmi les souscripteurs, je me rappelle mon père, M. Renard, directeur des Contributions directes. On envoya Baudry chez Drolling, parce que mon père l'avait connu jadis. Edmond About a dit un mot de cela, je crois, dans sa préface des peintures de l'Opéra ; il devait tenir ses renseignements de Paul.

« *Histoire de la Fortune et l'Enfant.* — La vieille amie de mon père, la baronne Champy, à laquelle celui-ci avait présenté Baudry, lui avait dit, à son départ pour Rome : « Envoyez-moi une peinture de 4 ou 500 francs; ce que vous voudrez, et quand vous voudrez. » Baudry fit aussi grandement les choses que Mme Champy les avait faites délicatement. Il envoya une copie (surface peinte de 58 centimètres de large sur 79 centimètres de hauteur) de *la Fortune et le jeune Enfant,* aujourd'hui au Luxembourg. Les deux sont datés : 1853 ; c'est la même femme, le même enfant, le même paysage ; il faut une comparaison minutieuse pour y découvrir quelques légères dissemblances de détails : ainsi, celui de Mme Champy a une chaîne pendant sur la margelle du puits ; celui du Luxembourg n'en a pas.

« Mme Champy, comme bien des gens riches, pour lesquels l'argent n'est rien, n'adressa pas tout de suite le prix à Baudry, qui en toucha un jour un mot bien discret, dans une lettre à mon père, lequel, discrètement aussi, glissa un billet de 500 francs dans sa réponse et le lui transmit à Rome, se réservant d'en parler à son amie ; ce qu'il ne fit jamais. Plus tard, le commis greffier du tribunal de la Seine chargé de régler la succession bénéficiaire de la baronne, sans consulter bien certainement les héritiers, qui étaient de galantes gens, refusa de payer cette dette, non justifiée par des écritures. Mon père, qui avait racheté le tableau à la vente de la galerie Champy, pour un prix à peu près égal, qu'il avait payé comptant, ne voulut pas insister et ouvrir un débat qui aurait pu être désagréable pour tous. Il me donna le tableau, que j'ai vendu 18,000 francs, en mars 1882, à la maison Goupil, qui le comprit aussitôt, je ne sais pour quelle valeur, dans un échange avec un amateur, — M. Stewart, je crois, — qui, quelque temps avant

avait acheté 30,000 francs la *Perle et la Vague*, à M. Raimbaud, liquidateur de la liste civile impériale.

« About a oublié de mentionner cette copie de *la Fortune*, dans le catalogue que tu as publié jadis et que tu m'as envoyé.

« Ma sœur aînée (Mme Deshorties de Beaulieu) a toute la correspondance de Baudry avec mon père. Je me rappelle une très jolie lettre écrite de Venise, lorsqu'il fut reçu de l'Institut. C'est elle aussi qui a son premier album de dessins au crayon, à l'époque où il était encore élève de Sartoris à Bourbon-Vendée, et le portrait de mon père au fusain, que Baudry jeta sur le papier, de 1872 à 1876, je ne puis préciser la date, pour servir de guide à un peintre, dont je ne sais pas le nom, auquel la Commission de l'hospice de la Roche-sur-Yon avait commandé un portrait de mon père, pour la galerie des bienfaiteurs. Ce dernier portrait a-t-il jamais été fait? Je l'ignore.

« Veux-tu maintenant une anecdote bouffonne?... En 1878, je circulais à l'Exposition universelle; je rencontre un Vendéen, Joseph Martineau, je crois. — « As-tu vu Baudry? me demande-t-il. — J'ai déjeuné avec lui, ce matin. — Que fait-il? — Il fabrique un billet de banque. » — En même temps, je remarque un air étonné et discrètement réjoui sur une face voisine. — Je quitte mon interlocuteur, et au bout de quelque temps, j'ai la conviction que la face voisine me file. - « Mon ami, lui dis-je, vous faites votre métier; mais vous perdez votre temps. La fabrication de billet de banque, qui vous a donné l'éveil, a été commandée par la Banque de France à un grand peintre de mes amis, et moi, je suis, pour vous, presque un collègue : je suis magistrat. » Mon policier n'était certes pas un imbécile; car il eut le flair de reconnaître tout de suite ma parfaite innocence, et me remercia d'avoir arrêté sa course, qui allait lui faire manquer sa journée.

« A propos de l'Exposition, je trouve incidemment, dans une lettre de Baudry, du 15 février 1881, que son magnifique diplôme « lui a valu un déficit majestueux de 400 francs, pour le cadre et les menus frais dont l'État l'a indemnisé imparfaitement. »

Et quant au billet de banque, un dernier trait : c'est une de ses œuvres dont Baudry était le plus fier; il en offrit une des premières épreuves à une Altesse Royale, en lui disant ce mot, où je retrouve l'expression de cette alliance toujours exactement équilibrée de l'orgueil le

plus légitime avec la simplicité la plus modeste qui constituait une de ses distinctions et l'un de ses charmes les plus grands : « Monseigneur, je suis bien l'image de mon temps : aujourd'hui, c'est le fils du sabotier qui signe la monnaie de France. »

« Tout à toi et à nos amis,

« GASTON GAUJA. »

I. — A M. Gauja.

Paris, le 31 octobre 1845.

Monsieur le Préfet,

Je viens vous remercier de l'appui que vous avez bien voulu me prêter auprès du Conseil général. Depuis que j'ai su par M. Drolling que le Conseil général m'avait ouvert mon avenir, j'ai redoublé de courage et d'espoir, ne pensant qu'à remplir son intention, qui est de me voir étudier avec ardeur, afin de me rendre digne de son sacrifice. C'est là, Monsieur le Préfet, ma pensée de tous les jours, de toutes les heures, et dans mon impatience, je voudrais à l'instant avoir les plus grands succès pour vous prouver combien je vous suis reconnaissant ; mais, malgré tout mon enthousiasme et mon courage, je ne marche que péniblement et avec lenteur. Soyez assuré cependant, Monsieur le Préfet, de ma persévérance et de l'espoir que j'ai de vous apporter, chaque année, l'expression de mes efforts, jointe au contentement de mon maître.

Je suis avec respect, Monsieur le Préfet, votre très humble serviteur,

PAUL BAUDRY,

Elève de M. Drolling.

II. — Au même.

Paris, le 27 septembre 1847.

Monsieur le Préfet,

Je suis bien heureux de pouvoir vous apprendre que j'ai réussi dans le dernier concours au delà de toutes mes espérances : j'ai obtenu le second grand prix. Vous l'avez probablement su par les journaux, qui m'ont fait l'honneur de s'occuper en passant de ma petite œuvre.

En vous quittant, ce n'est pas sans un certain sentiment de crainte que je promis de vous écrire : j'étais loin de m'attendre à un bonheur si complet. Peut-être que j'ai dû mon succès dans le public à cette singulière rencontre du mot *Vendée*. Dans une école d'art, on n'est pas habitué à l'y voir et mon plus grand bonheur est de l'y avoir porté. Quoique la loi m'exempte de la conscription, il est du devoir d'un homme de cœur de ne pas rester inutile. L'avenir est déjà pour moi moins sombre et moins triste. Grâce à vous et à d'autres personnes, à qui j'en aurai une reconnaissance éternelle, tous mes efforts tendent à le prouver et je suis heureux de leur en avoir donné une marque digne d'eux.

Je sens que j'ai maintenant fait un grand pas, mais ce n'est que le premier; je ne croirai avoir rempli mes obligations qu'en obtenant le premier grand prix. Je me suis remis lundi dernier à poursuivre mon but, et si je ne fais pas comme le lièvre de ce bon La Fontaine, espérons que j'arriverai comme la tortue ; c'est mon seul désir.

Je suis avec respect, Monsieur le Préfet, votre dévoué et affectionné serviteur.

III. — Au même.

Rome, le 23 décembre 1851.

Mon cher Monsieur Gauja,

Je sais que je tombe mal en ce moment à vous demander

des nouvelles, votre position vous crée d'autres préoccupations ; vous pouvez vous figurer avec quelle anxiété j'ai lu les nouvelles de France, et surtout ce qui se passait dans votre département. Oserai-je cependant, en m'appuyant sur les sentiments que j'ai pour vous, vous demander de m'écrire quelques mots sur ce qui vous touche. J'ai tremblé à la nouvelle de cette guerre civile pour tous les amis que j'ai en France. Et ces seuls détails que j'ai reçus me sont arrivés par le journal ; ils n'étaient pas de nature à me rassurer, et sans les quelques faits certains que nous avons sus par le général et l'ambassadeur, j'en serais encore à penser que la France est à feu et à sang. Par je ne sais quel maudit hasard, personne ne m'a écrit de Paris, et je me demande si ceux que j'y aime sont encore vivants. Pour vous, mon cher Monsieur Gauja, dites-moi, de grâce, ce qui s'est passé autour de vous et si je puis me rassurer sur le sort de la Vendée.

J'arrive mal à propos, je le sais, mais un seul mot est si vite écrit ! Pourquoi n'avez-vous pas répondu à ma première lettre ? Ceci est bien mal, vous m'avez tourmenté plus que je ne saurais le dire, et mille fois, la pensée m'est venue que vous ne me pardonniez pas ma négligence, si négligence il y a eu (ce que je pencherais assez à croire, vous m'en avez assez puni par votre long silence.)

Puis-je vous parler grec et romain, lorsque notre histoire actuelle, notre histoire française, s'écrit encore peut-être aujourd'hui à coups de canon ? Je tomberais bien à vous chanter le bleu ciel de l'Italie et autres fadeurs, lorsque vous êtes en face d'aussi sévères et tristes choses.

Rien ne trouble la tranquillité du bel endroit d'où je vous écris ; les jardins d'Armide sont des jardins potagers et son palais une guinguette à côté des jardins et de la Villa Médicis. De plus (je suis très bref dans mes descriptions), de plus, rien n'est beau et calme comme ces lignes bleues des montagnes de la Sabine qui encadrent ma fenêtre ; aucun cri, aucun tu-

multe ne franchit ce magnifique amphithéâtre de la campagne romaine. Eh bien ! au milieu de cette placidité, comme disent les romantiques, de cette tranquillité, en meilleur français, mon esprit s'inquiète et s'agite dans sa cage et trouble mes études. Toute ma vie est en France et j'ai le cœur tendu vers tout ce qui vient de là.

Ne pourriez-vous pas, mon cher Monsieur Gauja, contribuer à calmer cette agitation ? Une toute petite lettre — c'est peu pour vous — fera peut-être une guérison miraculeuse et me rendra la confiance que je n'ai rien perdu de votre amitié. Vous êtes cause que je ne vous écris point une lettre plus longue : la crainte d'être importun brise et arrête mes bavardages.

Je vous embrasse avec toute l'affection que vous me connaissez, et je vous souhaite, suivant l'usage du vieux temps, toutes sortes de félicités.

Maintenant que j'ai accompli ce devoir de politesse, je me souhaite à mon tour l'arrivée d'une lettre de Nantes, qui me donne des nouvelles de votre famille, que je chéris, croyez-le bien, à l'égal de la mienne.

Agréez, mon cher Monsieur Gauja, mes vœux de reconnaissance et de respect.

Villa Médicis.

IV. — Au même.

Rome, le 9 mars 1852.

Mon cher Monsieur Gauja,

Depuis que je vous ai quitté, je n'en ai pas moins été avec vous ; les affectueux souvenirs bravent le temps et les distances, et cette pensée, que je sais nous être commune, excuse notre boiteuse correspondance. Je voudrais pourtant la mettre sur ses deux bons pieds et la faire marcher, alerte et vive ; mais le moyen, je vous prie, de venir vous distraire de vos sérieuses affaires et de faire adroitement tomber mes lettres sur une

table verte où s'expédient et se signent des choses qui ne rient jamais, sur cette table verte où vous mettez toujours le même mot sur cent mille feuilles diverses, votre nom, qui leur donne le mouvement et la vie et qui commande à toute l'Armorique? Ce fastidieux supplice doit vous rappeler tous les jours le travail des Danaïdes, et je crois que le Dante, le bilieux poète, n'en eût pas imaginé de plus cruel pour le cercle des préfets dans le purgatoire, en supposant qu'ils soient dans le purgatoire ; j'ai la politesse d'en douter.

Mais vous m'avez dit : « Ecrivez-moi toujours et ne tenez pas compte de mon silence. » Voilà une invitation qui doit chasser toutes mes craintes ; mais regardez l'influence de cette sobriété épistolaire : moi, qui vous aime et ne vous oublie pas, je perds un temps infini entre chacune de ces phrases pour chercher et choisir, parmi les mille choses qui m'entourent, ce que je dois vous dire et à quoi vous pouvez vous intéresser. Ce n'est point stérilité, c'est abondance, et pour que ce préambule ne soit pas plus long que la pièce, chose fort importante, je commence et je dis : Béni soit celui qui nous a délivrés de la politique et de ses grinçantes discussions. Maintenant enfin, on ne parle plus en se montrant les dents. Il vaut certainement mieux se prendre la main que les cheveux, et cette dernière manie semblait s'être emparée de cette race fortunée qui habite, là-bas, par delà les Alpes.

Voyez mon geste et cette exclamation ! Vous allez croire là-dessus que je ne puis vivre sans la France et sans respirer l'air de la patrie ! Vous vous trompez, mon cher Monsieur, je suis un proscrit, je ne prends ni poses désolées, ni airs de seule pleureur ; je regarde à peine les nuages et les hirondelles, comme tout bon proscrit doit le faire, si on en croit les romances. Je trouve l'Italie aussi intéressante, si ce n'est plus, que la France, et tout me dit que les années que j'y passerai seront les plus brillantes, les plus radieuses de ma vie.

— Diable! vous dites-vous, je parie que vous avez une bonne

santé, une tête florissante, un ciel d'un beau bleu foncé et un éclatant soleil? — Non! je suis à moitié malade, je suis tout pâle, et il faisait, il y a deux jours, un temps tout à fait parisien, c'est-à-dire vent, pluie et boue. Mais, mon cher Monsieur, il y a ici tant d'art, tant de pensées, tant de beautés pour une tête qui les sent, que la vie se trouve toute parfumée et tout enveloppée dans ces pénétrantes et actives impressions... Voilà une phrase de coloriste, ou je ne m'y connais pas ; M. Gannal, de son vivant, n'eût pas mieux dit.

Cependant, vraiment, quand je m'écoute bien, je sens de bien vives choses pour ce petit coin de terre qui est voisin de l'Océan et qu'on appelle Vendée. Là, réellement, mon enthousiasme italien se fond comme glace, et un ou une (je ne sais si c'est mâle ou femelle) orgue de barbarie chantant dans ce moment cet air applicable à tous les départements : « J'irai revoir ma Normandie, » m'anéantirait et me ferait faire mon sac. Heureusement que l'Italie ne possède point cette affreuse mécanique!

Cela me conduit à vous parler de la musique italienne, et je vous dirai, ce qui ne vous étonnera peut-être pas, qu'on n'y en entend que de très mauvaise, et que tous les chanteurs y sont atroces; et cela, par la même raison qu'on ne mange à Amiens que de très mauvais pâtés, d'atroces saucissons à Lyon, qu'on ne boit que de la piquette en Champagne, et d'abominable lacryma-christi à Naples. Tout est à Paris, la musique italienne, les chanteurs, le champagne et le lacryma-christi, sans en excepter le macaroni et le bon goût. Que reste-t-il donc? Des fresques, de belles femmes (des Raphaëls sans cadre ; j'ai volé ceci je ne sais où), et puis les ruines. Ah! les ruines! Quelle histoire! et puis le soleil qui couvre tout.

C'est bien assez, n'est-ce pas? C'est trop, surtout le soleil, pour moi, homme de l'Ouest : il chavire un peu mon enveloppe, et, ici, je suis quelquefois malade. Le climat de Rome, il faut vous le dire, est le plus mauvais de l'Italie, et notre

villa est sur un mont redouté des Romains, pour ses fièvres et son siroco. C'est le nom d'un vent féroce qui nous vient, dit-on, d'Afrique, et qui, dans l'été, ne laisse vivre que les cigales. Quant aux malheureux pensionnaires de France, ils sont étendus sur le dos, sans idées et sans sommeil ; ce qui est la plus triste situation pour un peintre.

Je l'éviterai cette année, en allant dans la douce Florence ; je vous écrirai de là, mon cher Monsieur Gauja, et j'espère qu'à cette époque, vos occupations vous permettront de me répondre quelquefois. Je compte cependant recevoir une lettre de vous, avant de quitter Rome. Ne devant partir que vers le 18 ou 20 avril, ma lettre mettra huit jours à vous arriver, et si vous avez la bonté de m'écrire, je recevrai la vôtre dix ou douze jours après que vous l'aurez mise à la poste.

De ce que j'ai fait il faut pourtant vous dire un mot. J'envoie, cette année, à Paris, une grande figure représentant Thésée dans le labyrinthe. J'en suis sorti avec assez de peine, et cela est d'autant plus méritoire que je n'avais pas, comme mon héros, croyez-le bien, une dame complaisante pour me prêter un peloton de fil. Je n'ai aucune connaissance en Italie. Ah ! permettez ! je connais une dame cependant, Mme *** ; mais elle ne m'aime guère (je vous le dis à vous); elle est du caractère de ces gens qui tiennent compte, avant tout, à leurs amis de ces devoirs de cérémonie que j'enjambe quelquefois. Une visite négligée paraît lui être plus à cœur qu'une sincère affection ; je suis négligent, mais j'aime bien, et bien sûrement. De ces deux choses, je sais ce que vous préférez, vous, mon cher Monsieur Gauja ; j'abuse aussi peut-être un peu de cette disposition de votre cœur, qui est plein de pardons pour moi. Mais je sais aussi quel enfant terrible je fais. Adieu, je vous embrasse.

P. B.

Je reprends cette grande feuille pour vous dire toutes les sincères affections et les respectueux souvenirs que je garde

de votre bonne et gracieuse famille ; présentez, je vous prie, mes hommages respectueux à Mme Gauja.

P.-S. — J'ai oublié de vous parler d'une affaire qui m'intéresse vivement et pour laquelle je voudrais bien vite une solution ; voici le fait : le Conseil général, sous l'influence des amis que j'ai laissés là-bas (et je vous y compte pour beaucoup), m'a voté une somme de mille francs, à la condition que la Ville me donnerait une autre subvention ; jusque-là, c'est parfait ! J'ai réellement besoin d'argent pour me rendre mon séjour en Italie profitable ; avec les 75 francs que je reçois tous les mois de l'Etat, il m'est impossible de joindre les deux bouts ; si je veux, et il le faut, voir Venise, Naples et l'Italie, ces mille francs annuels me sont indispensables ; mais voici bien une autre affaire ! Le Conseil municipal ne m'a rien voté ! Alors le vote à condition de l'autre tombe à plat, et je me fais ce petit raisonnement : Le Conseil général, animé de très bonnes intentions, veut encore m'en faire sentir de plus grands bénéfices, en produisant ce vote conditionnel (qui a toujours été le même, si vous vous rappelez, quand j'étais en France), mais, la Ville refusant, est-ce une raison pour tout m'enlever ? Le refus de l'un détruit la bonne volonté de l'autre, et je me trouve entre l'enclume et le marteau. Est-ce logique ? Je vous fatigue encore de mes doléances, mon cher Monsieur Gauja, mais ma misère me force à vous demander votre intervention ; vous connaissez M. ***. Dites-lui un mot et les raisons que je viens d'écrire, si vous le jugez convenable. Je suis ici logé comme un prince (je parle du palais, car le logement est tout à fait arcadien ; c'est l'âge d'or dans sa nudité antique), nourri comme un cardinal, mais j'ai des trous à mon chapeau et mes poches perpétuellement plates ; entre la sécheresse et l'embonpoint, il y a un milieu où est la santé et l'*allegria*.

2° Maintenant, un autre oubli, qui me fait faire cent *mea culpa* tous les jours : une commission de M. le docteur Gély qui m'a fait faire une infinité de visites aux antiquailles et aux

sommités savantes de l'antiquaillerie romaine. La statue sur laquelle M. Gély me demandait des renseignements, est tellement cachée au public, que, malgré mes demandes au général, au directeur de l'Académie et à M. Visconti, le célèbre antiquaire, je n'ai rien pu découvrir. M. Visconti m'a donné un jour à feuilleter dans son cabinet l'ouvrage de Vinkelmann (*Antickita inedite*) ; j'y ai trouvé de grossières gravures de musiciens grotesques avec l'ornement en question, mais rien n'indique, comme le sait M. Gély, qui connaît l'ouvrage, la forme exacte, la fermeture de cet anneau ; en outre, j'ai fait jaser mon antiquaire, j'ai épuisé tous les mais, les si et les car de l'interrogation; il m'a dit, comme cela devait arriver, une foule de choses étrangères au sujet et m'a cité tous les textes de Martial, Juvénal, etc., que M. le docteur Gély connaît aussi bien que lui. Quant à l'objet lui-même, lorsque je l'ai poussé dans ses derniers retranchements, il m'a avoué qu'il n'en savait rien.

Je pris, lorsque je le quittai, des notes de toutes ces choses embrouillées et inutiles, et même un calque de ces grossières figures, mais cela explique si peu la chose dont s'enquiert M. Gély, que j'ai renoncé à le lui envoyer.

De tout cela voici ce qui reste : la collection Kicheri est passée en d'autres mains, celles du Père Marqui ; celui-ci ne laisse rien voir de son cabinet, du moins les choses dont nous nous occupons, et surtout aux personnes connues de M. Visconti : ils sont en pique. Celui-ci aura publié un gros volume pour prouver qu'une casserolle trouvée à Pompéï était une écumoire, contrairement au gros volume du P. Marqui, lequel soutenait que cette écumoire est une casserolle. Il n'en faut pas plus pour faire écumer deux antiquaires ; ensuite, M. Visconti dit, et je pense comme lui, que la statue ne donne aucun éclaircissement, parce que, comme M. Gély peut s'en douter, l'anneau est de la même matière que la statue, et le sculpteur n'a fait que l'image de l'objet et non l'objet lui-même, de même que, dans les statues de bronze ornées de colliers, de

bracelets et de pendants d'oreilles, ce n'est pas le bijou réel qui y est attaché, mais bien le portrait de cet objet.

Il n'est qu'une dernière ressource, et encore est-elle bien problématique : M. Visconti m'a dit que le musée de Naples possède une multitude de choses dont on n'a jamais pu bien dire l'origine et l'usage. Il y a, dit-il, jusqu'à un forceps, qui ressemble exactement aux prétendues inventions modernes. En résumé, son opinion personnelle est celle-ci : « Que ces anneaux se fermaient par la force élastique de leurs branches, absolument comme les boucles d'oreilles des femmes, et qu'un effort adroit suffisait pour l'enlever. » Quand j'irai à Naples, je chercherai, si M. Gély le désire ; je lui demande mille pardons de l'avoir fait tant attendre pour lui envoyer d'aussi inutiles et diffus renseignements et le prie de croire que leur insignifiance est le seul motif de ce long retard.

Présentez-lui, je vous prie, mes civilités empressées.

Voilà un effrayant post-scriptum, que je vais encore embarrasser d'un nouveau chapitre. J'ai gardé un souvenir très affectueux et bien sincère de l'amabilité et de la bienveillance de Mme Champy. Dites-le-lui bien, mon cher Monsieur Gauja, — je vous prie et supplie de ne pas l'oublier, — puisque je ne la connais point assez pour lui envoyer de mes griffonnages.

Dites-lui aussi que son souvenir ne me quitte point en Italie, et que c'est un des plus chers et des plus caressés. Je dois lui faire un petit tableau, qu'elle a eu la bonté de me commander, mais c'est le diable à quitter ma peinture d'histoire, pour entrer dans le genre. Quand il me viendra un gentil sujet, je m'y mettrai. — Adieu encore.

PAUL BAUDRY.

Si vous voyez les Merson, ayez la bonté de leur dire mes amitiés.

(*La suite prochainement.*)

AR VAG MILLIGET

LA BARQUE MAUDITE*

LÉGENDE DE LA MER

V

Da Zantez Anna,
Da Zantez Anna,
Da Zantez Anna,
Neb ia, Anna
N'ankouz.

A Sainte-Anne,
A Sainte-Anne,
A Sainte-Anne,
Qui va prier,
Sainte Anne ne l'oublie pas.
BARZAZ-BREIZ, II, 204.

Le fils de Maharite est en proie au découragement. Les quelques épargnes qu'il a recueillies dans le tiroir du grand meuble de noyer vont être épuisées. Il ne trouve plus à s'employer à aucun des travaux de sa profession. Sur le port, tout le monde le fuit. On se le montre au doigt, comme un être dangereux, qui a des rapports inavouables avec l'autre monde et dont le contact doit être soigneusement évité.

L'hésitation n'est plus possible. Il faut qu'Urvoan abandonne les lieux qui l'ont vu naître. Il louera à des étrangers la chère maison où s'est écoulée son enfance, où il a fermé les yeux à sa mère, où il a rêvé de vivre heureux dans les douces et pures joies du foyer domestique. Il partira pour Brest, il s'y engagera à bord de quelque long-courrier ou de quelque navire de guerre.

* Voir la livraison d'avril 1886, pp. 260-269.

Mais alors que deviendra son malheureux père ? Il faudra qu'il subisse les horreurs de son châtiment jusqu'à la fin du monde !...

Non, cela n'est pas possible. Urvoan ne peut supporter cette pensée. L'image de son père lui tendant des bras suppliants sur la *barque maudite* hante son esprit, sans qu'il puisse l'éloigner un instant.

Mais que peut-il désormais pour sauver celui qui a mis en lui seul l'espoir de son salut ? Le talisman libérateur n'a-t-il pas à jamais disparu dans les profondeurs de la mer ?

Un soir, à la tombée du jour, le jeune Thégonnec errait çà et là, comme à l'aventure, en proie à ses sinistres rêveries.

Il vient à passer devant l'église d'Audierne. Il se sent inspiré d'y entrer. Il ôte son béret de marin, baise deux doigts de sa main droite, les trempe dans le bénitier de marbre et se signe comme seuls savent se signer les Bas-Bretons.

Ses pas résonnent sous les voûtes silencieuses ; nul fidèle ne prie en ce moment dans les sombres nefs. Il se dirige vers la chapelle où l'on honore la patronne de la Bretagne.

Sur l'autel, une statue de sainte Anne enseignant à lire à la Vierge, sa fille, s'offre à la piété des croyants. Elle est entourée de naïfs ex-voto : figures de cire, béquilles abandonnées par des infirmes guéris, grossières peintures représentant des navires en détresse, appendues aux murailles par la reconnaissance des équipages sauvés.

Le fils de Malo Thegonnec tombe à genoux sur les dalles de granit. Là, il prie, comme on le fait quand le désespoir nous mord au cœur. Quand il se relève, son esprit est plus calme. Il jette, avant de s'éloigner, un dernier regard plein d'une muette supplication sur le visage de la blanche statue, sur ces traits que l'artiste a empreints d'une si céleste bonté. Est-ce une illusion ? Il a cru y voir passer un sourire bienveillant et protecteur !

Urvoan sort du lieu saint avec la conviction que le ciel lui viendra en aide. Il va s'asseoir sur un banc solitaire, à l'extrémité du port.

Graduellement, la nuit jette ses ombres sur l'immensité de la mer. Seule, vers l'occident, une bande de carmin frangée d'or in-

dique le point de l'horizon où le soleil vient d'éteindre dans les flots son disque enflammé.

Absorbé dans ses pensées, Urvoan laisse errer vaguement ses regards sur l'horizon. Soudain il sent une main le toucher doucement à l'épaule. Il tressaille et se retourne.

Derrière lui se tient une dame vêtue de deuil, le visage à demi couvert par un voile noir qui dissimule ses traits. Elle tient par la main une petite fille d'une douzaine d'années environ, pareillement vêtue et voilée de noir.

— Mon ami, dit l'inconnue, et sa voix a une douceur incomparable, vous êtes marin, n'est-ce pas ?

— Vous l'avez dit, Madame, répond le jeune Breton, qui s'est levé de son siège et se tient debout timide et embarrassé, en torturant entre ses doigts son béret de grosse laine.

— Nous cherchons un batelier qui nous passe à l'île de Sein. Vous pourrez sans doute nous rendre ce service ?

— A l'île de Sein, Madame ? fait le jeune homme surpris, en relevant les yeux et cherchant à distinguer les traits de son interlocutrice. Cela m'est impossible. L'île de Sein est loin d'Audierne; la traversée est dangereuse. Il faudrait pour cela une solide chaloupe et deux ou trois hommes d'équipage. Cela m'est impossible, Madame, je n'ai point de bateau qui m'appartienne et personne ici ne voudrait prendre la mer avec moi.

— Vous m'étonnez, mon ami, réplique l'étrangère, car votre figure annonce l'honnêteté et la franchise. Il faut cependant que vous trouviez quelque moyen de nous passer dans cette île. Nous devons nous y rendre au plus vite et sans être connues. C'est un secret que je confie à votre discrétion.

— Hélas ! Madame, fait le marin avec un profond soupir, je vous le répète, je ne puis vous être utile. Il vaut mieux vous rendre par terre jusqu'au Bec-du-Raz. Vous trouverez là, dans l'anse de Portz-Bihan, des embarcations à choisir, et la traversée sera moins longue.

— Nous n'irons point au Bec-du-Raz, et c'est vous qui nous conduirez à l'île de Sein. Que vous faut-il? Je suis riche et puis vous

récompenser largement. Voici de l'or, dit la dame, en plaçant de force dans la main d'Urvoan une bourse gonflée et pesante. Choisissez une embarcation que vous puissiez manœuvrer seul, seul, entendez-vous bien. On ne vous refusera pas de vous la louer, de vous la vendre s'il le faut. L'appât du gain séduira sûrement quelqu'un. Ne craignez rien, Dieu nous protègera ; il est le maître des vents et des flots.

Trouvez-vous donc avec une barque demain à pareille heure, vis-à-vis de ce banc. Pour prix du service que vous m'aurez rendu, vous recevrez une récompense qui fera votre bonheur. Est-ce convenu?

— En vérité, Madame, je ne sais si je puis... si je dois... vous faire une promesse. Oh! vous ne savez pas combien je suis malheureux!... Mais enfin, puisqu'il s'agit d'un service à rendre, je ferai mon possible pour satisfaire votre désir.

— Je compte sur vous, jeune homme, interrompt la noble dame ; vous réussirez, j'en ai la certitude, et Dieu bénira votre bonne action. Encore une fois, gardez un secret absolu sur tout ceci et, demain soir, vous nous trouverez à cette même place. Vous avez, je le vois, des peines au cœur; mais, si vous avez prié avec foi la patronne des marins et la Vierge, sa fille, qui console les affligés, soyez sûr que votre prière sera exaucée, que le secours du ciel vous sera accordé et que la paix et la joie renaîtront dans votre âme.

Urvoan, qui tenait les yeux baissés devant l'inconnue, les releva soudain dans un mouvement d'émotion pour lui exprimer sa reconnaissance. Les bonnes paroles qu'il venait d'entendre étaient tombées dans son cœur comme la rosée bienfaisante qui rafraîchit un sol aride.

Mais celle qui les lui adressait avait disparu avec sa fille, sans qu'il pût voir la direction qu'elles avaient prise.

Le jeune Breton regagna sa demeure à pas lents. Il repassait dans son esprit toutes les paroles de sa mystérieuse interlocutrice. Il se demandait s'il n'avait pas été le jouet d'une hallucination

maladive, mais la bourse pleine d'or qu'il tenait à la main l'empêchait de s'arrêter à cette idée.

Il résolut de se mettre, dès le lendemain matin, en quête d'une embarcation propre à remplir les intentions de la généreuse inconnue.

VI

Didostait da glevet Kana ann disparti
Ma ra ann ene mad pa ea mez deuz ann ti.

Venez entendre chanter le départ de l'âme bienheureuse, au moment où elle quitte sa demeure. — Barzaz-Breiz. II, 441.

La première personne qui frappa, le lendemain au petit jour, à la porte de la taverne du père Moris ne fut autre qu'Urvoan Thegonnec en personne.

Le vieil aubergiste se leva à la hâte pour ouvrir. Il resta la bouche toute grande ouverte d'étonnement, en apercevant ce visiteur qu'il n'avait vu chez lui qu'en de bien rares occasions, car Urvoan était le plus rangé des gars d'Audierne.

— Par tous les saints de Bretagne, exclama le vieillard, quand le premier moment de surprise fut passé, tu as soif bien matin, aujourd'hui, Thegonnec !

— Laisse-moi entrer, maître, fit le matelot, poussant en arrière le gros corps difforme de l'aubergiste. Ferme la porte à clef; j'ai quelque chose à te dire que les oreilles des indiscrets n'ont pas besoin d'entendre.

Moris obéit machinalement, tout en se demandant où voulait en venir ce visiteur insolite.

— Ecoute-moi maintenant, père. Tu as au fond du port une chaloupe gréée en côtre, qu'un seul homme peut aisément manœuvrer. Tu l'as louée dimanche à des Parisiens qui voulaient faire une promenade au large. Je te demande de me la louer à moi pour deux jours, au prix que....

— Suffit, suffit, mon gars, Moris koz n'est pas si innocent que

tu crois. Te louer mon bateau pour le mener à la chasse de la *barque maudite*, pas vrai? Plus souvent ! Par saint Pierre, il est mieux où il est, solidement amarré à la cale, que sous quarante brasses d'eau, au fond de la baie d'Audierne. Vois-tu, l'ami, je tiens à ma chaloupe; je ne te la louerais pas pour un royaume!

— Parlons sérieusement, bonhomme, combien estimes-tu cette vieille coque?

— As-tu dit vieille coque? Malhonnête que tu es ! Dam, mâtée, gréée, peinte de frais comme elle est, elle ne serait, si je voulais la vendre, qu'à celui qui m'en donnerait quarante beaux louis d'or.

— Tu es pris au mot, père Moris, les voici; ta baleinière est à moi.

Retirant de dessous sa vareuse la bourse que lui avait laissée l'inconnue, Urvoan jeta sur la table quarante pièces jaunes, qui sonnèrent à réjouir le cœur de tous les avares du monde. Moris se recula comme saisi d'épouvante; ses yeux démesurément ouverts allaient et venaient des pièces d'or étalées devant lui au visage du jeune marin, avec une grotesque expression d'étonnement mêlé de terreur.

— Qu'est-ce ceci? fit le vieillard, d'une voix étranglée. On m'avait bien dit, Urvoan Thegonnec, que tu avais des relations avec les esprits de l'autre monde!

— Je ne suis point sorcier, pourtant, Moris koz, du moins que je le sache, répondit le jeune homme, avec un amer sourire. Qui te dit que je n'ai point trouvé ces pièces-là au fond de l'armoire de ma mère?

L'aubergiste secoua la tête en signe d'incrédulité.

— Quoi qu'il en soit, reprit la marin, visiblement impatienté, elles ne sont pas volées, je te le jure par mon saint patron, qui fut de son vivant le plus honnête des hommes. C'est de l'or bien sonnant et de bon aloi, qui n'a certes pas l'air de sortir des fourneaux de Satan. Prends-le, prends-le en toute confiance; en retour ta barque m'appartient.

Moris était un incorrigible ladre en même temps qu'il avait la prétention d'être un scrupuleux chrétien. Il hésitait entre sa cu-

pidité et sa conscience. Toujours est-il que la vue de cet or le fascinait étrangement. La vieille coque de sa chaloupe, il le savait, était bien loin de valoir une somme aussi ronde. Après tout, le marché était des plus avantageux pour lui.

— Dam! puisque tu le veux, fit-il en examinant une à une les pièces d'or et les faisant sonner et resonner sur la table, je ne vois pas pourquoi..., non vraiment, je ne vois pas pourquoi je te refuserais, mon gars. Tu me réponds que c'est de l'argent bien acquis?

— Je te l'affirme encore une fois. Dis-moi, l'honnêteté des Thegonnec n'a-t-elle pas toujours été au-dessus de tout soupçon?

— Si, si fait, personne n'a jamais rien eu à dire contre cette famille-là, si ce n'est que ton père..., mais cela n'a rien à voir avec l'honnêteté, rien sûrement.

Alors, c'est convenu, continua le vieillard en promenant ses doigts crochus sur la table et ramenant à lui les pièces éparses, ma *Fleur-des-Mers* est à toi. Seulement, si j'ai un bon conseil à te donner, mon garçon, c'est de ne pas courir des bordées avec elle à la rencontre de la *barque maudite*, que ce soit ou non ton père Malo qui monte celle-ci ; car, à ce jeu-là, tu risquerais bien gros et mon pauvre bateau.....

— Merci du conseil, bonhomme; mais, au nom du ciel, retiens ta langue et pas un mot à personne de ce qui vient de se passer entre nous. Mets-moi seulement ton nom au bas de ce papier, pour que la chose soit faite en bonne et due forme.

Moris courut chercher un vieil encrier de faïence, qu'il rapporta tout couvert de poussière; il y plongea gauchement une plume d'oie évidemment taillée par quelqu'un de ses ancêtres. Comme l'encre desséchée refusait d'humecter le bec de l'instrument, il y versa quelques gouttes d'eau, grâce auxquelles il put tracer au bas du reçu préparé par Urvoan quelques jambages informes, qui, avec beaucoup de bonne volonté de la part du lecteur, formaient à peu près les lettres de ce nom : *Moris Trehantec.*

— C'est fait, mon fieux, fit le vieillard en tendant le papier au jeune marin. Bonne chance, ajouta-t-il avec un clignement d'œi

malin, bonne chance sur ma jolie chaloupe. Ma parole d'honneur, j'aurais dû t'en demander le double. Il m'est avis que tu l'as pour rien.

Urvoan n'entendit pas ces dernières paroles. Il était sorti précipitamment de la taverne et se dirigeait à grands pas vers le fond du port, où gisait, sur la vase bleue découverte par le reflux, l'embarcation qu'il devait mettre dans la journée en état de prendre la mer.

A l'heure convenue, la chaloupe, munie de tous ses agrès, glissa doucement sur les eaux du port, sous l'impulsion du bras vigoureux d'Urvoan Thegonnec. Elle vint accoster le quai, vis-à-vis le banc de pierre où la mystérieuse inconnue avait donné la veille rendez-vous au jeune Breton.

La chaleur du jour avait été torride. Le ciel annonçait un orage. Déjà des éclairs lointains illuminaient l'horizon de rapides lueurs.

Urvoan considérait avec une inquiétude, d'instant en instant croissante, l'état du ciel et l'apparence de la mer. De temps à autre il hochait la tête, comme un homme qui hésite devant l'imminence d'un danger.

Les deux inconnues ne tardèrent pas à paraître.

— Madame, fit le marin en se levant et se découvrant par respect, je ne vous passerai pas ce soir à l'île de Sein.

— Et pourquoi, je vous prie, mon ami? demanda la dame de sa voix douce et calme.

— Parce que la mer s'enrudit au large sous l'orage et que ce bateau est trop faible pour tenter le passage par un gros temps. A demain, si vous le voulez, Madame; aujourd'hui, ce serait vous exposer à un péril certain.

— Je ne puis, je ne dois pas attendre à demain, jeune homme. Du reste, ayez confiance, ma fille et moi nous prierons le Dieu qui commande aux flots, tandis que vous veillerez à la manœuvre. Je réponds qu'il nous protégera. Auriez-vous peur?

— Non pas certes pour moi-même, Madame. Je fais cas de ma vie comme d'un bout de câble avarié, mais je ne dois pas exposer les vôtres...

— Aidez-nous donc à descendre, interrompit la dame, avec un ton d'autorité qui n'admettait pas la réplique, et mettez sur-le-champ à la voile, avec confiance en Dieu et en ses saints.

Quelques instants après, la *Fleur-des-Mers* s'éloignait du rivage. Elle cinglait au large vers le phare de l'île de Sein et s'enfonçait dans l'obscurité dont s'enveloppait graduellement l'Océan.

Il y avait à peine une heure que le côtre d'Urvoan se balançait sur les flots, quand le tonnerre, qui grondait au loin depuis le départ, se rapprocha tout à coup. En même temps, les éclairs devinrent plus fréquents, plus aveuglants au regard. On les voyait, jaillissant des nues subitement illuminées de clartés sinistres, se précipiter et se perdre dans la mer, comme des ruisseaux de flamme.

La mer elle-même se creuse en vallées profondes, où disparaît par intervalle le frêle esquif. Il remonte un instant sur la vague écumante, mais pour se replonger aussitôt dans un nouveau gouffre ouvert devant lui.

Le jeune patron, assis à l'arrière, déploie tout son énergie avec toute sa présence d'esprit. On dirait un habile dompteur retenant avec art, sang-froid et fermeté, le coursier irrité du frein, dans ses emportements sauvages. D'une main, il manœuvre la barre, de l'autre, l'écoute. Son œil exercé et perçant tantôt interroge les ténèbres, tantôt surveille la marche de la vague qui accourt mugissante, tantôt se fixe sur la voilure qui fatigue, pour en étudier les frémissements.

Les deux passagères, assises devant lui, conversent ensemble dans une langue qui lui est inconnue, mais dont l'harmonie enchante son oreille. A sa grande surprise, rien ne trahit en elles la plus légère inquiétude.

— Madame, fit Urvoan, ruisselant de sueur et presque à bout de forces, je voudrais, au prix de ma vie, n'avoir pas démarré du quai d'Audierne ! Dieu seul sait où nous allons !

— Courage, mon ami, courage ! répliqua l'étrangère de sa voix toujours aussi suave et aussi calme, le Dieu tout-puissant qui fit marcher Pierre sur les eaux nous protégera de tout mal. N'avez

vous point confiance en la Vierge Marie et en sa sainte mère Anne?

— Si, si, Madame! Je fais vœu, si nous échappons à ce danger, de faire, pieds nus, le voyage d'Auray et d'allumer devant la statue miraculeuse un cierge de cire blanche aussi gros que le mât de ma chaloupe; mais, Dieu me pardonne, qu'ai-je aperçu?...

A la lueur d'un éclair plus vif et plus prolongé que les autres, l'œil perçant du marin avait vu reluire au cou de la gracieuse enfant qui accompagnait la dame inconnue une croix d'or dont les quatre branches lançaient des feux comme quatre escarboucles.

— Qu'avez-vous, jeune homme, et qui vous trouble ainsi en ce moment? demanda la noble voyageuse.

— La croix de ma mère! Votre fille porte à son cou la croix de ma mère! Je croyais l'avoir vue tomber et s'engloutir dans les flots!

— Serait-il vrai? fit la dame avec un imperceptible sourire. Cette croix est, en effet, sortie des profondeurs de la mer. Elle m'a été donnée par des pêcheurs de Quiberon. Ils l'avaient trouvée dans les entrailles d'un énorme poisson tombé dans leurs filets.

Stupéfaits, presque épouvantés de ce qu'ils regardaient comme un miracle, ces bonnes gens vinrent me l'offrir à Auray où j'habite. Ils savent que je les aime et que je leur fais le plus de bien qu'il m'est possible. Ils voulaient me témoigner leur reconnaissance.

Je ne crus pouvoir mieux faire que d'orner de cette précieuse croix la poitrine de ma fille bien-aimée.

— La croix de ma mère contenait un morceau du bois qu'arrosa le sang du Sauveur. Elle était ornée de quatre pierres fines qui brillaient à la lumière comme quatre charbons ardents. Par derrière, il y avait, gravées dans le métal, deux *M*, initiales des noms de baptême de ma chère mère défunte et de mon malheureux père.

— C'est exact, mon ami, je ne puis douter que ce bijou sacré ne vous appartienne réellement. Il est juste que vous recouvriez votre bien. Du reste, le moment approche où elle vous sera précieuse.

En disant ces mots, l'étrangère détacha de son cordon de soie la croix que portait sa fille. Elle la remit au jeune marin.

Celui-ci la pressa avec émotion sur ses lèvres, et la plaça sur son cœur.

Au même moment, à la lueur d'un éclair, il aperçut à une demi encâblure une chaloupe de pêcheur courant sur lui, toutes voiles dehors. Une longue flamme ondulait à son grand mât.

— La *barque maudite!* s'écria le jeune homme. Mon père, mon père !...

— Qne dites-vous, fit la dame en jetant sur le marin un regard plein de compassion, votre père serait sur cette barque ?

— Oh ! Madame, par grâce, ne m'interrogez pas ! Un secret, un secret terrible !... Mon père !... Il faut que je le sauve !

D'un coup de barre, il fit bondir le côtre sur les vagues écumantes, à la rencontre de la mystérieuse embarcation. Celle-ci se rapprochait avec une rapidité vertigineuse. Bientôt Urvoan put distinguer son père debout, les bras croisés, appuyé au mât de misaine.

Tout à coup, il le vit se précipiter vers lui et lui tendre des bras suppliants. Il entendit sa voix désespérée qui l'appelait avec un accent déchirant : « Mon fils, mon fils, mon Urvoan, sauve-moi ! »

L'un des deux hommes noirs était au gouvernail, l'autre veillait aux manœuvres.

Urvoan retira vivement de son sein le talisman sacré et, se penchant hors de sa chaloupe, il s'efforça d'atteindre la main ouverte de son père, pour l'y déposer en passant.

Trois fois malheur ! La *barque maudite* file plus rapide que le vent. En un clin d'œil, elle a dépassé le bout-dehors de la *Fleur-des-Mers !*

Elle fuit, elle fuit au large. La voyez-vous là-bas qui s'éloigne à tire d'ailes, comme la mouette effrayée par le fusil du chasseur?

Le fils de Malo Thegonnec se rejette sur son banc avec un cri de découragement et de douleur !...

— Homme de peu de foi, lui dit alors la noble étrangère, de sa voix digne et sereine, pourquoi doutez-vous?

Se penchant vers sa fille, elle murmure à son oreille quelques

mots qu'Urvoan ne peut saisir. L'enfant se leve et, d'un geste plein d'une grâce et d'une dignité incomparables, elle étend sa blanche et fine main sur les flots irrités, dans la direction de la chaloupe, qui s'éloigne toujours.

Les vagues abaissent instantanément leurs cimes menaçantes. A bord de la *barque maudite*, les voiles tombent comme par enchantement le long des mâts. L'embarcation s'arrête, comme clouée à sa place, tandis que la *Fleur-des-Mers* s'élance à toute vitesse pour la rejoindre. En quelques instants, les deux bateaux sont bord à bord.

Malo Thegonnec est toujours penché sur l'abîme, les bras tendus en suppliant vers son fils. Un cri de joie s'échappe de sa poitrine, lorsqu'il sent dans sa main la croix d'or que vient d'y déposer sans obstacle la main de son Urvoan.

— Mon Dieu, que votre saint nom soit béni! s'écrie le marin en tombant à genoux sur le pont de sa chaloupe. Enfin, vous m'avez fait miséricorde, mon expiation est terminée! Que votre saint nom soit béni!

Soudain une clarté éblouissante enveloppe les deux embarcations.

Ce n'est plus la lumière blafarde et sinistre des éclairs, c'est un merveilleux rayonnement qui surpasse en éclat toutes les lumières de la nature.

Urvoan détourne ses regards, qu'il tenait fixés sur son père, pour les reporter sur les deux voyageuses.

Elles ne sont plus dans sa barque; mais, levant les yeux au-dessus de sa tête, il les aperçoit s'élevant lentement dans les airs. Leurs vêtements de deuil se sont changés en robes plus éclatantes de blancheur que la chasuble des prêtres à la solennité de Pâques. Leurs visages radieux ne sont plus couverts d'aucun voile.

Urvoan reconnaît les traits de sainte Anne et de la douce Vierge sa fille, tels que les représente le groupe de l'église d'Audierne, au pied duquel il a prié la veille avec tant de ferveur. Les deux saintes lui sourient avec bonté, du milieu de leur auréole brillante.

Un rugissement de colère et de dépit arrache le jeune marin à son extase de bonheur. Ce rugissement part de la *barque maudite.* Il est poussé par les deux hommes noirs, qui s'arrachent les cheveux dans un accès de rage infernale.

Malo Thegonnec n'est plus auprès d'eux, mais son âme délivrée, sous la forme d'un oiseau d'un blanc de neige, s'envole doucement vers les régions célestes, tandis que son embarcation sombre à vue d'œil sous les flots.

La coque s'enfonce tout entière, puis on ne voit plus que les mâts, auxquels se cramponnent les hideux nautoniers, avec des hurlements de damnés. Les mâts eux-mêmes s'abîment par degrés; la longue flamme noire surnage quelques instants sur les eaux, puis tout disparaît. L'abîme s'est refermé sur la *barque maudite.*

A mesure que les deux habitantes du Paradis montent vers la voûte céleste, la lumière qui les accompagne cesse d'illuminer l'Océan.

Bientôt tout est replongé dans l'obscurité, mais la mer s'est calmée, la foudre ne gronde plus, le ciel reprend sa sérénité. Une douce brise du large porte maintenant vers la terre.

Urvoan, étourdi et comme accablé par les émotions de cette scène merveilleuse, revient peu à peu à lui-même. Il vire de bord pour reprendre le chemin d'Audierne, bénissant Dieu, la Vierge Marie et Anne sa sainte Mère.

Une semaine après cet événement, on voyait un jeune marin faire sur ses genoux le tour de la basilique d'Auray et prier de longues heures devant les saintes reliques de la puissante patronne de la Bretagne. Avant de se retirer, il alluma devant l'autel du pèlerinage un cierge de cire blanche aussi gros que le mât d'une chaloupe.

Inutile d'ajouter que la *barque maudite* ne fut plus jamais revue dans les parages d'Audierne.

ABBÉ J. DOMINIQUE.

L'ÉDUCATION DES GARÇONS

AU TEMPS PASSÉ*

C'est assez m'être attardé à ces souvenirs si doux de la première jeunesse. L'âge arrivait grand train ; j'avais déjà cinq ans et demi, et il était temps d'entrer sérieusement dans la vie. Ma pauvre mère, du reste, qui nous avait appris nos lettres et quelque peu à épeler, n'avait plus le loisir de continuer notre éducation, occupée qu'elle était des soins à donner au *petit frère* dont elle nous faisait cadeau à peu près chaque année. Nous fûmes donc placés, mon cadet et moi, à l'école maternelle de garçons et de filles tenue par Mme Sanbain, qui a élevé, on peut dire, toute l'enfance dorée de Nantes pendant nombre de générations.

Oh ! la digne créature qu'était cette brave mère Sanbain, qui, bien vieille et réduite à vivre d'une très modeste pension que lui faisaient quelques anciens élèves, donna généreusement sa dernière pièce de monnaie, un beau louis d'or pourtant, à une pauvre femme plus malheureuse qu'elle ! Ce qui nous préoccupa tout d'abord, c'était l'étrangeté de son nom de *Sanbain*. D'où lui venait-il ? Nous n'eûmes jamais l'idée, assez naturelle cependant, de penser qu'elle le tenait de son mari, ni, à plus forte raison, d'en interroger l'orthographe, ignorant que nous étions de ses premiers éléments, et nous nous demandions si on le lui avait donné parce qu'elle ne prenait *jamais* de bains ou parce qu'elle en avait pris *cent*.

J'opinais pour l'hypothèse invraisemblable de ce nombre illi-

* Voir la livraison d'avril 188 , pp. 270-277.

mité de bains émollients, tant la rudesse de l'époque semblait adoucie chez elle. Si elle nous fouettait, ce n'était ni trop ni trop peu, et elle ne pouvait guère faire autrement, vu les habitudes de l'époque. Une trop grande mansuétude ne lui eût-elle pas fait perdre tout prestige à nos yeux, comme à ceux du conscrit, le perdrait un caporal instructeur qui ne jurerait pas ? Sa punition la plus ordinaire consistait à nous mettre à genoux au milieu de la classe, et elle l'aggravait par l'adjonction d'un bonnet surmonté de deux longues *oreilles d'âne.*

Si les punitions étaient rares et douces, en revanche, les récompenses étaient nombreuses et variées. L'une d'elles était la jouissance personnelle d'un des bancs dits *de sagesse.* En bois tout aussi dur que les autres, ils n'en étaient pas moins *individuels* et s'élevaient glorieusement au-dessus des bancs *collectifs.* Mais la récompense par excellence était les récits, malheureusement oubliés par moi, des événements de la Révolution à Nantes, et surtout de ceux concernant son pauvre Sanbain. Sanbain, son mari, capitaine au long cours, avait été forcé de la quitter en pleine lune de miel. Depuis trente ans qu'il était parti, elle n'en avait pas eu de nouvelles. Errait-il depuis lors sur les mers, comme Sindbad le *marin* , avec lequel son nom avait une vague ressemblance ? Avait-il fait naufrage sur une île déserte, d'où il reviendrait certainement un jour, comme Robinson, avec un perroquet et un *Vendredi* quelconque ? Toutes ces suppositions faisaient travailler fort nos jeunes têtes. Du reste, chez l'excellente femme, le chagrin de la séparation avait été si bien adouci par la longueur de l'absence, qu'elle paraissait prendre autant de plaisir à nous faire le récit de son malheur que nous à le lui faire répéter.

Deux années d'école maternelle, c'était bien assez pour l'époque et il n'était pas trop tôt, à sept ans, de commencer l'étude du *fameux latin.* Je fus donc mis à la pension B., la mieux famée de Nantes, mais *externe* seulement; car, chétive plante *de serre* que j'étais, de serre très tempérée pourtant, je n'aurais

pu résister sans transition à la rigoureuse température de l'internat.

Ce qui m'y frappa tout d'abord, ce fut sa bizarre composition. Au lieu de cette gracieuse réunion d'enfants des deux sexes de l'école, le principal noyau de la nouvelle pension était formé de créoles, ou mieux, de métis ou de mulâtres (car plusieurs étaient diablement crépus), venus de toutes les colonies du globe, et en particulier de l'Amérique du Sud [1].

Sur ce fond de teints bronzés se détachaient cependant un certain nombre de teints blancs.

Apparent rari Nantes (ou Nantais) *in gurgite vasto.*

Mais pourquoi cette prédominance de l'élément de couleur sur l'élément blanc ? La cause en était toute simple : les colons ayant l'habitude d'envoyer leurs enfants, mulâtres ou non, faire leur éducation en Europe, les armateurs auxquels ils les adressaient les plaçaient tout naturellement à la pension le plus en renom de la ville. Quelques parents nantais se laissaient séduire aussi par l'éclat fallacieux de son enseigne. Le fait est qu'elle avait acquis un grand renom, par les succès qu'obtenaient au lycée, où on les conduisait, les plus avancés de ses élèves, spécialement en thème et en vers latins. Et ce n'était pas trop de tout ce lustre extérieur pour qu'on lui pardonnât ses énormités intérieures ; je doute, tant sa tenue laissait à désirer, qu'il se trouve aujourd'hui un seul inspecteur d'instruction publique qui n'en demandât la fermeture immédiate [2].

Il est vrai qu'à l'école maternelle, nous n'étions que de jeunes

1. J'ai eu la douleur d'apprendre que bon nombre de mes anciens condisciples avaient été tués dans les guerres des petites républiques américaines ; quelques uns même — horreur ! — ont été mangés par les cannibales !

2. Avant d'écrire ces lignes, j'ai tenu à faire contrôler mes souvenirs par d'anciens camarades de la pension B. et ils les ont trouvés rigoureusement exacts. Si j'insiste sur son régime, c'est que, du plus au moins, c'était celui de toutes les pensions de l'époque.

enfants ; mais quelle différence entre les punitions de la bonne mère Sanbain et la rigueur de celles de la grande pension! Le châtiment corporel y était exercé à notre égard comme si nous eussions été des galériens ou des nègres. Nous laissions-nous aller à causer pendant la classe, au lieu de cet affectueux rappel à l'ordre : « Un peu de silence, *mes enfants*, » nous entendions une voix irritée, celle du sous-maître, qui nous criait : Voulez-vous vous taire, *petits mâtins* ! » *D'enfants à mâtins*, il faut avouer que la transition était rude ! Si, malgré l'avertissement, le bourdonnement persistait, le maître, hors de lui, s'élançait de sa chaire : « Tas de mâtins ! » répétait-il, en frappant de droite et de gauche avec son martinet les dos, qui se courbaient sous cette grêle de coups. Mais qu'étaient ces férules sur des dos matelassés par nos vêtements, auprès de celles qu'avec cinq cordes nouées à leur extrémité, nous recevions dans la main nue, pour quelques fautes de trop dans nos thèmes ou dans la récitation de nos leçons ? Les stoïques doublés d'habiles se frottaient bien préalablement les mains d'une gousse d'ail, comme préservatif contre la douleur, et affirmaient au *pion*, distributeur de ces largesses, qu'elles ne leur faisaient aucun mal. Hélas ! les larmes qui tombaient de leurs yeux, quand le bourreau, exaspéré de la bravade, redoublait, plus furieux encore, étaient une éloquente protestation contre la sincérité de leur assertion.

Les férules n'étaient pas notre unique punition. Pour ce même nombre de fautes dans les devoirs ou la récitation, nous étions condamnés, pendant la récréation qui suivait le dîner, à *virer casaque*, c'est-à-dire à retourner notre vêtement la doublure en dehors et à *devenir goujat*. Devenir goujat ou faire l'office de goujat consistait, pendant ce temps, à balayer la classe avec *les mains !* La classe n'était pas tout ; il fallait encore nettoyer (toujours avec nos mains) le dessus d'une armoire à livres que salissait de ses déjections incessantes un énorme ara, pauvre enfant des Tropiques, dont la santé, paraissait-il, s'accommodait mal des rigueurs de nos hivers français !

Grâce à la surveillance qu'exerçait sur nous notre père, nous évitions la majeure partie de ces châtiments excessifs et avilissants. Aussitôt que nous étions rentrés à la maison, il tenait à se rendre compte par lui même de la façon dont était fait le thème (toujours le thème!) et dont la leçon était apprise. Quand il trouvait le premier trop lardé de barbarismes ou de solécismes, voire de ces fautes dites à tort *d'attention*, qui eussent passé inaperçues du professeur, il nous grondait en nous les faisant corriger. Mais quelle différence entre une gronderie, même un peu sévère, et les férules que, sans cette correction bienfaisante, nous aurions reçues à la pension !

Où la pension reprenait ses avantages, c'était dans la récitation des leçons, pour lesquelles un usage bienveillant (ce n'était pas de trop) nous concédait une certaine tolérance de fautes. Mon père, et je l'en remercie fort, car c'est à lui que je suis redevable d'avoir bien appris ma grammaire, mon père, dis-je, n'en admettait aucune. A la moindre hésitation, un regard assez peu rassurant pour nous s'échappait obliquement par-dessus ou par-dessous ses lunettes. La certitude où nous étions de n'avoir aucun secours à attendre de lui n'était guère propre à faire revenir notre mémoire défaillante. Après quelques instants d'un silence qui nous paraissait bien long, il nous remettait gravement le livre entre les mains : — « Va rapprendre ta leçon, » nous disait-il. — Hélas ! mon cher père, elle était souvent sue, et même bien sue, cette pauvre leçon, et, pour la réciter convenablement, il ne nous manquait qu'un peu de confiance, confiance que, malgré les nombreuses preuves d'affection que vous nous avez données, vous ne réussissiez pas à nous inspirer par votre gravité sévère. Quelle chance, par contre, quand, pour une cause quelconque, c'était ma mère qui était chargée de cette tâche ! Si nous nous arrêtions à un mot, vite elle nous en soufflait la première syllabe. Mais le bonheur suprême était quand ce soin incombait à la cousine Julie. Cette bonne cousine, dont je ne parle qu'avec reconnaissance, était une

vieille fille qui rattrapait par les qualités du cœur les avantages physiques dont l'avait privée l'injuste Destin. On peut dire qu'elle avait devancé son époque, car elle gâtait les enfants, tant par les friandises dont ses poches étaient toujours pleines à leur intention, que par les contes mirobolants dont elle avait la mémoire farcie. Quand nous étions embarrassés, ce n'était pas seulement la première syllabe du mot qu'elle nous soufflait, mais le mot tout entier. Nous aurions dû, par gratitude, ne nous présenter devant elle qu'avec des leçons irréprochablement sues. Hélas ! et que c'est triste pour l'humanité, c'était précisément le contraire.

Il y avait un an et demi que nous étions à la pensions B. et, grâce à ces utiles précautions, nous n'en avions guère senti les rigueurs. Sans avoir trop goûté les douceurs des âges d'or et d'argent, nous allions connaître la dureté de l'âge de fer. Vers cette époque, nos parents firent un assez long voyage à Paris (on n'en faisait pas alors tous les jours), et, pendant leur absence, d'externes que nous étions au pensionnat, nous passâmes internes. Si nous n'étions pas bien difficiles sur le choix des mets, un excellent usage d'alors voulant que les enfants fussent habitués à *manger de tout*, nous l'étions davantage sur leur qualité et leur préparation. Pour ma part, j'étais un peu ce que ma bonne appelait un *mimi dégoûté*. Jugez donc de la répugnance que j'éprouvai, quand, au lieu de mon chocolat et de mon thé habituels, je ne trouvai pour déjeuner qu'un gros morceau de pain rassis, graissé de beurre rance ! Il était rance, ce beurre, mais au point de donner à notre réfectoire, dont les fenêtres trop élevées n'étaient jamais ouvertes, un parfum absolument nauséabond. (Et dire que je l'ai pourtant retrouvé avec délices, cinquante ans plus tard..., dans un couvent de trappistes bourguignons, ce parfum qui me rappelait les jours de mon enfance). Mais ce que je n'ai jamais eu la chance de rencontrer encore sur aucune table civilisée, c'est la fameuse sauce rouge qui accompagnait notre ragoût, d'aucuns disaient irrévérencieusement *notre ratatouille* quoti-

dienne et invariable. Il paraît que cette belle couleur plaisait au maître de l'institution ; car, sept fois par semaine, il faisait suivre sa *rouge* ratatouille de durs *fayots* (haricots) non moins *rouges*, que nous nous amusions à faire rebondir le long des murailles du réfectoire, et *rouge* encore était la matelotte de poissons qu'on nous servait les jours maigres. De dessert il n'était jamais question.

Ce fut surtout dans mes habitudes de propreté que j'eus à souffrir. J'aime à penser que c'était par une concession gracieuse pour le teint bistré de nos condisciples exotiques, que nous n'avions la faculté de nous débarbouiller que les jeudis et les dimanches. Le matin de ces grands jours, en hiver comme en été, on apportait au milieu de la cour un bassin rempli d'eau froide. Chacun courait alors prendre au réfectoire sa serviette hebdomadaire pour se laver le visage et s'appliquait, ce qui n'était pas facile, à y trouver un petit coin qui ne fût pas trop maculé de sauce rouge. Cela fait, nos mains, dont plus d'une avait balayé la classe, se plongeaient toutes ensemble dans le bassin, sans avoir été préalablement frottées de savon. Le savon ! Fi donc, c'est le luxe d'une civilisation trop raffinée !

Enfin, un peu moins malpropres, nous allions nous agenouiller, ne croyez pas que ce fût par amour, aux pieds de trois ou quatre affreuses bonnes femmes, chargées d'une opération non moins nécessaire que l'ablution : elles avaient tâche, — ô horreur ! — de débarrasser nos *tignasses*, ignorantes du peigne tous les autres jours de la semaine, de la surabondance d'une trop nombreuse garnison de parasites [1].

Je devrais m'arrêter là, mais le devoir de l'historien est de ne rien cacher. S'il existe partout certains réduits secrets dont la pudeur inquiète de notre langue ne cesse de modifier le nom, je laisse à mon lecteur, d'après ce qui précède, le soin d'imaginer

1. C'est probablement à la suite d'exécutions semblables qu'est né le dicton : *Sale comme un peigne.*

ce que, à la pension B., pouvaient être les *cabinets !* Le latin seul pourrait bien le dire, lui qui, dans ses mots, — « brave l'honnêteté ».

Je ne suis, moi, qu'un vieil attardé, auquel on a enseigné que « le lecteur français veut être respecté, » et j'abandonne sans regrets l'occasion d'une description qui ferait pâmer d'aise le cœur d'un romancier naturaliste.

Pour tant de rigueurs, la providence nous devait bien quelque compensation. Elle nous les accorda sous la forme la plus piquante, dans les deux hivers de 1829 et de 1830, les plus froids du siècle. Nous pûmes établir à demeure, dans les cours de récréation, de longues glissoires, sur lesquelles on oubliait bien vite onglées et engelures. Mieux que cela, elle nous permit, à certains moments, de prendre une petite revanche des privations et des mauvais traitements qu'on nous faisait supporter. Si nous étions un peu jeunes pour apprécier à sa juste valeur ce malsain plaisir de *la vengeance* que les anciens appelaient pourtant le *plaisir des Dieux*, nous ne jouîmes pas moins, en vrais écoliers que nous étions, des bons tours que nous pûmes faire à notre maître. Une fois, à l'aide d'ingénieux crochets passés par une chatière de porte, nous trouvâmes moyen d'enlever *cinq ou six cents* abricots, que Mme B. avait fait cueillir pour ses confitures. Il est vrai que, comme représailles, et pour être certain de ne laisser aucun coupable impuni, le bon père B. mit pendant huit jours toute la classe au régime du pain sec et de l'eau. Mais les grands jours, ceux dont il fut parlé longtemps, à la pension, étaient les jours où l'on nous menait à confesse. Pour se rendre à l'église paroissiale, il fallait passer devant l'économat. Si nous en trouvions la porte ouverte, en un instant, nous faisions râfle de tous les œufs que pouvaient contenir nos poches. Je laisse aux casuistes à apprécier, dans la circonstance surtout ! le degré de notre culpabilité, en ajoutant même que notre contrition ne fut jamais que des plus imparfaites. Disons, par contre, comme circonstance atténuante, que nous ne prenions pas ces œufs pour

les manger, et qu'avant d'arriver au tribunal de la pénitence, nous nous amusions traditionnellement à les lancer contre l'unique muraille blanche du vieux quartier du Marchix ; histoire de modifier un peu sa couleur trop crue.

Mais qu'était donc ce Monsieur B., ce chef d'institution qui, malgré toutes les énormités que je viens de citer, avait réussi à donner tant de lustre à la pension qui portait son nom ? Le père B., on ne pourra que difficilement le croire, était un *vieux marin*, un vrai *loup de mer* ; mieux encore, un ancien *corsaire*, doublé, par le plus singulier des hasards, d'un passionné *latiniste* [1]. Au physique, c'était un homme robuste et alerte encore, quoique un peu alourdi par la cinquantaine. Sa tête puissante était recouverte d'une forêt de cheveux grisonnants, et un large front carré surplombait deux yeux noirs et brillants. Si leur regard était dur d'ordinaire, il prenait, par instants aussi, l'expression d'une réelle bonté.

C'est qu'il était loin d'être méchant, ce brave père B., et nous l'aimions, malgré sa grande sévérité. L'habitude seule du commandement lui avait donné l'apparence de la dureté ; du commandement, forcément plus strict à bord que partout ailleurs, puisque le capitaine y est, suivant une belle expression maritime, *le maître après Dieu*. Le malheur était que son métier de corsaire l'avait mal préparé à celui d'éducateur d'enfants. Les poètes (*vates*) ont le don de percer les voiles de l'avenir, et c'est certainement lui que Horace avait en vue quand il disait du marin :

Illi robur et æs triplex
Circà pectus erat.

Naturellement, l'idéal du père B. était le *navire* dont il était

1. Sa capacité au point de vue scolaire était si bien reconnue, que, quand M. Lorette de la Refoulais, un des bienfaiteurs de notre ville, fit construire le local de la Société Industrielle, ce fut lui qu'il choisit, pour en diriger l'instruction. M. B. reçut la décoration de la Légion d'honneur, et son buste, ainsi que celui du fondateur, orne l'entrée de l'école.

le capitaine ; ses sous-maîtres en étaient les officiers ou matelots, et nous, en raison de notre petite taille, *les mousses* (les mousses, ces souffre-douleurs du bord), alors que nous n'aurions dû en être que les passagers ! Cette assimilation de la pension au *navire* était d'autant plus exacte qu'à ses élèves de prédilection il réservait le haut enseignement de la *Rose des Vents*, cette rhétorique du marin.

A l'exemple de toutes les Divinités, il n'aimait pas à se prodiguer, pour ne rien perdre de son prestige. Et ce prestige était bien grand, car, lorsqu'il entrait inopinément dans la classe, lui le grand chef, tenant son martinet, comme un sceptre, à la main, l'image du vieux Neptune et le souvenir du fameux *Quos ego* revendient tout naturellement à la pensée. A sa vue, la conversation s'arrêtait sur toutes les lèvres, et il n'avait qu'à remuer sa tête léonine, majestueusement grossie par une énorme casquette de peau de loutre, pour faire trembler l'Olympe et tous ses habitants :

... Et totum nutu tremefecit Olympum.

Et la langue des Dieux est presque de rigueur pour parler convenablement de ce digne homme ; car, abandonnant à ses sous-maîtres la correction du thème vulgaire, il s'était réservé, conjointement avec l'enseignement de la *Rose des Vents,* celui de la *poésie latine.* Qu'il était beau, quand il scandait l'hexamètre en arpentant solennellement la salle d'études dans toute sa longueur ! Si nous étions trop jeunes, nous autres élèves des basses classes, pour comprendre le sens de ces vers, attentifs et suspendus à ses lèvres, nous n'en savourions pas moins les harmonieuses beautés.

Conticuere omnes intentique ora tenebant.

Sa voix, tonitruante d'ordinaire, prenait alors des accents d'une singulière douceur. Il les récitait comme une mélopée dont la phrase, composée de quatre premiers membres répétés sur une

tierce mineure descendante, se relevait au dactyle pour retomber majestueuse au spondée. Comment, avec un enseignement donné avec tant d'amour et rehaussé à propos de quelques bons coups de *garcette*, pardon ! de martinet, ses élèves n'auraient-ils pas remporté au lycée tous les prix de poésie latine ! J'en sais même un, Leconte de Lisle, auquel l'Académie française vient enfin d'ouvrir ses portes. Où aurait-il trouvé ailleurs qu'à la pension B. le beau moule dans lequel il a coulé ses vers, inspirés par le plus pur souffle antique ?

Ils sont passés, ces jours de fête, si l'on peut appeler ainsi ceux de la férule. Au collège de Pont-Levoy, où je terminai mon éducation, le châtiment corporel, que je croyais un complément indispensable de toutes bonnes humanités (j'écris intentionnellement « humanités » au pluriel), le châtiment corporel, dis-je, n'existait plus. Notre directeur se l'était pourtant réservé, mais pour les cas les plus graves. On parlait bien quelquefois d'une certaine et terrible *patoche en cuir ;* mais nul de mes contemporains ne se souvient d'en avoir jamais goûté ; à peine, de loin en loin, les petits recevaient-ils une sournoise taloche de quelque pion attardé. Quand je revins à Nantes, quelques années plus tard, la fameuse pension B., cette fidèle gardienne des grandes traditions du passé, avait cessé d'exister ; une révolution radicale s'était opérée dans les mœurs scolaires. Aujourd'hui, c'est tout au plus si de temps à autre quelque magister, au fond d'un village bien perdu, ose corriger de la main ou de la houssine, tant il redoute la publicité, les morveux qui lui sont confiés. Où allons-nous ?

Et maintenant, faut-il que je conclue ? Entre le régime de la fermeté et celui de la douceur, dans l'éducation de l'enfance, est-il nécessaire que j'énonce mes préférences ? Rien ne m'y force et, si j'étais sage, plutôt que de m'exposer à d'inévitables horions, je me tiendrais à mon simple rôle d'historien.

Il est des jours cependant où, comme la femme de Sganarelle, il ne nous déplaît pas d'être battus. Admettons que je sois dans l'un

de ces jours. Je dirai alors : Si je n'ai pas hésité à blâmer certaines pratiques du passé, ce n'est pas, tant s'en faut, que j'approuve la mollesse de l'éducation d'aujourd'hui, au moins dans la famille.

« Depuis quand, disait un jour devant moi un nestor de nos vieilles pâtures de Saint-Julien, cette patrie des palmipèdes, depuis quand a-t-on vu les *pirons* [1] *conduire les oies* ? » Depuis quand, mon brave homme ? C'est depuis que les parents (dans le cas présent, autant vaut dire *les oies*), se sont mis de leur plein gré à la remorque des pirons. Les courants, je le sais, sont difficiles à remonter, mais quand on s'est laissé aller à la dérive, il faut, sous peine de sombrer, se remettre résolument aux avirons.

« Vous voulez donc faire retour aux rudes habitudes du passé ? » me dira-t-on. Non, car ce serait aller contre le but désiré, puisque l'enfant, révolté de cette rigueur insolite, aurait pour lui l'appui de l'opinion publique, et que je ne vois pour ma part aucun inconvénient à frotter d'un peu de miel les bords de la coupe qu'il doit vider. Dans son intérêt pourtant, je ne veux pas que la coupe ne contienne que du miel. J'abandonnerai donc, sans trop de regret, croyez-le bien, l'exercice *usuel* du châtiment corporel. Quant à la réprouver absolument, je m'en donnerai bien de garde : ce serait enlever aux parents l'arme la plus efficace que la providence ait placée entre leurs mains. Dans combien de cas son usage n'est-il pas indiqué, soit qu'il s'agisse d'une répression d'autant plus profitable qu'elle est immédiate, soit qu'il faille faire connaître à l'enfant par la douleur infligée celle qu'il a fait subir aux autres [2].

1. Piron, jeune oie.

2. Je fais pourtant exception pour le cas d'une de mes nièces, charmante enfant, alors âgée de trois ans. Un jour que nous causions avec sa mère, elle accourut vers elle : — « Tiens, maman, lui dit-elle, tout indignée, en lui appliquant de toutes ses forces un soufflet sur la joue, tiens, voilà ce que ma grande sœur vient de me faire ! » Pas n'est besoin, en pareil cas, d'un exemple aussi *frappant* pour convaincre un enfant de ce qui est erreur plutôt que faute de sa part.

Où je me séparerai absolument des anciennes traditions, c'est en réservant aux parents seuls l'exercice du châtiment corporel, châtiment qui sera toujours tempéré par l'affection qu'ils portent à leurs enfants. Quant à le déléguer aux bonnes ou aux instituteurs, s'appelassent-ils même Mme Sanbain, jamais, au grand jamais ! Il me souvient toujours de ma fessée aux orties ou des férules, même atténuées par la gousse d'ail de la fameuse pension B.

FRANCIS LEFEUVRE.

POÉSIE

CLISSON

Les lierres où le vent fait passer un frisson,
La clématite verte et les ronces fleuries
Recouvrent les vieux murs du château de Clisson,
Masse énorme, debout sur le bord des prairies.

A ses pieds la rivière aux écumes d'argent
Coule entre les rochers en cascades bruyantes.
L'aune touffu, le tremble au feuillage changeant,
Y jettent la fraîcheur de leurs branches pendantes.

Etagés au soleil sur les coteaux voisins,
Des toits de tuile rose et d'élégants portiques,
Au milieu des lauriers, des cyprès et des pins,
Regardent le manoir sombre et ses tours gothiques.

Ce beau site a toujours séduit les amoureux,
Les peintres, les rêveurs, tous ceux qui, dans la vie,
Recherchent l'idéal et les horizons bleus.
Ils croient ici trouver la beauté poursuivie.

Quand l'air est parfumé des senteurs du lilas,
Des ormes reverdis et des blanches épines,
Avec celle qu'on aime et lui parlant tout bas,
Il est doux de passer, Clisson, sur tes collines !

LE JEUNE MAITRE

La ferme est au bord d'un étang,
Sous des saules aux branches grêles.

Le jeune maître vient souvent,
L'hiver, y chasser les sarcelles.

Mais la fille du vieux fermier
Est fraîche comme une églantine,
Et le cœur du beau chevalier
Bat bien vite dans sa poitrine.

En voyant les jolis yeux gris
Et le cou blanc de sa fermière,
Il s'en est follement épris ;
Mais la jeune fille est sévère.

Le chevalier languit d'amour,
La paysanne est toujours sage.
Il souffre, et la folie un jour
Paraît sur son pâle visage.

Des gardes veillent près de lui,
Dans le grand château de son père.
De tristesse est morte aujourd'hui
Sa gentille et douce fermière.

LA GUÉRITE DE SAINT-GOUSTAN

Quand sur la grève désolée
L'ouragan roule en tourbillons
Les flocons d'écume salée
Et les débris de goëmons,
Je me blottis dans la tourelle
Où veillait jadis un guetteur,
Auprès d'une vieille chapelle,
Pour t'admirer, mer en fureur !

O mer blanchissante et superbe,
Qui pourrait te voir sans effroi
Tordre et broyer comme brins d'herbe
Les vaisseaux qui passent sur toi ?
A tes mugissements sauvages,
Tremblent les rochers de granit,
Quant tu rejettes sur les plages
Les morts qui dormaient dans ton lit.

Nul artiste ne saurait peindre
Ta lutte folle avec les vents,
Tes bonds qui paraissent atteindre
Les nuages bas et traînants,
Tes ondes grises et noirâtres
Où tombent soudain des lueurs,
Eclairant des reflets verdâtres,
Des jeux sublimes de couleurs.

Parfois, auprès de ma guérite,
Les oiseaux cherchent des abris,
Mais à ma vue ils fuient bien vite
Et sur les flots j'entends leurs cris.
Sous mes yeux est un cimetière
Avec ses tombeaux ensablés.
Dans ma tourelle solitaire
Mes rêves ne sont pas troublés.

Le Croisic.

JOSEPH ROUSSE.

TROIS FILLES DE LA CAMPAGNE

Légende bretonne

Un chasseur, l'arc à la main,
Traversait, dit la légende,
La forêt de Brocéliande
A la poursuite d'un daim.

Il portait comme une plume
Son arc lourd et bandé, prêt
A faire siffler le trait.
Malgré son simple costume,

Il gardait étrangement,
N'ayant ni varlet ni page,
Sur son jeune et fier visage
Un air de commandement.

C'était le Roi de Bretagne.
Dans un taillis écarté,
Babillaient en liberté
Trois filles de la campagne.

La plus vieille avait vingt ans :
Le Roi, caché par les branches,
Auprès des trois coiffes blanches
S'arrêta quelques instants.

On causait de mariage,
Car de quoi peuvent causer,
Quand elles sont à jaser,
Des fillettes de cet âge ?

Leur simple babil allait
Comme un babil de fauvette.
Chacune, ainsi que Perrette,
Arrangeait son pot au lait.

— « Je veux un tenancier riche,
Le plus riche du pays,
Qui me donne beaux habits
Et surtout ne soit pas chiche.

« Le mari que je prendrai
Sera tout à mon service :
Malgré que j'y sois novice,
C'est moi qui commanderai. »

Et dans sa gaîté naïve
La gardeuse de brebis,
En grignotant son pain bis,
Riait de la perspective.

— « Oh ! je veux mieux que cela :
Pour moi, tant qu'à faire un rêve,
C'est un seigneur qui m'enlève ;
Je veux un seigneur, voilà !

« Ne suis-je pas assez belle
Pour qu'on soit féru d'amour,
Qu'on me présente à la Cour,
Et que comtesse on m'appelle ! »

La troisième dit : « Pour moi,
— Peu m'importe qu'on en rie —
Si jamais je me marie,
Je veux épouser.... le Roi.

« Je l'ai vu sous la ramille
Chevaucher par la forêt.
Dans mon cœur j'ai son portrait ;
Pour lui je resterai fille.

« Je l'aime depuis ce jour :
Il est beau comme l'aurore,
Et je l'aimerais encore,
Ne serait-il que pâtour. »

— « Je mettrai mon diadème
Sur le front de cette enfant,
Se dit le Roi triomphant,
Car c'est vraiment moi qu'elle aime,

« Et non pas ma royauté.
Pour mon bonheur Dieu l'a faite,
Et déjà sa jeune tête
A couronne de beauté. »

C'est ainsi qu'on vit naguère,
Pour un cœur donnant sa foi,
C'est ainsi qu'on vit un roi
Epouser une bergère.

SOPHIE HUE.

UNE MAISON RUSTIQUE

AU XIXe SIÈCLE

Au sud de Nantes, au delà de la rive gauche du beau fleuve de Loire, s'étendait, au moyen âge, la grande seigneurie de Clisson, dont les possesseurs, déjà fameux dans l'histoire de notre Bretagne, devaient aussi acquérir une notoriété populaire dans les fastes de la France.

La Sèvre, qui arrose si pittoresquement les ruines imposantes du magnifique château féodal des vaillants chevaliers, traçait au nord de leur domaine, du côté de Vertou, la limite de leur territoire. Au village de Portillon (le petit port), le chemin de la forêt de Touffou, aujourd'hui jolie route conduisant au village des Pégées, délimitait la frontière du côté de l'ouest.

Cet angle, entouré d'arbres et de luxuriantes châtaigneraies, forme un plateau élevé sur lequel est assise la maison de la Chantelière, ou mieux la Chastelière. C'était là, en effet, que jadis habitait le garde, ou surveillant, du passage de Portillon[1], poste avancé qu'il dominait du haut de son escarpement, et surveillait ainsi au nom du sire de Clisson.

L'habitation, si bien placée, a-t-elle une histoire ?... Nous l'ignorons. Non loin de là, dans un champ dépendant de la Bareille, la tradition, ou si l'on veut la légende obscure et voilée, raconte qu'existait jadis une église paroissiale, dont on ne retrouve, il est vrai, aucun vestige sur le sol, aucun souvenir dans nos annales.

1. Passage exécuté au moyen d'un bac, jusqu'à la construction du pont qui date à peine d'une dizaine d'années.

En 1553, Jamet Phelippes était seigneur, c'est-à-dire propriétaire, de la Chantelière.

En 1680, c'était Jeanne Ribau.

Dix-huit ans après, en 1698, c'était Jacques Guillay, qui portait pour blason : *D'or, à trois têtes de loup, arrachées de sable.* Ces têtes de loup, arrachées, c'est-à-dire meurtries, coupées, sanguinolentes, font songer qu'à ces époques reculées, au milieu des fourrés et des broussailles qui couvraient le pays, dans le voisinage de la grande forêt ducale, les voraces animaux devaient être assez communs, et causer pas mal de dégâts au milieu des bergeries du canton. Serait-ce un témoignage de chasses heureuses, de battues bienfaisantes, qui aurait été choisi pour emblême par cette famille, comptant deux auditeurs à la Chambre des Comptes de Nantes, postérieurement à 1681 ?

Alors, la petite maison, sans aspect extérieur, sans aucun confortable intérieur, recouverte de tuiles communes, ne se distinguait de celle du fermier voisin, auquel elle confinait par les écuries et servitudes, que par une lourde balustrade de briques à jours, cachant à l'œil les vieilles tuiles moussues.

Beaucoup trop à l'étroit dans cette très modeste demeure, humide et basse, le propriétaire actuel, M. E. L., voulut la réparer d'abord et surtout l'agrandir. Dans ce but, il chargea un architecte d'examiner l'ancienne construction, de la consolider, de lui ajouter un corps de logis, et d'en modifier l'aspect un peu banal.

L'assiette de ces vieux bâtiments, dominant les champs voisins, la structure des murailles, leur épaisseur, la trace à peine visible d'anciens débris recouverts d'une épaisse couche d'enduits successifs noircis par le temps, la dénomination même de la propriété, appelèrent l'attention du jeune et laborieux architecte, doublé d'un amateur émérite d'archéologie. Il pensa que cette maisonnette ignorée pourrait bien être le reste défiguré d'une bâtisse faite ou refaite au XIVe siècle.

Une restauration et un agrandissement dans le style de cette époque furent dès lors décidés et exécutés avec autant de bonheur que d'habileté.

Aujourd'hui, le touriste arrivant de Vertou, sur la pente du coteau qui conduit au pont de Portillon, découvre, presque en face de lui, émergeant d'un fourré de verdure, et fièrement campé sur l'escarpement de la rive gauche de la Sèvre, un charmant manoir, à l'aspect gracieux et sévère, qui ne rappelle en rien ces pastiches de mauvais goût, trop nombreux dans nos campagnes.

L'ancienne construction a été scrupuleusement respectée, c'est-à-dire les fenêtres et le premier plan. Le toit a été refait, et de grands pignons aigus ont remplacé la vieille couverture et la lourde balustrade de briques.

Une aile en retour a été construite à neuf, avec croisées à meneaux et traverses de pierres, poutres et solives apparentes, moulures et vitraux dans les tons chauds qu'aimaient nos pères [1], surmontée d'un premier étage, à moitié sous comble avec ses gracieuses lucarnes en pierre blanche profilées sur le toit d'ardoises.

Du côté du ravin qui commande la route de Vertou à la forêt de Touffou, la façade présente un aspect des plus heureux, agrémentée par une élégante tourelle, couronnée de mâchicoulis et d'un toit en poivrière. Au bas de la construction, une enceinte crénelée dessine ses capricieux circuits. En somme, il semble au promeneur retrouver là une de ces vieilles gentilhommières, qui font revivre en imagination un âge déjà lointain.

Le style est sobre, très pur; l'édifice, parfaitement combiné

1. Par une coïncidence heureuse, ces moulures et profils, dessinés par l'architecte, viennent de se retrouver exactement semblables, dans le mur des bâtiments servant d'écuries, aspectant le jardin. Ces tuffeaux sculptés qui forment tout le côté d'une fenêtre, et seront conservés avec soin, appartiennent sans conteste au XIVe siècle, peut-être même au XIIIe.

et franchement indiqué dans toutes ses parties, avec la hardiesse, disons le mot, l'ingénuité, qui fait du style civil architectonique du XIVe siècle l'une des plus belles époques de notre architecture nationale. Tout se tient et s'harmonise, depuis l'ensemble du bâtiment jusqu'aux moindres détails.

L'intérieur répond à l'extérieur. Au rez-de-chaussée, le salon, la salle à manger. A l'étage supérieur, auquel on accède par un élégant escalier, en bois de chêne, presque un chef-d'œuvre de menuiserie, enroulant ses marches dans la tourelle, les chambres à coucher. Les voussures de la porte d'entrée s'appuient sur une tête de chevalier et une jolie figure de dame. Dans les pièces du bas, des planchers aux poutrelles décorées de peintures un peu sombres et du meilleur effet. Deux vastes cheminées, toutes moulurées, montent jusqu'aux solives. Sur 'une, se voit le sceau d'Olivier de Clisson, sortant à mi-corps des créneaux d'une tour, et jetant à ses hommes d'armes sa fière devise inscrite sur une banderolle : POVR CE QV'IL ME PLAIST.

Dans ce salon, un jeune peintre habile de Paris, bien connu du monde des artistes, a exécuté de magnifiques panneaux, d'un grand air et d'une facture large et solide.

Six grands paysages, tous empruntés à la contrée même, et cinq dessus de portes, sujets allégoriques, forment un décor des mieux réussis, qui donne à cette demeure un cachet d'élégance et de distinction.

Les ruines du château de Clisson vues de la Sèvre. La rivière serpente doucement à côté de roches moussues ; ses eaux limpides reflètent le feuillage des arbres qui ombragent ses rives fleuries. Un coin des hautes murailles domine les vieux chênes, et un cygne éblouissant de blancheur vogue, calme et léger, sur les ondes transparentes.

Une vue du château de Clisson, prise du bas du parc de la Garenne. Au bas des rochers pittoresques, un banc rustique, au pied d'un chêne gigantesque largement dessiné. Au second plan, les créneaux altiers de la forteresse féodale; dans le loin-

tain, une échappée de verdure, la Sèvre, des maisons couvertes de briques rouges.

La Sèvre déroulant ses capricieux méandres sous ses rives ombreuses, dans son lit encaissé. Au fond, les fraîches maisonnettes de la petite ville. Tout cela est calme et paisible, et l'oreille se surprend à écouter le murmure des eaux frémissantes. Un héron, délicatement posé derrière une grosse roche, dans sa majestueuse placidité, anime seul ce joli paysage, qui respire la douce poésie du calme de la nature.

Le soir, ou le soleil couchant. D'un côté, de grands arbres ; de l'autre, des rochers abrupts encadrent un recoin où l'herbe pousse drue et serrée. Une jeune villageoise garde sa vache préférée, qui se hâte de brouter les dernières bouchées avant de rentrer à l'étable.

Le matin ; un pêcheur, tranquillement assis dans son bateau, à l'ombre des grands arbres, en face d'un gros rocher rugueux aux tons grisâtres, attend avec béatitude, au milieu des buées que dissipe le soleil, que le poisson vienne, en se jouant aux rayons de l'astre du jour, mordre étourdiment l'appât perfide, dont il surveille, sans distraction, le moindre mouvement.

Un mince ruisselet, au fond d'une gorge semée de blocs énormes. Maître Jeannot Lapin, tranquille et sans appréhension, grignote le serpolet ; au-dessus, le pont de Clisson, les villas et maisons, agréablement étagées sous le sombre feuillage d'un chêne druidique, occupant le premier plan à droite.

Sur la porte d'entrée du salon, à gauche de la cheminée, la *Musique*, symbolisée par une joueuse de flûtes. Les oiseaux charmés écoutent cette gracieuse personne, assise sur une lourde pierre surplombant une cascade, dans laquelle un martin-pêcheur va plonger pour conquérir sa proie, réalisant ainsi le proverbe : *Ventre affamé n'a point d'oreilles.*

A droite, l'enfant au cygne. Mignonnement assis sur l'oiseau, et se faisant une voile de son écharpe légère, un enfantelet, personnifiant la brise printanière, se laisse mollement voguer sur cette barque vivante.

L'enfant à la perruche ; délicieux sujet, qui rappelle vaguement un coin du parc de Versailles.

L'enfant au coquillage ; au loin, la mer, sillonnée par les barques de pêche. Sous une arche surbaissée, un petit génie à la mine mutine et enjouée, assis à côté d'une touffe de marguerites, écoute le bruit que fait à son oreille un gros coquillage, qu'il vient de ramasser sur la grève voisine.

La *Danse*, représentée par un jeune homme au tambour de basque, à peine posé sur un autel antique, non loin d'un dieu Terme ; dans les brumes lointaines, est noyé un vaporeux paysage.

Les tons doux et harmonieusement fondus des peintures leur donnent un coloris des plus agréables qui les rapproche beaucoup de ces tapisseries de haute lisse si recherchées et si appréciées de nos jours. M. Lory, le complaisant photographe, en a reproduit les images, qui forment un album des plus intéressants.

Félicitons le propriétaire de la Chantelière de son heureuse inspiration. Trop souvent, de nos jours, l'habitation rurale, comme celle de la ville, dénuée de tout cachet, ressemble à une hôtellerie, à une fabrique, à une caserne. C'est là une rénovation sérieuse du style ancien approprié à la vie moderne.

Félicitons encore davantage M. L. d'avoir su rencontrer deux artistes qui ont si bien compris sa pensée. Leur nom ne peut être oublié. Ce que nous venons de décrire très imparfaitement recommande M. J. Montfort, second grand prix de Rome en architecture, et le pinceau élégant et gracieux de M. Romieu au choix des personnes qui voudraient imiter le bon exemple que nous signalons à l'attention des hommes de goût et aux amateurs de jolies choses.

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

L'INSTRUCTION A L'ÉCOLE DES PAGES

M. Gaston de Carné achève en ce moment l'impression d'un petit volume, d'une exécution très soignée, sur l'*Ecole des Pages*. C'est le premier d'une série qu'il intitulera *Les Pages des écuries du Roi*. Il veut bien détacher pour nous de son travail le chapitre suivant, que nous nous empressons d'offrir comme une primeur aux lecteurs de la *Revue de Bretagne et de Vendée*. (NOTE DE LA RÉDACTION.)

« Il en sortait bon danseur et montant
« bien à cheval; mais il en emportait beau-
« coup d'ignorance. »

CONTE D'HÉZECQUES.

Avant la fin du XVIe siècle, l'instruction et l'éducation des pages étaient entre les mains d'un prêtre, chapelain de l'écurie, dont les fonctions pédagogiques donnèrent évidemment naissance à la charge du précepteur ecclésiastique, que nous retrouverons dans le personnel de l'enseignement, au cours de ce chapitre.

Je lis l'article suivant dans les comptes de l'écurie de la reine Eléonore, seconde femme de François Ier, pour l'année 1535: « A Messire Gaspart Berton, prêtre, chappelain ordinaire d'icelle « dame en sondict escuirie, la somme de sept luivres dix solz tourn. « à luy ordonnée par icelle dame, pour sa despence de bouche « qu'il a faicte durant cedict mois de septembre entier, d'avoir « mangé avec lesdicts paiges et *leur aprendre à lire et à escripre* « *et aprendre leur heures*, qui est à raison de cinq sols par jour « pour chacun, vall. ladicte somme de VII^tt, X. S. » (*Bibl. nation., fonds Fr., 11.199.*)

Le chapelain des écuries d'Eléonore d'Autriche pouvait concilier l'accomplissement des devoirs de sa charge avec l'instruction des pages de la reine, parce que ceux-ci n'étaient pas très nombreux; mais le chapelain des écuries royales devint bientôt complètement

insuffisant vis-à-vis de la troupe indocile des pages du roi, dont le chiffre, en 1560, s'éleva jusqu'à soixante-quatorze, sans compter les extraordinaires.

C'est sans doute pour ce motif qu'en cette même année, l'ordonnance d'Orléans décréta la création d'un ou de deux précepteurs spéciaux : « Nous ordonnons que nos pages, avec leurs escuyers « (qui ont le soin et charge de les dresser au maniement des « armes), auront un ou deux précepteurs, qui les instruiront ès « bonnes et saintes lettres, sans permettre qu'ils employent le « temps à autres que vertueux et honnêtes exercices ; exhortant « les princes de notre sang et seigneurs qui ont pages à leur suite, « de faire le semblable à nostre exemple et imitation. » (*Art. 112.*)

Les comptes de l'écurie de la reine-mère, Catherine de Médicis, pour l'année suivante, 1561, mentionnent « quatre escriptoires « garnies de plumes, ancre et ganivet (*canif*), huit papiers collez « de demye main chacun à XVIII solz, pour faire escripre les « paiges. » (*Arch.*, KK, 120.)

En 1588, sous le règne de Henri III, apparaissent dans les avances faites par le précepteur, les fournitures « de livres et autres « choses requises pour l'étude » ; mais ce fut seulement sous le règne de Louis XIV que l'instruction des pages reçut une organisation véritable, en même temps que l'École elle-même.

Sept maîtres spéciaux étaient chargés de cette instruction : un maître tireur d'armes ; un maître à voltiger ; un maître à danser ; un maître des exercices de guerre ou des hautes armes ; un maître de mathématiques ; un maître à écrire et un maître à dessiner. Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, on leur adjoignit encore un maître de la connaissance du cheval et un maître de la langue allemande. Le programme des études de la petite écurie comprenait en outre la science du blason.

Chacun de ces professeurs ne venait que deux fois la semaine, et pendant une heure. A l'enseignement qu'ils distribuaient, s'ajoutait la leçon d'histoire et de géographie, donnée tous les deux jours par le précepteur, et, par-dessus tout, l'exercice du manège,

qui avait lieu également de deux jours en deux jours, sous la direction des écuyers.

Tout ce qui concernait le cheval et la guerre était en honneur près des pages. Chacun mettait son amour-propre à se bien tenir en selle, d'autant qu'une belle tenue donnait l'espoir d'obtenir le *surtout*[1], qui ne se revêtait que pour accompagner le roi ou le grand écuyer. Les pages des écuries contribuèrent toujours beaucoup à l'éclat des cortèges royaux par leur habileté à manier les splendides chevaux qui leur étaient confiés. Leur passage dans les entrées solennelles ou les cérémonies publiques faisait sensation ; et Mme de Maintenon nous a conservé le souvenir du bel effet qu'ils produisirent, à l'entrée de Louis XIV, en 1660 : « Vous ne sauriez « comprendre, écrivait-elle à son amie, Mme de Villarceaux, la « beauté des chevaux sur quoi les pages de la grande et de la petite « écurie étoient montés ; ils alloient par bonds et étoient maniés « le plus agréablement du monde. »

L'application des pages aux exercices d'équitation fut de tous les temps. Elle est exprimée, pour le XVIIIe siècle, dans une note peu élégante mais énergique de Genson, maître de la connaissance du cheval, en avril 1767 : « Font autant bien qu'ils le puissent », écrivait-il dans son rapport au grand écuyer.

L'admiration du maître des exercices de guerre se traduisait d'une manière un peu plus abondante, mais pas beaucoup plus correcte : « Messieurs les pages de la grande écurie du Roy, écri- « vait-il à la même date, s'appliquent tous avec la même ardeure « à l'exercice du maniement des armes. M. Rousseau seroit « embarassé d'en distinguer, puisqu'ils le font unanimement et « avec la même attention. »

Le maître à danser se déclarait également satisfait. Généralement les exercices étaient surveillés par un des directeurs, qui s'assurait de l'assiduité des pages ; mais M. de Valangard, gouverneur de la grande écurie en 1742, reconnaissait lui-même que

1. Manteau de drap bleu galonné d'or.

« la danse n'avoit besoing d'aucune présence (de surveillant), le « page s'y portant très volontiers. » Les fonctions du maître à danser consistaient à apprendre aux pages le menuet et la marche ordinaire. En 1778, le maître essaya timidement d'introduire la contredanse dans son enseignement ; mais le grand écuyer, qui fut instruit de ces dangereuses nouveautés, adressa aussitôt des ordres formels au gouverneur, exigeant qu'on s'en tînt « au menuet « et à la marche... suivant un usage aussi sage qu'il est ancien [1]. »

Les autres maîtres n'auraient pas pu rendre généralement un bon témoignage de leurs élèves ; particulièrement le maître à écrire. Il leur apprenait à former tant bien que mal leurs lettres ; mais l'orthographe ne semble pas avoir été dans ses attributions. Les pages paraissaient l'emprunter plutôt à leur maître de voltige ou à leur maître des exercices de guerre. Les modèles que nous en avons vus n'indiquent pas, sur ce point, la moindre préoccupation de leur part : « Vous mavais sovais mon onneur qui mes cher », écrivait l'un d'entre eux au grand écuyer en 1748, pour le remercier de lui avoir accordé sa grâce. L'orthographe de ses camarades, compromis dans la même affaire, sans être aussi barbare, était bien loin d'être parfaite.

D'ailleurs ce résultat était inévitable. Ces jeunes gens n'avaient les leçons du maître à écrire que pendant deux heures par semaine. Au contraire, les exercices du corps prenaient la meilleure part dans la distribution de leur temps. Ils s'y livraient par goût avec beaucoup plus d'entrain. L'équitation est bien plus attrayante que la grammaire.

Il en fut toujours ainsi : de Charlemagne à Charles X, de l'an 800 à l'an 1830, les maîtres et précepteurs des pages n'ont jamais trouvé dans leurs élèves une grande docilité pour l'étude. L'on est sans doute étonné de rencontrer ici le nom de Charlemagne. Le

1. Les nouveautés, en général, n'étaient pas bien reçues à l'École. C'est ainsi qu'en 1777, le gouverneur, M. de Romainville, ramena promptement à l'ordre « plusieurs de ces Messieurs », qu'il avait « trouvés, en arrivant, coeffés en hérisson, « et ridiculement. »

page n'existait pas de son temps ; mais, si les enfants qu'il faisait élever dans son palais ne portaient pas ce nom de pages, on a prétendu qu'ils remplissaient près de sa personne le service qui en constitua plus tard les fonctions.

Il avait placé ces jeunes gens sous la direction pédagogique de l'Irlandais Clément ; mais ils n'écoutaient pas leur maître et ne profitaient guère de sa science et de ses leçons. « Vous autres « nobles et jolis mignons, leur dit un jour le grand Empereur d'un « ton menaçant, vous avez méprisé mes ordres et votre gloire et « l'étude des lettres ; vous vous êtes abandonnés à la mollesse, au « jeu et à la paresse, et à de frivoles exercices. Mais, par le roi des « cieux, je ne me soucie guère, jolis mignons, de votre noblesse « et de votre beauté, et tenez ceci pour dit : si, à force de zèle et « de vigilance, vous ne me faites pas oublier votre négligence pas- « sée, vous n'aurez jamais rien de Charles. »

Si l'on franchit dix siècles, pour arriver d'un bond à 1824, l'on trouve encore les pages du roi dans de semblables dispositions.

« Les professeurs étaient des savants distingués ; mais leurs « élèves, empressés à apprendre l'escrime, l'équitation et la vol- « tige, négligeaient tellement le côté sérieux des études, qu'en « 1824, le ministre de la guerre eut à s'en expliquer vivement avec « le premier écuyer, qui défendit naturellement ses pages et eut « gain de cause auprès du roi. » (*M. Ed. de Barthélemy, op. cit.*)

Devant les séductions de l'escrime, de la voltige et de l'équitation, qui ont toujours marché en première ligne dans le programme de l'instruction, comment les nouveaux venus auraient-ils répudié l'héritage de cette paresse invincible pour les choses de l'esprit, qu'ils imitaient de leurs aînés et dont ceux-ci avaient eux-mêmes contracté la facile habitude dans les exemples des pages sortants? Un coup d'œil jeté sur la journée de ces jeunes gens, pendant le règne de Louis XV, va nous prouver qu'ils auraient eu besoin d'une vertu héroïque pour faire mentir cette tradition.

GASTON DE CARNÉ.

L'EXPOSITION DES ŒUVRES DE PAUL BAUDRY

Tout doit être connu d'un grand artiste, début et étapes, le tâtonnement qui précède l'œuvre, l'ébauche qui la prépare. Le comité qui a entrepris d'ériger, à la Roche-sur-Yon, un monument à Paul Baudry, a formé un ensemble complet des tableaux, des dessins et des cartons du peintre vendéen. Le visiteur de cette exposition, installée à l'Ecole des Beaux-Arts, sur le modèle de celles d'Henri Regnault et de Prud'hon, se fait une idée du talent de Baudry, envisagé sous toutes ses faces; il s'aide volontiers du catalogue, auquel un beau portrait du maître et une magistrale étude de M. Guillaume donnent un intérêt particulier.

Je regrette de n'avoir pas à apprécier l'homme dans Paul Baudry; la publication de ses lettres, miroir d'une belle âme, modèles d'éloquence familière, en fournira peut-être bientôt l'occasion[1]. Il sera permis alors de mieux connaître ce petit-fils de chouan, qui se souvint toujours de son austère et ferme éducation, qui ne fut le protégé d'aucun pouvoir ni le favori d'aucun ministre, qui s'imposa sans le secours de l'intrigue et dédaigna l'opulence acquise par les succès faciles. L'artiste reste, et il y aurait grand profit à l'étudier à fond, à suivre, dans ses évolutions progressives, dans sa marche ascensionnelle vers le beau souverain, le pensionnaire de la villa Médicis, le lauréat de dix salons, le décorateur acclamé du foyer de l'Opéra, le grand peintre chrétien qui n'a pas

1. J'ignorais, en écrivant cet article, qu'un précieux avant-goût de la correspondance de Paul Baudry dût être donné à nos lecteurs, dans cette livraison même, par M. Émile Grimaud.

eu la gloire suprême de Michel-Ange, à qui il n'a pas été donné de reproduire sur les murs du Panthéon, sa chapelle Sixtine, les faits merveilleux de l'histoire de Jeanne d'Arc !

Les peintures de Paul Baudry embrassent un long espace (*grande mortalis ævi spatium*), de 1847 à 1885. Il avait dix-neuf ans quand il obtint le second grand prix de Rome, avec *la Mort de Vitellius;* il en avait cinquante-six, et la mort était proche, quand il exécuta, pour le château de Chantilly, l'adorable *Psyché,* dont nous n'avons ici qu'une esquisse ; il est tombé sur la brèche, et, vis-à-vis de son dernier portrait de femme, le catalogue porte cette mention : « Interrompu par la mort du maître. » Dans cet intervalle, que de beaux tableaux, et dont la place est marquée au Louvre, sans parler de ceux que des musées de province ou des galeries particulières ont le bonheur de posséder ! Je cite, sans prétention aucune de classement, *le Supplice d'une Vestale,* dernier envoi réglementaire que l'auteur fit de Rome, grande scène qui se déroule sur une grande toile ; deux joyaux du musée de Nantes, *la Madeleine,* où les couleurs se fondent harmonieusement, comme les larmes sur le visage de la belle pécheresse ; *Charlotte Corday,* où l'accessoire est traité avec le même soin que dans le tableau de David, et ou la difficulté, éludée par celui-ci, de représenter *l'Ange de l'assassinat,* est glorieusement vaincue ; toutes sortes de compositions mythologiques et allégoriques, empreintes du charme virgilien ou de la grâce anacréontique : *la Fortune et le jeune Enfant, Léda, Amphitrite, la Perle et la Vague, la Toilette de Vénus, Diane chassant l'Amour,* études de nu qui ont la pureté de la statuaire grecque, préparations ingénieuses et savantes à cette décoration du foyer de l'Opéra, où Baudry devait unir à la richesse de formes de Rubens la profondeur d'expression du Poussin ; enfin, une série de portraits (on n'en compte pas moins de quatre-vingt-huit), où l'intérêt se concentre sur la physionomie, où le coloris est ferme sans opposition ni trompe-l'œil, et parmi lesquels on citerait aisément plus d'un chef-d'œuvre, le portrait de Beulé, celui d'Edmond About, celui de M. Charles Garnier, dignes des grands maîtres de l'école hol-

landaise. La ville de Nantes est encore représentée, dans cet envoi de portraits, par des œuvres d'une intensité pénétrante.

Quelques critiques ont discuté le peintre en Paul Baudry et ont pu lui contester le don de la couleur ; mais les plus sévères l'ont proclamé un dessinateur hors pair. L'artiste qui, déjà sûr de lui-même, s'était astreint à copier les fresques de Michel-Ange à la chapelle Sixtine, et celles de Raphaël au South-Kensington Museum, saisit comme le reflet de ces merveilles, se pénétra de leur science et de leur harmonie. Aussi toutes ces esquisses pour le foyer de l'Opéra, ces centaines de dessins à la mine de plomb, à la sanguine, au crayon noir, gagnent infiniment à être vus de près et sont, en même temps que des évocations du monde de la fable et des illustrations toutes prêtes pour Homère ou Hésiode, une galerie de modèles classiques. Admirons encore les études pour *la Glorification de la loi,* à la Cour de Cassation ; celles exécutées pour le plafond du palais Vanderbilt à New-York, ou simplement le diplôme des récompenses de l'exposition de 1878 et les croquis du nouveau billet de cent francs, dont la Banque de France avait confié la composition au peintre : c'est partout la même pureté de lignes, la même fécondité d'inspiration. La vie de Jeanne d'Arc, retracée en seize épisodes sur les murs de l'église Sainte-Geneviève, eût été le couronnement de cette belle carrière. L'œuvre était préparée depuis de longues années, et, conçue avec un zèle studieux et fervent, elle eût été magistralement exécutée ; qu'elle n'ait pu être menée à bonne fin, c'est un grand deuil pour l'art et pour la patrie, car personne aujourd'hui ne serait de taille à la reprendre, et l'héroïne lorraine, qui a suscité d'ingénieux artistes, mais qui attend son poète et son peintre, les aurait trouvés en Paul Baudry.

OLIVIER DE GOURCUFF.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

—

LA POÉSIE DU MOYEN AGE, par Gaston Paris, membre de l'Institut. — Paris, Hachette, 1885.

On a comparé poétiquement les premiers rayons de la gloire aux premiers feux de l'aurore. Il a été donné aux vieux amis de la famille de M. Gaston Paris, en ce qui le regarde, d'apprécier la justesse de cette comparaison. Avec quelle joie ils s'associèrent aux émotions paternelles, quand le fils, sorti de notre Ecole des Chartes, revint des universités d'Allemagne, disciple de Diez, et bientôt son maître, comme l'a dit le maître lui-même. Il revenait pour passer sa thèse de docteur de la faculté des lettres de Paris, pour recevoir, en récompense, la plus riche couronne de l'Académie des Inscriptions, en attendant qu'elle lui donnât un fauteuil, à côté de son père. Il le remplaça d'abord, un moment, au Collège de France, dans la chaire de langue et de littérature française au moyen âge, créée pour M. Paulin Paris lui-même, malgré une sourde opposition jalouse ; puis le suppléa. L'*Histoire poétique de Charlemagne*, qui avait été honorée du grand prix Gobert, désignait naturellement le suppléant. C'est en tête de ce livre, sa thèse française de doctorat, qu'on lit la dédicace exquise si souvent citée comme un modèle de piété filiale et scientifique : « Mon cher père, tout enfant, je connaissais Roland, Berte aux grands pieds et le bon cheval Bayard, aussi bien que la Barbe-Bleue ou Cendrillon. Vous nous racontiez parfois quelqu'une de leurs merveilleuses aventures, et l'impression de grandeur héroïque qu'en recevait notre imagination ne s'est point effacée.

« Plus tard, c'est dans vos entretiens, dans vos leçons et dans vos livres que ma curiosité pour ces vieux récits, longtemps vaguement entrevus, a trouvé à se satisfaire. Quand j'ai voulu, à mon tour, étudier leur origine, leur caractère et les formes diverses qu'ils ont revêtues, votre bibliothèque. rassemblée avec

tant de soin depuis plus de trente années, a mis à ma disposition des matériaux qu'il m'eût été bien difficile de réunir et souvent même de soupçonner. Vos encouragements m'ont soutenu dans le cours de mes recherches ; vos conseils en ont rendu le résultat moins défectueux. En vous dédiant ce livre je ne fais donc, en quelque façon, que vous restituer ce qui vous appartient. Acceptez-le comme un faible témoignage de ma profonde et respectueuse tendresse. »

Le même cœur trouva le même écho dans l'auditoire du Collège de France, quand le jeune professeur demanda pour le fils « une part de la bienveillance accordée au père. » Rarement éclata un pareil accueil ; les leçons d'ouverture, aujourd'hui publiées, prouveront à ceux qui ne les ont pas entendues combien il était justifié.

La première a précisément pour sujet la poésie du moyen âge ; la seconde, les origines de la littérature française ; la troisième, le chef-d'œuvre épique de la France, la *Chanson de Roland*.

Aborder un domaine dont le fils du grand Ampère avait généreusement abandonné une part à M. Paulin Paris ; en prendre possession, quoique avec la plus extrême modestie, n'était-ce pas de la témérité ?

Plus d'un put le penser d'abord, mais l'événement aurait ravi, s'il lui avait été donné d'en être le témoin, Jean-Jacques Ampère lui-même. Son auditeur pendant de longues années, et présent en particulier à la fameuse ouverture du cours de littérature du moyen âge, où assistaient, avec l'illustre créateur de la théorie de l'électricité dynamique, madame Récamier et M. de Châteaubriand, j'affirme qu'il se serait déclaré vaincu par son jeune rival. Empressé de saluer tout nouveau venu, modeste et vaillant, dans le champ de la science, il eût vite rendu les armes à ce champion de l'érudition et de la critique retrempées, si compréhensif à la fois et si exact, si méthodique, si honnête et si consciencieux, si sévère, si inquiet parfois des résultats d'un immense, d'un incomparable labeur, si terrifié même de les publier, qu'il va jusqu'à en présenter

quelques-uns comme « provisoires, comme seulement à peu près dignes de confiance ! »

Voilà un véritable historien littéraire, et il prend la tête de « ces érudits en moyen âge, » dont Sainte-Beuve aurait pu parler avec moins de dédain.

Ceux qui ont assisté à ses leçons, pendant le siège de Paris, savent s'il est doublé d'un patriote : il faut avouer que les circonstances auraient rendu telle une âme moins française ; et que la crise de vie ou de mort traversée par notre pays donnait un ressort inattendu au sujet même où il arrivait, la nationalité française, trouvant une voix dans la *Chanson de Roland*. En la commentant, j'allais dire en la chantant, il fut soldat à sa manière : on lui prouva énergiquement qu'on le comprenait.

Un intérêt d'un autre genre s'attache à trois morceaux, lus dans les séances publiques annuelles de l'Académie des Inscriptions, et réimprimés par l'auteur : *Le pèlerinage de Charlemagne, l'Art d'aimer au moyen âge, l'Ange et l'Hermite.*

Si l'étude dont cette ravissante légende de l'*Hermite* est l'objet passe, à bon droit, près des érudits, pour un chef-d'œuvre de pénétration et de sagacité, la doctrine secrète qu'elle cache — comme un gâteau le remède salutaire — ne paraîtra pas moins digne de l'attention des moralistes. Nos bonnes gens de basse Bretagne l'appellent, de son vrai nom, la *Providence;* et saint Louis, qui la connaissait et l'admirait, ne les aurait pas démentis. J'y ai pris, je l'avoue, « le plaisir extrême » que prenait La Fontaine à des contes moins sérieux ; mais avec quelle passion le lecteur de Baruch aurait suivi le savant académicien remontant d'anneau en anneau, sans en passer un seul, la chaîne légendaire depuis nos jours jusqu'aux Hébreux !

M. Gaston Paris a salué son père vivant, en commençant son livre ; il le termine par l'éloge, que ratifie M. Wallon, de celui qu'il regarde si justement comme le fondateur de l'enseignement de la langue et de la littérature française au moyen âge. Il aurait pu lui adresser les vers du poète :

> Et vous l'inspirateur, *père,* je vous bénis ;
> J'ai commencé par vous et par vous je finis.

En finissant aussi de rendre le plus sincère hommage à l'*inspiré*, reconnaissons cependant, avec tout le monde, qu'il a poussé plus haut et plus loin dans toutes les directions philologiques et les recherches comparatives, plus profondément surtout et plus sûrement que l'inspirateur même : celui-ci (M. Gaston Paris me pardonnera de le remarquer) aurait pu faire mettre sur sa tombe, au-dessous du signe sacré qui lui était cher, l'épitaphe célèbre du père de Charlemagne.

HERSART DE LA VILLEMARQUÉ.

NOCES D'ARGENT DU RÉGIMENT DES ZOUAVES PONTIFICAUX. (1860-1885.) — Gr. in-8°. Rennes-Paris, Oberthur.

Il y a quelques années déjà, M. le général de Charette eut l'heureuse pensée de publier l'histoire de son régiment ; aujourd'hui il vient de compléter cette œuvre en faisant paraître un second volume, de tous points semblable extérieurement au premier. C'est le recueil des articles qui ont été consacrés par les divers journaux à la fête de famille, dont, le 28 juillet 1885, le manoir de la Basse-Motte, près de Saint-Servan, a été le fortuné théâtre.

Tout le monde se rappelle encore quelle fut cette fête. Charette pensa qu'il était bon que ses zouaves et lui célébrassent ensemble le vingt-cinquième anniversaire de la fondation, à Rome, du régiment. Il fit donc un signe. Celui-ci fut immédiatement compris. Sur tous les points du territoire, les anciens s'ébranlèrent. Tous ceux qui le purent — ce fut le plus grand nombre — s'empressèrent de venir à l'appel ; les autres envoyèrent des lettres cordialement désolées, nul ne voulut paraître indifférent. Au jour fixé, ils étaient 900, venus, en dépit de toutes les difficultés, dans un petit vallon de la Bretagne, en dehors des voies ordinaires de communication. D'abord, on entendit en commun la sainte messe, pieusement rangés derrière l'étendard pontifical, tenu par le colonel d'Albiousse, et le drapeau de Patay, qu'appuyaient M. de Cazenove et le jeune de Bouillé ; puis, un banquet fraternel réunit tout le monde. Ce fut une de ces journées dont le souvenir vivrait des siècles, si la

vie de l'homme se prolongeait ici-bas sans mesure. Sous l'œil de Dieu, tous, prêtres, gentilshommes, hommes d'épée ou de plume, artisans, cultivateurs, quelle que fût leur position sociale, tous ceux qui s'étaient donnés ensemble se retrouvaient tels qu'ils s'étaient connus, c'est-à-dire généreux et dévoués. Dans ces heures trop rapides, le passé revivait avec ses enthousiasmes chevaleresques et ses glorieuses tristesses, tandis que l'avenir, semblable à la campagne un instant illuminée par un rayon brillant entre deux nuages noirs, se montrait plein encore d'espérance et de consolation.

Les représentants de la presse avaient été conviés à la fête; aussi chaque journal publia-t-il son compte rendu. Partout la même note domina. Pendant que les feuilles catholiques et monarchistes étaient pleines des effusions d'une joie toute naturelle, celles où l'on voit habituellement dénigrées et combattues les causes que les zouaves ont soutenues au prix même de leur sang ne pouvaient se défendre contre les impressions de l'estime et du respect. Aucune voix hostile ne se fit entendre. C'est pourquoi, dans ce recueil, figurent des noms qu'on se fût à l'avance étonné d'y rencontrer. Autre surprise. Un livre fait d'articles de journaux qui tous parlent de la même chose semble tout d'abord devoir être d'une monotone lecture. Il n'en est rien ici. Que voulez-vous? Toutes les plumes qui ont écrit ces lignes étaient dirigées par des cœurs sous l'impression du plus émouvant des spectacles. De ces récits, aucun ne répète celui qui le précède : on lit tout le volume de suite, jamais lassé, toujours ému. D'ailleurs, la prose n'est point seule, la poésie lui prête son concours. Hymnes inspirés par la circonstance, gracieux couplets improvisés dans la salle du festin, en l'honneur de Mme de Charette et de *la fille du régiment*, pièces de longue haleine célébrant le glorieux passé, strophes de 1871 publiées ici-même, tout se réunit pour parler au cœur le même langage et fournir à l'esprit la matière des pensées les plus émouvantes et les plus fortes.

La Bretagne ne fut pas seule le théâtre d'une manifestation semblable. Zouaves pontificaux, volontaires de l'Ouest, — de beaux noms cependant, — n'ont pas fait oublier les tirailleurs franco-

belges. Un mois après leurs frères d'armes de France, le 30 août, cinq cents autres zouaves, Belges, Hollandais, Allemands, se réunissaient à Anvers. Charette y était encore. Ce fut la même pensée pieuse, ce fut le même enthousiasme. La sainte cause pour laquelle on s'était armé jadis est toujours la plus noble et la plus sainte des causes, et le capitaine héroïque de Castelfidardo est encore de tous les survivants celui dans lequel s'incarne d'une manière plus complète et plus brillante l'histoire si belle de ces vingt-cinq années. Puis, comme s'il ne suffisait pas que le vieux monde s'ébranlât seul à ces grandioses souvenirs, voici que, par-delà l'Atlantique, la nouvelle France lui répondit. Les zouaves canadiens étaient représentés à la Basse-Motte par trois des leurs : ce n'était point assez pour eux. Ils eurent à Québec leur réunion particulière le 20 août.

Les articles des journaux belges qui racontent la fête d'Anvers et des feuilles canadiennes relatant celle de Québec sont heureusement joints dans le même volume aux récits français, italiens, anglais, espagnols, de la fête de la Basse-Motte. Enfin, pour que rien ne manque, on donne la description du *retour de noces* offert par un ancien zouave, M. de Kergariou, à son général et à ses compagnons d'armes, dans sa propriété de Bonaban.

Ce volume, imprimé avec le plus grand soin, est orné de plusieurs illustrations qui lui donnent une nouvelle valeur. Ce sont quelques dessins représentant le manoir de la Basse-Motte, la messe solennelle, la salle du festin au moment où parle le général, les deux lithographies remises comme souvenirs aux invités, soit à la Basse-Motte, soit à Anvers.

En terminant cette lecture attachante, le cœur ne peut se défendre d'une profonde tristesse. Au jour des Noces d'argent, le général était tout à la joie. Près de lui se trouvait un jeune homme, son fils, né dans les beaux jours du régiment, et qui, s'il n'avait pu prendre part aux luttes de celui-ci, conservait en son âme, comme le plus précieux des héritages, les sentiments de religion, de patriotisme et d'honneur qui les avaient inspirées. En lui était l'espoir. Dieu a permis que cet espoir s'évanouisse. Le cœur du père a dû être profondément brisé ; le cœur du chrétien

est demeuré le même. Puisse-t-il avoir été consolé par la pensée que personne de ceux qui aiment vraiment l'Eglise et la France n'est demeuré indifférent à son immense douleur. D'ailleurs, un seul des rameaux de l'arbre a été frappé, l'autre grandira et portera plus tard ses fleurs et ses fruits. Cette journée de la Basse-Motte, dont l'éclat merveilleux éblouit son regard enfantin, tous ces hommes, toutes ces natures d'élite acclamant son père, parce que ce père fut entre tous chrétien et courageux, Anthony de Charette se les rappellera pendant sa vie entière, et, quand sonnera l'heure de Dieu,

Où le père a passé, passera bien l'enfant.

ABBÉ P. TEULÉ.

LÉGENDE DE MONTFORT-LA-CANE, par M. le baron de Vaux; dessins par M. Paul Chardin. — Paris, 1886, E. Leroux.

M. le baron de Vaux, par un livre édité avec un certain luxe typographique complété par de nombreuses illustrations, vient d'attirer l'attention sur un fait qui occupa singulièrement la curiosité au XVIe siècle ; je veux parler de la Cane de Montfort.

On racontait que le jour de Saint-Nicolas d'été, une cane sauvage, accompagnée de ses petits, venait dans l'église de Montfort, traversait bravement la foule, séjournait quelque temps dans le monument, puis retournait vers un étang, où elle disparaissait jusqu'à l'année suivante. On ajoutait que ce volatile accomplissait ainsi le vœu d'une jeune fille, sauvée d'un grand péril par l'intercession de saint Nicolas, mais qui, morte avant d'avoir pu accomplir son vœu de reconnaissance, avait donné à une cane la mission de la suppléer. Une autre version voulait que la jeune fille eût été métamorphosée en cane pour être soustraite aux insultes de ceux qui la poursuivaient. Les auteurs les plus sérieux, Bertrand d'Argentré, tout le premier, répétèrent cette légende qui se répandit au loin, hors de Bretagne et même hors de France. L'histoire miraculeuse de la cane fut racontée au XVIIe siècle, par le carme Candide de Saint-Pierre qui emprunta le fond de son récit au R. P. Barleuf, prieur de Saint-Jacques de Montfort.

Le fait lui-même, d'après ces relations, avait été attesté par de nombreux témoins oculaires, par des procès-verbaux, depuis 1543 jusqu'en 1739; ces documents ont malheureusement disparu depuis la Révolution. A dater du milieu du siècle dernier, on commença à oublier la cane de Montfort; on paraît manquer de détails historiques qui, s'il y en avait, ne seraient pas antérieurs, probablement, à 1334, date de la fondation de l'église Saint-Nicolas,

Le peu de données certaines que nous possédons sur la légende de la Cane de Montfort est résumé dans l'édition d'Albert le Grand, due à M. Miorcec de Kerdanet, et dans le *Pouillé de Rennes*, publié par M. l'abbé Guillotin de Corson; ils ne suffisent pas pour discuter ici le fait lui-même, non plus que la légende qui s'y rattache. Attendons le volume que la Société des Bibliophiles Bretons a décidé de consacrer à cette question intéressante. M. l'abbé de Corson a donné quelques détails sur une verrière de Saint-Nicolas de Montfort dont le calque nous est conservé aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine. Grâce à l'obligeance de mon ami et confrère M. Vétault, je puis en donner ici un croquis; saint Nicolas y est peint avec une cane et des canetons à ses pieds; cette verrière représente, avec leurs armoiries, Gui XVII de Laval et Claude de Foix, sa femme, qui l'offrirent à l'église.

M. le baron de Vaux, s'inspirant de la narration de Miorcec de Kerdanet, a composé une nouvelle sur la Cane de Montfort : il a supposé qu'une jeune fille de Saint-Gilles, enlevée par des soldats de Raoul VII de Montfort et livrée à celui-ci, échappa à ses griffes, grâce à un vœu fait à saint Nicolas ; son fiancé, mal renseigné au sujet de son entrevue avec Montfort, l'aurait abandonnée ; devenue folle de désespoir, elle serait morte sans avoir pu s'acquitter de son vœu, que la cane aurait accompli chaque année. Ce roman historique est raconté sous une forme attachante et dramatique. Seulement l'auteur a montré une certaine hardiesse en chargeant ainsi la mémoire de Raoul, qui, de l'avis de certains critiques très compétents, n'avait pas l'âme aussi noire ; dans le premier tiers du XIVe siècle, l'auteur aurait pu, facilement, trouver d'autres personnages auxquels il était libre, sans s'exposer à des protestations, d'imputer avec vraisemblance de pareils méfaits.

Nous devons signaler tout particulièrement les nombreux dessins dont M. Paul Chardin a illustré ce beau volume ; ils sont tous empruntés à des monuments bretons que l'on reconnaît facilement. M. Chardin est aujourd'hui bien connu en Bretagne par ses travaux, accompagnés de gravures et de planches aussi fidèles qu'habilement exécutées, consacrées par lui aux édifices et aux souvenirs héraldiques de la province.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

POUILLÉ HISTORIQUE DE L'ARCHEVÊCHÉ DE RENNES, par M. l'abbé Guillotin de Corson.

Le 6e et dernier volume du *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes* vient de paraître. C'est là une œuvre de patience de véritable bénédictin, entreprise avec un dévouement, soutenue avec une persévérance dignes de l'importance exceptionnelle de ce magnifique travail, dont la *Revue* est heureuse d'annoncer l'achèvement, et sur lequel elle se propose de revenir plus amplement, dans la prochaine livraison.

CHRONIQUE

Le Monument de dom Lobineau à Saint-Jacut-de-la-Mer.

Une fête à la fois religieuse et patriotique réunissait, le lundi 3 mai, à Saint-Jacut-de-la-Mer, sous la présidence de Mgr Bouché, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier, un groupe d'hommes attachés de cœur et d'âme à la catholique Bretagne, leur vieille et bonne mère, tous heureux de payer le tribut de la reconnaissance à l'un de ses plus dignes enfants, qui, dans un labeur incomparable, transmit à la postérité les noms de ses héros et de ses saints.

Il s'agissait d'honorer la mémoire du grand historien breton Dom Lobineau, dont la dépouille mortelle, presque oubliée, reposait depuis un siècle et demi sur ce coin de terre.

Mgr Bouché prit naguère l'initiative généreuse de préparer au savant Bénédictin un tombeau modeste, convenable, et l'humble cimetière de Saint-Jacut parut le lieu le plus propre à cet acte de tardive réparation.

La pensée de Monseigneur trouva un écho sympathique parmi les membres de l'Association Bretonne, dans les Sociétés d'Archéologie des Côtes-du-Nord, d'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Inférieure, dans celle des Bibliophiles Bretons, et la date de l'inauguration du monument érigé à la gloire de l'illustre auteur de la grande *Histoire de Bretagne* et de *la Vie des Saints de Bretagne* fut fixée au 3 mai 1886.

Lundi donc, vers 10 heures du matin, Mgr Bouché, sous le dais, portant la mitre d'argent en signe de deuil, s'avance processionnellement, suivi des représentants de plusieurs Sociétés savantes, de plusieurs artistes et de rédacteurs de la presse bretonne, vers l'église paroissiale de Saint-Jacut-de-la-Mer, trop étroite pour contenir la foule des fidèles.

Les murs du petit temple sont tendus de draperies noires sur lesquelles se détachent des larmes; des oriflammes noires et blanches semées d'hermines sont appendues aux abords du chœur, devant lequel s'élève un catafalque orné de galons d'or.

Le Saint Sacrifice est offert par M. l'abbé Dubourg, vicaire général de Mgr Bouché : il s'accomplit dans un pieux recueillement.

La messe étant terminée, la procession se dirige vers le point le plus élevé du cimetière et s'arrête devant un *menhir* surmonté d'une croix : c'est le monument élevé par souscription en souvenir de Dom Lobineau.

On y lit ces mots :

DOMNI

LOBINEAU

CRUX.

Ce bloc de granit, taillé par M. Hernot, de Lannion, l'habile sculpteur, pèse environ 4,000 kilos.

Monseigneur récite les prières de l'absoute, puis Sa Grandeur donne la parole en ces termes à M. de la Borderie, président de la Société des Bibliophiles Bretons, historien distingué lui-même :

« J'ai l'honneur de vous présenter M. de la Borderie, qui a bien voulu prendre la parole dans cette circonstance solennelle, car c'est un acte de réparation que nous venons rendre à la mémoire trop oubliée de Dom Lobineau. Aucun Breton n'était plus digne que M. de la Borderie de parler de ce passé glorieux, lui qui est l'espoir de notre histoire bretonne : il va en parler, Messieurs, avec son cœur, avec son amour de la vérité, car Dom Lobineau fut un martyr de la vérité, et nous sommes heureux de lui voir rendre enfin un tardif hommage. »

Dans un très intéressant et très remarquable discours, savante étude historique et biographique qui se prolonge durant une demi-heure, l'honorable orateur raconte les difficultés à travers lesquelles Dom Lobineau, avec quatre de ses frères en religion, accomplit son immense travail ; il dit ses luttes opiniâtres pour le triomphe de la vérité historique ; l'énergie de son caractère breton, ferme comme les chênes du sol natal, et que nulle tempête, de si haut qu'elle soufflât, ne parvint à faire fléchir.

Etrange destinée, même après sa mort, le grand historien fut l'objet de la persécution : l'abominable Révolution de 1793 renversa la célèbre abbaye à l'ombre de laquelle il dormait du dernier sommeil ; ses cendres furent dispersées aux quatre vents du ciel, ses os en partie jetés aux chiens par les mains sacrilèges des sauvages de la Terreur.

Mais, enfin, le jour de la réparation a lui, et la Bretagne doit à Mgr Bouché l'acte de justice, de gratitude, dont Saint-Jacut-de-la-Mer est aujourd'hui témoin et auquel tous les vrais Bretons applaudiront.

Tous les vrais Bretons aussi voudront lire la patriotique étude de M. Arthur de la Borderie, dont Monseigneur a demandé l'impression, séance tenante.

Après ce discours, Mgr Bouché remercie M. de la Borderie :

« Aimons la Bretagne, Messieurs, aimons-la, dit le sympathique Prélat. C'est la petite patrie dans la grande patrie française. En demeurant Catholiques et Bretons, nous resterons toujours encore les meilleurs des Français.

« Nous demandons à M. de la Borderie la permission de publier ces pages si patriotiques, si éloquentes, afin de faire connaître sur tous les points de la Bretagne ce que fut Dom Lobineau.

« Et maintenant je vais bénir M. de la Borderie, les membres de l'Association Bretonne, toutes les personnes qui, répondant à mon appel, ont bien voulu assister à cette solennité. »

La cérémonie est terminée, la foule pressée dans le cimetière s'écoule ensuite, et nous allons copier l'inscription suivante, gravée en lettres d'or sur une plaque de marbre noir incrustée au mur, près du chœur, à droite, dans l'église de Saint-Jacut :

†

D. O. M.

A la mémoire de Gui-Alexis LOBINEAU
Auteur de la grande HISTOIRE DE BRETAGNE
Et de la grande VIE DES SAINTS DE BRETAGNE.
Né à Rennes, le 9 octobre 1667.
Religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur,
le 15 décembre 1683.
Mort à l'abbaye de Saint-Jacut, le 3 juin 1727,
Et dont les restes mortels inhumés
dans l'église abbatiale détruite pendant la Révolution
Ont été depuis transférés dans le cimetière
de la paroisse,
Sans qu'on puisse aujourd'hui en reconnaître la place.

Esprit éminent, historien très savant,
Il aima uniquement la vérité.
Le premier, dans les obscurités des annales bretonnes,
il porta la lumière de la critique
En apprenant aux Bretons à mieux connaître
leurs pères, leurs apôtres,
A mieux aimer la PATRIE BRETONNE.
Il mérita la reconnaissance de la postérité.
Cette inscription commémorative
dressée par les soins de Monseigneur BOUCHÉ

évêque de Saint-Brieuc et Tréguier,
Avec le concours de la Société des Bibliophiles Bretons
Et des Sociétés Archéologiques d'Ille-et-Vilaine
et des Côtes-du-Nord
Fut bénite et dédiée par S. G. Monseigneur l'Évêque
de Saint-Brieuc et Tréguier.
Le III. mai. M. DCCC. LXXXVI.

Pour compléter la fête, Mgr Bouché a fait préparer pour ses invités un banquet, dans une des salles du nouveau monastère de Saint-Jacut, vaste, fraîche et charmante résidence construite au bord de la mer bleue, murmurante, et environnée de jardins spacieux.

De vertes guirlandes étoilées de blancs liserons, de gracieuses suspensions de fleurs et de feuillage, sont appendues aux plafonds de la salle, et bientôt un banquet d'une abondance et d'un caractère tout bretons est servi aux soixante-dix convives, prêtres et laïques, appelés à fraterniser à table après avoir partagé les impressions de cette belle journée, à laquelle rien n'a manqué, ni les rayons du soleil, ni l'azur du ciel et de la mer, ni la franche cordialité, charme des réunions de ce genre.

Au dessert, plusieurs voix s'élèvent pour témoigner à Mgr Bouché la satisfaction générale.

Des toasts sont prononcés par MM. Decombes, président de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine; Lemeignen, au nom de la Société archéologique de la Loire-Inférieure; Ludovic Prud'homme, au nom de l'Association betonne, et Peigné, rédacteur de l'*Union libérale*, au nom de la presse dinannaise.

Dans une charmante improvisation, Mgr Bouché remercie ainsi ses convives :

« Je ne saurais comment vous exprimer toute ma reconnaissance : vous venez de me combler et de m'offrir des titres [1] qui me vont droit au cœur, car ce sont des titres bretons. Si à Rennes, si à Nantes, je pouvais, Messieurs, assister à vos séances, ce serait pour moi un bien vif plaisir. Je cherche dans notre passé ce qu'il a de beau, de grand, de noble : c'est la tâche filiale par excellence. Il m'est doux de faire revivre en quelque sorte ce que nos pères ont laissé. Aimons tous notre vieille mère la Bretagne, Messieurs. En demeurant Bretons, nous n'en sommes pas moins Français ; suivant un mot de M. de la Villemarqué, en France nous sommes Bretons et à l'étranger nous sommes Français.

« J'ajoute avec orgueil, après avoir parcouru les mers pendant plus

1. Ceux de Président d'honneur de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord, et de Membre d'honneur de la Société archéologique de Nantes.

de vingt années, à l'ombre de notre pavillon national, que les Bretons sont regardés comme les premiers Français. (*Applaudissements*). Ils sont loyaux, persévérants. La persévérance, qu'on qualifie quelquefois d'entêtement, est, Messieurs, une bonne vertu.

« Je remercie les Membres des Sociétés savantes d'être venus ici aujourd'hui ; je remercie M. de la Borderie de l'éloge qu'il a fait de notre grand historien ; il nous a donné là une page magistrale.

« Je reviens à cette pensée que j'eus l'honneur d'émettre dans le pays de Lannion du haut de la chaire de vérité : je disais que l'histoire de notre Bretagne n'avait pas reçu le complément que nous devons désirer tous, et que pourtant, dans l'assemblée, je le voyais, ce Breton qui devait élever ce monument à la gloire de notre province, recueillir son histoire que les générations à venir accepteraient sans critique. Je provoquai, j'invitai M. de la Borderie à consacrer sa vie à cette œuvre-là. »

S'adressant à M. Joseph Rousse, auteur de charmantes poésies bretonnes et présent à ce banquet, Mgr Bouché constate que ce disciple de Brizeux est digne du maître. Si certaines pièces de M. Rousse étaient glissées dans une nouvelle édition de Brizeux, on les attribuerait certainement au grand poète.

« Vous connaissez nos vieilles légendes, continue Monseigneur, revenant à M. de la Borderie, le rôle qu'elles attribuent au roi Arthur, qu'on n'a jamais cru mort et que les vieux Bretons attendent encore ; ce sera un autre Arthur qui sera l'historien définitif de la Bretagne.

« Mais M. de la Borderie a un tort : il va de parchemin en parchemin, comme l'abeille de fleur en fleur ; l'amitié l'arrache aux travaux suivis ; il perd son temps pour servir beaucoup trop de monde. Il devrait prier toutes ces personnes de passer au large, comme on dit en marine, et laisser de côté toute autre recherche pour s'occuper de notre histoire.

« Vous avez des matériaux empilés comme dix bénédictins ; je vous souhaiterais pour les étudier une solitude, comme l'île des Ebihens, par exemple. »

Monseigneur remercie les membres de la presse, sans en excepter le correspondant du *Figaro* : en faisant connaître cette fête à la France entière, il fera apprécier les Bretons, qui ont le cœur sur la main et la franchise sur les lèvres.

Puis, s'adressant aux membres des Sociétés savantes :

« Qu'aurais-je pu, dit Monseigneur, sans votre concours ? Lorsque j'ai été appelé à l'épiscopat, cela a été une des tâches, un des articles de mon programme : faire revivre, à notre âge oublieux, les beautés du passé.

« En ce qui concerne la mémoire de Dom Lobineau, il y avait vraiment quelque chose de comparable à la fatalité antique : ses ossements abandonnés avaient été jetés dans un coin du cimetière. Vous avez bien voulu vous associer à ma pensée d'ériger un monument : une statue,

nous ne pouvions guère y songer; un monument vulgaire, ce n'était pas la peine. Nous sommes remontés à l'âge de pierre et nous avons dressé ce bloc, celte et chrétien; sur la pierre du menhir, nous avons placé la croix du Christ. Cette œuvre, qui semble fruste, ne manque point d'art. J'en remercie M. Hernot fils, qui est parmi nous. »

Monseigneur rend hommage à M. Paul Chamaillard, de Rostrenen, qui a sculpté la statue de saint Jacut, élevée à l'entrée de la communauté, et qui porte à son socle plusieurs noms de saints bretons.

Sa Grandeur remercie aussi M. le Maire de Saint-Jacut, le clergé du diocèse de Saint-Brieuc, dont il n'a pas à faire l'éloge, dit-il, car ce serait faire son éloge à lui-même : un père ne peut dire toutes les qualités de ses enfants.

Ensuite, Monseigneur donne lecture d'une lettre de M. de la Villemarqué, de l'Institut, exprimant le regret de n'avoir pu assister à cette fête, où il eût si dignement représenté le Finistère.

Enfin, Mgr Bouché termine en donnant rendez-vous à Tréguier à tous ses convives pour fêter la restauration du tombeau de saint Yves.

(*Union malouine et dinannaise.*) J.-F. Bazouge.

Le Congrès de la Société Française d'Archéologie à Nantes.

La Société française d'Archéologie, fondée en 1834 par M. A. de Caumont, et présidée par M. le comte de Marsy, tiendra, cette année, son 53me Congrès archéologique à Nantes.

La session s'ouvrira le jeudi 1er juillet, à une heure; la séance de clôture aura lieu le mercredi 7, à huit heures du soir. Un programme très détaillé, qui ne comprend pas moins de vingt numéros, indique les principales questions d'archéologie locale ou générale qui pourront être utilement traitées pendant les séances du Congrès : les époques préhistorique, romaine, du moyen âge y sont largement représentées. Si la réponse à toutes ces questions était donnée, on aurait sur les découvertes archéologiques de tout ordre faites dans le pays Nantais et lieux voisins, sur l'état général des travaux historiques relatifs à ces contrées, sur les principaux monuments de toutes les époques qui y ont existé ou y existent encore, sur les événements importants qui s'y sont passés, sur les arts, les croyances populaires, les coutumes, sur le commerce et les voies de communication, des vues d'ensemble et des monographies du plus haut intérêt.

Le Congrès archéologique ne s'est jamais tenu dans un pays sans remettre en lumière des travaux utiles plus ou moins oubliés, sans en susciter de nouveaux et sans consigner, dans un volume annuel, le résultat de ses recherches; en outre, il a toujours stimulé le zèle des travailleurs et des collectionneurs, et son influence bienfaisante lui survit partout où il a passé. Mais le Congrès ne se borne pas à l'étude des questions locales ; il accueille toute communication relative aux études qu'il poursuit; tous les événements archéologiques de l'année doivent en quelque sorte trouver leur écho dans ces réunions ouvertes aux savants de toutes les parties de la France, ainsi que de l'étranger.

La souscription des membres du Congrès qui ne font pas partie de la *Société Française d'Archéologie* est fixée à DIX FRANCS. Les souscripteurs ont droit au volume renfermant le compte rendu des séances et des travaux du Congrès. Une bibliographie sommaire des ouvrages et mémoires relatifs à la ville de Nantes et au comté Nantais sera envoyée, à partir du 15 mai, aux membres qui en feront la demande.

Pendant l'intervalle des séances, les membres du Congrès visiteront les monuments et les Musées de Nantes. On fera, en outre, les excursions suivantes : Le Bretesche, Ranrouet, Guérande et Batz ; — Mauves, Oudon et Champtoceaux ; — Clisson, les Cléons et Haute-Goulaine ; — Petit-Mars, Nort et Châteaubriant.

Tout fait donc espérer le succès de ces intéressantes assises, grâce aux efforts du Bureau de la Société Archéologique de Nantes et de son Président, M. le marquis de Bremond d'Ars Migré, et du bureau de la Société française et du Congrès, qui est ainsi composé : MM. le comte de Marsy, directeur ; — Léon Palustre, directeur honoraire ; — Jules de Laurière, E. de Beaurepaire, secrétaires généraux ; — Gaugain, trésorier ; Audren de Kerdrel, sénateur, inspecteur divisionnaire ; — comte Régis de l'Estourbeillon, inspecteur du département; — P. de Lisle du Dreneuc, conservateur du Musée Archéologique; Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure ; Alcide Leroux, avocat, secrétaires généraux du Congrès ; — Charles Riardant, directeur de l'Agence du Comptoir d'Escompte, trésorier du Congrès, 8, rue Lafayette, à Nantes, chargé de recevoir les adhésions.

Les lettres et envois divers (autres que les avis d'adhésion) doivent être adressés à M. Régis de l'Estourbeillon, 1, rue Sully, à Nantes.

Nous devons ajouter que de grandes médailles en vermeil et des médailles en argent et en bronze seront distribuées par la Société Française d'Archéologie, à l'occasion du Congrès, pour des découvertes, fouilles, restaurations, travaux et publications archéologiques.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

—

CHANTS D'UN CELTE, par Joseph Rousse. — Petit in-16, titre rouge et noir, papier teinté, 114 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud. Paris, Alphonse Lemerre, éditeur, passage Choiseul, 27.

EPIDÉMIE (UNE) AU SIÈCLE DERNIER, D'APRÈS LES NOTES DE FRANÇOIS BONAMY, docteur-régent en médecine, ancien recteur de l'Université de Nantes. Commentaires par le Dr Eugène Bonamy. — In-8o, 16 p. Nantes, L. Mellinet et Cie.

GAI-SAVOIR (LE). Œuvres poétiques. No 3, avril 1886 : *Œillade. L'été. Magdeleine. Billets de part. Le cheval de combat. Menuet Louis XIV.* — In-8o, 8 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud. Bureau d'abonnement : Vier, libraire, passage Pommeraye. Un an, 6 fr.; 6 mois, 3 fr ; 3 mois, 1 fr 50. Le no, 0,50.

INDIANA (L'), suite d'UNE FEMME APÔTRE, par le même auteur. — In-18, XII-472 p., avec un portrait de Mgr Bruté de Remur, premier évêque de Vincennes. Paris, Victor Lecoffre..... 3 fr. 50

PORTRAITS (LES) DE CHARETTE DESSINÉS ET GRAVÉS. Etude d'iconographie contre-révolutionnaire, par le Mis de Granges de Surgères, vice-président de la Société archéologique de Nantes, avec le masque du général reproduit pour la première fois, d'après le moulage fait le jour de son exécution. — In-8o, 23 p. Titre rouge et noir. 25 ex. numérotés sur papier vergé; 25 ex. sur papier teinté; 200 sur papier vélin blanc. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de la Révolution.*

QUATRE MÉLODIES POUR UNE VOIX, avec accompagnement de piano. Musique de J.-G. Ropartz. — Broch. de 18 p. Prix net, 2 fr. 50. Paris, J. Hamelle, 22, boulevard Malesherbes.

RIVAGE (LE). Ode pour soli, chœurs et orchestre. Poème de Loïc Petit musique de J.-G. Ropartz. — Broch. de 23 p. Partition, piano et chant, net, 2 fr. 50. Paris, J. Hamelle, 22, boulevard Malesherbes.

SCÈNES BRETONNES (1re suite d'orchestre), exécutées aux Concerts populaires de Rennes en janvier 1885, par J.-G. Ropartz. — Broch. de 63 p. Partition d'orchestre, net, 6 fr. Parties d'orchestre, net, 8 fr. Réduction pour piano, par l'auteur, 9 fr. Paris, J. Hamelle, 22, boulevard Maesherbes.

SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL. Conseil central de Nantes. Assemblée générale du 14 mars 1886. — In-8o, 26 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

TRADUCTIONS (LES) FRANÇAISES DE GUZMAN D'ALFARACHE. Annexes à la Bibliographie Le Sagienne. No 1. Etude littéraire et bibliographique, par le Mis de Granges de Surgères. — In-8o de 32 p. Paris, Léon Téchener, 52, rue de l'Arbre-Sec..... 1 fr. 50

L'ÉGLISE DE TRÉGUIER

Des neuf anciens évêchés de la Bretagne armoricaine, trois seulement sont gallo-romains : Nantes, Rennes et Vannes. Les six autres diocèses doivent leur première fondation à de saints personnages, moines pour la plupart, qui, dans le cours des Ve et VIe siècles, conduisirent ou suivirent les Bretons insulaires cherchant dans la fuite un refuge contre l'invasion et la tyrannie des Angles et des Saxons. Les premières émigrations des *Cornovii* et des *Domnonii* arrivèrent en Armorique vers l'an 460 de notre ère. Le fort de l'émigration bretonne pour ces deux peuplades a dû être entre les années 509 et 577, et se continuer, en diminuant d'intensité, jusqu'au commencement du VIIe siècle. Les principaux saints émigrés de Grande-Bretagne sont contemporains de Childebert et de Clotaire, fils de Clovis (511-561). Le dernier Breton insulaire établi en Armorique est saint Ivi qui vivait vers la fin du VIIe ou au commencement du VIIIe siècle.

Ainsi, quelle que soit la prétention de certains historiens, fort érudits et respectables d'ailleurs, l'établissement des évêchés dans toute la Domnonée ne date pas du Ier siècle de l'ère chrétienne, et l'émigration bretonne en Armorique ne fut un fait accompli qu'à l'époque que nous venons d'indiquer, d'après les meilleurs auteurs. Albert Le Grand cite avec complaisance un catalogue fantastique de 62 évêques de Lexobie, de l'an 72 à 527. L'opinion qui voudrait voir Lexobie sur l'emplacement du Yaudet en Ploulec'h, près Lannion, est une thèse depuis longtemps refutée par la saine critique. On ne peut citer aucun acte authentique dans lequel les anciens

évêques de la région trécorroise ont pris le titre d'évêque de Lexobie.

Le véritable fondateur de l'église de Tréguier est saint Tugdual, issu de race royale, venu de Grande-Bretagne en Armorique vers le milieu du VIe siècle, avec sa mère, sa sœur et 72 solitaires. Sa mère, Alma Pompœa, est la patronne de Langoat, où l'on vénère ses reliques et où son tombeau restauré porte la date de 1370 ; sa sœur, sainte Sève, a donné son nom à une paroisse des environs de Morlaix. Les compagnons les plus illustres de saint Tugdual furent, pour notre ancien diocèse de Tréguier : saint Gonéri, mort à Plougrescant, saint Maudez, saint Kirec, saint Mérin et saint Briac, apôtres, patrons et fondateurs des paroisses appelées encore aujourd'hui de leurs noms Lan-Modez, Loc-Kirec, Lan-Mérin et Bour Briac ; saint Ruélin et saint Pergat, ses successeurs dans l'épiscopat et dans le gouvernement des monastères de Trécor (Troguéry) et de la vieille cité nommée actuellement le Yaudet, en Ploulec'h. Saint Pergat est le patron de Pouldouran ; saint Trémeur, de Camlez ; saint Léonor ou Lunaire, de Trélévern ; saint Gildas et saint Gouénou ont des chapelles, l'un à Penvénan, l'autre à Plouguiel. Saint Guénolé, à Trévou-Tréguinec ; saint Gonval et saint Hérigin, à Penvénan [1]. — Saint Tugdual était tellement en honneur au moyen âge que la légende populaire en fit un pape de Rome sous le nom de Léon V. Cette prétention est enregistrée dans les anciens bréviaires de Tréguier, de Chartres et de Laval. Le fondement de cette fable pourrait bien être un pèlerinage que le saint fit au tombeau des Apôtres. Ce voyage même n'est pas très réel, mais les hagiographes du moyen âge ne manquent pas d'imposer à tous nos vieux saints, à tort ou à raison, un pèlerinage obligé *ad limina apostolorum*. Si la vérité du fait n'est pas toujours rigoureuse, l'intention du moins est excellente de nous montrer nos pères dans la foi en parfaite communion avec le Saint-Siège apostolique, et jamais depuis les

1. V. J. Gaultier du Mottay, *Géographie des Côtes-du-Nord*, 1862, pp. 701-704.

Bretons n'ont refusé au Souverain-Pontife leur foi, leur or et leur sang.

Avant de mourir, Tugdual désigna le moine Ruélin pour son successeur. Celui-ci, paraît-il, eut à triompher de l'ambition de Pergat, qui ne se désista qu'après une apparition de saint Tugdual [1].

Des auteurs ont voulu voir le siège épiscopal de Tréguier canoniquement établi ou reconnu après la mort de saint Tugdual. Il est plus probable cependant que les évêques qui se sont succédé après lui furent seulement des abbés revêtus du caractère épiscopal sans siège fixe et sans pouvoir régulièrement déterminé. Nominoë, roi des Bretons d'Armorique, voulant établir dans son pays l'indépendance civile et religieuse vis-à-vis des descendants dégénérés de Charlemagne, érigea, en 848, le monastère de Trécor en évêché, et prétendit ériger en métropole bretonne le siège de Dol, au détriment de celui de Tours: ce qui donna lieu, entre le Saint-Siège, les princes et les évêques bretons, à de vives contestations, qui ne finirent qu'au 1er juin 1199. Ce fut le grand pape Innocent III qui termina cette épineuse affaire. Il ordonna, par un jugement définitif, que l'église de Dol serait toujours soumise à la métropole de Tours, que tous les évêques de Bretagne rendraient à l'archevêque de Tours l'obéissance qu'ils lui devaient à titre de suffragants, et que les évêques de Dol ne pourraient jamais prétendre au pallium. La scission avait duré 350 ans.

Telle nous semble être l'origine de l'érection canonique ou du moins de la reconnaissance implicite de l'évêché de Tréguier, d'abord administré par des abbés, qui, sous le nom d'évêques régionnaires, remplissaient dans notre pays les fonctions épiscopales, mais sans territoire déterminé et sans reconnaissance officielle soit du pouvoir civil, soit même de l'autorité papale. En ce qui concerne

1. Avant la Révolution, et dans le bréviaire de Tréguier, édité en 1770, notre diocèse faisait publiquement la fête de saint Ruélin, son second évêque. On nous permettra de regretter que ce saint, avec saint Gonéri et tant d'autres, ne soit plus honoré dans notre calendrier.

Tréguier, l'état de choses établi par Nominoë, en 848, fut sanctionné par les pontifes romains, et depuis lors Tréguier a toujours joui, sans contestation, de ses droits et privilèges, et ses évêques ont été reconnus pour légitimement institués, agréés qu'ils étaient, d'ailleurs, par la cour de Rome. Après la mort de Salomon, roi de Bretagne, deuxième successeur de Nominoë, Tréguier fut désolé par les invasions des Danois et des Normands, qui l'avaient déjà, dit-on, saccagé dès 836, sous la conduite de leur chef Hastings[1]. On attribue à tort à ce prince barbare la construction de la tour romane appelée encore aujourd'hui, de son nom, « tour d'Hastings ». Ce vénérable monument, reste de la cathédrale primitive, ne remonte pas au delà du XIe siècle[2]. La dénomination populaire « tour d'Hastings » peut signifier, à mon avis, que les Barbares restés dans le pays auraient construit un fort pour se défendre contre les Bretons, et ce serait à la place de cet établissement que la première cathédrale de Tréguier fut bâtie. La tour du temple chrétien, substituée à la citadelle normande, aurait ainsi retenu le nom de l'édifice païen, « tour d'Hastings. » Mais, je le répète, c'est là une supposition qui m'est absolument personnelle, et je n'espère point qu'elle fasse autorité. Les ravages des colons établis à Tréguier et protégés par la fameuse « tour d'Hastings » étaient si grands que, dans les prières publiques, le peuple adressait à Dieu cette supplication patriotique : *A furore Normannorum libera nos, Domine!* « Seigneur, délivrez-nous de la férocité des Normands ! » Les désordres de ce temps malheureux expliquent le silence de l'histoire sur les actes et les noms mêmes des évêques de Tréguier jusqu'en 990.

Avant l'arrivée des Bretons insulaires, notre patrie était en proie à un paganisme fortement mélangé de souvenirs druidiques. Les

1. Ce sac de Tréguier par les Normands, en 836, est très douteux ; en tout cas, Hastings n'y prit pas part, puisqu'il ne paraît en France qu'en 842. (Voir Depping, *Hist. des expéditions maritimes des Normands*, édit. 1844, p. 73-76.)

2. G. du Mottay, *Répertoire*, p. 364.

moines et les solitaires de l'émigration eurent à dompter des âmes plus rebelles que les dragons qu'ils terrassaient. La personnification la plus complète de l'obstination de nos ancêtres, dit M. de la Borderie, c'est le barde Gwenc'hlan. Il habitait la presqu'île actuelle de Tréguier, entre Roc'h Allaz et Porz-Gwenn. Ecoutez ses imprécations :

« Un jour viendra où les hommes du Christ seront poursuivis, et on les tuera comme des bêtes fauves. Ils mourront tous par bandes sur le Méné-Bré, par bataillons ! Alors la roue du moulin moudra dru ; le sang des moines lui servira d'eau ! » (*Barzaz-Breiz*, 1867, p. 23.)

La lutte entre le druidisme expirant et le christianisme naissant fut si vive que saint Tugdual, comme saint Malo, fut obligé de s'expatrier pendant deux ans : d'où la légende de son voyage à Rome et de son élévation sur le siège de saint Pierre, preuve que la religion chrétienne n'était pas universellement établie dans la presqu'île trécorroise avant l'émigration bretonne au Ve siècle, et que nos vieux saints, favorisés pourtant du don des miracles, eurent à surmonter bien des difficultés pour implanter sur notre sol le culte du vrai Dieu. Avant eux il put y avoir des prédicateurs isolés, des chrétiens dispersés, mais ce n'était pas la prédication organisée dans le pays tout entier, ce n'était pas la croyance générale de tout un peuple à la foi de l'Evangile.

D'ailleurs, presque tous les noms de nos anciennes paroisses accusent une origine bretonne par les préfixes Lan, Mouster, ermitage, monastère ; Ker, Lec'h, lieu, village ; Plé, Pleu, Plou, Plo, Plu, peuplade ; Tré, tréf, Gui, territoire, hameau ; Hen pour hent, chemin ; Coat ou Goat, bois, lieu boisé ; Léz, cour, palais ; Poul, marais, etc., etc. Un bon nombre de paroisses, de création relativement moderne, portent, devant le nom de leur patron, presque toujours étranger à la Bretagne et à l'Armorique, la qualification « *saint* » comme Saint-Clet, Saint-Michel, Saint-Fiacre, Saint-Martin, Saint-Mathieu, etc. Les moines nous ont apporté la civilisation religieuse, morale et matérielle. En éclairant nos âmes du

divin flambeau de la foi, ils ont défriché nos landes, cultivé notre sol et sauvé les trésors de la science d'une destruction certaine et complète. Ils ont été, dans leurs écoles de monastères, les premiers éducateurs du peuple. Entre autres découvertes, les Bretons d'Armorique doivent à leurs frères d'Outre-Mer la culture de la vigne, la fabrication du cidre, la pratique de la médecine, l'invention d'instruments aratoires, la domestication des animaux sauvages et la fertilisation du sol. Nos pères ont témoigné leur reconnaissance aux bons moines en donnant à nos bourgs et villages le nom de leurs apôtres et fondateurs. Il ne nous est pas permis d'être plus ingrats que nos devanciers, et nous devons saluer avec respect les ruines de nos monastères et de nos abbayes, désolés et dépeuplés, au nom de la liberté, par un vandalisme ignare et stupide.

Quelques paroisses du diocèse de Tréguier ont reçu une dénomination tirée de l'histoire féodale et bretonne. Ainsi La Roche-Derrien s'appelait autrefois La Roche-Jaudy, lorsque, vers 1070, Derrien, fils du comte de Penthièvre, à qui cette ville échut en partage, l'appela de son nom « La Roche-Derrien ». Personne n'ignore les sièges glorieux que cette petite place soutint pendant la guerre de Succession de Bretagne, entre Blois et Moutfort, et la bataille mémorable qui se livra sous ses murs le 18 juin 1347. Charles de Blois y fut fait prisonnier et se rendit à Robert du Châtel. La paroisse de Tonquédec garde aussi le nom de ses seigneurs, comme Pleumeur-Gaultier, *Plebs magna Galterii*, et bien d'autres.

L'histoire de Tréguier se reflète complètement dans l'histoire de sa belle cathédrale, commencée en 1339, sous Richard du Poirier; dans la succession de ses évêques, ininterrompue jusqu'à la Révolution ; dans ses églises et paroisses, dont les archives, trop négligées, sont pleines d'intérêt ; dans ses couvents et autres établissements religieux, asiles de la prière, de l'étude, de la charité.

La division ecclésiastique de l'évêché de Tréguier comprenait les paroisses du fief épiscopal et celles dépendant des archidiaco-

nés de Plougastel et de Tréguier. Le diocèse renfermait 101 paroisses, 29 trèves, 2 abbayes et 2 prieurés à nomination royale. Les deux abbayes furent l'abbaye de Bégar (de l'anglais, *mendiant*), fondée le 11 septembre 1130 par quatre religieux cisterciens de l'abbaye de l'Aumône, au diocèse de Chartres, du vivant même de saint Bernard, sous l'épiscopat de l'évêque de Tréguier, Raoul, à la demande et dotation d'Etienne de Penthièvre et d'Havoise de Guingamp, sa femme. Ces pieux époux fondèrent et dotèrent encore la seconde abbaye de Tréguier, Sainte-Croix de Guingamp, en 1135, sous l'épiscopat de l'évêque Geoffroy, qui fit venir de Bourg-Moyen, près de Blois, des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, parmi lesquels se trouvait le célèbre religieux saint Jean de la Grille.

Les deux collégiales : Notre-Dame-du-Mur de Morlaix, fondée par Jean II, duc de Bretagne, le 15 août 1295, sous l'épiscopat de Geoffroy Tournemine ; et la collégiale de Tonquédec, fondée le 17 août 1447, sous l'épiscopat de Jean de Plœuc, à la demande de Rolland IV de Coëtmen, vicomte de Tonquédec. « Ce privilège, dit M. Gaultier de Kermoal, fut autorisé par le pape Eugène IV. Il y avait sept chanoines et un prévôt ou doyen, tous à la nomination du vicomte. Le prévôt avait 2,400 livres de revenu, et chaque chanoine, 800. »

Durant tout le cours du moyen âge, le diocèse de Tréguier comptait toujours plusieurs professeurs et étudiants aux grandes universités, illustrées surtout par l'enseignement des fils de saint François et de saint Dominique. Nous aimons à enregistrer entre tous les noms de Jean Kerhoz, de Pleubihan, de saint Yves, son élève, Yvon Suet, leur contemporain et ami. Le 11 avril 1325, Guillaume de Coëtmohan, de la maison de Gwernac'hané, en Plouaret, grand chantre de Tréguier, chanoine de Notre-Dame de Paris, conseiller au Parlement de la même ville et secrétaire de Philippe le Bel, fonda, dans un immeuble qu'il possédait à Paris, le collège de Tréguier, devenu plus tard, après diverses vicissitudes et réformes sous Henri II, Henri IV et Louis XIII, le Collège Royal, de nos jours

le Collège de France. Pierre de l'Isle, évêque de Tréguier de 1324 à 1326, fut, avec Even de Querebert, archidiacre de Léon ; Guillaume Riou, archidiacre de Tréguier ; le directeur de l'Hôtel-Dieu; Pierre et Guillaume de Coëtmohan, neveux du testateur, exécuteur testamentaire de ce contrat, dont bénéficièrent largement les petits gentilshommes bretons, trop pauvres d'ordinaire pour suffire à leurs frais d'études et de séjour à Paris. Cette première provision de huit bourses fut augmentée considérablement en 1412 par Olivier Droniou, prêtre originaire de Tréguier, et par Christophe de Hauterive, évêque de Tréguier de 1408 à 1417, qui fonda, en 1416, une messe dans notre collège breton à Paris. Notre pays n'était donc pas, au cours de ce moyen âge tant décrié et si peu connu, aussi arriéré dans la culture des arts libéraux que le déclament certains ennemis de la Religion et de la Bretagne catholique.

La bonne ville de Tréguier, sous l'impulsion de ses évêques et comtes, de ses riches et généreux chanoines, posséda la troisième imprimerie bretonne. Notre premier « maistre en l'art d'imprimer de Lantréguer » n'est connu que par ses initiales Ja. P. Il dut s'établir chez nous vers la fin de l'année 1484, car le premier ouvrage sorti de ses ateliers, *les Coustumes de Bretaigne*, fut achevé d'imprimer le 17 mai 1485. On sait que les deux premières imprimeries bretonnes furent celles établies à Bréhan-Loudéac, en 1484, par Jean de Rohan, sire du Gué de Lisle, et à Rennes, quelques mois après. *Les Etablissements de Bretaigne* sortirent des presses de Lantréguer, le 4 juin 1485. Nos deux premiers incunables ont donc pour mission de défendre l'indépendance nationale et de maintenir intacts nos droits et privilèges contre la faiblesse de notre dernier duc et l'ambition d'un roi conquérant *Pro Patriæ laude, proque salute soli !* On pressentait déjà la journée de Langeais (6 décembre 1491), première étape pour arriver au traité d'Union (21 septembre, 8 décembre 1532). Jean Calvez, qui dirigeait, en 1499, l'imprimerie de Tréguier, s'illustra en mettant au jour un ouvrage de bien haute importance : *Le Catholicon*, de Jehan Lagadeuc, « en trois langues, construit, compilé et intitulé

par maistre Auffret Quoatquervran, en son temps chanoine de Tréguier (1454), recteur de Plourin près Morlaix, revu et corrigé, en 1464, par Jean Lagadeuc, imprimé en la cité de Lantréguer par Jean Calvez, le 5 novembre 1499. » Le dernier imprimeur de Tréguier, avant la Révolution, fut P. Levieil, établi en 1723 et mort en 1762. A cette dernière date, l'imprimerie de l'évêché fut transférée à Morlaix, où les ordonnances royales de 1704 et de 1739 restreignant la liberté d'imprimer restèrent sans effet ; car le dernier Bréviaire de Tréguier parut à Morlaix, en 1770.

ABBÉ Y.-M. LUCAS.

(*La fin prochainement.*)

LETTRES DE PAUL BAUDRY*

V. — A M. Gustave Marquerie [1].

Rome, 24 avril 1852.

Mon vieux Gustave,

Je suis bien en retard avec toi, c'est vrai, je l'avoue, et, malgré cette conviction, j'éprouve quelque peine à prendre une plume et noircir à ton intention ce papier. Vois cette encre barboteuse, et ses épaisses traces : elle t'est un témoin de ma négligence et de l'abandon où je t'ai laissé ce mois dernier. « Et pourquoi, me diras-tu, cette paresse ? Elle ne peut être pour moi qu'une preuve de tes oublis, et de tes affadissements d'amitié, et de ton ingratitude. » Holà, hé, je t'interdis formellement ces difformes idées et je t'ordonne de par moi de ne jamais me mesurer au nombre de mes lettres. Que je préférerais te faire une visite dans cette rue à la Pétrone [2], toute resplendissante de joies païennes, où, toi, mon vertueux Socrate, tu vis incorruptible, comme qui dirait une salamandre dans du feu. Je suis très gai, ce matin, et vraiment je n'en vois pas la raison [3] ; j'ai une plume fourbue, de l'encre atroce, et ni papier

* Voir la livraison de mai 1886, pp. 325-341.

1. Dans les lettres qui lui sont adressées, M. Gustave Marquerie a bien voulu éclaircir par des notes les passages qui, sans cela, auraient pu être obscurs.

2. J'habitais alors rue Sainte-Anne, 17, dans cette portion de maisons qui ont été démolies pour le percement de l'avenue de l'Opéra.

3. La raison s'en manifestera clairement au dernier paragraphe de cette lettre.

ni tabac pour rouler une cigarette ; et puis, quand j'y pense, que c'est triste de te faire cette conversation sans idées, du bout de la langue et du cœur, ce dialogue d'amitié où le mot est presque inutile, quand il y a le rire et l'accent ! Que c'est triste de t'écrire ainsi, lorsque je sais que tu es à quelques cents lieues de moi et que je ne recevrai l'écho de ces enfantillages que dans bien longtemps ! Oui, parlons, puisqu'il le faut, sérieusement et sèchement, et lançons-nous dans le style soutenu pour te disséquer mes occupations et ma vie de ces mois derniers. Adieu, conversation, petits points, parenthèses ! il nous faut de la haute prose pour raconter la peinture d'histoire.

C'en est fait ! il est... fait, mon Thésée ; il s'avance resplendissant dans ses ténèbres ; sa tête est fière, expressive, son bras est mal fait, ses rotules sont endommagées ; il lui manque du mollet ; il lui manque ce je ne sais quoi qui fait un demi-dieu. Je le sais ; mais, enfin, peut-être est-ce un homme ? Je suis content de ses débuts dans le monde ; mais c'est Paris ! Paris qui juge, qui a l'esprit, l'instinct, le goût ; c'est lui qui donnera le coup de pied ou l'accolade. Toi qui es dans le sein de ce grand pays, tu me diras, tout vert, tout dur, ce qu'il faut que je sache ; je compte là-dessus ; un éloge ou un blâme me sont tout un : ils me donneront tous les deux de l'ardeur.

J'ai fait aussi un dessin d'après Raphaël, dans le palais de la Farnésine. Tu verras un pâle reflet des beautés du maître, mais enfin tu pourras comprendre un peu la divinité de ce dessin, de ces formes. Quelle composition ! quel souffle ! C'est cette célèbre fresque de Mercure emportant Psyché dans les airs. J'ai encore un dessin d'après l'antique, et puis je prends ma volée pour Florence ; car tu t'es trompé en croyant que j'allais à Naples et en Sicile. C'est M** le *fauteur* de la nouvelle, je le sais, parce que je lui ai écrit, à propos du voyage qu'il compte faire, qu'il pouvait venir à Rome, sans crainte ni des brigands ni des escopettes ; que tout cela désormais n'existe plus qu'à l'Opéra-Comique, et qu'il pouvait aller à Naples avec Lecointe et Bou-

langer qui y vont, ou à Florence avec moi. Je vais donc à Florence et, de plus, à Venise.

Une riche nouvelle, ruisselante et chatoyante, comme le diraient ces beaux faiseurs de style, tremble au bout de ma plume et cherche depuis longtemps une issue pour jaillir. La voilà : mon pays vient de me donner 1,300 francs pour cette année, avec l'espérance de la continuation pour l'année prochaine. Quelle joie, mon cher ami ! tu juges ! je pourrai voyager à l'aise et aller cette année à Venise ! Lorsque nous ne recevons que notre pension, cela est presque impossible. Après cette éclatante et riche confidence, en voici une autre, triste, mais qui le sera moins maintenant qu'elle est passée et finie : j'ai été malade, ces quinze derniers jours ; enfin, grâce à Dieu, c'est fini.

Adieu, ne tiens pas compte de mes négligences et écris-moi ; mes amitiés à tes bons parents. Es-tu reçu à l'Exposition ? Parle m'en. B. est devenu très bon coucheur et assez gentil ! Quel changement !

Adieu.

PAUL BAUDRY.

VI. — Au même.

Sienne, 26 juillet 1852.

Mon bon vieux Gustave,

Chut à tes colères ! Chut, chut à tes reproches ! Je ne t'ai pas oublié, je ne t'oublierai pas ; nous pensons souvent, je suis sûr, l'un à l'autre, et ne m'en veux donc pas de la rareté de mes nouvelles. Ne t'est-il point arrivé, à toi aussi, de ces négligences de plume, de ces combats de paresse de l'amitié ; non, j'oublie que tu n'as jamais quitté ton Paris, que tu ne t'es jamais trouvé seul, abandonné, comme je le suis depuis dix ans. Tu ne sais donc pas comment il arrive que l'on oublie que le papier et

l'encre sont inventés, qu'on est des mois entiers sans avoir la fantaisie de voir un encrier, et qu'un beau jour, un accès vous empoigne et qu'on écrit depuis le matin jusqu'au soir? J'ai mon accès, et dans tous les amis et les devoirs que j'avais négligés, je commence presque par toi.

Tu ne m'as point écrit si tu es en loge; je n'ai vu aucun journal, et je suis dans la plus grande ignorance de tes faits et gestes. Je te parlerai alors de moi; ce n'est pas poli, mais tu es si curieux, que tu me pardonneras cette outrecuidance. Il me faut remonter loin pour aller jusqu'à la dernière lettre que je t'ai écrite, et, depuis, j'ai bien couru, bien battu les grands chemins; je ne suis pas encore au bout, et j'irai traîner mes guêtres jusqu'à Venise, en passant par Ravenne, Bologne, Parme, Mantoue, Padoue, etc., etc. Si je prenais le style de la description, je m'ennuierais à mourir sur ce papier, car j'ai tant vu, tant travaillé, tant voyagé, qu'il me faudrait une rame de papier pour te le dire, et je n'ai que ces quatre pauvres petites feuilles, que je remplirai, je te le promets, sur toutes les coutures.

Pour n'en pas perdre, je commence immédiatement par te raconter ce qui m'est arrivé ici. Je viens de Florence, où j'ai laissé mon sac, et, pour faire ce petit voyage de Pise et de Sienne, je n'ai que mon carton et ses ustensiles et les deux chemises et chaussettes indispensables. Je suis arrivé, il y a cinq jours, à l'auberge d'où je t'écris. Mon bagage n'inspirait pas une énorme considération pour ma personne, et on voulut me loger dans un taudis; mais je dis au camérier, en le tutoyant, comme c'est l'habitude : « Donne-moi une autre chambre, et ne juge pas des gens sur l'habit : je viens de Florence ici en me promenant, et j'ai assez d'or pour acheter ta *locandaccia* » (ce qui veut dire, ta sale auberge). Mon insolence fit bon effet, et j'eus une chambre couverte de tentures et de rideaux. Le patron vint prendre les ordres de ma seigneurie, et j'arrêtai les prix de la chambre et des repas. Satisfait de mon installation, j'ouvre mon carton, j'étale mes chemises,

j'allume un cigare et je porte la main sur mon gilet pour m'assurer de cet or que j'avais fait sonner en paroles, et, en réalité, je puis te dire qu'il consistait en dix pièces de cent sous. Mais voilà le beau : le gilet vide!... Cette profondeur me coupe la respiration; je cherche pendant une heure, et je vis, après cette triste revue, qu'il me restait... six sous dans mon porte-monnaie!... J'étais plongé dans une multitude de réflexions désagréables, lorsque le garçon, la serviette sur le bras, vient m'annoncer que ma seigneurie était servie. Que pouvais-je faire? Et qu'auriez-vous fait à ma place? comme dit Arnal, avec son nez. Je dînai, et en mangeant ce dîner d'*escroc*, je délibérai sur la ligne de conduite que j'avais à prendre : Dois-je avertir le patron que je suis un honnête artiste, qui vient de..., qui a perdu en route sa bourse, mais qui le paiera, qu'il soit tranquille, etc., etc. Je ne m'arrêtai pas longtemps à cette idée; il est plus que probable que le compatissant hôtelier m'aurait mis à la porte, en gardant mon chapeau... et le reste. Je devais donc trancher du seigneur, tutoyer tout le monde, et faire savoir que je ne supporterais pas une observation. J'étais assez bien vêtu, tout en jaune, comme Hyacinthe dans *le Banc d'huîtres*, et je trouvai, par bonheur, une paire de gants blancs tout neufs dans mon habit! J'écrivis immédiatement à Pise, à Florence et à Rome : à Pise, pour savoir si je n'y avais pas laissé mes 50 francs; à Florence, pour prier mon ancienne *locandiera* de m'envoyer de l'argent, que j'avais dans mon sac; et à Rome, au Directeur, pour lui expliquer ma situation. Voici cette belle lettre, qui n'a pas pu partir..., parce que je n'avais pas d'argent pour l'affranchir; et ici, c'est une condition indispensable :

« Mon cher Monsieur le Directeur,

« Je vous prie de me rendre un service, ou plutôt de faire un acte de charité, car c'en est un, dont on vous tiendra compte dans le paradis des Pensionnaires. Je viens d'arriver à

Sienne, j'ai dîné, j'ai même cassé une carafe, comme un jeune homme cousu d'or, etc., etc., etc.

« *P.-S.* La Providence m'a donné l'idée — je la tiens pour telle — d'acheter, avant de quitter Rome, une paire de gants blancs. En attendant votre rapide réponse, je vais être obligé de la mettre tous les jours; j'espère avec cela tenir l'hôte à une distance respectueuse, et le fasciner sur l'état de mes poches. Jugez ce qu'une paire de gants peut durer : mon sort y est attaché. »

Je garderai cette lettre, elle me rappellera cette histoire. Enfin, on vint à mon secours, du côté que j'y comptais le moins ; je reçus, trois jours après, une lettre de Florence ; on me disait : « Très estimé Mons. Paul, je vous envoie les sept napoléons d'argent que vous m'avez demandés. » Je pus, enfin, respirer et manger en liberté ! Tu ne saurais croire l'avant-goût que cela m'a donné de la misère. Je me suis imaginé avoir faim, assassiner, etc., etc. Je coupe tout, et j'abrège tout, et cependant voilà que j'ai rempli ma feuille. Mon pauvre Gustave, je vais t'en donner une autre; cela te coûtera peut-être un peu plus cher ; mais je t'écris si rarement !

Je parcours toute la Toscane, en dessinant, peignant et aquarellant; je ne suis ici que depuis cinq jours et je repars aujourd'hui pour Pise ; car je n'ai pas reçu de réponse de là pour mon or, comme je te le disais, et, enfin, je retourne à Florence.

Sienne est une ville extrêmement curieuse, toute pleine des souvenirs, peintures, monuments du temps des républiques : il y a dans la cathédrale une certaine sacristie où s'élève, au beau milieu, sur un charmant piédestal, le groupe des trois Grâces, nues comme la main, nues comme dans un temple de Vénus : ceci n'est pas un des moindres traits du caractère italien, que cet amour des arts et de la religion, ce mélange du paganisme dans le culte chrétien qui a fait faire à Rome, sur

les portes de bronze de Saint-Pierre, les sujets les plus lestes de la mythologie : Léda, Actéon, Silène, etc., etc. Je n'ai pas été le premier à l'observer, et pour la cathédrale de Sienne cela est si frappant, que, habituellement, l'étranger dit au gardien : « Comment! dans la sacristie! » Le gardien vous répond, comme tous les Siennois : « Mais, Monsieur, c'est un écrivain français qui l'a appelée la sacristie; ce n'est point la sacristie, c'est la bibliothèque. » Il faut dire la vérité, ce n'est plus une sacristie, c'est la bibliothèque, et on y voit de gros livres qui ne servent jamais, mais les f..... de ces demoiselles, à qui les sages conseillaient de sacrifier, n'en sont pas moins tournées vers l'autel. Il y a dans cette *libreria*, comme l'appellent les Italiens, des peintures de Pinturrichio et de Raphaël, de l'année 1504, du commencement de Raphaël, et il n'est pas peu curieux de voir là et de reconnaître la main qui a peint le Vatican, dix ans plus tard.

Mais que vais-je te parler peinture, à toi qui en fais tous les jours et qui en as par-dessus la tête! Marionneau est un farceur avec ses projets de voyage; il me fait lui écrire, comme si j'avais la colique, et puis... rien! Si j'avais su cela, je ne me serais pas tant pressé.

Adieu, mon vieil ami, je t'embrasse de cœur.

VII. — Au même.

Rome, 29 décembre 1852[1].

... Sais-tu, par exemple, pourquoi je ne t'ai pas écrit trois mois plus tôt ? C'est parce que, depuis mon retour, je travaille

1. Je ne vous transcris qu'un tiers de cette lettre, les deux tiers n'étant que des redites sur l'inconvénient des séparations, l'ennui d'écrire pour

comme un gal....., un Cayennais, à deux tableaux que j'ai commencés, un grand et un petit. Le premier a pour objet ou sujet *la Lutte de Jacob avec l'Ange* (Genèse) ; le second, qui est petit, une fable de La Fontaine : *La Fortune et l'Enfant qui dort au bord d'un puits*... Il paraît que mon vilain *Thésée* a été jugé sévèrement, quoi qu'en ait dit ton indulgente amitié. J'ai reçu le rapport écrit et manuscrit (celui-ci est plus détaillé) de l'Institut, et j'ai vu que mon *Thésée* ne lui avait pas paru assez beau garçon. Cependant, franchement, je n'ai pas trop à me plaindre de ce jugement ; il renferme de *vraies vérités*, comme dit M. Thiers, dont je ferai mon profit. Tu en jugeras toi-même. Voici ce que l'on me dit pour le bien : exécution énergique — tête expressive — mouvement senti, et, pour le mal, tout ce que tu en sais et ce que tu as entendu dire. Je me suis beaucoup ennuyé sur cette figure, et j'ai cherché, cette année, à me rendre le travail plus attrayant ; je crois que ça va mieux ; tu le verras plus tard.

Je ne te parlerai pas de ces affreuses loges où tu t'agites. Quel ennui pour moi de ne pouvoir te voir venir ici ! Mais que diable veux-tu ? on peut être peintre, après tout, sans avoir reçu ce baptême, et il n'y a pas à te désoler ; je ne sais plus ce que tu fais, et c'est le plus grand inconvénient de ces correspondances à bâtons rompus, de ne savoir comment renouer toutes les anciennes causeries et relier le passé au présent.

Je t'écris ce soir, quoiqu'il soit minuit ou une heure ; mais, le courrier partant demain, je n'ai pas voulu me coucher avant de t'avoir griffonné une ou deux pages. J'ai l'omoplate horriblement fatiguée par la gigantesque palette que je tiens depuis huit heures du matin jusqu'au soir, et, de plus, en ce moment, je ressens cet agréable frisson qui vous chatouille lorsqu'on

s'entretenir à bâtons rompus de sujets manquant d'intérêt et d'actualité. Baudry affirme, en fin de compte, qu'à défaut de lettre, l'amitié veille toujours.

vient d'écrire une dizaine de pages et que le feu s'est éteint. Je ne t'ai écrit que pour te donner signe de vie et t'embrasser mille fois (au figuré, malheureusement).

P.-S. — Tu recevras, en même temps que celle-ci, une lettre de ce vieux Marionneau, qui bavardera pour moi, j'espère.

Adieu, cher Gustave.

VIII. — Au même.

Naples, le 6 juin 1853.

Mon vieux Gustave,

J'ai un déficit tellement considérable dans ma correspondance, que j'en suis à me demander si je ne déposerai pas mon bilan. Pour un homme comme moi, privé depuis tantôt trois mois de toute espèce de nouvelles, il n'y a qu'une ressource : renverser son encrier, jeter son papier par la fenêtre et « renoncer *à sa patrie* »; c'est le remède héroïque.

Ta lettre, ta gentille lettre, me tire de l'abîme. Je vais écrire aujourd'hui jusqu'à ce que les bras m'en tombent, et en commençant par toi, qui as produit ce revirement miraculeux. « Renoncer à sa patrie! J'aimerais mieux perdre le jour. » N'est-ce pas du *Masaniello*? Ne m'as-tu pas chanté cela cent fois ?

J'ai pensé à toi, en passant sur la place du Marché, où Masaniello chantait cet air, selon Caraffa, et, hélas! j'ai pu me convaincre que les pêcheurs napolitains n'existent qu'à Paris, à l'Opéra-Comique ; ici, il n'y a que d'ignobles gueux, presque nus, sans beauté et sans poésie. C'est encore les rues de Paris que je retrouve ; c'est le même bruit, la même gadoue; plus, toute la saleté, la puanteur des petites rues où le sergent de ville est inconnu. Ajoute à cela que le temps est affreux, que

les beautés naturelles du pays disparaissent chaque matin sous des nuages parisiens, que le Vésuve cache sa tête sous un bonnet... de ces nuages de coton, que des bateaux à vapeur salissent de leurs noires vapeurs tout ce que l'on regarde, et tu auras une idée de mes désillusions mélancoliques.

De plus, il faut te dire que je ne suis pas très bien portant en ce moment, et peut-être que cela ajoute bien un peu à ma mauvaise humeur. A Terracine, j'ai été pris de violents maux d'estomac, que j'ai attribués à la mauvaise pitance que nous y avions prise, et j'y ai *renardé* comme un héros d'Homère. Ce sont mes deux compagnons, Gumery et Thomas [1], qui, réveillés par mes foudres, ont fait cette assimilation; c'étaient des bruits de caverne, des rugissements, comparables à ceux de Polyphème. Je me suis prouvé que j'avais un bon creux, mais, malgré cet éloge pour mon thorax, je n'en ai pas moins vu tout couleur de bile, le reste de notre voyage. Nous avons traversé le pays le plus superbe et dans les carrioles les plus hétéroclites de l'Italie. C'eût été très drôle et très amusant pour moi, sans ces atroces *renards*. Je suis remis maintenant, mais il pleut. Il pleut à Naples, au mois de juin ; désormais je suis habitué à toutes les surprises, et je ne m'étonnerai de rien.

Mais, maintenant, venons aux autres nouvelles. Jai lu trois fois le nom de Picou [2]; je ne pouvais croire que c'était bien celui [l'ami] de Gérôme et de Boulanger; pour moi, jeune soldat de Lutzen, conscrit de 1844, Picou avait fait la guerre ou le concours de Sept Ans, et je ne pouvais croire qu'un vétéran de son âge retournât au feu. Tant mieux! qu'il vienne ; on le dit bon garçon et facile à vivre; il sera le bienvenu pour

1. Deux pensionnaires sculpteurs, dont l'un, Gumery, est mort prématurément, d'une maladie de poitrine. Thomas est un de nos membres de l'Institut.

2. Après avoir disparu des concours de l'École pendant plusieurs années, Picou, ami et contemporain de Gérôme et de Boulanger, se présentait au concours de loges de cette année.

ceux qui savent apprécier ces dons de la nature, et j'en suis.

L'arbre sec est joli à croquer[1], et j'aurais bien voulu être avec toi, quand tu écrivais cela; comme nous aurions ri, de ce gros rire éclatant que tu me rappelais dans tes lettres!

Fais jaser Marionneau; nous nous voyons souvent, et il te racontera toute espèce d'histoires; pour le remettre au courant, voici le titre de quelques-unes que tu n'auras qu'à lui dire pour te les faire conter:

1° Divine Providence ou *divina Providenza !!!* 2° L'histoire du poste et de la force armée. 3° Soirée dansante *via Borgognona*, etc. Et, puisqu'il te parlera de moi et de mes faits et gestes, cela me dispense de t'entretenir plus longtemps de ma fastidieuse personne.

Mon tableau est parti[2], je crois; ici il a eu du succès; mais qu'en dira-t-on à Paris? Je ne sais et j'attends.

Je te remercie de m'avoir donné des nouvelles de tous les anciens camarades, Clément, Saintin, etc.; il y a une éternité que je n'ai reçu de nouvelles de Guitton.

Je t'embrasse de cœur.

IX. — A M. Gauja.

Rome, le 14 mars 1853.

Mon cher Monsieur,

Si j'osais me permettre un reproche, je vous dirais: C'est mal à vous de m'avoir oublié, moi qui vous ai dit si souvent le sentiment profond et durable que vous m'avez inspiré; moi

1. Réunion de concurrents du concours de l'arbre, dans la rue de l'*Arbre-Sec*, pour conférer sur un jugement où ils avaient été fruits-secs!... Je ne me souviens point avoir eu le détail de ces aventures.

2. La *Lutte de Jacob avec l'Ange*, sans doute.

qui prends un intérêt si grand à tout ce qui est vous et autour de vous ! Vous m'avez laissé un an entier sans nouvelles ; j'en ai appris, à force de recherches, de bien tristes, et qui, vous n'en doutez pas, m'ont douloureusement affecté.

J'avais écrit à Merson, de Nantes, et à M. Merland, de Napoléon, pour savoir où vous étiez, et ni l'un ni l'autre n'avait pu m'en informer. J'étais donc très affligé de l'inutilité de mes efforts, lorsque, l'autre jour, en ouvrant la feuille des *Débats*, je vis votre nom ; je le vis tout à coup au milieu des mille lettres des colonnes du journal.

Vous est-il arrivé de penser à ce courant magnétique qui s'établit des yeux à de certains mots ? — C'était depuis longtemps la seule nouvelle que j'eusse de vous, et qu'elle me fit de bien ! Je vis qu'on vous aimait ailleurs et qu'on vous le témoignait publiquement. Aujourd'hui, j'ai reçu une lettre de Merson, qui m'apprend, enfin, votre demeure ; je lui dois mille remercîments de m'avoir mis à même de vous dire que je ne vous oublie pas et que je serais bien heureux si vous vouliez me donner des nouvelles de votre chère santé.

Je me souviens encore, cher Monsieur, de nos adieux, de votre charmante bonté ; je me souviens aussi des derniers mots de Mme Gauja : « Ne changez pas, me dit-elle, soyez toujours le même. « Non, Madame, je n'ai point changé. Je vous serai toujours reconnaissant, comme vous serez toujours bonne et gracieuse. Quel malheur que l'éloignement ! et qu'une lettre est sèche pour ces vives paroles !...

Comment vous dire mes études, mes voyages, ma vie depuis un an ? Il faudrait une causerie au coin de votre feu, quelques bonnes soirées, pour vous raconter ce que j'ai vu, rêvé, admiré ; je dis bien, rêvé et admiré, ces deux mots me résument à peu près. Sont-ils à plaindre ou non, les hommes dont l'esprit saisit avidement toute impression et en qui l'admiration du beau entre si hardiment et si librement, qu'elle trouble et disperse momentanément leurs propres facultés ? C'est une question que

je ne saurai résoudre que dans dix ans. Mais tous ces tourments n'agitent que la tête ; dans le cœur tout est calme et constant, et c'est là que sont tous vos chers souvenirs.

Adieu, cher Monsieur ; souvenez-vous de moi et pensez à tout mon respect et à toute mon affection.

P.-S. — Je suis bien coupable envers Mme Champy, qui avait eu la bonté de me demander un petit tableau ; ce tableau est à peine commencé. Le sujet est joli : c'est la fable de la Fontaine, *la Fortune et l'Enfant qui dort au bord d'un puits.* Je suis aussi content de l'esquisse ; mais je voudrais faire une bonne chose. Qu'elle ne voie dans ce retard que mon respect pour son goût et le désir que j'ai de lui plaire. Ayez la bonté de me rappeler à son souvenir, et faites-lui, cher Monsieur, tous mes compliments respectueux et empressés, ainsi qu'à vos chers enfants.

X. — Au même.

Rome, le 28 avril 1853.

Cher Monsieur Gauja,

Votre lettre me remplit d'une émotion que je ne puis exprimer : ce ton fier, résigné pour vous, et, au milieu de cela, la grâce charmante avec laquelle vous m'écrivez, augmentent, si c'est possible, mon respect et mon affection pour vous.

Oui, j'étais persuadé que votre noble cœur ne pouvait douter de moi ; cette intime conviction m'a fait attendre presque *tranquillement* votre lettre ; car, vous le savez, cher Monsieur, depuis la dernière visite que je vous fis à Nantes, la reconnaissance que je vous devais s'est augmentée de toute l'ardeur de l'amitié et de l'estime qu'on ne peut vous refuser en vous con-

naissant ; les larmes me viennent aux yeux en pensant que je ne peux vous dire que de vaines paroles, et qu'il y a des hommes assez méchants pour ne pas vous aimer comme je le fais ; mais, vous me l'avez dit, et je le savais, vous êtes au milieu des vôtres ; c'est l'affection, la tendresse, la droiture qui vous entourent, et ces charmantes têtes doivent vous cacher le reste du monde.

Vous avez aussi d'autres amis ; des amis éloignés, qui parlent de vous et qui portent partout votre souvenir. J'ai dit bien souvent votre nom dans de récentes causeries ; je voyais tous les jours des personnes que vous avez reçues dernièrement à Paris. Mme Deshorties, M. Impost et ses nièces, vous reverront avant peu, probablement, et vous parleront de moi ; ils répondront aux mille questions que votre bonne amitié voudra bien leur faire sur mon compte.

Je ne trouve pas le loisir de vous parler de moi, dans cette brève lettre, pleine de l'effusion des remercîments que mon cœur vous envoie pour vos bonnes paroles. Pardonnez-moi, il faut que je dise tout, il faut que je vous dise encore combien votre cher Gaston m'est sympathique ; combien j'applaudis à sa résolution et à sa persévérance ; permettez-moi de lui dire (je suis un peu plus âgé que lui) que j'espère, pour plus tard, une liaison entre nous ; j'ai eu, moi aussi, je me le rappelle, de la résolution et de la volonté ; je ne l'ai point encore épuisée ; nous marchons tous les deux vers l'avenir. Il aura en moi, sinon un fort et puissant, du moins, un bon et sincère compagnon de route.

Je suis extrêmement content de ce que vous me dites, de la part de Mme Champy. Je dois lui en savoir d'autant plus gré, que je me souviens encore de mes excentricités de conduite envers elle ; mais elle a eu la bonté de deviner, à travers cette gaucherie et cette timidité d'enfant, une âme vive et sensible, qui adore ceux qui lui ont fait quelques caresses. C'est encore à vous, cher Monsieur, que je dois cela. Conservez-moi son

amitié et ne me négligez pas trop, cher Monsieur Gauja ; pour moi, je vous aime, vous et votre chère famille, je vous écrirai souvent, et je suis, avec tout le respect possible, votre très aimant et reconnaissant

PAUL BAUDRY.

P.-S. — J'ai fait cet hiver un grand tableau représentant la lutte de Jacob avec l'Ange. J'ai eu ici une espèce de petit succès. Paris, ce grand juge, décidera. Ce tableau sera exposé à Paris, dans le palais des Beaux-Arts, vers le mois d'octobre. Dans quelques jours, je serai à Naples. C'est de là que je vous écrirai. Ayez la bonté, cher Monsieur, de m'adresser toujours vos lettres à la Villa Médicis ; elles m'arriveront plus sûrement.

XI. — A M. Gustave Marquerie.

Rome, le 18 novembre 1854.

Mon cher ami,

J'ai reçu ta lettre il y a deux jours ; Vigot était à côté de moi, dans mon atelier, en train de me faire l'honneur de me reproduire, et c'a été un double cri de joie, à l'arrivée de tes petites lettres. Je dois te remercier beaucoup pour moi de tout ce que tu me dis de *la Fortune*. Elle a été si rudement frappée par les vieillards de l'aréopage, qu'il était bien juste qu'elle fût un peu caressée par mes amis. Je te remercie donc mille fois de m'avoir dit tant de bien d'elle et de m'avoir appris que M. David [1], qui en vaut bien dix, était à peu près de ton avis. Cela me donne du courage et de la résolution, et je suis

1. David d'Angers.

plus que jamais décidé à leur faire pousser des cris d'oiseaux de proie. Tu n'es pas sans avoir entendu parler du rapport de l'Institut, et tu as pu juger de la modération de leurs ressentiments; tant mieux ! O vieillards illustres, maudissez-moi, secouez la poussière de vos pieds, couvrez de cendres vos gazons vénérés ! Je ferai tous mes efforts pour *être digne* de cette colère.

Maintenant je prépare du nouveau pour l'année prochaine, mais je n'y paraîtrai qu'en petite tenue, je n'aurai qu'une copie et une esquisse. Je copie une fresque de Raphaël [1] qu'on ne connaît pas, je crois, à Paris. Ce sont trois figures allégoriques et cinq bambins occupés à la Raphaël, c'est-à-dire à être gracieux dans toutes sortes d'attitudes. Cela s'appelle : *la Force, la Prudence, la Modération.* Il y a là dedans une largeur de style et d'exécution qui ne se rencontre ni dans *la Dispute*, ni dans *l'Ecole d'Athènes;* en un mot, un aspect nouveau de cet admirable style que vous ne connaissez guère qu'éreinté par les stupides gravures de Richomme et autres, Morghen en tête. Ce gueux a justement gravé ce que je copie en ce moment, et c'est traité !... il faut le voir ! En tout cas, je ne puis guère prétendre encore aux éloges de l'Institut pour cette année.

Il y a dans les gens qui viennent à Rome deux catégories bien distinctes : le magistrat en vacances, le riche négociant, cuirassé aux choses de l'art, l'homme de lettres, qui s'écrie : « O Michel-Ange ! O Raphaël ! » et qui dit, devant le *Moïse* de Michel-Ange : « J'ai eu peur ! ! ! ! » Ceux-là sont les bons. Le magistrat parle haut en français au gardien, qui ne le comprend pas, et lui demande *à voir* l'incendie *de Bourges*, pour l'incendie *del borgo*.

Le négociant lit son *Guide* ou le fait lire par sa fille, qui

1. Cette copie est actuellement à l'Ecole des Beaux-Arts, dans la salle Melpomène.

lui dit de temps en temps : « Page 345. — Micelange... Ah! voilà! (*Elle lit*): Papa, on dit que c'est magnifique. »

J'oubliais le commis-voyageur, qui vient voir, pour rire, les *colles* d'Athènes. Ceux-là sont encore les bons, les inoffensifs. Vient l'autre série. Les lettrés, comme M. Simon le Genevois, qui appellent le *Jugement dernier* une « broche de grenouilles »; les graveurs, comme B***, qui trouvent, le lendemain de leur arrivée à Rome, que Raphaël *manque de ressort*... De quoi? De cabriolet ? — Les artistes qui admirent sur parole, sans rien analyser, et mille autres types qu'il serait trop long de t'énumérer et que je te dirais, si, au lieu de barbouiller ce papier, j'avais le bonheur d'être une petite demi-heure à causer sur notre vieux canapé !

Eh bien ! mon cher Gustave, c'est à ces milliers de jugements cocasses, estropiés, que s'adressera mon travail de l'année prochaine. C'est vouloir apporter de l'eau dans un vieux tamis que de satisfaire tout ce monde. Enfin, tu peux être persuadé, cher vieux, que je ferai tout ce qu'il me sera possible, pour être content et pour satisfaire mes vrais amis.

Je suis en train de t'écrire, au coin du feu d'un de tes anciens amis de collège, chez Ginain [1]. Il est en train, lui, de nous restaurer une colonne Trajane qui doit renverser le monde. Il m'a interrompu tout à l'heure pour me prier de te le rappeler et te dire toutes ses bonnes amitiés pour toi.

Il fait un temps atroce à Rome, depuis plusieurs jours : il pleut comme dans la Genèse, et rien n'annonce que cela soit près de finir.

Je n'ai pas vu hier ce cher Victor [2], et c'est la première fois que je suis un jour sans le voir ; car il travaille chez moi les jours de relâche au Vatican, et, le reste de la semaine, nous y travaillons ensemble. Il fait une copie de la Vierge et de

1. L'architecte.
2. Victor Vigot.

l'Enfant (de la madone de Foligno), et cela va très bien; il a fait aussi, ces jours derniers, une petite esquisse ravissante d'une réduction de mon tableau de *la Fortune*, que j'ai presque achevée pour Mme Champy, du quai Voltaire [1] (je t'en ai peut-être parlé). Quant au grand, que tu as vu [2], j'en suis, hélas! toujours le propriétaire et je voudrais bien trouver un acquéreur. Dieu! que cela m'irait! et que j'aurais besoin de cela pour remettre mon navire à flot! Je suis grandement avarié, mon cher, et, si tu trouvais par hasard un Mécénas, je t'embrasserais les rotules, comme dans les tragédies grecques.

Et nous aussi, mon vieux chauvin, nous sommes terriblement remués par les coups de canon de Sébastopol; nous sommes à l'affût de toutes les nouvelles, et il est inutile de te dire que nous avons eu un moment une fièvre de joie, à la nouvelle de cet affreux Tartare!

Je suis bien malheureux de penser que tu aurais peut-être pu décrocher, cette année, un prix quelconque pour venir me trouver; mais ce sentiment est tout d'un égoïste; il vaut peut-être mieux pour toi rester à Paris; ces cinq années sont terribles à passer, non pas comme artiste, car je voudrais passer ma vie à Rome, mais comme affaires d'avenir; j'ai moi-même les frissonnements à l'épiderme, quand je songe à ce retour à Paris, où je tomberai comme un grain de sable sur le bord de la mer, où je n'ai ni famille, ni table, ni oreiller. Mais Dieu est grand! et j'espère que tu es son prophète.

Fais mes amitiés au jeune Moché [3]! Il paraît qu'il est devenu un gaillard... Adore-t-il Courbet? Je le soupçonne de ce déver-

1. Mme Benoît-Champy habitait, rue de Beaune, l'ancienne demeure, à Paris, *du singe de Ferney*, comme dit Victor Fournel.

2. Le grand tableau de *la Fortune* devait être acheté par le gouvernement, après l'exposition de 1857, pour la galerie du Luxembourg.

3. Moyse.

gondage, le birbaccio ! Nous allons voir bientôt Maillot [1]. Je suis très heureux de le voir venir ; dis-lui cela, et prie-le aussi de venir en voiturin avec quatre ou cinq compagnons, s'il peut les trouver ; c'est la meilleure manière de voyager en Italie ; dis-lui aussi de m'écrire, pour m'annoncer le jour de son arrivée. S'il vient par la route de Florence ou quelque chemin présentable, nous irons à cheval au-devant d'eux, pour les recevoir dans la ville aussi éternelle que ma vieille amitié pour toi.

Adieu, je t'embrasse de cœur,

PAUL BAUDRY.

Va dire à Guitton de m'écrire s'il a reçu des nouvelles de Nantes.

(*La fin prochainement.*)

1. Celui-ci avait obtenu le prix en 1854.

UNE VEILLÉE DE NOEL

Nous sommes à la veille de Noël. Il fait un véritable temps de saison ; pas une étoile au ciel, un froid vif vous saisit et vous pénètre. La nuit a tout couvert de son manteau noir. L'œil le plus habile ne saurait rien distinguer.

A la ferme du vieux Jean Tramier, la soirée est animée. Toute la famille est réunie en demi-cercle autour du grand foyer ; on cause, on raconte mille histoires, en attendant la messe de minuit.

Jetons un coup d'œil dans l'intérieur de la ferme: aux quatre coins de la grande pièce, un lit, le long du mur, faisant face à la porte d'entrée ; des armoires, ornées de quatre panneaux imitant des croix de saint André en relief ; enfin, entre les armoires, une pendule émaillée de rouge et de vert, dont le balancier représente un héron qui redresse la tête ; au pied du lit, qui se trouve à gauche de la porte d'entrée, une maie ; enfin, pendues au mur près de la fenêtre, une image de la vierge de Lourdes et une de saint Martin: quelques gravures : la Belle Jardinière, l'histoire du Juif-Errant ; au-dessus de toutes ces gravures, une étroite mirette, et, des deux côtés, le portrait de Baptiste en soldat, faisant pendant à une photographie qui le représente encore avec des camarades du régiment. Sur la planche qni domine la cheminée et au-dessous d'un fusil, le crucifix et une petite statuette de la sainte Vierge en vieille faïence.

Dans la cheminée, pour se conformer à un vieil usage, le grand-père a fait mettre la bûche de Noël.

La tête du vieux Jean Tramier est entourée d'une couronne de cheveux blancs qui retombent sur ses épaules. Son œil intelligent

est plein de vie, malgré ses quatre-vingts ans. Assis dans une espèce de fauteuil en paille, il occupe le coin de la cheminée, ayant entre ses jambes un gros bâton de houx. La tête est bonne, en effet, mais seules les jambes font un peu défaut. Toute sa famille, composée de son fils et de ses six petits enfants, se presse en cercle autour du feu pour prendre sa part de la chaleur de la bûche de Noël et des bonnes histoires du grand-père.

— Ah ! ça, grand-père, dit Baptiste, fort gaillard de vingt-sept ans, revenu depuis peu du service, est-ce bien vrai, votre histoire de la Toussaint ?

— Si c'est vrai ! répond Jean Tramier ; mais mon pauvre Baptiste, j'ai vu ça de mes yeux ; j'avais cinquante ans à peine, à l'époque, et, Dieu merci, je voyais clair !

— Contez-nous donc cela.

Et tout le monde approcha légèrement sa chaise du côté du grand-père.

— Eh ! mes pauvres enfants, vous me faites me souvenir d'une bien triste histoire. Mon pauvre frère Louis, malade depuis longtemps à la suite d'une chute faite en tombant d'un arbre qu'il était en train d'ébrancher, venait de mourir ; je le vois encore, là, dans ce lit, étendu, les mains jointes, et serrant son chapelet entre ses doigts. Près du lit, sur une chaise, un plat plein d'eau bénite, avec un rameau des pâques fleuries.

Les entrants se signaient, après l'avoir aspergé. Tous les voisins et les parents, à genoux, récitaient, chacun à son tour, le chapelet pour lui. Deux chandelles brûlaient tristement près du lit.

A quatre heures du soir, nous partîmes pour l'église ; car il avait bien fallu attendre la fin de l'office des morts du jour de la Toussaint. Au carrefour des champs ou des routes, près des croix, le triste cortège s'arrêtait : Valais, notre voisin, plaçait au pied de la croix une petite croix de bois blanc, sur laquelle on avait mis cinq gouttes de cire en souvenir des cinq plaies de Notre-Seigneur. On disait un bout de prière et on continuait son chemin. Les mêmes habitudes que maintenant, vous voyez, mes enfants.

Il y a trois ans à peine, en me rendant à la messe, je vis encore, à une des grandes croix, la petite croix de mon pauvre frère, et je lui dis une prière en passant. C'est un pieux souvenir, qui nous rappelle nos morts. Mes chers enfants, ne manquez pas à ce vieil usage.

Nous arrivâmes à l'église à la tombée du jour, et quand mon pauvre frère fut conduit au cimetière, il était nuit. Notre défunte mère et Valais, qui vit encore et qui pourra vous le dire comme moi, nous revînmes au village, après avoir récité une dernière prière pour Louis, à la rentrée de l'église.

Vous savez que, pour revenir chez nous, nous devons passer par devant le cimetière, et, ce soir-là, je jetai un coup d'œil sur la dernière demeure de mon pauvre frère. Je vis distinctement, comme je vous vois tous, des flammes qui sortaient de terre.

Ce n'était pas, Dieu merci, du côté de la tombe qui venait de se fermer ; mais, enfin, cela me coupa net les jambes. Ma femme et Valais, en me voyant m'arrêter court, levèrent les yeux sur moi. Mon regard fixe et égaré ne quittait pas le cimetière ; ils regardèrent aussi. Tous les trois nous vîmes les flammes, et, ma foi, nous tombâmes à genoux devant la grille et nous nous mîmes à prier le bon Dieu.

Cela dura bien un bon quart d'heure ; puis les flammes baissèrent petit à petit, et finirent par s'éteindre.

Ma femme, votre défunte mère, toujours si bonne, me dit : « Ce sont des âmes qui brûlent, Jean. C'est sur la tombe de ce mauvais gars, qui, après avoir séduit Perrine, l'a abandonnée ensuite. Il avait besoin de prières. »

Et, le dimanche suivant, vous me croirez si vous voulez, je ne suis pas meilleur qu'un autre, mais, enfin, je demandais une messe pour lui à notre vieux curé.

Depuis ce temps je n'ai jamais rien vu au cimetière.

— Bast, dit Baptiste, ce n'étaient que des *feux follets*, comme ils appellent ça.

— Crois ce que tu voudras, Baptiste, mais cependant, depuis les prières, personne n'a revu de flammes.

Le vieux Tramier avait fini son histoire. On lui passa le pichet, plein de cidre, qui chauffait près du feu. Il le prit et chacun but à son tour.

Un frisson courait sur la famille : le silence dura quelques instants, quand soudain l'horloge sonna onze heures.

— Il est temps de partir pour l'église, mes petits enfants, dit le grand-père ; moi je resterai avec vos deux jeunes sœurs. Nous ferons chauffer le réveillon et entretiendrons la bûche de Noël.

Les hommes prirent leurs blouses neuves, et l'aînée des filles suivit son père et ses frères.

Je le répète, la nuit était noire : on aurait dit un bandeau qui nous couvrait la vue. L'air vif et froid vous prenait à la gorge ; pas un bruit ne troublait la campagne, les cloches seules jetaient leurs notes à toutes volées, à cette heure où, d'ordinaire, elles taisent leurs grosses voix. C'était un appel vibrant pour venir adorer l'Enfant-Dieu.

Les Tramier suivaient un à un l'étroit sentier, sans rien dire, encore émus de l'histoire du grand-père. Peut-être bien que plus d'un regard furtif chercha à travers les champs si quelques flammes n'allaient point apparaître.

Il était temps d'arriver ; les cloches, fatiguées sans doute de chanter leur Noël, venaient de se taire.

Au détour du chemin qui conduisait au sanctuaire, le père Tramier, qui marchait en tête, s'arrêta net. — Voyez-vous, dit-il, mes enfants, voyez-vous devant nous une étoile qui brille dans la nuit ! Le temps est sombre et couvert de nuages ; mais, enfin, je ne me trompe pas, c'est bien une étoile étincelante, semblable à celle des Rois Mages.

Tous s'arrêtèrent et se signèrent, en criant au miracle. Baptiste lui-même fit son signe de croix, et dit : C'est l'étoile de la crèche.

Puis ils reprirent leur route, voyant toujours rayonner dans la nuit ce guide brillant qui leur indiquait le chemin.

Ils arrivèrent au bourg sans apercevoir les maisons.

L'étoile, c'était la rosace de l'église, pleine de lumières en dedans, qui étincelait au loin dans la nuit.

Après la messe, ils revinrent tous, joyeux, à la ferme. Le grand-père, que son âge seul avait empêché de les accompagner, attendait, légèrement assoupi, son chapelet entre les doigts.

On lui raconta l'histoire. Baptiste voulut rire, mais le vieillard lui dit : — Vous aviez raison, mes petits enfants, c'était bien une étoile qui vous dirigeait et vous montrait le bon chemin... Est-ce que ce n'était pas l'œil de notre église qui brillait, afin d'indiquer à tous la route pour venir à la crèche de l'enfant Jésus ? Qu'en penses-tu, Baptiste?

— Pour ça, grand-père, vous aviez raison, car, sans l'étoile de l'église, nous aurions eu du mal à marcher droit notre chemin, et cependant, je le connais, ce chemin-là !... Grand-père, je ne rirai plus jamais de vos histoires.

Cte F. DE PONTBRIAND.

SON ÉMINENCE LE CARDINAL PLACE

Archevêque de Rennes, Dol et Saint-Malo.

Quelques jours avant le consistoire du 7 juin, le *Journal de Rennes* publiait sur Mgr Place la très intéressante notice qu'on va lire. Elle lui était adressée par un de ses amis qui a beaucoup connu le vénérable archevêque. Nos lecteurs nous sauront certainement gré de mettre ces pages sous leurs yeux.

Lundi 7 juin, Sa Sainteté le pape Léon XIII, glorieusement régnant, tiendra au Vatican le Consistoire impatiemment attendu, qui va donner à Rennes et à la Bretagne un nouveau Cardinal.

Ce Consistoire a pour la France catholique l'importance d'un événement religieux de premier ordre ; il va, en effet, compléter sa représentation au sein du Sacré-Collège et lui rendre ainsi, dans ce sénat de l'Eglise universelle, le rang auquel elle a droit et sur les avantages duquel il est superflu d'insister.

Parmi les nouveaux cardinaux français, le nom de votre vénérable archevêque avait été tout d'abord et depuis longtemps mis en avant.

Mgr Place était, dans les intentions et les désirs, souvent manifestés, de Léon XIII, en tête de la liste des futurs *porporati* pour la France. Sa nomination eût été, il y a bientôt cinq ans, un fait accompli, sans l'opposition formelle de M. Gambetta.

Tout désignait pour cette suprême dignité le Prélat auquel convient à tant de titres et s'applique si naturellement ce qualificatif d'éminent qui devient son appellation officielle.

Mgr Place est né à Paris le 14 février 1814. Il fit de fortes études

On sait quel était à cette époque, sous le régime du monopole universitaire, l'esprit des lycées et des collèges : ceux qui furent les condisciples de Mgr Place se rappellent, en même temps que la fermeté de sa foi, celle de son caractère, donnant presque seul, avec une inflexible fidélité, l'exemple d'une exacte pratique religieuse.

A sa sortie du collège, il fut un des premiers membres de l'Académie de Saint-Hyacinthe, dirigée par le vénérable P. Pététot, alors vicaire à la Madeleine, et par celui qui, comme on l'a dit, n'était pas encore l'évêque d'Orléans, mais qui était déjà l'abbé Dupanloup. Cet « éveilleur incomparable », ainsi que l'a récemment appelé M. Renan, discerna le jeune étudiant, qu'il ne se contenta pas d'avoir pour disciple, mais qu'il voulut, dès ce temps-là, avoir pour ami.

Mgr Place se rencontra et se lia à l'Académie de Saint-Hyacinthe avec de jeunes hommes dont plusieurs ont marqué avec éclat dans les lettres, dans la politique, dans le service actif et la défense de l'Église, et qui tous lui restèrent fidèles comme il leur demeura dévoué. Nous citerons notamment les deux Riancey, Charles et Henry, M. de Rességuier, M. de Falloux, Louis de Baudicourt, M. Baudon, président général des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul.

Mgr Place s'enrôla dès lors lui-même dans cette vaillante et si méritante milice de la charité et fut président d'une conférence, celle, croyons-nous, de saint-Séverin. Aussi, est-il demeuré profondément attaché aux conférences, auxquelles il a, en toute occasion, à Rome, où il présida la Conférence des étrangers, à Marseille et à Rennes, donné des marques d'une sympathie qui ne s'est jamais démentie ni refroidie.

Il était également de cette jeunesse que Lacordaire attirait et retenait si puissamment autour de la chaire de Notre-Dame, et que passionnait pour la vérité l'éloquence incomparable de ce « grand archange de la parole. »

Ses études de droit terminées et pourvu de son diplôme de docteur, Mgr Place, qui se destina d'abord au barreau, y fit ses débuts avec un succès remarqué, sous le patronage de Berryer. La bien-

veillance de l'illustre orateur pour le jeune avocat se transforma en l'amitié respectueuse et bien payée de retour qu'il ne cessa de témoigner au prêtre et à l'évêque.

En 1847, Mgr Place renonça au barreau, où l'avenir lui souriait, et, sur le conseil du P. de Ravignan, partit pour Rome afin d'y commencer ses études de théologie. Il eut pour maîtres le P. Perrone, le P. Patrizzi, le P. Gury et ce pauvre P. Passaglia, qui honorait alors la Compagnie de Jésus et sa chaire du Collège romain.

A Rome, Mgr Place noua avec l'abbé Gerbet, mort évêque de Perpignan, l'abbé de Lézeleuc, mort évêque d'Autun, l'abbé du Cosquer, mort archevêque du Port-au-Prince, l'abbé de l'Isle-Adam, aujourd'hui curé dans le diocèse de Saint-Brieuc ; avec Mgr Lacroix, Mgr Bastide, et surtout avec Mgr de Mérode, une amitié demeurée jusqu'à la fin, particulièrement avec ce dernier, très vive de part et d'autre.

Mgr Besson, dans l'attachant volume où il vient d'écrire la vie de Mgr de Mérode, raconte que son héros, — c'est bien ici le nom qui convient, — apprenant que des bandes d'émeutiers assiégeaient Pie IX dans le Quirinal, voulut se porter immédiatement au secours de l'auguste prisonnier. Négligeant toute prudence et bravant tout péril, selon sa noble habitude, il traversa, couché en joue par des centaines de fusils, la place en avant du palais, et alla heurter à la porte, qu'il ne parvint pas à se faire ouvrir. Un ami l'accompagnait, dévoué comme lui et comme lui dédaigneux du danger : cet ami était Mgr Place.

En 1849, lorsque la Révolution, maîtresse par perfidie et par violence, eut chassé Pie IX de Rome, M. de Corcelle, chargé d'affaires deFrance auprès du Pape proscrit, décida Mgr Place, qu'il avait connu et apprécié, à le suivre en qualité de secrétaire d'ambassade à Gaëte, où Pie IX s'était réfugié.

C'est là que Mgr Place se trouva, par ses fonctions, mis en rapport avec le glorieux et saint Pontife, qui lui témoigna dès lors et lui continua jusqu'à la fin la plus paternelle et la plus affectueuse

bonté. Il en donna une preuve exceptionnelle et authentique en daignant plus tard le sacrer lui-même comme évêque de Marseille. Mgr Place est le seul prélat, ayant siège en France, qui ait eu cet honneur.

Rentré à Rome avec le pape, il reprit et acheva ses études de théologie et reçut les Ordres.

Dès qu'il fut prêtre, Mgr Dupanloup l'appela auprès de lui comme vicaire général. Il lui en avait adressé les lettres quelques jours avant son ordination sacerdotale.

Peu après son arrivée à Orléans, l'illustre évêque le nomma supérieur de son petit séminaire de la Chapelle-Saint-Mesmin. C'est pendant le supériorat de Mgr Place que furent représentés en grec, pendant la fameuse dispute des classiques, les chefs-d'œuvre de Sophocle : *Philoctète* et *Antigone*. Ces représentations eurent beaucoup de succès et de retentissement.

Revenu à Paris, son diocèse d'origine, Mgr Place remplit durant quelques années les fonctions d'aumônier au couvent du Roule, où les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, fondées, sous la règle de saint Augustin, par le B. Pierre Fourier, dirigent un des plus importants et des plus florissants pensionnats de la capitale.

Il ne tarda pas à être chargé par le cardinal Morlot de la direction du petit séminaire de Paris. Il était en même temps vice-président du Comité de l'Œuvre des Ecoles d'Orient. Entre temps, il avait, de concert avec quelques prêtres pleins de zèle et de mérite, qui se réunissaient chez Mgr de Ségur, participé très activement à une œuvre qui avait pour but l'évangélisation de la banlieue parisienne, dans les paroisses trop pauvres pour faire les frais des honoraires attribués à la prédication des stations de l'Avent et du Carême.

Mgr Place fut alors, — en 1863 — nommé à l'évêché du Puy ; mais la préconisation de Mgr Lavigerie à l'évêché de Nancy laissa vacant le poste d'auditeur de Rote pour la France, qui lui fut offert. Comme il avait essayé de décliner l'épiscopat, Mgr Place voulut refuser l'auditorat, qu'il n'accepta que sur les pressantes ins-

tances de M. Drouyn de Luys, ministre des affaires étrangères, et surtout par déférence à des conseils autorisés.

C'est de là qu'il fut, en 1866, promu à l'évêché de Marseille, où il succéda à Mgr Cruice, tandis que lui-même avait pour successeur à la Rote Mgr Isoard, aujourd'hui évêque d'Annecy. On sait par quelles œuvres, avec quel zèle, quel fruit, quelle infatigable activité, quelle entente supérieure de l'administration, il a dignement continué la glorieuse lignée des successeurs de saint Lazare. L'énumération en serait trop longue, car je n'écris point la biographie de l'éminent Prélat, me bornant à relever, dans sa vie si utilement et si saintement remplie, les traits principaux qui marquaient la place de l'archevêque de Rennes dans le Sacré-Collège.

C'est à Mgr Place qu'est due la reconnaissance du culte du pape français Urbain V. Ce procès est, avec celui de la B. duchesse de Bretagne Françoise d'Amboise, le premier exemple, en notre temps, d'une canonisation par équipolence. Celui d'Urbain V, instruit par l'évêque de Marseille, est cité comme un modèle.

Mgr Place avait également commencé l'instruction du procès d'un de ses vénérables prédécesseurs, mort en odeur de sainteté, Mgr J.-B. Gaut, de l'Oratoire de France.

C'est Mgr Place qui a institué le Pèlerinage quotidien à Notre-Dame de la Garde.

La Congrégation si heureusement restaurée des Bénédictins de France lui doit l'établissement de l'abbaye de Sainte-Magdeleine. Dom Guéranger en conservait à Mgr Place une reconnaissance dont ses fils persécutés n'ont point répudié l'héritage.

On n'a oublié ni la part brillante prise par l'évêque de Marseille à la campagne de l'épiscopat contre les projets de M. Duruy relatifs à l'éducation des filles, ni le retentissement dans la France entière de ses luttes pour le maintien des processions.

Sa nomination, en 1878, à l'archevêché de Rennes, vacant par la mort du cardinal Saint-Marc, dont la divine Providence le réservait, pour le plus grand bien et honneur de l'église métropolitaine de Rennes et de la province de Bretagne, à recueillir la succession tout entière, fut un des premiers actes de Léon XIII.

Présent à Rome, où il s'était rendu pour assister aux obsèques de Pie IX, Mgr Place fut choisi pour être un des gardiens du Conclave où fut élu le glorieux Pontife qui l'associe à ce gouvernement de l'Eglise auquel il préside avec une si admirable et si féconde sagesse.

Mgr Place, au lendemain de cette élection providentielle, eut l'honneur d'assister, pendant sa première réception au Vatican, le nouveau pape, qui lui a prodigué, en maintes circonstances, les plus touchantes et les plus expressives marques de la bienveillance souveraine dont il lui confère aujourd'hui le suprême gage.

Ses œuvres à la tête de son vaste et beau diocèse, — où il a fait revivre les anciens titres de Dol et de Saint-Malo, — sont trop nombreuses et trop connues, elles parlent trop haut pour que je m'arrête à les mentionner ici. Elles sont d'ailleurs sous vos yeux.

Le diocèse de Rennes et la Bretagne, l'une aussi fière de son métropolitain que l'autre l'est de son archevêque, appelaient par des vœux unanimes et ont accueilli avec une joie égale à leur impatience et à leur attachement la nouvelle de son élévation au cardinalat. Il leur tardait que l'éclat de la pourpre vînt s'ajouter une seconde fois, sur le siège de saint Amand et de saint Melaine, à l'éclat des vertus et des œuvres.

LE SECRET DE BRIZEUX

A M. Alfred de Courcy

Gand hé c'hoef digor d'ann avel,
Hi oa é-ghiz eunn durzunel,
Pa'nem zispleg hé diou askel.
Brizeux, *Telen Arvor.*

Beau pays d'Arzannô, village du Moustoir,
Cent fois je pense à vous et je veux vous revoir !
Je veux revoir l'église, et le vieux cimetière
Où Marie a joué, pieds nus, dans la poussière,
Et le petit sentier où Brizeux, tout enfant,
La suivait, puis enfin l'atteignait, triomphant ;
Je veux revoir les ifs où nichaient les colombes,
Le clocher de granit, et les croix, et les tombes
Où reposent Albin, Daniel et leurs amis,
Sous le gazon touffu, maintenant endormis ;
Je veux revoir le Scorf le pont Ker-lô, la lande
Et les grands châtaigniers qui courent en guirlande,
Des bords de la rivière au taillis de bouleau
Et depuis le Moustoir au bois de Kermelo.

Que m'avez-vous donc fait, lieux pleins d'un triste charme,
Que votre souvenir mette encore une larme
Dans mon cœur et mes yeux après plus de trois ans ?
Votre image, pareille aux longs chagrins cuisants,
S'est-elle donc fixée en mon âme attendrie ?
Mais quoi ! je le sens bien : c'est l'ombre de Marie,
C'est cette ombre d'enfant qui plane nuit et jour
Sur vous, en répétant un long refrain d'amour,
C'est elle qui revient, doux et triste fantôme

Qu'on écoute ravi, que jamais on ne nomme,
C'est elle qui revient murmurer à mon cœur
Des mots mêlés de deuil, de joie et de douleur.
Qui donc es-tu, Marie, ange, enfant ou mensonge,
Ombre ou clarté sans fond où notre âme se plonge
Sans savoir si tu fus rêve ou réalité?
Marie, as-tu vécu? Si tu n'as existé
Que dans l'esprit étroit de l'artiste poète
Façonnant froidement un profil, une tête
Destinée à frapper, et d'un genre nouveau;
Si tu n'es qu'un portrait fait à coups de ciseau,
Pourquoi nous apparaître et si vraie et si belle?
Où pris-tu cette grâce aimable et naturelle,
Ce parfum de blé noir qui s'attache à tes pas,
Cette candeur qu'on voit et qu'on n'invente pas?
Où pris-tu ce front pur, cette sainte ignorance,
Ces mots affectueux mêlés d'indifférence,
Cette robe de lin, ce sourire « en dessous »,
Cet amour de jouer, « sur le sable, aux cailloux! »
Celui qui peint ainsi son astre, son étoile
Rayonnant sous les plis d'une robe de toile,
Celui-là ne feint pas et ne sait pas mentir.
Qu'on me l'accorde ou non, je ne puis consentir
A t'appeler fantôme, ou vision ou rêve.
Quand l'art a fait la fleur, la fleur n'a pas de sève!
Marie est une fleur au ton vif et vermeil
Qui, naquit et grandit en face du soleil.
Oui, Marie a vécu : je sens vibrer son âme;
Sous le masque idéal palpite un cœur de femme,
Un cœur immaculé comme un lys entr'ouvert,
Capable de souffrir et qui n'a pas souffert....

Et pourtant si Marie, ignorante bergère,
N'est qu'un enfant de plus jouant dans la fougère,

Courant au catéchisme ou dansant au pardon,
Et, plus tard, qu'une fille épousant un garçon,
Pourquoi nous sentons-nous tant fascinés par elle ?
D'où lui vient ce rayon de lumière immortelle,
Ce rayon inconnu de céleste beauté
Qui donne tant d'éclat à sa virginité ?
Ah ! c'est là le secret du barde fier et tendre
A qui la muse, un jour, daigna se faire entendre,
A qui, tout bas d'abord, et puis, à haute voix,
Elle dit de chanter les genêts et les bois,
Ses premiers souvenirs et la lande fleurie,
Et surtout l'humble enfant qui s'appelait Marie.
Oh ! comme à cette voix Brizeux sentit son cœur
S'arrêter, puis soudain tressaillir de bonheur !
Ce fut comme un frisson qui passa dans ses veines.
Exilé dans Paris, mais l'âme et les mains pleines
De trésors amassés dans les champs de Ker-rorh,
Il se mit à chanter la lande et les fleurs d'or,
Le Scorf et ses vallons, tout remplis de mystère,
Et la croix, et l'église, et le vieux presbytère.
Soudain, dans sa pensée, éclairant le tableau,
Il vit poindre en l'azur l'enfant du pont Ker-lô,
L'enfant qui partagea ses jeux d'enfant, Marie,
Résumant dans ses traits l'amour et la patrie.
Son sort fut décidé : le poète, amoureux
De cette beauté pure apparue à ses yeux,
La reverra partout, ne chantera plus qu'elle,
Ou du moins sentira son image éternelle
Jeter sur son chemin son doux reflet charmant.
Marie éclaire tout de son rayonnement.
Ne me demandez pas, censeur froid et sévère,
Si le portrait est vrai : le poète est sincère.
Il peint l'objet qu'il voit et cela me suffit ;
Il le peint tel que Dieu dans son âme le fit.

Brizeux prit cette fleur jeune, à demi-sauvage,
Qui grandissait au fond du plus obscur village ;
Il l'entoura d'égards, l'arrosa de ses pleurs,
Doublant, à son insu, l'éclat de ses couleurs.
Et la foule, en voyant cette large auréole
Dont s'ornèrent ainsi la tige et la corolle,
Demande si Brizeux, dans un profil si beau,
A vraiment mis les traits de l'enfant du hameau.
Demandez donc aussi s'il a peint les grands chênes,
Les Bretons, leurs rochers, leurs montagnes, leurs plaines,
Avec leur nombre exact, leur taille et leur couleur ?
Moi, je crois à Marie, à sa douce pâleur,
Quand Brizeux la revit grandie et languissante,
Quand Brizeux lui parla d'une voix frémissante,
Je crois à l'entretien si doux du pont Ker-lô,
A la bague de cuivre, au petit Pierre Elo,
Comme je crois au Scorf, à ses paisibles rives,
Aux bois tout pleins du chant des merles et des grives,
Au moulin de Ker-rorh, au hameau du Moustoir,
Aux parfums que répand la lande vers le soir.
Le poète agrandit, embellit son image,
Ou plutôt, c'est l'objet qui, sortant du nuage,
De jour en jour plus grand, plus beau, plus radieux,
Par son éclat subjugue et son âme et ses yeux.
Enivré du parfum de sa chère Bretagne
Et du frais souvenir de sa jeune compagne,
Brizeux, dans ce Paris qui lui semble un désert,
Mêla ces deux amours dans un touchant concert.
Il idéalisa la Bretagne et Marie ;
Mais il ne mentit pas : ce fut sa rêverie,
Ce fut sa muse enfin qui, lui montrant du doigt
Ce point dans l'idéal, lui dit : « Marche tout droit ! »
Et dès lors, qu'il parcoure et Rome et l'Italie,
Il ne chassera plus cette mélancolie

Qui sous un ciel si bleu met un voile à son front
Et donne à son génie un charme si profond.
C'est fini : la Bretagne et la touchante histoire
De l'enfant d'Arzannô viendront dans sa mémoire
Lui redire sans fin de bientôt revenir ;
Et lui s'abreuvera de son cher souvenir.

Amour ! fidélité ! grandeur d'âme ! droiture !
C'est ce qui fit le fond de ta riche nature,
O chantre du Léta, du Scorf et de l'Ellé !
Heureux l'homme à qui l'art s'est ainsi révélé,
Sous les traits d'un amour inaltérable et tendre !
Celui-là sut toujours l'art de se faire entendre
Et l'art de faire aimer et comprendre son chant.
Le cri qui part du cœur est bien assez touchant
Pour n'avoir nul besoin d'une froide méthode
Et des moyens subtils qu'on veut mettre à la mode.
Heureux celui qui chante un objet adoré,
Un seul jusqu'à la fin ! dans son vers inspiré,
Toujours on sentira la flamme, l'étincelle.
Pour cet être idéal qu'il voit et qui l'appelle,
En lui tendant la main du haut des cieux d'azur,
Jamais il ne croira son langage assez pur,
Et son génie ira dans les chants du sublime,
Montant, montant toujours, volant de cime en cime.
Oui, Brizeux, ce fut là le secret de ton art.
Quand je te vois errer et pleurer à l'écart,
Jamais je ne croirai que ton fier esprit roule
Un poème apprêté, fait pour plaire à la foule.
Tout est vrai dans tes chants, tout est plein de douceur
Et de sincérité comme au fond de ton cœur ;
Car ton vers recueilli, c'est ton cœur et ton âme,
Comme l'amour en est et la vie et la flamme.

Repose donc en paix, mon poète chéri,
Depuis longtemps déjà la gloire t'a souri !
Mais j'entends chaque jour, autour de ta mémoire,
Grandir un bruit de voix prédisant ta victoire.
En vain tu fus jadis un enfant du hameau,
Et ton pays en vain cache ton blanc tombeau
Sous le feuillage obscur d'un humble petit chêne
Qu'à travers les cyprès l'on entrevoit à peine ;
En vain ils ont redit qu'un peu trop personnel,
Tu ne sus que chanter Marie et Ker-rohel ;
Moi je sais que, vaincu par ta mâle harmonie,
Le monde un jour voudra couronner ton génie ;
Je sais que, du vieux Rhin aux bords de l'Océan,
Des cœurs épris de toi, des bardes pleins d'élan,
Viennent en pèlerins répéter sur ta tombe
Tes vers doux et plaintifs comme un chant de colombe,
Et suivre ton passage à travers les grands bois
Tout frissonnants encor de l'écho de ta voix.
Depuis longtemps déjà, ton œuvre a fait école,
Qu'on le confesse ou non ; vers toi l'on court, on vole,
Moins jaloux qu'ébloui de ta naïveté ;
Mais nul jusqu'à présent ne t'a bien imité.
Dors en paix, l'avenir prendra soin de ta gloire !
Dors en paix, ton beau nom est écrit dans l'Histoire ;
Le passant, sur un bloc de granit éternel,
Bientôt lira ces mots : « Gloire au barde immortel ! »

ALCIDE LEROUX.

ÉTUDES HISTORIQUES BRETONNES

(De M. Arthur de la Borderie *)

I

Les peuples heureux n'ont, dit-on, pas d'histoire. Voilà un de ces aphorismes célèbres, dont la phraséologie banale, en ne s'attachant qu'au côté le plus étroit d'une question toujours actuelle, contribue à en déplacer les termes et à en fausser la solution. S'il est vrai de constater que les jouissances de la famille consistent dans la monotonie continue d'une existence paisible, il est inexact de prétendre que le bonheur pour un peuple soit de s'abandonner au courant d'une torpeur énervante, dont l'engourdissement néfaste arriverait fatalement à étouffer tout germe de grandeur et de force. Dans le patrimoine national, il faut que l'honneur figure au premier rang ; et si pénibles que semblent parfois les sacrifices exigés par l'acquisition de cet élément glorieux, ceux qui les font s'en consolent, en songeant qu'avec tant d'exemples à suivre et de souvenirs à méditer, les générations futures ne sauraient, dans les jours de crise, hésiter entre la voix sévère du devoir et les accents tentateurs de l'intérêt. Malheureux donc, au sens le plus élevé du mot, les peuples qui n'ont pas d'histoire ! Mais malheureux aussi, ceux qui, en ayant une, n'ont pas d'historien ; car, au point de vue pratique, l'histoire sans l'historien, c'est l'histoire morte, c'est la

* *Études historiques bretonnes*, par Arthur de la Borderie, correspondant de l'Institut. — *Première série. L'historien et le prophète des Bretons : Gildas et Merlin.* — Paris, 1884, Champion. In-8° de VIII-376 pages. Tiré à cent exemplaires.

morale sans la sanction, ce sont les plaideurs sans le juge, c'est — condamnable ou digne d'éloges, important ou secondaire — le fait, s'obscurcissant peu à peu dans le mirage trompeur de la légende ou dans les brumes impénétrables de l'oubli.

Elle a, Dieu merci ! son histoire, notre Bretagne, et les Bretons peuvent lever la tête avec orgueil, quand ils parlent de leur pays. Je ne ferai pas aux lecteurs de la *Revue* l'injure de leur rappeler des dates qui sont dans leurs mémoires, depuis le combat des Trente jusqu'au mariage d'Anne de Bretagne, ou des noms qui sont dans leurs cœurs, depuis Duguesclin jusqu'à La Moricière, depuis Duguay-Trouin jusqu'à Surcouf, depuis Lesage jusqu'à Chateaubriand, depuis Brizeux, le poète de *Marie*, jusqu'à Victor Massé, le chantre des *Noces de Jeannette*. Chose étrange en présence de tant de gloire ! la Bretagne n'a pas encore, à proprement parler, d'historien. Elle a rencontré parfois des chroniqueurs naïfs, comme le secrétaire du duc François II, Alain Bouchart; des annalistes d'une science et d'une probité incomparables, comme le bénédictin Dom Lobineau ; elle a, de nos jours, tenté des plumes aimables, comme celles de Pitre-Chevalier et de Jules Janin, des chercheurs sagaces, comme M. Barthélemy Pocquet, dont le remarquable essai sur les *Origines de la Révolution* vient d'être couronné par l'Académie française ; mais l'histoire générale de la Bretagne, présentée dans un tableau à la fois exact, complet, animé, retraçant non seulement les événements avec leurs causes et leurs circonstances, mais aussi les institutions, les mœurs, la vie journalière, les relations des diverses classes entre elles, leurs joies, leurs peines, en un mot mettant devant nous, sous une forme sincère et pittoresque, toute cette société bretonne du moyen âge, si curieuse, si colorée, si originale, voilà ce que l'on n'a jamais sérieusement entrepris, encore moins mené à terme. Si, en effet, la tentative est grandiose, la réalisation de la tâche est ardue. Sans parler des innombrables connaissances locales qu'elle suppose, l'histoire de la Bretagne touche de trop près à celles de la France et de l'Angleterre, pour que l'on s'attaque à la première, sans pes-

séder à fond les deux autres. Les Romains et les Espagnols mêmes ne nous ont pas non plus été toujours indifférents. On voit, dès lors, combien l'œuvre est difficile et périlleuse, et l'on comprend pourquoi l'histoire de Bretagne est encore à faire.

— Eh bien ! faites-la ; car vous seul en êtes capable, disais-je un jour à M. Arthur de la Borderie, après une heure de conversation sur ce sujet.

— Il me souvient, répliqua-t-il sans répondre directement à l'apostrophe, d'avoir trouvé — il y a de cela bien longtemps — une histoire de Bretagne écrite par un vieil auteur dont le nom m'échappe, et composée d'une cinquantaine de volumes — je ne me rappelle plus au juste le nombre, mais ce n'est pas trop pour y mettre tout ce que vous demandez. Et pourtant si l'on n'y met pas tout cela, ce n'est point l'histoire complète, vivante et vraie, l'histoire telle que M. Siméon Luce pour le moyen âge [1], M. Taine pour l'époque moderne, l'écrivent et la comprennent. — Donc, elle était extrêmement intéressante, cette histoire ; elle abondait en traits naïfs, en détails curieux sur quantité d'événements, de faits et d'usages restés jusqu'alors inaperçus. On y vivait de la vie du peuple breton : on y voyait tour à tour, éclairés par une lumière d'une intensité merveilleuse, les bardes chantant sur la harpe leurs strophes enflammées, les saints traversant la mer dans des auges en granit, les chevaliers aux armures d'acier, les gentilshommes poudrés, en habit de cour, et les *épées de fer*, les parlementaires en robe rouge et les paysans en *bragou bras* ; on y assistait à ces mystérieuses et antiques mêlées qui ont peuplé de pierres les landes de Carnac, on s'y inclinait au passage d'Anne la bonne duchesse, on s'y battait pour Blois ou pour Montfort, on y pourfendait quantité d'Anglais ; Carrier vous y noyait à Nantes ; les *bleus* vous y fusillaient après Quiberon ; bref, on y était successivement moine,

1. Voir, entre autres, le beau livre que M. Luce vient de publier sur *Jeanne d'Arc à Domrémy* et l'ouvrage non moins remarquable consacré par lui précédemment à *Bertrand du Guesclin*.

guerrier, partisan, corsaire, chouan, brigand et bien autre chose encore. Malgré tout son intérêt, cette histoire finissait par devenir — comment dirai-je ? — peut-être un peu longue. Je la laissai au 40e volume avec l'intention de la reprendre... Vous seriez peut-être allé jusqu'au bout, et j'aurais été charmé de vous en voir faire l'épreuve. Malheureusement, mon exemplaire est égaré — il tenait si peu de place ; — plus malheureusement encore, c'était le dernier de l'édition, inutile d'en chercher un autre. Ce qui m'a toujours intrigué, c'est de savoir qui a fait l'ouvrage — sans doute un couvent entier de Bénédictins, à la fois savants, littérateurs et artistes, travailleurs intrépides et infatigables : il ne fallait rien de moins pour en venir à bout. Personne ne pénètrera cette énigme.

Il continua plus sérieusement :

— Oui, je regarde comme presque impraticable, pour un homme seul, d'écrire une histoire de Bretagne dans les conditions que vous indiquiez tout à l'heure et qui sont, à mon avis, les vraies conditions de l'histoire. — Voici seulement ce que je crois possible : d'abord un précis ou plutôt un tableau en raccourci, mais largement tracé et divisé par grandes masses faciles à distinguer, embrassant l'histoire de la Bretagne, jusqu'à la Révolution, donnant le plan d'ensemble de notre existence nationale, la physionomie des époques, des institutions, des grands événements, des principaux personnages : le tout en un volume in-12 de 300 à 400 pages au plus. Cela, je l'ai fait ou à peu près ; quelques retouches à donner et la publication ne tardera guère. — Je voudrais ensuite prendre certaines époques, certains épisodes, et les creuser en y appliquant la forte et vivante méthode des maîtres dont je citais les noms, il y a un instant. Il faudrait commencer par dépeindre la première période, héroïque et légendaire, de notre Bretagne, du Ve au Xe siècle : la moins connue, la plus faussée, et peut-être la plus curieuse de toutes ; puis certains grands épisodes : la guerre de Blois et de Montfort au XIVe siècle, celle qui mit Anne de Bretagne sur le trône de France au XVe ; quelques autres encore peut-être. — En attendant, il importe

de déblayer le sol des ronces, c'est-à-dire des erreurs qui l'encombrent; car depuis Lobineau, cette triste végétation a pullulé, envahissant le terrain de nos origines (ce que j'appelais tout à l'heure l'époque héroïque et légendaire) avec la grotesque restauration de Conan Mériadec et la dynastie imaginaire dont l'a doté l'insipide et anti-critique Gallet. — Et à la suite de celle-là, bien d'autres fables ont envahi nos annales; car depuis Lobineau, je le répète, dans les travaux entrepris sur notre histoire, la critique n'a guère eu voix au chapitre. — Les recherches que je poursuis depuis une trentaine d'années m'ont permis de combattre et de détruire déjà bon nombre de ces erreurs ; c'est ce que j'appelle déblayer le terrain. Quand il sera suffisamment nettoyé, je m'attaquerai à l'un des sujets que je viens de désigner. D'ici là, je continuerai, selon les circonstances, à élucider les points obscurs, à démasquer les hérésies vieilles ou nouvelles ; c'est pour cela que, en vue de faciliter l'accès du but final, j'ai publié et je publierai encore des *Etudes historiques bretonnes*.

II

M. de la Borderie vient de réunir en volume la première série de ces recherches : elle a pour sous-titre *l'Historien et le Prophète des Bretons : Gildas et Merlin*. C'est, en effet, à ces illustres représentants de la race bretonne au VIe siècle que sont consacrées les principales études. Sur six autres, deux ont également pour objet la période primitive; quatre se rapportent aux dernières années du moyen âge et à la période moderne.

Au point de vue de la nature des publications, la différence n'est pas moins sensible. Cinq sont des documents éclairés et complétés par des notices; trois, des études d'une certaine étendue. Commençons par les documents, en suivant l'ordre chronologique.

Le Yaudet en 1778 — ajoutons et pendant l'occupation romaine — démontre, contrairement à l'opinion reçue, qu'autrefois comme

aujourd'hui, d'obscurs émules de dom Montfaucon et du président de Robien s'attachaient à l'archéologie bretonne rétrospective. On s'intéresse à la bonhomie narquoise et aux euphémismes ironiques de ce « prêtre trécorois, fort modeste — car il ne nous a laissé « de son nom que les initiales *Y. K.* — vivant à Morlaix, au fond « de la Basse-Bretagne, presque sans livres, mais instruit, regar- « dant autour de lui, comparant, réfléchissant, et qui, un beau « jour, lisant le premier volume frais paru de l'*Histoire ecclésias- « tique de Bretagne* de l'abbé Déric, y trouve un passage qui le « choque, et, du coin de son feu, se donne la satisfaction de réfuter « ce passage dans un joli petit mémoire, dont la partie archéolo- « gique, c'est-à-dire descriptive, est surtout fort bien traitée [1]. »

Les Canons de bois de la ville de Rennes nous transportent d'un saut en l'an de grâce 1419, où Robin Jumelin, « le faesours de quanons », s'enferme pendant cinq semaines dans la forge de la Vieille-Monnaie, pour y vaquer sans relâche « aux besognes de la « ville. » La date est bonne à retenir ; nulle trace auparavant de la fabrication des canons dans la province. On n'y fondait pas seulement, au reste, des pièces de cuivre et d'étain, comme la *grosse bombarde* de 1449, « orgueil de la ville de Nantes », on y cerclait de fer des canons en bois; car, le 24 juillet 1419, selon le compte de « Jamet Duchesne et Jehan le Taillandier, miseurs et reppareurs « de la ville de Rennes, Oliuier Geffroy fut querir Trinquart à « Montfort *pour fere les fereures* DE CANNONS [2]. »

Après les canonniers, les potiers. Les plus anciens paraissent avoir été les *Potiers de Rieux*. Aux termes d'un aveu rendu, le 21 janvier 1420, « Guillaume Diocres, demourant au village de la « Poterie », près Redon, « reconnaît qu'il est dû au seigneur de « Rieux sur le tout desdits communs une lipvre de pesvre, à être « païée des demourans oudit village de la Poterie, par chascun « an, au jour de Nouel, entre les dous messes matinales, et dix

1. *Etudes*, p. 1re.
2. *Etudes*, p. 47.

« sols de rente appelés *garde*, le premier mercredi de Karesme, « par chascun an. De quoi ledit Guillaume en doit son avenant et « partie, segont le nombre des demourans [1]. »

— Pourquoi cette redevance d' « une lipvre de pesvre ? » Sans doute, parce qu'à cette époque, le poivre était un objet de luxe et que ce n'était pas trop de toute une communauté pour en fournir la quantité fixée. L'organisation du corps de métier est, au surplus, d'une étude curieuse. Certaines entraves à la liberté de l'industrie reposent sur des motifs rationnels. S'il y a, par exemple, « inter- « diction absolue de fabriquer des pots depuis le 10 décembre de « chaque année jusqu'au 1er mars suivant, » c'est évidemment dans le double intérêt de la santé des ouvriers et de la qualité de la marchandise. De même, pour la défense de fabriquer, chaque jour, plus de trois pots par enfant incapable de travailler, plus de douze ensuite, et plus de trois douzaines et demie par ménage. Afin d'assurer le « maintien de ces prescriptions, le seigneur ou ses « officiers désignaient, chaque année, parmi les potiers, six an- « ciens, dont quatre *compteurs* et deux *revoyeurs* ou contrôleurs, « qui entraient dans chaque maison compter les pots et dénon- « çaient les contraventions, dont chacune entraînait une amende « de 60 sous 1 denier, applicable, tiers par tiers, au seigneur, aux « compteurs et revoyeurs, et à l'entretien de la chapelle Saint- « Jacques... Cette chapelle, outre son chapelain, avait son *abbé*, « qui n'était autre que l'un des potiers, choisi par ses confrères à « chaque fête de Noël, pour exercer pendant un an la charge « d'abbé, en vertu de laquelle il était obligé de nettoyer ladite « chapelle, y apporter de l'eau de temps en temps pour faire de « l'eau bénite, et, lorsqu'il sera décédé quelqu'un desdits usants du « *droit de potterie*, de sonner de la cloche pour avertir d'aller à « l'enterrement [2]. » Le tout, bien entendu, à peine d'amende.

De ceux qui font les pots, passons à ceux qui les cassent. *Nantes*

1. *Etudes*, p. 30.
2. *Ibid.*, pp. 23 et 24.

sous la Ligue est une violente diatribe publiée en 1590 et pleine de portraits « peints sur le vif, en couleurs crues mais vraies. « Vraies toutefois d'une vérité relative, car dans les troubles civils, « de quelque parti qu'on soit, on voit surtout dans ses adversaires « le grotesque et le laid [1]. » Les traits sont dirigés principalement contre le duc de Mercœur, ce gouverneur gouverné, cet « estranger de Lorraine, » qui, de la ville « si florissante, riche, abondante en « tous biens... a faict une tasnière de picoreurs et tauerne de lar- « rons; » contre la duchesse de Mercœur et sa mère, la vicomtesse de Martigues, « les deux femmes les plus ambitieuses qui soient « au monde ; » et contre « les forces des gens ramassez, qui n'ont « encore faict preuve de leur valeur, sinon au pillage [2]. »

Au pamphlet succèdent des *Chansons populaires* inédites, conservées par un religieux, dom Jamin, et relatives aux deux descentes des Anglais en Bretagne pendant l'année 1758. « Cinq « d'entre elles ont pour but de railler divers particuliers qui se « sauvèrent de Saint-Malo à l'approche des Anglais, et, dans le « nombre, quelques chanoines. Un savant, un pieux bénédictin, « prenant la peine de recueillir ces chansons, de les transmettre à « la postérité, c'est déjà assez piquant. Ce qui l'est plus encore, « c'est que le bon père commence par déduire avec grand soin les « raisons théologiques qui le forcent d'agir ainsi, et établit doc- « tement par la Bible, par saint Ambroise et par beaucoup d'au- « tres autorités, la gravité de la faute des pauvres fuyards [3]. »

Parmi les chansons, il faudrait citer tout entière celle de l'abbé Marion, dont le retour

Prouve la retraite
De cette flotte d'ennemis
Qui l'ont fait si bien déguerpir,

et le petit chef-d'œuvre intitulé « Chanson en forme de prière sur

1. *Etudes*, p. 175.
2. *Ibid.*, pp. 183 et 184.
3. *Ibid.*, p. 188.

« M. de la Ville-Esnault, suppliant Mme la supérieure de Guin-« gamp de le recevoir dans sa communauté pendant le séjour de « la flotte angloise à Cancale [1]. » Ce *Confiteor* d'un guerrier peu terrible est cousin germain de Vert-Vert pour l'humour ; mais le *Confiteor* fait coup double, et, s'il égratigne les nonnes au passage, il enlève le morceau, quand il frappe sur le postulant.

Chansons ! diront dédaigneusement les gens graves ; et ils tourneront les feuillets, sans s'apercevoir qu'entre deux couplets, M. de la Borderie a intercalé des observations originales du plus haut intérêt. La première concerne la bataille de Saint Cast, qui, loin d'être, comme voudraient le faire croire nos excellents voisins d'outre-Manche, « l'écrasement de 3 000 Anglais par 7,000 Fran-« çais, fut, en réalité, au pied de la lettre, la victoire de 300 Fran-« çais sur 3,000 Anglais. Victoire d'autant plus glorieuse que ces « 3,000 Anglais, les meilleures troupes du corps expéditionnaire, « même après être rompus, se battirent fort bien [2]. »

La seconde observation relègue dans la riche galerie des apocryphes, à côté du mot de Cambronne et non loin de ces innombrables phrases prétendues historiques envers lesquelles on est quitte « quand on les a soigneusement roulées dans le linceul « de pourpre où dorment les dieux morts [3], » la mordante repartie prêtée à La Chalotais sur la conduite du duc d'Aiguillon à Saint-Cast. « Nos troupes viennent de se couvrir de gloire, aurait-on dit « devant lui. — Et le petit duc, de farine ! eût riposté l'illustre « procureur général, faisant allusion à la prudence avec laquelle « le duc d'Aiguillon se serait, pendant toute la bataille, abrité « dans un moulin [4]. »

La vérité, c'est que d'Aiguillon fit bravement son devoir, témoin les relations des témoins oculaires, les dithyrambes des chansonniers et l'enthousiasme avec lequel il fut reçu à Saint-Malo, le 12 oc-

1. *Etudes*, pp. 196 et 197.
2. *Ibid.*, p. 200.
3. Renan, *Souvenirs*, p. 72.
4. *Etudes*, p. 204.

tobre 1758. L'authenticité du mot prêté à La Chalotais n'est pas, d'ailleurs, établie. « Il serait même aisé de prouver que, si ce « mot émane d'un contemporain, il ne fut dit que huit ou dix ans « plus tard par quelque partisan du Parlement, au fort des que- « relles de ce corps contre d'Aiguillon ; et jusqu'ici, nous n'en « avons pu trouver de trace imprimée que dans des publications « sans autorité datant du XIXe siècle [1]. »

III

... Silence ! N'entendez-vous pas, dans le lointain, une rumeur confuse qui se propage et, d'instant en instant, se rapproche ? Déjà on commence à distinguer les cris tumultueux des barbares d'Hibernie et les clameurs furieuses des soldats de Maëlgoun.

— « Des milliers de lances se choquent ! Une vapeur sur la plaine ensanglantée ! Des milliers de guerriers robustes mis en pièces ! Des milliers qui portent des blessures ! Des milliers qui fuient ! Des milliers qui retournent au combat [2] ! »

C'est la bataille d'Arderyd ; et le barde qui la chante est Merlin. Mais voici qu'à l'hymne victorieux succèdent les gémissements plaintifs de la défaite. Refoulés par les hordes saxonnes dont les fauves bataillons se reforment sans cesse avec une inexorable persistance, les Bretons renoncent à lutter plus longtemps contre la fatalité, et, la rage dans le cœur, se décident à quitter leur chère île, pour aller dans l'Armorique fonder une seconde patrie. Les moines et les évêques partagent avec les chefs de guerre la mission de guider sur les flots les barques des émigrants et « de ces barques fugitives, par-dessus le concert varié des la- « mentations individuelles, monte et s'élève, comme la voix du « commandant, la solennelle psalmodie des chants ecclésias- « tiques [3]. »

1. *Études*, p. 205.
2. Dialogue de Taliésin et de Merlin. — *Etudes*, pp. 73 et s.
3. *Ibid.*, p. 136.

... Silence! N'entendez-vous pas, dans la montagne, le barde Gwenc'hlan, qui, l'écume à la bouche, rugit contre les disciples de la religion nouvelle :

— « Un jour viendra où les hommes du Christ seront pour-« suivis; on les huera comme des bêtes sauvages. Ils mourront « tous par bandes sur le Menez-Bré, par bataillons ! Alors la roue « du moulin moudra menu ; le sang des moines lui servira d'eau. »

« ... Mais en vain, dans leur présomptueuse confiance, les « druides se promettaient ainsi à eux-mêmes la possession de « l'avenir ; ils étaient condamnés, et, pendant qu'ils continuaient « encore le vain appareil de leur rites bizarres et de leurs pro-« phéties haineuses, déjà la voix populaire (les personnifiant à « tort ou à raison sous le nom célèbre de Merlin) leur criait :

— « Merlin ! Merlin ! Revenez sur vos pas : laissez le gui au « chêne et le cresson dans la prairie, comme aussi l'herbe d'or, « comme aussi l'œuf du serpent marin parmi l'écume dans le « creux du rocher. Merlin! Merlin! revenez sur vos pas : *il n'y a « de devin que Dieu* [1] ! »

Et tandis que les traits farouches du prêtre de Bélénus s'effacent dans la pénombre, une figure radieuse apparaît à l'horizon. C'est Gildas, le grand Gildas, qui, par ses vertus et son savoir, va régénérer l'Armorique et lui montrer la voie de la civilisation. A son exemple, d'infatigables émules se répandent dans la presqu'île; une armée de disciples se presse sur ses pas. Lui, cependant, voulant « laisser « au monde une part de lui-même, une part vivante, où le cœur « bat, où le sang bouillonne, » écrit « un livre dont le nom sonne « comme un sanglot : Liber Querulus de Excidio Britanniæ, *La-« mentation sur la ruine de la Bretagne :* livre mince par son volume « mais grand par son style, d'une verve enflammée et prophétique, « où éclatent à la fois la foudre et les larmes [2]. » Puis, dans l'ermitage où il s'est retiré, de tristes nouvelles de la Grande-Bre-

1. *Etudes*, p. 149.
2. *Ibid.*, pp. 217 et 218.

tagne l'assaillent. De sanguinaires despotes tyrannisent leurs peuples; un clergé indigne se vautre dans le vice. Gildas reprend la plume, et, du fond de sa grotte du Blavet, lance « ce pamphlet théo-« logique, qui, sous le nom d'*Epistola*, forme la seconde partie de « son livre : mélange singulier de satire ardente et de sermon ter-« rible; satire enflée d'hyperbole, sermon qui devient un centon « de la Bible; mais partout, la flamme du patriotisme, l'ardeur « de l'apostolat, le cœur, l'éloquence, les foudres d'un prophète et « d'un tribun [1]. »

Voilà ce que M. de la Borderie a su rendre dans trois études magistrales sur les *Véritables prophéties de Merlin*, le *Rôle historique des saints de Bretagne*, et *Saint Gildas, l'historien des Bretons*. Que d'autres, après cela, se perdent dans les détails et s'attardent à mettre en relief la profondeur et la sûreté de son érudition, la sagacité de son discernement, l'ingéniosité dont il a fait preuve dans l'interprétation des poèmes bardiques, ou encore la fraîcheur et la grâce des innombrables légendes semées, comme des perles, à travers le texte : pour moi, tout cela disparaît devant l'impression d'ensemble qui se dégage de ce merveilleux tableau de la vie politique, sociale et religieuse au VIe siècle, dans la grande et dans la petite Bretagne. Je ne puis alors m'empêcher de songer à Merlin — non plus au Merlin chrétien dont le véritable caractère a été fidèlement restitué par M. de la Villemarqué — mais au Merlin populaire, au *Merlin devin*, que la fée Viviane retient caché dans un buisson de la forêt de Paimpont; et je me dis qu'à coup sûr, l'auteur des *Etudes historiques bretonnes* a dû retrouver la baguette magique du fameux enchanteur, pour être parvenu à évoquer avec tant d'art le rude fantôme de la vieille patrie.

HENRI FINISTÈRE.

1. *Etudes*, p. 307.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

CHANTS D'UN CELTE, par Joseph Rousse. — Paris, Alphonse Lemerre, 1886 *.

M. Joseph Rousse vient de donner une suite à ses *Poésies bretonnes* (1882), qui étaient elles-mêmes une édition augmentée de ses précédents recueils. Les *Chants d'un Celte* justifient parfaitement leur titre ; ils sont, de tout point, dignes de leurs aînés et du seul de nos poètes bretons qui ait recueilli l'héritage de Brizeux. C'est une œuvre de maturité, serrée, sobre et concise, comme *Primel et Nola ;* les pièces qui la composent ont cette brièveté élégante, parfois un peu nue, mais de la plus fine distinction, qui caractérise la dernière manière du doux maître d'Arzanno.

M. Rousse possède, à un haut degré, deux des qualités qui font le vrai poète : le sentiment, le don du paysage. S'il laisse à d'autres le culte exclusif de la rime riche (et encore ne faudrait-il pas toujours l'en croire sur ce point), il n'est pas plus jaloux de la froideur affectée, de l'impassibilité marmoréenne, où se guindent les disciples de Leconte de Lisle. Souvenirs historiques, épisodes de la vie littéraire lui sont prétextes à petits poèmes d'où jaillit une sereine émotion. Les *Chroniques* de Froissart ont pu lui inspirer *le Page du roi de Bohême*, mort héroïque de l'enfant près du monarque aveugle; mais son inspiration, plus personnelle, n'est ni moins touchante, ni moins élevée, quand il redit les fastes du château de Sucinio, ancienne résidence, aujourd'hui dévastée par la solitude, des ducs

* Un vol. petit in-16, titre rouge et noir. Nantes, impr. Vincent Forest et Emile Grimaud. — Prix 3 fr.

de Bretagne; quand il nous conduit aux grèves de Douarnenez, près des tombes fraîchement ouvertes des *jeunes filles de Tréboul.* C'est un tableau d'histoire, *le Drapeau breton*, glorieux, déchu, toujours vivant au cœur du Celte irréconciliable ; ce sont de belles pages de biographie littéraire, la peinture de la vieillesse attristée du poète Maynard, la visite à l'humble manoir natal qui rappelle le courageux effort de Lesage contre le vice et la bassesse, le pèlerinage au coin de terre où vint s'échouer, découragé, persécuté, le grand bénédictin Lobineau. Ou bien c'est une élégie, aussi pénétrante et moins pompeuse que celle de Gray, sur le cimetière de campagne, où un poète ami dort son dernier sommeil.

M. Rousse excelle à encadrer ses pièces ; il ne néglige aucune des circonstances de temps ou de lieu qui peuvent les faire valoir. Avant tout, c'est un profond et délicat paysagiste. Il a saisi mieux que pas un l'austère grandeur, l'indicible mélancolie de la campagne romaine ; c'est la Suisse aujourd'hui qu'il retrace, les horizons neigeux de ses montagnes, les transparences azurées de ses lacs. A travers et par-dessus tout, c'est la Bretagne qu'il revoit et retrouve ; les paysans romains lui paraissent frères des pâtres bretons ; au pied des Alpes, il entend sur les lèvres d'un soldat le chant *plaintif et doux* qui faisait pleurer Brizeux. Son imagination, sœur de celle de son maître, est hantée par le souvenir du pays et la *piva* aurait aussi pour son oreille les sons du *corn boud.* Mais s'il laisse ainsi vagabonder, sous d'autres cieux, *la folle du logis*, combien mieux ne lui permettra-t-il pas, quand elle reste au logis, de courir en toute liberté, la bride sur le cou ! Les meilleures poésies du nouveau recueil de M. Joseph Rousse sont encore celles où la nature bretonne est prise sur le vif : les titres de quelques-unes, *Clisson, A Douarnenez, le Bouffay, la Plaine,* sont d'une précise éloquence ; d'autres, *la Mouette, le Passeur*, ont des contours moins tranchés, mais un égal accent de sincérité. J'ai peut-être une prédilection pour une petite pièce, vraiment d'*Anthologie*, qui parut naguère, avec plusieurs de ses pareilles, dans la *Revue de Bretagne, la Guérite de Saint-Goustan.* Mettez donc cette *marine*,

d'un si pur dessin, à côté d'une de ces fantaisies désordonnées que la mer dicte à M. Richepin, et vous apprécierez toute la différence de l'éblouissant virtuose au vrai artiste.

OLIVIER DE GOURCUFF.

L'IDÉE CHRÉTIENNE DANS L'ÉDUCATION, par M. Gaston David. In-8°, 111 pages. Se vend au profit des écoles libres chrétiennes. — Paris, Emile Perrin, éditeur, quai des Grands-Augustins, 35.

L'auteur du *Poème de la vie*, des *Jours d'été* et des *Verges*, recueils de poésies si appréciées des hommes de goût, s'est senti inspiré de mettre son beau talent littéraire au service de la plus sacrée des causes qui intéressent l'avenir de la France : l'éducation chrétienne. Il a développé ses convictions sur ce sujet dans un opuscule aussi magistralement écrit qu'on pouvait l'attendre d'une plume si exercée, mais surtout aussi plein de saine philosophie et de vraie sagesse qu'il sied à l'œuvre d'un penseur sincèrement et fidèlement attaché aux doctrines catholiques.

Présenté au célèbre concours des Jeux floraux, cet éloquent plaidoyer a eu l'honneur d'une flatteuse récompense, et tous les bons esprits qui le liront applaudiront, nous en sommes sûr, à une distinction si méritée.

Nous recommandons d'autant plus volontiers aux lecteurs amis de la belle et bonne littérature le travail de M. Gaston David, que l'auteur a destiné le produit de sa vente à grossir les trop précaires ressources de nos écoles libres chrétiennes. Il n'a point eu, en écrivant ces pages, d'ambition personnelle. Il n'a cherché, comme il nous en prévient à la première page, que le règne de Dieu, que le triomphe de sa justice, que le relèvement de la patrie.

L'éducation de la jeunesse, nous dit-il, contient en germe tout l'avenir. Le prix de cette vérité est connu de tous les partis. L'éducation fait l'homme tel ou tel ; l'homme fait la nation ; la nation vaut ce que valent les citoyens.

Il est une force brutale en œuvre dans les sociétés humaines,

qui tend sans cesse à les ramener à la barbarie, et il faut qu'une force contraire, l'esprit chrétien, lutte pareillement sans cesse avec la première, pour neutraliser son influence. Négligez un instant de polir le fer ; la rouille l'envahit fatalement et promptement.

La civilisation, sans le christianisme, n'aboutit qu'à une barbarie raffinée. La science n'empêche en rien, quoi qu'on en dise, la dégénérescence morale. Des lueurs utiles, dit Joubert, qui dirigent vers le gîte, valent mieux que des lumières éclatantes qui vous éloignent du chemin.... Souhaitons le siècle des vertus !

Ainsi, l'instruction, inhabile *à forger l'âme,* selon l'expression du vieux Montaigne, ne saurait remplacer l'éducation. Cette vérité méconnue cause l'immense erreur du système social actuellement prôné, imprudemment essayé.

L'idée chrétienne dirige la formation de la jeunesse à la fois vers la science et vers la vertu, mais elle place la vertu avant la science, la vie morale avant la vie intellectuelle, et c'est là sa grande sagesse. Elle donne à l'intelligence l'élévation, à la conscience la rectitude, au cœur son véritable objet : Dieu, le bien, le beau, le vrai. Elle trace au jeune homme ses devoirs avant de lui faire connaître ses droits. Elle lui inspire le dévouement et le sacrifice, sans lesquels la vie sociale ne saurait se comprendre. Elle lui apprend à supporter l'inégalité des conditions et toutes les épreuves de la vie en lui montrant le ciel, où la justice parfaite rétablira infailliblement et éternellement l'équilibre.

L'âme du christianisme, dit Fénelon, est le mépris de cette vie et l'amour de l'autre. C'est pourquoi, au chrétien, il n'est pas permis d'être lâche. La race chrétienne, robuste et saine, défend et rebâtit au besoin les remparts de l'ordre social. Disciplinée et vaillante, elle sait mourir pour sa cause, mais non se rendre à merci.

L'idée chrétienne est à l'heure qu'il est, dans notre France, combattue et paralysée; cependant c'est à elle que nous devons le souffle de vie qui court encore à travers nos ruines.

Travaillons à les relever, ces chères ruines, sans désespérer de

l'avenir. Tandis que nos maîtres dans le talent d'écrire nous tracent la ligne de nos devoirs et nous font connaître toute la valeur de ce programme de deux mots : *l'éducation chrétienne*, mettons-nous à l'œuvre dans la mesure de nos moyens, pour réaliser cet idéal; réalisation laborieuse sans doute, mais qui est la seule chance de salut pour la Société et pour la France.

ABBÉ J. DOMINIQUE.

POUILLÉ HISTORIQUE DE L'ARCHEVÊCHÉ DE RENNES, par M. l'abbé Guillotin de Corson, chanoine honoraire. — Six volumes in-8° raisin, d'environ 500 pages chacun, prix : 45 francs ; et, à partir du 1er juillet, 60 francs, et 15 francs, chaque volume séparé.

La *Revue* a annoncé le mois dernier le sixième volume de cette œuvre si intéressante, dont successivement nous avons eu l'honneur d'entretenir ses lecteurs en 1880, 1881, 1882, 1883, 1884, à mesure que paraissaient les tomes qui en constituent les diverses parties.

C'est de l'ensemble que nous avons à parler aujourd'hui, et nous pouvons dire, en présence des résultats obtenus : l'auteur a droit aux justes éloges que méritent sa patience, sa persévérance et son travail soutenu.

Le *Pouillé historique* laisse bien loin derrière lui tous les ouvrages du même genre. Ce titre *historique* est des mieux justifiés. Il embrasse toutes les parties qui doivent figurer dans un ouvrage de ce genre, avec les développements, non seulement voulus, mais possibles. Les plumes les plus autorisées de la Bretagne, M. de Barthélemy, de la Bigne-Villeneuve, M. A. Bruel, de l'Ecole des Chartes, R. Kerviler, Dom Piolin, ont parlé avec éloges de ce travail, honoré des suffrages du Saint-Père lui-même, sans compter les Prélats qui ont cru devoir adresser leurs félicitations à l'auteur [1].

1. Cet ouvrage, entrepris sous le haut patronage de LL. EE. les cardinaux Saint-Marc et Place, archevêques de Rennes, a été béni par S. S. Léon XIII et honoré des

L'histoire ecclésiastique, surtout pour la France, est tellement liée à l'histoire civile qu'elle fait corps avec elle et en est pour ainsi dire inséparable. A notre époque, où l'historien, sans dédaigner les faits de guerre, les grands coups d'estoc et de taille, principaux objectifs des vieux chroniqueurs, se préoccupe principalement des mœurs du peuple, de son développement, de son industrie, de ses coutumes; l'exposé de la formation de la paroisse, cet embryon de la commune actuelle, démontre les progrès successifs de la civilisation. Aussi dès à présent croyons-nous pouvoir dire qu'il n'y a plus dans notre France une seule paroisse, une seule commune qui n'ait eu ses annales laborieusement écrites par un de ses enfants.

L'œuvre dont il s'agit est une mine riche et féconde, savamment exploitée et mise en relief par une plume élégante et exercée. Ce n'est pas un dictionnaire, ce ne sont pas de sèches énumérations de noms d'évêques ou d'abbés plus ou moins connus; mais, au

souscriptions de NN. SS. les archevêques de Rennes et les évêques de Metz, de Nantes, de Quimper, de Saint-Brieuc, de Vannes, d'Angers, etc...

« L'auteur donne beaucoup plus que la couverture de son ouvrage ne promet. Le *Pouillé historique de Rennes* est en réalité l'histoire ecclésiastique de trois anciens diocèses bretons : c'est un recueil des plus précieux pour tous ceux qui s'occupent de l'histoire de Bretagne.

« Nous constatons que l'historien et l'archéologue trouveront dans le *Pouillé de Rennes* une mine inépuisable de renseignements, de details, de références qui donnent à l'ouvrage un caractère encyclopedique. » (A. DE BARTHELEMY, *Répertoire des travaux historiques publié par les soins du ministère de l'instruction publique*, 1881, p. 451, et 1882, p. 577.)

« Outre le grand intérêt historique que présente cet ouvrage, on est stupéfait de la multitude de details, de noms propres, de renseignements généalogiques qu'il contient. Grâce à M. l'abbé de Corson, il n'y a plus dans le diocèse de Rennes un seul petit coin de terre qui n'ait ses annales. Légendes et souvenirs sont pieusement recueillis. Les hommes marquants de chaque localité ont leur biographie. » (M..., *Union de Bretagne*, 2 septembre 1882.)

« Devant une si gigantesque entreprise, réalisée avec un tel courage et un tel désintéressement, la critique perd véritablement tous ses droits. Quelques légères omissions n'empêchent pas l'ouvrage de M. l'abbé de Corson d'être l'un des plus considerables et des plus consciencieux que nous ayons parcourus depuis longtemps...» (RENÉ KERVILER, *Bulletin de l'Association Bretonne*, 1883, p. 353.)

contraire, un recueil de biographies aussi complètes que possible sur chacun d'eux. Après les antiques diocèses de Rennes, Dol et Saint-Malo, formant le moderne archevêché, vient la seconde partie, comprenant les abbayes, les monastères, les commanderies, les couvents, les collégiales, les prieurés, les hôpitaux, avec les noms des fondateurs, des bienfaiteurs, des titulaires; les sceaux, les épitaphes, les blasons relevés sur les vitraux, les tombes, les pierres sculptées ou les boiseries, composent un armorial des plus utiles pour nombre de familles existantes ou éteintes; des mentions généalogiques; des descriptions archéologiques de monuments trop souvent détruits. La monographie des trois cent quatre-vingt-quatre paroisses de l'archidiocèse de Rennes embrasse la troisième partie.

Sous la simple désignation d'Epilogue, M. l'abbé Guillotin de Corson présente une fort bonne étude sur l'*Église de Rennes* à travers les siècles, dont la Revue a publié déjà la plus grande partie. Ce résumé, bien écrit, dénote une profonde connaissance de l'histoire de Bretagne, de ses origines religieuses et de leurs développements. Suit un glossaire, puis des additions, et des tables de matières, des noms de personnes et de lieux qui permettent de se reporter sans difficultés aux articles qu'on désire consulter.

C'est, en un mot, nous l'avons déjà dit ici, un magnifique travail, un véritable monument de patience et d'érudition élevé en l'honneur de l'antique Église de Rennes et que peuvent lui envier ses sœurs bretonnes et françaises !...

Citons en terminant la façon gracieuse employée par l'auteur pour présenter son œuvre, œuvre exceptionnelle, qui se recommande si largement elle-même à tous ceux qui auront le plaisir de la connaître, c'est-à-dire de l'apprécier, et d'en comprendre la valeur:

« Malgré les défauts du *Pouillé de Rennes*, que nous constatons « mieux que personne, nous ne nous repentons point de l'avoir « écrit, et nous croyons que, tel qu'il est, il peut rendre parfois « service aux historiens de notre contrée. N'eût-il d'ailleurs qu'un « résultat, celui de nous faire nous attacher plus intimement encore

« au sol qui nous vit naître et à l'Église qui reçut nos premiers « hommages, que nous nous croirions suffisamment dédommagé « des labeurs parfois fatigants nécessités par l'étude consciencieuse « du passé. En prenant congé de nos lecteurs, nous leur dirons « donc comme le bon Père Albert Le Grand présentant son livre « aux membres assemblés des États de Bretagne : « En quelque « estat qu'il soit, je vous l'offre ; regardez-le, mais en pourfil, non « du costé de ses défauts, ains des plus sincères affections que son « autheur a vouées au service de son pais. »

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

VIE ABRÉGÉE ET POPULAIRE DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST, par M. l'abbé Gandouin, chanoine titulaire de Luçon, ancien curé-doyen des Essarts. Ouvrage approuvé par Nosseigneurs les Evêques de Luçon, de Nantes, du Mans et de Saint-Brieuc. — Fontenay-le-Comte, Gouraud, libraire-éditeur. In-8° et in-12. Prix : 1 fr. 40 et 1 fr. 25.

Par le temps d'ignorance et d'hostilité religieuses qui règne, voilà certes un livre dont l'à-propos est manifeste. Ajoutons qu'il ne peut manquer d'atteindre son noble but : il deviendra populaire, car son prix est modique à dessein. Il fera du bien, par la façon dont y est présentée la pure doctrine de l'Évangile, dans des chapitres courts et saisissants, où l'auteur a su mettre en relief les vérités essentielles que tout chrétien doit connaître pour les pratiquer et les défendre. Dieu sait s'il en fut jamais autant besoin qu'aujourd'hui !

A. G.

Nous rendrons compte en détail, le mois prochain, de la première livraison de la *Bio-bibliographie bretonne*, de M. René Kerviler, qui vient de paraître chez Plihon et Hervé ; mais nous devons saluer, au passage, dès son apparition, cette première pierre d'un monument considérable élevé à la patrie bretonne.

UN HOMMAGE AUX FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

Le 14 juin, lundi de la Pentecôte, les anciens élèves du Pensionnat des Frères de Bel-Air, de Nantes, célébraient, au nombre de plus de deux cents, la troisième fête annuelle de leur Association amicale. Cette journée a été bien belle, à tous égards, et bien consolante pour les vénérables maîtres, qu'enveloppaient, on peut le dire, tant et de si chaudes sympathies.

Au dessert du banquet, M. Émile Grimaud lut le sonnet suivant :

LES TROIS STATUES

AU TRÈS CHER FRÈRE CÉSAR

Chapelle de Bel-Air, source de foi féconde,
En toi brille un autel dont tu t'enorgueillis ;
Trône d'un saint portant une branche de lis
Et tenant par la main le Rédempteur du monde.

Frais jardin de Bel-Air, qu'un souffle pur inonde,
Tu montres avec joie, au fond d'un vert treillis,
Tel qu'un phare érigé sur les écueils de l'onde,
Le même saint, aux traits de douceur tout remplis.

Il fallait plus encore, et, dans la cour d'entrée,
A surgi tout à coup l'image vénérée...
— Que la vertu, JOSEPH, goûte ici le repos !

Nous vous en prions, nous, au pied de vos statues,
D'héroïsme trempez nos âmes abattues,
Puisqu'un chrétien parfait doit être un vrai héros !

Une nouvelle lecture de ce sonnet ayant été réclamée par l'assistance, M. Émile Grimaud lui substitua celui-ci :

GLORIA VICTIS !

Messieurs, je vous entends : « Quoi ! déjà terminées,
« Les rimes que pour nous notre ami rassembla !...
« Il se mit plus en frais, les deux autres années,
« Et nous nous attendions à bien mieux que cela ! »

Hélas ! on ne fait point, Messieurs, ses destinées !
Si j'avais des loisirs, en veux-tu ? t'en voilà,
Je vous apporterais des odes, butinées,
Comme un rayon de miel, pour ce jour de gala.

Eh bien ! puisque j'ai pris de nouveau la parole,
En trois vers — puissiez-vous, Frères, les trouver bons ! —
Je lance un cri du cœur... que ce cri vous console.

L'Enfer, en déchaînant contre vous ses démons,
A vos fronts de martyrs allume une auréole :
Plus on vous persécute et plus nous vous aimons !

ÉMILE GRIMAUD.

CHRONIQUE

—

SOMMAIRE. — Mgr Le Breton. — L'archevêque de Rennes promu au cardinalat. — L'ermitage du P. de Montfort. — L'abbé Frélaut-Ducour. — M. Armel de Wismes. — Deux romancières lorientaises. — Ancienneté de la pomme de terre en Bretagne. — Honneurs au peintre Paul Baudry. — L'exposition de Nantes : ministres et gymnastes. — Découverte d'un grand homme vendéen. — M. de Lavrignais, sénateur.

Les simples catalogues de bibliothèques débutent par la théologie ; ce n'est donc pas l'ordre des dates qui nous fait donner le pas, dans cette chronique, aux nouvelles ecclésiastiques. L'évêque du Puy, dont nous enregistrons d'abord le décès, était bien de ceux à qui s'applique la maxime : *A tout seigneur tout honneur*. Mgr Pierre-Marc Le Breton était né à Pléven (Côtes-du-Nord), le 25 avril 1805. Breton de cœur et de nom, appelé au diocèse du Puy, après avoir été chanoine titulaire et vicaire général de Saint-Brieuc, le fils de l'humble charbonnier de Pléven était devenu le doyen de l'épiscopat français. Il avait gardé une tendresse filiale pour son pays natal ; son attachement n'était pas moins inébranlable pour ce rocher du Puy, abrupt comme une forteresse, que domine la statue colossale de la Vierge, fondue avec les canons de Sébastopol, et contre lequel s'adosse la cathédrale-basilique. Une paralysie cruelle qui l'avait frappé en 1863, presqu'à son arrivée dans son diocèse, n'avait rien ôté à l'esprit, à l'affabilité, à l'éloquence du vénérable prélat. Il venait encore, chaque année, en Bretagne, retrouver les amis et les souvenirs de son passé.

Peu de jours après qu'elle avait fait cette perte, la Bretagne catholique recevait un nouvel et précieux honneur : l'archevêque de Rennes, Mgr Place, était, dans le consistoire du 7 juin, revêtu de la pourpre romaine. En accordant à leur éminent pasteur la haute dignité dont avait été investi déjà Mgr Saint-Marc, le Souverain-Pontife comblait les vœux du clergé et des fidèles de Rennes. Mgr Place, bien connu pour ses capacités administratives, a pris une attitude très courageuse et très noble dans la défense de l'enseignement chrétien ; il venait de donner une marque particulière de son dévouement à la Bretagne en visitant le petit

ermitage de Saint-Lazare, où cet apôtre moderne, récemment béatifié, le Père Grignion de Montfort, avait coutume de se retirer dans l'intervalle de ses missions.

C'était un autre grand serviteur de Dieu, éprouvé, lui aussi, et méconnu, que M. l'abbé Frélaut-Ducour, mort simple prêtre à Lamballe, après avoir exercé les fonctions de supérieur de l'école Saint-Charles et de vicaire général de Mgr David, évêque de Saint-Brieuc. Les dernières années furent amères à celui que des juges éclairés estimaient digne de ceindre la mitre et que M. l'abbé Daniel, curé de Saint-Sauveur de Dinan, a proclamé, en son éloge funèbre, « l'honneur du clergé diocésain; » mais, pour le prêtre, l'espoir en Dieu atténue cette grave parole de Montaigne, que « les plus vaillants sont les plus infortunés ».

Une victime non moins intéressante réclame l'attention que n'a pu lui donner notre précédente chronique. Nous voulons parler du fils aîné d'un de nos plus savants et plus spirituels compatriotes. Quoique la carrière diplomatique lui eût imposé, depuis bien des années, le séjour des capitales étrangères, M. Armel de Wismes avait laissé des souvenirs dans la ville où il était né, où il avait fait de brillantes études; et ce n'était pas seulement à sa digne famille, c'était à lui-même, si prématurément enlevé, à ses qualités de cœur et d'esprit que s'adressait l'hommage de l'assistance réunie, le 5 mai, dans la cathédrale de Nantes. Fort apprécié dans ses diverses résidences, à Rome, à Madrid, à Constantinople, conseiller d'ambassade et chevalier de la Légion d'honneur, M. Armel de Wismes tenait de son père un goût très vif pour les arts; il avait exposé des aquarelles remarquées, pleines de lumière orientale, et on nous a vanté ses albums de dessins.

Le mot art évoque le souvenir de Paul Baudry, spécialement dans cette *Revue*, qui érige un tombeau de sa façon à l'illustre Vendéen. La mémoire du maître, dont la peinture française portera longtemps le deuil, vient de recevoir une publique consécration : sur l'initiative du conseil municipal de Paris, un décret du président de la République vient d'accorder, pour sa sépulture au cimetière du Père-Lachaise, une concession perpétuelle et gratuite. La France ne fera jamais trop pour ses enfants au front desquels resplendit une pure gloire.

Détournons les yeux de ces tristes spectacles (aussi bien, jusqu'à présent, les funérailles, pour parler avec Tite-Live, se sont-elles accumulées sur les funérailles), et adressons, après le *Morbihannais* du 6 juin, nos éloges à deux romancières lorientaises, deux sœurs, qui, sous les poétiques pseudonymes de Gabrielle et Camille d'Arvor, écrivent des romans où l'on se plaît, sans le plus léger attrait de scandale, et désarment, jusqu'aux récompenses inclusivement, le préjugé de l'Académie contre ce genre de

littérature. Ce serait ici le lieu d'observer les avances, très justifiées, que la docte compagnie fait aux écrivains bretons ; mais, à propos de romans, voici que la terre nous a gagné et qu'il nous prend fantaisie, à notre tour, de faire un peu de naturalisme. Nous n'avons pourtant nul désir d'emboîter le pas à M. Zola; notre retour à la saine nature s'effectuera sous les auspices de M. l'abbé Guillotin de Corson, qui apprend aux lecteurs du *Courrier de Rennes* que, dans l'acclimatation du précieux tubercule dont on vient encore de lui faire publiquement honneur, Parmentier avait eu pour précurseur... devinez qui ? Un prêtre de Bretagne. Oui, il est certain que Michel-Vincent Cawiézel, Irlandais d'origine, mais venu de très bonne heure en notre pays, et pourvu, en 1774, de la cure de Messac, cultiva, dès 1741, la pomme de terre sur le sol breton. Il eut le mérite insigne de pressentir l'importance future de la *patate* (comme il disait, et comme disent encore nos paysans), et de n'y point voir, avec ses contemporains, un simple objet de curiosité. En 1779, il fit part de ses essais à Parmentier, dans une lettre que celui-ci inséra loyalement au *Journal de Paris*. Voilà qui explique, par des raisons d'ancienneté, la prédilection de la Bretagne pour la pomme de terre ; c'est notre truffe, une truffe utile, et à qui l'on n'impute aucun méfait.

Nous voudrions bien dire un mot des artistes bretons qui, chaque année, reviennent au Salon, plus nombreux et plus habiles, et du tournoi oratoire qu'ont engagé, à armes courtoises, MM. Jules Simon et Ernest Renan, au banquet organisé par M. Léon Séché, directeur de la *Revue illustrée de Bretagne et d'Anjou;* mais force nous est bien de prêter l'oreille à une vive rumeur qui s'élève de la Loire à l'Erdre, et les muses du lieu — s'il en reste — nous commandent d'élever le ton. La cité nantaise ne se refuse rien : elle devance la grande foire de 1889.

Le 10 juin, les autorités civiles et militaires ont inauguré les expositions géographique et industrielle, que suivront bientôt les expositions de photographie, d'archéologie, d'art ancien et moderne ; il y en aura pour tous les goûts et jusqu'à la fin de l'année. Nous ne disons pas que tout était prêt, le jour de l'inauguration, dans le somptueux palais élevé sur le cours Saint-André, par les soins de M. Demoget, architecte de la Ville; mais, le dimanche d'après, les derniers voiles tombèrent, pour que le spectacle fût digne, non d'un consul de l'Empire romain, mais de deux ministres de la République française. Aujourd'hui, nous admirons à loisir la richesse de l'ensemble, la variété des détails et l'habileté de l'arrangement, nous arrêtant, avec une complaisance qui n'a rien d'exclusif, devant les modèles en miniature d'un vaisseau cuirassé ou d'un marais salant, devant le musée ethnographique de M. Chéruit, les armes de MM. Bernard et Lafon, les drapeaux à glorieuse origine de M. Jéhenne, les objets fami-

liers du prince Roland Bonaparte et de M. Eudel, l'éléphant monumental de M. de Tréhervé, la chambre chinoise de M. Vorniz, le Bouddha à vingt-quatre bras qui surmonte une pyramide d'objets précieux ; et notre dernière, comme notre première visite, est pour les mannequins, supportant des costumes bretons, que Mme de Bremond d'Ars a habillés avec le goût de la femme du monde et le zèle de la compatriote, et qui sont comme un abrégé de la superbe collection du musée de Quimper. Nous ne nous attarderons pas à l'exposition industrielle et nous franchirons rarement, malgré les séductions voisines du chemin de fer-joujou, la passerelle qui relie les deux cours. L'industrie nous plaît surtout, quand elle confine aux arts libéraux, quand elle nous conduit aux vitrines des typographes ou des relieurs : M. Emile Grimaud, qui semble s'être surpassé dans l'impression récente des *Généalogies* de Chabot et de Kersauson ; M. Leroy, de Rennes, qui allie le grand style à la parfaite élégance, et, pour la reliure, M. Robin, de la Roche-sur-Yon, MM. Barbier, Pinel, surtout M. Garreau, qui nous présente des maroquins fort bien travaillés et d'heureux essais de mosaïque.

En prononçant le discours d'ouverture, M. le maire de Nantes a déclaré que l'exposition était fermée à la politique ; mais celle-ci a bientôt pris sa revanche. Mise à la porte le 10 juin, elle a fait, le 13, une rentrée triomphale derrière le chapeau à plumes du général Boulanger. Quoique le ministre de la guerre et son collègue de l'instruction publique aient admiré nos roses, ce n'est pas pour respirer leur parfum qu'ils sont venus à Nantes; le but avoué de leur voyage a été de républicaniser la fête fédérale de gymnastique, et, au banquet que leur a offert la ville, ils y ont été chacun de son discours pour réchauffer la ferveur jacobine, sous couleur d'aider au relèvement national. Ces réserves faites, et tout en déplorant l'invasion de notre grande ennemie, l'implacable politique, nous avouons volontiers avoir pris un vif plaisir au défilé des gymnastes et à leurs exercices : tonalité des costumes, harmonie des mouvements, mélange de grâce et de force, tout était à souhait pour les yeux. Foulée par cette belle jeunesse, la plaine du Petit-Port donnait l'illusion d'un stade antique. Deux de ces quarante sociétés avaient surtout les sympathies : la jeune et déjà vaillante *Nantaise*, l'*Alsacienne-Lorraine*, mêlant les liserés verts de ses uniformes au voile de crêpe de son drapeau, symbole de deuil et d'espérance.

Pendant que le général Boulanger se plongeait, au théâtre, dans les effluves banales de *la Marseillaise* et écoutait sans sourciller les plaisanteries de la pièce contre les hommes qui changent de couleur (teinturiers ou politiciens), M. Goblet quittait à peine Montaigu, où il avait inauguré le buste du plus bizarre grand homme qu'aient jamais forgé les besoins

d'une cause. La Réveillère-Lépeaux (ou mieux Reveillière-Lépeaux, croyons-en M. Dugast-Matifeux, son prophète), est moins connu comme directeur de la République française que comme *théophilanthrope*, inventeur d'une religion aussi vague et plus puérile que le déisme de J.-J. Rousseau; cette religion, inculquée à grand'peine à deux ou trois adeptes, se passe de cérémonies religieuses, et c'est probablement ce qui lui concilie les faveurs du ministre des cultes. M. Goblet a profité de l'occasion pour vanter à nouveau les bienfaits de la République et annoncer la conquête de la Vendée par les instituteurs; ce qui ne manque pas d'originalité. Etaient-ce les libations de la veille ou les utopies de Réveillière-Lépeaux qui vous avaient ainsi troublé le cerveau, Monsieur le Ministre? La terre des chouans ne vous sera pas hospitalière; ne réveillez pas le chat qui dort.

Le lendemain du jour où ce festival, un tant soit peu carnavalesque, avait lieu à Montaigu, on célébrait, dans l'église de Legé, les obsèques de M. Gustave de Lavrignais, sénateur, ancien inspecteur général du génie maritime, conseiller général, commandeur de la Légion d'honneur. L'assistance était nombreuse et émue. Trois discours, prononcés au cimetière par M de la Biliais, député, M. Brindeau, maire de Legé, et M. Durangel, ancien directeur de l'administration départementale et communale au ministère de l'intérieur, ont retracé la vie de cet homme remarquable, qui sortit l'un des premiers de l'École polytechnique, dans les constructions navales, eut une part importante à la guerre de Crimée, comme directeur du matériel au ministère de la marine, et sut toujours allier, dans les hautes fonctions qu'il remplit, aux dons de l'intelligence les plus éminentes qualités du cœur.

LOUIS DE KERJEAN.

LE PARDON DE SAINT YVES A TRÉGUIER

Les 18, 19 et 20 mai 1886

On peut affirmer qu'après saint Martin, saint Yves est le thaumaturge de la France.
(DOM GUÉRANGER.)

Je courais les derniers jours de mes dix ans et, le soir, après l'école je chantais l'*hollaïka* des pâtres aux collines qui se penchent sur les vallons de Lézaouen.

Les vergers étaient en fleur et les oiseaux veillaient sur leur première couvée. Un samedi, après la classe, je dis à deux camarades de mon âge : « Je suis allé l'an passé avec ma mère au pardon de saint Yves. Voulez-vous m'y accompagner cette année ? C'est demain. Courez chez vous, et, si nos parents le permettent, nous nous rejoindrons au premier chant de la grive, sur le pont Canon, près du bourg. »

Quelques minutes plus tard, je rentrais au manoir. Ma mère me dit : « Tu iras. » Aussitôt je me précipitai vers les prairies, où je coupai dans les saules mon bâton de pèlerin.

Le lendemain, les trois petits camarades, fidèles au rendez-vous, gravissaient allègrement les coteaux d'ajoncs et de bruyères, qui étalent leurs fleurs d'or et d'azur entre le Leff et le Trieux, aux confins du pays de Goëlo.

La grive chantait sa première chanson, quand nous traversions la lande, en allongeant le pas. Au moment de descendre vers le Trieux, nous nous découvrîmes et nous récitâmes une prière sur la tombe de saint Hervé. Les riches campagnes du Tréguier s'étendent devant nous. Nous saluons de loin le clocher de Minihy et les tours grises de Landréguer, qui se détachent sur le bleu de l'horizon. Après nous être recommandés à Notre-Dame de Lancerf, dont la dévote et gentille chapelle se cache dans les grands ifs du cimetière, nous passons, dans le bac de *Toul-ar-c'houilet*, sur la rive opposée du Trieux.

Nous marchions joyeusement vers Tréguier, battant les buissons et

cherchant des nids. Maintes fois sans doute nous dûmes nous égarer dans l'enchevêtrement des petits chemins qui mènent de Pleudaniel à Pouldouran et à Kerhir.

Le passager de Kerscarbot nous déposa enfin au bas du versant, qui voit s'élever à mi-côte la chapelle de Kermartin.

Jamais je n'oublierai mon second pèlerinage à Tréguier. J'admire encore la procession de la ville, qui précède le chef de saint Yves, au berceau du Bienheureux; la croix d'or de la cathédrale embrassant les croix du Miniby, qui sont venues à sa rencontre; les élèves du Petit Séminaire, déployant leurs rangs pressés dans la *voie sacrée* qui relie Tréguier et Kermartin, le berceau et la tombe du thaumaturge breton. Le barde-chanteur répétait, dans le porche de la chapelle, la vieille gwerz du saint, que j'avais apprise dans les vallons de Goëlo : « Écoutez tous la vie de Monsieur saint Yves, qui eut pour père Hélouri et pour mère Azou du Plessix. »

Il y a bien longtemps depuis, au moins trente ans. J'y suis revenu cette année, et j'ai passé trois jours à l'ombre de la cathédrale de Saint-Tudwal, l'évêque-pape de Tréguier, car il y a eu trois jours de fête. Malgré la poésie qui embellit les années de l'enfance, j'ai été frappé du contraste entre le passé et le présent. Autrefois les congrégations de la ville formaient seules la procession. Aujourd'hui... Mais il ne faut pas que je m'égare : je dois commencer par le pardon des Cloches, les cloches neuves de Saint-Yves de Tréguier.

Le mardi, de bon matin, le bourdon Saint-Tudwal annonçait dans sa haute tour le *baptême* de ses gentilles sœurs aériennes, *Saint-Yves*, *le Sacré-Cœur*, *N.-D. de Lourdes* et *Balthazar*. Les enfants de la cité, déjà échappés du logis, parcouraient les rues, réveillant les bons bourgeois et répétant à tue-tête la *jolie chanson* des cloches, selon l'expression de M. Arthur de la Borderie, l'illustre historien de saint Yves.

Ma farouz Landreger,
Chileo moez da gleier :
Ho moez zo moez Doue,
Vit ann neb en eux fe.

« Ma paroisse de Tréguier, écoute la voix de tes cloches : leur voix est celle de « Dieu pour ceux qui ont encore la foi. »

A dix heures, rangées et suspendues sous le transept de l'horloge, ornées avec art et couronnées de rameaux verts et fleuris, les quatre cloches attendaient la bénédiction de l'*Evêque de Saint-Yves*. M. l'abbé Le Gac était en chaire. Il a dit avec éloquence et poésie les fonctions des

cloches dans l'Église. Pas un écho de l'antique cathédrale qui ne répétât la parole puissante de l'orateur, lorsqu'il a réveillé les glorieux souvenirs du passé, auxquels répondent toutes les espérances de l'avenir. Saint Yves grandit, et son pèlerinage atteindra encore son ancien lustre.

Les larmes ont rempli les paupières, quand l'Evêque a saisi les battants ou *bombelles*, d'où pendaient de gracieux festons, et qu'il les a mis en mouvement. « Chères cloches, vous n'avez pas chanté notre baptême, « vous carillonnerez à notre mort. » Belle et touchante cérémonie, la bénédiction des cloches est comme un écho de la vie, où la joie et la douleur se répondent sans froissement et sans trouble.

A l'issue du banquet, qui a réuni autour de Mgr l'Evêque de Tréguier les parrains et marraines, les prêtres et les zélateurs de saint Yves, M. le curé-archiprêtre a porté à ses nobles et généreux convives un toast tout plein d'humour et de fine délicatesse.

C'était le tour du barde. Dans les pardons de Basse-Bretagne, on en rencontre encore pour en célébrer les splendeurs et raconter l'histoire de leurs saints et de leurs héros. Nous regrettons que l'espace nous manque pour reproduire le *Chant du Père François*, de notre ami le Roitelet de saint Yves.

Deux jours plus tard, à midi, les cinq cloches lançaient dans les airs leurs premières volées. Le mot d'ordre sans doute était donné : tous les enfants étaient groupés sur la place. Monseigneur s'est alors avancé sur la plate-forme du baptistère : une gentille corbeille le précédait. Une pluie de dragées a mis le désordre dans les rangs serrés des petits Trécorrois. C'étaient les dragées des cloches. L'ondée a duré un quart d'heure, aux cris répétés de : Vive saint Yves ! Vive Monseigneur ! Ils n'oublieront pas de longtemps, les pauvres petits, le baptême des nouvelles cloches. Ceux-là, du moins, les aimeront.

La nuit est venue. Dans toutes les directions, on entend résonner les chemins, sous les souliers ferrés des premiers pèlerins du pardon. Ils accourent par troupes serrées ; les femmes se tiennent par le bras ; des hommes, chargés de veiller sur chaque groupe, ouvrent et ferment la marche. Pas un cri, pas un mot dans les rangs ; tous égrènent leur chapelet. Ceux qui passent par la ville s'agenouillent sur la place, devant le porche de la cathédrale, dont ils baisent les marches avec respect. Puis ils se précipitent vers la chapelle de Kermartin.

Devant ce spectacle saisissant, on s'efforce en vain de retenir ses larmes. O Bretagne ! ils ont pu entamer les rochers de tes grèves, ces niveleurs insensés d'un siècle égoïste et impie ; ils n'en ont pas fini, s'ils s'obstinent à arracher du cœur de tes fils la foi au Christ Jésus et l'amour

de tes saints. Vive saint Yves ! Les Bretons disent encore sa prière favorite, que Brizeux a traduite dans la langue d'Arvor :

Ni gar Jezuz, Doue hon tado,
Hag hen kar beteg ar maro !

Le Pardon
19 mai

Aujourd'hui... Oh ! non, le pardon de saint Yves n'a pas son pareil, et la procession en est incomparable. Dussé-je être accusé d'enthousiasme à jet continu, je rapporterai ici mes impressions, me bornant à en appeler aux heureux témoins de la fête. Monseigneur de Saint-Brieuc et Tréguier, que les Bretons nomment l'évêque de saint Yves, la préside, comme d'habitude. Des drapeaux à toutes les fenêtres, des guirlandes à toutes les maisons ; c'est enchanteur !

A dix heures, les processions sortent de la cathédrale et se dirigent vers le Minihy. En tête, la croix du P. François, le gracieux étendard de saint Yves, liseré de gueule et d'hermine, un grand cierge armorié et la bannière de saint Tudwal.

Un piquet de sapeurs-pompiers ouvre les rangs. La compagnie a tenu cette année à former la garde d'honneur autour des reliques de saint Yves et de son évêque. Les braves gens, ils entendent le patriotisme vrai, qui n'exclut ni la foi ni les souvenirs du passé. Bravo ! J'ai regretté l'absence de Volf, le vieux tambour, qui battait si bien sa caisse durant les journées de juin.

Mais voici les processions des paroisses environnantes, avec leurs riches bannières de saint Trémeur, de sainte Pompée, de saint Pierre, de saint Yves, de saint Gonéri, de saint Joseph, etc., tenues par les rudes gars de Camlez, Langoat, Coatréven, Plougrescant et Plouguiel. Des milliers d'étendards les accompagnent. Quatre-vingts marins de Buguélès marchent au pas, portant de gentils vaisseaux pavoisés. Après les congrégations de la ville, le petit séminaire et le clergé, paraît le chef vénéré de saint Yves. Tous s'agenouillent sur son passage.

Il est suivi d'une multitude de tous rangs et de toutes conditions. Et cette procession s'avance avec ordre et piété et prend les quinze cents mètres qui séparent Tréguier et Kermartin. Elle prie sans respect humain et chante avec un entrain admirable les gloires de son saint Yves. « C'est le plus beau pardon du monde ! » s'écrie près de moi un Léonard, qui vient de me vanter son Folgoat et son Rumengol.

Pour ma part, je répéterai volontiers le mot de M. le vicomte de la Villemarqué : « Il y a là du divin ! » En effet, le surnaturel seul a pu *empoigner* cette foule comme malgré elle, et la foule avec le même enthousiasme redit le même refrain :

Entre tous les saints du pays breton,
Monseigneur saint Yve a plus grand renom.

N'en euz ket enn Breiz, n'en euz ket unan,
N'en euz ket euz zant evel zant Ervan !

Je m'étais rendu compte de la physionomie extérieure du Pardon. Dans l'après-midi, je suis rentré à la cathédrale, que j'ai visitée tout à loisir. Les décors de la fête sont parfaits de sobriété et de bon goût. Les faisceaux d'étendards, appendus aux piliers de la nef, sont à leur vraie place et conservent au monument la beauté et la pureté de ses lignes architecturales. Au fond du chœur, à hauteur des secondes galeries, trois bannières finement découpées portent les écussons de Kermartin, de Tréguier et de Bretagne. Les chapelles de l'abside sont ornées avec beaucoup de richesse et de talent; elles offrent une telle variété de fleurs qu'on se croirait en pleine exposition angevine. Le mois de Marie enlève tous les éloges : le tableau et l'encadrement en sont incomparables.

Et cependant le tombeau du Bienheureux saint Yves attire l'attention et appelle les sympathies. La piété trécorroise l'a entouré d'une triple parure de verdure, de fleurs et de lumières. Une couronne ducale, suspendue à la voûte, laisse tomber quatre grands rideaux de damas, agrafés aux piliers de la nef et de la chapelle du Duc, formant ainsi une sorte de sanctuaire autour du glorieux sépulcre. Leurs draperies rouges semées d'hermines d'or contrastent avec les tons du granit et permettent au regard de suivre, entre les feuillages, une délicieuse perspective de voûtes et de colonnettes. Le précieux reliquaire qui renferme le chef du saint se détache sur un fond de verdure que couronne un gracieux palmier. Des deux côtés s'étagent des arbustes élégamment découpés, de grandes touffes lancéolées et de plus modestes petites plantes, qui forment le massif. Sur ce fond ressort une guirlande de fleurs aux nuances artistement agencées et disposées avec un goût charmant : les géraniums et les pelargoniums éclatants, les corolles rares des azalées et les blanches étoiles des pâquerettes. Un immense tapis de fleurs effeuillées achève l'encadrement de la pierre et s'étend jusqu'aux piliers.

A l'entrée de ce sanctuaire, brûlent des faisceaux de cierges et de bougies, muettes prières ou ferventes actions de grâce du riche et du pauvre.

Des guirlandes de lumières forment une couronne au-dessus du glorieux chef de saint Yves, tandis que, dans l'ombre du massif, s'allument secrètement de mystérieuses petites flammes, comme autant de petites fleurs lumineuses écloses dans le recueillement du soir.

Ah! qu'il fait bon de prier près de cette tombe que des miracles sans nombre ont signalée à la piété de la Bretagne et des Gaules! Que de souvenirs se pressent autour de ces quelques pieds de terre qui ont servi de dernière couche au thaumaturge breton! Lorsqu'on s'y agenouille avec foi et intelligence, on se croit transporté dans un autre monde. Des ombres s'y arrêtent avec vous et y prient avec vous. Les preux de Blois et de Montfort y déposent leur lourde épée; les compagnons de Duguesclin s'y prosternent avec leur vaillant connétable; les brillants chevaliers de la Bonne Duchesse y entourent la reine de France. Puis apparaissent les douces figures des saints: Vincent Ferrier et Françoise d'Amboise, Julien Maunoir et Balthazar Grangier, le grand évêque. Le peuple, toujours fidèle aux nobles et saintes traditions, prie aujourd'hui encore sur ce tombeau avec une ferveur indicible, et comme autrefois il y accourt pour présenter ses confiantes requêtes à l'immortel avocat de l'opprimé, à l'incorruptible défenseur des pauvres gens.

Mgr Bouché a béni dans la soirée la première pierre du monument que sa piété toute bretonne doit élever sur la tombe de saint Yves. Pendant le chant du *Te Deum*, le clergé du pays, les notables de la ville, les hommes du peuple, les femmes et les enfants eux-mêmes sont venus frapper sur la pierre bénite le coup de marteau traditionnel.

Grâce à la puissante influence de saint Yves, que les siècles n'ont pas épuisée, l'antique cité de l'évêque Tudwal se relève. Sa cathédrale s'embellit de jour en jour et tend à reprendre son premier éclat. L'affluence des pèlerins, dont nous venons d'admirer la piété profonde et l'admirable entrain, fait pressentir le retour prochain des anciens pèlerinages. L'inspirateur de ces grandes choses, il faut le dire, n'en est pas à son coup d'essai. Nous avons vu M. l'abbé Le Goff, le curé actuel de Tréguier, travaillant, avec le regretté M. S. Ropartz, à la restauration de l'église de Guingamp. Notre-Dame de Bon-Secours lui doit son principal lustre, son couronnement solennel. Qu'elle veuille bien, à son tour, lui prêter son tout puissant concours pour l'achèvement de l'œuvre de saint Yves!

Pèlerinage de la Presqu'île

20 mai

« Le temps est à la pluie et les chemins sont mauvais » chuchotaient les prudes de Tréguier, « les gens de la presqu'île ne viendront pas. » Les

braves gens de la presqu'île ne craignent ni la pluie ni la fatigue, et ils sont venus.

La presqu'île s'étend entre le Jauvy et le Tréguier d'un côté, et le Trieux de l'autre, jusqu'à la Manche, en face de l'île de Bréhat. C'est le pays de Jean de Kerc'hoz et d'Yves de Troézel, le maître et l'ami de saint Yves.

Après avoir visité la chapelle du Minihy, les processions de Pleuneor-Gautier, de Kerbors, de Lézardrieux, de Pleubian, de Pleudaniel, de Trédarzec et de Lanmodez sont entrées en ville. Tout émue de tant de foi et de courage, la population de Tréguier, formant la haie, ne cesse de s'écrier : « Qu'ils aiment bien saint Yves, ces braves gens ! Oh ! pour sûr, saint Yves les entendra. » Leurs rangs pressés ont bien vite envahi la cathédrale. Ils sont bien fatigués et leurs habits sont détrempés par la pluie ; rien n'y fait : ils chantent quand même le cantique préféré :

N'en euz ket enn Breiz, n'en euz ket unan,
N'en euz ket euz zant evel zant Ervan !

A l'évangile, M. le curé de Pleumeur a parlé à ce peuple et l'a remercié au nom de saint Yves. On se délecte à entendre la belle langue d'Arvor, avec l'originalité de ses tournures et de ses images. M. l'abbé Coguiec la manie avec une rare habileté et une grande élégance. Sa parole a réconforté tous les cœurs et fait couler bien des larmes. Personne, j'en suis sûr, n'a regretté sa peine, et saint Yves, du haut du ciel, a dû sourire à ces dignes Presqu'îlois dont il a maintes fois évangélisé le pays.

A vous revoir, beau pardon de saint Yves ! car, s'il plaît à Dieu, je compte revenir pour goûter les saintes joies que vous mettez au cœur et pour admirer cette ville de Tréguier, dans ses brillants atours. — Veillez, ô grand Yves, sur la cité qui est pleine de vous, qui ne rêve d'autre gloire que votre gloire, et qui conserve les généreuses traditions de l'hospitalité, qui fut une de vos vertus.

P. F.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

CATALOGUE DES ŒUVRES DE PAUL BAUDRY, avec une étude par M. Eugène Guillaume, membre de l'Institut, et un portrait. — In-8°, 168 p. Paris, Ecole des Beaux-Arts..... 1 fr.

COLLECTION LOCALE DES CLÉONS (HAUTE-GOULAINE, PRÈS NANTES). Rapport sur la découverte de cette station archéologique; description raisonnée des objets qui en proviennent, par Félix Chaillou, membre de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure. — In-8°, 47 p., avec cinq planches. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

ÉPOPÉE (L') BIBLIQUE, décrite par les poètes sacrés, chrétiens et profanes, les historiens anciens et les archéologues modernes, par Athanase Olivier, vicaire à Sainte-Croix de Nantes, ancien professeur d'histoire et de philosophie. Ouvrage approuvé par Mgr l'Évêque de Nantes. — Gr. in-8°, T. I, XLVII-264; T. II, 265-582. Paris, Berche et Tralin; Nantes, dans les librairies catholiques..... 8 fr.

ESSAI DE BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE NANTAISE, en vue du Congrès de la Société française d'archéologie, par S. de la Nicollière-Teijeiro. — In-8°, 11 p. Paris, Champion.

Extrait du *Bulletin monumental*, publié sous les auspices de la Société française d'archéologie.

GLOIRES (LES) MALOUINES, vers, par F. Longuécand. — Gr. in-8°, 4 p. Saint-Brieuc, imp. L. Prud'homme.

Extrait du Compte rendu du Congrès de l'Association bretonne. Saint-Malo, 1885.

JOURNAL DE L'EXPOSITION DE NANTES, paraissant tous les samedis. 1re série des Expositions du 10 juin au 15 août 1886. Directeur-gérant : Félix Lilleaudière. — 4 p. in-4°. Bureaux : rue de la Fosse, 34. Le n°, 0,10; l'abonnement pour la 1re série, 1 fr. 50.

NOTICE SUR REVELLIÈRE-LÉPEAUX, Député aux États généraux, Membre de la Convention nationale, Directeur de la République française. Nouv. édit., revue et augmentée, publiée pour l'inauguration de son buste, sous la présidence de M. René Goblet, ministre de l'Instruction publique et des Cultes, à Montaigu-Vendée, le 14 juin 1886, par Dugast-Matifeux. — Gr. in-8°, 31 p., avec une photographie du buste. — Paris, Hetzel; Nantes, Morel, Vier; Niort, Clouzeau; Fontenay, Beau..... 2 fr.

RÉPERTOIRE GÉNÉRAL DE BIO-BIBLIOGRAPHIE BRETONNE, par René Kerviler, bibliophile breton. Livre Ier. Les Bretons. 1er fascicule (Aa-An). — VIII-160. — Rennes, libr. J. Plihon et L. Hervé.

SOUVENIRS NANTAIS : L'ÉDUCATION DES GARÇONS AU TEMPS PASSÉ, par Francis Lefeuvre. — In-8°, 24 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud. Tiré à 250 ex.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

VIE ABRÉGÉE ET POPULAIRE DE N.-S. JÉSUS-CHRIST, par l'abbé Gandouin, chanoine titulaire de Luçon, ancien curé-doyen des Essarts. Ouvrage approuvé par NN. SS. les évêques de Luçon, de Nantes et du Mans. — 2 vol. in-8° et in-12, papier teinté et illustrés de plusieurs gravures, avec la carte de Judée et le plan de Jérusalem. Fontenay-le-Comte, imp. et libr. L.-P. Gouraud..... 1 fr. 40 et 1 fr. 25.

TABLE GÉNÉRALE DU TOME CINQUANTE-NEUVIÈME

ANNÉE 1886 — PREMIER SEMESTRE.

JANVIER

Victor de Laprade et le comte de Chambord, par M. *Edmond Biré*. 5
La Bretagne à l'Académie française. — XVI. Le cardinal de Boisgelin (1736-1802) (suite), par M. *René Kerviler*..... 19
Poésie. — La langue celtique, par M. *Alcide Leroux*..... 33
Les graveurs du XIXe siècle. — Un dictionnaire iconographique des Parisiens, par M. *le marquis de Granges de Surgères*..... 38
La dernière tenue des Etats de Bretagne (suite), par M. *Albert Macé*. 45
Un trait de la vie de M. Orain, par M. *Henri Finistère*..... 65
Notices et comptes rendus. — *Exil!* de M. M. du Campfranc, par M. *E. des Buttes*. — *Essai de monographie électorale pendant les années 1790, 1791, 1792*, de M. A. du Châtellier, par M. *Raymond du Pra*..... 75
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 79
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 84

FÉVRIER

Notes inédites sur la défaite du maréchal de Conflans à Belle-Ile-en-Mer, par M. *le comte E. de Barthélemy*..... 85
La dernière tenue des États de Bretagne (suite), par M. *Albert Macé*. 95
Poésie. — Le moulin du diable, légende bretonne, par Mme *Sophie Hüe*..... 108
La cloche du Bouffay; — A Concarneau; — Crépuscule d'hiver; — Le passeur, par M. *Joseph Rousse*..... 111
La Mennais peint par lui-même, par M. *Olivier de Gourcuff*..... 114
Le poète Saint-Amant. Ses origines, par M. *F. Saulnier*..... 120
Critique littéraire. — Annales de Bretagne, par M *Edmond Biré*... 125
La Bretagne à l'Académie française. — XVI. Le cardinal de Boisgelin (1736-1802) (suite), par M. *René Kerviler*..... 132
Documents inédits. — Vie de saint Yves, en français, écrite au XIVe siècle..... 140
Notices et comptes rendus. — *Mélodies populaires de la Basse-Bretagne*, recueillies par M. A. Bourgault-Ducoudray, par M. *Lucien Dubois*. — *Éloge de A. Maufras du Châtellier*, de M. G. de Closmadeuc, par M. *Raymond du Pra*. — *Discours et réquisitoires de M. E. Dupré-Lasale*, par M. *Olivier de Gourcuff*. — *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne*, préface, par M. *René Kerviler*. — *Ma tante Giron*, par M. *Hervé-Bazin*. — *Victor de Laprade. Sa vie et ses œuvres*, de M. Edmond Biré, par M. *Emile Grimaud*..... 150

Chronique, par M. *Louis de Kerjean* ... 161
Bibliographie bretonne et vendéenne ... 164

MARS

Le vandalisme contemporain en Bretagne, par M. *Robert Oheix* ... 165
La dernière tenue des États de Bretagne (fin), par M. *Albert Macé*. 183
Poésie. — L'un et l'autre, dialogue, par M. *Vincent Audren de Kerdrel* ... 193
Le calvaire, par M. *Emile Grimaud* ... 198
Ar vag milliget. — La barque maudite, légende de la mer, par M. l'abbé *J. Dominique* ... 200
Études littéraires. — Victor de Laprade et son biographe, par M. *Olivier de Gourcuff* ... 217
Variétés historiques bretonnes. — (Consultation d'un avocat breton en 1366. — Le droit de bris sur la côte de Dinard en 1474. — Complot des huguenots contre Nantes en 1569.) Communiqué par M. *Arthur de la Borderie* ... 227
Notices et comptes rendus. — *Histoire généalogique de la maison de Kersauson*, de M. J. de Kersauson, par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*. — *Les débris de Quiberon*, 2e édition, de M. Eugène de la Gournerie, par M. l'abbé *P. Teulé*. — *Le cardinal de Richelieu*, de M. L. Dussieux, par M. *Auguste Foulon* ... 235
Bibliographie bretonne et vendéenne ... 244

AVRIL

La Bretagne à l'Académie française. — XVI. Le cardinal de Boisgelin (1736-1802) (fin), par M. *René Kerviler* ... 245
Ar vag milliget. — La barque maudite, légende de la mer (suite), par M. l'abbé *J. Dominique* ... 260
Souvenirs nantais. — L'éducation des garçons au temps passé, par M. *Francis Lefeuvre* ... 270
Poésie. — Dom Lobineau, historien de la Bretagne ; — L'obélisque de Mi-Voie ; — A Robert Burns ; — La cathédrale de Nantes, par M. *Joseph Rousse* ... 278
Pensées, par *Marie Jenna* ... 282
La Retraite et ses fondateurs (suite), par M. le vicomte *H. Le Gouvello* ... 284
Projet de l'histoire généalogique de Bretagne, par *Gui Autret de Missirien* (1665) ... 290
Un amiral nantais, par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro* ... 300
Notices et comptes rendus. — *Le littoral de la France*, de M. Ch. Aubert, par M. *René Kerviler*. — *Revue du mouvement historique et littéraire en Bretagne, de 1880 à 1884* ; — *Essai d'une bibliographie des publications périodiques de la Bretagne*, de M. René Kerviler ; — *Clubs et clubistes du Morbihan, de 1790 à 1795*, de M. Philippe Muller, par M. *Olivier de Gourcuff*. — *Rimes d'amour et de hasard*, de M. Olivier de Gourcuff, par M. *Joseph Rousse* ... 309
Chronique, par M. *Louis de Kerjean* ... 316
Bibliographie bretonne et vendéenne ... 324

MAI

Lettres de Paul Baudry, publiées par M. *Émile Grimaud*..... 325
Ar vag milliget. — La barque maudite, légende de la mer (fin), par M. l'abbé *J. Dominique* 342
Souvenirs nantais. — L'éducation des garçons au temps passé (fin), par M. *Francis Lefeuvre*..... 355
Poésie. — Clisson ; — Le jeune maître ; — La guérite de Saint-Goustan, par M. *Joseph Rousse* 368
Trois filles de la campagne légende bretonne, par Mme *Sophie Hüe*. 371
Une maison rustique au XIXe siècle, par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro* 374
L'instruction à l'école des pages, par M. *Gaston de Carné*..... 380
L'exposition des œuvres de Paul Baudry, par M. *Olivier de Gourcuff*. 385
Notices et comptes rendus. — *La poésie du moyen âge*, de M. Gaston Paris, par M. le vicomte *H. de la Villemarqué*. - *Noces d'argent du régiment des zouaves pontificaux* (1860-1885), par M l'abbé *P. Teulé*. — *Légende de Montfort-la-Cane*, de M. le baron de Vaux, par M. *Anatole de Barthélemy*. — *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, par M. l'abbé *Guillotin de Corson*..... 388
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 397
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 404

JUIN

L'Église de Tréguier, par M. l'abbé *Y.-M. Lucas*..... 405
Lettres de Paul Baudry, publiées par M. *Emile Grimaud* (suite)... 414
Une veillée de Noël, par M. le comte *F. de Pontbriand*..... 433
Son Eminence le cardinal Place, archevêque de Rennes, Dol et Saint-Malo... 438
Poésie. — Le secret de Brizeux, par M. *Alcide Leroux*..... 444
Etudes historiques bretonnes, de M. Arthur de la Borderie, par M. *Henri Finistère*..... 450
Notices et comptes rendus. — *Chants d'un Celte*, de M. Joseph Rousse, par M. *Olivier de Gourcuff*. — *L'idée chrétienne dans l'éducation*, de M. Gaston David, par M. l'abbé *J. Dominique*. — *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, de M. l'abbé Guillotin de Corson, par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*. — *Vie abrégée et populaire de N.-S. Jésus-Christ*, de M. l'abbé Gandouin, par M. *A. G*..... 462
Un hommage aux Frères des Ecoles chrétiennes, par M. *Emile Grimaud*..... 470
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 472
Le pardon de saint Yves à Tréguier (mai 1886), par M. *P. F*..... 477
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 484

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIÈRES.

RELIGION ET MORALE

Un trait de la vie de M. Orain, par M. *Henri Finistère*, 65-74. — Vie de saint Yves en français, écrite au XIVe siècle, document inédit, 140-149. — La Retraite et ses fondateurs (suite), par M. *le vicomte Hipp. Le Gouvello*, 284-289. — *Pouillé historique de l'Archevêché de Rennes*, par M. l'abbé Guillotin de Corson, 396, 466-469. — L'Eglise de Tréguier, par M. *l'abbé Y.-M. Lucas*, 405-419. — Son Eminence le cardinal Place, archevêque de Rennes, Dol et Saint-Malo, 438-443. — *L'idée chrétienne dans l'éducation*, de M. Gaston David, par M *l'abbé J. Dominique*, 464-466. — Le pardon de saint Yves à Tréguier, mai 1886, 477-483. — Pensées, par *Marie Jenna*, 282-283.

ÉTUDES ET DOCUMENTS HISTORIQUES. — La dernière tenue des Etats de Bretagne (suite et fin), par M. *Albert Macé*, 45-64, 95-107, 183-192. — Notes inédites sur la défaite du maréchal de Conflans à Belle-Ile-en-Mer, par M. *le comte de Barthélemy*, 85-94. — Variétés historiques bretonnes, communiquées par M. *Arthur de la Borderie*, 227-234. — Projet de l'histoire généalogique de Bretagne, par *Gui Autret de Missirien* (1665), 290-299. — L'instruction à l'Ecole des pages, par M. *Gaston de Carné*, 380-384.

BIOGRAPHIE. — M. Lorois, député du Morbihan, 79. — M. Jean Salaün, 79-80. — M. Athanase de Charette, 80-81. — M. le comte de Falloux, 81-82. — Paul Baudry, 82-83. — M. le comte Auguste de Cornulier, sénateur, 161-162. — L'amiral de Cornulier-Lucinière, par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*, 300-308. — Mme la comtesse de Chambord, 317. — M. Le Provost de Launay, père, sénateur des Côtes-du-Nord, 318. — M. Charles Le Roux, 318. — M. Edouard Vaumort, 318-319. — M. le comte Hippolyte de Cornulier, sénateur de la Loire-Inférieure, 318-319. — Mgr Le Breton, 472. — M. l'abbé Frélaut-Ducour, 473. — M. Armel de Wismes, 473. — M. Gustave de Lavrignais, sénateur, 476.

CRITIQUE HISTORIQUE. — *Essai de monographie électorale pendant les années* 1790, 1791, 1792, de M. A. du Châtellier, par M. *Raymond du Pra*, 75-78. — *Histoire généalogique de la Maison de Kersauson*, de M. J. de Kersauson, par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*, 235-239. — *Les débris de Quiberon*, 2e édition, de M. Eugène de la Gournerie, par M. *l'abbé P. Teulé*, 239-241. — *Le cardinal de Richelieu*, de M. L. Dussieux, par M. *Auguste Foulon*, 242-243. — *Le littoral de la France*, de M. Ch. Aubert, par M. *René Kerviler*, 309-312. — *Revue du mouvement historique et littéraire en Bretagne*, de 1880 à 1884, de M. René Kerviler, par M. *Olivier de Gourcuff*, 313-314. — *Clubs et clubistes du Morbihan* (1790-1795), de M. Philippe Muller, par M. *Olivier de Gourcuff*, 314-315. — *Noces d'argent du régiment des zouaves pontificaux* (1860-1885), par M. *l'abbé P. Teulé*, 391-394. — *Etudes historiques bretonnes*, de M. Arthur de la Borderie, par M. *Henri Finistère*, 450-461.

FAITS CONTEMPORAINS. — Chronique, par M. *Louis de Kerjean*, de janvier, 79-83, de février, 161-163, d'avril, 316-323, de juin, 472-476. — Chronique de mai (le monument de dom Lobineau à Saint-Jacut-de-la-Mer), par M. *J.-F. Bazouge*, 397-403.

LITTÉRATURE.

RÉCITS ET NOUVELLES. — Ar vag Milliget. La barque maudite, légende de la mer, par M. *l'abbé J. Dominique*, 200-216, 260-269, 342-364. — Souvenirs nantais : l'éducation des garçons au temps passé, par M. *Francis Lefeuvre*, 270-277, 352-367. — Lettres de Paul Baudry, publiées par M. *Emile Grimaud*, 325-341, 414-432. — Une veillée de Noël, par M. *le comte F. de Pontbriand*, 433-437.

ÉTUDES LITTÉRAIRES. — Victor de Laprade et le comte de Chambord, par M. *Edmond Biré*, 5-18. — La Bretagne à l'Académie française. XVI. Le cardinal de Boisgelin (1736-1802) (suite et fin), par M. *René Kerviler*, 19-32, 132-139, 245-259. — La Mennais peint par lui-même, par M. *Olivier de Gourcuff*, 114-119. — Le poète Saint-Amant. Ses origines, par M. *F. Saulnier*, 120-124. — Victor de Laprade et son biographe, par M. *Olivier de Gourcuff*, 217-226.

CRITIQUE LITTÉRAIRE. — *Exil!* de M. M. du Campfranc, par M. *E. des Buttes*, 75-76. — *Annales de Bretagne*, par M. *Edmond Biré*, 125-131. — *Eloge de A. Maufras du Châtellier*, de M. G. de Closmadeuc, par M. *Raymond du Pra*, 154-155. — *Discours et réquisitoires*, de M. E. Dupré-Lasale, par M. *Olivier de Gourcuff*, 155-156. — *Répertoire de bio-bibliographie bretonne*, préface, par M. *René Kerviler*, 157-160. — *Ma tante Giron*, par M. René Bazin, 160. — *Victor de Laprade. Sa vie et ses œuvres*, d'Edmond Biré, par M. *Emile Grimaud*, 160 — *Essai d'une bibliographie des publications périodiques de Bretagne*, de M. René Kerviler, par M. *Olivier de Gourcuff*, 313-314. — *Rimes d'amour et de hasard*, de M. Olivier de Gourcuff, par M. *Joseph Rousse*, 315-316. — *La poésie du moyen âge*, de M. Gaston Paris, par M. *le vicomte de la Villemarqué*, 388-391. — *Légende de Montfort-la-Cane*, de M. le baron de Vaux, par M. *Anatole de Barthélemy*, 394-396. — *Chants d'un Celte*, de M. Joseph Rousse, par M. *Olivier de Gourcuff*, 462-464. — *Vie abrégée et populaire de N.-S. Jésus-Christ*, de M. l'abbé Gandouin, par M. *A. G.*, 469.

POÉSIE.

La langue celtique, par M. *Alcide Leroux*, 33-37. — Le moulin du diable, légende bretonne, par Mme *Sophie Hüe*, 108-110. — La cloche du Bouffay; A Concarneau; Crépuscule d'hiver; Le passeur, par M. *Joseph Rousse*, 111-113. — L'un et l'autre, dialogue, par M. *Vincent Audren de Kerdrel*, 193-197. — Le Calvaire, par M. *Emile Grimaud*, 198-199. — Dom Lobineau, historien de la Bretagne; L'obélisque de Mi-Voie; A Robert Burns ; La cathédrale de Nantes, par M. *Joseph Rousse*, 278-281. — Clisson ; Le jeune Maître; La guérite de Saint-Goustan, par M. *Joseph Rousse*, 368-370. — Trois filles de la campagne, légende bretonne, par Mme *Sophie Hüe*, 371-373. — Le secret de Brizeux, par M. *Alcide Leroux*, 444-449. — Les trois statues, *Gloria victis!* sonnets, par M. Émile Grimaud, 470-471.

BEAUX-ARTS.

Les graveurs du XIXe siècle : un dictionnaire iconographique des Parisiens, par M. *le marquis de Granges de Surgères*, 38-44. — Le vandalisme contemporain en Bretagne, par M. *Robert Oheix*, 165-182. — Une maison rustique au XIXe siècle, par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*, 374-379. — L'exposition des œuvres de Paul Baudry, par M. *Olivier de Gourcuff*, 385-387.

BIBLIOGRAPHIE.

Bibliographie bretonne et vendéenne, 84, 164, 244, 321, 404, 484.

TABLE DES ARTICLES

PAR NOMS D'AUTEURS

AUDREN DE KERDREL (Vincent). — L'un et l'autre, dialogue, vers, 193-197.

AUTRET DE MISSIRIEN (Gui). — Projet de l'histoire généalogique de Bretagne (1665), 290-299.

DE BARTHÉLEMY (Anatole). — *Légende de Montfort-la-Cane*, par M. le baron de Vaux, 394-396.

DE BARTHÉLEMY (Comte Edouard). — Notes inédites sur la défaite du maréchal de Conflans à Belle-Ile-en-Mer, 85-94.

BAUDRY (Paul). — Lettres inédites, 325-341, 414-432

BAZOUGE (J.-F.). — Chronique de mai. Le monument de dom Lobineau à Saint-Jacut-de-la-Mer, 397-403.

BIRÉ (Edmond). — Victor de Laprade et le comte de Chambord, 5-18. — *Annales de Bretagne*, 125-131.

DE LA BORDERIE (Arthur). — Variétés historiques bretonnes, 227-234.

DES BUTTES (E). — *Exil !* par M. M. du Campfranc, 75-76.

DE CARNÉ (Gaston). — L'instruction à l'École des pages, 380-384.

DOMINIQUE (Abbé J.). — Ar vag milliget. La barque maudite, légende de la mer, 200-216, 260-269, 342-364. — *L'idée chrétienne dans l'éducation*, par M. Gaston David, 464-466.

F. (P). — Le pardon de saint Yves à Tréguier en 1886, 477-483.

FINISTÈRE (Henri). — Un trait de la vie de M. Orain, 65-74. — *Etudes historiques bretonnes*, par M. Arthur de la Borderie, 450-461.

FOULON (Auguste). — *Le cardinal de Richelieu*, par M. L. Dussieux, 242-248.

G. (A). — *Vie abrégée et populaire de N.-S. Jésus-Christ*, par M. l'abbé Gandouin, 469.

DE GOURCUFF (Olivier). — La Mennais peint par lui-même. 114-119. — *Discours et réquisitoires*, par M. E. Duprè-Lasale, 155-156. — Victor de Laprade et son biographe, 217-226. — *Essai d'une bibliographie des publications périodiques de la Bretagne*, par M. René Kerviler, 313-314. — *Revue du mouvement littéraire en Bretagne, de 1880 à 1884*, par M. René Kerviler, 313-314. — *Clubs et clubistes du Morbihan*, par M. Philippe Muller, 314-315. — L'exposition des œuvres de Paul Baudry, 385-387. — *Chants d'un Celte*, par M. Joseph Rousse, 462-464.

LE GOUVELLO (Vicomte Hippolyte). — La Retraite et ses fondateurs (suite), 284-289.

DE GRANGES DE SURGÈRES (Marquis Anatole). — Les graveurs du XIXe siècle : un dictionnaire iconographique des Parisiens, 38-44.

GRIMAUD (Emile.) — *Victor de Laprade. Sa vie et ses œuvres*, par M. Edmond Biré, 160. — Le calvaire, poésie, 198-199. — Avant-propos

des Lettres de Paul Baudry, 325-329. — Un hommage rendu aux Frères des écoles chrétiennes : Les trois statues, *Gloria victis !* sonnets, 470-471.

HUE (Mme Sophie). — Le moulin du diable, légende bretonne, poésie, 108-110. — Trois filles de la campagne, légende bretonne, poésie, 371-373.

DE KERJEAN (Louis). — Chronique de janvier, 79-83; de février, 161-163; d'avril, 316-323; de juin, 472-476.

KERVILER (René). — *Le littoral de la France*, par M. Ch. Aubert, 309-312. — La Bretagne à l'Académie française. — XVI. Le cardinal de Boisgelin (1736-1802) (suite et fin), 19-32, 132-139, 245-259. — Préface du *Répertoire de bio-bibliographie bretonne*, 157-160.

LEFEUVRE (Francis). — Souvenirs nantais : l'éducation des garçons au temps passé, 270-277, 355-367.

LEROUX (Alcide). — La langue celtique, poésie, 33-37. — Le secret de Brizeux, 444-449.

LUCAS (Abbé Yves-Marie). — L'Église de Tréguier, 405-413.

MACÉ (Albert). — La dernière tenue des États de Bretagne (suite et fin), 45-64, 95-107, 183-192.

DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO (Stéphane). — *Histoire généalogique de la maison de Kersauson*, par M. J. de Kersauson, 235-239. — Un amiral nantais, 300-308. — Une maison rustique au XIXe siècle, 374-379. — *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, par M. l'abbé Guillotin de Corson, 466-469.

OHEIX (Robert). — Le vandalisme contemporain en Bretagne, 165-182.

DE PONTBRIAND (Comte Ferdinand) — Une veillée de Noël, 433-437.

DU PRA (Raymond). — *Essai de monographie électorale pendant les années 1790, 1791, 1792*, par M. A. du Châtellier, 75-78. — *Eloge de A. Maufras du Châtellier*, par M. G. de Closmadeuc, 154-155.

ROUSSE (Joseph). — La cloche du Bouffay; A Concarneau; Crépuscule d'hiver; Lepasseur, poésie, 111-113. — Dom Lobineau, historien de la Bretagne; L'obélisque de Mi-Voie; A Robert Burns; La cathédrale de Nantes, poésie, 278-281. — *Rimes d'amour et de hasard*, par M. Olivier de Gourcuff, 315-316. — Clisson; Le jeune maître; La guérite de Saint Goustan, poésie, 368-370.

SAULNIER (Frédéric). — Le poète Saint-Amant, 120-124.

TEULÉ (Abbé Paulin). — *Les Débris de Quiberon*, 2e édition, par M. Eugène de la Gournerie, 239-241. — *Noces d'argent du régiment des zouaves pontificaux* (1860-1885), 391-394.

DE LA VILLEMARQUÉ (Vicomte Hersart). — *La poésie du moyen âge*, par M. Gaston Paris, 388-391.

**. — Vie de saint Yves en français, écrite au XVIe siècle, document inédit, 140-149.

***. — Son Eminence le cardinal Place, archevêque de Rennes, Dol et Saint-Malo, 438-443.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES OUVRAGES

APPRÉCIÉS OU MENTIONNÉS DANS CE VOLUME

Annales de Bretagne, 125-131.
Cardinal (le) de Richelieu, par L. Dussieux, 242-243.
Chants d'un Celte, par Joseph Rousse, 462-464.
Clubs et clubistes du Morbihan (1790-1795), par Philippe Muller, 314-31
Débris (les) de Quiberon. Souvenirs du désastre de 1795, 2e édition, pa Eugène de la Gournerie, 239-241.
Discours et réquisitoires, par M. Emile Dupré-Lasale, 155-156.
Eloge de A. Maufras du Châtellier, par G. de Closmadeuc, 154-155.
Essai de monographie électorale pendant les années 1790, 1791, 1791 par M. A. du Châtellier, 75-78.
Essai d'une bibliographie des publications périodiques de la Bretagne par René Kerviler, 313-314.
Exil! par M. du Campfranc, 75-76.
Etudes historiques bretonnes, par M. Arthur de la Borderie, 450-461.
Histoire généalogique de la Maison de Kersauson, par J. de Kersauson 235-239.
Idée (l') chrétienne dans l'éducation, par M. Gaston David, 464-466.
Légende de Montfort-la-Cane, par le baron de Vaux, 394-396.
Littoral (le) de la France, par Ch. Aubert, 309-312.
Ma tante Giron, par René Bazin, 160.
Noces d'argent du régiment des zouaves pontificaux (1860-1885), 391 394.
Poésie (la) du moyen âge, par Gaston Paris, 388-391.
Pouillé historique de l'archevêché de Rennes, par l'abbé Guillotin d Corson, 396, 466-469.
Répertoire de bio-bibliographie bretonne, par René Kerviler, 157-160, 469
Revue du mouvement historique et littéraire en Bretagne, de 1880 1884, par René Kerviler, 313-314.
Rimes d'amour et de hasard, par Olivier de Gourcuff, 315-316.
Victor de Laprade. Sa vie et ses œuvres, par Edmond Biré, 160, 217-22
Vie abrégée et populaire de N.-S. Jésus-Christ, par l'abbé Gandouin, 469

FIN DU TOME CINQUANTE-NEUVIÈME

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Emile Grimaud, place du Commerce, 4.

)

ME

, 314-3

lition, p

155.

, 172

retaym.

61.

ason,

6.

39.

d

09.

35.

9.

32101 064991670

This Book is Due

[redacted]

[redacted]

ANNEX

[redacted]